
SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
FROM THE LUCY OSGOOD LEGACY.
Received
"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 11. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

JANVIER 1839.

DISCOURS

SUR LES QUALITÉS ET LES DEVOIRS

DU BIBLIOTHÉCAIRE,

PRONONCÉ DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SORBONNE, LE 23 DÉCEMBRE 1780,

PAR J.-B. COTTON DES HOUSSAYES;

traduit de latin en françois par un bibliophile.

Recevoir un témoignage public de l'estime d'une réunion d'illustres personnages, que leur mérite place eux-mêmes au-dessus de tous les éloges, m'a toujours semblé la plus haute et la plus glorieuse des distinctions. Aussi, en apprenant que vos suffrages m'avoient désigné pour être le conservateur de votre bibliothèque, ai-je eu, je dois l'avouer, quelque peine à me défendre d'un léger sentiment de présomption; mais bientôt un juste retour sur soi-même me fit comprendre que, dans cette circonstance, ce que vous aviez voulu honorer et récompenser en moi, c'étoient non pas des succès, que mes travaux n'ont pas obtenus, mais de foibles efforts que vous avez daigné apprécier.

Lorsque je réfléchis, en effet, aux qualités que doit réunir en lui votre bibliothécaire, ces qualités se présentent à mon esprit en si grand nombre, et avec un tel caractère de perfection, qu'impuissant même à les énumérer, j'oserois bien moins encore espérer d'en tracer le fidèle tableau; car, on ne sauroit le nier, messieurs, la compagnie de Sorbonne, célèbre à juste titre dans toute l'Europe, disons mieux, renommée dans l'univers entier par la profondeur non moins que par l'étendue de son érudition, ne doit, comme elle l'avoit toujours fait jusqu'à ce jour, présenter au monde savant, dans la personne de son bibliothécaire, qu'un de ces hommes privilégiés, capable de se montrer, dans l'occasion, instruit au

même degré dans la science profane comme dans la science sacrée, aussi familier avec les recherches de la plus haute érudition qu'avec les productions d'une littérature plus légère et moins élevée. Votre bibliothécaire, messieurs, est, en quelque sorte, votre représentant officiel; c'est à lui qu'est remis le dépôt de votre gloire; c'est à lui qu'est confiée, comme un devoir, l'importante mission de maintenir, d'accroître même, autant que ses forces le lui permettent, et, si toutefois cela est possible, d'accroître, dis-je, votre brillante renommée, toutes les fois qu'un étranger, illustre par sa naissance ou par son mérite scientifique, célèbre quelquefois par cette double illustration, vient en Sorbonne pour visiter, d'un œil curieux ou savant, d'un œil jaloux même, les précieux trésors théologiques et littéraires de votre bibliothèque, et y puiser de quoi augmenter ses propres richesses. Ainsi donc, avant tout, votre bibliothécaire doit être un savant et profond théologien; mais, à cette qualité, que j'appellerai fondamentale, doivent se joindre encore une vaste érudition littéraire, une connoissance exacte et précise de tous les arts et de toutes les sciences, une grande facilité d'élocution, et enfin cette exquise politesse qui lui conciliera l'affection de ses visiteurs comme son mérite lui assurera leur estime.

Un bibliothécaire vraiment digne de ce nom, doit, s'il m'est permis de parler ainsi, avoir exploré d'avance toutes les régions de l'empire des lettres, pour servir plus tard de guide et d'indicateur fidèle à tous ceux qui veulent le parcourir. Et, quoiqu'il n'entre nullement dans ma pensée de mettre au-dessus de toutes les sciences la science de la bibliographie, qui n'est autre chose qu'une connoissance exacte et raisonnée des productions de l'esprit, on me permettra, toutefois, de considérer cette science comme le principe de toutes les autres, comme leur guide, comme celle qui doit les éclairer de son flambeau (1), à peu près de la même manière qu'un fils empressé et respectueux précède son père pour éclairer ses pas et rendre ainsi sa marche plus facile et plus sûre. Ainsi le conservateur d'une bibliothèque, quelle qu'elle soit, ne

(1) « Notitia librorum est dimidium studiorum, et maxima eruditionis pars exactam librorum habere cognitionem. »

« La connoissance des livres abrége de moitié le chemin de la science, et c'est déjà être très-avancé en érudition que de connoître exactement les ouvrages qui la donnent. »

Gaspar Thurmann, cité par l'abbé Rive, *Prospectus d'un ouvrage publié par souscription*, page 59, *notes*.

sera étranger à aucune des parties de la science : lettres sacrées et profanes, beaux-arts, sciences exactes, tout lui sera familier. Travailleur assidu et infatigable, profondément dévoué aux lettres, son but unique et permanent sera d'en assurer l'avancement. Ainsi, surtout, le conservateur d'une bibliothèque telle que la vôtre, qui n'est pas, de droit, destinée au public, devra-t-il, s'il veut accroître la renommée de l'illustre compagnie qu'il représente, s'il veut aussi prouver son dévouement à la science, accueillir tous ses visiteurs, savans, ou simples curieux, avec un empressement si poli et si aimable que cet accueil puisse paroître à chacun d'eux l'effet d'une distinction toute personnelle. Jamais il ne cherchera à se dérober à tous les regards, dans quelque retraite solitaire et inconnue; le froid, la chaleur, ses occupations multipliées ne seront jamais pour lui un prétexte de se soustraire à l'obligation qu'il contracte d'être, pour tous les savans qui le visitent, un guide aussi instruit que bienveillant; s'oubliant lui-même, au contraire, et laissant là tout ce qui l'occupe, il courra au-devant d'eux avec un aimable empressement; il les introduira avec joie dans sa bibliothèque; il en parcourra avec eux toutes les parties, toutes les divisions; tout ce qu'elle renferme de précieux ou de rare, il le leur mettra de lui-même sous les yeux : un livre particulier lui paroît-il être l'objet d'un simple désir de la part de l'un de ses hôtes, il saisira vivement l'occasion et le mettra avec obligeance à sa disposition; il aura même, de plus, l'attention délicate de placer sous ses yeux et sous sa main tous les livres relatifs à la même matière, pour rendre ses recherches à la fois plus faciles et plus complètes. Au moment de se séparer de l'étranger qu'il vient de recevoir, il ne manquera pas de le remercier de sa visite, et de l'assurer que l'établissement se trouvera toujours fort honoré de la présence d'un homme dont les travaux ne peuvent que contribuer à son illustration. Le gardien d'un dépôt littéraire doit se défendre principalement de cette disposition malheureuse, qui le rendroit, comme le dragon de la fable, jaloux des trésors dont la surveillance lui est dévolue, et qui le porteroit à dérober aux regards du public des richesses qui n'avoient été réunies que dans la vue d'être mises à sa disposition. Quel seroit, d'ailleurs, l'objet de ces précieuses collections, recueillies à tant de frais par la fortune ou par la science, si elles n'étoient consacrées, selon l'intention de leurs généreux fondateurs, à l'avancement, à la gloire, au perfectionnement des sciences et des lettres?

Mais, pour qu'une bibliothèque atteigne complétement le but de sa fondation, pour qu'elle soit réellement utile et d'un usage aussi sûr que facile, il lui faut, pour l'administrer, un bibliothécaire que distinguent à la fois la rectitude de son jugement non moins que la vivacité et la sûreté de sa mémoire. On aimera à reconnoître en lui, non pas cette science bibliographique vaine et incomplète, qui ne s'attache qu'à la superficie, bien moins encore ces préférences étroites qu'inspire l'esprit de parti ou ces prédilections exclusives qui touchent à la manie, mais, au contraire, une érudition savante et réfléchie, qui n'a en vue que l'avancement de la science, et qui sait toujours distinguer, avec autant de goût que de sévérité, les ouvrages originaux dignes d'être proposés comme modèles de ces productions équivoques que leur médiocrité condamne justement à l'oubli. Il n'admettra donc point indistinctement tous les livres dans sa collection ; mais il voudra n'y faire entrer que des ouvrages solides, des livres d'une utilité bien constatée : et ses acquisitions, dirigées d'après les lois d'une sage économie, verront encore leur prix s'accroître du mérite réel d'une habile classification. On ne sauroit, en effet, attacher trop d'importance aux avantages qui résultent d'un ordre savant et méthodique dans la disposition d'une bibliothèque. De quelle utilité seroient les plus riches trésors, s'il n'étoit pas possible d'en faire usage? Pourquoi cet arsenal si complet de la science, si les armes qu'il tient en réserve ne sont pas à la portée de ceux qui veulent s'en servir? Et si, comme on l'a dit, les livres sont *la médecine de l'âme*, à quoi bon ces pharmacopées intellectuelles, si les remèdes qu'elles renferment ne sont pas disposés avec ordre et étiquetés avec soin?

En considérant ainsi, messieurs, tous les genres de mérite qui doivent caractériser le bibliothécaire, s'étonnera-t-on maintenant de la considération que l'on a toujours accordée, que l'on accorde encore aux hommes honorés de ce titre? s'étonnera-t-on de voir, à Rome, à la tête de la bibliothèque du Vatican, un savant cardinal que recommandent à la fois et son immense érudition et tous les genres de mérite? s'étonnera-t-on enfin que, de tout temps, que, de nos jours encore, la plupart des savans chargés d'administrer les bibliothèques aient brillé d'un si vif éclat dans l'empire des lettres? Et, si je voulois donner à mes paroles l'autorité de l'exemple, je n'aurois à nommer ici que quelques-uns de ceux qui m'ont précédé dans la carrière qui vient de m'être ouverte ; je me contente-

rais de citer le nom de l'homme vénérable que je remplace, et dont la retraite, causée par les infirmités, vous inspire de si vifs regrets ; mais, dans la crainte de m'exposer au reproche d'adulation, et quoique mes éloges ne fussent que l'expression de la vérité, je garderai le silence. Je n'essayerai pas davantage de dérouler devant vous, comme Naudé l'a fait autrefois, le catalogue détaillé des bibliothécaires qui se sont rendus célèbres ; mais vous me permettrez au moins de vous rappeler les noms des illustres cardinaux Quirini et Passionei (1) ; celui de Naudé (2), qui mérite bien une mention particulière ; celui de Muratori (3), ce prodige admirable d'érudition dont les écrits en tout genre formeroient, à eux seuls, une bibliothèque ; enfin le nom de Franck (4), dont le *Catalogue de la biblio-*

(1) Ces deux cardinaux furent tous deux bibliothécaires du Vatican, tous deux associés étrangers de l'Académie françoise des inscriptions et belles-lettres.

Quirini, ou plutôt Querini, né à Venise, le 30 mars 1680, mourut le 6 janvier 1759. Son éloge, par Lebeau, se trouve au tom. XXVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

Passionei (Dominique), né le 2 décembre 1682 et mort le 5 juillet 1761, succéda à Querini dans les fonctions de bibliothécaire du Vatican. C'étoit un homme passionné pour les lettres, et d'un caractère un peu ardent. Au conclave de 1758, il fut sur le point d'être élu pape ; il avoit obtenu 18 voix ; mais les craintes qu'inspiroit l'inégalité de son humeur le firent écarter. On trouvera son éloge au tom. XXXI des *Mémoires de l'Académie*.

(2) Naudé (Gabriel), savant bibliographe, que l'on peut regarder comme le véritable créateur de la bibliothèque Mazarine. Né à Paris, le 2 février 1600, il mourut, dans la force de l'âge, le 29 juillet 1653. On trouvera sur lui des détails aussi curieux qu'exacts dans l'ouvrage de M. Petit-Radel, intitulé : *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes*, . Paris, 1819, in-8. Naudé fut l'ami le plus cher et le plus constant du savant et caustique Guy-Patin ; et, une pareille intimité étant donnée, on s'explique difficilement comment il a pu faire l'éloge de la Saint-Barthélemy. *Le sage dit, selon les gens*, etc.

(3) Muratori (Louis-Antoine), né le 21 octobre 1672, dans le duché de Modène, mort le 23 janvier 1750. Ce savant infatigable a laissé 64 ouvrages qui forment une collection de 36 vol. in-4, publiée à Arezzo, 1767-1780, ou un recueil de 48 vol. in-8, publié à Venise, 1790-1810.

(4) Franck ou Franke (Jean-Michel), né en 1717 dans la Haute-Saxe, mort le 19 juin 1775.

Son *Catalogue de la bibliothèque du comte de Bunau*, Leipzig, 1750-56, 3 tom. en 7 vol. in-4, est un chef-d'œuvre de patience et d'érudition bibliographique. Malheureusement pour la science, cet ouvrage n'a pas été complétement achevé. Franck mérite à tous égards l'éloge que fait de lui l'auteur

thèque de Bunau m'a toujours semblé le premier et le plus parfait de tous les ouvrages consacrés à la bibliographie.

Aussi, messieurs, lorsque viennent se représenter à mon esprit et les nombreux devoirs du bibliothécaire et la considération habituellement attachée à ce titre, j'ai dû m'étonner, comme je m'étonne encore, d'avoir été l'objet de vos suffrages; et ma surprise s'augmente encore lorsque je pense qu'une seule circonstance a pu motiver l'honorable préférence que vous avez bien voulu m'accorder, je veux dire l'assiduité avec laquelle j'ai fréquenté, pendant un printemps et un été, votre bibliothèque, pour essayer d'y recueillir en silence les documens qui m'étoient nécessaires pour conduire à leur fin des travaux théologiques et littéraires que je croirai presque avoir amenés à la perfection, s'ils ont pour résultat de me faire paroître un peu moins indigne des honneurs que vous avez bien voulu me décerner.

J'apprécie donc exactement, messieurs, tout ce que peut avoir d'honorable le glorieux fardeau que vous venez de m'imposer; mais je sens en même temps combien il est au-dessus de mes forces, tant par sa nature même que par les devoirs qu'y ajoutent encore les circonstances. Mais, j'ose l'espérer aussi, votre bonté soutiendra ma foiblesse; j'aurai pour appui vos conseils, que je me ferai toujours un devoir de suivre : votre esprit, vos mains elles-mêmes, j'aime à le croire, voudront m'aider à disposer, à orner, à entretenir, à augmenter votre bibliothèque; et ce qui me reste encore de vigueur, ce qui me reste encore à parcourir d'une carrière qui s'avance rapidement vers son déclin, j'ai pris la ferme résolution de le consacrer à me montrer digne, à tous égards, des honneurs que vous avez bien voulu me conférer, et d'une confiance dont j'espère que vous n'aurez jamais à vous repentir. Ainsi, messieurs, tous mes soins, tous mes efforts, toutes mes études auront pour objet unique de vous prouver la profonde reconnoissance que m'inspirent des bontés dont je ne perdrai jamais le souvenir. G. D.

du discours, et il seroit à désirer que tous les rédacteurs de catalogues, je ne dis pas, fussent de la force de cet habile bibliographe, ce qui seroit peut-être trop exiger, mais au moins qu'ils prissent modèle sur lui avant de se mettre à l'ouvrage.

LE LIEU ET LA DATE

DE LA

DÉCOUVERTE DE L'IMPRIMERIE,

INDIQUÉS DANS UN TEXTE FRANÇOIS DE 1483.

Trois villes, Strasbourg, Harlem et Mayence, se disputent encore aujourd'hui l'honneur d'avoir donné naissance à l'imprimerie; à Harlem et à Mayence, des statues ont été élevées à l'inventeur de cet art; à Harlem, c'est Laurent Coster; à Mayence, c'est Jean Guttemberg. Les Mayençois sont ceux qui réunissent le plus de partisans; ils en comptent dans tous les pays, même en Hollande. Laurent Coster a pour lui la majorité des Hollandois, ses compatriotes, et quelques savans bibliographes anglois. Les partisans de Strasbourg, comme ceux de Mayence, défendent la cause de Jean Guttemberg; mais ils prétendent que c'est dans leur ville que celui-ci fit ses premiers essais.

Le désir de connoître la date précise des premières productions de l'imprimerie, le nom et la patrie de l'inventeur, a excité la curiosité et l'émulation des savans; cette question, si simple d'abord, devint, plus tard, un point historique fort difficile à résoudre; les volumes, les dissertations, les mémoires et les brochures publiés à ce sujet seroient la matière d'un volumineux catalogue; le lecteur curieux et patient qui parcourroit tout ce fatras bibliographique n'y trouveroit guère qu'un mélange confus d'opinions diverses et contradictoires, de raisonnemens puérils et parfois ridicules; aussi n'est-ce point là, à notre avis, qu'on doit chercher la solution de ces questions; mais, laissant de côté les systèmes et leurs auteurs, il faut interroger les monumens typographiques que nous ont laissés les imprimeurs du xv[e] siècle et les relations des écrivains et des chroniqueurs leurs contemporains. Ainsi nous diviserons les docu-

mens qui peuvent servir à l'histoire des origines et des premiers progrès de l'imprimerie en deux classes principales :

I. Les très-anciennes productions de l'art typographique, c'est-à-dire les Donat, les livres xylographiques, quelques bibles latines sans date, les premières éditions datées de Mayence, de Bamberg, etc.

II. Les témoignages des écrivains et des chroniqueurs du xve et du commencement du xvie siècle.

Les relations des écrivains du xve siècle jouissent à nos yeux d'une autorité d'autant plus respectable que leurs auteurs ont vécu à une époque contemporaine ou voisine de la découverte de l'imprimerie; qu'ils devoient connoître les circonstances principales de cette invention; et, enfin, qu'ils ont écrit dans un temps où l'amour-propre national n'étoit point encore venu dominer cette longue et interminable polémique.

C'est dans cette seconde classe qu'il faut ranger le texte que nous annonçons en tête de cet article; ce texte est un passage extrait de la première traduction françoise du *Fasciculus temporum*, publiée à Lyon en 1483. Le *Fasciculus temporum* a été traduit en plusieurs langues, et a eu beaucoup d'éditions dans le xve siècle; cette chronique, comme nous le verrons plus bas, est un puissant témoignage à ajouter à l'appui des prétentions de la ville de Mayence; et la traduction françoise a pour nous un intérêt de plus, elle contient le *premier texte françois imprimé en France*, qui fixe le lieu et la date de la découverte de l'imprimerie. Ce document, que nous croyons devoir intéresser les lecteurs du Bulletin du Bibliophile, avoit échappé jusqu'ici aux investigations des bibliographes.

La traduction françoise du *Fasciculus temporum*, Lyon, 1483, a été citée par les éditeurs de la *Bibliothèque françoise* de La Croix-du-Maine (*Paris*, 1772, t. II, pag. 278), par Hain (*Repertorium bibliogr.*, vol. I, part. II, p. 361). Panser et beaucoup d'autres bibliographes n'ont pas connu cette édition; M. Daunou en a découvert un exemplaire dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève (*Biographie univers.*, t. XXXVIII, p. 471); un autre exemplaire se trouve à la Bibliothèque royale. Ce livre n'est qu'imparfaitement connu; en voici la description :

In-fol., 94 feuillets, sign. A-M. Chaque signature est de 8 feuil-

lets, excepté la première et la dernière, qui n'en contiennent que 7, sans chiffres ni réclames; caractères semi-gothiques : le volume n'a ni titre ni faux titre ; le recto du 1er feuillet contient une préface qui commence ainsi.

(A) Lonneur de dieu tout-puissant et de la glorieuse vierge marie et de toute la court celestielle de paradis et a la utilité de tous feaux crestiens ce present liure intitule le petit fardelet des fais, etc.

Le corps de l'ouvrage commence au verso du 1er feuillet, et finit au verso du 89e par ces mots :

Ne aultre chose pour le present je presumys de dire senon que ce present liure ititule petit faitz ou fardelet des temps a este translate de latin en francoys par venerable et discrete personne maistre Pierre farget docteur en saincte theologie, de l'ordre des frères augustins et du couuent de lyon et imprime au dit lyon lan mil.cccc.lxxxiii. Regnant le dit Loys paisiblement en france et lan de son regne xxii.

Les cinq derniers feuillets contiennent une table des matières disposée par ordre alphabétique et imprimée sur trois colonnes ; cette table, qui termine le volume, finit à la seconde colonne du verso du dernier feuillet par les deux lignes suivantes :

Cy finit la table de ce pre
sent liure appelle fascicule.

Cette édition, du *Fardelet des temps*, ne porte point de nom d'imprimeur ; mais elle nous paroît avoir été imprimée avec les caractères de Matthias Husz, artiste allemand, qui publia, à Lyon, un grand nombre d'éditions, depuis l'an 1482 à l'an 1500.

Le passage relatif à l'origine de l'imprimerie se trouve sur le verso du 88e feuillet, sign. M. J.; il est ainsi conçu :

La impression des liures qui est une science tres subtille et ung art qui jamays navoyt este veu fut trouve environ ce temps (1457) en la cite de Magonce (Mayence) ceste science est art des arts science des sciences laquelle pour la celerite de son exercite est ung tresor desirable de sapience et de science lequel des hommes desirent a obtenir par instinct de nature lequel art si est sorty de la profondite des tenebres et de obs-

curite et est venu en ce maling monde lequel enrichist et enlumine car la vertu infinie des liures laquelle jadis estoit a athenes et a paris et aux aultres estudes a maintenant estee manifestee aux pouvres indigēns estudians escoliers ceste multitude est divulguee entre tous peuples langues et nacions tellement que vrayement nous pouvons regarder et dire ce qui est escript au premier chapitre des proverbes. sapiencia foris predicat c'est-à-dire que par la vertu de ceste science et de lart de limpression sapience presche par dehors quant en toutes places donne sa voix et quant aux portes des cites profere ces paroles et dit jusques à quant petit peuple ameras tu enfance, etc. et mesprisent les marguerites touteffois en cecy nest pas blesse lopinion du saige qui achete les marguerites a luy presentees.

Non-seulement le chroniqueur nous apprend, dans ce passage, l'année et le lieu de l'origine de l'imprimerie ; mais il développe avec *éloquence* le résultat moral de cette merveilleuse découverte ; il fait voir l'imprimerie rendant la science populaire et facile, servant d'interprète à la vérité, et exerçant sur le genre humain cette influence heureuse et salutaire que l'Ecriture attribue à la sagesse ; cette intelligente appréciation d'un art à peine connu en Europe depuis vingt ans nous apprend aussi que déjà, à cette époque, quelques hommes avoient su deviner la puissance future de la presse.

Pierre Farget, l'auteur de la traduction françoise du *Fasciculus temporum*, étoit frère de l'ordre de Saint-Augustin, de Lyon, et docteur en théologie ; le père Labbe l'appelle Farget, La Croix-du-Maine Ferget et Sarget, Maittaire Forget ; on l'a aussi désigné sous le nom de Larget ; Prosper Marchand a relevé ces erreurs ; Pierre Farget étoit un de ces laborieux traducteurs du moyen âge, aujourd'hui si peu connus, il vivoit encore en 1490 ; on ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort ; il paroît avoir passé une grande partie de sa vie à Lyon dans le couvent des augustins ; il publia, avec Julien Macho, son confrère, une traduction françoise des *livres historiés de l'Ancien et du Nouveau Testament*, imprimée à Lyon par Barthélemy Buyer, sans date ; Farget revit et publia aussi, à Lyon, en 1482, le *Livre des propriétés des choses* de Barthélemy de Glanville, déjà traduit en françois par Jehan Corbichon, en 1372 ; enfin il traduisit également en françois le *Speculum vitæ humanæ*, le *Consolatio peccatorum* et le *Fasciculus temporum*.

Le *Fardelet des temps* fut imprimé à Lyon, en 1483 et 1490; deux fois à Genève, en 1495; à Lyon, en 1498; à Paris, en 1505, 1513, et 1518. Prosper Marchand (*Dictionn. histor.*, t. 1, p. 248), et les éditeurs de La Croix-du-Maine qui ont copié Prosper Marchand, parlent d'une édition du *Fardelet des temps*, imprimée à Paris, en 1478 : c'est le *Catalogue des manuscrits et des livres imprimés trouvés après le décès de la princesse de Condé au château d'Anet* qui a donné lieu à cette méprise; on lit dans ce catalogue, p. 27, l'article suivant : « *Fasciculus temporum*, en françois, les » *Fleurs et manières des temps passés*, à Paris, 1478, in-fol. » Cette date est évidemment une faute d'impression; ce n'est qu'à partir de l'an 1495, que cette traduction, qu'on appeloit le *Fardelet des temps*, prit le titre de *Fleurs et manières des temps passés;* aucun bibliographe n'a cité ni décrit cette édition de 1478, vraisemblablement imaginaire et supposée; car Pierre Farget ne fit sa traduction françoise qu'en 1483, et sur l'édition latine de 1481.

Pour fixer la valeur du passage relatif à l'origine de l'imprimerie, que nous avons extrait du *Fardelet des temps*, pour constater l'authenticité de la traduction de Pierre Farget, il faut dire quelques mots de l'auteur du *Fasciculus temporum*, et examiner les diverses éditions qui ont précédé la traduction françoise.

L'auteur de cette chronique est Werner Rolewinck, né en 1425, à Laer, dans l'évêché de Munster, en Westphalie; chartreux à Cologne, en 1447, mort en 1502. Rolewinck étoit un des hommes les plus savans de son siècle; Trithème, qui alla le visiter dans son couvent, à Cologne, nous a conservé la liste de ses ouvrages; ils sont nombreux; quelques-uns seulement ont été imprimés. Le *Fasciculus temporum* est un tableau chronologique qui commence à la création du monde et finit, dans les premières éditions, à l'année 1471. On trouve dans cette chronique beaucoup de détails sur l'histoire d'Almagne; on compte de cet ouvrage trente-trois éditions, tant latines qu'allemandes, françoises ou flamandes, publiées avant l'an 1500.

Le *Fasciculus temporum* fut publié pour la première fois à Cologne, en 1474 : on lit dans cette édition, sur le folio 73, à l'année 1457, les mots suivans :

Artificicies mira celeritate subtiliores fiunt, et impressores librorum multiplicantur in terra.

Le même texte se retrouve dans les éditions suivantes :

L'édition de Cologne, 1479, nous offre un changement important; le passage y est ainsi conçu :

> Artificies mira celeritate subtiliores solito fiunt et impressores librorum multiplicantur in terra ortum suæ artis habentes in MAGUNTIA.

En 1481, Heinrich Wirczburg de Vach, moine de l'ordre de Cluny, publia une nouvelle édition du *Fasciculus temporum*, sans indication de lieu ni d'imprimeur; il a eu le soin de prévenir ses lecteurs que cette chronique, imprimée souvent et en divers lieux, avoit besoin d'être revue et corrigée; en effet, l'édition de Wirczburg contient des changemens, des corrections et des additions qui ne sont point dans les précédentes; c'est là que se trouve, pour la première fois, le texte latin dont Pierre Farget a donné la traduction littérale, que nous avons rapportée plus haut.

Nous avons comparé la traduction françoise de Pierre Farget avec l'édition latine de Heinrich Wirczburg; et c'est évidemment cette dernière version que Farget suivit dans sa traduction; mais il faut observer que les faits déjà avancés par Rolewinck et Wirczburg, et confirmés une troisième fois par le témoignage de Farget, acquéroient, par cela même, une nouvelle preuve d'évidence et de vérité; car Farget ne se borna pas, dans ce travail, au simple rôle de traducteur, mais il revit avec soin les textes latins de cette chronique, les corrigea, et fit passer ces corrections nouvelles dans la traduction françoise; il nous apprend lui-même ces détails dans la préface du *Fardelet des temps :* « Et pourtant, dit-il, que de plu- » sieurs livres mensongiers ont mensongerement escript nous avons » correct et reduyt a la ligne de verite. »

Les éditions latines imprimées à Strasbourg et en Hollande, les traductions allemandes, françoises et flamandes offrent toutes le même texte : enfin nous avons examiné une grande partie de ces différentes éditions; celles qui ont été publiées de 1474 à 1479 fixent l'origine de l'imprimerie à l'année 1457, sans indiquer le lieu de l'invention; et la plupart de celles qui furent publiées depuis 1479, et ajoutent de plus que la découverte eut lieu dans la ville de Mayence.

Le *Fasciculus temporum* nous fait voir qu'au XVe siècle la ville de Mayence étoit regardée généralement comme le lieu de l'invention de l'imprimerie; c'étoit l'opinion de Werner Rolewinck, en 1479, de

Heinrich Wirczburg, qui corrigea et augmenta le livre de Rolewinck, en 1481; c'étoit aussi l'opinion de Pierre Farget, en 1483. Ajoutons à l'appui de l'opinion de ces trois écrivains du xv[e] siècle l'approbation tacite des nombreux imprimeurs qui publièrent, à cette époque, les diverses éditions du *Fasciculus temporum;* ce témoignage a quelque valeur; l'origine de l'imprimerie devoit intéresser ces artistes; la plupart avoient appris leur art en Allemagne; c'étoit, en quelque sorte, reconnoître pour véritable l'opinion émise sur cet objet que de la laisser subsister dans un livre qu'ils imprimèrent si souvent; observons encore que le *Fasciculus temporum* étoit le seul ouvrage de chronologie en usage à cette époque, que ses nombreuses éditions attestent sa popularité, que, si Werner Rolewinck avoit avancé, en 1474 ou 1479, une opinion fausse sur un événement contemporain, Heinrich Wirczburg, en 1481, auroit relevé l'erreur de Rolewinck, ou du moins, si le fait n'eût pas été reconnu pour certain, il auroit employé des expressions douteuses et moins explicites; loin de là, Wirczburg, qui le premier changea et augmenta le passage de cette chronique relatif à l'origine de l'imprimerie, reproduit en d'autres termes l'opinion de Rolewinck, et attribue l'invention aux Mayençois; en un mot, les diverses éditions du *Fasciculus temporum* forment une suite de témoignages authentiques et contemporains qui paroissent décisifs et convaincans; et nous sommes étonné que les écrivains qui se sont efforcés de défendre les prétentions de la ville de Mayence n'aient pas tiré un parti plus avantageux des témoignages de Werner Rolewinck, de Heinrich Wirczburg et de Pierre Farget.

MARIE GUICHARD.

LITTÉRATURE. — PHILOLOGIE.

Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine; précédé de nouvelles recherches historiques et philologiques, d'un résumé de la grammaire romane, d'un nouveau choix des poésies originales des troubadours, et d'extraits de poëmes divers; par M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, membre de l'Académie des inscriptions, officier de la légion d'honneur, de l'ordre royal de Saint-Michel, etc., etc. (1).

J'ai rendu compte, dans le *Bulletin du Bibliophile*, n° 2, 1836, de la première livraison de ce lexique, contenant les lettres A-C, et formant le second tome dans l'ordre des volumes de cette importante publication. Depuis cette époque, une mort inattendue a privé le monde savant d'un de ses plus honorables soutiens : M. Raynouard a cessé d'exister, laissant par bonheur entièrement achevé cet utile et curieux dictionnaire, résultat précieux de trente années de recherches profondes, et des patientes investigations du savoir.

Il ne reste donc plus qu'à poursuivre la publication de ce vaste travail, et c'est une tâche dont a commencé de s'acquitter le légataire des *Mss.* de l'illustre académicien, M. Paquet, avantageusement connu déjà par un mémoire sur les *Institutions provinciales*, couronné par l'Académie des inscriptions. Noble tâche qui exige des soins nombreux et une avance considérable de fonds, mais que la reconnoissance accepte comme un bienfait, et à laquelle ne manquera aucun des dévouemens que peut inspirer une vénération, une tendresse presque filiale!

Dans mon premier article, j'ai expliqué comment M. Raynouard

(1) Six volumes grand in-8 de 700 pages, imprimerie de Crapelet; chez Techener, libraire. Prix de chaque volume grand-raisin, 15 fr., et sur papier vélin 22 fr. 50 c.

avoit jugé indispensable de faire précéder son Lexique roman par de nouvelles considérations sur la langue, sur sa grammaire, sur son utilité pour établir les étymologies des autres langues de l'Europe latine, et en outre par divers documens poétiques; le tout formant une œuvre qui pourra suppléer à la collection publiée précédemment sous le titre de *Choix des poésies originales des troubadours*, devenue très-rare, et dont elle est toutefois la suite et le complément indispensables.

Le volume que nous annonçons, et qui sert d'introduction au Lexique roman, comprend un nouveau choix de pièces des troubadours qui n'avoient pu être insérées dans le précédent recueil, et de longs fragmens de poëmes chevaleresques, moraux et religieux, dont une analyse succincte fait connoître la fable, les principaux incidens et l'ensemble. Ces poésies sont précédées de nouvelles observations grammaticales qui résument et complètent les règles de la syntaxe romane, et enfin de quelques recherches sur l'*Étude philosophique des langues*.

Ce dernier travail, réservé par l'auteur pour servir de discours préliminaire, est resté inachevé; le temps a manqué à l'habile architecte pour terminer la mise en œuvre de tous les précieux matériaux qui devoient former le péristyle du monument déjà élevé par son savoir à la gloire de notre moyen âge. Mais, dans l'état même où est demeuré ce travail, il n'en est pas moins intéressant et neuf dans plusieurs de ses parties; c'est une ébauche où l'on reconnoît la main puissante du maître.

M. Raynouard constate d'abord l'existence aux VIIIe et IXe siècles de la romane rustique, formée de la corruption du latin, puis modifiée par le mélange des hordes de l'invasion avec les naturels des pays conquis, qui donna bientôt à la langue nouvelle un caractère distinct d'individualité. Dans sa grammaire, avant l'an 1000, le savant philologue avoit, en outre, indiqué plusieurs documens historiques qu'il n'a pas jugé nécessaire de rappeler, bien qu'à eux seuls ils pussent suffire à prouver cette existence, lors même que des monumens matériels, tels que les litanies carolines et les sermens de 842, ne seroient pas parvenus jusqu'à nous. Parmi ces documens, il en est un, concernant Adhalard, abbé de Corbie, sur lequel j'ajouterai quelques détails qui me semblent donner une importance de plus à ce que M. Raynouard avoit rapporté de précis et d'incontestable à ce sujet.

Adhalard étoit né vers le milieu du 8e siècle; on a deux biographies de cet abbé, écrites peu de temps après sa mort et avant les sermens de 842, l'une par son disciple Paschase Ratbert, l'autre par Gerard de Corbie. La première porte textuellement que « quand il parloit la langue vulgaire ses paroles couloient avec douceur, » et le biographe oppose cette *langue vulgaire* à la langue théotisque, qu'il appelle la *langue barbare* (1). Maintenant veut-on savoir ce que Paschase entend par langue vulgaire? Le second biographe nous l'apprend en ces termes : « S'il parloit la *langue* » *vulgaire*, c'est-à-dire *romane*, on eût dit qu'il n'avoit étudié que » celle-là ; s'il parloit la *langue latine*, il étoit plus savant que dans » aucune autre (2). » Dans ce passage, la langue romane rustique est indiquée corrélativement avec la langue latine ordinaire, ce qui ne peut laisser aucun doute sur le sens qu'il faut donner aux mots de *langue vulgaire*, de *langue romane*. Adhalard avoit habité la cour de Charlemagne, dont il étoit parent; il passa une grande partie de sa vie dans le nord de la France; ainsi, l'on peut donc induire de ces deux passages que la romane rustique étoit parlée non-seulement à la cour de ce prince, mais encore dans les provinces septentrionales de ses Etats. Il y a plus : lors de la mort d'Adhalard, on fit, en honneur de sa mémoire, une églogue en vers latins qui fut chantée sur son tombeau par deux religieuses. L'une de ces pieuses cénobites, qui figuroit dans cette églogue sous le nom de Galathée, récitoit entre autres ces vers :

Rustica concelebret *romana* linguaque latina...
Et tumulum facite, et tumulo superaddite carmen.

« Que la *romane rustique* ainsi que la langue latine célèbre sa » louange... Et construisez un tombeau, et gravez-y ce chant. »

Ne reconnoît-on pas encore ici la romane rustique nommée corrélativement avec la langue latine? et cette invitation à chanter Adhalard dans les deux langues peut-elle laisser aucun doute sur le fait qu'à l'époque de la mort de cet abbé, en 846, on composoit des vers en langue romane rustique?

L'existence de la romane primitive une fois démontrée, il est difficile de ne pas y reconnoître la source commune d'où sont découlées les six langues du midi de l'Europe, et de refuser à celle

(1) Voyez Bolland, *Acta sanct.*, t. I, p. 109.
(2) *Idem*, p. 116.

des troubadours une antériorité qu'attestent les monumens mêmes de cette langue. J'ose croire que si l'on veut examiner de bonne foi, et sans une préoccupation d'idées arrêtées d'avance, les preuves historiques, matérielles, recueillies, analysées, discutées dans leurs détails et dans leur ensemble par M. Raynouard, on ne contestera plus la généralité primitive de la romane rustique, et son influence sur la formation des langues néo-latines. Et cette communauté d'origine, il ne cherche pas à l'établir par des conjectures hasardées, par des comparaisons vagues ou par de simples rapprochemens de mots isolés, mais bien en démontrant la conformité des élémens constitutifs de ces langues entre elles, la concordance de leurs formes essentielles, l'identité des combinaisons et des rapports de leur syntaxe, seule manière, la plus sûre du moins, d'arriver à la vérité; car les mots, qui sont pour notre oreille et pour nos yeux les signes de nos idées, ne sont que les matériaux des langues, et ne sont pas les langues elles-mêmes. Il ne suffit pas aux hommes d'avoir assigné des noms aux objets visibles ou intellectuels qui entrent dans le commerce de la conversation, il faut, pour former une langue quelconque, une convention plus difficile, la syntaxe, qui établit la forme dans laquelle ces mots doivent être placés pour composer le discours, pour rendre sensibles les différentes modifications sous lesquelles il faut présenter ces objets visibles ou intellectuels. C'est donc la syntaxe qui constitue essentiellement une langue, qui lui donne un caractère propre, et c'est sous ce point de vue qu'il faut toujours examiner et comparer entre elles les différentes langues dont on veut déterminer les rapports et les analogies. Ce travail, c'est celui de M. Raynouard ; en contester l'importance, en nier les résultats, ce seroit vouloir refuser la clarté au jour, au soleil la lumière.

La même lucidité, la même évidence se retrouvent dans ses observations curieuses sur les différences plus apparentes que réelles qu'offrent entre elles la langue des trouvères et celle des troubadours, après leur séparation du type commun en deux idiomes. A ce sujet, et en établissant que cette différence consistoit principalement dans le changement de l'*a* en *e*, M. Raynouard fait remarquer que cet *e* muet fut également substitué aux finales en *i* et en *o*, muettes dans la langue romane. Comme on pourroit regretter qu'il n'ait pas donné d'exemples de ce caractère particulier de la versification des troubadours, je citerai ces vers du poème de Fiera-

bras, attestant que ces poëtes employoient les voyelles *a*, *e*, *i*, *o* comme muettes, non-seulement en rime, mais encore à l'hémistiche sans élision :

E s'ieu no vengi m'ant*a* mot ne seray iratz...
Et si je ne venge ma honte, moult en serai courroucé.
Karles tenc son gan destr*e* que fo ab aur obratz...
Karle tint son gant droit qui fut avec or ouvré.
Mortz lay fo l'apostol*i*, li legat e li bar...
Tué là fut l'apôtre, les légats et les barons.
Can Frances los perceubr*o*, mot en son esfredat.
Quand François les aperçoivent, moult en sont effrayés.

On trouve même des finales muettes en *er*, en *or*, etc., comme dans ces vers du même poème :

Ela venc a la carc*er*, si la fetz desfermar....
Elle vint à la prison, se la fit ouvrir.
Jos en la prieyssa mai*or* als payas la lansa.
Sous en la presse grande aux païens la lance.

Après avoir établi la filiation des langues néo-latines, et indiqué les causes qui amenèrent les différentes modifications qu'elles subirent, M. Raynouard démontre l'utilité de la romane provençale pour se rendre compte des anomalies nombreuses qu'offrent ces diverses langues, et pour reconnoître leurs étymologies les plus sûres; il examine ensuite les avantages que la science de la linguistique peut retirer des recherches historiques sur la signification primitive des mots, et comment à l'aide seule du vocabulaire d'un peuple qui n'existeroit plus, ou chez lequel on ne pourroit pénétrer, on parviendroit à reconnoître son caractère, ses usages, ses lois, et jusqu'aux formes mêmes de son gouvernement. Une courte citation prouvera tout ce qu'il y a d'ingénieux et de vrai dans les aperçus de l'auteur :

« Que lors des premiers établissemens de ces peuples, ils se soient réunis pour offrir volontairement aux chefs des *dons annuels* qui ont laissé dans la langue l'expression de *dons gratuits*, j'en conclus qu'ils ont été originairement libres, et qu'ils l'étoient encore alors. Si je retrouve ensuite le mot d'*aide* et celui de *subside*, je reste convaincu que, pendant longtemps, les offrandes des sujets ont été encore volontaires, puisque *adjutorium* et *subsidium* expriment un secours accordé librement. Les mots *subvention*, *octroi* me paroissent aussi synonymes de *secours*, et me permettent de croire qu'on ne les obtenoit que du dévouement des sujets à la patrie et au

prince. Le mot *contributions* est encore un terme qui suppose, de la part de ceux qui les payent, une sorte de consentement; *contribuer* indique la volonté de celui qui s'associe avec les autres pour donner. Mais, lorsque je rencontre le mot *impositions*, je vois le joug fiscal qui pèse sur le peuple, et je me dis que l'autorité du maître s'est beaucoup accrue. Enfin les agens du pouvoir enlèvent-ils quelquefois de force le tribut, ou persécutent-ils le débiteur du fisc, je ne suis plus étonné d'entendre appeler MALTOLTE cette manière de lever les impôts, c'est-à-dire *mal à propos pris, injustement enlevé.* »

Ces observations sur l'étude philosophique des langues sont suivies d'un résumé de la grammaire romane, contenant les règles générales précédemment établies avec tant de sagacité par l'auteur, et de plus l'indication des modifications et accidens grammaticaux introduits par l'usage ou la prononciation, vers la fin du XIIIe siècle, dans des ouvrages en prose ou en vers qui ont fourni des exemples au Lexique, ou dont M. Raynouard publie des extraits dans le nouveau choix de poésies qui forme la majeure partie de ce volume. L'extrême rareté de la grammaire romane, bien qu'il en eût été fait un tirage de mille exemplaires à part de la collection où elle étoit comprise, ajoute une grande importance à ce travail, qui est à la fois le résumé et le complément de cette grammaire, et qui d'ailleurs justifie parfaitement l'axiome de Montesquieu: « Celui qui voit tout abrége tout. »

Le nouveau choix de poésies comprend 580 pages, parfois à deux colonnes, et se compose: 1° de longs extraits des romans de Flamenca, de Jaufre, de Gerard de Rossillon, de la Chronique des Albigeois, de Fierabras et de Blandin de Cornouailles; 2° de quatre-vingt-treize pièces diverses fournies par quarante-six troubadours; 3° enfin des fragmens de neuf poëmes moraux ou religieux, savoir, le Bréviaire d'Amour, le Livre de Sénèque, les Quatre Vertus cardinales, la vie de sainte Enimie, celle de saint Trophime, de saint Honorat, de saint Alexis, et les Evangiles de Nicodème et de l'Enfance de Jésus.

Parmi ces précieux documens de notre littérature primitive, qui tous demanderoient un examen spécial et développé, je signalerai de préférence aux studieux explorateurs du moyen âge le *Breviari d'amor* de Mafre Ermangaud de Beziers, espèce d'encyclopédie du temps, qu'il suffiroit de comparer avec les ouvrages antérieurs et

surtout à ceux qui l'ont suivi, pour en extraire un bon livre sur l'état des connoissances naturelles, physiques, morales et même littéraires au XIIIe siècle. J'indiquerai encore une circonstance relative à la *Chronique des Albigeois*. Cette composition, plus remarquable comme monument historique que comme monument de la langue, n'a dû être considérée par M. Raynouard que sous le rapport des formes littéraires; aussi, tout en provoquant la publication complète de ce poëme, s'étoit-il borné aux seuls extraits que l'incorrection du manuscrit lui avoit permis de choisir; mais pendant le retard que la mort de l'illustre académicien a fait éprouver à l'achèvement de l'impression du volume dont je rends compte, ce vœu a été réalisé par un savant administrateur de la Bibliothèque royale, passé maître en cette matière : M. Fauriel a publié le texte entier, avec une traduction en regard. Sans m'arrêter à quelques dissemblances, la plupart légères, entre les deux versions imprimées, et qui proviennent soit de la manière dont les mots ont été lus, soit d'une plus grande exactitude dans la traduction littérale de M. Raynouard, je me permettrai d'appeler l'attention de l'habile éditeur du manuscrit complet sur un fragment rapporté par son devancier, et où l'on remarque certains détails biographiques sur l'auteur de cette chronique, comme, par exemple, son séjour pendant onze années à Montauban et sa charge de chanoine à Saint-Antony, qui eussent peut-être modifié, s'il les avoit connus, quelques unes des conjectures sur lesquelles s'appuie M. Fauriel pour combattre l'opinion qui, jusqu'à présent, avoit attribué à un poëte du nom de Guillaume de Tudela la composition de cette chronique rimée.

J'aurois bien plusieurs particularités à rapporter sur divers autres romans extraits et analysés par M. Raynouard, notamment sur Gerard de Rossillon et sur saint Trophime; mais, faute d'espace, je me restreins à deux seules observations sur la vie de saint Honorat; la première, tout exceptionnelle à la coutume des poëtes du temps, c'est l'irrévérence naïve avec laquelle l'auteur de cette Vie fait parler la mère de saint Honorat contre le Christ; témoin ce passage inédit, dont je transcris seulement quelques vers :

Homs fom malhauros
Pendutz per sa folia...
Quel fom pendutz al vent
Per Pilat lo valent;
Doncas si aquest fos Dieus

Non pogra per Jusieus
Esser batutz ni tortz,
Crucificatz ni mortz.
Pensa ti la valor
De Dieu lo creator,
C'uns Dieus es, et es entiers,
Non fazens tres partiers
Com fan li crestian...
etc., etc.

Ma seconde observation portera sur un épisode de ce poëme, qui offre, en l'expliquant, pour ainsi dire, une sorte de concordance avec ce qu'on dit dans l'histoire de Turpin sur le séjour de Charlemagne à Tolède, et sur sa conneissance de la langue arabe (1).

Saint Jacques, dans une vision, invite saint Honorat à se rendre en Espagne, non-seulement pour visiter son sépulcre, mais encore pour délivrer Charlemagne, prisonnier d'Aygolan. Le saint part, et s'informe

On era Karllemagne pres am sa compagnia.
Dis lur hom c'a Toleda Aygolantz los tenia.

Il entre dans la ville, où le roi mécréant, au milieu d'une fête splendide et nombreuse, fait traîner en spectacle son royal prisonnier chargé de fers :

E traysson Karllemagne en miey de la cyptat,
Aysi com far solian, pres et encadenat.

Saint Honorat paroît devant Aygolan, guérit sa fille Sibilie qui étoit possédée ; et, lorsque le père, heureux de ce succès, veut acquitter sa promesse de lui accorder la récompense qu'il désireroit,

Sant Honorat respont que Karlle vol aver,
Que lo reys l'afranquis ab sa compania....
Aygolanz a saa jentz mandament vay donar :
Vazan (*qu'ils aillent*) a la preyson Karlle desferriar.
Ar ieiys (*sort*) de la preyson demantenen Karlons ;
Aygolanz lo li det am doze compagnons,
E vay li dar granz joias e deniers et cavallz.

(1) *Mox ut Aigolandus cognovit loquelam suam arabicam quam Carolus loquebatur, miratus est... didicerat enim Carolus linguam saracenicam apud urbem Toletum in quâ cum esset juvenis aliquando tempore commoratus est.* (*Turpini Hist., cap. XII.*)

Je ne terminerai pas sans faire mention d'un avertissement empreint d'une sensibilité touchante, dans lequel l'éditeur, M. Paquet, parle avec amitié du concours actif que lui prêtent les deux collaborateurs qui, depuis longues années, participoient aux recherches et aux travaux lexicographiques de M. Raynouard. A cette occasion, je suis heureux de pouvoir reproduire ici le nom de M. Dessalles, membre de la section historique des Archives du royaume, que son érudition spéciale rend on ne peut plus capable de prendre part à la publication du *Lexique roman*, cette œuvre de création, formée des débris épars d'une langue morte, rassemblés, reconstruits, ranimés enfin, après plusieurs siècles, par le génie de l'observation, qui peut-être à lui seul est presque tout le génie de l'homme.

PELLISSIER.

Variétés bibliographiques.

Suite au numéro 10, *continuant la liste de plusieurs ouvrages imprimés ou manuscrits, cités dans le Voyage pittoresque en Écosse de Dibdin.*

Livre de la Chasse. Ms. gothique du XIVe siècle; jolis ornemens en tête; mais il a beaucoup souffert. Il y a un portrait qui étoit peut-être celui du comte de Foix.

Livre de Fauconnerie et de Vénerie, par G. Tardif; charmant *Ms.* in-8, du temps de Charles VIII, avec des dessins représentant des faucons et des chiens.

Nous allons à présent énumérer quelques imprimés.

Donatus, imprimé avec des caractères taillés dans du bois; c'est l'édition dont Meermann a donné un fac-simile.

Psalterium lat., 1459, in-fol. sur vélin.

Biblia (1455-7), 2 vol. in-fol. C'est la première Bible imprimée, connue sous le nom de Mazarine; bon ex., tr. rogné.

Biblia, 1462, 2 vol. in-fol. sur vél.; belles dimensions; des taches.

Biblia italica, août, 1471, 2 vol. in-fol., très-bel exempl. d'un livre d'une rareté insigne. Lord Spencer avoit toujours regardé comme d'une nécessité indispensable de se procurer cette édition; et il fut forcé de se contenter d'un fort médiocre exempl., qu'il fit acheter à la vente Mac Carthy.

Biblia græca, 1518. Alde. Superbe exempl. en gr. papier.

Biblia latina, 1583. *Plantin*. Très-beau vol., qui a appartenu à de Thou.

Plinius, 1469, in-fol., édit. princeps. Exempl. aussi beau que celui de Spencer; c'est tout dire.

Idem, 1471, in-fol., Jenson, trad. italienne, sur vél., magnifique.

Tite Live V. de Spire, 1470, in-fol., exempl. aussi grand et aussi parfait que celui que possède Th. Grenville, et qui n'est pas rogné.

Ces trois derniers ouvrages méritent qu'on fasse le voyage d'Écosse pour les voir et pour les caresser.

Virgilius V. de Spire, 1470, in-fol.; superbe exempl. ayant 12 pouces et demi sur 8 et demi d'un ouvrage qu'on ne trouve que très-rarement, et presque toujours taché et rogné.

Virgile, seconde édition romaine, encore plus difficile à rencontrer que la première; il n'y a guère d'ouvrages plus rares. Cet exempl., plus grand que celui de lord Spencer, est malheureusement incomplet à la fin.

Virgile, in-fol., sans date, première édition d'Ulrich Han, fort rare; superbe exempl. rel. en mar. Je le crois aussi beau que celui de la biblioth. Mazarine, lequel a appartenu à Diane de Poitiers.

Callimaque, in-4; édition en lettres capitales, rarissime; cet ex., parfaitement complet, légèrement endommagé en quelques endroits, a 8 pouces sur 5 un quart; il est relié en mar. vert.

Anthologia, gr., 1494, en lettres capitales sur vél.

Idem, 1503, in-8, sur vél., rarissime.

Les éditions *principes* d'Horace (très-bel exempl., dernier feuill. Ms. de Lucain (beau) d'Apulée, d'Isocrate, d'Aristophane, de Claudien, de Valère Maxime.

Les Epîtres de saint Jérôme, 1470, 2 vol. in-fol., sur vél. *Breviarium romanum*, 1478, in-fol., imprimé par Jenson, sur vélin, avec une perfection admirable.

Platon, 1513, in-fol., 1re éd. due à Alde; ex. sur vél., complet, presque sans tache. C'est un joyau des plus précieux; et, toute languissante qu'est à présent la bibliomanie, je connois deux amateurs qui donneroient de suite 500 liv. st. d'un pareil exempl., s'il s'en présentoit un en vente. Celui-ci a 12 pouces sur 7 et demi; la reliure, en mar. bleu, est passable.

Lactance, 1471, in-fol., imprimé par Adam; le seul exempl. que j'aie vu sur vélin; bel exempl., quoique rogné; quelques feuillets sont légèrement tachés.

Terentius Varro de lingua latina, in-fol., édition des moins communes, que je n'avois jamais vue; elle contient 32 lignes par page, et elle reproduit les caractères que l'on trouve rarement du premier Horace et du second Lucain.

Eustathe. Rome, 1543, 4 vol. in-fol., superbe exempl.; celui de Grenville, qui n'est pas rogné, peut seul l'emporter.

Philostratus, 1517, in-fol. magnifique; exempl. de Grolier.

Le Martial, 1475; le Quinte-Curce, V. de Spire; le Plutarque, 1478, se rencontrent en exempl. de toute beauté, ainsi que le *Valerius Flaccus*, 1519, in-fol., sur vélin, avec de superbes miniatures, et le *Feurdanckhs*, 1519, 2e édition sur vélin.

Les raretés typographiques angloises offrent une suite bien moins riche que les classiques; sur 12 volumes exécutés par Caxton, un seul, la Légende dorée, de 1483, est complet; il ne faut pas oublier la Chronique d'Angleterre de Rastell, dont on ne connoît que trois exemplaires qui soient entiers, celui-ci, et ceux dans les bibliothèques de George III, et de lord Spencer.

Nous allons encore extraire une page ou deux du premier volume, nous réservant, si le lecteur veut bien nous suivre, de revenir sur cet ouvrage curieux.

Lincoln n'offre qu'une population de 12,000 habitans et une triste réunion de maisons de briques peu élevées et assez mal bâ-

ties. Le voyageur ne peut guère y être attiré que par sa superbe cathédrale, qui, construite au sommet d'une haute colline escarpée, se dessine majestueusement en élevant vers les cieux trois belles tours massives. Aucune autre cathédrale n'a, à ma connoissance, une position plus favorable.

Wild a publié, en 1819, un beau vol. in-fol. qui le concerne; et dans plusieurs ouvrages on trouve des vues remarquables de cet édifice majestueux, mais à peu près désert, sans mouvement, et où l'on éprouve un sentiment de tristesse; le palais épiscopal est en ruines.

A côté de la cathédrale est la bibliothèque du docteur Honeywood, dont le bibliographical Decameron (t. III, p. 263) a donné le portrait, et a longuement entretenu ses lecteurs. A côté du portrait du docteur, l'on conserve celui de sa grand'mère, morte à 93 ans, après 44 années de veuvage; elle vit 367 de ses descendans; elle n'eut que 16 enfans, mais ils lui donnèrent 114 petits-enfans; 228 étoient de la 3e génération, 9 de la 4e. Il est heureux que toutes les familles ne se reproduisent pas avec une énergie pareille; Malthus avoit raison.

Un des *Mss.* les plus précieux de cette bibliothèque paroît avoir été compilé par R. de Thornton, et écrit vers 1430; il est in-fol., sur pap., de 300 feuillets environ, et malheureusement incomplet au commencement et à la fin; il contient de nombreux morceaux en prose et en vers, entre autres une traduction littérale en prose de la vie d'Alexandre le Grand, imprimée en latin à Strasbourg, 1494; la Mort d'Arthur, le roman de sir Ysambrace, celui de Dioclétien l'empereur, et du comte Bérard de Thoulouse, celui de Perceval le Gallois, la Vie de saint Christophe, et d'autres pièces d'un haut intérêt pour l'ancienne littérature anglaise; quelques-unes ont été publiées.

Lincoln est une des villes d'Angleterre où se rencontrent le plus souvent des débris d'antiquités romaines; il y a peu d'années que l'on ne trouve, dans la campagne, des médailles des derniers empereurs; les Carausius, Tetricus, Claudius Gothicus, en petit bronze, se trouvent assez fréquemment.

Partant de Lincoln, on traverse pendant 18 milles un pays uni et sans aucun agrément, et l'on arrive à Gainsborough, ville de 7000 ames, qui fait un commerce assez actif avec la Baltique, et n'offre rien de bien curieux.

On rencontre ensuite Doncaster, lieu bien connu pour ses courses de chevaux. C'est là que le fameux *Éclipse* fit ses premiers exploits; l'hippodrome a à peu près la forme d'un 8; notre *héros* avoit atteint le but lorsque ses concurrens n'avoient parcouru que la moitié de leur carrière. La ville est propre et attrayante, les rues larges; l'église principale est très-belle; elle est surtout remarquable par une magnifique croisée de 28 pieds sur 15, ornée de peintures sur verre par W. Miller. Ce chef-d'œuvre a coûté près de 1,000 guinées, et représente le Christ avec ses apôtres.

Pour arriver à Wakepelet, il faut faire 23 milles à travers un pays boisé et coupé, où tout annonce l'abondance. L'église, vaste et belle, est bâtie sur une hauteur; de nombreuses fabriques vomissent des tourbillons de la plus épaisse fumée; le commerce, très-actif, emploie une population de 1,500 habitans, qui sera quadruplée dans 15 ans; à quelques exceptions près, les rues sont larges et propres.

Anciens Romans de chevalerie en allemand.

Quelques ouvrages de ce genre se sont payés assez cher dans des ventes faites depuis peu d'années à Paris; c'est ce qui nous a décidés à essayer de réunir l'indication de ce qui existe de plus remarquable dans cette partie.

Livre de l'Histoire du grand Alexandre qu'Eusèbe a écrite, traduite par J. Hartliebe. *Strasbourg*, 1514, in-fol., fig. en bois. 66 fr. vente Canazar, en 1835; l'édition d'Augsbourg, 1478, in-fol., avoit été payée 80 fr., vente J. L. D., en 1834. (Nouv. Rech., 1, 496.)

Histoire fort belle, récréative et lamentable du brave et valeureux chevalier Thedaldus. *Strasbourg*, *Knoblauch*, s. d. (1570-1580), in-8, fig. sur bois.

Histoire de Thedaldo et d'Ermilina; belle, joyeuse et amusante histoire du valeureux chevalier Thedaldo. *Leipzig*, s. d., in-8, fig. sur bois. — Édit. du XVI[e] siècle; il s'en trouve un ex. à la bibliothèque de Leipzig.

Très-belle, ancienne et admirable histoire des étonnans et chevaleresques exploits du noble, célèbre, intrépide et invincible héros Thedel de Walmoden, mise en rime avec le plus grand soin, par George Thym. *Magdebourg*, *Pangratz*, *Kempff*, 1558, in-8.

C'est probablement la 1re édition. Elle se trouve dans la bibliothèque de Wolfenbuttel, et consiste en 56 feuillets non chiffrés, le dernier blanc, sign. A-Z.

Une autre édit., même titre. *Wolfenbuttel*, 1563, in-8, 48 f. non chiffrés, le dernier blanc. *Strasbourg*, s. d., in-8, 8 p. prélim., 78 feuillets chiffrés, et 2 non chiffrés.

Belle et véridique histoire du fils de l'empereur Charles, nommé Lothaire ou Loher. *Strasbourg*, 1514, in-fol., fig. sur bois.

Très-belle histoire du valeureux héros Amadis de France, trad. du françois en allemand. *Francfort*, 1583, 2 vol. in-fol., fig. sur bois. Cette trad. contient les livres 1 à 15; les 24 livres se trouvent dans l'édit. de Francfort, 24 vol. in-8, 1594 et années suivantes; il en existe une autre, 1590-95, 24 vol. in-8. Quant aux continuations, il paroît qu'Explandian seul a été traduit. *Augsbourg*, 1578, in-8. — Le trésor des Amadis a eu 3 éditions à Strasbourg, in-8, 1597, 1608 et 1624.

Histoire fort récréative comment l'empereur Charlemagne combattit pendant 16 ans les quatre fils du duc Aymon. *Siemmern*, in-fol., 1535, fig. sur bois, 168 feuillets non chiffrés, très-rare.

Livre de la Vertu (par Hans Vindler). *Augsbourg*, 1486, in-fol., fig. sur bois, 219 feuillets à 34 lignes; très-curieux et intéressant.

Livre d'Amour. *Francfort*, 1587, in-fol., fig. sur bois.

Histoire de l'empereur Charles et des Guerres saintes contre les infidèles. *Lubeck*, 1494, in-4.

C'est la merveilleuse légende de l'empereur Charles et des combats devant Ratisbonne (Nuremberg), s. d., in-4, 6 feuillets; *Ibid.*, s. d., in-4.

Merveilleuse histoire de la Destruction de Troye. *Augsbourg*, *Sorg.*, s. l. n. d., in-fol., fig. sur bois, 157 feuillets sans chiffres, réclames ni signatures.

Belle histoire de la destruction de Troye. *Augsbourg*, 1474, in-fol. *Ibid.*, 1488, in-fol. *Strasbourg*, 1489, in-fol., 1499, in-fol., et 1510, in-fol. Ces édit. ont des fig. sur bois. *Montbelliard*, 1599, in-8. *Bâle*, 1612, in-8.

Tschenbach (Wm de) Tyturell-Parcival. *Voir* les Nouv. Rech. de M. Brunet, 1486, un ex. 310 fr., vente J. L. D., en 1834.

Belle histoire fort récréative d'un puissant geant d'Espagne ayant nom Fier-à-Bras. *Siemmern*, 1533, in-fol., fig. sur bois, 52 feuillets. Il y en a 2 réimpressions in-8 faites à Francfort, l'une sans date et l'autre en 1594.

Fortunatus. *Augsbourg*, 1509, in-4, 108 feuillets, avec de mauvaises fig. sur bois.

Fortunatus, sa bourse et son chapeau miraculeux, publié de nouveau avec de fort jolies figures, 1551, in-8.

Belle et délectable histoire du noble chevalier Gouvain. *Strasbourg*, 1540, in-4, fig. en bois. 28 50, cart., seconde vente Héber, nº 751.

Les Gestes des Romains. *Augsbourg*, 1589, in-fol., 132 feuillets à 2 colonnes. Cette édition, qui ne contient que 93 chapitres, renferme moins de chose que l'original latin, et elle est disposée dans un ordre tout différent.

Comment le duc Godefroy de Bouillon combattit les Turcs et les païens, et conquit le Saint-Sépulcre. *Augsbourg*, 1502, in-4, 30 fr., vente J. L. D. C'est la réimpression d'un ouvrage imprimé à Augsbourg, 1482, in-fol., 94 feuillets, 47 fig. en bois, payé 60 fr. même vente. Zapf est, je crois, le seul des bibliographes qui l'ait cité.

Livre des Héros. (*Voir* les nouv. Rech. de M. Brunet, t. 2, p. 151.)

Cet ouvrage est divisé en quatre livres; les deux premiers livres sont de Wolfram d'Eschenbach; les deux autres d'Henry d'Osterdingen. Les hauts faits de l'empereur Otnitz (Odoaire), de Dietrich (Théodoric) et de leurs contemporains y sont racontés. Sur un fonds historique, on a brodé quantité de récits fabuleux. Luther a plusieurs fois cité ce poëme, qui est important pour l'étude de l'ancien idiome germanique.

Histoire du Chevalier blanc, qui, par sa vaillance et sa fidélité au Chevalier Lieven, fils du duc de Bruges, obtint enfin un royaume. *Strasbourg*, 1514, in-fol., 182 feuillets, à deux colonnes, fig. sur bois.

Cette histoire se trouve dans le livre d'Amour. *Francfort*, 1587, in-fol., 347e feuillet.

L'éd. ci-dessus n'est pas mentionnée dans Panzer, Annales allemandes; mais il en indique, t. 1, p. 47, une sans lieu ni date; c'est probablement un ex. incomplet de celle-ci qu'il avoit vu.

Histoire véritable et divertissante de Hugues Scharpler, qui devint un puissant roi de France. *Strasbourg*, 1508, in-fol., fig. sur bois, 52 feuillets à 2 colonnes, et *ibid.*, 1537, in-fol., 59 feuillets, fig. Panzer (Annales allemandes, t. 1, p. 251) fait mention d'une édition antérieure. *Strasbourg*, 1500, in-fol.

Histoire de Méliadus, dit le chevalier de la Croix. *Strasbourg*, 1609, in-8. *Bâle*, 1613, in-8.

Belle et divertissante histoire écrite en vers par Hermann de Sachssenheim, et appelée la Moresse. Une édition sans lieu ni date, 40 fr. Héber, 2, 633. *Strasbourg*, 1512, in-fol., fig. en bois, 58 feuillets non chiffrés; cette épopée chevaleresque fut écrite en 1450. *Worms*, 1538, in-fol., fig. sur bois, 4 feuillets prélim. dont 1 blanc, et 47 feuillets chiffrés, et 1539, in-fol. *Francfort*, vers 1550, in-fol.

(*La suite au numéro prochain.*)

This Fig. is confused.

Les termes d'arts et métiers seront-ils admis dans le Dictionnaire historique de la langue françoise?

RAPPORT

DE M. CHARLES NODIER,

LU A L'ACADÉMIE FRANÇOISE, DANS LA SÉANCE PARTICULIÈRE DU JEUDI 14 FÉVRIER 1839.

Messieurs, l'Académie françoise a décidé en principe que son *Dictionnaire historique* renfermeroit tous les élémens de son *Dictionnaire de la langue françoise*, selon la sixième édition.

Elle s'est réservé d'ajouter quelques articles nécessaires, et d'en développer quelques autres.

Telle est la décision réglementaire en vertu de laquelle je rédige.

L'article *about*, qui est en question, se trouve dans le *dictionnaire* actuel; il devoit donc se trouver dans celui-ci.

L'article m'a paru incomplet; c'est là que je suis entré dans le droit d'extension et de développement réservé, dont l'Académie est juge.

L'Académie avoit cité deux acceptions du mot *about*, l'une empruntée au Vocabulaire spécial de la charpenterie, l'autre à celui de la serrurerie; mais *about* étoit aussi un terme d'arpentage, un terme de statistique territoriale, un terme de droit, et ces acceptions plus anciennes, plus usitées, plus connues que les autres, ne devoient pas être plus dédaignées. J'abuserois des momens de l'Académie, en donnant plus d'extension à la défense de mon article.

La seule difficulté que cet article suscite, et que tous les articles du même genre semblent devoir susciter, c'est de savoir jusqu'à quel point les arts et métiers doivent trouver leur vocabulaire dans le *Dictionnaire historique de la langue*. Elle me paroît très-facile à résoudre.

Craint-on la multiplicité des mots techniques? elle ne sera pas

plus choquante que dans le dictionnaire actuel, puisqu'il m'est défendu de m'en écarter.

Craint-on la multiplicité des additions que ces mots pourroient entraîner à leur suite? elle restera toujours à la discrétion de l'Académie, puisque aucun mot ne peut prendre place dans son *dictionnaire* sans discussion et sans jugement.

Le danger n'est donc nulle part.

Convenons-en, messieurs, ce qui nous effraye dans les mots spéciaux des arts et métiers, c'est que ces mots n'ont pas grand crédit dans la langue littéraire; c'est que nous sommes tous plus ou moins disposés à nous persuader qu'un *Dictionnaire historique de la langue françoise* est un ouvrage de bonne compagnie, destiné à l'usage des salons; un *Gradus ad Parnassum* pour les jeunes gens qui se proposent de suivre la carrière des lettres, et dont le nombre paroît disposé à s'accroître indéfiniment, si je m'en rapporte aux annonces des journaux. Tranquillisez-vous, messieurs; cette noble émulation n'est pas près de s'éteindre, et si notre civilisation finit bientôt, ce qu'à Dieu ne plaise, ce ne sera pas faute d'auteurs.

Je prends la liberté de juger autrement du *Dictionnaire historique de la langue*. Je le regarde comme le livre de tout le monde. Je voudrois n'en écarter que les mots mal faits qui ne servent à rien, et ce n'est certainement pas dans le Vocabulaire des arts et métiers que j'irois les chercher; j'en demande bien pardon aux sciences et à la politique.

Oserois-je vous demander, messieurs, ce qui vous répugne dans le Vocabulaire des arts et métiers, restreint toutefois selon la règle et la méthode de votre dictionnaire actuel?

Est-ce par hasard le peu d'importance de la matière? Je ne saurois, en vérité, partager ce dédain pour la langue essentielle de la civilisation. Elle n'a pas commencé par les lettres et les sciences; elle a commencé par les métiers. On a bâti des maisons bien avant de bâtir des dictionnaires; et, pour me servir d'un rapprochement de M. Delille, dont je ne me charge pas de démontrer la justesse, on a cultivé des jardins avant de cultiver des vers. Je rends justice à la littérature; c'est un loisir fort agréable, mais je crois qu'une société bien faite s'en passeroit plus aisément que de la dernière des industries mécaniques. Olivier de Serres l'agriculteur, Philibert Delorme l'architecte, Mathurin Jousse le serrurier, Solleysel le maréchal, et Bergeron le tourneur, ne sont pas, à la vérité, de

antiqvis tam nvmismatvm qvam marmorum inscriptionibus pari diligentia qua fide conquisitus ac descriptus, et in locos communes distributus. *Antuerpiæ, ex. off. Plantini*, 1579, in-4, parch. . . . . 5— »

1310 GVILLIMANNVS (FR.). Habsbvrgica, sive de antiqva, et vera origine domvs Avstriæ vita et rebvs gestis comitvm Vindonissensium sive Altenburgiensium in primis Habsbvrgiorvm. *Mediolani*, 1605, in-4, fig., v. m. . . . . . . 6— »

1311 HISTOIRE de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, de l'ordre de Saint-Benoît, par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (dom Michel Germain). *Paris*, 1675, 1 vol. in-4, v. br., portrait d'Armand de Lorraine d'après Mignard, ajouté. 15— »

1312 ——— de l'heresie de Viclef, Jean Hvs, et Jerôme de Prague, avec celle des guerres de Bohême qui en ont été les suites (par Varillas). *Lyon*, 1682, in-12, v. br. 4—50

1313 IM-HOF (J.-W.). Historia Italiæ et Hispaniæ genealogica. *Norimbergæ*, 1701, 2 tomes en 1 vol in-fol., v. br.
Avec tableaux généalogiques et blasons dans le texte. (*Rare*.) 18—»

1314 IN RESTITUTAM VALETUDINEM LUDOVICO XV (poëme grec-latin), par T. Masson, in-4, br. . . . . 5— »

1315 KOFFLER (JOHANNIS) Historica Cochinchinæ descriptio, in epitomem redacta ab Anselmo ab Eckart, edente Murr. *Norimbergæ*, 1803, in-8, br. . . . . 7— »

1316 KRAUSE. Manuel de la langue allemande (en allemand). *Hall*, 1823, 1re partie, 2 tom. en 1 vol. in-8, br. 3—50

1721 LABOVREVR (JEAN LE). Histoire et relation dv voyage de la royne de Pologne et dv retovr de madame la mareschalle de Guébrian par la Hongrie, l'Avstriche, la Styrie, etc. *Paris, T. Qvinet*, 1648, in-4, fig., parch. (*Rare*.) . . . 9— »

1318 LEBRET (HENRY). Histoire de la ville de Montavban. *A Montavban, par S. Dvbois*, 1668, 1 vol. in-4, rel. . 10— »

1319 **Le Menestrier.** Medales, monnoyes et monvmens antiqves d'Imperatrices romaines. *Dijon, impr. de Cl. Gvyot,* 1625, pet. in-fol., parch., fig. dans le texte. 5— »

1320 **Lettres** historiques sur le comtat Venaissin et sur la seigneurie d'Avignon. *Amsterdam,* 1768, in-12, br. . . . 5—50

1321 **Lvdovici** XIII, Franciæ et Navarræ regis, Trivmphvs de Rvpella capta. *Parisiis, Seb. Cramoisy,* 1628, in-4, parch., portr. . . . . 6— »

1322 **Mabillon** (J.). Annales ordinis S. Benedicti (ad ann. 1157). *Parisiis,* 1703-39, 6 vol. in-fol., v. br. *Bel ex.*). 75— »

1323 **Marco Foscarini.** Della Letteratura Veneziana libri otto. *In Padova,* 1752, 1 vol. in-fol., mar. vert, fil., tr. d. 36— »

Exempl. en grand pap. de la bibliothèque de Lamoignon.

1324 **Martene** (Edm.). de antiquis Ecclesiæ ritibus libri tres. *Bassani,* 1788, 4 vol. in-fol., fig., br. . . . . . . 48— »

1325 **Marin.** Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum. — Histoire de la ville de la Ciotat. — Mémoire sur le port de Marseille. *Avignon,* 1782, in-12, fig., br. . . . . 3— »

1326 **Mémoires** pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins de la maison de la Tour-du-Pin. *Paris,* 1711, 1 vol. in-fol., v. . . . . 15— »

1327 **Monin.** Dissertation sur le roman de Roncevaux. *Paris, impr. roy.,* 1832, grand in-8, br. 22— »

1328 **Morellii** (Andr.). Thesaurus Morellianus, sive familiarum roman. numismata disposita ab Andr. Morellio, edidit et comment. illustravit Sigeb. Havercampus. *Amstel.,* 1734, 2 vol. in-fol., v. f. (*Bel exempl.*). . . . . . 110— »

1329 **Mvsevm** nvmarivm Milano-Viscontianum. *Traiecti ad Rhenum, Wild,* 1786, in-4, br. . . . . 9— »

Curieux catalogue.

1330 **Nani** (Battista). Historia della repvblica Veneta. *In Venetia,* 1663, in-4, rel. . . . . 7— »

1331 NIBELUNGEN (LE POEME DES). Texte original revu avec soin d'après les meilleures leçons, avec une introduction et un glossaire, par Fred. Zeune (en allemand). *Berlin*, 1815, 1 vol. pet. in-8, fig., cart. . . . . 10— »

1332 NOBILISSIMO hospite comitis de Trausnitz nomen professo et in villa Pinciana Burghesiorum Principum die 27 maii, 1716. Epistola. *Romæ*, 1716, in-4, planches, parch. (*Aux armes.*) 9— »

1333 NOEL (S.-B.-J.). Premier essai sur le département de la Seine-Inférieure. *Rouen*, *an* VII, in-8, d.-rel. (*Rare.*). 8—50

1334 ORICELLARII (B.) de bello Italico commentarius, ex authentici manuscripti Apographo. *Londini*, 1724, in-4, br. 4— »

1335 PANVINIUS (ONUPH.). Fasti et triumphi Roma, Romulo Rege usque ad Carolum V. *Venetiis*, 1557, in-fol., v. br. 6— »

1336 PARNASSE (LE) DES MVSES, ou Recueil des plus belles chansons à danser. *Paris*, *Ch. Hvlpeav*, 1630, pet. in-12, mar. vert, comp., fil., tr. dor. . . . . 50— »

1337 PARVTA (PAOLO). Historia Vinetiana. *In Venezia*, *G. Angeli*, 1703, 2 part. en 1 vol. in-4, d.-rel. . . . . 5— »

1338 PASQUIER (ESTIENNE). Les œuvres complètes, contenant ses six traités. *Amsterdam*, 1723, 2 vol. in-fol., v. br. 25— »

1339 PERRON (LE CARDINAL DU). Harangve faicte de la part de la chambre ecclesiastiqve, en celle dv tiers-état, sur l'article du serment. *Paris*, *Ant. Estiene*, 1615, in-4, parch. (*Rare.*) 7— »

1340 PAARS PIERRE. Poëme heroï-comique du baron de Holberg, trad. du danois en allemand par Jean Adolphe Scheibe. *Kopenhagen*, *und Leipzig*, 1764, in-8, fig. cart. . 8— »

1341 PLACENTINIUS (GREG.). Epitome græcæ palæographiæ et de recta græci sermonis pronunciatione dissertatio. *Romæ*, 1735, in-4, planches, v. f. . . . . 15— »

Une lettre autographe signée de P. Dupuy, expliquant quelques objets d'antiquité, est jointe à cet exemplaire, du prince de Soubise.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

1342 **Anjou (l') et ses monumens**, par MM. V. Godard-Faultrier, avocat, et P. Hawke, 1839, t. 1er, gr. in-8, avec 50 planch. 15— »

1343 **Bibliothéconomie.** Instructions sur l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques, par L.-A. Constantin, 1839, 1 vol. in-12, avec 6 planches. . 4— »

1344 **Catalogue** des livres de la bibliothèque de M. P.-P.-C. Lammens, professeur et bibliothécaire à Gand, 1re partie. *Gand*, 1839, 1 vol. in-8 de 406 pages. . . . . 3— »

La vente aura lieu à Gand le 15 avril prochain.

1345 **Catalogue** d'une précieuse collection de livres anciens et rares, la plupart en riches et élégantes reliures, faisant partie du cabinet de M. A.-A. On y remarque surtout un grand nombre de livres chasse, — sur la langue et la poésie françoise, — des mystères et anciennes pièces de théâtres, — une collection de romans de chevalerie, — d'anciennes chroniques, — un choix de lettres autographes, etc., etc. 1 vol. gr. in-12, avec 3 fac-similés de reliures. 1—50

Papier de Hollande, tiré à 15 exempl. . . . 5— »

Notices contenues dans le onzième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e série.

IMPRIMERIE DE Mme VEUVE HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE), RUE DE L'ÉPERON, N° 7. — Février 1839.

fort grands personnages aux yeux des beaux esprits, mais la perte de leurs ouvrages seroit de plus grande conséquence, peut-être, pour le genre humain, que celle de tous les romans qui ont paru en 1838, sans en excepter ceux qui concourrent au prix Monthyon. C'est pourtant ce que l'on vous propose de décider.

Ou bien, messieurs, ces mots vous seroient-ils désagréables par leur construction et par leur forme? Sur ce point, la délicatesse exquise de votre goût ne m'inspire pas la moindre inquiétude. Je ne saurois vous dire combien elle me rassure. Le Vocabulaire des arts et métiers est admirablement fait dans toutes les langues. En françois, il est excellent. Ce seroit trop le vanter que de prétendre qu'il est savant. Ce seroit l'apprécier à peine à sa valeur que de lui accorder le mérite du naturel, de la correction et de la clarté. Chose étrange, et qu'on ne peut assez remarquer! les grammairiens reconnoissent très-bien la valeur virtuelle de la désinence dans le substantif, mais ils ne l'expliquent point; et quand nos habiles écrivains font un mot nouveau, ce qui doit arriver à Paris une cinquantaine de fois par jour, il est si rare qu'ils ne s'y méprennent pas, qu'on peut parier hardiment à tout coup pour le barbarisme. Jamais l'ouvrier ne s'y est trompé; son mot jaillit toujours simple, clair et françois, de la nécessité qui le fait naître; il n'y en a pas un seul qui puisse être meilleur, et mieux exprimer ce qu'il signifie. S'il étoit possible de douter que Dieu eût donné à l'homme la faculté de créer avec puissance le verbe dont il a besoin, je n'en voudrois pas d'autre preuve; et c'est là un de ces faits dont l'histoire d'une langue doit tenir compte.

Voici, messieurs, une autre considération, et elle est fort grave. Quand les pauvres ouvriers qui ont fait, sans le savoir, le Vocabulaire des arts et métiers, accomplissoient d'instinct le plus grand œuvre de l'intelligence humaine, ils ne savoient ni lire ni écrire; ils appeloient les choses de leur nom, comme le premier homme de la Genèse, parce qu'il leur étoit donné de les nommer. Depuis que ces bonnes gens ne font plus de mots, on continue à croire qu'on fait des mots, mais on n'en fait point. On en copie, on en traduit, on en travestit. C'est une misérable richesse, messieurs; c'est la richesse du progrès.

Une nouvelle époque de la société est arrivée. Les ouvriers en profitent, s'il y a profit. La politique et la philosophie modernes se sont beaucoup occupées de leur instruction, parce que l'instruction

est, en dernière analyse, le meilleur de tous les instrumens qu'on puisse employer pour tirer parti de la sottise et de la crédulité des hommes. Le peuple lit, le peuple écrit, le peuple est émancipé, le peuple devient littéraire. Nous avons, nous-mêmes, de grands prix à distribuer tous les ans pour l'enseignement du peuple. Est-ce là le moment, faites-moi la grâce de me l'apprendre, de retirer au peuple, dans le *dictionnaire*, l'explication et l'histoire des mots les plus essentiels de son langage? Où les cherchera-t-il, si les corps savants, qui représentent, jusqu'à nouvel ordre, l'aristocratie fort précaire de l'intelligence, ne veulent pas les lui donner? Je vais vous le dire, messieurs.

L'instruction du peuple est devenue présomptueuse, comme toutes les instructions faussées. Le peuple ne voit pas sans humiliation qu'on méprise ses nomenclatures. Il en conclut peu à peu que ce qui n'est que françois n'est pas tout à fait françois. Sa vanité blessée finira par se réfugier dans le grec, et les exemples ne lui manquent pas, grâce au charlatanisme des chimistes, des naturalistes et des médecins.....

Ambubaïarum collegia, pharmacopolæ,
.... Mimæ, balatrones.....

C'est un moyen comme un autre de retourner à la langue grecque, et de justifier, par la synthèse, le savant paradoxe d'Henri Estienne; mais ce n'est plus la peine alors de faire le *Dictionnaire de la langue françoise*, car dans cinquante ans elle n'existera plus. On l'apprendra dans Schrevelius.

Au nom du ciel, messieurs, si vous voulez faire une coupe réglée dans le *dictionnaire*, tenez-vous-en à ces mots scientifiques si dépourvus d'analogie, si grossièrement hibrides, si maladroitement cousus à leurs désinences, si barbares et si mal faits, qui ne présentent aucune idée nette à la pensée des ignorans, qui font sourire de pitié les gens instruits, et qu'il seroit grand temps de reléguer parmi les langues occultes à côté du chiffre des diplomates et de l'argot des filous. Criez avec moi : *Timeo Danaos, et dona ferentes;* vous trouverez de l'écho parmi les hommes éclairés qui pratiquent notre belle langue en connoissance de cause, et vous ne choquerez pas les autres, car les fabricateurs de la nouvelle langue grecque ne sont pas de force à entendre votre latin.

Ce seroit une grande erreur que de supposer, au reste, qu'il

s'agit purement ici de l'intérêt d'un vocabulaire spécial. Il en est des familles de mots comme de la famille proprement dite : Quelques individus prospèrent, plus ou moins inutiles, mais, honorés par leur position et par leur fortune ; quelques autres, utiles et souvent nécessaires, végètent dans le dédain et dans l'obscurité, parce qu'ils ne sont pas présentables dans le monde ; mais, dans la statistique du pays, une paire de sabots représente l'unité sociale comme une paire de talons rouges. Si vous retranchez quelque chose dans la ligne de descendance ou dans la ligne d'affinité, vous détruisez toute l'harmonie et tout l'ensemble de la race. Qui sait si le nom trivial de l'outil le plus dédaigné ne fournira pas un jour à la langue une figure hardie et sublime? Plutarque rapporte quelque part que Pythagore faisoit souvent usage, dans ses maximes et dans ses lois, de termes particuliers au métier de ciseleur, et d'images empruntées à l'action de graver ou d'empreindre, parce que son père étoit graveur de cachets. Étienne Le Noir et Chrétien Knauth conviennent qu'ils n'ont rien trouvé de pareil dans les rares lambeaux qui nous restent de ce grand homme, et cette perte irréparable ne s'explique, hélas ! que trop bien. Ces mots spéciaux ne s'étoient pas conservés dans la langue écrite, et les vers où ils étoient contenus périrent, parce qu'on avoit cessé de les entendre. Que penseriez-vous de cette omission dans le dictionnaire de l'Académie de Crotone, si Crotone avoit eu une Académie, et si l'Académie de Crotone avoit fait un dictionnaire ?

Ce genre d'omission systématique a souvent produit d'étranges bévues de scoliastes dont vous me permettrez de rapporter un exemple entre mille, et je le prendrai haut, car c'est le savant André Schott qui me le fournit. Sidoine Apollinaire, dans la description de sa maison de campagne, décrit avec beaucoup de grâce le doux asile qu'offrent les *asseres* de son toit aux tribus voyageuses des hirondelles. Ce passage n'est pas difficile à traduire. Les *asseres* sont ce faisceau de lambris, d'ais ou de soliveaux qui composent, dans le Vocabulaire de la charpenterie, les *lambourdes* ou les *membrures* du toit. *Asseres* ne se trouvoit pas dans les lexiques dont André Schott pouvoit faire usage, et il ne se souvint pas de l'avoir lu dans Vitruve. Il aima mieux croire à une faute de copiste qu'à un barbarisme d'écrivain, et il corrigea bravement par « *anseres*, » qui est d'un latin très-classique. La jolie phrase de Sidoine Apollinaire se présente alors sous un aspect fort nouveau ; elle signifie

rigoureusement « que les oies ont pris la peine de faire dans son toit des nids pour les hirondelles ; » et il n'y a point de fait plus extraordinaire dans l'ornithologie. Aussi de graves naturalistes l'ont-ils soigneusement noté.

Cette bizarre méprise m'en rappelle une autre qui n'est pas moins singulière. Les anciens dictionnaires latins ne donnoient au mot *rhombus* que le sens vulgaire de *turbot*. Ils avoient négligé l'acception technique dans laquelle ce mot signifie une espèce de toupie éolienne qu'on fait rouler sur des lanières élastiques, et que nous appelions le *Diable*, il y a une vingtaine d'années. L'Académie a bien voulu en faire mention sous ce dernier nom, et je lui en rends grâce ; mais les premiers lexicographes latins avoient été moins soigneux. Or ce *rhombus* étoit d'usage dans certaines cérémonies magiques, et M. Noël, auteur du *Dictionnaire des Pêches*, qui ne connoissoit qu'un sens au mot latin, se montre fort persuadé que le turbot servit aux enchantemens des bergers de Théocrite et des sorcières d'Apulée. M. Hoffmann lui-même, qui étoit bien plus savant que M. Noël, a partagé son opinion. Voyez que de sottises et de contre-sens peuvent résulter de l'omission du mot le plus méprisable en apparence, et n'imitez pas, messieurs, cette imprudente économie. Notre langue regorge de vie aujourd'hui, elle se fait jeune tant qu'elle peut ; mais un jour elle sera morte.

J'ai eu pour ami dans ma première jeunesse un aimable jeune homme qui se destinoit aux grandes affaires. Comme ses penchans le poussoient vers l'Italie, il eut le courage d'apprendre par cœur Veneroni et Antonini, et il est vrai de dire qu'il réussit à lire assez couramment Métastase. Il alla plus loin ; il épela Machiavel, car il étoit diplomate, et on le fit secrétaire d'ambassade en Toscane. Les salons de Florence l'accueillirent à merveille ; et, si on ne le comprit pas, on parut du moins le comprendre. Il étoit donc content de lui comme un François en voyage, mais il n'avoit malheureusement pas encore compté avec sa blanchisseuse. Le mémoire de sa blanchisseuse étoit cependant fort bien écrit, et même fort bien orthographié, selon l'usage des blanchisseuses de Florence ; mais il ne se trouvoit pas, dans tout son contenu, un seul mot qui eût jamais frappé son oreille où ses yeux. Impossible à mon jeune savant d'y distinguer ses chemises de ses mouchoirs de poche, et ses cravates de ses bonnets de nuit. Le rouge lui monte au front, il médite, il se ronge les ongles, il s'avise enfin, il court à la Lau-

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE
LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI
SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE
J. TECHENER, PLACE
DU LOUVRE,
N° 12.

N° 11. — Janvier 1839.

1278 **Agostini (F.-G.)**. Notizie istorico-critiche intorno la Vita, e le Opere degli scrittori Viniziani. *In Venezia*, 1752-54, 2 vol. in-4, br. en cart. . . . . 36— »

1279 **Anecdota** græca e regia Parisiensi, et e Veneta S. Marci bibliothecis deprompta edidit J.-B. Gasp. d'Ansse de Villoison. *Venetiis*, 1781, 2 vol. in-4, br. . . . 25— »

1280 **Antiqvis (de)** Bibracte, sev Avgvstodvni monimentis libellvs, e musæo Em. Thomas. *Lvgdvni, Barbier*, 1650, in-4, planches, parch. . . . . 8— »

Exempl. avec notes manuscrites, suivant lesquelles cet ouvrage est de Leotius ou Leontius.

1281 **Audiffredi (J.-B.)** Specimen historico-criticum editionum Italicarum sæculi XV, etc. *Romæ*, 1794, gr. in-4, cart., n. rog. . . . . 12— »

1282 **Baconi (Fr.)** opera moralia et civilia, cura G. Rawley, *Londini*, 1638, 2 tom. en 1 vol. in-fol., parch. . 15— »

1283 **Bolanus** (F.-B.). Historia almi Ferrariæ gymnasii in duas partes divisa. *Ferrariæ,* 1735, 2 vol. in-4, cart., planches. 15— »

1284 **Bonnaire.** Mémoire au ministre de l'intérieur sur la statistique du département des Hautes-Alpes. *Paris, an* IX, in-8, br. . . . . 2— »

1285 **Bouges** (le R. P.). Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives, et une notice ancienne et moderne de ce diocèse. *Paris,* 1741, 1 vol. in-4, d.-rel. . . . . 10— »

1286 **Castelli** (Edm.). Lexicon heptaglotton, hebraicum, chaldaic., syriac., samaritan., etc., cui accessit brevis grammaticæ delineatio. *Londini, Th. Roycroft,* 1669, 2 vol. grand in-fol., v. éc., fil., tr. d. (*Bel exempl.*). . . . 260— »

1287 **Catalogo** delle storie particolari civili ed ecclesiastiche delle città e de' luoghi d'Italia, le quali si trovano nella domestica libraria dei fratelli Coleti. *In Vinegia,* 1779, in-4, br. . . . . 12— »

1288 **Catalogus** historico-criticus romanarum editionum sæculi XV, in quo præter editiones a Maettario, Orlandio, ac P. Laerio relatas et hic plerumque plenius uberiusque descriptas plurimæ aliæ quæ eosdem effugerunt, recensentur ac describuntur, etc. *Romæ,* 1783, in-4, br. (*Fac-similés.*) 9— »

1289 **Cathala Coture** (de). Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Querci. *Montauban,* 1788, 3 vol. in-8. 15— »

1290 **Chalieu** (l'abbé). Mémoires sur diverses antiquités du département de la Drôme et sur les différens peuples qui l'habitèrent avant la conquête des Romains. *Valence,* s. d., in-4, fig., br. . . . . 6— »

1291 **Champigny** (de). Histoire abrégée de Suède, depuis les rois de la maison de Vasa jusqu'à l'année 1776. *Amsterd.,* 1776, in-4, v. . . . .

Exempl. avec une lettre autographe de l'auteur, de deux pages.

1292 Chanterreau Le Febvre (Lovis). Discovrs historiqve concernant le mariage d'Ansbert et de Blithilde, pretendve fille dv roy Clothaire I ou II. *Paris, Ant. Vitré*, 1647, in-4, parch. 8— »

Exempl. avec envoi d'auteur au collége de la Société de Jésus de Dijon.

1293 Charta papyracea græce scripta Musei Borgiani velitris qua series incolarum Ptolemaidis Arsinoiticæ in aggeribus et fossis operantium exhibetur edita a N. Schow, cum adnotatione critica, etc. *Romæ*, 1788, in-4, fac-similé, parch. 15— »

Exempl. avec envoi d'auteur au card. Etienne Borgia.

1294 Chronique abrégée de Danemarck, depuis le roi Dan Ier, sous lequel le Danemarck a eu, dit-on, son commencement et son nom, jusqu'au temps actuel, par Jens Söffrensön Nor-Nissom (en allemand), 1645, pet. in-12, cart. 7— »

1295 Ciacconii (Alphonsi). Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et cardinalium, ab initio nascentis ecclesiæ usque ad Urbanum VIII. *Romæ*, 1630, 2 vol. in-fol., vél. cordé, v. f., remplis de portraits. — Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et cardinalium a Clemente IX usque ad Clementem XII, scriptæ a Mario Guarnacci. *Romæ*, 1751, 2 vol. in-fol., portraits, v. m.

Les deux ouvrages réunis (*Rares.*)........................ 80— »

1296 Codicis manvscripti N. T. Græci Raviani in bibliotheca regia Berolini examen, institvit G. Gottlieb Pappelbavm. *Berolini*, 1796, in-8, br. . . . . 8— »

1296 *bis*. Collection de mémoires pour servir à l'Histoire de France, par M. Guizot, 31 vol. in-8, br.

La même, publiée par M. Michaud et Poujoulat, 25 vol. grand in-8, br.

1297 Connoissance (la) des pavillons ou Bannières que la plupart des nations arborent en mer. *La Haye*, 1737, in-4, avec 90 planches, v. br. . . . . 10— »

1298 **Dormay (Claude).** Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, dvcs, comtes et govvernevrs, auec vne suitte des evesques, et vn abbrégé de leurs actions. *Soissons*, 1663, fig., 2 vol. in-4, v., br. (*Rare.*). . . . . 16— »

1299 **Dv Brevl (P.-J.).** Svpplementvm antiqvitatvm vrbis Parisiacæ, qvoad sanctorvm germani à Patris, et Mauri fossatensis cœnobia. *Parisiis, Petit-Pas*, 1614, in-4, parch. 5— »

1300 **Elogj** degli uomini illustri Toscani. *In Lucca*, 1771, 7 vol. in-8, br. . . . . 25— »

1301 **Elogi** storici di Cristoforo Colombo e di Andrea d'Oria. *Parma, stamp. reale*, 1781, in-4, port., rel. . . . 5— »

1302 **Esame** del Bronzo Lerpiriano pubblicato dallo Spon. *In Pesaro*, 1771, in-4, cart. . . . . 5— »

1303 **Fabrettus (Raph.).** De aqvis et aqvædvctibvs veteris Romæ, dissertationes. *Romæ, Joannes Bussottus*, 1680, in-4, rempli de planches, parch. . . . . 16— »

1304 **Fabricii (Joan. Alb.)** Bibliotheca latina, nunc melius delecta, rectius digesta et aucta diligentia J. Aug. Ernesti. *Lipsiæ*, 1773-74, 3 vol. in-8, d.-rel., non rog. 35— »

1305 ——— Bibliotheca latina et infimæ ætatis, accedunt Wipponis. *Hamburgi*, 1734-46, 6 vol. pet. in-8, rel. en vélin. 35— »

1306 **Facciolati (Jacobi)** Fasti gymnasii Patavini. *Patavii*, 1757, 2 vol. in-4, cart., non rog. . . . . 27— »

1307 **Fischer (F.-C.-J.).** De prima expeditione Attilæ regis Hunnorum in Gallias ac de rebus gestis Waltharii, carminis Epici saecvli VI. *Lipsiæ*, 1792, in-4, d.-rel. . . . 10— »

1308 **Favola (la)** di Circe rappresentata in un antico greco Bassorilievo di Marmo comentata da Ridolfino Venuti. *Roma*, 1758, in-4, pl., br. . . . . 4— »

1309 **Goltzivs (Hvb.).** Thesavrvs rei antiqvariæ Hvberrimvs; ex

rentiane, il s'empare du dictionnaire de *la Crusca*, qu'il n'avoit jamais ouvert. Pas un des mots formidables qui l'avoient si cruellement déconcerté ne manquoit à sa place, celui-ci avec l'autorité de Lasca, celui-là sous le patronage de Burchiello; l'un appuyé sur Dante, l'autre sur Boccace. Je crois me rappeler que ce fut Gello qui lui donna le nom des chaussettes; car ce divin Gello, un des flambeaux de la littérature italienne, étoit chaussetier; et son oraison funèbre, qui est un chef-d'œuvre de style, fut prononcée par un garçon tailleur.

Le secrétaire d'ambassade de Toscane acheta le dictionnaire de *la Crusca*, et apprit l'italien.

Je n'ai plus qu'un mot à dire, messieurs, mais je le crois de nature à fixer votre opinion.

Il existe en France un monument de science lexicographique dont tous les peuples sont jaloux, et je n'ai pas besoin de nommer le *Glossaire* de Du Cange. Le *Glossaire* de Du Cange est peut-être le seul dictionnaire qui ait mérité une statue à son auteur, mais il est probable que les auteurs de l'*Encyclopédie* passeront auparavant. Eh bien, qu'a fait Du Cange pour éclairer la langue, et la littérature, et les sciences, et l'histoire? il a recueilli ce que la négligence et le dédain des hommes avoient laissé en oubli dans les trésors de la parole. Il a restitué la langue du droit, la langue de l'agriculture, la langue du commerce, la langue des arts et métiers. Tout cela étoit mort, et tout cela est vivant.

Vous ne serez pas obligés, messieurs, d'aller chercher vos matériaux si loin: vous travaillez sur le vif, et j'ai peur, il faut l'avouer, que la mort ne le saisisse avant peu. Voulez-vous aborder franchement le plan d'un ouvrage complet; ou bien, laisserez-vous le soin de l'achever à quelque Du Cange futur? — Il peut se présenter sans doute, mais je n'ose pas vous le promettre.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES
DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION
DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 12. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

FÉVRIER ET MARS.

COUP D'OEIL

SUR

QUELQUES BIBLIOTHÈQUES DE L'ITALIE.

Un des écrivains qui se sont occupés avec le plus de zèle des sources de notre histoire remarque avec raison que rien ne seroit plus utile à la république des lettres qu'une topographie des manuscrits épars dans les grandes collections de l'Europe ; c'est peut-être en Allemagne ou en Écosse qu'existe tel manuscrit d'un auteur que l'on cherche inutilement chez nous, et réciproquement; c'est peut-être à Carpentras que se trouve un volume que demande en vain un savant de Grenade ou de Francfort (1). Le livre d'Haënel, publié en 1828-30, peut rendre des services, mais il est loin de fournir toutes les indications qu'on voudroit y trouver. Il existe sur l'Italie un bon ouvrage de Blume (*Iter italicum*, 1827-31); nous avons cru, en extrayant les informations qu'il donne sur les principales bibliothèques, rendre service aux personnes qui ignorent la langue allemande ou qui auroient de la peine à se procurer les quatre volumes de Blume.

La Bibliotheca borbonica, à Naples, dont on évalue les richesses à 150,000 volumes et à 3,000 manuscrits, a été l'objet de plusieurs publications. Laissant de côté ce qu'en ont dit Mabillon et Montfaucon, et sans nous arrêter à une notice très-incomplète, des manuscrits grecs publiés par Harles, dans son édition de la Bibliotheca græca de Fabricius (1796, t. v, p. 785), nous signalerons le catalogue des manuscrits latins dû à C. Janelli (1827, in-4), et celui des manuscrits grecs rédigé par S. Cyrillo (t. I, 1826, t. II, 1832, in-4). Tous deux sont écrits en latin et rédigés sur un plan uniforme ; mais l'ensemble souffre de la manière différente de travailler des deux autres. La première partie des manuscrits grecs contient les ouvrages de théologie; ils sont classés par section, sans suivre rigoureusement l'ordre des n^{os}, de sorte que quelques manuscrits reviennent deux fois ; la seconde section (p. 199 à 250),

(1) *Voir* à la fin de ce numéro le Projet d'organisation des Bibliothèques soumis au ministère de l'Instruction publique.

consacrée au droit ecclésiastique, ne renferme que 16 n^os^; le contenu de chaque manuscrit est assez minutieusement décrit, il n'est dit que fort peu de choses de leur condition, et leur provenance est tout à fait passée sous silence. Les manuscrits latins, au nombre de 434, et partagés en 17 sections, sont décrits suivant l'ordre des n^os^; ce qu'ils renferment est beaucoup plus succinctement exposé; mais l'on trouve épars quelques renseignemens sur l'histoire de l'établissement : ni Cyrillo, ni Janelli n'ont songé à faire le récit de son origine et de ses développemens. Le catalogue des éditeurs du xve siècle, écrit en latin par Fr. de Licteriis (1829-31, 3 vol. in-fol.), suit l'ordre alphabétique, et il est enrichi de notes; l'exécution typographique en est fort belle.

Quant aux manuscrits orientaux, l'on peut consulter une lettre de G. Hammer, qui en énumère 50, et qui est insérée dans la Bibliotheca italiana (janvier 1827, p. 32 à 42).

J. Andrès avoit entrepris la publication d'un recueil de morceaux inédits sous le titre de *Anecdota græca et latina mss. codicibus bibliothecæ regiæ neapolitanæ deprompta*, tom. 1, Neap. 1816, in-4. Je ne sais pas si ce travail a été continué.

Passons à la bibliothèque du Vatican. On trouve une liste des manuscrits grecs dans l'Adparatus sacer d'A. Possevin (*Cologne*, 1608, in-fol.); elle a été réimprimée dans l'ouvrage de Spitzel (Sacra bibliothecarum arcana retecta, p. 253). C'est fort peu de chose.

Kircher, dans son *Prodromus copticus*, 1636, in-4, a donné un catalogue des manuscrits coptes ; il n'est pas exempt d'erreurs, et ne peut servir à rien aujourd'hui. Les manuscrits éthiopiens ont fixé l'attention de Ludolph (Comment. ad hist. æthiop. *Francof.*, 1691, in-fol.)

Ce que Bartolocci dit des manuscrits hébreux, dans sa Bibliotheca rabbinica (1675-93, 4 vol. in-fol.), est peu exact; l'on sait que cet ouvrage ne mérite pas grande confiance.

La *Bibliotheca orientalis Clementino-vaticana*, dont J.-S. Assemani est l'auteur, forme 4 vol. in-fol. dus aux presses de la propagande, et qui virent le jour depuis 1719 jusqu'à 1728. Pfeiffer en a donné un abrégé en allemand (*Erlangen*, 1776-77, 2 vol. in-8). Selon Hammer, ces catalogues sont extrêmement erronés, quant aux manuscrits turcs et persans.

Il ne faut pas oublier le *Catalogo dei papiri Egiziani della Vaticana, Roma*, 1825, in-4, dont Bachmann a publié une traduction allemande à Leipsick, 1827, in-8, et l'on devra consulter une lettre de Hammer, insérée dans la Bibl. italiana (avril et juillet 1827), où il indique 198 manuscrits orientaux.

On trouvera quelques détails dans Montfaucon, mais il a travaillé sur des listes remplies de doubles emplois et d'indications insuffisantes ou fausses, d'où il est extrêmement difficile d'extraire quelques renseignemens positifs et utiles.

Mader (*de Bibliothecis*, ed. 2ª, p. 124) rapporte que la bibliothèque de l'Escurial possède un catalogue des manuscrits grecs du Vatican ; il est de la fin du XVIᵉ siècle, exécuté avec luxe, mais fort inexact.

La *Bibliotheca juris orientalis* d'Assemani (*Rome*, 1762, 5 vol., in-4) est un chef-d'œuvre sous le rapport de l'exactitude et de l'étendue des descriptions des manuscrits. Il est bien fâcheux qu'absorbé par des recherches aussi consciencieuses, l'auteur n'ait pu accomplir en entier le plan qu'il s'étoit tracé. On sait que cet ouvrage se trouve très-rarement complet, un incendie ayant détruit la majeure partie de l'édition.

Dans le recueil de Galland *de vetustis canonum collectionibus dissertationum sylloge* (*Ven.*, 1779, in-fol. *Magunt.*, 1790-2, n. 4°) l'on trouve des renseignemens importans sur les manuscrits canoniques. Quant à ceux des anciens poëtes italiens, allemands ou provençaux, Hagen (t. II, p. 303 et 338, IV, p. 8) les a décrits.

Rostell, dans sa description de Rome, évalue les manuscrits du Vatican à 23,577 ; 2164 sont orientaux (arabes 787, persans 65, turcs 64, syriaques 459, hébreux 590, éthiopiens 71, samaritains 1, coptes 80, arméniens 13, ibériens 2, indiens 22, chinois 10), 18 sont en langue slave, 266 proviennent de la bibliothèque Capponi ; les autres sont latins et grecs. D'Agincourt a décrit plus de 50 manuscrits ornés de miniatures dont il a fait graver plusieurs ; Becker donne des détails sur 42 manuscrits d'Aristote, Gerlach sur ceux de Salluste, et Walz sur les rhéteurs grecs.

La bibliothèque Laurenziana, à Florence, renferme, dit-on, 6,000 manuscrits. On en trouve deux catalogues dans Montfaucon (*Bibl. biblioth.*, 1739), l'un, qu'il rédigea lui-même dans le printemps de 1700 (p. 233-239), n'a plus de valeur aujourd'hui ; l'autre

(p. 289 à 413) est une des portions les plus importantes de son ouvrage, et fut écrit par deux savans qu'il ne nomme pas ; l'un d'eux doit être F. M. Ducci, que Mabillon signale comme s'étant occupé d'un catalogue détaillé et destiné à l'impression. Magliabecchi avoit travaillé à un inventaire des manuscrits arabes, turcs, persans et hébreux ; il est inséré au 3e vol. des des *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, mais tout cela a été effacé par des ouvrages bien plus importans :

Catalogus codicum orientalium, S. E. Assemanus recensuit, 1742, in-fol.

Catalogus codicum orientalium ab A. M. Biscioni digestus. *Flor.*, 1752, in-fol.

Catalogus bibliothecæ hebraicæ græcæ Florentinæ ab A. M. Biscioni digestus, 1757, in-fol.

Biscioni mourut avant d'avoir terminé sa tâche, mais il eut un successeur qui rendit de bien plus grands services ; A. M. Bandini fit paroître, de 1764 à 1793, 11 vol. in-fol., et son travail est regardé comme un chef-d'œuvre. Trois volumes sont consacrés aux manuscrits grecs, au nombre de 893 ; 4 renferment les manuscrits latins, et les manuscrits italiens relatifs à la médecine remplissent un volume, et les trois derniers concernent la collection léopoldienne. Les acquisitions faites depuis 1772 ne sont encore l'objet d'aucun catalogue imprimé ; mais le bibliothécaire actuel, Furia, travaille depuis longtemps à les décrire.

Hammer (*Bibl. ital.*, 1829) s'est occupé des manuscrits orientaux de la Laurenziana.

La Bibliothèque Magliabecchiana contient 100,000 vol. imprimés, et l'on évalue à 8,000 ses manuscrits. On n'a imprimé d'autre catalogue que celui des éditions du XVe siècle, par Fossi (1796, 3 vol. in-fol.) ; il est estimé. Les manuscrits renferment des matériaux bien importans pour l'histoire littéraire moderne, et pour celle du moyen âge ; quelques-uns sont indiqués çà et là, et il en a deux catalogues manuscrits rédigés par les bibliothécaires Targioni, Tozzetti et J. Fossi. Ils sont fort détaillés, mais les recherches y sont très-pénibles, les ouvrages étant divisés en 40 classes, dont chacune suit l'ordre alphabétique ; les plus riches sont la 8e (Critique, Mé-

langes et Lettres, 1367 vol.), la 25e (Hist. d'Italie depuis le VIe siècle, 485 vol.), la 30e (Droit public, politique, 222 vol.)

La bibliothèque de l'Université, à Ferrare, renferme plus de 70,000 volumes, 1,200 incunables et 900 manuscrits. On remarque, parmi les imprimés, une collection complète de tous les ouvrages ou opuscules écrits par des Ferrarais; aucun des manuscrits ne remonte au delà du 13e siècle. Dans une notice que le bibliothécaire Cavalieri a fait imprimer en 1819, sur le dépôt qui lui est confié, on trouve quelques détails sur 120 de ces manuscrits; l'on y remarque quelques poëtes grecs, des fragmens d'Aristote et de Cicéron, des autographes du Tasse, de Guarini et de l'Arioste. Il ne faut pas oublier 23 volumes liturgiques exécutés à Ravenne, et offerts, en 1472, à la cathédrale; les miniatures qui les décorent sont d'une beauté extrêmement remarquable.

Gênes est pauvre en manuscrits; Mabillon et Zacharia en ont fait la remarque il y a longtemps; Haënel n'a trouvé, à la bibliothèque de l'Université, qu'une vingtaine de manuscrits, et à celle de San Carlo 82, dont 56 sur vélin; le plus important lui parut une collection d'écrits des Pères grecs.

La bibliothèque Ambrosiana de Milan possède 50,000 volumes et 9,000 manuscrits. Il en a été fait un catalogue qui n'a point été publié, et qui paroît rempli d'inexactitudes; les auteurs sont classés par nom de baptême; les volumes sont mentionnés suivant le rang qu'ils occupent sur les tablettes; les noms grecs et orientaux sont défigurés, étant écrits d'après les principes de l'orthographe italienne; c'est un travail à recommencer de fond en comble. Muratori, Lalande, Andrès, Millin, Mai, ont fait mention de quelques-uns de ces manuscrits. Hammer (*Bibl. ital.*, avril 1826) s'est occupé des orientaux, et spécialement des arabes; 4 manuscrits du Dante sont décrits dans l'introduction de l'édition d'Udine (1823-27, 4 vol. in-8).

La bibliothèque publique de Mantoue a près de 70,000 volumes et fort peu de manuscrits: l'on y a réuni ceux provenant du couvent de Saint-Benoît, à Polirone; mais ils sont peu importans et presque exclusivement théologiques. Le bibliothécaire Negri, dont

le zèle mérite des éloges, y a découvert deux palimpsestes; l'un contient une bible latine, l'autre un fragment dramatique du moyen âge.

La bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, jouit d'une célébrité méritée; elle possède près de 5,000 manuscrits. Il ne parut rien, à son égard, qui mérite de nous arrêter jusqu'aux travaux de Zanetti et de Bongiovanni, qui décrivirent, en 1740, ses manuscrits grecs, en 1741 ses manuscrits latins et italiens. On y remarque les copies des troubadours et des vieilles compositions chevaleresques françoises qui avoient appartenu à Ferdinand, dernier rejeton de la maison de Gonzague. Morelli, mécontent de ce travail, voulut le recommencer; il ne fit paroître qu'un premier volume (Bassano, 1802, in-8). Les conservateurs actuels s'occupent de terminer cette besogne.

La bibliothèque des Mécharistes ne renferme que des manuscrits orientaux; il y en a un bon nombre d'arméniens des 8e et 9e siècles.

Le couvent des Camaldules, à Murano, possède des manuscrits dont le catalogue, joint à celui des éditions du xve siècle, a été rédigé par Mittarelli et publié, après sa mort, en 1779, in-fol. Selon Ebert, il laisse à désirer, sous le rapport littéraire comme sous celui de la paléographie, et les morceaux inédits qu'ils renferme sont d'un faible intérêt. Ce que cette collection offre de plus curieux, c'est la mappemonde de Fra Mauro, sur laquelle Zurla a publié un long travail.

La bibliothèque de l'Université, à Padoue, contient 60,000 volumes et quelques manuscrits qui ne paroissent pas importans : celle du séminaire est riche de 50,000 volumes. Thiersch (Voyage, t. 1, p. 300) dit qu'il y a un manuscrit de Térence et de Claudien, et qu'on en a entrepris le catalogue. On montre comme des curiosités le manuscrit autographe du lexique de Forcellini et une lettre de Pétrarque à Gio Dondi.

La bibliothèque publique de Bologne est une des plus importantes de l'Italie; elle est évaluée à 30,000 volumes, et elle passe pour contenir des manuscrits précieux. Je crois qu'il n'a rien été

publié de détaillé à cet égard : on cite un Lactance du 5e siècle et un évangéliaire arménien du 12e, avec de charmantes miniatures. Hammer (*Bibl. ital.*, octobre 1829) s'est occupé des manuscrits orientaux, et il remarque que, bien que leur nombre ne soit pas moitié de ce que possède le Vatican, leur importance intrinsèque est plus considérable.

SUR LA LITTÉRATURE BASQUE.

Nous extrayons du petit volume que M. A. de Humboldt a publié sur la langue basque l'indication de quelques ouvrages imprimés ou manuscrits peu connus et dignes d'inspirer quelque intérêt. Le livre de cet homme illustre, ayant paru à Berlin en allemand, les notions qu'il renferme ne sont sûrement venues à la connoissance que d'un petit nombre de personnes en France.

Nomenclatura de las voces Guipuzcoanas, sus correspondientes Vizcaynas y Castillanas para que se puedan entender ambos dialectos, 8 p. in-4. C'est un aperçu qui est très-loin d'être complet; les termes pris dans le dialecte du Guipuscoa sont rangés par ordre alphabétique, et suivis des mots qui y correspondent en basque et en castillan. L'auteur est le curé Moguel, à Marquina, un des hommes les plus instruits de la Biscaye; il dit qu'il travaille à un dictionnaire des trois dialectes basques; je crois qu'il n'a pas paru.

Un livre du plus haut intérêt, c'est un recueil de proverbes basques que recueillit Oienhart, et qu'il publia avec une explication françoise. On y trouve de nombreux fragmens de chansons et de traditions populaires. Humboldt dit n'avoir rencontré cet ouvrage précieux qu'à la Bibliothèque du roi, à Paris; il est décrit dans la Biogr. univ., t. XXXI, p. 535.

Ascular, prêtre à Sare, publia, en 1642, un livre sur le Délai

de la pénitence, et lui donna le titre singulier de l'Avenir futur (Gueroco guero); il l'écrivit dans le dialecte du Labour; le style est extrêmement soigné; les raisonnemens religieux et philosophiques s'appuient sur de nombreuses citations extraites des auteurs anciens; c'est un ouvrage remarquable.

Manuel devotionezcoa. *Bordeaux*, 1669, in-8, Recueil de cantiques suivis de prières, le tout dans le dialecte du Labour.

Testamen çaharreco eta berrico historioa. *Bayonne*, 1777, 2 vol. C'est un recueil d'histoires extraites du Vieux et du Nouveau Testament, d'après Royaumont.

Il existe deux catéchismes, l'un en guipuscoan, par Juan de Yrazuzta; l'autre en biscayen, par J.-A. Moguel.

Origen de la nacion bascongada y de su lengua, por Juan de Perochegui. *Pamplona*, 1760, in-8, 105 pages. Ce livre se trouve fort difficilement; un exempl. rel en mar. fut payé 30 fr. 50 c. en janvier 1837; il est d'ailleurs, selon Humboldt, complétement insignifiant.

Plan des antiquités espagnoles réduit à 2 articles et à 80 propositions, dont le but principal est de prouver que les anciennes monnoies espagnoles portant des caractères celtibériques et bétiques sont, pour la plupart, écrites en langue basque (en espagnol) par L. Carlos y Zuniga. *Madrid*, 1801, in-8, 55 pages.

Alfabeto de la lengua primitiva de España, por don J.-B. de Erro y Aspiroz. *Madrid*, 1806, in-8, 300 pages.

G. A. Goldmann commentatio qua trinarum linguarum Vasconum, Belgarum et Celtarum discrimen et diversa cujusque indoles docetur. *Gottinga*, in-4, 64 p. L'auteur de cette dissertation n'avoit qu'une connoissance assez superficielle du basque; il n'avoit pas besoin de vouloir montrer une différence qui saute aux yeux; il auroit dû aborder une question bien plus ardue, celle d'examiner, par une étude judicieuse des étymologies, quelles sont les liaisons plus ou moins grandes du basque avec

d'autres langues, avec les dialectes helléniques ou germaniques, par exemple.

OUVRAGES MANUSCRITS SUR LA LANGUE BASQUE.

La Bibliothèque du Roi possède (N° 7700. 3. 4.) un dictionnaire composé par S. Pouvreau, prêtre, avec les remarques de Oienhart, envoyées à l'auteur. Ces deux volumes, presque égaux, avoient appartenu à Colbert, et Mabillon en fait mention (*Bibl. biblioth.*, t. II, p. 975). Bien moins complet et moins utile que celui de Larramendi, ce dictionnaire renferme pourtant nombre de mots que l'on chercheroit en vain dans celui-ci, et il donne souvent de meilleures et de plus amples explications, puisées dans des sources plus directes et plus anciennes. Rédigé dans le dialecte du Labour, il serviroit surtout à établir une comparaison attentive avec l'idiome du Guipuscoa.

Pendant son séjour à Paris, Humboldt transcrivit ces manuscrits.

Catalogo de voces Bascongadas con las correspondencias Castellanas, dispuesto por A. T. M. de Aizpitarte. C'est un échantillon d'un dictionnaire que projetoit la Société royale des provinces basques; écrit en guipuscoan, il contient tous les mots commençant par *Ar*, rangés alphabétiquement, et il est important en ce qu'il donne (ce qu'on ne trouve que là) tous les dérivés et composés de chaque mot.

Tables des choses les plus usuelles en guise de dictionnaire françois et basque. Ce manuscrit, rédigé en dialecte du Labour, suit l'ordre alphabétique françois et s'arrête à la lettre *S*. Il est fort incomplet, sans méthode; il ne faut pourtant pas le dédaigner tout à fait, car on y rencontre des termes et des interprétations qui ne sont que là.

Humboldt se procura ces deux manuscrits dans le pays même. M. de Sainte-Croix lui communiqua un *Essai d'une grammaire de la langue basque*, par Fréret; résumé succinct et incomplet, mais substantiel et présentant des observations justes et neuves.

Plan de lenguas o grammatica bascongada por P. P. de Astarloa. Humboldt eut communication de cet ouvrage, qui devoit former 2 vol. in-4, mais qui n'était pas complétement terminé lorsqu'il rendit visite à l'auteur, curé de Durango, qui partit peu de temps après pour Madrid. Vint l'invasion de 1808; on eut à penser à tout autre chose qu'à imprimer du basque, et l'on ignore ce qu'est devenu ce manuscrit.

Humboldt mentionne encore 3 autres ouvrages qu'il n'a pu voir, et qu'il recommande aux investigations des savans.

Un dictionnaire basque-espagnol-françois-latin, par Juan de Echevaria, natif de Sarre et médecin à Azcoitia : il le communiqua à Larramendi; Oïenhart en parle dans ses additions au dict. de Pouvreau.

Le jésuite Du Halde, basque de naissance, laissa un dict. en 3 vol. in-fol. écrits d'une façon illisible; Humboldt dit qu'on lui a affirmé que, s'il existoit encore, il se trouvoit à Bordeaux; celui qui écrit ces lignes peut dire à son tour qu'il les y a cherchés avec zèle, sans pouvoir obtenir sur leur compte aucun indice.

Enfin, selon Larramendi, on trouve à la bibliothèque de Madrid, à la suite d'un vocabulaire italien et françois, rédigé par un Italien nommé Nicolas Landuchi, un petit dictionnaire basque qu'il composa aidé de quelques montagnards; mais ce travail, fort incomplet et rempli d'erreurs, paroît mériter peu d'attention.

On trouve l'indication des auteurs basques, jusqu'au milieu du 18e siècle, dans le *Prologo* du *Dictionario trilingue* de Larramendi, en juin 1834. Un exemplaire de ce dictionnaire, aussi rare que recherché, a été payé 151 fr. vente J. L. D.

Voici l'indication de quelques ouvrages estimés qui concernent cet idiome.:

Labastide, Dissertation sur les Basques. *Paris*, 1786, in-8. Il n'a paru que le tome 1er.

Apologia de la lengua bascongada, por Pedro de Astarloa. *Madrid*, 1803, in-4.

Recueil de Sermons en basque, par F.-P. Astarloa. *Bilbao*, 1816, in-4..

Plauto bascongado por J. Moguel, 1828 (c'est une explication du fameux passage du Pœnulus, act. 5, sect. 1); on y joint une lettre de I. J. Istueta à Moguel, relative au même objet. *San Sebastian*, 1829, in-8.

Diccionario manual bascongado y castellano, y elementos de grammatica, por L. de Astigarraga y Ugarte. *Tolosa*, 1827, in-8.

Très-anciens Airs de la Biscaye (en basque) recueillis par Iztueta. *Saint-Sébastien*, 1826, in-fol.

Histoire des anciennes danses du Guispuscoa, avec les airs et les paroles correspondantes (en basque). *Saint-Sébastien*, 1824, in-8.

Semano hispano-bascongada, prima parte; monumentos del bascuense, secunda parte. *Pamplona*, 1804, 3 vol. in-4, por Sorreguieta. Cet ouvrage est indiqué par Salvà (cut of Spanish books. *Londres*, 1829, part. 2, p. 199) comme extrêmement rare et très-curieux; je ne crois pas qu'il ait passé en vente publique à Paris.

Noticias historicas de las tres provincias bascongadas, por J. A. Llorente. *Madrid*, 1806-8, 5 vol. in-4.

Doctrine chrétienne (en basque, texte espagnol en regard), par F.-X. Lariz. *Madrid*, 1773, in-8.

N'oublions pas les *Discursos de la antiguedad de la lengua bascongada*, par Echave, imprimés à Mexico en 1607, in-4, et dont 2 ou trois exemplaires, s'étant montrés récemment dans les ventes, ont été payés une soixantaine de francs. Ce livre a échappé aux recherches de M. Ternaux, qui ne l'indique point dans sa bibliothèque américaine (*Paris*, 1837); il fut payé 3 liv. 7 s. en 1829, à la vente Mayans.

Doctrina cristiana en Bascuense, por G. Astete. *Irun*, 1742, pet vol. fort rare.

L'Epitome de los senores de Viscaya, *Madrid*, 1702, in-4, mérite d'être consulté; 10 fr. vente Raetzel, 651.

Nous ne dirons rien des ouvrages de M. Lécluse, de ceux d'Erro y Aspiraz, indiqués *Nouv. rech.*, t. 1, p. 486, ni d'un certain nombre de livres de prières ou de dévotion publiés à Bayonne; un des plus rares est le Catéchisme de Lavieuxville, imprimé en 1733, et que Salvà (nº 1171) estime 2 guinées; mais nous ne devons pas passer sous silence l'*Historia de las naciones bascas*, par Zamacola. *Auch*, 1818, 3 vol. in-8. Ouvrage assez recherché (23 fr. br., vente Fauconnier, 1 liv. 4 s. vente Mayans).

Correspondance.

A M. l'Éditeur du Bulletin du Bibliophile.

Le mérite principal du *Bulletin* que vous avez créé, mon cher Éditeur, est, sans doute, de tenir vos fidèles Abonnés au courant de tout ce qui peut intéresser la science bibliographique; mais, à ce mérite, que je place le premier, et que j'apprécie autant que qui que ce soit, il réunit l'avantage, non moins précieux, à mon gré, d'avoir établi une sorte d'association, un moyen de correspondance facile et sûr, entre tous les hommes qui, comme vos collaborateurs habituels, mettent quelque prix à se communiquer mutuellement le résultat de leurs études littéraires, le fruit de leurs recherches bibliographiques. C'est donc en considérant le *Bulletin* sous ce point de vue particulier, que je vous adresse, pour y être insérées, si vous le jugez convenable, deux pièces assez curieuses qui me paroissent rentrer, par leur sujet, dans le cadre de votre journal. La première de ces deux pièces, connue, sans doute, de quelques-uns de vos lecteurs, est un tour de force de rhéteur comme on aimoit à en faire dans un siècle de pure érudition : personne encore, je pense, n'avoit essayé de la mettre en françois. La seconde, beaucoup moins connue, et d'un mérite bien autre que la première, m'a paru, et paroîtra sans doute à d'autres, tout à fait digne d'être tirée d'un injuste oubli. Le caractère spécial d'une bibliothèque n'a peut-être jamais été tracé d'une main plus ferme et plus habile; les plaisirs que la lecture procure à l'esprit n'ont jamais été peints sous des couleurs plus vives et plus vigoureuses que dans cette composition où respirent à la fois et la passion

de la science et le sentiment énergique des vertus que l'amour du vrai beau peut faire naître et développer dans les âmes. Je me plais donc à croire, mon cher Éditeur, que vos lecteurs bibliophiles me sauront quelque gré d'avoir remis sous leurs yeux et rappelé à leurs souvenirs ces deux morceaux d'un mérite fort inégal sans doute; mais qui du moins se rapportent tous les deux à un sujet qui ne sauroit jamais manquer d'exciter leur intérêt ou d'appeler leur sympathie.

Quant à ma traduction, son unique prétention est celle d'une rigoureuse fidélité; et, n'eût-elle que le faible mérite d'avoir rendu plus facile et plus prompte à quelques lecteurs occupés l'intelligence des deux morceaux, je ne saurois regarder ce travail comme entièrement inutile.

Agréez, mon cher Éditeur, l'assurance de mon sincère attachement.

G. D.

Paris, janvier 1839.

LIBER : QUID ?

« Liber est lumen cordis et speculum corporis, virtutum repertorium, vitiorum confusorium, corona prudentum, diadema sapientum, honorificentia doctorum, clarificentia rectorum, comes itineris, domesticus fidelis, socius colloquentis, collega præsidentis; vas plenum sapientiæ, via recta eloquentiæ, hortus plenus fructibus, pratum fluens floribus, mare sine fluctibus, principium intelligentiæ, fundamentum memoriæ, hostis oblivionis, amicus recordationis; vocatus properat jussusque festinat, rogatus respondens, fideliter obediens, contra fortunas victor atque verus tui ductor, hortus conclusus et fons signatus, puteus aquæ vivæ, paradisus absque ruina, ædificans te gnarum si reperit ignarum (1), nunquam patitur fastidium etsi graves eum nimium, arcana revelans et obscura clarificans. »

Lucas de Penna, in rubr. de naviculariis seu naucleriis. — Lo-

(1) « Hi sunt magistri qui nos instruunt, sine virgis et ferulis, sine cholera, sine pecunia : si accedis, non dormiunt; si inquiris, non se abscondunt; non obmurmurant si aberres; cachinnos nesciunt si ignores. »

De libris, Ric. de Bury, in Philobibl.

cum laudat B. Chassanæus, in libro cui titulus : *Catalogus gloriæ Mundi*. Genevæ, 1649, in-fol., page 586, part. 12ª, considerat. 73.

LE LIVRE ET SES QUALITÉS.

« Un livre est la lumière du cœur, le miroir du corps, le répertoire des vertus, le destructeur des vices, la couronne des prudens, le diadème des sages, l'honneur des savans (1), l'illustration des justes, le camarade du voyage, le serviteur fidèle au logis, l'ami dans la conversation, le collègue de celui qui préside ; un vase plein de sagesse, la droite voie de l'éloquence, un jardin rempli de fruits, un pré couvert de fleurs, une mer dont les flots sont toujours calmes, le principe de l'intelligence, le fondement de la mémoire, l'ennemi de l'oubli, l'ami du souverain ; au premier appel il s'empresse, au premier ordre il accourt ; répondant à toutes les questions, fidèle dans son obéissance ; vainqueur de tous les accidens de la fortune, et ton véritable guide ; jardin entouré de murs, fontaine scellée, puits d'eau vive, paradis qui ne peut périr ; il te fait savant d'ignorant qu'il te trouve ; jamais il n'éprouve le moindre dégoût, de quelques exigences qu'on l'accable ; il révèle tous les secrets, et porte la clarté dans tout ce qui est obscur.

THE LIBRARY.

Hail! Contemplation! grave majestic dame,
In thee glad Science greets a parent's name:
Thine is each art of speech, each rapt'rous strain,
The graces lead, the virtues fill thy train!

From all of evil, life or dreads or knows,
Its real trifles, and its fancied woes,
O lead thy votary! pensive, yet serene,
To some lone seat (2), thy favorite, hallowed scene,

(1) Salden, dans son curieux ouvrage *sur l'usage et l'abus des Livres* (Amst., 1688, pet. in-8, p. 48), cite d'une manière assez peu correcte cette singulière litanie, et il imprime *Doctorum* et *Rectorum* avec une majuscule initiale. J'ai préféré la leçon adoptée et le sens indiqué par Chasseneux.

(2) « . . . . *Wisdom* loves
This seat serene, and *Virtue's* self approves.
Here come the *Griev'd* a change of thought to find,

Where his calm breast may every pow'r employ,
Feel self-born peace and independent joy.

And see! the Library my steps invites;
Fraught with true profit and with pure delights;
Calls to a feast, whose elegance and love,
The mind must relish, and the heart approve.

How awful is the spot! — Each honor'd name,
Each theme of modern praise, and early fame;
Bards, statesmen, sages, lov'd, rever'd, admir'd,
Whom sense enlighten'd and whom glory fir'd,
Rise to my view, still sweet, still great, still bold,
Alive in power, and active, as of old.
Yes! wasteful time! here, here, thy rage is vain!
Away! fond boaster! Genius scorns thy reign.

The poet here, whom gen'rous transport rais'd,
Survives coeval with the worth he prais'd.
If deeds exalted gave his breast to glow,
Or pity bade him sympathize with woe;
If sweetly soft he chose the lover's part,
Or truth to satire urg'd his honest heart;
His verse still lives, his sentiment still warms,
His lyre still warbles, and his wit still charms.

Here, by the past to form the rising age,
The grave historian spreads his ample page;
Whose faithful care preserves the hero's fame,
Or damns to infamy the traitor's name;
Whose records bid fair virtue ever live,
And share immortal in the life they give.

Here the firm patriot, on whose winning tongue
The snow-soft dews of mild persuasion hung;
Who knew to lead in spirit, and control
The ductile passions, and usurp the soul,
Still pleads, still rules; now lively, now severe;
Exalts the purpose, or commands the tear.

The *Curious* here, to feed a craving mind;
Here the *devout* their peaceful temple choose,
And here the *poet* meets his favouring muse. »

Crabbe. — The library.

« La *Sagesse* aime ce séjour paisible qui plaît également à la *Vertu*; ici l'*affligé* vient chercher une distraction à ses pensées, le *curieux* satisfaire l'ardente avidité de son esprit; ici le *dévot* aime à trouver un temple où règnent la paix et le silence; ici le *poëte* est sûr de rencontrer la muse favorable.)

Here the firm friends of science, and of man,
Who taught new arts, or open'd nature's plan;
Who each improv'd, or drew from both combin'd,
Health to the body, vigor to the mind;
Who base mankind to nobler aims arise,
More good, more just, more happy, or more wise;
Shine, deathless, as the bliss their toil procur'd,
While mem'ry pays the debt desert ensur'd.

In such lov'd sport (if fortune deign'd to smile),
Calm let me live, and ev'ry care beguile;
Hold converse with the great of every time,
The learn'd of ev'ry class — the good of ev'ry clime,
There better still, as wiser grow : and there
('Tis just ambition, though' tis hopeless pray'r)
Still found, like them, on real worth my claim,
And catch their merit to partake their fame.

BISHOP (1).

(1) *Bishop*, auteur de cette pièce si remarquable, et de quelques autres pièces d'un égal mérite, n'a point d'article dans la Biographie universelle. Il vivoit, je pense, vers le milieu du XVIIIe siècle.

Dans une autre pièce, adressée à une jeune personne, en lui envoyant les Fables de Moore, Bishop définit ainsi les livres :

« Books, my dear girl, when well designed,
Are moral maps of human kind;
Where, sketch'd before judicious eyes,
The road to worth and wisdom lies. »

« Les livres bien faits, ma chère enfant, sont les cartes morales du genre humain, sur lesquelles un œil judicieux et exercé trouve gravée la route qui conduit à la sagesse et à la vertu. »

Cette pièce se termine par la moralité suivante, qui me paroît tout aussi heureuse et bien plus naturellement exprimée que la pensée qui précède :

Conceit may read for mere pretence,
For mere amusement, indolence;
True spirit deems no study right,
Till profit dignify delight.

« Le bel esprit ne lit guère que par vanité, le paresseux que pour se distraire; l'homme sage ne met de prix à l'étude qu'autant que l'utilité vient ennoblir ses jouissances littéraires. »

LA BIBLIOTHÈQUE.

Salut! méditation, grave et majestueuse dame! En toi la science aime à reconnoître sa mère; de toi découlent tous les trésors de l'éloquence, tous les trésors d'une ravissante poésie : partout les grâces te précèdent et les vertus marchent à ta suite.

Ah! loin de toutes ces misères que la vie nous apprend à connoître ou à craindre, loin de ces vanités qui ne sont que trop réelles, ou de ces malheurs imaginaires qui nous agitent, reine au front pensif, mais toujours serein, conduis le plus dévoué de tes adorateurs dans cet asile sacré que tu chéris, dans quelque retraite solitaire où son âme puisse en silence développer tout son pouvoir et goûter les douceurs de la paix intérieure et d'une joie indépendante du monde.

Mais voici : la bibliothèque m'appelle dans son sein, dans ce sein fécond en avantages réels, en jouissances pures; elle me convie à ce banquet d'élégance et d'amour, dont mon esprit savoure d'avance, dont mon cœur apprécie toutes les délices.

Sanctuaire vénérable et sacré. — Ici tous les noms que les siècles honorent; tout ce qu'une gloire déjà ancienne, tout ce qu'une gloire plus récente a consacré; bardes, hommes d'État, philosophes, chéris, révérés, admirés; génies illustres que la raison éclaira de sa vive lumière, que la gloire enflamma de ses feux; tous apparoissent à mes regards, grands, séduisans, dominateurs, puissans, actifs, vivans, comme ils le furent jadis. Oui, temps dévastateur! ici, ici, ta rage est impuissante! Va-t'en, vain fanfaron! le génie brave ton empire.

Ici le poëte qu'animèrent de généreux transports vit encore avec le héros qu'il chanta : Que de nobles hauts faits aient exalté les puissances de son ame; que la pitié lui ait inspiré une tendre sympathie pour le malheur; que sa muse se soit plu à redire les douceurs de l'amour; ou que la vérité l'ait contraint à s'armer des traits de la satire : ici ses vers ont encore toute leur vie, ses sentimens toute leur chaleur; sa lyre a tous ses accords, son esprit toute sa grâce et toute son énergie.

Ici, le grave historien déploie devant nous ces immenses tableaux dans lesquels le passé est appelé à instruire le présent:

lui, qui s'est imposé la noble et fidèle mission de consacrer la gloire du héros et de vouer à l'infamie le nom du traître; lui dont les souvenirs assurent au mérite une vie éternelle, il entre en partage de cette brillante immortalité qu'il distribue.

Ici l'énergique ami de la patrie, sur les livres duquel reposoit une douce et irrésistible persuasion; cet orateur puissant à soulever, à réprimer les passions devenues dociles à sa voix; cet homme qui dominoit toutes les âmes; ici il parle, il domine encore; tour à tour séduisant ou sévère, il détermine nos résolutions ou il nous commande les pleurs.

Ici ces généreux amis de la science et de l'homme, qui nous montrèrent des arts nouveaux, ou qui surent agrandir le champ de la nature; ces savans qui surent leur donner de nouvelles forces, ou qui les unissant dans leurs profondes combinaisons en firent sortir la santé pour le corps, la vigueur pour l'esprit; ces génies bienfaisans qui conduisirent l'humanité à ses plus nobles destinées; qui lui apprirent à être meilleure, plus juste, plus sage et ainsi plus heureuse; ici ils brillent encore, immortels comme la gloire qu'ils ont conquise par leurs travaux, immortels comme le tribut que la postérité aime à payer à leur mérite.

Ah! puissé-je, si la fortune daignait me sourire, puissé-je, un jour, dans le calme de cette retraite chérie, et libre de tous soins, passer ma vie à converser avec les grands hommes de tous les siècles, les savans de tous les ordres, avec les sages de tous les pays, pour devenir ici et meilleur et plus sage! Puissé-je, enfin, et c'est là une ambition permise, quoique peut-être une prière sans espoir, puissé-je apprendre ici à n'avoir, comme eux, d'autre passion que la vertu, et parvenir à leur mérite pour partager aussi leur immortalité!

Variétés bibliographiques.

Suite au numéro 11, *continuant la liste de plusieurs ouvrages imprimés ou manuscrits, cités dans le Voyage pittoresque en Écosse de Dibdin.*

Belle et divertissante histoire de l'empereur Octavien (traduite du françois). *Strasbourg*, 1535, in-fol., fig. sur bois, 66 feuillets; se retrouve au commencement du livre d'Amour.

Otton de Passau. Ce livre est intitulé les 24 Vieillards, ou le Trône d'or, sans lieu, in-fol., fig. sur bois. C'est un ouvrage de morale religieuse; 152 feuillets; les deux premiers contiennent la table; le troisième offre au recto et au verso une figure en bois; le quatrième débute par un titre imprimé en rouge; l'ouvrage finit par le mot *amen*, sans indication qui puisse faire découvrir l'imprimeur, qui demeure inconnu jusqu'ici; la lettre M est d'une forme bizarre. Il faut que ce livre, dont personne ne voudroit aujourd'hui lire quatre lignes, eût du succès lorsqu'il parut, puisqu'il fut réimprimé à Augsbourg, en 1480 et 1483, et à Strasbourg en 1500 et 1508.

Ce livre parle du Jardin des Roses du roi Laurin et des Géants, et comment ils se battirent, et il est fort agréable à lire pour les dames. *Strasbourg*, 1509, in-4, sans nom d'imprimeur; on cite une autre édition de *Strasbourg*, 1500.

Tristan. Indépendamment de l'édit. de 1498, que M. Brunet a dé-

crite, il y a celles de *Strasbourg*, 1516, in-4; *Worms*, s. d., in-4; *Erfurt*, 1619, in-8, toutes avec des fig. sur bois; et cette histoire se retrouve dans le livre d'Amour, 1587, in-fol., feuillets 78 à 107.

Histoire de Valentin et d'Orson, fils de l'empereur de Constantinople Alexandre. *Francfort*, 1572, in-8, fig. en bois, feuillets non chiffrés, sign. A à Z. *Bâle*, 1604, in-8; *Francfort*, s. d., in-8. *Leipzig*, 1607, in-8.

Histoire admirable de Mélusine (Nouv. Rech., II, 233). Une édit. que Panzer croit imprimée à *Augsbourg*, en 1480, et qui offre des fig. en bois curieuses, a été payée 75 fr. en janvier 1837, vente D. Il en existe une, *Augsbourg*, *J. Bamler*, 1480, avec 74 fig. sur bois, que ni Panzer ni Denys ne mentionnent, et qui diffère beaucoup de l'ouvrage françois. *Augsbourg*, 1538, in-4, 40 fr. non rel. Héber, 2, 756. La traduction flamande, *Anvers*, 1491, in-fol., est ornée de 45 fig. en bois; Panzer l'a également passée sous silence; un exemplaire incomplet du premier feuillet, 126 fr. vente Canazar.

Je ne crois pas que les Allemands aient traduit les romans de Merlin, de Perceval, d'Ogier, de Palmerin, ni de Perceforest.

La collection de voyages connue sous le nom du *Recueil de Purchas* étant un livre fort cher, et que l'on trouve très-rarement complet, nous croyons bien faire en donnant le détail de ce que doit contenir un exempl. bien entier de l'édit. de Londres, 1625-26, 5 vol. in-fol.

T. I. Titre gravé contenant un portrait de l'auteur, titre imprimé, dédicace au prince Charles, 2 p.; avis au lecteur, 3 feuillets; table des matières, 11 feuillets; liste des cartes; 1 feuillet; 1er livre, 186 p., table. 4 feuillets; 3e, 4e et 5e livres, 748 p. (les pag. 469 à 478, 643 et 644 sont omises); table, 12 feuillets. A la p. 578 on trouve une carte de l'empire mogol, par Elstrake.

T. II. Titre, dédicace au duc de Buckingham, 1 feuillet; liv. 6

à 1015 p., 749 à 1860 (les p. 1269-1270 sont répétées 2 fois); table alphabétique, 20 feuillets.

T. III. Titre, dédicace à l'évêque de Lincoln, 2 feuillets; table de la 2e partie, 9 feuillets; liste des cartes, 1 feuillet; livres 1 à 5, p. 1140 (les p. 219 à 222 sont doubles; 1007 et 1008 manquent); table alphabétique des 5 liv. de la 3e partie, 34 feuillets. A la p. 400, une carte de la Chine; 472, carte du Groenland; 852, carte du nord de l'Amérique, par Elstrake.

T. IV. Titre, dédicace à l'archevêque de Cantorbéry, 2 feuillets; livre 6 à 10, p. 1141 à 1973; table alphabétique des 5 liv. de la 4e partie, 20 feuillets; à la p. 1692-3 se trouve une carte de la Virginie par Hole; à la p. 1872, une de la Nouvelle-Ecosse.

T. V. 1626. Titre, dédicace au roi Charles, 2 p.; épître dédicatoire à l'archevêque de Cantorbéry, 4 p.; au lecteur, 4 p.; table, 9 feuillets; catalogue des auteurs, 4 feuillets; noms des *Mss.*, etc., 2 p.; l'ouvrage, 1047 p. (241 et 242, 635 et 636 sont doubles); table alphabétique, 18 feuillets; à la p. 436 une carte de la Chine.

Le 5e vol. fut imprimé d'abord en 1613, in-fol. (15 f., 752 p., et 18 f. table); ensuite en 1617 (20 f., 1102 p., et 20 f. pour la table); plus complète que l'édit. de 1613; celle de 1627 l'est moins que la dernière de toutes.

En Angleterre on paye cet ouvrage très-cher; de beaux exempl. ont été poussés à 33 liv. 12 dent., 34. 13 Bindley, 46 Grafton, 31. 10 Jadis, 42 Williams mar. L'exempl. Stanley, qui étoit superbe et qui avoit été payé 50 l. 10, a été revendu 29 l. seulement Drury.

Le seul exempl., à ce que je crois, qui ait passé en vente à Paris, depuis longtemps, c'est celui de Langlès (no 1959); il étoit imparfait, et a été adjugé à 161 fr.

Le premier livre contient les voyages faits par les anciens rois, etc.; le second une relation de tous les voyages autour du monde; le troisième, les voyages des Anglois en Afrique, etc.; le quatrième, voyages au delà des Indes orientales; le cinquième, voyages dans le Levant: ces cinq livres forment le premier vol.; le second vol.

renferme les livres six et sept, Afrique ; huit, Palestine et Arabie ; neuf, Assyrie, etc. ; dix, découvertes omises ; le troisième vol. renferme les voyages en Asie, dans le nord-ouest de l'Amérique et une partie de l'Europe ; le quatrième est consacré à l'Amérique ; le cinquième vol. contient une description du monde et une histoire où la théologie domine, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ; et la quatrième édition renferme de plus deux relations consacrées à la Russsie et au Bengale, et l'ouvrage d'Erpenius sur l'empire des Sarrasins.

Il est étonnant que Lenglet-Dufresnoy (Méthode pour la géographie, édit. de 1742, tom. 1[er], 2[e] p., p. 432) se borne à donner, sans aucun détail, le titre de cette importante collection.

Existe-t-il quelque traduction italienne ou espagnole de Rabelais? Je n'ai connoissance d'aucune.

La première édition que cite Loundes (Man., p. 1530) de la traduction angloise d'Urghard est de 1653 ; elle fut réimprimée sept fois jusqu'à 1807, et les dernières édit, sont retouchées et enrichies de notes.

Une version hollandoise parut à Amsterdam, en 1682, 2 vol.

Fischart fit paroître, en 1552, une imitation du premier livre. Ebert (II, 577) en indique 12 réimpressions, dont la dernière est de 1631 ; une trad. de l'ouvrage entier parut à Hambourg, en 1785-87, 3 vol. in-8 ; elle n'a pas été goûtée.

Le Juif errant ayant paru sur nos théâtres, quelques personnes seront peut-être curieuses de faire des recherches sur ce célèbre personnage.

Son Histoire fabuleuse parut en allemand en 1602, en françois à Turin, fin du XVI[e] siècle (cat. Méon, p. 501). Il y a une édit. de Bordeaux, 1609 (cat. La Vall., I, 488 ; II, 717 ; Maccarthy, II, 253) ; c'est un petit in-8 de 16 p., dont les trois dernières contiennent une complainte. Les cat. Picard et Méon indiquent une édition de 1608 (Nouv. Rech., I, 446).

Une édit. faite à Leyde, et une de Bruges, in-12, avoient paru vers 1600 ; il y en a plusieurs autres qu'il seroit difficile et peu intéressant de chercher à énumérer.

Quant à l'histoire *réelle*, il faut consulter Thelónis meletema hist. de Judæo immortali. *Wittemb.*, 1668, in-4; Schultzii Dissertatio historica de Judæo non mortali. *Regiom.*, 1689 ou 1711, in-4; Anton., Dissertatio in qua fabulam de Judæo immortali examinat. *Helmst.*, 1756 ou 60, in-4; Maschenbauer, Referendarius, t. v, p. 41; Koch, Précis de l'Histoire littéraire d'Allemagne (en allemand), t. II, p. 244.

Amours et Complainte entre Mars et Vénus (en anglois), imprimé à Westminster, vers 1490, in-4.

Cet ouvrage, auquel nous croyons très-peu de mérite, est digne d'être indiqué à cause du prix excessif auquel il a été poussé à Londres; en 1812, à la vente Roxburghe, il fut payé 60 liv. st.; et en 1824, vente Sykes, revendu 42 liv. 10.

Monument of matrons or seven lamps of Virginity. *Londres*, 1582, in-4.

Cet ouvrage curieux est très-peu connu en France; on y attache un grand prix en Angleterre : à la vente Brand, un exempl. complet, le seul que l'on connoisse, fut vendu 8 liv. 18, et revendu 15 liv. inglis en 1821.

C'est un recueil de prières et de pieuses méditations composées par des reines ou par des dames du rang le plus distingué; on trouve dans la première lampe la prière de Judith au moment de couper la tête à Holopherne, et celle d'Esther pour être délivrée des mains d'Amman; la seconde contient les méditations de la reine de Navarre, Marguerite, traduites par la reine Elisabeth; chaque lampe a un frontispice séparé : le tout forme plus de 1,600 p. en prose mêlée de vers et d'anagrammes. (*Voir* Dibdin, lib., comp., p. 123, et typ. antiq. II, 954; Lowndes, bibl. man., p. 153.) G. B.

SUR LES

AMÉLIORATIONS A APPORTER

AUX

BIBLIOTHÈQUES DES VILLES DE PROVINCE (1).

Dans le rapport qui a précédé l'ordonnance royale, pour le règlement des bibliothèques en général, on rappelle une disposition qui a été souvent répétée dans les circulaires ministérielles, relativement à la formation des catalogues et à l'élaguement des doubles de chaque bibliothèque, pour ensuite en opérer des échanges; et jusqu'à ce jour bien peu d'établissemens ont mis à profit ces heureuses dispositions.

Il seroit fort heureux que les améliorations projetées fussent aussi faciles à exécuter qu'à concevoir; mais au moment de mettre ces plans en œuvre, on commence ordinairement à s'apercevoir qu'on a oublié une petite chose, la manière de s'y prendre!

Je crois, en effet, que le système d'échange proposé pour les bibliothèques n'est pas exécutable, ou du moins qu'il est environné de tant de difficultés, et qu'il promet des résultats si peu avantageux, qu'il vaudroit peut-être mieux laisser les choses dans l'état où elles sont (2).

(1) Cet article étoit fait lors de la nomination d'un inspecteur général.

(2) Supposez un moment que la bibliothèque de Toulouse possède l'*Aristote des Aldes*, relié en vél., et que celle de Bordeaux eût à offrir en échange le *Platon d'Étienne*, gr. pap.; ces deux ouvrages sont cotés à peu près le même prix dans les bibliographies; mais le Platon est rogné de près, et a une piqûre de vers dans le texte; alors il ne vaut plus que 50 fr., prix qu'il vient de se vendre, tandis que l'Aristote l'a été 400 fr. en Angleterre: mais presque tous les articles sont dans ce cas-là. Une bibliothèque, en échangeant ainsi, sans règles et sans expertise, pourroit gagner ou perdre infiniment; les doubles sont surtout en éditions anciennes.

Je conclurois avec regret, de ceci, que la chose est impossible, car c'est par ce moyen seulement que la librairie pourroit retrouver une vie nouvelle, s'ouvrir de nouvelles voies de circulation, espérer de nouvelles chances de prospérité, dont la funeste manie des entreprises factices l'a peut-être éloignée sans retour.

C'étoit une chose magnifique que l'ancienne librairie, appelée d'une part à la formation de ces grandes et excellentes bibliothèques qui étoient alors le luxe des nobles familles, soutenue de l'autre par l'intarissable production des sociétés savantes, au nombre desquelles il faut compter en première ligne celles qui n'étoient pas brevetées, ces modestes académies religieuses auxquelles nous devons presque tous les trésors de notre littérature et de notre histoire, les bénédictions, par exemple. Rien n'a donc remplacé, en France, ces grands soutiens de la librairie bénédictine; aussi ne peut-on se livrer à aucune opération importante sans risquer une ruine presque certaine; car aujourd'hui les grandes publications ne sont plus susceptibles de se placer à grand nombre, et ce n'est cependant qu'à cette condition qu'elles peuvent être l'objet d'une entreprise sensée.

En admettant maintenant, puisqu'on nous y autorise, enfin, que les bibliothèques provinciales, dépôt généralement indigeste et confus de tous les trésors qu'a ramassés la barbarie révolutionnaire, soient libres de rejeter dans la circulation l'embarrassant superflu de leurs richesses, il en résultera deux grands avantages.

Premièrement, les bibliothèques s'enrichiront de l'absence de ces multiples inutiles, dont la répétition fastidieuse embarrasse l'esprit et fatigue les yeux.

Secondement, elles obtiendront sans peine ce qui leur manque par l'échange ou le produit de la vente. Elles rendront enfin au commerce, et disons mieux encore, à la civilisation, un aliment que ces immenses tombeaux littéraires semblent destinés à lui ravir. Une nouvelle source de prospérité s'ouvrira pour la plus noble des industries, celle qui fonde ses progrès sur les développemens de l'esprit.

Quels sont les moyens de parvenir à ce résultat?

En quoi peuvent-ils se déduire de la nouvelle ordonnance ministérielle elle-même? On seroit étonné de leur simplicité, du peu de frais qu'ils entraînent, des immenses avantages qu'ils promettent; et cependant on ne les saisira pas, car il est de la nature de notre

institution, toujours louable, de tout commencer et de ne rien finir.

Ce seroit d'abord ce catalogue des doubles, si souvent demandé aux bibliothèques publiques, et qui ne sera jamais fait, quoique nous soyons très disposé à en réduire la confection à une expression plus simple, c'est-à-dire au catalogue des livres qui excèdent l'exemplaire double. Il n'y a point de mal qu'un bon volume soit double dans une bibliothèque publique, surtout quand il traite d'un objet important d'instruction, ou qu'il a rapport à un intérêt vivace de localité.

Ce seroit ensuite la soumission de ces multiples à l'examen d'un expert *vraiment expert, qui détermineroit la valeur relative des exemplaires, et qui signaleroit avec soin ce qui les distingue ou les recommande.*

Ce seroit, enfin, la révision définitive d'un inspecteur général des bibliothèques publiques qui seroit capable d'aviser à la répartition de ces multiples entre les bibliothèques provinciales, dans lesquelles on les cherche inutilement, d'en former le noyau d'un certain nombre de bibliothèques nouvelles dans de petites villes d'ailleurs très-intéressantes qui manquent absolument de livres, et de rejeter dans le commerce public ce qui lui revient de droit, parce que c'est à lui que les amateurs de livres vont le demander.

Cette fonction d'inspecteur général exigeroit, à la vérité, deux qualités fort rares, mais qui peuvent se trouver quelquefois réunies dans un pays si éclairé; savoir, une connoissance très-approfondie des livres, et une connoissance non moins sûre des besoins intellectuels de chaque province. Si l'homme qui appelleroit sur lui, à ce double titre, le choix du gouvernement y joignoit de l'ordre et de la mémoire, sa nomination devroit être regardée comme un des plus importans services qu'il soit possible de rendre aux lettres.

Ajoutons à cela que ces missions successives *de l'expert et de l'inspecteur* offriroient un avantage inappréciable auquel on ne paroît pas avoir pensé; je m'explique :

Sur cent bibliothèques publiques qui existent en France, il en est certainement douze, et peut-être vingt, qui sont admirablement administrées par des hommes d'un rare savoir et d'une précieuse instruction. Le reste des bibliothécaires se compose d'honnêtes gens qui ont des lumières et de la bonne volonté, cela ne fait pas de doute, mais qui manquent plus ou moins de ces connoissances spéciales dont

un bibliothécaire ne peut se passer pour se rendre digne de ses nobles fonctions. La mission de l'expert et celle de l'inspecteur général seront d'attirer son attention sur ces merveilles inconnues qui périssent abandonnées à la poussière et aux vers dans la plupart de nos grands dépôts. Nous avons vu de nos propres yeux les plus précieux monumens de la typographie, les plus rares trésors de la science indignement jetés au rebut dans cinquante villes de France. Nous avons vu vendre au poids des masses énormes de livres dédaignés par la toute-puissance municipale, qui auroient rapporté un million dans la salle Silvestre.

Si l'expert et l'inspecteur n'en savent pas plus que le bibliothécaire et le maire de la ville, nous n'avons pas besoin de dire que l'institution est inutile. Ce sera tout bonnement un impôt de plus coté au budget.

Quant aux catalogues provinciaux, qui sont d'une grande importance, nous ne pensons pas qu'on doive s'en occuper avant une inspection préliminaire. Partout où il se trouve des bibliothécaires capables de les faire, ils sont faits et supérieurement faits. Partout où le bibliothécaire n'est pas à la hauteur de son travail, il est inutile d'en demander. Un catalogue mal fait n'est bon à rien.

Le ministre qui accompliroit ces simples vues, et il n'y a rien de plus facile, acquerroit des droits certains à l'immortalité, non pas dans le ministère, qui n'est pas tout à fait si durable en France, mais dans la reconnoissance de la littérature et de la librairie françoises.

J. Techener.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE,
N° 12.

N° 12. — Février 1839.

1346 Ami des femmes (l'), ou Lettres d'un médecin, etc., par Marie de Saint-Ursin. *Paris*, 1805, in-8, d.-rel., n. rog. 7— »

1347 Anibert. Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles, pour servir à l'histoire générale de Provence. *Arles*, 1779, 2 vol. in-12, pl., v. m. 5— »

1348 Antiquités de Metz, ou recherches sur l'origine des Médiomatriciens; leur premier établissement dans les Gaules, leurs mœurs et leurs religions. *Metz*, *J. Collignon*, 1760, in-8, br. 6— »

1349 Aristophanis comœdiæ, græce ex optimis exempl. emendatæ, cum versione lat., variis lectionibus, notis, et emendationibus; accedunt deperditarum comœdiarum fragmenta, et index verborum, nominum propriorum, etc., a Rich.-Fr.-Phil.-Brunck. *Oxonii*, *typis N. Bliss*, 1810, 4 vol. in-8, br. . . . . 45— »

1350 Arrêts (les) d'amours, avec l'Amant rendu cordelier à l'observance d'amours, par Martial d'Auvergne, dit de Paris, accomp. de commentaires de Benoist Court, avec un glos-

saire et des notes (par Lenglet-Dufresnoy). *Amsterd.*, *Changuyon*, 1731, 2 vol. in-12, gr. pap., mar. r., riche dent., tabis, tr. d. (*Derome*) . . . . 40— »

Exempl. de M. de Pixérécourt (1).

1351 Avantages du mariage, et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une jeune fille chrétienne (par P. Desforges, chanoine d'Étampes). *Bruxelles*, 1758, 2 tom. en 1 vol. in-12, veau, fil. *Bel exempl.* . . . . 6— »

1352 Catalogue des livres de L. C. D. (Le Camus de Limare), distrib. par ordre alphabét. des noms d'auteurs. *Paris*, 1779, in-12, pap. fin de Holl., mar. r., fil., tr. d. (*Derome*). 15— »

Cet exemplaire, d'une édition très-rare (tirée, dit-on, à douze exemplaires), est interfolié de papier blanc, sur lequel le propriétaire a enregistré de sa main les livres nouveaux entrés dans sa bibliothèque, depuis l'impression du catalogue. On lit, sur la feuille de garde, ces mots : *Exemplaire unique. Bibliothèque Mérard de Saint-Just.*

Exempl. de M. de Pixérécourt.

1353 Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées par B. Picart, avec des explications historiques, etc. (par Bruzen de la Martinière et autres, rédigées par J.-F. Bernard). *Amst.*, 1723-43, 8 tom. en 9 vol. in-fol. — Superstitions anciennes et modernes et préjugés vulgaires qui ont induit les peuples à des usages contraires à la religion. *Amst. J.-F. Bernard*, 1733-36, 2 tom. en un vol. in-fol. Ensemble 9 vol., v. f. Bel exempl. en gr. pap. . . . . . 600— »

1354 Commentaires sur les Epistres d'Ovide, avec trad. par Gasp. Bachet de Meziriac. *Rotterdam, Dan. Beman*, 1722 (*la Haye*, 1716), 2 vol. in-8, mar. bl., fil., tr. d. (*Padeloup.*)

Exempl. de M. de Pixérécourt.

1355 Cour de France (la) turbanisée, et les trahisons démasquées,

(1) Il reste encore quelques exemplaires du catalogue de M. de Pixérécourt, grand pap. de Holl. Prix, 8 fr.
Les prix de vente à part, 4 fr.

par L. B. D. E. D. E. *La Haye*, 1690, pet. in-12, fig., l. r., mar. vert, riche dent., tr. dor. (*Derome.*)

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1356 Daniel (le R. P. G.). Histoire de la milice françoise. *Paris*, 1721, 2 vol. in-4, fig., gr. pap., veau mar. 30— »

— Autre exempl. en pet. pap. . . . . 18— »

Livre rempli de recherches et d'érudition, qui se rapporte particulièrement à la manière dont les armées se sont formées en divers temps, tant sur la terre que sur la mer, aux différentes espèces d'armes, soit défensives, soit offensives, dont on s'est servi en divers temps, et quantité d'autres ouvrages remarquables.

Histoire de France, par le même, 10 vol. in 4, bien rel. 85— »

1357 Descente (la) de Tabarin aux enfers. 1621, in-8, d.-rel., non rogn. (*Réimpression à petit nombre.*) . . . . 10— »

1358 Destruction (la) de Jérusalem et la Mort de Pylate. *Paris, Jehan Treperel*, 1491, in-4 goth., mar. v., anc. rel. (*Les huit premiers feuillets sont manuscrits.*) Très rare. . . 17— »

1359 Diable (le) dans un bénitier, et la métamorphose du Gazettier cuirassé en mouche..., par Pierre Le Roux, 1778, in-8, br. . . . . 3— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1360 Dictionnaire (le) des Halles, ou Extrait du dictionnaire de l'Académie françoise (par Artaud). *Bruxelles, Foppens*, 1696, pet. in-12, mar. r. du Levant, tr. d. (*Kœhler.*) 30— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1361 Dictionnaire portatif hist. et littér. des théâtres, contenant l'origine des différens théâtres de Paris, le nom de toutes les pièces, des auteurs musiciens, acteurs, etc., etc., par de Léris. *Paris*, 1763, pet. in-8. . . . . 4— »

1362 Dolet (Etienne). Commentariorum linguæ latinæ. *Lugduni, apud Gryphium*, 1536-38, 2 vol. in-fol., veau. . . . 32— »

1363 Droictz nouveaulx et Arrestz d'amours, publiez par MM. les Sénateurs du parlement de Cupido sur l'estat et police damour pour avoir entendu le differant de plusieurs amou-

reux et amoureuses (recueil. par Martial d'Auvergne). *Paris, P. Sergent* (1541), pet. in-8, fig. sur bois, v. f., dent., tr. d. (*Bozérian*). Rare. . . . . 40— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1364 **Dv Chesne** (André). Histoire des roys, ducs et comtes de Bovrgongne et d'Arles. *Paris, Séb. Cramoisy*, 1619, in-4, parch. . . . . 10 — »

1365 **Du Moulin** (G.). Les conquetes et les trophées des Normands-François aux royaumes de Naples et de Sicile, aux duchez de Calabre, etc. *Rouen*, 1658. — Codicis legum Wisigothorum libri xii, Isidori Hispalensis episcopi, de Gothis, Wandalis et Suevis historia sive chronicon, ex Bib. P. Pithæi. *Parisiis*, 1599, in-fol., v. br. . . . . 15— »

1366 **Fables** (les) **d'Esope** et de plusieurs autres mythologistes, accomp. du sens moral et des réflexions du Chev. Lestrange, trad. de l'anglois. *Amst., Est. Royer*, 1714, in-4, fig., de F. Barlow, mar. bl. du Levant, fil., tr. d. (*Padeloup*).

Superbe exemplaire de M. de Pixérécourt. . . . . . 48—»

1367 **Ficorini** (Fr.). Le Maschere Sceniche e le figure comiche d'Antichi Romani. *Roma*, 1736, in-4, v. f., tr. d., bel ex. rel. en pap. fort. (*Rel. par Derome.*). . . . . . . 25— »

1368 **Fort (le) inexpugnable de l'honneur du sexe féminin**, construit par Françoys de Billon. *Paris, Jan d'Allyer*, 1555, pet. in-4, fig., d.-rel. . . . . 18— »

1369 **Goujet** (l'abbé). Bibliothèque françoise, ou Histoire de la Littérature françoise. *Paris*, 1741-56, 18 vol. in-12, v. f. (*Très-bel ex. par Derome*). . . . . 65—»

1370 **Grævii** (Joan. Georg.) Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ, collectus cura et stud. J. G. Grævii, et ad finem perductus a P. Burmanno. *Lugd.-Bat.*, 1704-23, 30, vol. in-fol., vélin, rel. . . . . 250—»

1371 **Harangue** prononcée devant le roy, seant en ses estats gene-

raux; à Bloys, par P. D'Epinac. *Lyon*, 1577, in-8, d.-rel. 4— »

1372 **Histoire de Gil Blas de Santillane**, par Le Sage, avec un examen prélim. et des notes, par François de Neufchâteau. *Paris, Lefebvre*, 1820, 3 vol. in-8, gr. pap. vél., triples fig. de *Desenne*, avant la lettre, sur pap. de Chine, et eaux-fortes, dos et coins de mar. r. (*Thouvenin.*) 260— »

Non rogné. — Ce magnifique exemplaire contient, en outre, les additions suivantes :

1° Vingt-quatre vignettes angloises de Smirke, épreuves de la première édition, lettres grises, dont deux doubles avant toute lettre;

2° Une suite de douze vignettes de Pauquet, avant la lettre, et eaux-fortes;

3° Plusieurs vignettes angloises par Urwins, avant la lettre, sur pap. de Chine (*rares*);

4° La carte des voyages de Gil Blas et un fac-similé d'une lettre de Le Sage;

5° Sept dessins originaux de Devéria;

6° Enfin vingt-deux portraits, dont plusieurs avant la lettre et sur papier de Chine : Le Sage, Fr. de Neufchâteau, Voltaire, Desfontaines, Tressan, Montaigne, Mezenguy, Lekain, Clairon, Crébillon, Baron, J.-J. Rousseau, madame de Lambert, Ximenès, Philippe III, Ninon de Lenclos, le cardinal de Lerme, le cardinal Mazarin, Frédéric II, Racine, Philippe IV et Olivarès.

1373 **Histoire** de la Mappemonde papistique, auquel est déclairé tout ce qui est contenu et pourtraict en la grande table, ou carte de la mappe-monde; composée par M. Frangidelphe Escorche-Messes (Théod. de Bèze). *Impr. en la ville de Luce-Nouvelle, par Brifaud, Chasse-Diables*, 1566, in-4, mar. vert, fil., tr. d. (*Derome.*). . . . . . . 40— »

Bel exempl. de Gaignat et de M. de Pixérécourt.

1374 ——— des diètes de Pologne pour les élections des rois, par la Bizardière. *Paris*, 1697, in-12, v. . . . . 2— »

1375 ——— facétieuses, avec quelques histoires tragiques (par Parival). *Leiden, Vaguenaer* (*Elzev.*), 1663, 2 part. en 1 vol. pet. in-12, br. . . . . 26— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1376 ——— du Vieux et du Nouveau Testament, enrichie de

plus de 400 fig. *Amsterdam*, *Mortier*, 1700, 2 vol. in-fol., GR. PAP., l. r., mar. r., large dent., tr. d. 300— »

Bel exempl. de Mac-Carthy, avant les clous, provenant de la vente de M. de Pixérécourt.

1377 HISTOIRE UNIVERSELLE de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607, trad. sur l'édition de Londres (par J.-B. le Mascrier, Ch. le Beau, l'abbé Desfontaines, etc.). *Londres* (*Paris*), 1734, 16 vol. in-4, veau gr. 45— »

1378 HYMNES DE SANTEUIL, trad. en vers (par Poupin). *Paris*, *Barbou*, 1760, in-12, pap. de Holl., mar. r., l. d., tr. d. (*Aux armes du cardinal de Rohan.*) 10— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1379 JOURNAL de ce qui s'est fait pour la réception du roy dans sa ville de Metz, le 4 aoust 1744. *Metz*, 1744, in-fol., fig., v. br. . . . . 10— »

1380 LI-HUNS, EN SANG-TERS, ou Discours sur l'antiquité, priviléges et prérogatives du monastère de Li-Hons, en Sang-Ters, situé près Roye, en Picardie, par Séb. Roulliard. *Paris*, 1627, in-4, cuir de Russie, dent. . . . 15— »

1381 LUCIEN. De la traduction de Perrot d'Ablancourt, avec des remarques. *Amsterdam*, *Wetstein*, 1712, 2 vol. pet. in-8, fig., mar. r., fil., tr. dor. (*Derome*). . . . . . 35— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1382 MAISON (LA) DES CHAMPS, poëme, par Campenon. *Paris*, *Delaunay*, 1810, gr. in-18, pap. vél., fig., mar. v., comp., tabis, tr. d. (*Bozérian.*). . . . . 10— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1383 MALEBRANCHE. Entretiens sur la métaphysique et sur la religion. *Paris*, 1703, 2 vol. in-12, veau j., fil., d. . . 6— »

1384 MANSI (J.-D.). Supplementum ad collectionem conciliorum. *Lucæ*, 1748-52, 6 vol. in-fol. . . . . 120— »

Collection devenue rare, et qui complète la collection des conciles en les joignant au père Labe.

1385 **Marmite (la) renversée et fondue...**, où est prouvé que la secte caluinique est la vraye marmitte....., par Beauxamis. *Paris, Chaudière*, 1752, in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome.*)

Exemplaire de M. de Pixérécourt. 9— »

1386 **Martialis.** *Venetiis in ædibus Aldi*, 1501, in-8, rel. en vél., tr. ciselée. (*Rare, une petite piqûre.*). . . . . . 15— »

1387 **Mélanges** d'histoire et de littérature, par de Vigneul-Marville (Bonav. d'Argonne), édition revue et augmentée (par l'abbé Banier). *Paris, Cl. Prud'homme*, 1725, 3 vol. in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome.*) 65— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1388 **Mémoires de madame de Staal**, écrits par elle-même. *Paris*, 1767, 4 vol. — Lettres de mademoiselle Delaunai (madame de Staal) au chevalier de Ménil, au marquis de Silly et à M. d'Héricourt, etc. *Paris*, 1806, 2 vol. Ensemble 6 vol. in-12, v. gr., fil. . . . . 12— »

1389 **Michaelis ab Isselt Amorfortii** sui temporis historia, in qua res in toto orbe terrarum gestæ tum præcipue motuum Belgicorum sub Philippo II. Hisp. rege origo et successus usque ad annum 1586 describuntur. *Coloniæ*, 1602, pet. in-12, parch. . . . . 3— »

1390 **Millot (Cl.-Fr.-Xav.).** Élémens d'histoire générale ancienne et moderne. — Élémens de l'histoire de France. — Élémens de l'histoire d'Angleterre. *Paris*, 1772-73, 15 vol. in-12, v. f. (*Très-bel ex., reliure de Derome.*) . . . . 35— »

1391 **Moyen (le) de parvenir**, OEuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est et sera, etc. (par Béroalde de Verville). *Impr. cette année* (*Holl. Elzev.*, vers 166...), pet. in-12 de 439 pages, mar. r., tr. d. *Bauzonnet.* . . . . . . 70— »

C'est la meilleure édition, et la plus rare de celles qu'on attribue aux Elzeviers. Vendu souvent jusqu'à 60 fr.

On adopte ici l'opinion qui attribue le *Moyen de parvenir* à Béroalde de Verville, comme on suivoit tout à l'heure celle qui donne à Chorier les Entretiens d'Aloïsia ; et l'on est fondé, pour cette fois, sur une grande autorité, celle qui résulte d'une *dissertation ad hoc*, composée par La Monnoye. La Monnoye s'est trompé bien rarement,

en effet, sur une question de bibliographie, mais il s'est tout à fait trompé sur celle-ci. C'est ce qu'il seroit facile de prouver, en prenant un à un tous ses argumens, si l'on écrivoit ici une *dissertation*, au lieu d'écrire une note; je me contenterai d'un seul raisonnement qui en vaut mille. L'auteur du *Moyen de parvenir* est un des écrivains les plus vifs, les plus variés, les plus originaux, les plus piquans de notre vieille langue, un des hommes qui en ont le mieux connu l'esprit et les ressources, et par-dessus tout, un conteur inimitable : cinquante ans plus tôt, ce seroit Desperriers ; cent ans plus tard, ce seroit La Fontaine, ou au moins La Monnoye lui-même. Béroalde de Verville est le plus lourd, le plus diffus, le plus languissant, le plus ennuyeux des prosateurs de son époque, même dans quelques sujets heureux où son imagination paroît être à l'aise. Les preuves dont se sert La Monnoye, pour lui faire honneur du *Moyen de parvenir*, sont très-suffisantes, d'ailleurs, pour démontrer qu'il n'y a eu aucune part.

Mon exemplaire de la première édition porte le nom d'*Henri Estienne*, écrit d'une main du temps. Henri Estienne, c'est fort douteux ; Béroalde de Verville, c'est impossible.

Ch. Nodier.

Extrait du catalogue de Pixérécourt.

1392 Montfaucon. (*V.* n°).

Autre exemplaire également en grand pap., mais dont les monumens de la monarchie ne sont pas uniformes............ 750— »

1393 Muratori (Lud. Ant.). Antiquitates Italiæ medii ævi post declinationem romani imperii ad ann. 1500. *Mediolani*, 1738-42, 6 vol. in-fol., vél. (Ex. en gr. pap.). 136— »

1394 Noble (la) vénitienne, ou la Bassette, histoire galante (par de Preschac). *Suivant la copie de Paris, chez Cl. Barbin.* (Holl., Elz.), 1679, pet. in-12, mar. bl., fil., tr. d. 16— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1395 Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, précédés de notice pour caractériser chaque auteur des Mémoires et son époque, suivis de l'analyse des documens historiques qui s'y rapportent, par MM. Michaud, de l'Académie françoise, et Poujoulat, 30 vol. in-8. Prix de chaque volume, 11 fr.

Cette grande entreprise est terminée ; ainsi les personnes curieuses de bien connoître notre histoire ont à leur disposition le

recueil le plus vaste, le plus riche, le mieux fait et le moins cher qui ait paru : aucun autre ne peut lui être comparé, puisqu'on y a réuni plusieurs ouvrages dont les manuscrits ont été nouvellement découverts.

Cette collection mérite également la préférence sur les éditions séparées, parce qu'à l'aide des autographes on a rétabli dans le texte les passages qui avoient été supprimés ; ainsi les Mémoires de Lestoile, de Retz, de Lenet, de Brienne, d'Omer Talon, de Choisy, etc., etc., qui étoient tronqués jusqu'à ce jour, ne sont complets que dans cette édition.

Une table analytique des matières renvoie, pour le même fait, à tous les auteurs qui en ont parlé.

1396 NOUVELLES (LES) LUMIÈRES POLITIQUES pour le gouvernement de l'Église, ou l'Évangile nouveau du cardinal Palavicini, révélé par lui dans son histoire du concile de Trente (par Le Noir). *Cologne, P. Marteau* (*Holl. Elzev.*), 1687, pet. in-12, mar. r. du Levant, fil. (*Simier.*). . . . . 24— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

Non rogné.—Il n'y avoit plus d'imprimerie elzevirienne en 1687 : le dernier ouvrage sorti des presses de la veuve de Daniel Elzevier est le *Tibère* du sieur de La Mothe-Josseval (Amelot de La Houssaye), 1683, in-4. Cependant, ce pamphlet de Jean Le Noir est un *Elzevier* très-authentique et des plus jolis pour l'exécution, mais il a été imprimé en 1676. L'édition ne s'étant pas épuisée, un des acquéreurs du fonds de Daniel s'avisa de la rajeunir par un nouveau titre et quelques liminaires qui composent en tout douze pages. C'est ainsi que *la République de Venise*, par Saint-Didier, originairement imprimée par Daniel Elzevier, en 1680, reparut chez Adrian Moëtjens, sous la date de 1685.

CH. NODIER.

1397 NUMMO (DE) PANTHEO Hadriani imperatoris dissertatio. *Lugd.*, 1690, in-4, mar. . . . . 10— »

1398 ŒUVRES complètes de Saint-Foix. *Paris*, *veuve Duchesne*, 1778, 6 vol. in-8, fig., pap. de Holl. (*rare*), mar. v., dent., tabis, tr. d. (*Bozérian.*) . . . . 72— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1399 ——— complètes de Vauvenargues. *Paris*, 1806, 2 vol. in-8, pap. vél., mar. cit., dent., tabis, tr. d. (*Le Fèvre.*) 18— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1400 ——— de Boileau, édit. de Saint-Marc. *Paris*, 1747,

5 vol. in-8, fig., portr., mar. bleu, dent., mors de mar., comp., tabis, tr. d. (*Bozérian.*). . . . . . . 120— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

Très-bel exemplaire relié sur brochure ; sa hauteur surpasse de trois lignes celle des plus beaux exemplaires connus, ce qui fait croire qu'elle est en grand papier. (*Particularité excessivement rare.*)

1401 **Œuvres** de Boileau-Despréaux, avec un commentaire par M. de Saint-Surin, ornées de douze figures d'après les dessins originaux. *Paris*, *Blaise*, 1821, 4 vol. in-8, pap. vél., br., double fig. . . . . 24— »

1402 ——— de Fontenelle, mises pour la première fois par ordre de matières. *Paris*, *Bastien*, 1790, 8 vol. in-8, portr., pap. fin, mar. vert, dent., tr. d. (*Bozérian.*) 115— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1403 ——— de Fr. Rabelais. *Lyon*, *J. Martin*, 1567, in-16, mar. bleu, dent., doublé de tabis. . . . . . 40— »

L'une des premières éditions où se trouve le 5e livre.

1404 ——— de théâtre d'Avisse. *Paris*, *Duchesne*, 1758, in-8, v. f., dent., tr. d. 5— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1405 ——— de théâtre de Guyot de Merville. *Paris*, *veuve Duchesne*, 1766, 3 vol. in-12, v. f., dent., tr. d. . . . 9— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1406 ——— diverses de Chaulieu. *Amst.*, 1733, 2 tomes en 1 vol. in-8, mar. r., gr. pap. . . . . 6— »

1407 **Ordonnance du roy Louis XIII** sur les plaintes et doléances faites par les députés des Estats de son royaume assemblez en la ville de Paris, en 1614, et sur les advis donnez à S. M. par les assemblées des notables, tenues à Rouen en 1617, et à Paris en 1626. *Paris*, 1629, in-8, parch. . . 4— »

1408 **Origine (de l') des Étrennes**, par J. Spon. *Paris*, *Didot*, 1781, in-18, mar. vert, riche dent., tabis, tr. d. (*Derome.*)

Exemplaire de M. de Pixérécourt, tiré sur peau de vélin, et renfermé dans un étui de mar. v. 72— »

1409 **Pandora** Jani Oliverii. *Lugd.*, *Steph. Doletus*, 1541, in-4, v. f., fil., tr. d. (*Bel ex.*). . . . . 20— »

1410 **Passio Jesu Christi**, vario carmine benedicti chelidonii illustrata. *Coloniæ*, 1526, pet. in-8, fig. en bois, v., fil. 17— »

1411 **Poldo (Iean) d'Albenas.** Discovrs historial de l'antiqve et illvstre cité de Nisme, en la Gaule narbonoise, auec les portraitz des plus antiques et insignes bastimens du dit lieu, reduitz à leur vraye mesure et proportion, ensemble de l'antique et moderne ville. *Lyon*, *G. Roville*, 1559, in-fol., fig., v. f., tr. d. (*Thompson.*). . . . . 24— »

1412 **Pvteanvs (Er.)** Avspiciæ bibliothecæ publicæ Lovaniensis. Accedit catalogus librorum primæ collectionis, à cvratoribvs ejusdem bibliothecæ editus. *Lovanii*, *Ev. de Witte*, 1639, pet. in-4, parch. . . . . 3—50

1413 **Racine (Louis).** Remarques sur les tragédies de Jean Racine, suivies d'un traité sur la poésie dramatique ancienne et moderne. *Paris*, 1752, 3 vol. in-12, v. f. (*Bel exempl.*) 12— »

1414 **Ragionamento** di Orazio Orlandi romano sopra una Ara antica posseduta da monsignore Antonio Casali governatore di Roma. *Roma*, 1772, in-4, fig., vél. . . . . 6— »

1415 **Recueil** de pièces sérieuses, comiques et burlesques (*Holl.*), 1721, 2 part. en 1 vol. in-8, mar. citr. du Levant, fil., tr. d. (*Derome.*). . . . . 30— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1416 **Recveil** de qvelqves discovrs politiqves escrits sur diuerses occurrences des affaires et guerres estrangères depuis quinze

ans en ça, 1632. — Relation des affaires de Mantoüe es annees 1628-1629-1630, 2 part. en 1 vol. in-4, parch. 12 — »

1417 Reinbeck. Manuel de la connoissance des langues, avec une explication particulière à la langue allemande (en allemand), 1812, 2 vol. in-8, cart. . . . . 6 — »

1418 Remerciement faict par l'arch. de Bourges sur la proposition faicte par Sa Majesté à l'ouuerture de ses estats, pour la déclaration de sa bienveillance enuers ses subiects, le dimanche XVI octobre 1588, in-4, n. rel. . . . . . . 6 — »

1419 Roi (le) Modus. Des deduitz de la chace, venerie et fauconnerie. *Paris, Guill. le Noir*, 1560, in-8, fig. sur bois, mar. bl., fil., tr. d. 70 — »

Bel exemplaire de M. de Pixérécourt.

1420 Rouard (E.). Notice sur la bibliothèque d'Aix, précédée d'un Essai sur l'histoire littéraire de cette ville, sur ses monumens, etc., ornée d'un portrait de M. de Méjanes, d'après le buste de Houdon. *Aix*, 1831, 1 beau vol. in-8. 5 — »

Il seroit à désirer que toutes les bibliothèques de France fussent ainsi administrées.

1421 Rvdimenta cosmographica. *Tigvri apvd Froschouerum*, 1546, Circvli Sphæræ cvm V. Zonis, s. l., 1546, 2 part. en 1 vol. pet. in-8. . . . . 10 »

1422 Sainct Ivlien (Pierre de). De l'origine des Bourgongnons et antiqvité des Estats de Bourgongne, deux livres plus des antiquitez d'Autun, de Châlon, de Mascon, de l'abbaye et ville de Tournus. *Paris, N. Chesneau*, 1581. — Rervm Bvrgvndicarvm libri sex, auct. Ponto Hevtero Delfio. *Antverp.*, 1584, 2 part. en 1 vol. in-fol., v. f. . . . . 18 — »

1423 Sauvages (les) de l'Europe. (Satire contre les Anglois, par le Suire et Louvel). *Berlin* (*Paris*), 1760, in-12, pap. Holl., mar. r., fil., tr. d. (*Aux armes de Pompadour.*) 20 — »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

On trouve en tête de cet exemplaire une dédicace manuscrite en vers, à madame de Pompadour, signée Louvel. Cet exemplaire

a passé de la bibliothèque de madame de Pompadour dans celle de Merard Saint-Just . . . . 15—50

1424 SCALIGERI (IVLII CÆSARIS) poemata, etc. *s. l.*, 1574, 3 part. en 1 vol. in-8, vélin. . . . . 7— »

1425 SCHMIDT (DE). Recueil d'antiquités de la Suisse (Avenches et Culm.). *Francfort-sur-Meyn*, 1771, in-4, avec pl., d.-rel. (*Rare.*). . . . . 9— »

1426 SERVIEZ (LE GÉNÉRAL). Statistique du département des Basses-Alpes. *Paris, an* X, in-8, br. . . . . 2— »

1427 SPON. Recherches curieuses d'antiquités, contenues en plusieurs dissertations, sur des médailles, bas-reliefs, statues, mosaïques et inscriptions antiques, enrichies d'un grand nombre de figures en taille-douce. *Lyon, T. Amaulry*, 1683, in-4, parch. . . . . 15— »

1428 STATIUS, Sylvarum libri quinque, Thebaidos libri duodecim, Achilleidos duo. *Venetiis, Aldus*, 1502, in-8, v. f. 15— »

1429 STEPHANUS (ROB). Thesaurus linguæ latinæ; cui post editionem Lond. accesserunt nunc primum H. Stephani annotationes autographæ; nova cura recensuit, repurgavit et animadversiones adjecit Ant. Birrius, *Basileæ*, 1740-43, 4 vol. in-fol., v. m. . . . . 40— »

1430 SYMBOLA divina et humana pontificvm imperatorvm regvm accessit Jac. Typotii. *Francofvrti*, 1652. — Idem Principvm sacrosanctæ ecclesiæ et sacri imperii romani, etc., 3 tomes en 1 vol. in-fol., parch., rempli de planches. 15— »

1431 TABLEAU (LE) DE LA VIE et du gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin, et de M. Colbert..., avec un recueil d'épigrammes sur la vie et la mort de Fouquet... *Cologne, P. Marteau*, 1694, pet. in-12, mar. r., fil., tr. d. (*Derome.*)
Exemplaire de M. de Pixérécourt. 30— »

1432 TESTAMENT (NOUVEAU) en langue finoise-laponne. 1832, in-8, bas. . . . . 9— »

1433 **Testament** politique du cardinal de Richelieu. *Amsterdam, Desbordes*, 1688, pet. in-12, mar. v., riche dent., doublé de mar. v., dent., tr. d. (*Reliure anc. Aux armes de Chamillard.* . . . . 40— »

C'est la première édition de ce précieux traité de politique que Voltaire a vainement essayé d'enlever à son auteur pour le faire tomber parmi cette cohue de livres apocryphes qui, alors comme aujourd'hui, se produisoient sous le patronage imposant des morts célèbres. On croit que le *Testament* fut imprimé sur une copie que le cardinal avoit donnée à sa nièce la duchesse d'Aiguillon, et que celle-ci avoit laissée en mourant à madame de Vigean, son amie. Cet ouvrage fit beaucoup moins de bruit au moment de son apparition que cinquante ans après, lorsque Voltaire et Foncemagne élevèrent une intéressante discussion sur sa véritable origine.

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1434 **Théatre d'Anseaume.** *Paris, veuve Duchesne*, 1766, 3 tom. en 1 vol. in-8, musique, v. f., dent., tr. d. (*Thouvenin.*) . . . . 8— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1435 **Theocriti** aliorumque poetarum idyllia, ejusdem epigrammata. Simmiæ Rhodii Ovum, alæ. Securis Fistula. Dosiadis Ara. Omnia cum interpret. lat. in Virgil. et Nas. imitationes Theocriti observationes H. Stephani. *H. Stephanus*, 1579, in-12, v. f. . . . . 6— »

1436 **Thomasinus** (J.-P.) Bibliothecæ patavinæ manuscriptæ publicæ et privatæ. *Utini, Nic. Schiratti*, 1639, pet. in-4, parch. 6— »

1437 **Thomassinus** (Lud.). Vetus et nova ecclesiæ disciplina circa beneficia et beneficiarios in tres partes distributa. *Venetiis*, 1773, 3 vol. in-fol., cart., n. rog. . . . . 40— »

1438 **Thomæ** (S.) Aquinatis opera omnia. *Venetiis*, 1775-88, 28 tomes en 14 vol. in-4, vél. (*Très-bel exemplaire de l'édition la plus complète.*) . . . . 155— »

1439 **Tocsain** (le) (*sic*) contre les massacreurs et auteurs des confusions en France..., adressé à tous les princes chrestiens. *Reims*, 1577, in-8, mar. r., fil., tr. d. (*Derome.*) . . . 24— »

Cette édition, quoique postérieure de cinq ans à la Saint-Barthé-

lemy, est certainement la première, celle qui n'a pas de date ni de lieu étant plus ample et contenant la relation des évènemens qui suivirent le massacre du 24 août 1572.

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1440 **Traité curieux** des charmes de l'amour conjugal dans ce monde et dans l'autre, trad. de Swedenborg, par de Brumore. *Berlin et Basle*, 1784. — Du commerce de l'âme et du corps, etc., trad. du même, par M. P. *Londres* (Paris, Barrois), 1785, 2 part. en 1 vol. in-12, v. f., éc., fil. 9— »

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1441 **Triumphes (les)** de la noble Amoureuse Dame, et l'Art d'honnestement aimer, composé par Maistre Bouchet, dit le Traverseur des voyes périlleuses. *Paris*, 1545, in-8, v. 15— »

1442 **Usurpation** du règne de Louis XIV. *Cologne*, 1716, pet. in-4, mar. v., fil., tr. d. (*Derome*). 16— »

Ce titre est certainement renouvelé, mais nous n'avons pu découvrir quel étoit celui de la première publication : au reste, il est aisé de voir que l'ouvrage concerne les dernières années du XVIIe siècle. Nous croyons que ce doit être celui qui avoit paru, en 1690, sous ce titre : *les Moyens de délivrer l'Europe de l'usurpation de la France*. La Haye.

Exemplaire de M. de Pixérécourt.

1443 **Valadier (André)**. L'avgvste basiliqve de l'abbaye royale de Sainct-Arnovl de Mets, de l'ordre de sainct Benoict. *Paris, Pierre Chevalier*, 1615, in-4, parch. 9— »

1444 **Venuti (Rodolfino)**. Spiegazione de Bassirilievi, che si asservano nell' urna sepolcrale detta volgarmente d'Alessandro Severo, che si conserva nel museo di campidoglio. *Roma*, 1756, in-4, planches. — Spiegazione di due antichissime Iscrizioni greche indirizzata al R. P. A. Fr. Vezzosi da Edoardo Corsini. *Roma*, 1756, 2 part. in-4, parch. 9— »

1445 **Vie d'Apollonius de Tyane**, par Philostrate, avec les comment. angl. de Ch. Blount, le tout trad. (par de Castilhon). *Amsterdam* (*Berlin*), 1774, 4 vol. in-12, v. f., tr. (*Bozérian*.)

Exemplaire de M. de Pixérécourt. 30— »

PUBLICATIONS NOUVELLES.

1446 **Histoire de Sancerre**, par M. Poupard, deuxième édition, copie fidèle de celle de 1777, augmentée d'une notice sur l'auteur et d'une vue gravée de Sancerre. *Bourges*, 1838, 1 vol. in-8, br. . . . . 3— »

1447 **Lettres** inédites de Marie Stuart, accompagnées de diverses dépêches et instructions, 1558-1587, publiées par le prince Alexandre Labanoff. *Paris*, 1 vol. in-8. . . . . 7— »

1448 **Poésies françoises** inédites du père Bougeant, jésuite, publiées à Bourges, par M. Pierquin de Gembloux. *Bourges*, 1839, 1 vol. in-18. . . . . 5— »

Tiré à 200 exemplaires.

1449 **Recherches** sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes, contenant la nomenclature des imprimeurs de cette ville, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à 1789, et des notices sur les productions les plus remarquables, avec fac-similé, par M. Corrard de Breban. *Troyes*, 1839, in-8, br. 3— »

Tiré à 125 exemplaires.

1450 **Revue du cabinet de médailles** de feu M. Leclercqz, par M. Lelewell. *Bruxelles*, 1838, in-8, br. . . . . . 1—50

La vente du cabinet aura lieu le 2 avril.

Notices contenues dans le onzième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e série.

IMPRIMERIE DE Mme VEUVE HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
RUE DE L'ÉPERON, N° 7. — Avril 1839.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES
DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION
DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 13. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

AVRIL ET MAI.

UNE DÉDICACE EXCENTRIQUE.

Le règne des dédicaces est passé de mode, non sans doute que la flatterie, la bassesse et l'adulation ne soient plus les qualités distinctives de bon nombre de gens de lettres, mais parce que beaucoup d'entre eux se sont fait une sorte de dignité qui ne leur permet pas de s'abaisser à ce point de servilité. Il est une autre raison encore, et la meilleure, c'est que les dédicaces ne rapportent plus rien. Cela est peu édifiant à révéler, et à bien des oreilles paroîtra messéant : il n'est pas de plus rude langage que celui de la vérité et de plus malplaisant. On ne fait donc plus de dédicaces aujourd'hui, et c'est une perte véritable pour l'étude des bassesses de cœur et l'observation des sottises ingénues de l'esprit. La matière ne fault ailleurs, dira-t-on : d'accord, mais les exemples que donnoient en ce genre les gens de plume ne se retrouvent nulle part au même degré d'inimitable originalité.

Les anciens, qui sans doute ne valoient pas mieux que nous, ne connoissoient pas les ressources de l'adulation littéraire; du moins nous ne voyons pas qu'Hérodote, Hésiode et Homère aient dédié leurs récits et leurs chants au contrôleur général d'Athènes, à Madame sa femme ou à sa maîtresse. Pindare s'avisa de ce stratagème : toutes ses odes furent des lettres de change tirées sur les honnêtes citoyens qu'il mit au rang des dieux, et il gagna, dit-on, cent mille sesterces de rente à ce métier, que Rousseau le lyrique renouvela chez nous avec moins de succès et de bonheur. Quant aux Romains, de tous les peuples celui qui, du faîte de la grandeur et de la fierté, est tombé de la manière la plus incroyable au dernier degré de l'abaissement, la flatterie dans leurs mœurs ne connut point de bornes. Cicéron ne fut pas avare d'encens pour César, Auguste en fut asphyxié, et sous le reste des Césars l'adulation n'eut d'autres limites que celles de l'impuissance humaine.

Mais c'est chez les modernes que cet instinct d'avilissement est devenu général parmi les gens de lettres. Boileau en fit un art, dont il donna des leçons avec une impudeur d'autant plus effrontée, qu'il prenoit les airs d'un Caton du Parnasse. Sous Louis XIV, ce fut une inondation de flatteries inouïes, et cependant le grand roi ne fut pas submergé. De nos jours est venu le tour de Napoléon; mais, si ses lèvres s'enivrèrent sur les bords de la coupe, elles trouvèrent au fond une lie bien amère; car nos seigneurs les évêques, qui l'avoient modestement comparé à Cyrus, voire à Dieu le Père, comme le fit l'archevêque de Turin, Buronzo del Signore, ne lui épargnèrent pas l'ignominie après sa chute.

La lecture des dédicaces offriroit d'inépuisables observations à celui qui voudroit étudier toutes les nuances de la servilité, et pénétrer les misères auxquelles les plus grandes âmes furent réduites par la dureté des circonstances et l'indigence. Le cœur ne se serre-t-il pas lorsqu'on voit le grand Corneille placer les chefs-d'œuvre de la plus noble et de la plus mâle pensée sous le patronage d'un publicain? Elle offriroit aussi des traits nombreux de la plus rare originalité et d'une bizarrerie incroyable. Scudéri, dans la préface de son *Arminius*, menace l'univers de son silence, à moins que les puissances souveraines ne lui ordonnent d'écrire. Un docteur en Sorbonne logeoit à Paris dans une maison placée sous le vocable de la Sainte Trinité : il fait un gros livre qu'il dédie à la Trinité, et son épître commence par *Madame*, il la termine par *Votre très-humble et très-fidèle serviteur*, *de votre maison située sur le quai Malaquais*. Il seroit facile de multiplier des exemples de ce genre; on les trouvera présentés un jour de la manière la plus piquante dans l'*Histoire littéraire des Dédicaces*, à laquelle travaille le savant et ingénieux bibliographe de Dijon, M. Peignot. Je me bornerai à recommander à ses investigations l'épître dédicatoire que le révérend Jude Serclier, chanoine régulier de Saint-Ruf, mit en tête de son poëme intitulé : *Le grand tombeav dv monde, ov jugement final* (1). Ce n'est ni à l'éminentissime évêque et prince de telle ville, ni à M. le marquis ou à M. le comte de Trois Étoiles, ni au ministre, ni au roi ou à son valet de chambre, que le poëte envoie ses vers, c'est au ciel qu'il s'adresse, et c'est la Sainte Vierge qui est l'objet de ses hommages. Assurément il n'en fut jamais de plus purs et de

(1) Lyon, Jean Pillehotte, M.D.CVI, in-8.

plus désintéressés, mais leur rédaction ne laisse pas d'être assez bouffonne par l'emploi fort plaisant des formules obséquieuses du style épistolaire. Le bon chanoine parle à la Sainte Vierge comme il l'eût fait à Madame l'intendante de la province, avec une naïveté dont il est peu d'exemples : au reste, on en jugera en lisant cette curieuse dédicace.

« A tres haute, tres puissante et tres noble Dame la Sacrée Vierge » Marie, mere de Dieu, royne des Anges, emperiere du Ciel, thre- » soriere de grace, advocate des pecheurs, etc.

» Puis qu'il faut (tres illustre et serenissime Princesse), à l'exem- » ple de tant d'autres, se ietter sous la clientelle et patronage de » quelque ferme appuy et asile de seurté, pour ne faire triste » naufrage, parmy tant de dangereux escueils et flots tourbil- » lonneux de ceste douteuse navigation, ayant donc long temps » recherché sur ceste masse ronde sous qui ie me pourrois retirer » en seurté, dont la force peut soustenir ma foiblesse et la beni- » gnité supporter mes imperfections, et ayant trouvé finalement » que : *omnis caro fœnum, et gloria eius sicut flos agri.* A qui me » pourrois-je mieux adresser pour tous les deux qu'à vous (tres » honorée Dame) tant pour les rares et excellents merites dont » vostre grandeur a tant surpassé les vivants sur la terre, comme » au ciel vous surmontez les esprits angeliques et ames bien heu- » reuses en gloire, ioint aussi pour l'extreme besoin que i'ay de » vostre ayde et support, non seulement (Madame) contre les ho- » meromastics de ce mien petit labeur, que i'appends humble- » ment aux sacrez pieds de vostre grandeur, car ce m'est peu de » chose d'en estre loué, ou vituperé, *ab humano die*, mais bien » pour m'impetrer la grace de ce vostre cher Pere-Fils, devant qui » ie dois comparoir, pour subir son iuste iugement, de m'y prepa- » rer tellement, que par vos sainctes prieres ie puisse misericor- » dieusement recevoir le bien que mes pechez me veulent faire » denier de sa iustice, à ce que, *cum aliis prædicaverim*, avec ces » miens petits et rudes escripts, neantmoins pour ne les observer » moi mesme, *ne reprobus efficiar;* faisant comme le flambeau, » qui esclairant autruy se consomme soy-mesme. Recevez donc, » Madame, recevez ces miennes petites arres pour tesmoin asseuré » de la ferme et constante volonté que i'ay de me consacrer à » vostre S. service de tout le temps qui me reste en ceste valée de » larmes. Aussi bien ce mien petit avorton appartient de droict à

» vostre Excellence, pour la luy avoir dédiée vostre avant sa con-
» ception : donc comme marraine tenez s'il vous plait (suivant l'an-
» cienne coustume de l'Eglise) lieu de pere et mere en son endroict
» par la liberale distribution de vos graces à son auteur, qui pense
» retirer (comme il n'en sera frustré s'il ne tient en luy) quelque com-
» modité de ceste nouvelle affinité, à laquelle i'estois ià comme
» astreint par tant de vieux et recens benefices surcomblants la
» mesure de mes merites, receus de vostre seule bonté, desquels
» l'humble recognoissance ne pouvant mieux, tiendra lieu (s'il
» vous plait) de satisfaction. Encor est il vostre, veu que si ie l'oze
» confesser, d'un sacrilege larrecin i'ai soustrait beaucoup de temps
» dédié au service de Dieu, pour l'employer ici, *veniam confessus*
» *crimina posco*, avec la restitution que ie fais, si non du temps, au
» moins de l'œuvre qui l'a consommé : et esperant de trouver
» toute faveur et support aux pieds de celle qui n'a iamais refusé
» que celuy qui ne s'y est présenté. Ie prierai Dieu non pour vostre
» serenissime Maiesté, qui prie pour tous les autres, mais bien pour
» moy, qui ay besoin des prieres de tous, et notamment des vostres
» pour m'impetrer la grace, qu'en me repaissant des petits frag-
» ments qui tombent des corbeilles de vostre perfection pleines de
» graces et vertus, ie puisse parvenir en ceste immortelle gloire,
» dont apres la divine et Saincte Trinité vous estes le principal or-
» nement, pour louer à iamais celuy qui par sa grace vous a eslevée
» en telle splendeur.

» *De Vostre Maiesté le vil et abiect vermisseau,*

» J. SERCLIER. »

Cette formule, de la plus humble obséquiosité, vaut mieux que toute la dédicace, et je ne sache pas que l'on en trouve ailleurs de plus singulière : *de Vostre Maiesté le vil et abiect vermisseau*. Aux yeux de la Divinité ne sommes-nous pas de chétifs insectes ? et le bon homme Serclier avoit raison de s'abaisser devant la majesté de l'Éternel. Mais que d'écrivains, à plus juste titre que lui, auroient dû, au bas de leurs dédicaces vénales, placer le *vil et abiect vermisseau*.

Quant au poëme de Serclier, ce qu'il y a de mieux à en dire, c'est qu'il est beaucoup plus long que la dédicace, et, partant, bien plus ennuyeux. L'auteur avoit eu le dessein fort louable de frapper

de terreur, en traçant de l'enfer des peintures effrayantes, les chrétiens relâchés. A coup sûr, il a réussi à frapper du plus profond ennui ceux qui auront eu le courage de lire ses 664 pages d'alexandrins. Il faut cependant savoir gré à Jude Serclier d'avoir introduit dans son œuvre une méthode qui évitera bien des commentaires et des conjectures aux Saumaises futurs, lorsque, dans quelques siècles, il prendra fantaisie à quelque savant oisif d'exhumer le *Grand Tombeau du monde* du sein de l'oubli, et de le réhabiliter paradoxalement comme on a fait des romans épiques du moyen âge. Le chanoine de Saint-Ruf a pris soin d'illustrer ses vers d'un commentaire dans lequel il explique les allusions cachées, illumine les obscurités poétiques, en un mot accomplit la tâche du plus infatigable scholiaste. L'érudition dépensée dans ce commentaire est immense; les textes tirés de l'Écriture Sainte, des Pères des Poëtes de l'antiquité grecque et latine, se pressent en masse et dans le plus miraculeux désordre. Toute cette œuvre, enfin, tant vers que prose, est assez hybride, incohérente, souverainement fastidieuse, pour qu'elle soit digne d'être mise en lumière un jour, vantée et acclamée comme une merveille jusqu'alors inconnue, par un homme d'esprit qui voudra se railler de ses lecteurs, ou par un sectaire ingénu dont les lecteurs se railleront, si à de pareilles sornettes il se trouve des lecteurs.

OLLIVIER JULES.

NOTICE

SUR QUELQUES PRIÈRES MANUSCRITES

DE LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE.

Il existe au cabinet *des estampes* du musée de Dijon un Psalterium *intemerate Dei genetricis virginis Marie*, imprimé par Thielman Kerver (sans date), pet. in-8, fig., auquel on a réuni un cahier de six feuillets manuscrits (écriture de la fin du XVI[e] siècle), renfermant des oraisons en latin relatives à la passion du Sauveur, et destinées à procurer grand nombre d'indulgences *dicentibus verè penitentibus et confessis.* Ces oraisons sont au nombre de huit, parmi lesquelles deux ou trois méritent d'être citées par la singularité de leur énoncé. Par exemple, voici le préliminaire de la troisième :

« *Dicentes hanc orationem devotè acquirunt tot dies indulgen-*
» *tiarum quot fuerunt vulnera in corpore Jhesu, tempore passio-*
» *nis sue, quæ fuerunt vulnera sex mille sex centa et sexaginta*
» *sex, qs, GG*[us]*. PP.* 3[us]*. cont. ad instāa regīe Anglie* (1). »

Quelle bizarrerie d'assimiler le nombre des jours d'indulgences à celui des plaies faites à Jésus dans sa Passion, et de porter ces plaies à 6,666, nombre qui, par parenthèse, est celui de l'Ante-Christ, ou le signe de la bête dans l'Apocalypse ! Mais passons sur ces singularités si communes dans les livres de dévotion du XVI[e] siècle, et cherchons plutôt quel étoit le pape que l'on désigne ici sous le nom de Grégoire III, et ensuite quelle est la reine d'Angleterre qui lui a demandé des indulgences.

(1) Ces derniers mots nous paroissent devoir se rendre par *quas* (*indulgentias*) *Gregorius papa tertius contulit ad instantiam reginæ Angliæ.* « Lesquelles indulgences le pape Grégoire III a établies à la sollicitation de la reine d'Angleterre. »

Il est certain que le pontife mentionné ci-dessus ne peut être le vrai Grégoire III, ordonné pape le 18 mars 731 et mort le 27 novembre 741 ; il n'y avoit, dans ce siècle reculé, ni bulles d'indulgences, ni reine en Angleterre, et l'on ne peut faire aucun doute qu'il est ici question de Grégoire XIII, qui a occupé le trône pontifical depuis le 25 mai 1572 jusqu'au 10 avril 1585.

Mais la femme qui régnoit alors en Angleterre étoit la fameuse Elisabeth, digne fille du fameux Henri VIII, auteur du schisme qui, depuis 1534, a proscrit le catholicisme dans la Grande-Bretagne. Cette Élisabeth, montée sur le trône le 17 novembre 1558, ne s'écarta point de la route de sang que lui avoit tracée son père dans la persécution des catholiques, et dans sa haine contre le saint-siége. Ce n'est certainement point elle qui a songé à solliciter des indulgences du saint-père, de ce pape dont elle tolérait que la populace brûlât l'effigie dans les rues de Londres, et, certes, le pontife n'étoit pas plus disposé à lui accorder ces indulgences, qu'elle à les lui demander. Quelle est donc la personne à qui Grégoire XIII donne le titre de reine d'Angleterre ; *regina Angliæ?* C'est l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, veuve de François II, roi de France, et prisonnière de sa bonne cousine Élisabeth, qui, après l'avoir promenée de prison en prison pendant dix-huit ans, lui fait trancher la tête le 18 février 1587. Grégoire XIII ne reconnoissoit point la schismatique Élisabeth comme reine d'Angleterre, mais il reconnoissoit la catholique Marie, dont les droits à la couronne troublaient de temps en temps la sérénité de son ombrageuse cousine. Hélas! ce titre, imprudemment donné par le souverain pontife à la pauvre Marie, ajouté à d'autres imprudences de ses partisans, a bien pu faire accélérer sa fin tragique.

Quoi qu'il en soit, la prière en question, où sont détaillées les douleurs de Jésus dans la Passion, convenoit assez à la triste position de Marie, qui y trouvoit de quoi méditer sur ses propres douleurs pendant sa longue captivité. Voici cette prière rendue textuellement :

« *Precor te, amantissime Domine Jhesu Christe, propter illam* » *eximiam caritatem qua humanum genus dilexisti quando tu,* » *rex cœlestis, pendebas in cruce cum deifica caritate, cum mit-* » *tissima anima, cum tristissimo gustu, cum turbatis sensibus,* » *cum expansis manibus, cum perstrepentibus membris, cum ex-*

» *tenuis venis, cum clamoso ore, cum rauca voce, cum pallida*
» *facie, cum mortali colore, cum lacrymosis oculis, cum vertigine cerebri, cum ardenti serie* (sic), *cum gemebundo gutture,*
» *cum sitibundis desideriis, cum amaro gustu fellis, cum inclinato capite, morte obviente; cum divisione corporis et animæ,*
» *cum transverberato corpore, cum transfixo corde, cum sanguineis vulneribus, cum defluentibus rivis, cum origine viventis*
» *fontis, in ea caritate precor te, piissime Domine Jesu, quum*
» *tuum amorosum cor scindebatur, ut sis michi placabilis super*
» *multitudinem peccatorum meorum ac bonum sanctumque finem*
» *vite mee nec non gratiosam letamque resurrectionem michi,*
» *propter largissimam animam, tribuere digneris, qui vivis et*
» *regnas cum Deo patre in unitate*, etc., etc.»

Voilà bien le style de la dévotion du XVIe siècle.

Une autre oraison, la quatrième des huit, formant le petit cahier mentionné ci-dessus, a pour préliminaire :

« *Bonifacius PP sextus concessit omnibus dicentibus sequentem orationem inter elevationem et tertium* Agnus Dei, *duo*
» *millia annorum indulgentiæ, ad supplicationem PPhi regis*
» *Franciæ.* »

Voici encore une erreur dans la désignation numérique du nom de ce pape : Boniface VI n'a régné que quinze jours, en 896, époque où il n'existoit aucun roi de France du nom de Philippe. Le pape ici mentionné est Boniface VIII, qui, élu en 1294, fut d'abord très-bien avec Philippe le Bel, et qui ensuite mourut de chagrin et de douleur en 1303, par suite de ses démêlés avec ce même prince, ou plutôt par suite des procédés très-inconvenans de Nogaret à son égard, lorsque ce Nogaret l'investit dans la ville d'Anagni, et se saisit de sa personne. Nous ne rapporterons point la prière dont nous venons de donner le préliminaire, parce que sa rédaction n'offre rien de remarquable.

Il en est de même de la huitième et dernière oraison du petit recueil en question ; son titre en françois est ainsi conçu :

« C'est l'oroyson des cinq Saincts et des cinq Sainctes et des
» dix milz martirs. »

Les saints dénommés dans cette prière sont saint Denis, saint George, saint Blaise, saint Christophe et saint Gilles. Les saintes sont sainte Catherine, sainte Marguerite, sainte Marthe, sainte Barbe et sainte Christine. Quant aux dix mille martyrs, ils sont désignés en bloc. On n'a point mentionné le nombre de jours ou d'années d'indulgences attachés à la récitation de cette prière.

XXX.

NOTICE

SUR

L'ORIGINE DE L'IMPRIMERIE A GRENOBLE (1).

(1500-1532.)

IV. — *Libertates per illustrissimos principes delphinos viennenses delphinalibus subditis concesse statutaqz* ꝛ *decreta ab eisdem principibus nec non magnificis delphinatus præsidibus quos gubernatores dicunt* ꝛ *excelsum delphinalem senatū edita : quibus et forenses* ꝛ *extrajudiciales cause facile dirimi queant formis dudum emendatissime mandate : vna cum interinatione litteraruz dismēbrationis comitatus Astensis a senatu Mediolani* ꝛ *adiunctionis dicti comitatus insigni curie parlameti delphinatus.* Impensa Francisci Pichati et Bartholomei Bertoleti Gratianopolitaruz ciuium.

Ce titre, dont le verso est blanc, est imprimé en lettres noires et rouges; au-dessous est une vignette représentant l'écu de Dauphiné, écartelé aux armes de France et de Dauphiné, et supporté par deux anges agenouillés; puis on lit, au bas de la page, en lettres rouges:

Venales habentur huiusmodi libelli gratíonopoli in platea mali cónsilii apud Franciscum Pichatuz : et in vico parlamenti apud Bartholomeum Bertoletum.

Vol. in-4, caractères goth., avec lettres ornées, imprimé à deux colonnes, 45 lignes à la page par chaque colonne; il se compose de LXXXVII fol. dont le dernier est blanc, plus de 4 fol. prélimin. de titre et de table non chiffrés, et dont le second est signé *ij*. Signatures de l'ouvrage *a-liiii*.

(1) Voy. le *Bulletin du Bibliophile*, nº d'octobre 1838, pp. 400-404.

A la suite des 87 fol. de *Libertates*, vient une seconde collection d'ordonnances relatives au Dauphiné intitulée : *Statuta Delphinatus ;* elle comprend xxxvii fol. imprimés comme les précédents, en caract. goth. et à deux col., 45 lignes à la page par chaque col. et signés *aa–eeiii ;* le cahier noté cc n'a que trois feuillets. Ces *Statuta* sont sans lieu d'impression, mais l'identité des lettres ornées, des caractères et du nombre de lignes à la page prouve qu'ils sont sortis des mêmes presses. Ils sont suivis de 2 fol. non chiffrés, mais dont le premier est signé A, également de la même impression, et renfermant, sous le titre de *Litteræ regiæ,* une ordonnance sur la distraction du *Comitatus Astensis* du parlement de Milan, et son adjonction au parlement de Dauphiné, en 1500, et autres ordonnances de police à date de l'année 1508.

Cet ouvrage est sans date, mais tous les bibliographes, Panzer et Maittaire entre autres, placent son impression à l'année 1508. Le *Catalogue des livres de M. d'Aguesseau* (1) dit *Absque anno, sed circa annum* 1508, et l'on retrouve cette même date écrite à la main sur un des deux exemplaires qui se trouvent à la bibliothèque de Grenoble (2). De plus, Brunet (3), qui cite l'exemplaire de la Bibliothèque royale, lui donne la même date de 1508, sous laquelle il est inscrit dans le *Catalogue* de cette bibliothèque. Outre les exemplaires précités, il s'en trouve encore deux dans la bibliothèque de M. J. Ollivier, de Valence.

V. — *Sensuyt la Vie de sainct Christofle elegamment composee en rime françoise et par personnaiges, par maistre Chevalet, jadis souverain maistre en telle compositure, nouvellement imprimee.*

Ce volume, pour une description détaillée duquel je renverrai à la *Bibliographie instructive* de Debure (4), est de format in-4, et

(1) Paris, Gogué et Née de la Rochelle, 1785, pag. 86, nº 1368.

(2) *Catalogue*. Grenoble, Baratier, 1831, tom. 1er, nos 7281-7282. C'est par erreur que le rédacteur de ce catalogue cite deux édit. goth. de cet ouvrage; ce sont deux exempl. de la même édition catalogués sous deux nos différens.

(3) *Manuel du Libraire*, tom. iii, pag. 186.

(4) *Belles-lettres*, tom. 1er, pag. 565-570. *Voy*. encore le *Manuel* de Brunet, tom. 1er, pag. 187. Je ne sais où Osmont (*Dict. typogr.*, tom. 1er, pag. 189) a vu une édition sans date antérieure à celle de 1530, qu'il cite fautivement plus loin (pag. 509) avec la date de 1520.

exécuté en lettres rondes. C'est une des plus rares et des plus belles productions de la typographie dauphinoise. On aperçoit, à la tête du livre et sur le premier feuillet, une figure de saint Christofle, gravée en bois, au bas de laquelle on a placé, par forme de titre, celui que je viens de donner. Au verso de ce feuillet, on lit un extrait du privilége du roi, à la suite duquel commence le texte de l'ouvrage ; les feuillets n'en sont point chiffrés, mais distingués seulement par cahiers séparés, dont les signatures sont assez mal en ordre.

Ce mystère, joué à Grenoble, en 1527, est divisé en quatre journées ; la première comprend les cahiers signés A-N, la seconde ceux signés O-Z=AA-CC, la troisième ceux signés DD-NN, la quatrième ceux signés OO-ZZ=AAA-CCC. On trouve sur le premier feuillet de chacune de ces trois dernières journées la représentation de la figure de saint Christofle, qui se trouve sur le premier feuillet de l'ouvrage.

On lit à la fin du volume la souscription suivante, contenant l'indication de l'année d'impression et du nom de l'imprimeur :

Icy finist le mystere du glorieux saint Christofle, composé par personnages et imprimé à Grenoble, le vingt huit de Janvier, l'an comptant à la Nativité de Notre Seigneur mil cinq cens trente, aux despens de maître Amalberti, citoyen de Grenoble
FINIS.

Cet ouvrage est un des plus rares de la classe des mystères ; les exemplaires en sont excessivement recherchés et d'une valeur considérable, et on n'en connoît guère que quatre dont voici la généalogie :

1° L'exemplaire de Gaignat, mar. bleu, vendu 331 fr. en 1769 (*Catalogue*, n° 1909), se trouve actuellement chez M. de Soleinne.

2° L'exemplaire de Girardot de Préfond, mar. rouge, vendu 346 fr. chez Maccarthy (*Catalogue*, n° 2975), en 1815, a été acquis chez M. de la Bedoyere (*Catalogue*, n° 820), en 1837, au prix de 851 fr., par M. le prince d'Essling.

3° L'exemplaire de La Vallière, maroq. vert (*Catalogue*, n° 3372), vendu 160 fr. en 1783, se trouve actuellement à la Biblioth. royale (*Catalogue Mss.*, Y 4361).

4° Enfin, celui de la biblioth. publique de Grenoble (1), qui provient de celle de M. de Caulet, évêque de cette ville.

Ces trois exemplaires sont généralement fort beaux ; quant au dernier, il est d'une assez médiocre condition et incomplet de quelques feuillets à la fin.

VI. — *Petit traicte enseignant que est ce uraye noblesse. Avec auctorite de Diogenes, de Seneque, de Boece et Ouide.* Nouuellmẽt imprime à Grenoble (1530 à 1540).

Opuscule en vers formant un petit in-8 de 8 feuillets, exécuté en lettres rondes, sans indication de date et de nom d'imprimeur. Il est cité par Brunet (2).

VII. — NOVE DECISIONES SVPREME CVRIE
Parlamẽti Delphina. Per magnificũ quõdam dominum
Franciscum Marcum illius senatorem meritissimũ, ac legũ interpretẽ acutissimũ æditæ, collectæqe, necnõ ad vngue emẽdatæ. Præterea index seu tabula cuius ope omniũ questionũ quibus te participem fieri vis summam absqe labore deprebendere poteris.

Après ce titre, qui se trouve sur le premier feuillet, vient une gravure sur bois, au-dessous de laquelle on lit au bas de la page :

Cum Priuilegio Regio ac domini
Gubernatoris Delphina.

Vol. in-4, en lettres rondes et à 2 col., 46 lignes à la pag. par chaque col., grandes lettres ornées en noir. Il est divisé en deux parties : la première, dont je viens de transcrire le titre, comprend XCI feuil. qui sont chiffrés et signés *a-nu*, plus 6 fol. de tables non paginées et un autre fol. contenant au recto les armes du Dauphiné,

(1) *Catalogue*, tom. II, n° 16937.
(2) *Nouvelles recherches*, tom. III, pag. 33.

et au verso la reproduction de la figure qui se retrouve sur le feuillet du titre. On lit au verso du fol. 91.

EXCUDEBAT I ANNE
mōdus amaberti , In ciuitate
Gratiāno. Anno a Par
tu virgineo. M. D
XXXI. *die.* XVIII
Novem
bris.

Voici la description de la seconde partie :

SECVNDA PARS NOVARVM DECISIONVM
supreme curie Parlamenti Delphina. Permagnificum
quondam Do. FRANCISCUM MARCUM *Eiusdem curie*
meritissimum Senatorem edite , Ac vt decet emendate. Preterea
TABVLA ALPHABETICA , *Cuius ope Materierum omniū que*
in bis Commentariis cōtinentur summa sine labore
inuenietur.

Le reste du frontispice de cette seconde partie ressemble à celui de la première ; elle se compose de CXXIX fol. signés a-yIII=Aa-BbIII, plus de huit autres fol. non chiffrés comprenant la table, et encore d'un neuvième, qui est la représentation de celui qui termine la première partie.

On trouve la souscription suivante à la fin du fol. 129.

EXCVDEBAT ANNE
mundus amaberti, In ciuitate
Gratianopo. Anno a
Partu virgineo. M.
CCCCC XXXII. *Die*
XXVII. *Mar-*
tii.

La bibliothèque publique de Grenoble (1) possède un bel exemplaire de cette édition ; il provient de celle de M. de Caulet, évêque

(1) *Catalogue*, tom. 1er, no 7373.

de Grenoble, et paroît avoir appartenu au célèbre jurisconsulte dauphinois Claude Expilly, dont il porte la signature autographe. Un autre exemplaire se trouvoit chez M. Brenier (1)

VIII. — Missale sed. m vsvm Gratianopolitanum *maximo tum labore I tum studio emendatum : a pluribusq; mendis I quibus antea scatebat in desiratum nitorem restitutum. Quod non solum Reverēdo in Christo patre. D. Laurentio Alamandi secundo I episcopo et principi Gratianopolitano dignissimo I verumetiam toti suo clero in maximum decus succedit. Id quod ad omnipotentis dei I optimisq; ac maximi honorem factum sit. Cui que addita sunt I index posterioris pagine significabit.*

Ce titre, encadré de raies et ornemens en noir, est surmonté des armes de l'évêque de Grenoble. On lit au bas :

Gratianopoli Ann-
no a partu virgines. M. D. xxxij
calend. Januarij.

Vol. in-4, imprimé en caract. goth. et à 2 colonnes encadrées en noir, 43 lignes à la page par chaque colonne; lettres orñées sur bois, les capitales et les titres sont en rouge. Il se compose de 241 fol. non chiffrés et signés a-ziiij=A-GF (la signature *m* n'a que 3 feuillets), plus de 16 fol. prélimin. non chiffrés, mais signés +iiij ++iiij, contenant entre autres pièces un calendrier. On trouve de la musique notée entre les fol. 7-9, 63-64, 66-71, 77-88, et de plus une gravure sur bois représentant Jésus crucifié. On lit à la fin du dernier fol. de l'ouvrage :

Finitur missale ad vsum ecclesie Gratianopolitane. Impressum Grationopoli de mandato reuerendi in Christo patris dñi Lauretij Alamandi episcopi z principis Grationopolitani. Et dominorum de capitulo dictè ecclesie. Anno dñi m. ccccc xxxij. Die vero xiiij mensis decembris

(1) *Loco supra citato*, pag. 21.

Ainsi que l'indique la souscription que je viens de citer, le Missel est une réimpression de celui publié en 1497, par Jean Belot. On en trouve à la bibliothèque publique de Grenoble (1) un bel exemplaire qui provient de celle de M. de Caulot.

Vicomte COLOMB DE BATINES.

(1) *Catalogue* tome 1er, no 1160.

QUEL EST LE PREMIER LIVRE

IMPRIMÉ

A CAMBRAI ET A LILLE?

Voici un petit vol. in-4 mince dont l'énoncé va mettre en émoi tous les bibliophiles du département du Nord ; c'est une grammaire latine, avec la date de 1518, imprimée à Cambrai, et dans laquelle on a fait l'emploi de quelques caractères grecs! Ainsi notre précieux in-4, qui ne porte malheureusement pas de nom d'imprimeur, reculerait de cinq ans, pour Cambrai, l'époque de l'introduction de l'imprimerie en cette ville, puisqu'il est plus vieux de cinq ans que le *Voyage de Jacques Le Saige*, auquel la plume facile et spirituelle de M. Aimé Le Roy a consacré un si charmant article dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique.*

Voici la description de notre volume :

Rudimenta grammatices ad instituendos iuvenes non parum conducentia.—τελος. Impressum Cameraci. Anno Domini. M.CCCCCXVIII. Sans nom d'imprimeur. In-4 de 6 feuillets. Beaux caractères gothiques.

Sans chiffres ni réclames ; signatures Aii.—Aiiii. Au-dessous du titre sont des armoiries, probablement de Cambrai : au bas de la page, ce distique :

Διστιχον.
Si me forte legat : studii compulsus amore
Parvulus. Emuncta nare latinus erit.

Au verso du titre, on lit : *sequitur alphabetum græcum :* cette page est consacrée seule et exclusivement à la connoissance et à la prononciation des lettres grecques : cette dernière était, à ce qu'il paraît, très-différente de la nôtre. C'est ainsi, par exemple, que le ζ se prononçoit *zita*, η *ita*, θ *thita*, υ *gny*, τ *taf*, etc. Après l'explica-

tion des diphthongues *propres* et *impropres*, suivent cinq règles pour la prononciation. C'est à quoi se borne tout ce que notre grammairien avait probablement à enseigner sur le grec.

Nous transcrirons le premier paragraphe du second feuillet : il nous fera connoître ce qu'on entendoit alors par Grammaire :

Rudimenta Grammatices.

Quam artem profiteris? Grammaticam. Quid est Grammatica? Est ars recte loquendi. Recteque scribendi. Unde dicitur Grammatica? ἀπο τῶν γραμματῶν. Hoc est a litteris. Latine enim interpretatur grammatica litteraria. Quot sunt partes Grammatices? Quatuor. Littera, Syllaba, Dictio et Oratio.

Le reste de la grammaire, où tous les préceptes se réduisent en questions et en réponses, est consacré au développement très-succinct de ces quatre grandes divisions, ce qui nous fait supposer que le maître devait donner bien des explications verbales.

Les caractères grecs employés dans cet opuscule sont assez semblables à ceux dont on se servait alors en Italie, et Cambrai est jusqu'à ce moment la première ville du nord de la France qui aura eu l'honneur de faire usage de ces caractères. On sait que chez nous l'immortel Thierry Martens, qu'Erasme, qui s'y connoissoit, saluait du titre de premier typographe des Pays-Bas, s'était déjà servi de caractères grecs dans quelques-unes de ses éditions latines de 1501 et 1502, et qu'il eut la gloire d'y imprimer le premier livre grec en 1513, et non en 1516, comme le prétendoit Lambinet. Voyez notre note au N° 4223 de la biblioth. Hultemiana, vol. 1. La grammaire grecque de Luscaris, Milan, *per magistrum Dionysium Paravisinum*, 1476, in-4, est regardée comme le premier livre imprimé en grec.

Si nous avions eu la faculté de comparer les caractères qui ont servi à l'impression de cet opuscule avec ceux du voyage de Jacques Le Saige, peut-être reconnoîtroit-on qu'il sort des presses de *Bonaventure Brassart, demourant en la rue sainct Jehan empres la Magdelaine.*

Un haut fonctionnaire, qui a laissé d'honorables souvenirs à Lille, M. le préfet Dieudonné, avoit avancé, dans la *statistique*, excellente du reste, qu'il a donnée du département du Nord, en 1804, que la ville de Lille étoit la première de ce département qui eût eu l'honneur de posséder une imprimerie. Il citoit à l'appui de son opinion

le volume des poésies sacrées d'un poëte lillois, *François Hæmus*, *Insulis apud Guilielmum Hammelin*, 1556. Depuis, de savantes recherches ont prouvé qu'on imprimoit à Valenciennes en 1500, et à Cambrai en 1520, de sorte que Lille, loin d'occuper le premier rang, n'en occupoit plus que le troisième. Le peu de soin avec lequelles bibliographes et catalogographes avaient transmis le titre de la première impression des poésies d'Hemus, et d'autres observations qu'il seroit trop long de rapporter ici, firent soupçonner que ce livre pouvoit ne pas être sorti des presses lilloises. Des débats, aussi intéressants qu'instructifs, s'élevèrent à ce sujet dans la *Revue du Nord* et dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*. M. Duthillœul, bibliothécaire de Douai, fut le premier, si nous ne nous trompons, à émettre des doutes fondés sur l'authenticité de l'édition lilloise, qui fut défendue, mais avec beaucoup de réserve, par M. Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille, et M. Dufaitelle, bibliophile à Calais. Mais la question resta indécise, faute de preuves.

Nous avons été assez heureux pour trouver, sous le N° 2,3439, dans le catalogue Van Hulthem, qui renferme tant de trésors bibliographiques encore inexplorés, la prétendue impression lilloise de 1556, livre *introuvable*, comme l'appellent MM. Dufaitelle et Duthillœul. Nous allons en donner une description exacte, qui, nous l'espérons, ne laissera plus le moindre doute aux bibliophiles les plus incrédules.

Francisci Hemi Insulani, sacrorum hymnorum libri duo. Ejusdem variorum carminum sylva una. Insulis apud Gulielmum Hamelin bibliopolam sub insigni hominis sylvestris. M.D.LVI. In-16, de 85 feuillets chiffrés au recto seulement.

Ainsi donc, Guillaume Hamelin, qui demeuroit à l'enseigne de l'*homme sauvage*, étoit bien libraire, *bibliopola*, et non imprimeur, et si les catalographes n'eussent pas omis cette désignation, imprimée au titre même, il y a longtemps que le procès eût été jugé; ils auraient fait épargner bien *de l'encre et du papier*; mais nous y aurions perdu les curieuses recherches auxquelles ce débat a donné lieu.

Nous savons maintenant que Guillaume Hamelin étoit seulement libraire; mais il n'est pas moins intéressant de connoître quel est enfin l'imprimeur de ce livre *introuvable*. C'est ce que nous apprend le dernier feuillet non chiffré, sur le recto duquel on lit ces seuls mots,

imprimés en gros caractères saint-augustin, qui contrastent singulièrement avec l'exiguité des caractères italiques du texte :

Impressum Parisiis per Michaëlem Fezandat.

Il ne reste plus, par conséquent, le moindre doute : la première édition d'Hemus a été imprimée à Paris par *Michel Fezandat*, et j'en demande bien pardon à mes amis les bibliophiles lillois ; leur ville cesse non-seulement d'occuper le troisième rang dans l'ordre chronologique de l'introduction de l'imprimerie dans le département du Nord, mais elle est même rejetée jusqu'au commencement du xviie siècle, si l'on ne produit pas d'autre livre que celui cité par M. Duthillœul, comme la plus ancienne impression lilloise qu'il connoisse (1).

Quant à Michel Fezandat, il est bien connu : c'étoit un habile typographe qui imprima pour Jean Petit, François Regnault et Maurice de La Porte. Il avoit pour marque la vipère qui s'attache, sans lui faire mal, au doigt de saint Paul, dans l'île de Malte, avec ces mots pour devise : *Si Deus pro nobis, quis contra nos* (2)? Le savant et infaillible bibliophile, Ch. Nodier, cite, comme imprimé chez Michel Fezandat, le plus rare volume de la collection de Baïf (3), qui résulte de l'association de ce poëte avec d'Herberay des Essarts et Nicolas Denisot, surnommé le comte d'Alsinois.

Si nous donnons quelque étendue à ces notes, c'est que l'Hemus de 1556, ce petit volume, si rare qu'on en a révoqué en doute l'existence, fixera non-seulement un point important de l'histoire d'une des plus admirables découvertes de l'esprit humain, pour ce qui concerne son introduction dans la capitale de la Flandre française, mais procurera encore d'utiles renseignements à notre histoire littéraire et aux annales de la ville de Lille.

Nous ne nous arrêterons pas à relever les erreurs bibliographiques commises dans l'indication des ouvrages d'Hemus, par Valère André, Sanderus, Swertius, Paquot, et l'auteur du manuscrit de la bibliothèque de Lille intitulé : *Auteurs et écrivains de Lille*

(1) *Les Châtelains de Lille, par Floris van der Haer.* A Lille, 1611, chez Christofle Beys, imprimeur-libraire, rue de la Clef, à l'image de Saint-Luc. In-4.

(2) *Jean de la Caille, Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, p. 116.

(3) *Tombeau de Marguerite de Valois.* Paris, Michel Fezandat, 1551, in-8. A-N-iiij. Voy. *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque.* Paris, 1829, p. 265.

(en latin) : ce travail nous conduiroit trop loin. Plus heureux qu'ils ne l'ont été, puisque nous avons sous les yeux les trois volumes du poëte lillois, nous allons nous efforcer d'en donner une description exacte et détaillée. Quant à des renseignemens sur sa vie, on en trouvera suffisamment dans Paquot.

François Hemus, comme Ovide, ne paroît avoir écrit qu'en vers : dans toutes ses préfaces, dans toutes ses relations avec ses amis les plus intimes, comme le prouve la lecture de ses poésies, il dédaignait d'avoir recours à l'humble prose; c'étoit assez l'habitude de son temps et du siècle suivant, époque à laquelle la Belgique a produit tant de poëtes latins.

Le premier livre des hymnes sacrées contient la paraphrase des sept Psaumes de la pénitence et d'autres poésies analogues : le second, les hymnes en l'honneur des saints : dans le premier, on remarque un poëme d'assez longue haleine sur la naissance du Christ, et dans le second un autre poëme adressé à une religieuse, et dont le sujet est l'éloge de la virginité.

Ses mélanges de poésies (*diversorum carminum sylva una*), qu'on pourrait appeler profanes, par opposition aux premières, commencent au feuillet 47, et la préface en est datée de Courtray, 1er août 1554.

L'une des premières pièces de cette partie, et des plus importantes, est le poëme sur l'incendie de Lille (1) en 1545, poëme que Paquot croyoit encore manuscrit, preuve qu'il n'avoit pas vu l'édition dont nous nous occupons, et dont il donne le titre, bien que d'une manière incomplète. Si la lecture des odes de François Hemus nous rappelle souvent le prince des lyriques latins, par de nombreuses imitations, ses hexamètres nous prouvent qu'il avoit fait des vers admirables de Virgile une étude bien assidue ; car il lui arrive parfois de lui emprunter même des vers entiers. C'étoit chose permise alors, et nous pourrions citer vingt poëtes latins modernes qui sont dans le même cas. Du reste, ses poésies accusent beaucoup de facilité, une érudition aussi variée qu'agréable, et un goût qu'on ne rencontre pas toujours dans les écrivains de cette époque.

(1) L'historien le plus récent de Lille, M. de Rosny, consacre quelques lignes à ce terrible désastre, connu sous le nom de *Grand feu de Lille*, et cite à ce sujet le titre du poëme d'Hemus, *imprimé*, dit-il, *par Guillaume Hamelin, le plus ancien ou l'un des plus anciens imprimeurs de cette ville*. HISTOIRE DE LILLE. Valenciennes, 1837, in-8, fig., page 166.

Ce poëme d'Hemus a dû produire, lorsqu'il parut, beaucoup d'effet, si nous en jugeons par les vers qu'adressa à l'auteur son ami François Simon, poëte lillois, et dont nous traduirons quelques distiques :

« Félicite-toi, charmante Lille, et envoie en même temps tes fé-
« licitations à ton poëte. As-tu jamais pu espérer une telle gloire?
« Déjà ton renom est illustre, si l'on considère ta bravoure mili-
« taire, tes exploits guerriers et tes immenses richesses; mainte-
« nant ce livre va parcourir rapidement les contrées les plus loin-
« taines pour y accroître ta renommée. Ton malheur fut heureux ;
« cet incendie n'est plus déplorable, puisqu'un tel poëme consacre
« le souvenir de tes pleurs, etc. »

Parmi les autres pièces de ces mélanges, les unes sont traduites du grec, telles que le *Dialogue de Vénus et de Cupidon*, les autres sont des poésies fugitives adressées à des amis, quelques-unes d'entre elles appartiennent au genre dit *érotique* et *bachique;* mais la justice exige que nous disions, à la mémoire d'Hemus, qu'elles sont écrites avec un profond sentiment des convenances, et qu'on n'y trouve pas un vers qui puisse blesser l'oreille la plus délicate. Une circonstance que Paquot n'a pas connue, c'est qu'avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Hemus avoit éprouvé le plus vif attachement pour une jeune et modeste courtraysienne, nommée Isabelle Villemeyne, à laquelle il consacra deux odes charmantes. Par la première, il lui fait naïvement l'aveu de son chaste amour : la seconde accompagne l'envoi d'un recueil de prières qu'il avoit traduites pour elle du latin. C'est pour ainsi dire un tendre et vertueux adieu, dans lequel il lui dit qu'ils se retrouveront enfin dans un monde meilleur, puisqu'il ne leur étoit pas permis d'être unis en celui-ci :

Quando hic (nescio sorte qua sinistra)
Pertinaciter est negatum utrique.

A. Voisin.

Variétés bibliographiques.

Les chambres vont bientôt aborder la discussion du projet de loi relatif à la propriété littéraire. Ne sera-t-il pas permis à un bibliophile de signaler respectueusement aux législateurs et aux ministres une lacune qu'il est encore temps de remplir dans l'intérêt commun de l'État, des savans, des éditeurs même, et surtout de la *Bibliothèque royale*, le dépôt le plus vaste et le plus précieux des connoissances humaines?

L'article 14 du projet détermine qu'un des cinq exemplaires de dépôt sera remis à la Bibliothèque royale, et qu'*il sera en papier vélin, lorsqu'une partie de l'édition sera sur ce papier*. Ne faudroit-il pas ajouter à cette sage disposition que le livre devra être présenté relié proprement en veau plein, aux armes ou au chiffre de la Bibliothèque, lorsqu'il aura plus de 150 pages, et en demi-reliure, ou au moins cartonné à la Bradel, avec le même signe caractéristique, lorsqu'il sera au-dessous de ce nombre de pages? Cette mesure d'ordre, de propreté et de conservation, seroit un immense service rendu à la Bibliothèque royale et aux personnes studieuses qui la fréquentent. Les frais qu'elle occasionneroit aux éditeurs seroient imperceptibles; et ils les supporteroient, j'aime à le croire, avec plaisir, parce que cette dépense, si légère pour chacun d'eux pris individuellement, mais si onéreuse pour l'État, empêcheroit la détérioration inévitable des ouvrages qu'ils publient, et qui, faute de fonds suffisans, courent le risque, pendant un nombre d'années plus ou moins prolongé, de rester en brochures, et de tomber en lambeaux, *disjecti membra* scriptoris. L'adoption de ce complément si simple de l'article 14, n'entraînant qu'un si foible accroissement de dépense pour les éditeurs, tandis qu'il offre une

économie si notable pour le trésor et un avantage si marqué pour les lecteurs, contribueroit singulièrement à rehausser le lustre de la Bibliothèque royale, et à lui permettre d'étaler une innocente coquetterie, qui ne repousse pas l'homme instruit, qui attire l'indifférent et le captive, pour ainsi dire malgré lui, à l'étude d'un livre revêtu d'un extérieur séduisant. Ne seroit-ce pas le cas de répéter ici, après le Tasse et Montagne, qu'il faut emmieller les bords du vase?

N'oublions pas de dire un mot du mode d'exécution. Pour empêcher les feuilles nouvellement imprimées de maculer sous le marteau du relieur (inconvénient si bien connu de tous les bibliophiles), il faudroit, par exception à l'art. 14, statuer que l'exemplaire de la Bibliothèque royale ne lui sera remis à l'état de reliure ou de cartonnage que trois à quatre mois après la publication. (Le délai pourroit être fixé sur l'avis d'habiles imprimeurs et de savans chimistes, qui ont étudié, d'après les diverses qualités d'encre, l'époque à laquelle un livre peut être relié sans craindre ce danger.)

Les idées que je viens d'émettre m'ont été en partie suggérées par le passage suivant d'un *rapport sur la Bibliothèque royale, par le directeur, président du Conservatoire* (1). « Quant aux livres brochés, dit-il, un relevé exact en porte le nombre à 145,995 volumes, dont 5,538 in-fol., 11,889 in-4 et 128,568 in-8; sur ce nombre, il y en a 80,312 dont la reliure est urgente et doit être exécutée dans le plus bref délai possible, parce qu'ils se détériorent et ne tarderoient pas à se perdre. Sur les 80,312 qu'il est urgent de faire relier, on compte 2,916 in-fol., 7,638 in-4, 69,758 in-8.

« Jusqu'à présent on n'a fait faire que les reliures pleines en veau pour la bibliothèque; mais il y a là un luxe inutile; il faut proportionner les reliures à l'importance des ouvrages et à la rareté des éditions. Certains livres, certaines brochures de peu de valeur et peu demandées, n'ont besoin que d'une demi-reliure, ou même que d'un cartonnage. Cette distinction diminuera de beaucoup la dépense. On peut admettre, en terme moyen, 6 fr. pour les in-fol., 3 fr. pour les in-4 et 1 fr. 50 c. pour les in-8; ce qui porte la dépense des 80,312 volumes à environ 150,000 fr. et celle des 145,995 à environ 260,000 fr., somme qu'il faut prendre nécessairement

(1) *Rapport sur les besoins du Muséum d'histoire naturelle pour l'année* 1835 *et sur la Bibliothèque royale, présenté au ministre de l'instruction publique*. Paris, I. R., 1834, in-4, p. 42-43.

sur un fonds spécial en dehors du budget de la Bibliothèque, parce qu'il seroit impossible de l'en distraire (même en la répartissant sur un grand nombre d'années) sans compromettre tous les services; car les reliures arriérées devroient être faites sans préjudice de celle des livres de l'année; et, pour celles-là, les fonds ordinaires sont à peine suffisans.

« Au reste, il faut remarquer que, quand cette somme extraordinaire seroit allouée par les chambres, elle ne pourroit être employée dans une seule année, par cette raison que, dans le cas même où l'on trouveroit assez d'ouvriers habiles pour l'exécution de cette énorme quantité de reliures, on s'exposeroit à paralyser le service public, si l'on faisoit sortir tant de livres à la fois de la Bibliothèque. Elles ne peuvent être exécutées en moins de 5 ans, et l'on ne peut employer plus de 40 à 60,000 fr. par an pour cet objet. »

Ces observations si judicieuses achèvent de prouver l'utilité de la mesure que nous indiquons; si elle est adoptée, les inconvéniens signalés par le savant M. Letronne disparoîtront d'année en année, pour ne plus se reproduire.

Déjà, au XVIe siècle, un esprit original et bizarre, mais auquel on ne peut refuser la gloire d'avoir déposé, dans son livre singulier, le germe de beaucoup de réformes importantes faites plus tard, avoit posé, *pour l'accroissement des bonnes lettres*, comme il le dit lui-même, le principe dont nous sollicitons aujourd'hui l'introduction (1).

(1) *V.* sur Raoul Spifame, et sur son livre intitulé : *Dicæarchiæ Henrici regis christianissimi progymnasmata* (Parisiis, circa 1556), in-8, une notice curieuse de Secousse dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, p. 271 et suiv.; une note de La Monnoye sur la *Bibliothèque françoise* de La Croix-du-Maine, édition de Rigoley de Juvigny, t. I, p. 189; et surtout les *Vues d'un politique du XVIe siècle, sur la législation de son temps, également propres à réformer celle de nos jours*, ou *Choix des arrêts qui composent le recueil d'A. Spifame, connu sous le titre de Dicæarchiæ*, etc., *avec des observations et une table générale de tout l'ouvrage*, par Auffray, des Académies de Metz et de Marseille. *Amsterdam et Paris*, 1775, in-8. *Voir* aussi A.-A. Renouard, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, t. I, p. 140; Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, t. III, n° 20,200; note communiquée par Pons de Verdun; et Mercier, *Tableau de Paris*, t. VII, ch. DLXIII. L'article de la *Bibliothèque historique de la France*, t. II, n° 27624, est sec et incomplet.

« Raoul Spifame, dit Secousse, songea à enrichir la Bibliothèque du roi, qui est un dépôt public et un trésor où les gens de lettres doivent trouver réunies toutes les richesses littéraires. Dans cette vue, il dresse un arrêt (le 8e, fol. 10) par lequel le roi ordonne que, *pour l'accroissement des bonnes lettres*, ceux qui auront obtenu un privilége pour l'impression d'un livre ne pourront le mettre en vente qu'*après lui en avoir présenté un exemplaire en parchemin vélin, relié et couvert comme il appartient lui être présenté, pour être mis en sa bibliothèque et librairie*, etc.

« C'est ce qui a eu son exécution en 1617 par les lettres de Louis XIII, qui exigea deux exemplaires en blanc. »

Comme, dans notre siècle positif, tout se traduit en chiffres, donnons le résultat financier de la mesure que nous avons proposée. Année moyenne, le *Journal de la librairie* enregistre 5 à 6,000 nos, formant 12 à 15,000 volumes. Ce sera donc, tous les ans, 30 à 40,000 fr. de moins à dépenser par la Bibliothèque royale, qui pourra utilement employer cette somme, tant pour les reliures arriérées que pour celles des ouvrages brochés qu'elle tire tous les ans de l'étranger.

Ainsi, pour nous résumer, d'une part, augmentation presque nulle de dépense pour les éditeurs;

De l'autre, 1° économie d'argent pour le Trésor;

2° Économie de temps : les employés mettent plus vite la main sur les ouvrages reliés que sur les livres brochés;

3° Économie de terrain : on est déjà assez à l'étroit dans la rue de Richelieu, et l'augmentation annuelle des volumes est assez effrayante, sans la rendre encore plus formidable par ces masses de brochures si difficiles à ranger et à retrouver;

4° Simplification et diminution de besogne pour la confection des catalogues.

Donc, *économie d'argent, de temps, de local, de travail pour la bibliothèque; service plus facile, plus régulier, plus agréable, dans l'intérêt commun des employés et du public : le tout sans grave préjudice pour les éditeurs.*

Ch. de Ch.,
membre de la Société des bibliophiles de Mons.

Liége, 1839.

SUR LES ANNALES DE PANZER.

Quiconque a fait quelques recherches sur les éditions anciennes a souvent feuilleté les Annales typographiques de Panzer. Ce monument de patience et de pénible investigation est jugé ; quoiqu'il n'ait pu tout embrasser, quoiqu'il y ait eu bien des lacunes, surtout à l'égard des littératures hollandoise et espagnole, quoique les ouvrages anonymes soient souvent classés dans les tables d'une manière fort incommode (par exemple, est-ce au mot *anima* qu'on ira d'abord chercher le pèlerinage de l'ame?), il faudra constamment le consulter. Il est impossible d'y avoir eu recours sans s'apercevoir combien la disposition en est gênante pour les recherches, et certainement il est arrivé bien des fois que l'on n'a pu y déterrer ce dont l'on étoit en quête. C'est ce qui donne lieu de penser que le tableau suivant ne sera pas sans utilité.

I.	Énonciation des ouvrages imprimés en Europe depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1500, avec la date, le lieu et le nom de l'imprimeur.	Vol. I, II, III.
	Trois supplémens.	Vol. IV, part. III, p. 217-462-484-499-500.
	Quatrième supplément.	Vol. XI, p. 199-308.
	Cinquième supplément.	Vol. XI, p. 311-345.
II.	Ouvrages *avec* date, mais *sans* noms d'imprimeur ou sans indication de lieu.	Vol. IV, part. I.
	Premier supplément.	Vol. IV, part. III, p. 462-483.
	Deuxième supplément.	Vol. IX, p. 308-314.
	Troisième supplément.	Vol. XI, p. 346-347.
III.	Ouvrages sans lieu, sans date et sans nom d'imprimeur.	Vol. IV, part. II.
	Premier supplément.	Vol. IV, p. 468-483.
	Deuxième supplément.	Vol. IX, p. 314-340.
	Troisième supplément.	Vol. XI, p. 348-350.
IV.	Index bibliographique, ou table	

alphabétique des noms des auteurs du xve siècle, leurs ouvrages, quand et où imprimés.	Vol. v, part. 1.
Supplément.	Vol. II, p. 543-604.
V. Noms par ordre alphabétique des endroits où l'art typographique a été exercé au xv[e] siècle, et des imprimeurs qui y ont travaillé.	Vol. v, part. 1.
Supplément.	Vol. xi, p. 605-607.
VI. Liste alphabétique des prénoms et surnoms des imprimeurs du xv[e] siècle.	Vol. v, part. 1.

Au sixième vol. commence l'indication des ouvrages imprimés depuis 1501 jusqu'en 1536; les villes sont rangées alphabétiquement depuis Albiburgi jusqu'à Zwollis.

1° Ouvrages avec l'énonciation de l'année, de la date et de l'imprimeur.	Vol. VI, VII, VIII et IX.
Premier supplément.	Vol. IX, p. 343-555, et v. X, p. 1-56.
Deuxième supplément.	Vol. XI, p. 353-540.
2° Ouvrages *avec* date, mais *sans* nom de ville ou d'imprimeur.	Vol. IX, p. 107-160.
3° Editions sans aucune indication.	
4° Index bibliographique, ou table alphabétique des auteurs, avec indications de leurs ouvrages, des dates et des villes.	Vol. X, p. 59, jusqu'à la fin. Vol. XI, p. 1-200.
5° Table alphabétique des villes où l'on a imprimé à cette époque, et des imprimeurs qui y ont exercé.	Vol. XI, p. 203-234. 607-613.

6° Table des noms de baptême des imprimeurs. Vol. XI, p. 237-276.

7° Table des surnoms des imprimeurs. Vol. XI, p. 277-308.

Enfin la table des ouvrages cités et un errata général pour les neuf premiers vol. complètent le tout.

Maintenant nous allons donner un tableau synoptique de la disposition de l'ouvrage ; il part d'un tout autre principe que celui qui précède, et nous croyons qu'il pourra être également utile :

Vol.			
I.	Villes.	A—L	Depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à 1500.
II.		M—R	
III.		S—Z	
IV.	1° Livres datés, mais sans ville ou sans nom d'imprimeur.		
	2° Livres sans aucune date.		
	3° Supplément aux vol. I, II, III et IV. (*Voy*. t. IX, 4°.)		
V.	1° Index des ouvrages. A—Z.		
	2° Index des villes et des imprimeurs. A—Z.		
VI.	Villes.	A—E	Depuis 1500 jusqu'à 1536.
VII.		F—P	
VIII.		P—V	
IX.	1°	U—Z	
	2° Tables des livres n'ayant que la date.		
	3° ——— sans aucune indication.		
	4° Nouveau supplément aux 4 premiers vol. (*Voy*. t. IV, 3.)		
	5° Commencement de supplément aux tom. V, VI, VII, VIII et IX. A—P.		
X.	1° Fin du supplément aux tom. V à IX. P—Z.		
	2° Table alphabétique des livres. A—N.		
XI.	1° Suite de cette table O—Z.		
	2° Table alphabétique des villes.		
	3° *Idem* des imprimeurs.		
	4° Nouveau supplément aux tom. I à IV.		
	5° *Idem* aux tom. V à IX.		

6° Trois tables alphabétiques pour ces nouveaux supplémens.

a. Livres.
b. Villes et imprimeurs jusqu'à 1500.
c. *Idem* de 1501 à 1536.

7° Table des articles.
8° Errata.

SUR LES

AMÉLIORATIONS A APPORTER

AUX

BIBLIOTHÈQUES DES VILLES DE PROVINCE.

(SECOND ARTICLE.)

J'ai dit, dans un article précédent, que l'organisation des Bibliothèques provinciales ouvriroit une nouvelle source de prospérité à la plus noble des industries, celle qui fonde le progrès sur le développement de l'esprit.

J'ai dit que le mode d'organisation le plus convenable et le plus fécond en bons résultats seroit celui qui influeroit en même temps sur le mouvement de l'imprimerie et de la librairie; deux industries sœurs qui sont près de mourir ensemble.

Le système de l'échange pur et simple a des partisans fort zélés, et je ne chercherai pas à en pénétrer la raison. Abstraction faite de l'expertise préliminaire, le système de l'échange est absurde en ce sens qu'aucun livre ne peut être assimilé à un autre sur la foi du titre, chaque livre ayant une valeur matérielle qui est propre à l'exemplaire, et qui n'est appréciable qu'aux yeux des connoisseurs.

Les exemples étant plus clairs que les propositions théoriques, en voici un que nous offrirons entre mille. La bibliothèque de Caen possède ou peut posséder 50 exemplaires de Malherbe, le grand poëte de la Renaissance des lettres. Une bibliothèque provinciale, assez pauvre, d'ailleurs, pour ne pas posséder Malherbe, peut réu-

nir par hasard 2 ou 3 exempl. des chansons de *Basselin* ou de *Lehoux;* et son conservateur, puisque c'est le terme aujourd'hui reçu, sera très-fier d'enrichir sa collection d'un classique immortel au prix d'un bouquin obscur. Eh bien, l'exemplaire de Malherbe vaut 10 sous; l'exemplaire de *Basselin* vaut 300 francs. Cet échange est ridicule, et il est immoral.

En général, nous tendons malheureusement à matérialiser les choses, et à retirer de toutes les affaires l'esprit d'intelligence pour y substituer l'esprit de monopole et de cette science de faits qu'on appelle la statistique. Voilà maintenant l'administration qui se fait *jugeuse* en matière de bibliologie, et qui, du fond de son sanctuaire, décide en dernier ressort sur la convenance d'échange entre un volume de la bibliothèque de Privas et un volume de la bibliothèque de Mont-de-Marsan. Daignez appeler tous les hommes qui se connoissent en livres à Paris, et ils vous répondront à l'unanimité qu'il faut voir les 2 volumes. Le *Virgile* de Mont-de-Marsan peut être intrinsèquement un bouquin; le *Chapelain* de Privas peut être un trésor pour les amateurs. Jetez seulement, par la pensée, sur ses marges bien conservées, dix lignes autographes de Boileau, et vous m'en direz votre avis.

L'échange sans vérification et sans expertise est, je le répète, une mesure absurde, une mesure ruineuse, une mesure spoliatrice qui ne s'excuse que par son innocence. Il est certain que personne n'en profitera; et voilà son beau côté. Pour en profiter, il faudroit savoir ce que l'on fait.

Il y avoit cependant moyen d'en tirer un grand profit pour les bibliothèques des provinces, pour les administrations provinciales, pour le trésor public, pour le commerce le plus intelligent, pour l'industrie la plus précieuse de tous nos commerces et de toutes nos industries, l'industrie de l'imprimeur, le commerce du libraire. Il falloit non-seulement autoriser, mais exiger la vente des triples dans toutes les bibliothèques de province. Il falloit imposer la publication du catalogue de ces richesses superflues à tous les bibliothécaires; il falloit ordonner l'application des fonds qui résulteroient de ces ventes périodiques et progressives à toutes les acquisitions nécessaires; il falloit attribuer le surplus des sommes obtenues par la vente à la masse de chaque bibliothèque en particulier, pour des acquisitions ultérieures. Ainsi s'établissoit, entre ces grands dépôts, un équilibre intelligent, si l'on peut s'exprimer

de la sorte, qui les rendoit de plus en plus dignes de leur destination.

Et que l'on considère un moment quel auroit été le résultat de cette mesure. Chaque bibliothèque provinciale s'enrichissoit aisément des livres les plus essentiels, les plus indispensables à son économie spéciale, sans s'appauvrir en aucune manière; car le retranchement du superflu n'est point un appauvrissement. Il n'y a rien, au contraire, qui jette plus d'éclat sur les belles collections. Il n'en coûtoit rien à personne, et tout le monde y gagnoit quelque chose; la librairie, surtout, qui a si grand besoin de ressources pressantes pour échapper à la catastrophe universelle qui la menace. Si l'on réfléchit à l'origine des bibliothèques provinciales, si on se rappelle qu'elles sont en grande partie composées des bibliothèques abbatiales et conventuelles que la révolution a fait passer dans le domaine public, on n'aura pas de peine à se faire une idée du nombre d'excellens ouvrages que leur dédoublement verseroit dans la circulation. C'étoit particulièrement dans les couvens que se trouvoient ces grandes et importantes collections, qui y avoient le plus souvent pris naissance, et qui manquent aujourd'hui totalement dans le commerce. Qui croiroit que l'inappréciable *Glossaire* de Du Cange est aujourd'hui une rareté en librairie, quand nous connoissons telle bibliothèque de province qui en a contenu jusqu'à sept exemplaires? N'est-il pas permis, après cela, aux modestes amis des lettres qui n'ont pas le bonheur de résider dans le chef-lieu de leur département, de regarder des bibliothèques ainsi organisées comme de véritables catacombes littéraires?

L'échange entre bibliothèques ne satisfait pas à ce besoin. Ce n'est pas seulement aux bibliothèques pauvres qu'il s'agit de répartir le superflu des bibliothèques trop riches; ce n'est pas seulement pour l'usage des administrés du chef-lieu et des étudians du grand collége qu'il s'agit de remettre en circulation les ressources les plus efficaces de l'instruction. C'est un peu pour tout le monde, et ce bienfait réel ne peut s'étendre à tout le monde que par l'intervention de la librairie, qui mérite bien, d'ailleurs, qu'on la sauve de sa ruine.

En ce cas même, et il est presque inutile de le dire, une expertise préalable est encore nécessaire, car ce seroit trop attendre que de compter sur l'infaillibilité de cent bibliothécaires. Aucun

pays, aucune époque n'ont produit tant de savans à la fois. Il y a vingt villes en France que l'expertise pourra laisser de côté, et où la besogne se fera supérieurement sans eux. Il y en a bien d'autres où l'expertise sera indispensable, et ceci n'est injurieux pour personne. Ajoutons seulement que nous entendons ici par *expertise* une *expertise* vraie, une *expertise* approfondie et savante, et non pas une *expertise* d'administrateur, une *expertise* de dignitaire, une *expertise* de grand seigneur. Autant vaudroit se passer d'*expertise*.

Un grand avantage de l'expertise intelligente que je réclame seroit de rehausser aux yeux des conseils municipaux la valeur de ces précieux dépôts qu'ils administrent sans y attacher beaucoup d'importance, parce que les valeurs n'ont rien de réel pour la plupart des hommes, tant que leur signification n'est pas traduite en chiffres. Les allocations y gagneroient en largesse, et les bibliothèques provinciales s'en trouveroient mieux. On laisse périr des chefs-d'œuvre. On seroit libéral pour entretenir des capitaux.

J'ai écrit tout cela sans aucun intérêt qui me soit personnel, mais dans le seul dessein d'être utile à mon pays. J'avois commencé ce travail avec confiance sous le ministère d'un homme de lettres fort distingué, dont les bonnes intentions étoient généralement connues. Je n'ai pas voulu le laisser inachevé sous le ministère de M. Villemain, dont le haut talent et la parfaite rectitude de pensée donnent de si justes espérances à tous les amis des lettres.

J. Techener.

Correspondance

DE CHAUDON A M. BARBIER.

A Mézin, par Nérac, 28 mars 1813.

A M. Barbier, bibliothécaire de l'empereur et de son conseil d'État.

Mon cher et savant bibliothécaire impérial,

Votre disciple, que vous avez la modestie d'appeler votre maître, a beaucoup souffert de la dernière saison; elle n'a pas été un printemps pour un homme chargé du fardeau de près de 77 ans. La glace doit aussi avoir gelé les doigts de mon correspondant de Toulouse : je n'ai pas pu savoir encore la date de la mort de l'avocat Lacroix. Ces deux raisons ont été la cause de mon long silence, qui a plus coûté à mon cœur qu'à votre impatience. Je profite du premier adoucissement que nous donne le printemps pour vous remercier de la notice (1) curieuse et exacte sur M. Hérissant. Ses vertus, ses lumières, son goût méritaient d'être célébrés par vous. M. Bergès vous transmettra un jour lès petites anecdotes sur Fénelon et Massillon. Vous trouverez ci-dessous une grande partie de celles qui regardent ce dernier orateur.

L'excès du froid, joint à la foiblesse de l'âge, ne m'a pas permis de continuer mes notes sur le *Dictionnaire des Anonymes*; je les reprendrai si je puis rattraper un peu de force: *claudicat ingenium deliratque calamus.*

Quant aux autres dictionnaires (2), je pourrois me plaindre avec

(1) Cette notice a été insérée dans le *Magasin Encyclopédique* de Milln, 1812, t. VI, page 85. Il a été tiré à part quelques exemplaires de cette notice.

(2) La réimpression publiée par Prudhomme, du *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*, par Chaudon et Delandine. *Paris*, 1810 et années suivantes, ouvrage auquel Barbier devoit travailler, mais dont il n'a rédigé que le *prospectus*, renfermant quelques articles reproduits dans le Dictionnaire.

vous de trop d'additions inutiles, et surtout de divers retranchemens des faits, qu'on avoit trouvés ou agréables ou intéressans; mais j'aime mieux la paix que des combats qu'il faudroit peut-être livrer. Les éditeurs ignorent-ils que Clément XIV avoit défendu de faire des *castrati?* Il paroît qu'en littérature ils ont été peu fidèles à cette bulle papale.

L'extrait de l'*Anti-Machiavel*, par Voltaire, imprimé dans la bibliothèque françoise, que je vous indiquois comme pouvant être admis dans le supplément que M. *Decroix* prépare, est dans l'édition de Kell que je n'ai point. Un ami m'a fait apercevoir de cette méprise.

Il y a des inexactitudes dans l'*Éloge de Massillon* par d'Alembert, sur lequel vous me demandez mon opinion. Le père de ce célèbre orateur n'étoit pas riche; mais le fils d'un notaire peut se dire d'une famille honnête, et au-dessus de l'obscurité. Il est vrai qu'on m'a dit dans ma jeunesse que ce notaire étoit fils ou petit-fils d'un tanneur; profession qui, en Provence, étant jointe au commerce des peaux et des cuirs, n'est pas confondue avec celle des artisans. Ses supérieurs ne le destinoient pas d'abord à la chaire; mais, ayant été obligé de quitter l'Oratoire lorsqu'il étoit professeur de rhétorique à Montbrison, à cause d'une petite intrigue qui faisoit jaser les malins, il fut arrêté à Vienne par le supérieur de l'Oratoire, qui l'engagea à prêcher l'oraison funèbre de l'archevêque de Villars, et qui se servit du succès qu'eut ce discours médiocre pour faire la paix du jeune orateur.

Massillon avoit fait, avant son passage à Vienne, une retraite à Sept-Fonds, non pour s'y fixer, mais pour détromper ou calmer ses supérieurs. Je doute qu'il ait jamais porté l'habit de novice; et surtout qu'il ait pris cet habit pour expier le péché d'orgueil, dont est coupable, dit-on, tout prédicateur, ainsi que tout poëte. Massillon redoutoit son retour à Hyères, et la vue de son père, qui avoit perdu sa place de notaire du petit chapitre de sa petite ville, parce que son fils avoit fait une chanson contre l'un des chanoines; chanson pardonnable à son âge et à son naturel vif et enjoué. D'Alembert le peint encore comme *voué à la retraite*. Il ne le fut jamais, ni à Paris ni à Clermont; il aimoit beaucoup la bonne compagnie, et même celle des gens du monde et des femmes aimables; et il la préféroit à celle de ses austères confrères. Lorsqu'il fut nommé évêque, le P. de *La Tour*, général de l'Oratoire, lui donna deux de

ses confrères pour lui servir de guide à Clermont; mais il s'en défit le plus tôt possible, parce qu'ils vouloient lui imposer une gêne qui n'étoit pas de son goût. Chaque jour, ils le faisoient appeler au milieu de la société choisie qu'il recevoit chez lui, pour lui annoncer l'heure du bréviaire.

Massillon ne crut pas, dit d'Alembert, que l'épiscopat fût pour lui une dispense de monter à la chaire. La vérité est qu'il y monta très-rarement; que son primat, le cardinal de *La Rochefoucauld*, archevêque de Bourges, lui en fit de doux reproches, et que ces reproches furent l'origine de ses *conférences ecclésiastiques.*

Je pourrois relever d'autres minuties dans l'*Éloge de Massillon*, par d'Alembert; mais j'aime mieux me joindre à lui pour rendre hommage à son désintéresssment, à son indulgence, à sa douceur, à son aménité et à ses vertus épiscopales. Il fut aimé, et il mérita de l'être.

Croyez, mon cher bibliothécaire, au tendre et respectueux attachement de celui qui est pour la vie votre dévoué serviteur et ami,

CHAUDON.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE,
N° 12.

N° 13. — Avril 1839.

1451 Actions (les) héroïques et plaisantes de l'empereur Charles V, enrichies de plusieurs figures et de quelques beaux mots de Philippe second, son fils. *Bruxelles, Louis de Vainne*, s. d., pet. in-12, d.-rel., non rogn., fig. 5— »

1452 Adam. Le Villebrequin de Maître Adam, menuisier de Nevers. *Paris*, 1663, pet. in-12, v. à compart. en or, tr. d. 12— »

En veau ordinaire. . . . . 6— »

1453 Ballets (des) anciens et modernes, selon les règles du théâtre (par le P. Ménestrier). *Paris, René Guignard*, 1682, in-12, d.-rel. . . . . 5— »

1454 Benoiston de Chateauneuf. Considérations sur les Enfans trouvés dans les principaux États de l'Europe. *Paris*, 1824, in-8, br. . . . . 2— »

1455 Borgo (Flaminio dal). Dissertazioni sopra l'Istoria Pisana. *In Pisa*, 1791, 2 vol. in-4, fig., vélin. . . . . . . 25— »

Cette dissertation sur l'histoire de Pise est rare, le second volume renferme surtout les diplômes commençant l'an 591 jusqu'en 727.

1456 BRACELLEUS (JACOBUS). Genuensis lucubrationes. — De Bello Hispaniensi libri V. — De claris genuensibus libellus vnus. — Descriptio liguriæ libri uno. — Epistolarum lib. unus. — Additumque diploma miræ antiquitatis tabelle in agro Genuensi repertum. *Parrhisijs*, 1520, 1 vol. pet. in-4, d.-rel. 12 — »

1457 CERTAMEN TRIPLEX a tribus societ. Jesu ex provincia anglicana sacerdotibus P. T. Hollando, P. R. Corbæo, P. H. Morsæo, intra proximum triennum pro avita fide, religione, sacerdotio, contra veritatis, pietatis, ecclesiæque Hostes susceptum fortiter, decertatum constanter, confectum feliciter. Londini in Anglia. *Antuerp.*, 1645, in-8, vélin (*Rarissime*).

1458 CONCLAUE PER LA MORTE D'INNONCENTIO DECIMO, nel quale fu eletto in sommo pontefice Alessandro settimo.

Ms. du XVIII[e] siècle sur papier formant 1 vol. pet. in-4, rel. en veau... 15 — »

1459 CONTES A RIRE, ou Récréations françoises. *Paris*, 1769, 3 vol. in-12, brochés. . . . . 10 — »

1460 COPIE d'vne missive, escripte par vn gentilhomme anglais, estant av camp de sa majesté catholique ès Pays-Bas, au R. P. monsieur Gvillavme Allain, docteur en théologie, sur le faict de la reduction de la ville de Deuenter, et aultres lieux, à l'obeissance de sa maiesté catholique. Ensemble la responce et resolution d'iceluy à ladicte missiue. 1587, pet. in-8, dem.-rel. . . . . 4 — »

1461 DAVID CHAMBRE (ESCOSSOIS). Abrégé de tous les rois de France, Angleterre et Écosse, etc. *Paris*, 1579. — Recherches des singularitez concernant l'Ecosse, par le même, 1579. — De la legitime succession des femmes aux possessions de leurs parens. *Id.*, 1579, 3 part. en 1 vol. pet. in-8, v. br. (*Rare.*)

1462 DISCOURS OECONOMIQUE, non moins utile que récréatif, monstrant comme de cinq cens livres pour une foys employées, l'on peult tirer par an quatre mil cinq cens livres de proffict honneste, etc., par Prudent le Choyselat. *Rouen*, 1612, pet. in-8, mar. v., tr. d. . . . . 10 — »

1463 **Erasmi Gattola** (D.). Cajetani, ad historiam abbatiæ Cassinensis accessiones. *Venetiis, Seb. Coleti*, 1734, 2 vol. in-fol., v. f., planches et carte. (*Bel exempl.*). . . 50— »

Quibus non solum de juridictione, quam ab anno 748 ad hunc usque diem ex innumeris regum, imperatorum, pontificumque diplomatibus prolixe disseritur, sed etiam civitates, et loca monasterio subjecta cum antiquitatis Ruderibus que in ipsis reperta sunt, accurate describuntur gravesque clarorum virorum de liri fluvio collucinationes referuntur et emendatur; additis Riccardi a Sangermano, et anonymorum chronicis amendis, etc.

1464 **Fables originales de Jean Ridgell.** *Londres*, 1763, 2 tom. en 1 vol. in-12, fig. au trait à mi-page pour chaque fable. Broché. 8— »

Figures très-originales.

1465 **Gallorvm** insvbrvm antiqvæ sedes. (Bonaventvra Castillioneo Authore). *Mediolani, J. Ant. Castillionevs*, 1541, 1 vol. pet. in-4, d'une parfaite conservation. . . . . . . 18— »

Singuliers caractères employés à l'impression de cet ouvrage.

1466 **Gorius** (A.-F.). Monumentum, sive Columbarium libertorum et servorum Liviæ Augustæ et Cæsarum Romæ delectum, etc., cum notis Ant. Mar. Salvinii. *Florentiæ*, 1727, in-fol., avec 20 pl. . . . . 18— »

1467 **Grand (le) dictionnaire des Prétieuses**, ou la Clef de la Langue des Ruelles, par Anth. Baudeau de Somaize. *Paris, Ribou*, 1660, pet. in-12, mar. bl. (*Kœhler*). 18— »

1468 **Hagenbvchii** (J.-G.). De Diptycho brixiano Boethii consvlis Epistola epigraphica. *Tvrici*, 1749, in-fol., fig., br. 15— »

Exempl. en grand papier.

1469 **Joannis** Lodovici vivis Valentini. Introductio ad sapiētiam. Satellitium siue symbola. Epistole duæ de ratione studii puerilis. Tria capita addita initio Suetonii tranquilli. *Parisiis, S. Colinæum*, 1527, pet. in-8. . . . . 2— »

1470 **Historia (la) di Orfeo.** *Trevigy*, 1653. — Lucretia romana. *Bologna*, s. d. — La Historia di Liombruno. *Bologna*, per

Satti. — Florindo e chiarra frella. *Bologna*, s. d. — La Historia della Morte. *Idem*. — La Historia di Senso. *Idem*. — Il lacrimos lamento. *Idem*. — Tradinnento di Gano contra Cinaldo. *Idem*. — Il vanto delli Paladini et del Padiglione di Carlo Magno. *Idem*. 9 part. en 1 vol. in-4, mar. r. 45—»

Ces neuf pièces d'ancienne poésie sont toutes in-ottava rima; chacune se compose de 4 feuillets pet. in-4, imprimés à 2 colonnes, et porte sur le frontispice une gravure en bois, grossièrement faite, mais analogue au sujet. — Destinées à être vendues au peuple, et à bon marché, la plupart manquent de correction typographique: toutes sont aujourd'hui fort rares. M. Brunet, dans ses Nouvelles Recherches, à *Tradimento* et à *Florindo*, mentionne 2 de ces pièces; et, dans le recueil n° 3735 du catalogue de La Vallière, se trouvent la *Historia di Orfeo* et la *Historia di Liombruno*. Je n'ai vu les autres cités nulle part.

1471 Illustrium virorum epistolæ, ab Angelo Politiano collectæ et à Fr. Sylvio diligenter expositæ, 1517. — Erasmi veterum adagiorum collectanea, 1516. — Guidonis de Fontenayo liber synonymorum; sequuntur regulæ grammaticales, 3 part. en 1 vol. in-4, vélin. 16—»

1472 Lavrentii Vallensis, patritii romani, historiarum Ferdinandi, regis Aragoniæ, libri tres. *Parisiis, ex ædibus Simonis Colinæi*, 1521, pet. in-4, dem.-rel. (*Parf. de conserv.*) 20—»

1473 Latinæ linguæ cum græca collatio ex Prisciano et probatiss. quibusque authoribus: per locos communes; litterarum, partium orationis, constructionis, ac totius grammatices. *Lutetiæ, Carolus Stephanus*, 1554, in-8. (*Bel exempl.*) 7—»

1474 Le Livre des Persécutions des Chrestiens, translaté de latin en francoys (de Boniface Symonnet), par Octavien de Saint-Gelais. *Paris, pour Ant. Verard*, s. d., in-4, goth., fig. en bois, v. m. (*Belle conservation.*) 96—»

Volume composé de 232 feuillets, dont 8 prélimin., signat. *a* à *nn*; chaque cahier est de 6 feuillets, excepté le premier et le dernier, qui en contiennent 8. M. Van Praet (t. v, n° 47 de son *Catalogue des Livres imprimés sur peau-vélin*) indique l'exemplaire de la Bibliothèque du roi comme contenant 229 feuillets. M. Brunet (*Nouvelles Recherches*) cite cette édition, et annonce qu'elle est composée de 230 feuillets seulement.

1475 MARIE STUART, reyne d'Escosse. Nouvelle historique. *Suivant la copie* (Hollande), 1675, 2 part. en 1 vol. pet. in-12, vél. . . . . 15— »

Très-bel exempl. de l'édition elzevirienne.

1476 MEMORIÆ Ars quæ phœnix inscribitvr. vtiliss. ad omnivm scientiarum professores, Grammaticos, Rhetores, Dialecticos, Seguleios, Philosophos, Medicos et Theologos. *Parisiis, N. Boucher,* 1544, pet. in-8, mar. . . . . 18— »

1477 NICOLAÏ (JOHANNES). Libri IV de Sepulchris Hebræorum. *Lugd.-Batavorum, H. Teering,* 1706, in-4, fig., br. 5— »

1478 OEUVRES DE FRANÇOIS DE MALHERBE. *Paris, Charles, Chappelain,* 1630, in-4, mar. bleu, fil., tr. d. (*Rel. anc. aux armes de Choiseul*). . . . . 20— »

1479 OEUVRES DIVERSES DE M. L. DE CHAULIEU. *Amsterdam, Zacharie Chatelain,* 1733, 2 tom. en 1 vol. in-8, mar. r., fil., tr. d., gr. pap. . . . . 8— »

1480 OPUS MORLINI, complectens novellas fabulas et comœdiam integerrime datum. *Parisiis* (1799), pet. in-8, d.-rel., mar. 40— »

Réimpression à très-petit nombre, faite par les soins de Carron. (*Voyez* Morlini, Manuel du Libraire, tom. II.

1481 ORAISON DE IAQUES TAHUREAU AU ROY. De la grandeur de son regne, et de l'excellance de la langue françoyse; plus quelques vers du mesme autheur dediez à madame Marguerite. *Paris, veuve M. de la Porte,* 1555, pet. in-4, mar. 30— »

1482 ORDŌNĀCES (DEUX) du Roy nostre sire, sur l'estat des tresoriers et manimēt des finaces. Nouuellemēt publiees au cōseil de la Tour carree. *Paris,* 1532, pet. in-4 goth., rel. 16— »

1483 OSULLEVAN (PHILLIP.). Historiæ catholicæ Hiberniæ compendium. A. D. Ph. Osullevano Bearro Iberno. *Vlyssipone,* 1621, 3 tom. en 1 vol. in-4, vél.

Très-rare. *Voy.* Lowndes, t. III, 1829.

1484 PALGRAVE (FRANCIS). The rise and progress of the English commonwealth. Anglo-saxon period. containing the anglo-saxon policy, and the institutions arising out of laws and usages which prevailed before the conquest. *London*, 1832, 2 part. en 1 vol. in-4, v. f., fil., tr. d. (*Belle rel. anglaise.*) 48— »

1485 PAUL ÆMILE. Les cinq premiers livres de l'histoire françoise, traduits par Jan Regnart, Angevin. *Paris*, *M. Fezandat*, 1556, in-fol., v. f. . . . . 15— »

Livre remarquable par sa belle exécution typographique.

1486 PLAIDOYEZ (LES) et Harangves de monsieur Le Maistre, donnez au public par M. Issali. *Paris, Pierre le Petit*, in-4, mar. r., riche rel. à comp. doublé de mar. r. (*Exempl. de dédicace.*) 40— »

1487 PREMIER LIVRE DES NARRATIONS FABULEUSES, avec les discours de la vérité et histoires d'icelles, trad. par Guill. Gueroult. *Lyon, Rob. Granjon*, 1558, in-4, goth., v. jaspé. 18— »

Imprimé en caractères dits *civilité*.

1488 RECTA (DE) latini græciqve sermonis pronvntiatione, Des. Erasmi Roterodami dialogvs. *Lutetiæ*, *Rob. Stephanus*, 1547, in-8. (*Bel exempl.*). . . . . 7— »

1489 RECUEIL D'ÉPITAPHES sérieuses, badines, satiriques et burlesques, etc., par M. D. L. P. (de la Place). *Bruxelles*, 1782, 3 vol. in-8, v. m. . . . . 15— »

Exempl. en grand pap.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

1490 BROCELIANDE, ses chevaliers et quelques légendes, recherches publiées par l'éditeur de plusieurs opuscules bretons. (M. Aimé-Marie Rodolphe, baron Du Taya). *Rennes*, 1839, 1 vol. in-8, br. 7—50

Une petite notice sur cet intéressant ouvrage sera insérée dans le prochain bulletin.

1491 CATALOGUE des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins

et cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur, t. Ier. *Paris*, 1839, 1 gros vol. in-8, avec 6 fac-similés, br. 8— »

Il sera rendu compte incessamment, dans le *Bulletin*, de cet excellent ouvrage.

1492 ÉPERVIER (L') D'OR, ou Description historique des joutes et des tournois qui, sous le titre de nobles rois de l'Épinette, se célébrèrent à Lille au moyen âge. Nouvelle édition considérablement augmentée, ornée de plus de 360 blasons, de 16 lithogr. calquées sur les manuscrits originaux, et enrichie d'une notice inédite sur la fête des forestiers, à Bruges, par M. Lucien de Rosny. 1839, 1 vol. in-8. 10— »

Cette nouvelle édition, enrichie de 230 blasons, remarquables par leur originalité, rappellent l'anoblissement d'un grand nombre de familles de la Flandre; beaucoup de fac-similés inédits complètent cette édition.

1493 ÉTUDES HISTORIQUES sur les institutions judiciaires de la Normandie, par M. B.-E.-J. Rathery, avocat à la Cour royale de Paris. 1839, br. in-8. . . . . 1—50

1494 HISTOIRE de la gravure en manière noire, par M. Leon de Laborde. 1 beau vol. grand in-8, br., avec 15 pl. et fac-similés. . . . . 8— »

Cet excellent ouvrage n'a été tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires.

1495 ——— de la cathédrale de Chartres. Premier appendice contenant ses sinistres jusqu'à celui du 4 juin 1836, inclusivement, par M. Le Jeune. 1839, br. in-12, avec fig. 1—50

1496 LETTRE A M. DE*** sur les ouvrages écrits en patois (par M. G. Brunet, de Bordeaux). *Bordeaux*, 1839, in-8, br. de 68 pages. . . . . 2—50

1497 LE LIVRE DU ROY MODUS ET DE LA REINE RACIO, nouvelle édition conforme aux manuscrits de la Bibliothèque royale, ornée de gravures (en bois) faites d'après les vignettes de ces manuscrits fidèlement reproduites, avec une préface par M. Elzear Blaze. *Paris*, 1839, 1 vol. in-4, caract. goth., fig. en bois, br. . . . . 50— »

Livre d'une exécution typographique des plus remarquables; il commence par une préface de l'Editeur, de 16 pages, remplie de

détails curieux sur cet ouvrage. Vient ensuite le livre, imitation fac-similée de l'original, qui est si rare, que l'exemplaire qui est passé en vente, il y a quelques années, a été vendu 890 fr. Cette édition, publiée d'après celle de 1486, a été revue sur plusieurs manuscrits, et ornée d'un grand nombre de vignettes en bois.

1498 MÉMOIRE DE LOUIS XIV sur la guerre de 1672, par M. H. Dusevel. *Amiens*, 1839, 1 vol. grand in-8. . . . . 6— »

1499 RECHERCHES sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes, contenant la nomenclature des imprimeurs de cette ville, depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1789, et des notices sur leurs productions les plus remarquables, avec fac-similé, par M. Corrard de Breban. *Troyes*, 1839, in-8 de 65 pages, br. . . . . 3— »

Il seroit à désirer que les différentes villes imitassent le noble exemple de M. de Breban, qui est digne de la reconnoissance des Bibliophiles.

1500 RELATION d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas françois et autrichiens, lue à la séance publique de l'académie de Besançon, le 21 décembre 1776, par dom Anselme Berthod, avec une préface par M. A. Voisin. *Gand*, 1838, in-8 de 48 pages. 3— »

Tiré à petit nombre.

Notices contenues dans le douzième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e série.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD,
RUE DE L'ÉPERON, N° 7. — Juin 1839.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES
DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION
DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 14. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

JUIN.

ESSAI SUR LES LIVRES

DANS L'ANTIQUITÉ,

PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ROMAINS.

Deux sortes de livres étoient en usage dans l'antiquité, les rouleaux ou volumes, et les livres carrés. Le premier soin du copiste chargé de faire un livre étoit de choisir les feuilles sur lesquelles il devoit écrire. La matière, la forme et le nom de ces feuilles varioient d'ordinaire, suivant qu'on les destinoit à être reliées en livre carré ou roulées en volume (1). Avant de les employer, on les polissoit; ensuite on les couvroit d'écriture, tantôt des deux côtés, tantôt d'un seul. Enfin on les colloit à la suite les unes des autres, pour les ployer en rouleau, ou bien on les superposoit et on les cousoit ensemble en forme de livre carré. Le travail du copiste se terminoit par quelques opérations accessoires, dont le but étoit soit d'orner le livre, soit d'en rendre l'usage plus commode, soit enfin de lui assurer la plus longue durée possible. Des mains du copiste, le livre passoit dans l'étalage du libraire; de là il alloit ensuite s'immobiliser dans les bibliothèques, ou se fractionner en cornets dans la boutique du fruitier et du marchand d'épices.

Mais les publications littéraires ne sont pas les seuls monumens de l'écriture ancienne qui soient de nature à piquer la curiosité des archéologues. L'antiquité a eu d'autres écrits, plus intéressans peut-être, parce qu'ils tiennent de plus près, les uns à l'histoire des peuples, les autres à leur vie privée. De ce genre sont les lettres, les livres de compte, les registres publics, les tablettes, etc. Les détails que les anciens auteurs nous ont transmis sur ces sortes d'écrits nous permettront de les diviser aussi en deux classes; car, par leur forme, les uns se rattachent aux volumes, les autres aux livres carrés.

(1) Toutes les fois que, dans cet ouvrage, nous emploierons le mot *volume*, il faudra l'entendre d'un rouleau, *volumen*.

Nous aurons donc à traiter successivement :

1° Des substances sur lesquelles on a écrit dans les temps anciens;

2° Des instrumens de l'écrivain et des matières colorantes;

3° Des écritures anciennes;

4° De la forme et des ornemens des volumes;

5° Des *libelli*, des lettres et autres écrits, qui, par leur forme, se rattachent aux volumes;

6° De la forme et des ornemens des *codices*, ou livres carrés;

7° Des tablettes;

8° Des copistes et des libraires;

9° De l'édition des livres;

10° Des bibliothèques.

CHAPITRE PREMIER.

Des substances sur lesquelles on a écrit dans les temps anciens.

Les anciens ont écrit sur une foule de matières diverses; chacun des trois règnes de la nature a fourni son tribut à leur industrie.

Nous possédons, écrits sur la pierre et sur la brique, des documens historiques de l'antiquité la plus reculée; mais il faudroit remonter à l'origine du monde si l'on vouloit admettre, sur la foi des historiens, certains faits d'une authenticité douteuse. Ainsi, d'après une vieille tradition conservée par Josephe (1), un fils d'Adam auroit gravé sur deux colonnes, l'une en pierre et l'autre en brique, les premières découvertes dues au génie de l'homme. Un fait qui trouvera moins d'incrédules, c'est l'usage où furent les Babyloniens, pendant 720 années, de consigner sur des briques leurs observations astronomiques (2). Peut-être quelques débris de ces registres antiques se retrouveroient-ils aujourd'hui parmi les briques écrites qui couvrent encore le sol de Babylone, ou parmi celles que divers voyageurs y ont recueillies pour enrichir les musées et les bibliothèques de l'Europe. C'étoit sur des tessons, ὄστρακα, que les Grecs écrivoient leurs suffrages, d'où le nom d'*ostracisme* donné à la peine du bannissement infligée par le peuple. Les plus

(1) Antiq. Jud. I, II, 3, éd. Havercamp.

(2) Pline, Hist. nat., VII. 57, ed. Harduin.

beaux monumens de l'art étrusque sont aussi sur la terre cuite couverte d'inscriptions. Qui ne connoît les nombreux monumens épigraphiques de ce genre publiés par Fabretti, Baldini, Muratori, Gherard, etc.? Enfin nous citerons comme spécimens très-curieux d'écriture sur brique les tessons découverts, il y a près de vingt années, aux environs de Sienne et d'Élephantine, sur les bords du grand désert : ils sont écrits en langue grecque, et portent des quittances d'impositions délivrées sous les règnes de Marc-Aurèle, d'Adrien, d'Antonin et de Vespasien.

La pierre et les métaux assuroient à l'écriture une bien plus longue durée. Aussi voit-on les peuples, dans l'enfance de leur civilisation, confier au bronze ou à la pierre leurs lois, leurs traités, tous les monumens d'une haute importance. Avant l'invention du papyrus, dit Lucain (1), les Égyptiens écrivoient leurs hiéroglyphes sur la pierre. Les nombreuses inscriptions qui, en Égypte, couvrent les statues, les obélisques, les murailles des temples, sont autant de pages de son histoire. Après leur sortie d'Égypte, les Hébreux gravèrent sur des tables de pierre la loi qui leur fut donnée sur le mont Sinaï. Une des plus anciennes sources de l'histoire grecque est, sans contredit, la chronique de Paros, tracée sur les marbres d'Arondel, conservés à Oxford (2). Parmi les marbres écrits qui ornent le musée du Louvre, est-il besoin de citer les marbres de Choiseul, dans la salle des Cariatides, registres des dépenses faites par le gouvernement d'Athènes pendant la 22ᵉ année de la guerre du Péloponnèse? et les marbres de Nointel, espèce de nécrologe, où sont inscrits les noms des soldats grecs morts pour leur patrie en Égypte, en Chypre, à Mégare, etc.? Ces précieux monumens sont antérieurs à notre ère de plus de quatre siècles.

Le jaspe, la cornaline, l'agate et plusieurs autres pierres précieuses, ont également servi à perpétuer le souvenir des faits historiques par le moyen de l'écriture. On peut voir plusieurs échantillons de ces pierres écrites au musée du Louvre, et dans le cabinet des antiques, à la Bibliothèque royale. Ce riche dépôt renferme aussi un des plus curieux spécimens d'écriture sur pierre que l'on

(1) ..... saxis tantum volucresque feræque
Sculptaque servabant magicas animalia linguas.
Pharsal. III, v. 223.

(2) Publiés, en 1629, par Selden; en 1676, par Prideaux.

connoisse. C'est un cône de basalte qui a été trouvé dans l'Euphrate : il est couvert de caractères cunéiformes dans le genre de ceux qu'on a copiés sur les ruines de Persépolis et de Van.

L'usage d'écrire sur la pierre s'est perpétué pendant tout le temps de la civilisation grecque, et même longtemps après l'époque où les livres sont devenus d'un usage universel. A Pompeï, en avant de l'édifice appartenant à la corporation des foulons, est une façade divisée par des pilastres, entre chacun desquels on écrivoit les décrets et autres actes de l'autorité (1). Il paroît même qu'au temps de Polybe on traçoit de courts résumés historiques sur les murs intérieurs des maisons. Peut-être étoient-ce des inscriptions placées au-dessous de certaines peintures à fresque, et destinées à en faciliter l'intelligence aux spectateurs (2). Les Scandinaves confioient jadis à la pierre les principaux événemens de leur histoire ; ils écrivoient sur l'os, la corne ou le bois les faits d'une moindre importance (3). On trouve même quelques chartes sur pierre, et nous pourrions en citer plusieurs d'une époque assez récente qui existent encore en original. Nous nous contenterons d'indiquer la charte de liberté accordée, en 1198, aux habitans de Montélimart par Gérald-Aymar et Lambert, fils du seigneur du lieu : elle est encastrée dans un des murs de l'hôtel de ville de Montélimart.

Que les anciens aient gravé sur le bronze leurs statuts religieux, leurs lois, leurs traités ; c'est un fait qui n'a pas besoin de preuves. Il suffit de rappeler, pour les Grecs, les deux tables d'Héraclée, publiées par Mazzochi (4) ; pour les Romains, les lois des Douze Tables (5), les traités avec Carthage, rapportés par Polybe, qui avoit vu les originaux (6) ; enfin les trois mille tablettes de bronze, qui périrent dans l'incendie du Capitole, sous Vitellius (7). Des actes moins solennels, des sénatus-consultes, par exemple, ont été consignés sur des tables de bronze ; tel est celui qui défendit,

(1) Letronne, d'après Mazois. *Recherches sur l'Égypte*, p. 427, notes.

(2) Polybe, V. 33.

(3) Voy. Schwarz. *De ornamentis librorum apud veteres*, ed. Leuschner. Leipsig, 1756, in-4. Dissert. 1, § 2.

(4) *In regii Herculanensis musæi æreas tabulas Heracleenses commentarii*. Naples, 1754-55, in-fol., 2 vol.

(5) Tit.-Liv., III, 57.

(6) Polyb. Hist. III, 26.

(7) Suétone. *Vespas.* VIII. 12.

l'an 566 de Rome, la célébration des bacchanales (1), et dont une copie, trouvée par un laboureur calabrois, vers le milieu du dernier siècle, est aujourd'hui conservée dans le musée de Vienne (2). Quelques autres décrets, dictés, à la vérité, par la flatterie, furent écrits, vers l'an 710 de Rome, en lettres d'or sur des colonnes d'argent (3). C'est sur une table de bronze qu'Annibal fit graver cette longue inscription bilingue, qu'il consacra au cap des Colonnes, dans le temple de Junon Lacinienne, inscription qui contenoit, en lettres grecques et puniques, l'état de ses troupes et la suite de ses exploits (4). Schwarz a soupçonné que les Romains avoient été jusqu'à faire des livres de bronze; il s'appuie d'un passage où Cicéron met *le livre* des Douze Tables au-dessus des bibliothèques de tous les philosophes (5). Il auroit pu citer deux passages encore plus formels d'Hyginus (6), qui prouvent que les concessions faites à des colonies, l'arpentage et les délimitations de ces terrains étoient consignés dans les livres de bronze, *in æris libreis*, qu'on déposoit ensuite dans les archives de l'empereur. Et ce n'étoit pas seulement des actes publics que l'on inscrivoit sur des tablettes de bronze; on conserve encore à Lyon un exemplaire sur bronze du discours prononcé par Claude, en l'an 48, lorsqu'il fut question de compléter le sénat par l'adjonction des principaux habitans de la Gaule chevelue (7). Des monumens bien moins importans, des lettres de recommandation, des congés donnés aux soldats étoient aussi gravés sur des tablettes de bronze; il nous reste de ces sortes d'actes une foule d'originaux.

Les exemples de l'écriture sur plomb remontent à l'antiquité la plus reculée. « O, s'écrie Job, répondant au suhite Bildad, si « mes discours étoient consignés dans un livre!... s'ils étoient « tracés sur du plomb avec un poinçon de fer (8)! » Dion Cassius (9)

(1) Tite-Live, XXXIX, 18, 19.

(2) Voyez-en un fac-similé dans le Nouv. trait. de diplom., t. II, pl. XXIV, à la page 359.

(3) Dion Cassius, XLIV, 7.

(4) Polybe, III, 33. Tite-Live, XXVIII, 46.

(5) Bibliothecas omnium philosophorum unus videtur XII tabularum *libellus* superare. *De orat.*, I, 44.

(6) *De limitibus constit.* dans Gœsius, ed. 1674, p. 191-198.

(7) Tacite, *Ann.* XI, 24, et Brottier, notes, t. II, p. 348 et suiv.

(8) Job, XIX, 24.

(9) *Hist. rom.*, LVII, 18.

dit qu'avant la mort de Germanicus on avoit découvert, dans la maison qu'il habitoit, des ossemens humains et des lames de plomb, sur lesquelles le nom du héros étoit écrit avec des imprécations. Nous apprenons du même auteur que le consul Hirtius, assiégé dans Modène, écrivit à Decius Brutus sur une lame de plomb très-mince qui fut roulée comme *un morceau de papier* (1), et qu'un nageur fut chargé de porter à sa destination. Néron, pour entretenir sa voix, couvroit sa poitrine d'une *lame* de plomb; c'est l'expression de Pline (2). Suétone, rapportant le même fait, nomme cette lame *du papier* de plomb, *plumbea charta* (3), désignation qui se trouve aussi dans Josephe μολυβδίνους χάρτας (4). Cette dénomination remarquable atteste l'usage où étoient les anciens d'écrire sur des lames de plomb. Il paroît même qu'ils avoient le secret de les rouler en volumes. Ainsi les actes publics, au rapport de Pline (5), ont été, avant l'invention du papyrus (ou plutôt avant son importation en Italie), consignés dans des volumes de plomb. Pausanias (6) raconte qu'Épaminondas trouva, dans un vase déterré sur le mont Ithome, des lames de plomb fort minces ployées en forme de rouleau, et sur lesquelles étoit écrit tout ce qui concernoit le culte et les cérémonies des grandes déesses. Nous aurons occasion, plus tard, de parler des tablettes composées de plusieurs lames de plomb jointes ensemble, et des tablettes de cire d'un usage universel dans l'antiquité.

Ulpien (7), énumérant les différentes sortes de livres carrés en usage de son temps, nomme les livres de parchemin, de papyrus, d'*ivoire* ou de toute autre matière, et les *tablettes de cire*. Il y avoit donc, au commencement du IIIe siècle, des livres en ivoire différens des tablettes. Vopiscus (8) les nomme *libri elephantini*, et dit que les sénatus-consultes qui concernoient les empereurs fu-

(1) ὥσπερ τι χαρτίον, *ibid*, XLVI, 36. Cf. Frontin. *De Stratagem.*, III, 13.
(2) Hist. nat., XXXIV, 50.
(3) In Neron., c. 20.
(4) Contra Apion., I, 34.
(5) Hist. nat., XIII, 21.
(6) P. 137, l. 3, ed. Xyland et Sylburg. Francfort, 1583, in-fol.
(7) Digeste, XXXII, 1, 52. Si (libri) in codicibus sint, membraneis, vel chartaceis, vel etiam eboreis, vel alterius materiæ, vel in ceratis codicillis, etc.
(8) In Tacit., c. 8. Voy. aussi les comment. de Casaubon et de Saumaise sur ce passage.

rent longtemps écrits sur des livres de ce genre. Les tablettes ou, pour nous servir d'une expression moderne, les feuillets qui composoient les livres d'ivoire, ont dû être gravés comme les plaques de bronze ou les lames de plomb, lorsqu'on leur confioit des monumens auxquels il falloit assurer une longue durée; mais des passages formels d'anciens auteurs ne permettent pas de douter qu'on n'ait aussi écrit sur l'ivoire avec de l'encre noire. Ainsi, dans une comédie de Plaute, une servante répond à sa maîtresse, qui lui demande de la céruse pour se blanchir les joues: « Autant vaudroit vouloir blanchir de l'ivoire avec de l'encre. » Et un flatteur répond: « Voilà un bon mot sur l'encre et sur l'ivoire (1). » Mais un passage plus formel encore, c'est l'épigramme de Martial, intitulée *Pugillares eborei*, où l'on voit que ceux dont la vue affoiblie distinguoit difficilement l'écriture sur la cire écrivoient à l'encre noire sur des tablettes d'ivoire (2).

Quelquefois, pour épargner aux enfans l'ennui des premières leçons, on tailloit, à leur usage, des morceaux d'ivoire en forme de lettres. Quintilien (3) approuve cette méthode, qui étoit déjà répandue de son temps, et que, trois siècles plus tard, saint Jérôme (4) recommandoit encore.

Quelques commentateurs ont pris les *libri elephantini*, dont parle Vopiscus, pour des livres faits avec des intestins d'éléphant. Nous apprenons, en effet, par Isidore de Séville (5) que cette matière avoit anciennement servi à recevoir l'écriture. La bibliothèque de Constantinople, incendiée sous l'empereur Basiliscus, renfermoit, dit-on (6), un exemplaire de l'Iliade et de l'Odyssée, écrit en lettres d'or sur un intestin de dragon long de 120 pieds. Pour en finir avec les faits d'une authenticité douteuse, nous mentionnerons ici

(1) Una opera ebur attramento candefacere postules.
Lepide dictum de attramento atque ebore.
Mostellar. I, III, v. 108.

(2) Languida ne tristes obscurent lumina ceræ,
— Nigra tibi niveum littera pingit ebur.
MARTIAL, XIV, 5.

(3) Instit. orat. I, 1, 26, ed. Lemaire.

(4) Ad Lætam epist. 57, alias 7.

(5) Orig. VI, 12.

(6) Zonar. *Annal.* XIV, 2, ed. Du Cange. Cedrenus *compend. histor.*, ed. Paris, 1647, p. 351, c.

le diplôme tracé en lettres d'or sur une peau de poisson, diplôme que Puricelli (1) indique parmi les monumens curieux conservés dans la bibliothèque ambroisienne de Milan.

Venons à des faits plus certains. Les Juifs se servoient encore, au siècle dernier, dans leurs cérémonies religieuses, d'exemplaires des livres saints écrits sur des rouleaux de peau tannée (2). On sait avec quelle scrupuleuse fidélité, dans tout ce qui touche à leur religion, les sectateurs de la loi de Moïse se sont toujours conformés aux traditions antiques. On peut donc regarder d'avance comme très-ancien chez les Hébreux l'usage d'écrire sur le cuir tanné. Nous trouvons, en effet, dans Josephe (3), que les soixante-douze interprètes envoyés par le grand pontife Éléazar à Ptolémée Philadelphe, pour faire la version grecque des livres saints, offrirent au roi, entre autres présens, une copie de ces livres en lettres d'or sur des peaux très-minces. Chez les Grecs, ces sortes de peaux étoient appelées diphthères (διφθέραι). Les Ioniens, dit Hérodote (4), nomment *diphthères* même les livres de papyrus, parce que, lorsque cette dernière substance leur manquoit, ils écrivoient sur des peaux de chèvre et de brebis. S'il faut en croire Diodore de Sicile (5), une loi prescrivoit aux Perses de consigner leurs annales sur des bandes de cuir qu'on appeloit diphthères royales. L'emploi de cette substance, pour recevoir l'écriture, n'a pas été étranger aux Romains. Ulpien (6) en fait mention dans un passage remarquable, où l'on voit que les testamens étoient parfois écrits, soit sur du parchemin, soit sur le cuir tanné de quelque animal. Enfin nous trouvons encore, chez les Celtes, les diphthères sacrées nommées, suivant Hesychius, σαρακάκαι (7).

Parmi les curieux exemples d'écriture sur cuir, qui ne connoît la fameuse veste où Pétrarque fixoit les pensées qui se présentoient à son esprit lorsqu'il étoit à la promenade, et qu'il manquoit de

(1) Cité par Mabillon. *De re diplom.* I, VIII, 3.

(2) Montfaucon a vu quelques-uns de ces rouleaux qu'il mentionne dans sa *Paléogr. gr.*, p. 17, et dans son *Antiq. expliq.*, tom. III, p. 350.

(3) *Antiq. jud.* XII, II, 10.

(4) Liv. V, c. 58, ed. Schweigh.

(5) Liv. II, c. 32, ed. Wesseling.

(6) Digeste XXXVII, XI, 1 : Sive igitur tabulæ sint ligneæ, sive cujuscunque alterius materiæ; sive chartæ, sive membranæ sint; vel si é corio alicujus animalis : tabulæ recte dicentur.

(7) Tom. I, p. 692, ed. Albert.

papier ou de parchemin? Ce vêtement, couvert d'écriture et de ratures, étoit encore, en 1527, conservé par Sadolet comme un précieux monument littéraire. Du reste, il ne faut pas attribuer au célèbre poëte italien l'honneur de cette invention. Les Parthes, du temps de Pline, écrivoient sur leurs vêtemens (1), et, dans le moyen âge, un abbé recommandoit à ses moines, lorsqu'ils trouveroient quelque ouvrage de saint Athanase, de le transcrire sur leurs habits, si le papier leur manquoit.

Le cuir tanné étoit écrit d'un seul côté, et ordinairement du côté où avoit été le poil; mais il y avoit encore une autre manière de l'employer. Autant qu'on peut en juger, en combinant ensemble deux passages assez obscurs d'Hesychius (2), les Cypriotes écrivoient avec un style sur des peaux d'animaux enduites de cire, ce qui avoit fait donner à leurs maîtres d'école le nom de Διφθεράλοιφος, mot composé de διφθέρα peau, et de ἀλειφεῖν, oindre.

Il faut bien prendre garde de confondre les diphthères, qui étoient, comme nous l'avons dit, de simples peaux tannées, avec le parchemin, en latin *membrana*, *pergamenum*, en grec δέρμα, et dans le moyen âge, μεμβράνα, et même περγαμένη. Le parchemin se fait avec la pellicule intérieure de la bête, celle qui adhère immédiatement à la chair. On distingue aujourd'hui le parchemin proprement dit, qui est fait avec de la peau de mouton, du vélin fabriqué avec de la peau de veau. L'un et l'autre étoient probablement connus des anciens, quoique nous ne trouvions pas qu'ils les aient distingués.

Il est assez difficile d'assigner une époque précise à l'invention du parchemin. Varron, cité par Pline (3), raconte qu'Eumène, roi de Pergame, voulant fonder une bibliothèque, la jalousie engagea Ptolémée à prohiber l'exportation du papyrus, et qu'à cette

(1) Malunt Parthi vestibus litteras intexere. PLINE, XIII, 22.
Il est vrai que le mot *intexere* signifie broder. Cependant nous avons un passage de Tibulle où il a la signification d'écrire :

Nec tua, te præter, *chartis intexere* quisquam
Facta queat.

ELEG., IV, 1, 5.

(2) *Voy*. aux mots ἀλειπτήριον et διφθεράλοιφος. *Voy*. aussi Hemsterhusius, comment. sur Pollux, L. X, C. XIV, no 45.

(3) Hist. nat., XIII, 21. Mox æmulatione circa bibliothecas regum Ptolemæi et Eumenis, supprimente chartas Ptolemæo, idem Varro membranas Pergami tradidit repertas.

occasion le parchemin fut inventé à Pergame. Nous apprenons de Strabon (1) que le fondateur de la bibliothèque de Pergame fut Eumène, deuxième du nom, dont le règne commença l'an 197 avant Jésus-Christ, et dura 39 ans; mais il faut bien remarquer que Varron n'attribue pas expressément l'invention du parchemin à Eumène; il dit seulement qu'à l'occasion du démêlé survenu entre ce prince et Ptolémée, le parchemin fut inventé à Pergame. Cette découverte a-t-elle eu lieu sous Eumène II, ou bien sous Attale, son successeur? c'est ce qui reste dans l'incertitude. Il n'y a donc aucune contradiction entre ce passage de Pline et l'opinion d'Élien (2) et de saint Jérôme (3), qui fixent au règne d'Attale II l'époque de l'invention du parchemin.

L'auteur inconnu d'un ancien traité sur le papyrus (4) va jusqu'à nommer l'inventeur. D'après lui, le grammairien Cratès, qui étoit à la cour du roi de Pergame, jaloux de ce qu'Aristarque avoit décidé Ptolémée à envoyer du papyrus aux Romains, parvint à tirer de la peau des animaux des membranes propres à recevoir l'écriture. Il persuada au roi Attale d'en expédier à Rome, où on leur donna le nom de *pergamenum*, en mémoire de celui qui les avoit envoyées. Ce passage s'accorde merveilleusement avec celui de saint Jérôme, que nous venons de citer plus haut, et dans lequel il ne manque, pour être parfaitement identique avec celui-ci, que le nom du grammairien Cratès (5). Or nous savons que ce Cratès fut envoyé en ambassade à Rome par un des Attales; et l'on peut présumer que ces précieux parchemins, qui furent expédiés aux Ro-

(1) Livr. XII, p. 624.

(2) Nous avons vainement cherché le passage d'Élien relatif à l'invention du parchemin, mais son autorité est invoquée par Schwarz, *De ornam. libr.*, D. IV, § 20, et Just. Lips., *Syntagm. de biblioth.*, c. 4.

(3) Ad Chromat. Jovin et Euseb., epist. 7, alias 43. Chartam defuisse non puto, Ægypto ministrante commercia. Et si alicubi Ptolæmeus maria clausisset, tamen rex Attalus membranas a Pergamo miserat, ut penuria chartæ pellibus pensaretur. Unde et pergamenarum nomen ad hunc usque diem, tradente sibi invicem posteritate, servatum est.

(4) Περὶ χαρτίων. Ce passage a été cité par Du Cange. *Gloss. med. et inf. græcit.* au mot Μεμβράνα.

(5) L'invention du parchemin est encore attribuée à Cratès, par un auteur byzantin du XIIe siècle, Jean Tetzès dit, dans ses Chiliades, L. XII, v. 349 : Ὁ τοῦ Ἀττάλου..... γραμματικὸς ἐφεῦρεν..... τὰς χάρτας τὰς μεμβράινας.

mains, faisoient partie des présens adressés par le roi de Pergame à un peuple ami, et dont l'alliance lui étoit si précieuse. Suétone (1) fixe de cette manière l'époque de l'ambassade de Cratès. « Cratès de Mallos, dit-il, contemporain d'Aristarque, fut envoyé « au sénat par le roi Attale, entre la seconde et la troisième guerre « punique, vers l'époque de la mort d'Ennius. » Aristarque vivoit, sous Ptolémée Philométor, dont il avoit élevé le fils, vers la 156e olympiade (2), an de Rome 598-601. La troisième guerre punique a commencé vers l'an de Rome 602; et la mort d'Ennius tombe vers l'an 584 de Rome (3). Toutes ces dates, à l'exception de la mort d'Ennius, qui arriva sous le règne d'Eumène, concordent avec celui d'Attale II, commençant vers l'an de Rome 594, et finissant vers l'an 615 (av. J.-C. 159-138). C'est donc à peu près au milieu du IIe siècle avant notre ère qu'il faudroit placer l'invention du parchemin. Nous ne devons pas dissimuler que des savans, dont le nom fait autorité, assignent au parchemin une origine bien plus ancienne (4); car ils traduisent par parchemin le mot grec διφθέρα dans les passages d'Hérodote et de Josephe que nous avons rapportés plus haut (5). Mais ils s'accordent tous pour reconnoître qu'on trouva à Pergame le secret de le perfectionner, et que de là vint le nom de *membrana pergamena* ou simplement *pergamenum*, dont nous avons fait le mot *parchemin*. Cette opinion ne diffère de la nôtre qu'en ce qu'elle attribue improprement le nom de parchemin à ces peaux tannées très-minces, dont on se servoit avant la découverte faite sous les rois de Pergame.

Les premiers essais ne furent pas très-heureux; on ne fabriqua d'abord qu'un parchemin jaunâtre, peu fait pour contenter ce besoin d'élégance que les Romains apportoient en toutes choses. Aussi trouvèrent-ils bientôt le secret de fabriquer du parchemin blanc. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que cette nouvelle substance avoit le double inconvénient de fatiguer la vue et de se salir très-vite; mais probablement ces défauts étoient compensés par quelques qualités; car on continua à fabriquer du parchemin blanc;

(1) De illustr. grammat., c. 2.
(2) *Voy.* Suidas.
(3) Pitisc. in Sueton., ad l. c.
(4) Montfaucon, *pal. grec.*, p. 14, 17. Guiland et Caylus qui le cite *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XXVI, p. 275, Schwarz, *De orn.*, lib. 1, 7.
(5) *Voy.* p. 638.

seulement on lui donna, sur un des côtés, une teinte jaune artificielle, ce qui le fit appeler *membrana bicolor* (1). Voilà, à notre avis, la seule manière d'expliquer l'apparente contradiction qui existe dans le chapitre d'Isidore de Séville, consacré au parchemin (2).

Pour que cette teinte jaune pût remédier au double inconvénient signalé par Isidore, il falloit qu'elle fût appliquée au recto du parchemin, c'est-à-dire au côté qui devoit recevoir l'écriture (3). C'est probablement de ces feuilles à deux couleurs que parle Quintilien, lorsqu'il recommande aux personnes qui ont de mauvais yeux l'usage du parchemin comme favorable à la vue (4).

Dans les tablettes où l'on écrivoit des deux côtés, la couleur jaune étoit sans doute appliquée au verso comme au recto de la feuille. Du moins, Juvénal, parlant de tablettes de parchemin (5), n'emploie pas le mot de *membrane à deux couleurs*, mais celui de *membrane jaune*.

Croceæ membrana tabellæ
Impletur.

Outre le parchemin blanc et le parchemin jaune, les anciens se servoient encore de parchemin pourpre. Ce dernier, au dire d'Isidore (6), étoit réservé pour les encres d'or et d'argent. On peut en voir des nombreux échantillons à la Bibliothèque royale. Ils sont aujourd'hui, pour la plupart, non plus d'un rouge vif, mais d'un violet foncé. Montfaucon (7) avoit remarqué la même altération dans tous les manuscrits en vélin pourpre qui avoient passé sous ses yeux. Aussi penchoit-il à croire que cette teinte violette étoit leur couleur primitive.

(1) Perse, sat. III, v. 10.

(2) Orig. VI, 11. Membrana *fiebant primum coloris lutei*, id est crocei; postea vero *Romæ candida membrana reperta sunt*. Quod apparuit inhabile esse, quod et facile sordescant, aciemque legentium ledant...., et plus bas: membrana *candida naturaliter existunt;* luteum membranum bicolor est *quod a confectore* una tingitur parte, id est crocatur.

(3) Casaubon a émis l'opinion contraire. Comment. sur Perse, sat. III, 1.

(4) Instit. orat. X, III, 31. Scribi optime ceris in quibus facillima est ratio delendi : nisi forte visus infirmior membranarum potius usum exiget, quæ juvant aciem.

(5) Juv., sat. VII, v. 23.

(6) Orig. VI, 11.

(7) Paleogr. gr., p. 5.

Muratori a publié un petit traité remontant au temps de Charlemagne sur l'art de colorer le parchemin, le marbre et les métaux. Cependant, à cette époque, la fabrication du parchemin commençoit à être négligée ; elle le fut bien davantage par la suite. En général, la tenuité et la blancheur sont, dans les manuscrits en parchemin, des caractères d'ancienneté. Parmi ceux qui remontent au delà du VIe siècle, on en trouve que l'on diroit, au premier coup d'œil, écrits sur du papier glacé.

La cherté du parchemin fit naître l'usage de gratter les vieux livres pour en faire servir les feuilles une seconde fois ; usage funeste, qui détruisit beaucoup d'écrits anciens, et leur substitua des compositions mystiques. Les parchemins sur lesquels on a effacé la première écriture pour en mettre une nouvelle se nomment *palimpsestes* : on en trouve un exemple dans la premiere moitié du VIe siècle (1). L'usage s'en répandit au IXe, et dura jusqu'à l'invention du papier de chiffe. On effaçoit l'écriture de plusieurs manières. Tantôt on trempoit le parchemin dans l'eau bouillante, tantôt on le passoit à l'eau de chaux vive ; d'autres fois on enlevoit la superficie écrite (2). Ordinairement on grattoit le parchemin avec la pierre ponce (3) ; mais, pour que cette opération ne nuisît en rien à la netteté de l'écriture, on passoit ensuite sur la feuille de la craie en guise de sandaraque (4). C'est pour cela que, dans les statuts de l'ordre de Cîteaux, la craie est comptée parmi les choses nécessaires à l'écrivain (5), et que Jean de Garlande, énumérant les instrumens dont se servent les clercs ou copistes, termine sa liste par la pierre ponce, le grattoir et la craie (6).

Les bénédictins du dernier siècle, à force d'adresse et de patience, parvenoient à déchiffrer, sur les palimpsestes, quelques lignes de la première écriture ; mais, depuis que la chimie est venue en aide aux archéologues, on a pu faire complétement revivre les pages effacées ; et c'est ainsi qu'ont été rendus à la jurisprudence les institutes de Gaius ; à la philosophie, le traité de Cicéron sur la

(1) Grég. de Tours, *Hist. Fr.*, v. 45. Aimoin, *de Gest. Franc.*, III, 40.
(2) Nouv. trait. de diplom., t. I, p. 482.
(3) Voy. les passages de Grégoire de Tours et d'Aimoin, cités plus haut.
(4) Schwarz, *De ornam. libr.* VI, 17.
(5) Du Cange, *Gloss.*, au mot *cornu*.
(6) Voy. mon *Paris sous Philippe le Bel*, p. 602.

république; à l'histoire, des fragmens de Tite-Live et les sommaires des neuf derniers livres de Denys d'Halicarnasse.

C'est au règne végétal que nous devons les matières les mieux appropriées à l'écriture, et celles qui ont été le plus universellement répandues. Les feuilles d'arbre sont, d'après Pline (1), la première substance sur laquelle on ait tracé l'écriture. Quelquefois on écrivoit sur de simples feuilles; ainsi Ænée supplioit la sibylle de Cumes de prononcer elle-même ses oracles, au lieu de les écrire sur des feuilles d'arbre, que le vent pouvoit enlever (2): ainsi les Syracusains, dans leurs délibérations, consignoient leurs votes sur des feuilles d'olivier, πέταλα, d'où leur mot *pétalisme*, qui, chez eux, correspondoit à l'ostracisme des Athéniens (3). Mais il paroît que, dans l'antiquité la plus reculée, on faisoit avec les feuilles de palmier une espèce de tissu qu'on pouvoit ployer en volume : *In palmarum foliis primo scriptitatum*, dit Pline; et Isidore (4) ajoute aux feuilles du palmier celles de la mauve : Libri... scribebantur... *textilibus* malvarum foliis atque palmarum. Il appuie son assertion d'un passage d'Helvius Cinna, envoyant à un de ses amis les vers d'Aratus, écrits dans un *livre* de feuilles de mauve :

Hæc tibi Arateis multum invigilata lucernis
Carmina.....
Levis in aridulo malvæ descripta libello (5).

Les peuples de la Perse, de l'Inde et de l'Océanie écrivent encore sur des feuilles d'arbre. Dans les Maldives, on se sert de la feuille du makarekau, qui a un pied de large sur trois pieds de long. La Bibliothèque royale possède plusieurs manuscrits tracés sur des feuilles d'arbre. Quelques-unes sont simplement taillées et polies; d'autres sont vernissées et dorées de telle manière, qu'au simple coup d'œil on ne sauroit reconnoître leur nature.

(1) *Hist. nat.*, XIII, 21, conf. Isidor., *orig.* VI, 12.
(2) Foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.
Ipsa canas oro.
Æneid. VI, 74, conf., JUVENAL, sat. VIII, vers. 126.
(3) Diodor. sicul. XI, 87.
(4) XIII, 21.
(5) *Orig.* VI, 12.

Après les feuilles des arbres, on employa l'écorce (1), et d'abord l'écorce extérieure, que, sans doute, on se contentoit de dégrossir pour en enlever les aspérités. Les premiers habitans de l'Italie en faisoient, dit-on, des tablettes pour écrire leurs lettres (2). Elle servoit parfois à des usages plus solennels; les prophéties des prêtres de Mars avoient été transcrites sur de l'écorce (3). Cassiodore (4), après s'être plaint de la rudesse de cette substance, sur laquelle *les anciens* pouvoient à peine tracer les caractères, ajoute : « Il étoit « peu convenable de confier de doctes écrits à des tablettes qui « n'étoient pas même polies. » L'écorce lisse et brillante du cerisier faisoit cependant une exception. On pouvoit graver des vers sur le tronc même de l'arbre, et enlever ensuite, pour la conserver, la partie écrite de l'écorce. C'est ce qui semble résulter des vers suivans de Calpurnius (5), poëte bucolique de la fin du 3e siècle :

Dic age, nam cerasi tua *cortice* verba notabo,
Et decisa feram rutilanti carmina *libro*.

Et plus loin (6) :

Nonnullas licet cantare choreas
Et cantus viridante licet mihi condere *libro*.

L'expérience, en éclairant les anciens peuples sur les inconvéniens de l'écorce proprement dite, les conduisit à essayer l'écorce intérieure, celle qui touche immédiatement à l'aubier. Cette substance, qu'on empruntoit au pin, au sapin, au hêtre ou au tilleul (7), pouvoit être employée de plusieurs manières. Quelquefois on gravoit simplement les lettres sur l'écorce fraîchement arrachée ; c'est ainsi que les coureurs, envoyés en avant pour observer ou reconnoître l'ennemi, correspondoient avec les généraux (8).

Le plus souvent on en fabriquoit une espèce de papier ; du moins est-il certain qu'il y a eu des volumes d'écorce.

(1) Pline, XIII, 21.
(2) S. Jérôme, ad Niceam epist. VIII. Alias 42.
(3) Symmaque, epist. IV, 34.
(4) Var. lect. XI, 38. Erat indecorum, fateor, doctos sermones committere tabulis impolitis.
(5) Eclog. III, v. 43.
(6) Eclog. IV, v. 130.
(7) Pline, XVI, 14.
(8) Pline, *ibid.* Scribit in recenti (cortice) ad duces explorator, incidens litteras a succo.

Saint Jérôme (1), Cassiodore (2), Isidore de Séville (3) prétendent que, de la coutume d'écrire sur l'écorce nommée en latin *liber*, est venu l'usage de ce mot *liber*, pour désigner les livres, et du mot *librarius*, signifiant écrivain, ou faiseur de livres. On peut regarder comme assez généralement adoptée dans l'antiquité une étymologie émise par ces trois auteurs; aussi, tout inepte qu'elle est au jugement de Saumaise (4), elle n'en prouve pas moins ce que nous avons à établir, c'est qu'on a fait des livres en écorce. Les lois romaines nous fournissent, d'ailleurs, deux passages qui mettent le fait hors de doute. « Le mot de *livres*, dit Ulpien, s'étend à tous les « volumes de papyrus, de parchemin ou de toute autre matière : « il embrasse aussi les volumes d'écorce, comme en font quelques « personnes, ou de toute autre substance du même genre (5). »

Paulus dit à peu près la même chose : « Un legs de livres com« prend les volumes en papier, en parchemin et en écorce (6). » Il faut remarquer les mots *philyra* et *tilia* ; le second signifie proprement tilleul; l'autre est un mot grec qui a la même acception. Il semble qu'on n'auroit pas donné à ces deux mots la signification générique d'écorce employée à recevoir l'écriture, si l'écorce du tilleul n'eut été consacrée à cet usage de préférence à toute autre (7). Du reste, ces deux mots, quoique se traduisant l'un par l'autre, n'avoient pas tout à fait la même signification; les bandes les plus déliées de l'écorce intérieure se nommoient *philyræ* ; les *tiliæ* étoient moins fines (8).

(1) Ad Niceam epist. 8. Alias 42.

(2) Variar. lect. XI, 38.

(3) Orig. VI, 13.

(4) *Ineptiunt* grammatici qui libros, hoc est βίβλια, ex eo dictos putant, quod olim in libris, id est corticibus, scriberetur.... *De modo usur.*, p. 406.

(5) *Librorum* appellatione continentur omnia volumina, sive in charta, sive in membrana sint, sive in quavis alia materia : *sed et si in phylira aut in tilia, ut nonnulli conficiunt*, aut in quo alio *corio*, idem erit dicendum Digest., XXII, I, 52. — On a cru voir dans ce passage l'usage des rouleaux de cuir; mais le mot *alio*, qui précède *corio*, prouve que cette dernière expression doit s'entendre d'une substance végétale semblable à l'écorce. Pline appelle aussi *corium* une bande de papyrus. Voy. *Hist. nat.*, XIII, 24.

(6) Libris legatis, chartæ volumina, membranæ et philuræ continentur. *Recept. sentent.* III, VI, 87.

(7) Suidas définit, en effet, le tilleul *une espèce d'arbre dont l'écorce ressemble au papyrus* ; d'où on peut conclure qu'on l'employoit au même usage.

(8) Pline, XVI, 25.

On a, sans doute, remarqué, dans le passage d'Ulpien, les mots *ut nonnulli faciunt*; ils prouvent qu'au IIIe siècle les livres d'écorce commençoient à devenir rares; Martianus Capella, écrivain du siècle suivant, ou tout au moins de la seconde moitié du Ve, distingue encore les livres d'écorce des livres de papyrus ou de parchemin, et dit aussi que les premiers sont rares (1). Cependant l'écorce de hêtre fut encore employée, pour le commerce épistolaire, au moins jusqu'à la fin du VIe siècle. Fortunat écrit à son ami Flavius : « Si « vous manquez de papyrus, écrivez-moi sur de l'écorce de hêtre ; « vos lettres ne m'en seront pas moins agréables (2). »

Scribere quo possis discingat fascia *fagum;*
Cortice dicta legi fit mihi dulce tua.

Enfin, Bernhard Pez (3) donne l'indication d'un livre écrit en 832 sur de l'écorce d'ormeau. C'est une histoire manuscrite de Charlemagne et de la fondation du monastère de Kempten, par un certain Gotfridus Kerren, qui s'intitule *le plus petit des scribes dans la chancellerie de Charlemagne.* A la fin du manuscrit, on trouve l'annotation suivante : *Exemplar fuit scriptum Campidonæ, pro libraria, super cortice ulmio* (4) ; mais ces deux dernières lignes sont d'un scribe du XVIe siècle, qui a peut-être confondu du papyrus avec de l'écorce. Bien des paléographes habiles, sans en excepter Mabillon, sont tombés dans la même erreur; aussi, quoique ce fondateur de la diplomatique, quoique Montfaucon, D. Toussain, Schwarz et bien d'autres soutiennent avoir vu du papier d'écorce, on peut douter qu'il en existe aujourd'hui quelque échantillon dont l'authenticité soit parfaitement constatée.

Nous n'avons pas encore épuisé la liste de toutes les substances employées autrefois pour recevoir l'écriture. Déjà, pourtant, on

(1) Alii ex papyro, quæ cedro perlita fuerat; alii carbasinis voluminibus complicati libri; ex ovillis multi quoque tergoribus, rari vero in philyræ cortice notati. *Libr.*, I, p. m. 44, cité par Schwarz *De ornam. libr.*, IV, 8.

(2) Fortunat., lib. VII, carm. XVIII, dans la *Maxima bibliotheca veterum patrum*, tom. X, p. 569.

(3) Thes. anecd., t. I, p. xiij, dans Schwarz. *De orn. libr.*, IV, 8.

(4) On trouve encore, à des époques très-modernes, l'écorce employée à défaut de papier. La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés possédoit plusieurs lettres écrites sur de l'écorce par les missionnaires du Canada; une, entre autres, du P. Poncet, jésuite, datée de l'an 1647. Voy. Montfaucon, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. V, p. 604.

peut dire qu'il n'y a eu aucune matière propre à cet usage qui n'ait été connue et mise en œuvre dans l'antiquité. On ne s'étonnera pas, sans doute, que, dans cette longue énumération, nous n'ayons pas introduit un certain ordre chronologique ; que nous n'ayons pas noté le moment où telle substance a commencé à être en usage, celui où elle a cessé d'être employée pour faire place à une autre. Une pareille précision est impossible. Toute recherche à ce sujet n'aboutiroit qu'à des conjectures plus ou moins plausibles, et qu'une découverte nouvelle pourroit à chaque instant démentir. Qui auroit cru, il y a cent années, qu'un savant de notre siècle iroit arracher aux tombeaux de la vieille Égypte des fragmens de papyrus beaucoup plus anciens que les plus anciens marbres de nos musées? Et, lorsque Champollion a révélé à l'Europe ces frêles débris d'une antiquité si prodigieuse, il n'y a peut-être pas eu un seul archéologue assez présomptueux pour oser concevoir l'idée qu'on pût faire un pas de plus dans la nuit du passé. Et pourtant ce pas a été fait. L'Angleterre possède une planche de sycomore, auguste fragment d'un cercueil royal, trouvé en 1837 dans la troisième des pyramides de Memphis. Si l'inscription gravée sur ce morceau de bois a été bien lue, comme tout porte à le croire, voilà un monument qui remonte, oserons-nous le répéter? à cinq mille neuf cents ans!!! C'est à donner le vertige (1). Rétrogradons de quelques siècles : avant l'invention du papier de Chine, qui date à peu près de deux mille ans (2), les Chinois écrivoient sur des planches de bois, sur des tablettes de bambou, ou sur des plaques de métal, dont quelques-unes sont encore conservées comme des restes curieux de temps très-anciens (3). Nous retrouvons, en Grèce et en Italie, l'usage de graver sur des planches de bois les monumens de quelque importance. Vers le milieu du Ier siècle de notre ère, il existoit encore à Athènes, dans le Prytanée, quelques débris des tables de bois, ἄξονες, sur lesquelles, quatre cents ans auparavant, Solon avoit écrit ses lois. Ces tables, jointes en forme de prismes quadrangulaires, et traversées par un axe, furent d'abord dressées perpendiculairement

(1) Voy. *Éclaircissement sur le cercueil du roi Mycerinus*, trad. de l'angl. par M. Lenormant, pref. p. 6, et le facsimilé qui est en tête de la brochure.

(2) Freret, *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, éd. in-12, t. XXIII, p. 437 et suiv.

(3) V. le Mém. de Freret et du Halde. *Description de la Chine*, t. II, p. 239.

dans la citadelle, où, tournant au moindre effort sur elles-mêmes, elles présentoient successivement le code entier des lois aux yeux des spectateurs (1). Celles de Dracon avoient, sans doute aussi, été publiées sur bois, ce qui faisoit dire, longtemps après, à un poëte comique cité par Plutarque (2) : « J'en atteste les lois de Solon et « de Dracon, avec lesquelles maintenant le peuple fait cuire ses « légumes. »

A Rome, avant l'usage des colonnes et des tables de bronze, les lois étoient gravées sur des planches de chêne qu'on exposoit dans le Forum. C'est ainsi que les lois de Numa furent publiées par Ancus Marcius d'abord, et plus tard par le grand pontife Papirius (3). Les annales des pontifes, où s'inscrivoient, jour par jour, les principaux événemens de l'année (4), étoient écrites, probablement à l'encre noire, sur une planche de bois blanchie avec de la céruse et qu'on appeloit album (5). Cette planche étoit exposée devant la maison du pontife, et des peines sévères étoient portées contre celui qui auroit osé l'enlever ou la changer, en raturer ou en altérer le texte. Les annales des pontifes cessèrent vers l'an 633 de Rome (6); mais l'usage de l'album se maintint longtemps encore, puisque nous trouvons dans le code théodosien (7) des lois publiées sur une table enduite de céruse. Le bois étoit encore en usage pour les actes privés; un passage du Digeste, que nous avons déjà cité (8), prouve que les testamens étoient parfois écrits sur des tablettes de bois. Enfin, au IVe siècle, on faisoit aussi des lettres en buis pour apprendre à lire aux enfans (9).

(1) Voy. Saumaise, *De mod. usur.*, p. 103. Barthélemy, Anachars., tom. Ier, p. 275, édit. in-18, 1815, et Pollux qu'il cite.

(2) Plutarch., *Vie de Solon*, tom. I, p. 366, ed. Reiske. Voy. A. Gelle. *noct. att.*

(3) Denys d'Halicarn., liv. III, p. 178.

(4) Voy., pour la composition de ces annales, M. Leclerc, *Des journaux chez les Romains*, p. 15 et suiv.

(5) Cicer. *de Orat.* II, 12; Tite-Live, I, 32.

(6) Voy. M. Leclerc, ouvr. cit., p. 101.

(7) VII, 20, XI, 27.

(8) Voy. p. 638, note 6.

(9) S. Jérôme *ad Lætam*. Dans la *villa Laurentina* de Pline le jeune, le buis qui ornoit les jardins étoit planté et taillé de manière à former des lettres qui produisoient tantôt le nom du propriétaire, tantôt celui de l'artiste qui avoit dessiné les bordures. Epist. V, VI, 35, ed. Schæffer, 1806.

L'usage des tablettes de bois s'est perpétué jusqu'après la chute de l'empire d'Occident. Fortunat, dans sa lettre à Flavius (1), se plaignant de la rareté de ses lettres, lui dit : « Si vous êtes fatigué « du latin, écrivez-moi du moins en hébreu ; écrivez-moi en grec... « Peignez sur des tablettes de frêne les caractères barbares de l'al- « phabet runique, ou qu'une petite verge unie vous tienne lieu de « papyrus. »

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis,
Quodque papyrus agit virgula plana valet.

L'écriture runique dont parle ici Fortunat, ayant pour caractère distinctif l'absence presque totale de lignes courbes, étoit formée, dans le principe, par un certain nombre de petites baguettes (*virgulæ planæ*), que l'on combinoit ensemble ; d'autres fois elle étoit tracée à l'encre (*pingebatur*) sur des tablettes de bois de frêne. Les paysans de la Norwége et de la Suède se servent encore de calendriers gravés sur de petits bâtons et de tablettes de bois indiquant les principales fêtes de l'année.

Enfin il paroît qu'on a parfois écrit sur des copeaux, ou rubans de bois que le rabot enlève en glissant sur une planche. Nous en avons deux exemples à deux époques bien éloignées. Le premier remonte au IVe siècle avant l'ère chrétienne. « Celui-là, dit Théo- « phraste (2), est d'une avarice sordide, qui, lorsqu'il a remporté « le prix de la tragédie, consacre à Bacchus un ruban de bois, « ταινίαν ξυλίνην, sur lequel est inscrit le nom du Dieu. »

L'autre exemple est plus moderne, mais aussi plus remarquable. Pancirol dit avoir eu en sa possession quelques pages très-anciennes composées de minces rubans de bois collés ensemble, et portant des caractères lombardiques ; d'où il conclut que les Lombards (3) fabriquoient une espèce de papier à leur usage, en réunissant des copeaux avec de la colle.

Nous avons déjà cité le passage où Pline (4) énumère les subs-

(1) Citée page 647, note 2.

(2) Caract., p. 490, éd. d'Heinsius. Leyde, 1613, in-fol.

(3) Langobardi *tenues tilias e tabula abrasas glutineque compactas* pro charta habuerunt : quarum paginæ quædam vetustissimæ, eorum caracteribus scriptæ, *apud me extant*. *Thes. var.*, lect. 1, 28, cité par Schwarz. *De orn. libr.* IV, 8.

(4) Hist. nat., XIII, 21.

tances sur lesquelles on a écrit avant l'invention du papyrus. Après les feuilles d'arbres et l'écorce, il nomme les volumes de plomb pour les actes publics, et ceux de toile, *lintea*, pour les affaires privées. Est-ce à dire que du temps de Pline on ne se fût jamais servi du linge pour les actes publics? La religion, du moins, paroît avoir consacré, chez tous les peuples, l'usage de l'écriture sur toile; on peut citer, pour l'Égypte, les linges écrits trouvés dans les boîtes de momies, et les rituels conservés au musée égyptien dans le palais du Louvre. A Athènes, les noms de ceux qui s'étoient signalés dans un combat étoient inscrits sur le voile de Minerve (1). L'an de Rome 459, les Samnites préludèrent à la guerre contre les Romains par un sacrifice solennel; un vieux rituel écrit sur de la toile régla l'ordre et les détails de la cérémonie (2). C'est dans des livres semblables qu'étoient consignés les oracles sibyllins (3). Les livres historiques simplement nommés par Tite-Live *libri lintei* devoient avoir aussi quelque caractère religieux, puisqu'ils étoient déposés dans le temple de Monéta, où le vieil annaliste Licinius Macer les avoit consultés (4). Enfin, sous les premiers empereurs chrétiens, nous trouvons l'usage de publier les lois sur des morceaux de toile de lin, *mappæ linteæ* (5).

La toile servit aussi à des usages moins solennels. Aurélien avoit fait écrire jour par jour toutes ses actions dans des livres de lin qui furent conservés, après sa mort, dans la bibliothèque ulpienne, à Rome (6). Les plans cadastraux tracés sur des toiles étoient déposés dans les archives de l'empereur (7). Enfin des compositions littéraires furent aussi écrites sur des livres de toile; ils sont nommés *carbasina volumina* dans le passage de Martianus Capella, que nous avons cité plus haut (8). Sidoine Apollinaire, au v[e] siècle, écrivoit ses poésies légères sur des morceaux de linge (9).

S'il faut s'en rapporter à un passage des lettres de Symmaque,

(1) Suidas, au mot πέπλος.
(2) Tite-Live, x, 38.
(3) Symmach. Epist. IV, 38, et Claudian. de bello Getico, vers 288. Ils étoient aussi écrits sur du papyrus. Voy. Tibulle, II, v, 17.
(4) Tite-Live, IV, 7, 20, 23.
(5) Cod. Theodos. XI, tit. 27.
(6) Vopisc. in Aurelian., c. I.
(7) Hyginus, ap. Goesium, p. 193.
(8) Voy. page 647, note 1. Le *carbasus* désignoit une espèce de linon, un tissu plus fin que la toile ordinaire.
(9) Epist. IX, 16, vers 83 et 34.

l'usage des volumes de soie étoit répandu dans la Perse (1); mais nous ne le trouvons pas ailleurs, du moins bien constaté. En France, jusqu'au siècle dernier, on avoit coutume, dans les universités, de faire imprimer sur du satin les exemplaires de thèses que l'on destinoit à des personnages d'importance. De là cette boutade du poëte satirique qui, ayant à peindre une femme avare, et faisant profit de tout, l'affuble d'un

Jupon bigarré de latin,
Qu'ensemble composoient trois thèses de satin.

Il est impossible d'assigner une date à l'invention du papyrus. Varron ne la fait remonter qu'à l'époque de la fondation d'Alexandrie ; mais Pline (2), qui rapporte cette opinion, la réfute par le témoignage de Varron lui-même, de Cassius Hemina et de plusieurs autres écrivains, relatif à la découverte, faite l'an de Rome 571, des livres de Numa écrits sur papyrus (3). Pline ajoute d'abord que la sibylle de Cumes avoit présenté à Tarquin le Superbe trois livres sur papyrus, dont deux avoient été brûlés par elle ; le troisième n'ayant péri que dans l'incendie du Capitole, arrivé du temps de Sylla (4). Il raconte enfin que le consul Mucianus avoit lu dans un temple de Lycie une lettre écrite sur papyrus par Sarpédon du temps de la guerre de Troie. Il existe maintenant, dans les divers musées de l'Europe, un nombre considérable de papyrus grecs, démotiques et hiéroglyphiques. Plusieurs papyrus grecs ont été publiés; ils remontent à 125, 127, 145 ans avant notre ère (5). Le musée de Berlin possède des manuscrits démotiques de la même antiquité (6). Parmi les papyrus démotiques du musée du Louvre, il existe un contrat daté de la 12e année de Ptolémée Philadelphe, 273 avant J.-C. (7). Mais ces vénérables débris des siècles passés paroî-

(1) Tu etiam sericis voluminibus achæmenio more infundi litteras meas præcipis. Ad Protad. l. IV, epist., 34.

(2) Hist. nat., XIII, 21, 27.

(3) Voy. aussi pour ce fait Tite-Live, XL, 29.

(4) Voy. Solin. *Polyhist.*, c. 2, A. Gell. I, 19; Denys d'Halicarn., libr. IV, p. 259.

(5) Peyron, *Pap. græci regii Taurinensis musei Ægyptii*. Taurin., 1826; in-4, p. 46. Letronne. *Fragmens inédits d'anciens poëtes grecs, tirés d'un papyrus appartenant au musée royal*, etc., Paris, Didot, 1838, in-8, p. 17, 32.

(6) Peyron., ouvr. cité, p. 87.

(7) Champollion, *Rapport sur la collection égyptienne acquise à Livourne*, pag. 6.

tront presque modernes à côté de ceux que Champollion le jeune a fait connoître au monde savant, dans ses lettres sur la collection du musée de Turin.

La deuxième lettre, adressée au duc de Blacas (1), fait mention de contrats portant leur date, qui remontent à quinze, seize et dix-sept cents ans avant l'ère vulgaire. « J'eusse été moi-même, dit-il, « effrayé d'une telle antiquité, si ce frêle morceau de papyrus ne « sortoit des hypogées d'Égypte, où aucune autre cause de destruc- « tion, si ce n'est l'homme seul, ne peut faire disparoître les objets « qu'on y renferma jadis avec tant de soin, et si, surtout, je n'a- « vois trouvé, dans les papyrus tirés de ces mêmes catacombes, « une nombreuse série de pièces pareilles, formant une chaîne « presque continue de dynastie en dynastie, et qui lient, pour « ainsi dire, cette époque, si prodigieusement reculée dans l'ordre « actuel de nos idées, avec des temps plus rapprochés; je veux « dire avec l'époque, comparativement plus moderne, où les suc- « cesseurs d'Alexandre usurpèrent à leur tour le trône des Pha- « raons. »

La plante nommée papyrus par les Égyptiens, et βίβλος par les Grecs, est une espèce de roseau de la famille des cypéracées. « Sa tige est nue, triangulaire au sommet, au moins de la gros- « seur du bras, haute de huit à dix pieds, rétrécie à sa partie su- « périeure, et terminée par une ombelle composée très-ample, « d'un aspect élégant, entourée d'un involucre à huit larges folioles « en lames d'épée (2). » Du temps de Pline, le papyrus croissoit dans les marais de l'Égypte ou dans les endroits où le Nil débordé s'élevoit de deux coudées au-dessus du sol; il venoit aussi en Syrie et dans l'Euphrate, aux environs de Babylone, où l'on avait aussi le secret d'en faire du papier (3). Aujourd'hui le papyrus croît naturellement en Sicile; Bruce l'a trouvé en Syrie, dans le Jourdain; en deux différents endroits de la haute et de la basse Égypte, dans le lac de Tzana et dans le Goudero, en Abyssinie (4). Mais les témoignages des voyageurs sont trop peu d'accord entre eux, pour qu'on puisse affirmer positivement que cette plante existe encore

(1) Pages 42, 58, 59, 60.
(2) Dictionn. des sciences natur.
(3) Pline, XIII, 22.
(4) *Voy. en Abyss.*, in-4, tr. fr., tom. V, p. 10 et suiv.

maintenant dans le pays dont elle faisoit jadis la principale richesse.

Tous les détails relatifs à la fabrication du papyrus nous ont été conservés par Pline (1); mais les trois chapitres qu'il a consacrés à cette matière sont parfois si obscurs, que, malgré de nombreux commentaires et même diverses expériences tentées sur du papyrus de Sicile, l'interprétation de quelques passages reste toujours incomplète. On sent que nous ne pouvons discuter tous les points difficiles dans lesquels nous croirons devoir nous éloigner des explications proposées jusqu'ici : pour cela seul il faudroit un volume. Nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs aux travaux de Guilandinus, de Saumaise, de Cyrillo, de Caylus, de Montfaucon (2); et nous allons exposer la fabrication du papier d'Égypte, telle que nous l'entendons d'après le seul guide que l'antiquité nous ait laissé pour cette matière.

La tige seule du papyrus, longue d'environ quatre pieds, étoit bonne à faire du papier; on la séparoit longitudinalement en deux parties égales. Ensuite, avec une aiguille (3), on enlevoit des bandes de papyrus aussi minces et aussi larges que possible. Ces bandes se nommoient, en latin, *philyræ*. Les meilleures étoient les deux qu'on enlevoit d'abord dans chaque partie de la tige, c'est-à-dire celles qui formoient le centre de la plante; les autres diminuoient de qualité, à mesure qu'elles se rapprochoient de l'écorce. Avec les premières, on fabriquoit le papier de première qualité; avec les

(1) XIII, 23-26.

(2) Guiland. *Papyrus, hoc est commentarius in tria C. Plinii majoris de papyro capita, ex recensione Henrici Salmuth*. Amberg., 1613, in-8. — Saumaise, Comment. sur Vopisc. *in Firmum*, c. 3. — Cyrilli D. M. *Monograph. papyri*. Parme, 1796, in-fol. — Montfauc. *Dissertation sur la plante appelée papyrus, sur le papier de coton et sur celui dont on se sert aujourd'hui*; dans les Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres, t. VI, p. 592. — Caylus, *Dissert. sur le papyrus*, ibid., tom. XXIII, p. 198. — M. Dureau de la Malle a depuis longtemps en portefeuille une savante dissertation sur le papyrus, qu'il a lue à l'académie des inscriptions, et qu'il nous a obligeamment communiquée. Enfin nous connoissons les résultats des expériences qu'a faites M. Stoddhart sur le papyrus de Sicile, et nour regrettons vivement qu'il n'ait point encore fait connoître les procédés qu'il a mis en usage.

(3) M. Stoddhart n'a pu enlever les lames du papyrus de Sicile qu'avec un instrument très-tranchant. Peut-être, dans le texte de Pline, faut-il lire *acie* au lieu de *acu*.

secondes, le papier de seconde qualité; avec les troisièmes, celui de troisième qualité, ainsi de suite. La première qualité de papier se nomma d'abord *hiératique* ou sacrée, parce qu'elle étoit réservée pour la composition des livres saints : la flatterie lui fit donner ensuite le nom de papier *auguste* ou *royal* (1); par le même motif, le papier de seconde qualité fut appelé *livien*, du nom de Livie, femme de l'empereur. La dénomination de hiératique ne s'appliqua plus, dès lors, qu'au papier de troisième qualité. Une autre espèce de papier étoit connue sous le nom d'*amphithéâtrique*, parce qu'il étoit fabriqué à Alexandrie, dans le quartier de l'amphithéâtre; mais ce papier étoit susceptible de grandes améliorations. Fannius, grammairien de Rome, parvint, en le remaniant, à étendre un peu sa largeur et à polir sa surface. Le papier, ainsi refait, prit le nom de papier *fannien* et rivalisa avec le papier auguste; celui qui n'avoit pas subi ce remaniement garda le nom d'amphithéâtrique, et resta au quatrième rang. Le papyrus qui croissoit aux environs de Saïs, en grande quantité, mais en qualité inférieure, servoit à faire le papier de cinquième qualité, qu'on appeloit papier *saïtique*. En sixième lieu venait le papier *ténéotique*, ainsi nommé d'un quartier d'Alexandrie où on le fabriquoit (2); de qualité inférieure, il se vendoit au poids. Au dernier rang se plaçoit le papier *emporétique* ou papier marchand; il n'étoit nullement propre à recevoir l'écriture, et ne servoit qu'à faire des serpillières ou des enveloppes pour les autres espèces de papier.

Isidore (3), qui ne dit rien du papier amphithéâtrique, place le ténéotique au quatrième rang; au cinquième, le saïtique; au sixième, un certain papier *cornélien*, qui auroit été fabriqué par Cornélius Gallus, préfet d'Égypte sous Octave; mais, comme ce dernier n'est point nommé dans Pline, historien pourtant bien plus rapproché qu'Isidore du temps où vivoit Cornélius Gallus, il est permis de croire qu'il y a confusion dans le passage de l'écrivain de Séville, et qu'il a voulu parler peut-être du papier *claudien*, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure.

Nous terminerons cette énumération en indiquant le papier de grand format, qu'on nommoit *macrocolle*, et qui avoit un pied et

(1) Isidor., *Orig.*, VI, 10.
(2) Isidor., *Orig.*, VI, 10.
(3) *Orig.*, VI, 10.

même un pied et demi de largeur (16 ou 24 doigts). Pline signale un inconvénient grave dans ce papier, c'est que, si on arrachoit une seule bande, on endommageoit un plus grand nombre de pages. Nous tâcherons d'expliquer plus tard cette remarque presque énigmatique : contentons-nous d'observer, pour le moment, que ce désavantage ne fit pas renoncer les anciens aux macrocolles. Il paroît même que, dans le moyen âge, on augmenta encore la dimension de ces feuilles, car il existe des chartes sur papyrus dont la largeur est de deux pieds françois (1).

Voici comment on procédoit à la fabrication de ces diverses espèces de papier : Sur une table inclinée, et mouillée avec de l'eau du Nil, on étendoit, les unes à côté des autres, des bandes de papyrus, aussi longues que la plante avoit pu les fournir, après qu'on en avoit retranché les deux extrémités, c'est-à-dire l'ombelle et la racine; on les humectoit encore avec de l'eau du Nil. Cette eau, pénétrant les lames du papyrus, délayoit les sucs qu'elle pouvoit contenir; par là elle perdoit sa limpidité, devenoit trouble et acquéroit une viscosité suffisante pour tenir lieu de colle et assujettir entre elles les bandes de papyrus, dans le sens de leur longueur (2). Sur ces bandes longitudinales on en posoit transversalement d'autres, qui, coupant les premières à angle droit, formoient, avec elles, une espèce de claie. Les feuilles, *plagulæ*, ainsi faites, étoient soumises à l'action d'une presse, puis séchées au soleil; ensuite on les réunissoit en un rouleau, *scapus* (3), qui, du temps de Pline, contenoit vingt feuilles. Au IV[e] siècle, la *main* de papyrus, comme nous dirions aujourd'hui, n'étoit plus que de dix feuilles (4). C'est d'une main de papyrus que Cassiodore dit, dans une de ses lettres (5) : *Hæc tergo niveo aperit eloquentibus campum, copiosa semper assistit et quo fiat habilis* in se revoluta colligitur *dum magnis tractatibus* explicetur.

Il y avoit une grande différence de largeur entre les diverses

(1) Voy. Mabill. *De re diplom.*, I, IX, 3.

(2) De Jussieu, dans le Mém. de Caylus déjà cité.

(3) Ce mot vient du grec σκῆπτος, dorique σκᾶπτος, signifiant bâton, *rameau*.

(4) Parmi les dons faits par Constantin à l'église de Rome et au pape Sylvestre, on remarque les objets suivans : Chartas *decadas* 150; Chartas *decadas* 300; *idem* 400; papyrum *rucanas* libras, mundas MILLE; papyrum mundum *racanas* 500, etc. *Anastase le bibliothécaire*, vol. II, p. 15 et 16, éd. Fabrotti. Paris, 1649.

(5) Variar. XI, 38.

espèces de papier d'Égypte. Les meilleurs, c'est-à-dire les papiers auguste et livien, avoient treize doigts; le papier hiératique en avoit onze; le fannien, dix; l'amphithéâtrique, neuf; le papier saïtique étoit beaucoup plus étroit : il n'égaloit même pas la largeur du maillet; enfin, le papier emporétique ou marchand n'avoit que six doigts de largeur. Dans toute espèce de papier, ce qu'on estimoit c'étoit la finesse, le corps, la blancheur, le poli.

L'empereur Claude fit fabriquer une espèce de papier auquel il donna son nom, et qui enleva le premier rang au papier auguste; celui-ci, en effet, étoit si mince, qu'il pouvoit à peine supporter le bec du roseau, buvoit l'encre et laissoit paroître au verso, comme autant de ratures, les lettres écrites au recto. Claude fit donc fabriquer son nouveau papier avec deux élémens différens : la chaîne étoit composée de bandes de seconde qualité, qui servoient à faire le papier livien, et la trame de bandes de la première espèce, avec lesquelles on faisoit le papier auguste. Nous avons vu que les papiers auguste et livien avoient treize doigts de large; Claude augmenta encore cette largeur : ces avantages firent préférer son papier à tous les autres. Le papier auguste continua à être employé de préférence pour les lettres, et le papier livien, qui étoit composé entièrement de bandes de la seconde qualité, garda son nom et son rang.

Dans le quatorzième livre de Martial, où les titres des épigrammes sont de Martial lui-même (1), et où il a voulu noter alternativement les présens de luxe et les dons plus modestes (2) qu'on s'envoyoit réciproquement à l'époque des saturnales, les *chartæ majores* sont mises en opposition avec les *chartæ epistolares* (3). On ne peut guère douter, d'après ce qui précède, que ce papier à lettres ne soit le papier auguste, et que, par le nom de *chartæ majores,* le poëte n'ait voulu désigner le papier claudien ou la macrocolle, qui seuls étoient plus grands que le papier royal. Ailleurs (4), le même écrivain parle de la macrocolle ou du papier claudien, *charta major,* et des *chartæ minores,* par lesquelles il entend, sans doute, toutes les autres espèces de papier de moindre dimension.

(1) Voy. épigr. II.
(2) Voy. épigr. I, vers 5.
(3) Epigr. X et XI.
(4) I, XLV, 2.

Avant de parler des remaniemens que le papyrus subissoit à Rome, il est naturel de rechercher à quelle époque il y a été importé pour la première fois. La découverte faite, en 571, des livres de Numa, découverte racontée par Tite-Live et par Pline, étoit attestée, au rapport de ce dernier, par Cassius Hemina, L. Calpurnius Piso, Sempronius Tuditanus, Varron, Valerius Antias. Ces livres renfermoient des statuts religieux *libros juris pontificii*. Or on sait que Numa avoit écrit en effet des livres de ce genre; ils avoient été consultés par Tullus Hostilius, et des extraits en avoient été publiés par son successeur (1). La découverte d'un exemplaire de ces livres, faite à une époque où les Romains, dans toute hypothèse, connoissoient bien le papyrus et en faisoient usage, est attestée par un annaliste presque contemporain, Cassius Hemina; par Pison, qui a écrit moins de soixante ans après l'événement; par Antias, qui florissoit du temps de Sylla. On ne peut guère opposer, à un fait aussi positif, que le fameux interdit jeté si longtemps sur l'Égypte, qui auroit empêché l'exportation du papyrus jusqu'au milieu du VIe siècle avant notre ère. Mais comment admettre que cet interdit ait été aussi sévère qu'on le suppose, lorsque dans cette étroite vallée du Nil, si anciennement civilisée, on découvre journellement des objets d'art de la plus haute antiquité dont la matière première ne se trouve pas dans le pays; lorsque, dans les temps les plus reculés de l'histoire hébraïque, on voit les fils de Jacob en communication avec le royaume des Pharaons? Peut-on supposer que les ports de l'Égypte aient été fermés aux Tyriens et aux Phéniciens, ces grands entrepositaires des premiers temps? Et si, comme on ne peut guère en douter, ces peuples apportent à l'Égypte les productions des autres pays, peut-on croire qu'à leur tour ils n'aient pas disséminé dans l'univers, alors connu, les richesses de l'Égypte? Eux, les inventeurs de l'écriture, regardés tels du moins dans l'antiquité; eux qui importèrent cet art sublime dans la Grèce, qui déjà y avoient transporté, sans doute, les câbles de papyrus, dont nous trouvons, dans Homère, la mention formelle (2), n'auroient ni connu ni répandu le papier de papyrus! Mais, dit-on, avant le règne d'Amasis, la Grèce n'avoit eu que des poëtes; depuis, la prose prit un rapide développement. Il n'y a que cin-

(1) Tite-Live, I, XXXI, XXXII.
(2) Odyss. XXI, 390.

quante ans de Denys de Milet à Hérodote, quarante d'Hérodote à Thucydide, preuve que jusqu'à Denys les procédés de transcription avoient été fort imparfaits. Sans examiner ici jusqu'à quel point la poésie peut se passer du secours de l'écriture, connoît-on tous les essais de prose qui ont précédé Thucydide, Hérodote et surtout Denys de Milet? Il s'est écoulé quatre cents ans entre Villehardhuin et Bossuet, et Villehardhuin n'a peut-être pas été notre premier chroniqueur.

En résumé, on ne peut assigner une époque à l'introduction du papyrus en Italie ou en Grèce; mais tout porte à croire que l'une et l'autre l'ont connu au début même de leur civilisation.

Pline signale, dans le papier d'Égypte, plusieurs défauts, dus les uns à la négligence, les autres à la cupidité des fabricans égyptiens. Pour cacher ces défauts le plus possible, ils ne manquoient jamais, lorsqu'ils ployoient le papier en rouleau, de mettre en dessus les plus belles feuilles, en dedans celles qui offroient quelques imperfections. Ces défauts étoient de plusieurs sortes : il y avoit des papiers grossiers et raboteux sur lesquels il étoit difficile d'écrire (1). Pour remédier à cet inconvénient, on donnoit dans un excès contraire; on polissoit les feuilles avec un morceau d'ivoire ou une coquille; cette opération donnoit plus d'éclat au papier, mais l'encre pénétroit bien moins une feuille parfaitement lissée, et l'écriture étoit moins durable. Quelquefois on avoit mal mesuré la quantité d'eau nécessaire pour coller les bandes; ce vice du papier se reconnoissoit à l'odeur, et encore plus sûrement par un battage des feuilles; car alors l'eau mise en trop grande abondance sortoit sous les coups du maillet. Souvent les feuilles de papyrus étoient couvertes de taches. Enfin, si, par hasard, sur une feuille de papyrus terminée, il se trouvoit quelque solution de continuité, soit dans la chaîne, soit dans la trame, le fabricant remplissoit le vide par une petite bande de papier si adroitement collée, que l'œil le plus perçant n'y pouvoit rien découvrir; mais, lorsque le roseau de l'écrivain arrivoit à cette espèce de soudure, la lettre disparoissoit sous une tache d'encre qui s'imprégnoit dans le papier.

Le papier d'Égypte se vendoit parfois à Rome avec ses défauts. Ainsi Pline le jeune se plaint des feuilles grossières ou spongieuses sur lesquelles on ne peut pas écrire *chartæ scabræ bibulæve*. Mais

(1) Pline j., VIII, xv, 2.

ordinairement on le colloit de nouveau avant de l'employer, et ce procédé étoit déjà en usage du temps des Gracques. La colle commune se composoit de fleur de farine délayée avec de l'eau bouillante dans laquelle on jetoit quelques gouttes de vinaigre. La mie de pain fermenté, détrempée dans l'eau bouillante, formoit une colle de meilleure qualité, moins épaisse, et qui donnoit au papier une finesse égale à celle d'une étoffe de lin ; l'une et l'autre devoient être employées dans les vingt-quatre heures. Après avoir couvert avec cette colle la feuille de papyrus, on la pressoit dans la main pour l'égoutter, ensuite on la déplioit et on l'étendoit à coups de maillets ; chaque feuille subissoit deux fois cette opération.

H. GÉRAUD.

(*La suite au numéro prochain.*)

Mélanges bibliographiques.

Le Bulletin a déjà cru pouvoir entretenir une ou deux fois ses lecteurs de la *Bibliotheca heberiana*. Comme tout le monde n'a pas la facilité ou le courage de parcourir les 13 volumes dont elle se compose, et qu'il est à peu près impossible de s'orienter pour faire des recherches dans une masse de 60 à 70,000 articles classés avec précipitation de la manière la plus incommode et la plus éloignée de la méthode adoptée en France, nous croyons que l'on nous permettra d'en extraire quelques notes relatives à des livres à peu près inconnus.

Paulavichio (*Juan*), *libro del Rado Stizuxo. Venetia*, 1533; *libro de le vendette* (sans lieu ni date), in-4. M. Brunet (Nouv. rech., t. III, p. 23) mentionne cet ouvrage d'après Melzi, qui en donne une description purement bibliographique (Bibl. dei romanzi, 1838, p. 295). L'auteur se donne comme fils de Zuani (Jean) Idrövich, doge de Raguse; il paroît avoir échappé aux historiens comme aux critiques. Son poëme est un récit d'événemens sans liaison, où le principal rôle revient à Rado Stixuto (Stizzoso, le colère), parent de Roland. Il y a parfois de la gaîté; ainsi une vignette sur bois (feuillet A ii) représente Rado au moment de briser la tête à un loup qu'il a pris dans un piége, lorsqu'il entend tout à coup cet animal lui parler, demander grâce et lui dire qu'il est son oncle Michio (Michel) Fragurin, aubergiste à Modrusa, condamné à cette métamorphose pour avoir mêlé de l'eau avec son vin (*voir* F. ii). L'écrivain a employé un idiome tout particulier; ce n'est ni le toscan, ni le padouan, mais un mélange des deux, copieusement entremêlés de slavon et de françois italianisés, le tout sans ordre, sans aucune règle de grammaire ou de syntaxe, de sorte qu'il faut deviner du mieux que l'on peut le sens de ce qu'on lit. Il nous apprend qu'il est demeuré à Raguse jusqu'à sa 34e année, qu'il a étudié à Padoue et fait un voyage à Paris; ainsi son capricieux jargon n'a plus droit de nous étonner; il faut encore remarquer qu'il s'en écarte parfois; le 5e chant, par exemple, est presque en totalité écrit dans un dialecte tout à fait différent du reste de l'ouvrage, et qui

ressemble à celui qui domine parmi les montagnards près de Bergame et de Brescia.

Le n° 4505 (t. VII) est un recueil de discours latins où l'on trouve : *de Christi passione oratio Jo. Mariæ, archiep. Sipontini, cum præfatione Aldi Manutti.* Romæ, 1597, in-4 ; c'est une des publications aldines de cette époque les plus rares, et elle a longtemps échappé à M. Renouard, qui en fait pourtant mention dans son supplément (*Annales des Alde*, 1834, p. 495). Ce qu'il ne dit pas, c'est que la préface d'Alde est curieuse en ce qu'elle montre dans quelle détresse étoient tombés les derniers rejetons de cette famille si digne d'estime. Il paroîtroit qu'au XVI° siècle on parvenoit plus sûrement à la fortune en détaillant du poivre qu'en vendant des livres; dans le XIX°, siècle de progrès, s'il en fut jamais, les choses ont bien dû changer.

Liber précum. Venetiis, apud filios J. F. Turressani, 1561, in-8 (t. I, n. 4524). M. Renouard indique cet ouvrage (p. 181) d'après une note de la biblioth. Duboisiana (n. 5504) comme étant un livre de liturgie mozarabe ; il est d'autant plus probable qu'il n'avoit pu le voir qu'on cherche en vain ce volume dans son catalogue (1818, 4 vol.). On conçoit toute l'invraisemblance d'un livre imprimé à Venise pour un rit borné à une seule église de Tolède ; c'est un missel ou bréviaire romain avec un calendrier en langue dalmate ou illyrienne ; il forme deux volumes exécutés en caractères rouges et noirs ; la date est au second vol. ; la devise de l'imprimeur se trouve à la page suivante, après laquelle viennent 31 feuillets.

Disons encore, et terminons-en avec les Alde, que l'on trouve (t. VII, n° 2124) une édition des *Epistolæ obscurorum virorum*, qui s'accorde, pour le titre et la souscription, avec celle que M. Renouard décrit comme la 3° (p. 319); mais, comme elle a 24 feuillets au lieu de 20, c'est une de plus à ajouter à la liste de ces contrefactions.

Les ventes publiques offrent de loin en loin des exemples de prix d'une exagération presque insensée (1), et dont les connoisseurs ne savent comment se rendre compte. Peut-être cela tient-il parfois à une circonstance analogue à celle que le spirituel ami de madame

(1) A propos de cela, nous reviendrons, dans le prochain numéro, sur la vente de M. de Pixérécourt, qui a eu aussi quelques bizarreries en ce genre. (*Note de l'Editeur.*)

du Deffant, Horace Walpole, raconte dans une de ses lettres:
« Il faut qu'avant de finir je vous instruise du danger auquel m'a « exposé la vente des livres du docteur Mead, lesquels sont hors de « prix. Je rencontre, en feuilletant le catalogue, les *Vues d'Audley End*, par Winstanley; je conclus que c'est un mince et piètre « in-fol. valant une quinzaine de schellings; mais, présumant qu'il « n'est pas commun, je prévois qu'il pourra être lancé jusqu'à « deux ou trois guinées, et je dis à mon commissionnaire Graham « de ne pas le laisser échapper. Le lendemain il vient me trouver « tout effaré; il ne savoit pas s'il avoit bien ou mal agi, il avoit « poussé jusqu'à 49 guinées. Je tombai à la renverse; heureuse-« ment qu'un autre libraire avoit aussi, de son côté, un ordre illi-« mité; il s'étoit rendu adjudicataire à 50, et mon agent avoit de-« mandé que la vente fût suspendue, afin que chacun d'eux pût « consulter son commettant. Vous pouvez croire qu'on ne m'y rat-« trapera plus. »

Ajoutons que le livre héros de cette histoire est toujours fort cher en Angleterre, puisqu'un exemplaire payé, en 1824, 17 liv. 17, vente Bindley (455 fr.), a été revendu 17 liv., en 1829, chez Hibbert. Il contient 24 pl., non compris trois dédicaces gravées. Afin de consoler ceux qui seroient curieux de les voir, nous leur dirons qu'à l'exception des dédicaces et des n[os] 5, 9 et 17 elles ont été reproduites dans le supplément au nouveau théâtre de la Grande-Bretagne (1724 à 28, 5 vol. in-fol.).

E. J. Westoniæ, poetriæ florentissimæ libri tres. Pragæ, in-12 (sans date, mais vers 1606). Née en Angleterre, vers le commencement du règne d'Elisabeth, la femme distinguée à laquelle on doit ce petit volume suivit son père à Prague et s'y maria: elle mérite une place honorable parmi les poëtes latins modernes; son style est des plus corrects, sa diction élégante; elle reçut les éloges des plus beaux esprits du temps, de Scaliger entre autres. Watt (Bibl. britann.) indique seulement le volume dont nous venons de donner le titre; il n'a pas connu ses *Opuscula quæ quidem haberi potuerunt, in lucem edita, studio J. C. Kalekhoff*. Francofurti, 1724, petit in-8, 19 feuillets préface et table, 234 pages. Cette édition renferme ses poésies, des pièces de vers à sa louange par plusieurs écrivains estimés (J. Dousa et Dan. Heinsius, entre autres), et ses lettres au roi Jacques I[er], à Scaliger et à diverses personnes plus ou moins connues; leurs réponses y sont presque toujours jointes; et,

si l'on nous accordoit plus de place, nous pourrions en extraire quelques détails qui ne seroient pas tout à fait sans intérêt.

Dans un petit volume très-rare, et que je ne trouve indiqué nulle part, *Joachimi Rusdorfii nobilis germani Tyrocinia poetica*, in-16 (1628, sans nom de ville ou d'imprimeur), l'on trouve (p. 104) une élégie de 46 vers qui nous apprend que E.-J. Weston étoit morte à Prague, en 1613; et c'est la seule autorité que nous ayons pour fixer la date de son décès. Quant à Rusdorf, il paroît avoir accompagné, en Angleterre, le malheureux Frédéric, roi de Bohême. Voici un échantillon des complimens qu'il adresse aux beautés britanniques :

Anglia regnum Veneris,
Italia Cupidinis.
Extorris Cypro, patrio Cythereia regno,
Erravit puero concomitata Deo:
Europæ peragrant diversas climatis oras,
Itala sola placet, sola Britanna placet.
Œnotriæ sumit pharetratus regna Cupido,
Ast sibi selegit sceptra Britanna Venus.

Nous extrayons du voyage artistique, en Angleterre, du directeur du musée de Berlin, Waagen, ce qu'il dit de la bibliothèque du château de Chatsworth, appartenant au duc de Devonshire.

« Introduit dans la bibliothèque, je vis une vaste salle garnie de somptueuses armoires à glaces, qui renferment des trésors littéraires du premier rang, ornés des reliures les plus élégantes. En fait d'incunables, cette collection ne le cède qu'à celle de lord Spencer. Le duc avoit trouvé une importante collection toute formée; il y joignit d'insignes raretés, qu'il paya bien cher à la vente Roxburghe, et la bibliothèque de l'évêque d'Ely, qu'il acheta en bloc 10,000 liv. sterl., sans parler de celle que lui a léguée son oncle, lord Cavendish. Je fus parfaitement accueilli du possesseur de toutes ces richesses; il m'engagea à résider à Chatsworth tout le temps que je pourrois m'y plaire, et la manière dont il montra ses plus précieux volumes, indique un bibliophile consommé. L'édition princeps d'Homère, donnée à Florence, inspira mon enthousiasme; imprimée sur un vélin très-fin, et d'une blancheur remarquable, avec les initiales coloriées avec un soin exquis, c'est un

bijou inestimable. Je vis aussi quelques ouvrages rarissimes dus aux presses de Caxton.

J'étois impatient d'examiner les manuscrits à miniatures; le plus important, sans contredit, est un *Benedictionale* écrit en lettres capitales d'or; une inscription en vers latins indique qu'Ethewold, évêque de Winchester, l'a fait exécuter par un nommé Godemann. Cet évêque, ayant occupé son siége de 970 à 984, l'âge de ce manuscrit se trouve déterminé. C'est un pet. in-fol. de 118 feuillets sur vélin; le nombre et la beauté des miniatures, la richesse des encadremens le placent au-dessus de tous les autres mauuscrits anglo-saxons que j'ai vus en Angleterre; il présente un caractère qui s'éloigne de celui de la plupart d'entre eux, et qui est plus satisfaisant. On retrouve, il est vrai, ces têtes maladroitement dessinées et sans aucune expression, ces membres allongés et maigres, ces draperies mal jetées, cachet de l'époque; mais tout cela a un aspect moins barbare, et quoique bien ignorant, sans doute, l'ouvrier manioit son pinceau avec netteté et une certaine finesse. Il y a quelques traces de l'antique; ainsi, sur le feuillet 25 *a*, qui représente le Baptême de Jésus-Christ, le Jourdain est personnifié comme un de ces dieux sous les traits desquels la mythologie figure les fleuves. Il est demi-nu, et deux cornes noires décorent sa tête. Les anges et les apôtres portent le costume des anciens; leurs pieds sont nus. Quelques miniatures ont un reflet de l'art byzantin; la Nativité est évidemment faite d'après un modèle de cette école, ainsi que la Vierge (feuillet 90 *b*), noble figure tenant dans la main droite un livre, dans la gauche un lis; elle a une robe et un voile dorés, un court manteau rouge, dont les plis sont d'un agencement louable, et dans le goût de l'antique. L'or est employé fréquemment, tandis qu'il ne se montre que rarement et avec parcimonie dans les manuscrits anglois de cette époque. C'est bien son cachet que l'on retrouve dans le groupe grossier qui lapide saint Etienne (feuillet 17); les juifs y ont de fort petits pieds et des chaussures noires. Le Christ est, d'accord avec les plus anciens monumens, représenté sans barbe, dans la miniature où il apparoît à saint Étienne mourant, mais l'artiste lui en donne une hideuse dans son dessin barbare de la Résurrection. Les fonds sont souvent de couleur uniforme, ou bien la terre est verte et le ciel bleu, mais plus souvent bariolé de bleu, de rouge, de vert, et les nuages ressemblent à des rubans qui s'envolent. Les ornemens qui entourent les miniatures

ou qui décorent la tête d'un chapitre sont traités dans le goût d'une riche architecture romaine ; l'acanthe des anciens se reproduit avec une préférence marquée ; nulle part on ne rencontre le dragon, ce favori des enlumineurs du moyen âge. L'argent a été employé, mais il n'y en a que des traces peu sensibles. Ce manuscrit est du plus haut intérêt ; il montre qu'alors l'Angleterre pouvoit enfanter des œuvres capables de soutenir le parallèle avec celles de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Un Missel d'Henri VII mérite bien qu'on s'y arrête : il est grand in-8 et contient 186 feuillets de vélin. Une note sur le premier feuillet indique que le roi le donna à sa fille Marguerite, reine d'Écosse, mère de Marguerite Douglas, qui en fit présent à l'archevêque de Saint-André. Ensuite vient un calendrier de 12 feuillets, orné d'assez jolies miniatures et d'arabesques représentant des fruits et des fleurs. Le 14e feuillet contient l'envoi autographe du roi à sa fille. Au verso du 15e feuillet est le Christ vu à mi-corps ; sa main droite bénit, sa gauche tient le globe du monde, en cristal, surmonté d'une croix. Cette figure a l'analogie la plus frappante avec celles de Jan van Eyck, au musée de Berlin, et de Memling, à la galerie de Munich. La chaleur du coloris, le mérite de l'exécution de cette miniature, et de celles qui l'accompagnent en grand nombre, révèlent une origine flamande. Chaque division est précédée d'une miniature qui occupe une page entière, et dont le revers est toujours laissé en blanc. Le martyre de saint Thomas Beckett (feuillet 29) et le saint George (feuillet 31) ont un mérite particulier. On reconnoît aisément que deux enlumineurs ont travaillé à ce manuscrit ; le premier, bien supérieur à l'autre pour l'énergie des tons et la délicatesse, a exécuté les ornemens jusqu'au feuillet 33 b, et ceux des feuillets 43 b et 46 b. Les grandes miniatures, et les pages qui leur font face, sont richement entourées de fleurs et de fruits ; il faut pourtant convenir que le tout ensemble n'atteint pas le degré de mérite qui distingue quelques artistes des Pays-Bas durant cette période (1485 à 1509). La signature du roi se retrouve au feuillet 32.

Le duc fait construire une galerie où sa magnifique collection de dessins des grands maîtres sera disposée d'une manière qui ne laissera rien à désirer ; ils étoient empaquetés, en attendant, de sorte que je ne pus les voir. On jugera de ce que j'ai perdu lorsqu'on saura qu'il s'y trouve un Léonard de Vinci, quatre Michel-

Ange, huit Raphaël, trois Corrége, trois Titien, un Durer, deux Holbein, tous pièces capitales et des morceaux aussi nombreux que beaux de Jules Romain, Andrea del Sarto, Perrin del Vaga, et autres coryphées des écoles italiennes. Un livre d'esquisses faites par van Dyck, pendant ses voyages en Italie, et que le duc possède, est certainement aussi un objet du plus grand prix.

Muni d'une lettre de recommandation du marquis de Landsdowne, je me présentai au château d'Holkam, appartenant à M. Coke. Il est impossible de rencontrer un accueil plus gracieux et plus affable que celui que me fit cet honorable et beau vieillard âgé de 80 ans. Sa demeure a l'aspect de celle d'un prince, et un luxe éblouissant y règne. Héritier du comte de Leicester, il y a un demi-siècle, il a géré ses domaines avec tant d'habileté et de succès, qu'il est à bon droit regardé aujourd'hui comme l'un des plus intelligens et des plus riches propriétaires en Angleterre.

(Ici le voyageur allemand décrit longuement une magnifique galerie d'antiques et une collection de tableaux où les noms de l'Albane, de Rubens, de Poussin, de Claude Lorrain reviennent souvent; nous laisserons de côté ces détails étrangers au plan du bulletin, et nous en tiendrons à ce qu'il dit des manuscrits ornés de miniatures.)

Le plus remarquable est le n° 16, évangéliaire sur vélin, pet. in-fol., qui porte le caractère du XI[e] siècle. La couverture de la même époque est ornée d'images en métal grossièrement travaillées; elles représentent Jésus-Christ sur un trône, entouré des évangélistes, et donnant sa bénédiction; ces figures sont d'une longueur disproportionnée; elles sont entourées d'ornemens en filigranes assez délicats et richement garnis de pierres précieuses. Les miniatures représentent, en outre des quatre évangélistes, Jésus crucifié; près de lui sont Marie et Joseph. Elles portent le même cachet que celles du manuscrit de Chatsworth, que j'ai décrit, et sont sûrement d'origine anglaise; les bordures, exécutées dans le goût de l'architecture romaine, sont riches et rehaussées d'or.

Un autre évangéliaire (n° 15) de la même époque, deux volumes liturgiques (n[os] 36 et 37) des XII[e] et XIII[e] siècles sont également ornés de miniatures et richement recouverts; je n'eus malheureusement pas le temps de les examiner à loisir.

N° 41. Un missel sur vél., in-8, exécuté pour Pierre de Médicis, dont les armes sont sur le premier feuillet; sous tous les rapports,

il donne des preuves d'un goût qui s'unit au luxe. De nombreuses vignettes et les initiales présentent de petites figures pleines de vie et bien groupées; elles rappellent tout à fait le genre de Domenico Ghirlandajo, et révèlent la fin du XVe siècle. Les portions éclairées dans les paysages et les vêtemens ont été rehaussées d'or; les bordures sont richement ornées de gracieuses arabesques, de bouquets d'or, et quelquefois de petits oiseaux.

N°s 658-59. Chronique des comtes de Hainaut et de Flandre; on y attache un grand prix à cause de ses miniatures, qui sont, après tout, l'ouvrage d'un médiocre artiste des Pays-Bas, au XVe siècle.

J'étois trop pressé pour pouvoir tout contempler; ainsi quelques manuscrits qui m'auroient vivement intéressé m'échappèrent; je regrette surtout une Bible en figures du temps d'Édouard III.

La bibliothèque publique de Cambridge, riche de plus de 100,000 volumes, me fut montrée avec la plus grande obligeance par le conservateur Hartshorne, encore jeune, et qui a publié, en 1829, un ouvrage sur les raretés les plus curieuses qu'elle possède. Parmi ses 2,000 manuscrits on distingue surtout une copie des quatre Evangiles en grec et en latin, très-bien écrite et d'une belle conservation; quelques érudits la croient du 5e siècle, d'autres la regardent comme un peu moins ancienne; elle a appartenu au couvent de Saint-Irénée, à Lyon, et elle tomba dans les mains du fameux Bèze, qui en fit cadeau à l'université angloise. Il ne faut pas passer sous silence trois de ces manuscrits remplis de dessins d'animaux vrais ou fabuleux, et que les bibliographes connoissent sous le nom de *bestiaires*. Comme monument des connoissances zoologiques et graphiques du moyen âge, ils ont constamment un intérêt particulier. Tous trois sont incomplets au commencement et à la fin. L'un d'eux (coté K 4, 25) est un petit in-fol. sur vélin où sont, en outre, retracés divers sujets. La première figure est celle d'Alexandre le Grand en costume du moyen âge; il est majestueusement assis, une jambe croisée sur l'autre, ainsi qu'à cette époque l'on représentoit les juges. Ce furent les notions puisées dans une traduction de l'histoire des animaux d'Aristote qui servirent certainement de base à tous les ouvrages de ce genre. Des combats de bêtes entre elles ou contre des hommes reviennent plus d'une fois, et il y a de la fidélité dans la manière dont sont retracés les

animaux réels. On y trouve jusqu'à des centaures. On fera attention à une pêche de la baleine ; un homme assis sur le cétacé lui enfonce dans le corps un grand clou ou crampon attaché à une corde que tient un matelot à bord du navire. Quelques dessins ne sont qu'esquissés, d'autres légèrement et grossièrement enluminés. La façon dont ces sujets sont conçus et traités révèle le commencement du XIIIe siècle. Les arabesques et le tracé du second manuscrit (format pet. in-fol., sur vél.) doivent le faire rapporter au XIIe siècle ; les cinq premiers feuillets seulement sont enluminés. Le troisième manuscrit in-8 est incomparablement moins beau.

Je remarquai un joli manuscrit des Heures de la Vierge, grand in-8 sur vélin, d'une écriture très-serrée, et dont les miniatures, les encadremens ornés de fleurs et de fruits sont un gracieux monument de l'art de la peinture en miniature chez les Flamands, à la fin du XVe siècle. A la fin du volume est une note qui attribue ces décorations à Giulo Clovio ; elle indique une ignorance complète.

Un superbe exemplaire de la traduction italienne de Pline, imprimé à Venise, chez Jenson, en 1476, montre avec quel zèle on continua à orner de miniatures les anciens produits de l'art typographique. C'est un in-fol. sur vélin d'une admirable exécution. Au commencement du second livre, les marges sont décorées de miniatures architectoniques aussi gracieuses que riches ; la hardiesse et le fini du dessin, la vivacité du coloris les mettent au premier rang. De chaque côté est une colonne d'ordre composite en or, rehaussée de teintes brunes, et accompagnée d'un entablement élégant. L'architecture, d'un bleu clair, est ornée de masques ; la frise est violette et décorée de figures de combattans, ou bien verte et enjolivée d'images de dauphins. Les deux colonnes de texte sont séparées par une tablette où s'entrelacent des filets rouges. Il se trouve encore, sur la marge à droite, et sur un fond bleu et foncé, des groupes de pierres précieuses et de coraux qui se déroulent en arabesques enchanteurs. La lettre capitale, un E, est retracée en or et en pourpre sur un fond vert de forme carrée ; un enfant et un triton la décorent, ainsi que deux têtes avec les inscriptions D. A. (Divus Augustus) et D. F. (Diva Faustina). En tête de chaque livre est une initiale ornée avec autant de richesse ; en tête de chaque chapitre, il s'en trouve d'une dimension moindre. En comparant ce travail à des ouvrages analogues, je me crois fondé à lui attribuer une origine milanaise.

La bibliothèque du collége de la Trinité, établie dans une salle vaste, élégante et bien éclairée, renferme aussi quelques manuscrits dignes d'attention.

Un Evangéliaire in-fol., sur vélin (coté B. 10, 4) appartient au XIe siècle, et c'est un reste précieux de l'art en Angleterre. En tête est le Christ sur son trône; ses cheveux blancs sont ceints d'une couronne. Les figures des quatre évangélistes sont de petite dimension; toutes les miniatures sont entourées d'ornemens où l'or a été employé sans parcimonie.

Le goût qu'avoient pour un merveilleux fantastique et effrayant les imaginations du moyen âge devoit leur faire trouver un charme tout particulier dans l'Apocalypse; aussi ce livre est-il, à part les évangéliaires et les psautiers, celui dont on rencontre le plus souvent des manuscrits ornés de miniatures. La bibliothèque de Cambridge en possède trois, et l'un d'eux est d'une beauté vraiment extraordinaire. C'est une traduction françoise avec un commentaire étendu; elle remplit un in-fol. à 2 colonnes (coté R 16, 2); sur la couverture se trouvent les armes de France; les quatre premiers feuillets offrent neuf sujets relatifs à la vie de saint Jean; il n'y a guère de pages dans le reste du volume qui ne soient embellies d'une ou deux miniatures; les quatre derniers feuillets même en contiennent 22. Tout y indique la première moitié du XIIIe siècle. L'artiste s'est inspiré du texte qu'il illustroit; il a souvent des conceptions pleines d'originalité, de surnaturel, d'intérêt. Les diables et les dragons ne laissent rien à désirer au connoisseur le plus difficile. Les têtes, dépourvues de variétés, ont pourtant quelque expression; les pieds sont petits et maigres, les corps d'une longueur disproportionnée. Les damnés sont reconnoissables à des nez aquilins énormes et à des bouches monstrueuses peintes en blanc. Les couleurs sont épaisses et sombres; le bleu et le brun dominent; les draperies sont ajustées avec de l'habileté et beaucoup de soin; on y reconnoît, ainsi que dans l'architecture, les premières traces du goût gothique. L'auréole des saints, les encadremens des sujets sont rehaussés d'or; les arbres conservent encore la forme de convention qu'on leur donnoit au XIIe siècle. Ce précieux manuscrit, de la plus étonnante conservation, fut donné au collége par une dame, en 1649. Les deux autres sont de bien moindre importance.

C'étoit en grande partie pour voir les manuscrits de la bibliothèque Bodleyenne que je me rendois à Oxford; le docteur Bandi-

nell, qui préside à cet établissement, me reçut avec une complaisance infinie, au point que, sachant combien j'avais peu de temps, il voulut bien me donner rendez-vous à six heures du matin. Je vis le célèbre manuscrit de la traduction en vers anglo-saxons de la Genèse et de Daniel, faite par le moine Caedmon; le Décaméron, de Dibdin, et les mémoires de la Société des Antiquaires m'avoient déjà donné une idée des nombreux dessins qu'il renferme. L'examen que j'en fis corrobora l'opinion que mes recherches au musée britannique m'avoient inspirée sur le compte des artistes anglois, depuis le xe jusqu'au XIIe siècle. D'après la longueur disproportionnée des figures, l'extrême petitesse des pieds, un certain cachet dans le type des visages, je regarde ce volume (pet. in-fol.) comme étant du milieu du XIe siècle, quoiqu'on l'attribue en général à la fin du xe; le savant bibliothécaire observa que la forme de l'écriture venoit à l'appui de ma façon de voir. Les figures sont des croquis à la plume, enluminés de rouge, de noir. Il est remarquable qu'à la page 11, qui représente Dieu le père donnant la bénédiction, l'on retrouve le type le plus antique de la tête du Christ figuré jeune et sans barbe; la robe pourpre et le manteau vert sont ajustés à l'antique et les ombres indiqués par d'épais traits noirs. D'autres peintures offrent l'image de Jésus conforme au type le plus récent des mosaïstes. Les ornemens ne sont pas continués jusqu'à la fin du volume : à partir de la page 88, on n'en trouve plus que la place laissée en blanc, à l'exception d'une miniature inachevée (page 96).

Un fort beau Térence sur vélin, du XIIe siècle, est curieux par les indices qu'il offre d'une époque de transition dans l'art. Ainsi les vêtemens sont conformes au costume antique, et leurs bordures sont enrichies de pierres précieuses; le style de l'architecture tient le milieu entre le gothique et l'antique. Le défaut de proportion dans les figures trop allongées sur le frontispice et trop courtes dans les vignettes, la petitesse des pieds, la grandeur des mains et leur incorrection, tout cela appartient aux époques de barbarie. De toutes les passions, la Peur est la mieux rendue.

Un manuscrit sur vélin, du XIe siècle, contenant les Actes des apôtres et les Épîtres, écrit en joli caractère grec cursif, est important en ce qu'il montre avec quelle fidélité l'esprit et les procédés de la peinture antique se conservèrent dans plusieurs circonstances. L'or employé pour le fond est presque le seul indice qu'il offre du

genre byzantin. Les figures des apôtres Pierre, Jacques, Jean, Luc (deux fois) et Paul occupent chacune une page entière; elles sont traitées avec liberté et noblesse; les proportions sont exactes, les formes bien senties, et, chose plus rare, les mains et les pieds bien dessinés. Les chairs ont ces tons bruns, les vêtemens, strictement fidèles à l'antique, ces tons clairs que l'on rencontre dans les peintures de Pompeï, et une hardiesse, une assurance de pinceau étonnantes règnent partout. Ce manuscrit peut se mettre à côté de la Bible de l'empereur Basile et du psautier grec du xe siècle, que possède la bibliothèque du roi, à Paris.

Je vis encore le manuscrit grec du nouveau Testament, que posséda longtemps la famille Ebner, de Nuremberg, et qu'en 1819 elle vendit pour la bien modique somme de 120 louis d'or au libraire Payne, auquel l'université l'acheta. C'est un in-4 sur vélin, d'une élégante écriture cursive, dont la forme indique le xiie siècle. Sur la couverture, qui est en argent massif, est une plaque d'ivoire de six pouces de haut qui représente Dieu le père dans l'acte de donner sa bénédiction; cette figure est travaillée avec grand soin et d'un goût noble. Les nombreuses miniatures qui décorent ce manuscrit sont importantes sous plus d'un rapport; le caractère de l'école byzantine s'y retrouve en entier dans plusieurs endroits, et bien des principes de la peinture antique sont constamment respectés. Il y a de la dignité et de l'expression dans un grand nombre de personnages; les ombres et les lumières, reproduites sans art, ont une largeur fixe. Dans plusieurs sujets, notamment dans saint Pierre délivré par un ange, la beauté simple et noble de l'art chrétien le plus reculé perce complétement. Je fus frappé de la façon dont saint Jean est représenté deux fois sur la même miniature, d'abord sous les traits d'un jeune homme, assis, écrivant son Évangile; ensuite sous ceux d'un vieillard à barbe blanche, les mains élevées vers un croissant peint en bleu, destiné à représenter le ciel, et d'où sort une main élevée, celle de Dieu, qui le bénit; à côté est écrit en grec : La Révélation divine éclairant Jean. Les artistes antérieurs au xve siècle représentoient habituellement cet apôtre comme un vieillard; depuis, il a constamment été dépeint comme un jeune homme : ici il se montre sous des traits différens, soit comme évangéliste, soit comme auteur de l'Apocalypse. Les ornemens qui entourent les principales miniatures ne conservent plus rien des formes antiques; les couleurs variées sur un fond d'or rendent témoignage de l'influence arabe.

Je ne pus malheureusement voir les beaux et nombreux manuscrits à miniatures que le savant Douce a légués à la bibliothèque Bodleyenne. Le docteur Bandinell me dit qu'il ne pouvoit m'en montrer qu'un seul. Qu'on juge de ma satisfaction lorsque je reconnus, au premier coup d'œil, le livre d'Heures qui avoit appartenu à Marie de Médicis, reine de France, et que tant d'amateurs ont admiré chez le pasteur Fochem, de Cologne, qui en fut propriétaire il n'y a pas longtemps. Bien des connoisseurs penchoient à faire honneur de ces miniatures au célèbre Hans Memling ou Hemling, de l'école de van Eyck. Bien qu'elles appartiennent évidemment à cette école, je crois que cette opinion ne sera point admise de ceux qui ont vu le superbe Bréviaire romain, conservé à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, et qu'a décoré ce maître. Les formes de l'architecture, la perspective aérienne dans les arrière-plans du paysage, indiquent une époque un peu moins reculée, de sorte que ces miniatures ont dû être exécutées au plus tôt vers 1500. Il est bien facile d'y reconnoître deux mains différentes, l'une est d'une grande finesse et d'un tracé fort délicat; elle donne beaucoup de vie aux figures; c'est d'elle qu'est le frontispice; l'autre est bien moins habile, bien moins exercée; c'est à elle que j'attribue le siége de Jérusalem sur la page qui suit le titre; sur chaque page, la marge supérieure est ornée de fleurs, de fruits, d'insectes, quelquefois d'arabesques ou de pierres précieuses et de perles retracées sur un fond presque toujours d'or mat, quelquefois aussi de couleur verte, et avec une délicatesse, une vérité, une supériorité d'exécution que l'on ne rencontre que dans les plus beaux manuscrits de cette époque. G. B.

QUELQUES NOTES

SUR LE

MANUSCRIT DE GRÉGOIRE DE TOURS,

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Le manuscrit de Grégoire de Tours, qui se trouve à la bibliothèque de Cambrai, est un in-fol. de 13 pouces de hauteur sur 9 pouces 5 lignes de largeur. Il a 184 feuillets de peau de vélin, écrits des deux côtés, à deux colonnes et sans pagination; presque tous les feuillets portent à leur sommet le rappel du livre auquel ils appartiennent.

Les 131 premiers feuillets, qui contiennent les 6 premiers livres, sont écrits en lettres unciales, grandes lettres romaines encore en usage à l'époque mérowingienne. Cette écriture du manuscrit de Grégoire de Tours me paroît dater du VIIIe siècle, peut-être même de la fin du VIIe.

Les cinquante-trois derniers feuillets contiennent les quatre derniers livres; ils sont écrits en lettres semi-unciales qui me paroissent dater du IXe siècle.

Depuis le premier feuillet jusqu'à la huitième feuille du deuxième livre, les feuillets sont fortement salis. Le vélin est altéré et rongé à quelques endroits. Dans le reste du volume, on trouve quelques rares défauts dans le vélin. Plusieurs annotations, plusieurs corrections se remarquent aux marges et aux interlignes. J'ai cru y reconnoître l'écriture du père Mabillon. Quelques feuillets sont écornés, mais le texte est entier.

Les cinq premiers livres sont complets : le sixième le seroit aussi sans quelques lignes qui manquent tout à la fin; elles ont été enlevées avec le feuillet entier, sans doute à cause du blanc que la feuille de vélin laissoit paroître.

Le septième livre et les trois derniers sont écrits sur un vélin

d'une autre qualité que celle du vélin des six premiers livres. Il est moins épais, moins transparent, moins lisse.

Le septième livre est complet; le huitième l'est aussi, mais il paroît écrit par une nouvelle main. Cependant, le corps, le genre de l'écriture sont les mêmes que ceux du septième livre; mais l'écriture présente plus de netteté.

Le neuvième livre est incomplet : un feuillet a été coupé vers le milieu du livre.

Quatre feuillets ont été coupés à la fin du dixième livre; le dernier feuillet est diminué de moitié de sa largeur.

Les épitomes manquent entièrement; ils n'ont, sans doute, jamais existé à ce volume, car on voit encore la naissance des quatre derniers feuillets coupés au dixième livre; et si les épitomes avaient existé, ce serait aux épitomes que manqueroient les quatre feuillets, et le dixième livre seroit complet.

Peut-être le premier copiste aura-t-il écrit les dix livres, dont les quatre derniers auront été détruits sous le règne des successeurs de Clovis, époque de confusion et d'ignorance, que le génie de Charlemagne et la science d'Alcuin ont cherché à faire oublier. Très-probablement les quatre derniers livres du manuscrit auront été remplacés sous Charlemagne, ou sous ses premiers successeurs. Cette hypothèse est d'autant plus probable, que les quatre derniers livres présentent plus de fautes de latinité que les six premiers, qui n'en sont pourtant pas exempts; et que c'est au IXe siècle que le latin a cessé d'être la langue du peuple des Gaules, qui ne se servit plus que du *roman*.

Aucuns dessins, si ce n'est de petits poissons assez mal jetés, et un simple trait, n'accompagnent les initiales. On n'en voit qu'à trois commencemens de chapitres. En général, le volume est écrit avec correction, mais très-simplement. Quelques titres écrits en lettres plus grandes que celles du texte présentent de ces doubles consonnes que les Romains avoient prises aux Grecs.

Ce précieux manuscrit, l'un des plus rares qui soient en Europe, a été bien gauchement relié en mauvaise basane, vers la fin de 1826. Rien n'est plus ridicule qu'une pareille couverture à un livre aussi vénérable. Il faut absolument faire disparaître cette preuve de mauvais goût du bibliothécaire de 1826. Le volume a besoin d'être démonté et nettoyé avec la plus grande précaution; on devra retendre et mettre en presse les feuillets qui sont racornis :

et les feuillets manquans devroient être restitués habilement et dans le style de l'époque.

Il est très-facile de lui trouver une reliure en bois du XIVe ou du XVe siècle, et de le remonter dans la nouvelle couverture, qui ne devra pas dispenser de le placer dans un étui fermant à clef, qu'on placeroit dans un appartement à l'abri de l'humidité.

Il se trouve actuellement, et depuis quelques années, placé dans un corridor humide et sans communication directe avec l'air extérieur; il court le risque de périr s'il y séjourne encore dix ans. Je l'ai revu aujourd'hui tout humide, quoique par une température de plus de 20 degrés de chaleur.

Il est probable que ce manuscrit aura servi aux Bénédictins quand ils ont donné leur édition des différens historiens des Gaules. J'ai collationné quelques pages prises dans les différens livres, et j'ai trouvé l'arrangement des mots et des phrases absolument conforme à la leçon donnée par les Bénédictins.

Cambrai, 24 août 1837.

FAILLY.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE, Nº 12.

Nº 14. — Juin 1839.

1501 **Amours** des Dames illustres de France sous le règne de Louis XIV. *Cologne, P. Marteau* (s. d.), 2 vol. pet. in-12, fig., *brochés.* . . . . 15— »

1502 **Antithèse de nostre Seignevr Iesvs-Christ** et du pape de Rome. 1620, pet. in-8, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Derome.*). 24— »

Deux figures grotesques et satiriques contre le pape Jules III sont ajoutées à cet exemplaire.

1503 **Bacchi Elpidani** (**Andr.**). De naturali vinorum historia, de vinis Italiæ et de conviviis antiquorum libri VII. *Romæ*, 1596, in-fol., vél., cordé, armorié sur les plats. 50— »

Exemplaire bien conforme à la description qu'en donne M. Brunet dans le *Manuel du Libraire*.

1504 **Bailly** (**A.**). Histoire financière de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin de 1786, avec un tableau général des anciennes impositions et un état des recettes et

des dépenses du Trésor royal à la même époque. *Paris*, 1830, 2 vol. in-8, br. . . . . 8— »

1505 **Balzac.** **Œuvres complètes.** *Paris*, *L. Billaine*, 1665, 2 vol. in-fol., port., veau, portrait. . . . . 18— »

Ces deux volumes deviennent rares, et la collection elzévirienne, moins bonne quant au texte, est d'un prix fort élevé.

1506 **Bavdier** (**Michel**). Histoire du mareschal de Toiras, ov se voyent les effets de la valevr et de la fidélité. *Paris*, *Cramoisy*, 1644, in-fol., fig., v. b. . . . . 8— »

1507 **Bouchaud** (**le citoyen**). Recherches historiques sur la police des Romains, concernant les grands chemins, les rues et les marchés. *Paris*, *an* VIII, in-8, br., en cart. . . 3—50

Voy. Bergier, Histoire des grands chemins de l'empire romain, 2 vol. in-4.

1508 **Breitkopf.** Essais sur l'origine des cartes à jeu, sur l'invention du papier de coton et sur le commencement de l'art de graver en bois (en Allem.), avec un grand nombre de planches. *Leipzig*, 1784, in-4, d.-rel. 14— »

1509 **Bruni Aretini** (**Leonardi**) Epistolarum libri VIII ad finem codd. Mss. suppletii, et castigati et plusquam XXXVI epistolis, quæ in editione quoque fabriciana deerant, locupletati, recensente Laurentio Mehus. *Florentiæ*, 1741, 2 vol. in-8. 12— »

1510 **Brulliot** (**François**). Dictionnaire des monogrammes, marques figurées, lettres initiales, noms abrégés, etc., avec lesquels les peintres, dessinateurs, graveurs et sculpteurs ont désigné leurs noms; nouvelle édition. *Munich*, 1832, 3 vol. in-4 br.; publiée à 120 fr. . . . . 75— »

Excellent ouvrage.

1511 **Bullart** (**Isaac**). Académie des sciences et des arts, contenant les vies des hommes illustres qui ont excellé en ces professions, avec leurs pourtraicts tirez au natu-

rel. *Brusselle*, *Foppens*, 1695, 2 vol. in-fol., veau. (*Belles épreuves.*)

Les superbes portraits qui ornent cet ouvrage, au nombre de 117 dans le premier volume et de 154 dans le second, sont gravés par de Larmessin, d'après Boulonnois............ ..... 65— »

1512 CHARLOTTE CORDAY, tragédie en trois actes et en vers. 1795, in-8, portr. ajouté, broché. . . . . 3—50

Voy., sur cette héroïne, l'ouvrage de M. Dubois relatif à son histoire, dont le prix est de 3 fr.

1513 CHIFFLET (LE P. PIERRE-FRANÇOIS). Histoire de l'Abbaye royale et de la ville de Tovrnvs, avec les preuves, enrichie de plusieurs pièces d'histoire très-rares; et les tables nécessaires pour en faciliter l'usage. *Diion*, 1664, in-4, v. 9—»

1514 COLLIN DE PLANCY. Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses, précédé d'un essai historique sur le culte des images et des reliques, sur les troubles élevés par les Iconoclastes, etc. *Paris*, 1821-22, 3 vol. in-8, br. 12—»

— Dictionnaire infernal, ou Bibliothèque universelle sur les êtres, les personnages, les livres, les faits et les choses qui tiennent aux apparitions, à la magie, au commerce de l'enfer, etc., etc., etc. *Paris*, 1826, 4 vol. in-8, et atlas, br. 20— »

1515 COMINÆI (PHILIPPI) De Carolo octavo, Galliæ rege, et Bello neapolitano, commentarii, J. Sleidano interprete, accessit breuis quædam explicatio rerum, et authoris Vita. *Argentorati*, 1548, pet. in-8, mar. vert. . . . . . . 8— »

1516 CONDORCET. Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain. *Paris*, *Agasse*, *an* III, in-8, br. 4— »

1517 COUP D'OEIL éclairé d'une bibliothèque, à l'usage de tout possesseur de livres, par M***. *Paris*, *Lottin*, 1773, 1 vol. in-8, cart., pl. . . . . 6— »

1518 **Cousinery (E.).** Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligue Achéenne, accompagné de recherches sur les monnoies de Corinthe, de Sicyone et de Carthage, qui ont eu cours pour le service de cette fédération. *Paris*, 1825, 1 vol. in-4, avec 5 planches, br. . . . . 7— »

1519 **Chefs-d'oeuvre** politiques et littéraires de la fin du XVIII[e] siècle (sans lieu, mais en Suisse), 1788, 3 vol. in-8, br. 9—»

Choix des productions les plus piquantes, que les lumières et le ridicule, la philosophie et la gaieté, la raison et la bizarrerie ont fait éclore dans cette époque intéressante.

1520 **Cumberland (Richard).** Traité philosophique des lois naturelles, traduit par Barbeyrac. *Amsterdam*, *P. Mortier*, 1744, in-4, d.-rel., n. rog. . . . . 10— »

1521 **David**, ou l'Histoire de l'Homme selon le cœur de Dieu. *Londres*, 1768, in-12, br. . . . . 3— »

A ce volume est jointe la tragédie de Saül et David, à 24 personnages.

1522 **Dictionnaire** de la langue romane, ou du vieux langage françois (par Lacombe). *Paris*, 1768, in-8, v. m., fil. 8—»

1523 **François (René).** Essay des merveilles de natvre et des plvs nobles artifices. *Paris*, *J. Pocqvet*, 1657, pet. in-8, fig. dans le texte, vél. . . . . 5— »

Cet ouvrage commence par un Traité de vénerie, de fauconnerie, etc.

1524 **Grille (d'Angers).** Description du département du Nord. *Paris*, 1830, 1 gros vol. in-8, pap. vél., broché. . . 6—»

1525 **Histoire** de l'hérésie de Viclef, Jean Hus et Jerome de Prague, avec celle des guerres de Bohême qui en ont été les suites. *Lyon*, 1682, pet. in-12, v. . . . . . 4— »

1526 ——— de Spa, où on examine si Pline a voulu désigner les fontaines ou celles de Tongres, et suivie d'une lettre

sur deux prophètes, Nostradamus et Mathieu Laensbergh. 1803, 2 vol. pet. in-8, br. . . . . 6— »

1527 **Histoire** du culte et pèlerinage dus aux reliques de sainte Reine d'Alise, qui se voyent dans l'Abbaye de Flavigny, en Bourgogne (par A. Guyard, bénédictin). *Avignon*, 1757, in-12, v. f. (*Rare.*). . . . . 10— »

1528 ———— généalogique des Tatars, trad. du *Ms.* tartare d'Abulgasi-Bayadur-Chan, enrichie d'un grand nombre de remarques, etc., etc, avec cartes géograph. par D.... *Leyde*, *Abr. Kallewier*, 1726, 1 gros vol. in-12, br., 813 p. 6— »

1529 **Inauguration de Pharamond**, ou Exposition des lois fondamentales de la monarchie françoise, avec les preuves de leur exécution, perpétuée sous les trois races de nos rois, 1772, pet. in-8, fig., v. . . . . 4— »

1530 **Istoria di Corsica** dell' arcidia como Anton Pietro Filippini, seconda edizione revista, corretta e illustrata con inediti documenti dall' avvocato G. C. Gregorj. *Pisa*, 1832, 5 vol. in-8, portr., br. . . . . 60— »

Cet ouvrage n'a jamais été mis dans le commerce.

1531 **Isographie des Hommes célèbres**, ou Collection de facsimilés, de lettres autographes et de signatures dont les originaux se trouvent à la bibliothèque du roi et dans les collections particulières.

Première et deuxième livr. du quatrième vol. (1), ou suppl. Prix de chaque livraison.................................. 6— »

On donnera, à la fin de l'ouvrage, aux souscripteurs, la traduction des lettres en langues étrangères, et copie des lettres françoises, difficiles à lire. Ces deux premières livraisons sont riches en noms célèbres.

1532 **Langlès** (L.). Recherches sur la découverte de l'Essence de rose. *Paris*, 1804, in-12, br., pap. vél. . . . 2—50

1533 **Larcher**. Mémoire sur la Déesse Vénus. *Paris*, 1776, in-12,

(1) Les 3 premiers vol. en 33 livraisons. Prix.................... 110—

br., avec le 8e index qui manque à beaucoup d'exemplaires. 6— »

1534 LAVATER (LE) historique des femmes célèbres, des temps anciens et modernes, par M. P. *Paris, Louis*, 1809, in-18, 12 figures, br., pap. vél. . . . . 2— »

1535 LE FERON (IEAN). Catalogue des noms, faits et vies des connestables, chanceliers, grands-maîtres, admiravx et mareschavx de France. Ensemble des prevosts de Paris, depuis leur premier établissement iusques à Henri IIII, avec la figure et blason de leurs armoiries. *Paris, Fed. Morel*, 1599, in-fol., v. g. . . . . 12—»

1536 MÉMOIRES de tres noble et tres illvstre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes. *S. l. n. d.* (*Lyon, Fourny*), 1 vol. in-fol., vélin. . . . . 18—»

Cette édition, s. d. et s. l. d'impression, a été faite à Lyon par Fourny ; mais il ne la vendit qu'en cachette à cause de plusieurs traités hardis sur François Ier et Catherine de Médicis. Il ne put obtenir de privilége.

1537 ———— du docteur F. Antomarchi, ou les derniers momens de Napoléon. *Paris*, 1825, 2 vol. in-8, br. . . 6— »

1538 ———— pour servir à l'histoire du célèbre Rousseau (J.-B.), où l'on prouve que les fameux couplets qui lui ont été faussement attribués sont réellement de La Motte, Saurin et Matafer. *Bruxelles, Foppens*, 1753, pet. in-12, br. 2—50

Avec le couplet facsimilé de l'original ; ouvrage attribué à J.-B. Rousseau lui-même.

1539 ———— sur la révolution de Pologne, trouvés à Berlin. *Paris*, 1806, 1 vol. in-8, pap. vél., br., cart. . . . 4— »

1540 MILLE (LES) ET UNE FOLIES, contes françois, par M. N***. *Londres*, 1785, 8 vol. in-18, br. . . . . . . 8— »

1541 MONVMENTA illvstrivm per Italiam, Germaniam, Hispanias, totum denique terrarum orbem eruditione præcipue, et

doctrina virorum, figuris artificiosissimis expressa, nuncque primum sic novè edita. *Francofurti ad Mœnum*, 1585, in-fol., vél. (*Bel ex.*). . . . . 15— »

1542 Morhofii (Dan. Georg.) Polyhistor. litterarius, philosophicus et practicus, cum accessionibus Joan. Fickii et Joh. Molleri, edidit J. Alb. Fabricius. *Lubecæ*, 1747, 2 vol. in-4, portr., d.-rel. . . . . 16— »

1543 Néný (le comte de). Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens, et la constitution tant interne qu'externe des provinces qui la composent. *Bruxelles*, *Le-Francq*, 1786, 2 vol. pet. in-8, portr., br. . . . 6— »

1544 Œuvres de maître François Rabelais. *Amsterdam*, *H. Bordesius*, 1725, 6 vol. in-12, fig., *brochés*. . . . . 18— »

1545 ——— diverses de M. l'abbé Oliva, bibliothécaire de M. le prince de Soubise. *Paris*, *Martin*, 1758, in-8, br. 2—50

Recherches d'antiquités assez curieuses, ouvrage bien ignoré et qui mérite un meilleur sort.

1546 Oudegherst (d'). Les Annales de Flandres, édit. publiée par Lesbroussart. *Gand*, 1789, 2 vol. in-8. 12— »

Édition enrichie de notes grammaticales, historiques et critiques, et de plusieurs chartes, diplomes, etc.

1547 Pandectæ Justinianeæ, in novum ordinem digestæ : cum legibus codicis, et novellis, quæ jus Pandectarum confirmant, explicant, aut abrogant. *Parisiis*, 1748, 3 vol. in-fol., mar. vert. (*Très-bel exempl.*). . . . . . . 45— »

1548 Paradin (G.). Mémoire de l'histoire de Lyon. *Lyon*, *Ant. Gryphius*, 1573, in-fol., v. . . . . 12— »

1549 Pot-pourri, ouvrage périodique publié par numéros ; le premier a 60 pages, il y a 24 numéros qui forment 4 vol. in-8. 15— »

1550 **Pirogallo (F.-M.).** Le Gloria di Pavia dall estretto assedio e liberatione di essa riportate contra l'armi di Francia di Savoia, et di Modena, l'anno 1655. *Pavia*, 1655, in-4, br. en cart. . . . . 8— »

1551 **Plutarque.** Les OEvvres morales et meslées, translatées de grec en francois, reueues et corrigees en ceste 3e edition en plusieurs passages par le translateur. *Paris, M. Vascosan*, 1575, 2 vol. in-fol., v. . . . . 20— »

1552 **Relation** de tout ce qui regarde la Moscovie, ses habitans et leur grand Duc. *Paris*, 1687, pet. in-12, v. br. (*Rare.*) 6— »

1553 **Replique** de M. de Girac à M. Costar, où sont examinées les bëueues et les invectives du liure intitulé Suite de la défense de M. de Voiture. *Leyde*, 1660, in-8, vél. 5— »

1554 **Révélations** indiscrètes du XVIIIe siècle, par le cardinal de Bernis, Bossuet, Cabanis, J.-J. Rousseau, Thomas, Voltaire, Washington, etc. *Paris*, 1814, 1 gros vol. in-12 de 561 pages, br. . . . . 4— »

1555 **Rhenani (Beati)** Selestadiensis, rervm germanicarvm libri tres, ab ipso avtore diligenter reuisi et emendati, addito memorabilium rerum indice accuratissimo, quibus præmissa est vita Beati Rhenani, à Ioanne Sturmio eleganter conscripta. *Basileæ*, 1551, in-fol., vél., d. s. t. 18— »

Très-bel exempl. de de Thou.

1556 **Robbé de Beauveset.** OEuvres badines. 1801, 2 vol. in-18, brochés. . . . . 4— »

Ces petits contes en vers, un peu trop libres, peuvent se placer à côté de ceux de La Fontaine, de Grécourt et Voltaire.

1557 **Rudimenta** grammatices ad instituendos iuuenes non parum conducentia. *Impressum Cameraci, anno Domini*, 1518, pet. in-4, goth., d.-rel.

Voy., sur ce livre précieux, la note insérée dans le précédent numéro, page 599.

1558 **Sandis (Edwin).** Relation de l'estat de la religion, et par qvels desseins et artifices elle a esté forgée, et gouuernée en diuers estats de ces parties occidentales du monde. *Geneve, P. Avbert*, 1626, pet. in-8, parch., avec l'ancre aldine sur le titre. . . . . 4— »

L'édit. de (*Holl.*, *Elz.*) 1641, 2 vol. pet. in 12, d. mar. — La sainte chorographie de Geslin. *Amst.*, *L. Elz.*, 1641, 2 vol. pet. in-12. Prix . . . . 12— »

1559 **Saint-Amand.** Moyse savvé, idylle heroïque. *Paris*, 1653, in-4, vél., édit. originale. . . . . 4— »

1560 **Salade (la)**, laquelle fait mention de tous les pays du monde et du pays de la belle Sibylle, etc. *Paris*, *Phil. le Noir*, 1527, in-fol. goth., 3 fig. en bois, singulières, v. fauve, fil. (*Un peu mouillé.*). . . . . 80— »

Sous le titre bizarre de Salade, qui veut ici dire mélange, se trouvent plusieurs traités politiques, extraits d'auteurs anciens, des traités sur les sibylles; puis, ensuite, sur les églises; il vient ensuite quelques chapitres historiques fort intéressans, comme « c'y sensuyent les nobles qui vindrent à la conqueste avec le roy Charles Ier. — Sensuit les noms de ceux qui furent faits seigneurs, etc. Les serimonies (*sic*) et ordonnances des gages et batailles. — Desquelles gens le prince doit faire ses capitaines et chiefz de guerre, etc. »

1561 **Sansovino (Francesco).** L'historia di casa Orsina. *In Venetia*, 1565. — De gli hvomini illvstri della casa Orsina di Fr. Sansovino. 1565, 2 part. en 1 vol. in-fol., d.-rel., portr. 18— »

Recherché par les curieux à cause du nom de Napoléon.

1562 **Satyre Menipee** svr ce qvi s'est ioué a l'assemblee de Saulmeur, auec la representation des tableaux et enrichissemens des bordeures, par le sievr de Tantale, ministre de France, addressees aux ministres d'Allemaigne (*s. l.*), 1612, pet. in-8, cart. . . . . 5— »

1563 **Toland (J.).** Lettres philosophiques sur les préjugés du dogme de l'immortalité de l'âme, de l'idolâtrie et de la su-

perstition; sur le système de Spinosa et sur l'origine du mouvement dans la matière. *Londres*, 1768, pet. in-8, broché. 3—50

1564 TRAICTÉ de l'antiquité, vénération et priviléges de la saincte chapelle du Palais-Royal de Paris, par Seb. R. (Rouillard). *Paris*, 1606. — Tres-humble remonstrance au roy sur ce qui s'est passé en la reforme des cordeliers de la ville de Paris, 1622. — De l'Université de Paris; et quelle est plus ecclesiastique que seculiere (par A. Loysel). *Paris*, 1587, 3 p. in-8, v. . . . . 8— »

1565 TRAITÉ de la formation méchanique des langues et des principes physiques de l'étymologie (par le président de Brosse). *Paris*, *an* IX, 2 vol. in-12, v., avec planches (*Rare et curieux*). 4— »

1566 TRIALOGVE, ov ambassade dv roy François Ier en enfer; histoire du temps passé renouvellée au present par personnages, l'Ambassadeur, — Cerberus, — Pluton. 1544, in-4, mar.

1567 TUBERO (ORASIUS). Lamotte Levayer. Cinq Dialogues faits à l'imitation des anciens. *Francfort*, *J. Sarius*, 1716, 2 vol. in-12, *brochés*. . . . . 10— »

1568 VALESII (HADRIANI) Notitia Galliarum ordine litterarum digesta. *Parisiis*, *F. Leonard*, 1675, in-fol., vél., cordé. (*Bel exempl.*). . . . . 30— »

1569 VERTV (LA) DV CATHOLICON D'ESPAGNE, auec vn abrégé de la tenue des estats de Paris, conuoquez au x de féurier 1593, par le chef de la ligue, tiré des Mémoires de mademoiselle de la Lande, Alias la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du père Commelaid (*s. l.*). 1594, pet. in-8.

Edition première, absolument semblable à celle citée par M. Nodier dans la préface de son édition de la Satire Ménippée, mais avec la date 1594; un I paroît ajouté.

Dans le catalogue de M. Leber, tom. II, qui est sous presse, se trouvent des détails entièrement neufs sur la première édition de la Satire Ménippée.

1570 VIE DE JÉSUS, rappelée à sa simplicité, suivie de maximes tirées à l'imitation de Jésus. *Paris*, 1795, in-12, d.-rel. 4— »

1571 VIE DE JÉSUS-CHRIST, martyre des apôtres et autres sujets de dévotion gravés par Montcornet, 70 estampes, pet. in-8 obl. 15— »

1572 VIE (LA) ET TRESPAS des deux princes de Paix, le bon duc Anthoine et saige duc Françoys, premiers de leurs noms, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, marchis, ducz de Calabre, etc. Ensemble les royales et très-excellentes cérémonies observées et accomplies à leurs funérailles et enterrements....., le tout recueilli et veritablement escript par Edmond Duboullay, etc. (*Metz*, *Jean Pallier*), 1547, pet. in-4.

Très-rare; exemplaire de M. de Pixérécourt, bien conservé, 18— »

1573 VITA (DE) ALBERTI PII, sapientis, prvdentis Belgarvm principis commentarivs. Alb. Mirævs publicabat. *Antverpiæ*, 1622, in-4, v. f., fil. . . . . 6— »

1574 VOLNEY (DE). Considérations sur la guerre actuelle des Turcs. *Londres*, 1788, 1 vol. in-8, fig., d.-rel. . . . 2— »

1575 VRAI (LE) TABLEAU DU PAPISME, par Renoult. *Amsterdam, Du Fresne*, 1700, pet. in-12, mar. r., d., tr. dor. (*Derome*).

Exempl. de M. de Pixérécourt. 16— »

1576 WARENS (MADAME DE). Ses Mémoires et ceux de Claude Anet, pour servir de suite aux Confessions de J.-J. Rousseau, édition originale. *Paris*, 1786, 1 vol. in-8, portr., v. 5— »

1577 WOLBERSII (J.) Elegiæ. *Groningæ*, 1725, in-8, cart. 2—50

1578 WOLFII (JOAN.) Lectionum memorabilium et reconditarum centenarii XVI, cum indice Joan. Jac. Linsii. *Laringæ*, 1600-1608, 3 vol. in-fol., vél., avec l'index de Linsius.

La partie historique de ce traité le fait rechercher par la méthode claire de son classement; les gravures en bois, en nombre

considérable, le rendent fort curieux, mais les idées bizarres et singulières rapportées dans le cours de l'ouvrage sont ce qui le fera le plus rechercher des curieux; on y rapporte les diverses croyances du peuple, prophéties de l'abbé Joachin, le Christus, Antechristus, etc., etc. L'index manque souvent aux exemplaires.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

1579. **Monumens françois inédits**, pour servir à l'histoire des arts, depuis le VIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe, choix de costumes civils et militaires, d'armes, armures, instrumens de musique, meubles de toute espèce, et de décorations intérieures et extérieures des maisons, dessinés, gravés et coloriés d'après les originaux, par N.-X. Willemin, auteur du Choix de costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité, classés chronologiquement, et accompagnés d'un texte historique et descriptif, par André Pottier, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen. Livrais. 49e et 50e (texte) terminant l'ouvrage.

L'ouvrage dont nous annonçons aujourd'hui l'achèvement définitif est trop connu des artistes, des antiquaires et des amateurs, pour qu'il soit nécessaire d'en faire ressortir le mérite et l'exactitude. Nous nous bornerons à rappeler qu'entrepris dans le but d'inspirer le goût et de populariser l'étude des antiquités nationales, il est le premier dans lequel on ait tenté d'exploiter avec goût, critique et discernement, cette mine précieuse et jusqu'alors si dédaignée des monumens du moyen âge; que, poursuivi avec une persévérance inébranlable, un dévouement à toute épreuve et au prix d'immenses sacrifices par son consciencieux auteur, il a laissé bien loin derrière lui toutes les concurrences qu'il a suscitées pendant le cours de sa lente et laborieuse publication, et qu'enfin, arrivé aujourd'hui à son terme, après avoir profité de toutes les acquisitions de la science, de tous les progrès de la critique archéologique, il peut être considéré comme le répertoire le plus vaste, le plus complet et le plus exact des monumens de l'art national, depuis le VIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe. Quoique demeuré jusqu'à ce jour incomplet et privé de l'avantage d'une classification chronologique et méthodique, les services qu'il a cependant rendus aux artistes sont immenses; et l'on sait que c'est en grande partie au mérite et à la fidélité de ses magnifiques *illustrations* que notre époque est redevable, non-seulement de l'exactitude de costume dont les peintres donnent maintenant l'exemple en traitant des sujets de notre histoire,

mais encore de cette réhabilitation tardive qu'ont obtenue dans l'estime des amateurs et des antiquaires tous les objets d'art et d'industrie du moyen âge.

Le cadre que s'étoit tracé M. Willemin, et que cet antiquaire avoit d'ailleurs progressivement étendu et développé en poursuivant la publication des *Monumens françois inédits*, étoit véritablement immense, et cependant on peut dire qu'à très-peu de lacunes près, il a été complétement rempli : reproduire fidèlement d'après les monumens originaux, inédits ou jusqu'alors inexactement figurés, une suite de types et de modèles exprimant toutes les vicissitudes et les transformations successives de l'architecture civile et religieuse, de la sculpture, de la peinture sur verre et en émail, de la miniature des manuscrits, des armes, des costumes, des meubles, des ustensiles de tout genre, des instrumens de musique, des décorations intérieures et extérieures des édifices, en un mot de tout ce qui constitue l'art proprement dit dans toutes les spécialités, de tout ce qui caractérise extérieurement la vie publique et privée, les mœurs et les habitudes de nos pères, telle est l'entreprise magnifique que M. Willemin n'a pas craint d'aborder, et qu'il a su conduire heureusement à son terme, en y employant, pendant près de trente années, son expérience d'antiquaire et son dévouement d'artiste. Trois cent deux planches in-folio, comprenant plus de deux mille monumens, costumes ou détails, dessinés exactement d'après les originaux, soit par M. Willemin lui-même, soit par les plus habiles artistes de l'époque, tels que MM. E.-H. Langlois, Debret, Imbard, A. Garnerey, De Vèze, Turmeau, etc., gravés à l'eau-forte et au burin, la plupart coloriés, richement rehaussés d'or à l'instar des manuscrits, et reproduits enfin avec une supériorité d'exécution qui défie toute comparaison, sont le résultat de ces études constantes, de ce travail opiniâtre, auxquels M. Willemin épuisa hâtivement ses forces et sa vie.

En parcourant successivement tous les détails maintenant classés de cette immense galerie figurée des arts, de l'industrie et des costumes du moyen âge, on assiste, comme par enchantement, une merveilleuse résurrection des âges écoulés. Les siècles primitifs, depuis le VIe jusqu'au Xe, présentent leurs rares monumens d'architecture qui conservent encore le reflet des traditions de l'art antique, les inestimables joyaux que la tradition rapporte à Charlemagne, les peintures des belles bibles carolines, et les splendides spécimens empruntés aux manuscrits grecs du siècle de Théodose. Au XIe et au XIIe siècle, on voit se développer et fleurir tous ces types variés d'architecture romane, saxonne, lombarde, byzantine, aux formes robustes, aux effets grandioses, aux détails capricieux et recherchés. A cette époque, apparoissent les premiers chefs-d'œuvre de la sculpture monumentale ; on passe en revue les imposantes effigies royales de Chartres et de Corbeil, et l'on parcourt avec intérêt tous ces motifs fantasques de chapiteaux et de

moulures, dans la composition desquels semble se jouer la féconde imagination des sculpteurs de cette période. Au XIIIe siècle, on voit se déployer la splendeur des vastes basiliques, rayonner l'éclat des vitraux primitifs, étinceler sur une foule d'objets précieux, crosses, reliquaires, vases sacrés et bijoux, les couleurs chatoyantes des émaux. Les XIVe et XVe siècles, outre une foule de monumens variés d'architecture et de sculpture, églises, manoirs seigneuriaux, habitations bourgeoises, tombeaux, armes et meubles de toute espèce, étalent principalement le luxe prestigieux des grands romans de chevalerie, des chroniques *illustrées*, des traités allégoriques et des livres liturgiques. Alors se déroule aux regards une suite d'exquises miniatures et de costumes détachés, empruntés aux somptueuses *librairies* de la Gruthuyse et des fils du roi Jean. Enfin, le XVIe siècle, ce siècle d'or de tous les arts, présente, réuni et groupé, tout ce que le génie novateur de ses architectes, la gracieuse fantaisie de ses peintres et de ses sculpteurs, la miraculeuse adresse de ses ornemanistes et de ses ciseleurs, ont réussi à produire de plus élégant et de plus achevé. Riches façades coquettement sculptées, plafonds à compartimens, éclatans pavages, cuirs dorés, tentures, buffets, dressoirs, siéges, tables et bahuts, merveilleux ouvrages en ivoire; ciselures sur bronze et sur fer plus merveilleuses encore, armes damasquinées, splendides émaux de Limoges, ingénieuses faïences de Palissy, objets de parure, broderies, points-coupés, capricieux arabesques, tel est, en somme, le tableau à mille faces que présente cette dernière division de l'ouvrage.

Quant au texte historique, rédigé par un écrivain qu'une longue amitié unissoit à M. Willemin et rendoit dépositaire de toutes les traditions de ce dernier sur son ouvrage, il offre toutes les garanties désirables d'exactitude consciencieuse et de critique éclairée; entrepris sous forme de description chronologique et méthodique, il fournit, sur chaque planche, une notice complète, où toutes les questions de date, de provenance et d'usage, tous les éclaircissemens nécessaires à l'intelligence des procédés d'art et des variations du costume, tous les principes qui peuvent servir de base à l'histoire monumentale, sont clairement exposés, développés et fixés. Intérêt, exactitude et précision, telles sont les qualités positives que le rédacteur s'est efforcé d'imprimer à ses notices, dans le but de les rendre également accessibles à l'homme du monde, et utiles à l'antiquaire et à l'artiste.

Prix de l'ouvrage complet, colorié, composé de 302 planches .... 600— »
Texte des deux volumes in-folio .... 18— »
618— »

Il y a des exemplaires reliés; la reliure en plus.

Prix de l'ouvrage complet, non colorié, les planches.. 260— »
Le texte.................................... 18— »

1580 Ernst. Hist. du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de l'abbaye de Rolduc, publiée par M. Edouard Lavalleye. *Liége*, 1837, 3 vol. in-8, br. . . . . 18— »

1581 ——— des comtes de Durbuy et de la Roche, aux XIe et XIIe siècles, publiée par M. Edouard Lavalleye. *Liége*, 1836, in-8. . . . . 5— »

1582 ——— de plusieurs petits poëmes écrits à la fin du XIVe siècle, par un prieur du Mont-Saint-Michel, et publiés pour la première fois. *Caen*, 1838, 1 vol. grand in-8, cart. 7— »

1583 Extraits des coupures de Bournon, conseiller d'État, maître des requêtes de l'hôtel de Charles VII. *Nancy*, 1838, pet. in-4, cart. . . . . 6—50

Isographie. — *Voy*. n. 1532.

1584 Mémoires sur les contes de Louvain, jusqu'à Godefroi le Barbu, ouvrage posthume publié par M. Edouard Levalleye. *Liége*, 1837, in-8. . . . . 4— »

1585 Notice sur Gilion de Trasignyes, roman françois du XVe siècle, suivie de quelques autres fragmens (par M. Brunet de Bordeaux), 1839, br. in-8 tirée à 80 exempl. 2— »

1586 Polain. Esquisses bibliographiques de l'ancien pays de Liége. Foullon. — Brixhe. — Coppée. *Gand*, 1837, in-8, br. 2— »

1587 ——— Esquisses historiques sur l'ancien pays de Liége. *Bruxelles*, 1837, in-18, br. . . . . 4— »

1588 ——— La Joyeuse entrée de Ferdinand de Bavière. *Liége*, 1839, grand in-8, br. . . . . 2— »

1589 ——— Notice sur Godefroy de Bouillon. *Liége*, 1838, gr. in-8. . . . . 2—50

1590 ——— La Warde de Steppes, ou le Triomphe de Saint Lambert. *Liége*, 1838, gr. in-8, br. . . . . 2—50

1591 **Théatre** ligeoi ki contin li Voëge di Chôfontaine, li Ligeoi, li fiesse di Houtesi-Plou, é les Hypocontes. *A Liége*, 1839, in-18, broché. . . . . 3—50

1592 **Thresor** admirable de la sentence prononcée par Ponce Pilate contre Nostre Seigneur Jésus-Christ, trouvée miraculeusement escripte sur parchemin en lettres hébraïques dans un vase de marbre, enclos de deux autres vases de fer et de pierre, en la ville d'Aquila, au royaume de Naples, sur la fin de l'année 1580. *Paris*, 1581, pet. in-8 (réimpress., facsimilé). . . . . 2— »

1593 **Triomphe dv Corbeav**, facsimilé de l'édition originale. *Nancy*, 1839, 1 vol. in-8, cart. . . . . 6—50

Voy. ce titre dans le *Manuel du Libraire*, à l'article *Uzier*. *Voy.* aussi l'article de M. Nodier, dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, 1 vol. in-8. . . . . 3— »

MANUSCRITS.

1594 **Anciennes (les)** et modernes genealogies, epitaphes et armoiries de tous les feux contes et contesses de Dreux et de Braynne, commencent à tres hault, tres illustre et tres puissant prince Loys le Gros, jadis roy de France, père de tres hault et puissant seigneur Robert, conte de Dreux, fondateur de l'abbaye de saint Yried Braynne, de l'ordre de Vienne en Daulphiné, de l'ordre de sainct Benoist.

Mss. de l'an 1540 environ, sur vélin, de 38 feuillets in-fol., avec un très-grand nombre de blasons et lettres ornées en or et couleur, très-délicatement exécutés. . . . . 150— »

1595 **Preces piæ.** In-4 et in-8.

Plusieurs de ces livres imprimés et *Mss.* à différens prix.

Notices contenues dans le quatorzième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e série.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 15. — 3e SÉRIE.

PARIS,

TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE, N° 12.

JUILLET.

DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ, etc.

(Suite.)

Rome n'avoit donc pas des fabriques de papier proprement dites, mais seulement des ateliers où celui qui arrivait d'Égypte recevoit une nouvelle préparation. Ce fait explique un phénomène remarquable que présentent les travaux exécutés à Naples, pour le déroulement des manuscrits d'Herculanum. On vient à bout, quoique avec beaucoup de peine, de dérouler les papyrus grecs; mais les volumes latins sont tellement saturés d'une espèce de colle résineuse, que les feuilles épaissies se déploient très-difficilement : on ne peut même en obtenir que des fragmens qui, s'échappant sans aucun ordre, présentent à l'œil des mots, des syllabes ou même des lettres isolées, et que des lacunes considérables ne permettent pas de rattacher à un texte un peu suivi (1). Aussi, en 1825, sur 2,366 pages, qu'on avoit obtenues en déroulant des manuscrits, il n'y en avoit que quarante de latines : toutes les autres étoient en langue grecque. M. le chanoine A. de Jorio, à qui nous devons ce fait, ajoute (2) : « Les experts croient, avec raison, que « les difficultés particulières que présente cette espèce de papyrus « naissent non-seulement de sa *souplesse* (le *lini lenitas* de Pline), « mais encore de *la différence de son apprêt.* » Il nous semble évident que les manuscrits grecs ont dû arriver d'Alexandrie tout confectionnés, tandis que les volumes latins ont été écrits à Rome, sur des papyrus retravaillés d'après les procédés que nous avons décrits.

La première feuille du *scapus* ou rouleau de papier portoit une inscription qui contenoit le nom du fabricant, la date et le lieu de la fabrication, et le nom du *comes largitionum*, sous la juridiction duquel étoient les papeteries (3). Cette feuille se nommoit protocole (4), ce qui signifioit *première feuille collée.* On peut voir un singulier exemple de protocole dans le facsimilé publié par M. Champollion-

(1) Herculan. volum., t. II, pref., p. VII.
(2) Officina dei papyri, p. 32.
(3) Voy. la Novelle de Justinien, que nous allons citer tout à l'heure.
(4) πρωτόκολλον, protocollum.

Figeac, de la bulle donnée l'an 876 par le pape Jean VIII en faveur de l'abbaye de Tournus (1). L'inscription elle-même, qui étoit en tête de la main de papyrus, fut appelée protocole, et c'est cette inscription, et non la première feuille entière, que Justinien (2) défendit aux tabellions d'arracher dans le papier destiné aux actes publics; car jamais on ne se seroit avisé de détruire, comme inutile, une feuille de quatre pieds de long, parce qu'elle auroit porté une inscription de deux lignes.

Les fragmens les plus modernes que nous possédions de papier d'Égypte ont au moins sept siècles d'antiquité; ils sont, en général, d'une couleur sombre, et si fragiles, que pour les conserver on est obligé de les coller sur du carton ou sur du fort papier. Le papyrus neuf, au contraire, avoit de la consistance; il suffit, pour le prouver, de rappeler les rudes épreuves que lui faisoient subir, afin de l'améliorer, les marchands de Rome. De plus, sa couleur étoit parfaitement blanche (3), et plusieurs auteurs anciens ont comparé cette blancheur à celle de la neige (4). Combien de temps falloit-il pour détruire, dans le papier d'Egypte, ce *gluten* d'où venoient sa souplesse et sa couleur? c'est ce qu'on ne pourroit dire. Un passage de Symmaque nous apprend seulement que cette substance se détérioroit promptement, et, chose singulière, qu'on lui préféroit l'écorce pour transcrire les ouvrages dignes d'être conservés (5)?

Il paroît qu'anciennement tout le papier qui se consommoit en Europe y étoit importé de l'Égypte. Le tyran Firmus, qui s'étoit révolté sur le bord du Nil, se vantoit d'avoir assez de papyrus et de

(1) Chartes latines sur papyrus, premier fascicule. Paris, Didot, 1836, in-fol.

(2) Novelle, 44, c. 2.

(3) Ausonne, épître 4, vers 73, et suiv.

..... quum tibi
Cadmi nigellas filias
Melonis albam filium
Notasque furvæ sepiæ
Cnidiosque nodos prodidit.

Les anciens appeloient le Nil *Melo*. Voy. Festus.

(4) Hæc enim *tergo niveo* aperit eloquentibus campum. Et plus bas : Junctura sine rimis, continuitas de minutiis, *viscera nivea* virentium herbarum, etc. Cassiodor. *variar.* XI, 38.

(5) Itane me ludos facis, ut quæ apud te incuriosius loquor, in styli caudices aut tiliæ pugillares censeas transferenda ne facilis senectus papyri scripta corrumpat. Symmaque, epist. IV, 34.

colle pour nourrir une armée ; assertion que Casaubon entend du prix des objets, et Saumaise des objets mêmes (1). Les principales fabriques étoient à Alexandrie ; « cette riche, opulente et pro-« ductive cité, dans laquelle personne ne vivoit inactif ; les uns y « fabriquoient du verre, les autres du papier (2). » Nous avons avancé que le papyrus étoit connu, en Grèce du temps d'Homère, à Rome sous Numa, mais sans pouvoir appuyer cette opinion d'aucun passage positif. Le plus ancien passage que nous connoissions propre à constater un grand commerce de papier d'Égypte se trouve dans Théophraste, disciple d'Aristote (3). Après avoir décrit les divers usages de la plante de papyrus, il ajoute : et les feuilles à écrire, *si renommées parmi les nations étrangères*, *καὶ ἐμφανέστατα δὴ τοῖς ἔξω τὰ βιβλία*. Mais il arrivoit quelquefois que la récolte de papyrus manquoit en Egypte ; l'importation alors étoit peu considérable, et la disette de papier se faisoit sentir en Europe. Il y en eut une si considérable sous Tibère, qu'elle causa des troubles dans Rôme. Pour les apaiser, le sénat fut obligé de nommer des commissaires, qui distribuèrent à chaque citoyen du papier selon ses besoins (4). A la fin du IV[e] siècle, le papyrus étoit rare en Afrique. Saint Augustin, écrivant à Romanius sur du parchemin à défaut de papier, lui annonce qu'il lui enverra prochainement son livre *sur la religion catholique*, pourvu que le papier ne lui manque pas (5). Au VI[e] siècle, les marchands égyptiens apportoient du papyrus à Marseille ; mais il paroît que le commerce intérieur n'avoit pas assez de vie pour répandre cette denrée dans le nord de la Gaule. Grégoire de Tours, répondant à un livre diffamatoire, de Félix, évêque de Nantes, s'écrie : « O si Marseille t'a-« voit eu pour évêque ! ses vaiseaux t'auroient apporté non de « l'huile ou d'autres épices, mais seulement du papier, pour que « tu pusses plus à l'aise écrire contre la réputation des gens de

(1) Vopisc. in Firm., c. 3, et les commentaires de Casaubon et de Saumaise sur ce passage. Observons, en passant, que la colle de farine, inventée à Rome pour le papyrus étoit aussi employée en Égypte au moins au III[e] siècle.

(2) Vopisc., *Saturn.*, c. 8.

(3) Liv. IV, ch. 9.

(4) Pline XIII, 27.

(5) Non hæc epistola *sic inopiam chartæ indicat*, ut membranas saltem abundare testetur..... Scripsi quiddam de catholica religione quod tibi volo ante adventum meum mittere, *si charta interim non desit*. Epist. XV, alias 113.

« bien ; mais le manque de papier met des bornes à ton bavardage (1). » On peut encore citer la lettre où Fortunat (2), se plaignant de la rareté des lettres de Flavus, lui indique divers moyens de suppléer au manque de papier.

Les Arabes, maîtres de l'Égypte au VIIe siècle, continuèrent à fabriquer du papier avec le papyrus ; la bulle de Jean VIII, en faveur du monastère de Tournus, qui est datée de l'an 876, porte, sur sa première feuille, un protocole de trois lignes en grosse écriture arabe cursive. Il est néanmoins probable que l'invasion musulmane ralentit considérablement le commerce extérieur de d'Égypte, et que le papyrus devint plus rare en Europe et dans l'empire grec de Constantinople, où cette rareté devoit principalement se faire sentir. D'un autre côté, l'usage des palimpsestes, qui se répandit beaucoup au IXe siècle, annonce une disette de parchemin, dont nous ne saurions, du reste, démêler la cause. Ces circonstances favorisèrent en Orient, et parmi les Grecs, la vogue du papier de coton, qui avoit été inventé à la Mecque vers la fin du VIIIe siècle (3). Ce papier, nommé en grec χάρτης βομβύκινος, dans le latin du moyen âge, *charta bombycina, cuttunca* ou *damascena*, se répandit promptement dans tout l'Orient, et finit par y faire tomber le papier d'Égypte. Au XIIe siècle, l'évêque Eustathe, dans son commentaire sur Homère (4), dit formellement que l'art de faire du papyrus n'est plus pratiqué. Vers le même temps, notre papier de chiffon servoit déjà à faire des livres. Pierre le Vénérable, nommé abbé de Cluny en 1122, dit, dans son Traité contre les Juifs : « Les livres que nous lisons tous les jours sont faits de peaux de « mouton, de bouc ou de veau, de papyrus ou de papier de chif- « fons (5). » En 1189, Raymond Guillaume, évêque de Lodève,

(1) Sed *paupertas chartæ* finem imponit verbositati. *Hist. franc.*, v. 5, éd. Guadet et Taranne.

(2) Aut tibi charta parum peregrina merce rotatur?
Non amor extorquet quod neque tempus habet.
Scribere quo possis discingat fascia fagum, etc.

Voy. ci-dessus, pages.

(3) Andrès (*dell' origine, progresso e stato attuale d'ogni litteratura*). Parme, 1782, 5 vol. gr. in-4, tom. I, p. 200.

(4) Odyss. XXI, vers 390.

(5) Talem (librum) quales quotidie in usu legendi habemus, utique ex pellibus arietum, hircorum, vel vitulorum, sive ex biblis vel juncis orientalium paludum, aut ex *rasuris veterum pannorum*. Biblioth. Cluniæ, col. 1070, A.

donna à Raymond de Popian plein pouvoir de construire, au milieu de l'Hérault, un ou plusieurs moulins à papier, sous l'obligation d'un cens annuel de trois mines d'excellent froment et de trois mines d'orge (1). Le papier de chiffon devoit donc être assez commun dès la fin du XIIe siècle; son invention, qui remonte au moins au commencement du même siècle, acheva de ruiner, en Occident, le commerce de papyrus, et, de plus, mit fin à l'usage, trop longtemps répandu, de faire de nouveau servir les anciens parchemins après avoir enlevé la première écriture.

Le papyrus même, dans l'Occident, servoit à bien d'autres usages qu'à recevoir l'écriture. A Rome, on en faisoit les bûchers sur lesquels on brûloit les corps morts (2). Saint Grégoire le Grand (3) raconte que dans l'église de Saint-Étienne, près d'Ancône, l'huile ayant manqué pour les lampes, le moine qui étoit chargé de leur entretien les remplit d'eau, et, *suivant l'usage*, mit le papyrus, qui brûla comme s'il avoit été dans l'huile. Mais c'étoit la plante ou une partie de la plante travaillée exprès, plutôt que le papier de papyrus, qu'on employoit à ces divers usages. Dans les passages que nous venons de citer, nous trouvons bien le mot *papyrus*, mais jamais le mot *charta*, qui désignoit le papier d'Égypte. De plus, nous savons que les marchands apportoient en Europe non-seulement du papier, mais encore des plantes égyptiennes, et probablement des plantes de papyrus. Grégoire de Tours (4) parle d'un saint anachorète d'une sobriété remarquable, qui se nourrissoit, pendant le carême, avec les racines des herbes égyptiennes *dont les ermites se servoient*, et que lui fournissoient les marchands.

Nous n'insisterons donc pas sur ces faits, qui ne rentrent point, du reste, dans le plan que nous nous sommes tracé.

(1) Ce renseignement, très-incomplet dans le Gallia christiana, tom. VI, 540, est tiré d'un recueil manuscrit d'anciennes chartes fait par les bénédictins de S. Guilhen-le-Désert, et qui est aujourd'hui en la possession de M. R. Thomassy.

(2) Martial, VIII, 44. X, 97.

(3) Dialogues, liv. I, c. 5. Voy. aussi Grégoire de Tours, *Vie des Pères*, ch. 8, § 8, éd. Guadet et Taranne. — Saint-Paulin, vers *sur la Nativité de saint Félix*, etc.

(4) Hist. franc., VI, 6.

CHAPITRE SECOND.

Des instrumens de l'écrivain et des matières colorantes.

Les instrumens propres à tracer l'écriture ont dû varier avec les matières sur lesquelles on a écrit. Considérée par rapport à ces matières diverses, l'écriture se présente sous trois modes différens : elle étoit ou en relief, ou gravée, ou peinte. Il y a peu d'exemples de la première espèce ; et, dans le fait, elle n'a guère dû être employée que sur la brique, substance qu'on pouvoit modeler à volonté avant de la faire cuire.

L'écriture gravée suppose l'usage du ciseau, du burin, du style ; du ciseau pour la pierre, du burin pour le bronze, du style pour le plomb et les tablettes de bois enduites de cire. Le ciseau et le burin sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement.

Le style se nommoit en grec στύλον, γραφεῖον, en latin *stylus*, *graphium*, *scriptorium*. Sa destination n'est pas douteuse : « Le style, » dit saint Jérôme, écrit sur la cire, le roseau sur le papier ou sur « le parchemin (1). » Quant à l'emploi du style pour écrire sur le plomb, nous en avons pour garant Montfaucon (2), qui a eu en sa possession des tablettes de plomb dont l'écriture avoit été tracée au moyen d'un instrument de ce genre. Le style, pointu d'un côté pour écrire, plat de l'autre pour effacer, est élégamment décrit dans cette énigme de Lactance rapportée par Schwarz (3) :

De summo planus, sed non ego planus ab imo,
Versor utrinque manu, diverso et munere fungor ;
Altera pars revocat quidquid pars altera fecit.

Saint Jérôme, pour faire entendre que ses livres contre Jovinien lui avoient coûté beaucoup de travail, dit qu'il a préféré à la partie du style qui écrit celle qui efface (4). Effacer se rendoit en latin

(1) Stylus scribit in cera ; calamus vel in charta, vel in membranis. S. Jerome, epist. 12, alias 140.

(2) Paléogr., gr., p. 20.

(3) *De ornam. libr.*, VI, 9.

(4) Stultus... qui meliorem styli partem eam legerim quæ deleret, quam quæ scriberet. Epist. 32, al. 51.

par *stylum vertere*, tourner le style. De là le précepte d'Horace (1) :

Sæpe stylum vertas, iterum quæ digna legi sint
Scripturus.

que Boileau a rendu par :

Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Les Hébreux se servoient de styles en fer dès l'antiquité la plus reculée (2). Les styles de fer furent aussi les premiers en usage chez les Grecs et chez les Étrusques (3) ; mais, comme ces instrumens pouvoient devenir dangereux, l'usage en fut, dit-on, proscrit à Rome par une loi (4), que Pline fait remonter à l'époque de l'expulsion des Tarquins. Ce fut peut-être pour se conformer à cette loi qu'on se servit de styles en os, instrumens dont on trouve deux ou trois exemples dans les anciens auteurs (5). Cependant il ne paroît pas que la prohibition des styles de fer ait jamais été rigoureusement observée. César, frappé dans le sénat, se défendit avec son style contre les assassins (6), et perça d'outre en outre le bras de Cassius. Plus tard, un chevalier romain qui avoit fait périr son fils sous les verges fut massacré par le peuple à coups de styles (7) ; et un sénateur mourut assassiné de la même manière par les ordres de Caligula (8). Cette arme dangereuse se trouvoit même entre les mains des enfans (9), et ils s'en servoient quelquefois pour tout autre chose que pour écrire. Du temps de la persécution de Dèce, saint Cassien, maître d'école à Imola, condamné comme chrétien, fut livré à la fureur de ses élèves, qui le déchirèrent à coups de styles de fer (10).

(1) Satyr. I, x, 72. Conf. Cic. *in Verrem*, II, 41.

(2) Quis mihi det ut exarentur in libro *stylo ferreo* (sermones mei). Job., xix, 24.

(3) Græci et Tusci primum ferro in ceris scripserunt. Isidor., vi, 9.

(4) Isidor., *ibid.* Pline, Hist. nat. xxxiv, 39. On doit faire observer que ce passage de Pline peut être lu de diverses manières dans les manuscrits. Cette circonstance et l'inobservation bien constatée de la prétendue loi en rendent l'existence fort problématique.

(5) Isid., l. c. Forcellini, au mot *os*.

(6) Suéton., *in J. Cæsar.*, c. 82.

(7) Sénèque, *de Clementia*, 1, 14.

(8) Suéton, *Caligul.*, c. 28.

(9) Hæc tibi erunt armata suo graphiaria ferro ;
Si puero dones, non leve munus erit.

Martial, xiv, 21.

(10) Prudence, hymne 8. Grég. de Tours, *de Gloria Martyr.*, 1, 8.

Il y a peu de musées qui ne renferment un ou plusieurs de ces instrumens de l'écriture ancienne ; et d'ailleurs leur forme est si simple, que chacun peut aisément s'en faire une idée. On peut, du reste, consulter le nouveau Traité de diplomatique, et l'Antiquité expliquée par Montfaucon, ouvrages où l'on trouvera représentés une douzaine de styles de formes différentes (1). Il faut remarquer, pourtant, que le savant bénédictin, tout en reprenant ceux qui ont pris des boucles anciennes pour des styles à écrire, a probablement donné lui-même dans une erreur analogue, en plaçant parmi les styles un crayon de plomb dont nous parlerons tout à l'heure.

Pour mieux nous faire une idée des instrumens nécessaires aux copistes et de leur usage, nous allons décrire succinctement les opérations qu'exigeoit la transcription d'un manuscrit.

Il falloit avant tout, dans un rouleau de papyrus ou de parchemin, tailler des feuilles adaptées à la forme et aux dimensions du livre, qu'on avoit d'avance déterminées. Pour cela, on se servoit des ciseaux, en latin *forceps*, en grec ψάλις ou ψαλίδιον.

Avant d'écrire, on polissoit le papier ou le parchemin destinés à à recevoir l'écriture. Le papier poli avec une dent d'animal se nommoit *charta dentata* (2) ; on se servit aussi, pour le même objet, d'une coquille (3) ou d'une pierre ponce, *pumex*, κίσσηρις. *Rasum pumice* (librum), dit Martial, et ailleurs : asperoque *morsu pumicis* aridi *politus* (4). On s'en servoit aussi pour polir le parchemin ; mais, auparavant, il devoit être dégrossi avec un grattoir, *rasorium*, et cette opération préparatoire exigeoit, sans doute, du temps et de la peine, puisqu'il y avoit des ouvriers dont la profession consistoit à gratter le parchemin. C'est ce qui se prouve par le passage suivant de Pierre de Blois (5) : Prius traditur *rasori* (pellis ovilis) ut *cum rasorio*, omnem superfluitatem, pinguedinem, scrupulos et maculas tollat ; deinde *supervenit pumex* ut quod rasorio auferre non potuit pumice deleatur ; scilicet pili et talia minuta. Un des statuts de la

(1) Antiq. exp., t. III, pl. 193-194, à la page 356. — N. t. de diplom., t. I, pl. 4, p. 535.

(2) Cicéron, *ad Quintum fr*. II, 15.

(3) Pline, XIII, 25. Martial, XIV, 209.

(4) Martial I, CXVIII, 16. VIII, LXXII, cf. Horace, *épitr*. I, XX, 2. Properce III, 1, 8.

(5) Dans le sermon sur la Nativité, cité par Schwarz, II, 19.

règle des chartreux, cité par Du Cange (1), indique deux grattoirs de ce genre, *rasoria duo*, parmi les instrumens de l'écrivain.

Le même passage fait mention du poinçon, *punctorium*, σμιλίον; on s'en servoit pour percer d'outre en outre, en haut et en bas des pages, le papier et le parchemin, afin de régler la largeur des marges. Avec un poinçon moins fort, *subula*, on marquoit la distance des lignes; quelquefois on employoit, pour cela, le compas, *circinus* διαβήτης.

Lorsque la largeur des interlignes étoit ainsi réglée, on traçoit les lignes avec la règle, *regula, norma*, κάνον, et un crayon ou une pointe sèche. On déterminoit aussi à la règle la largeur des marges et l'espace qui se trouvoit entre deux colonnes. Quoique l'on trouve, dans Catulle, la mention d'un parchemin réglé avec du plomb (2), on a observé que, dans les plus anciens manuscrits, les raies sont tracées à la pointe sèche (3). L'usage du crayon de plomb ne s'est répandu qu'assez tard; ce crayon, παράγραφον, *prœductale*, étoit une verge ployée circulairement sur elle-même comme un petit soleil d'artifice, d'où les expressions de *plomb circulaire* et *plomb en forme de roue*, qu'on trouve dans quelques épigrammes de l'anthologie grecque (4). Les copistes qui n'avoient pas de compas pour espacer leurs lignes, après avoir tracé la première, remplaçoient la règle par une petite planche de la largeur de l'interligne; ils traçoient la seconde ligne avec la règle, qu'ils remplaçoient de nouveau par la planche, en continuant ainsi jusqu'à ce que la page fût entièrement réglée. Cette planche est nommée, dans les statuts des chartreux *postis ad regulandum*.

Les deux principaux instrumens qui ont servi à tracer les lettres sur le papier et le parchemin sont le roseau et la plume. Le roseau s'est nommé en latin *calamus, arundo, fistula, canna*, en grec κάλαμον, χοῖνος. Les roseaux à écrire croissoient sur les bords

(1) Glossaire, aux mots *punctare, punctorium*.

(2) Membrana directa plumbo. Carm. XXII.

(3) Sur quelques-uns des manuscrits carbonisés d'Herculanum on reconnoît encore les lignes qui avoient été tracées pour guider la main du copiste. And. de Jorio, *offic. dei papyr.*, p. 38, n. 6.

(4) Κυκλοτερὴς μόλιβδος — κυκλομόλιβδος — τροχόεις μόλιβδος. *Anthol. grec. palat.*, ed. Jacobs, t. I, p. 205, sq. C'est, à notre avis, un crayon de ce genre que Montfaucon a fait représenter dans l'*Antiquité expliquée*, pl. 194, t. III, le prenant pour un style à écrire.

du Nil, à Memphis, à Gnide, et en Asie sur le bord du lac Anaïtique (1); ils étoient, avec le papier d'Égypte, au nombre des présens qu'on s'envoyoit à l'époque des saturnales, et nous voyons, par une épigramme de Martial intitulée *Fasces calamorum* (2), qu'on les donnoit et, probablement, qu'on les vendoit en faisceaux analogues à nos paquets de plumes.

On tailloit les roseaux comme nos plumes en les fendant par le milieu; ce qui leur a fait donner, par Paul Silentiaire, l'épithète de *μεσοσχιδεῖς* (3). Le canif dont se servoient, pour cela, les anciens, *scalprum*, ou *scalprum librarium*, *γλυφὶς καλαμῶν*, *φλύφανῶν*, avoit le manche court, la lame longue (4), recourbée en arrière et fort aiguë. Cet instrument est figuré dans deux peintures très-anciennes représentant saint Luc et Denys d'Halicarnasse occupés à écrire, peintures qui ont été reproduites par Montfaucon dans sa Paléographie grecque. Le même auteur, dans son Antiquité expliquée (tome III, pl. 194), représente, au milieu des instrumens de l'écrivain, un petit outil en forme de lancette, dont la lame et le manche ne font qu'une seule pièce. La lame est tranchante des deux côtés. Les auteurs du nouveau Traité de diplomatique (tome I, p. 535) y reconnoissent un canif antique. On peut voir, du reste, au musée grec du Louvre, quelques instrumens de ce genre.

Lorsque la pointe du roseau n'étoit qu'un peu émoussée, on l'affiloit avec la pierre ponce ou avec une pierre à aiguiser, *cos*, *ἀκόνη* (5).

Tailler le roseau se disoit, en latin, *calamum acuere* ou *temperare*. Ce dernier mot a pu être parfois employé au figuré; mais sa signification propre n'en paroît pas moins certaine; c'est de ce terme que viennent les mots italiens *temperino* et *temperatojo*, qui signifient un canif.

Les Orientaux se servent encore du roseau pour écrire; mais, depuis longtemps, il est hors d'usage dans l'Occident, où la nature du papier et de l'écriture exigeoit un instrument moins prompt à s'émousser.

(1) Apulée, *Métamorph.* I, 1. — Martial, XIV, 38. — Catull., carm. 37. — Auson, epist. IV, 77; VII, 51. — Pline, XVI, 64.

(2) XIV, 38.

(3) *Anthol. gr. palat.*, ed. Jacobs, tom. I, p. 206, n° 64. Le même auteur, dans l'épigramme suivante, mentionne les *deux dents* du roseau.

(4) *Ibid.*, n°s 63 et 64.

(5) *Anthol. grecque*, t. I, n°s 63, 64, 65, 67, 68.

Le plus ancien auteur qu'on cite comme ayant le premier clairement désigné la plume à écrire est un écrivain anonyme du ve siècle, publié par Adrien de Valois, à la suite d'Ammien Marcellin. Il raconte (1) que Théodoric, roi des Ostrogoths, n'ayant jamais pu apprendre à écrire son nom, avoit fait percer à jour, dans une mince lame d'or, les initiales THÉOD.; que, lorsqu'il vouloit signer, il posoit, sur le papier, cette lame, promenoit *la plume* dans les contours des lettres, et les traçoit ainsi à travers la plaque métallique, au bas de l'acte où il devoit apposer son nom (2).

La plume est encore nommée et décrite par Isidore de Séville. Les instrumens de l'écrivain sont, dit-il, le roseau et la plume, dont la pointe est fendue en deux; mais le premier est tiré d'une plante, la seconde de l'aile des oiseaux (3). Isidore n'est mort qu'en 636; mais Montfaucon remarque avec raison que cet auteur ne parle ordinairement que d'usages anciens; conséquemment, la plume, qui étoit déjà répandue de son temps, devoit avoir une origine antérieure au VIIe siècle. Au VIIIe, les plumes à écrire sont encore mentionnées dans une lettre du vénérable Béde (4). Un manuscrit des Évangiles, du siècle suivant, vu par Mabillon (5), dans l'abbaye d'Hautvilliers, au diocèse de Reims, représente les quatre évangélistes écrivant avec des plumes.

On regarde comme une invention moderne les plumes métalliques, qui sont pourtant d'une origine assez ancienne. Rader, dans ses commentaires sur Martial (6), dit que, de son temps, on a trouvé, chez les Daces, un roseau d'argent qu'il supposa avoir servi à Ovide pendant son exil. Laissant de côté la partie purement hypothétique de cette assertion, il n'en reste pas moins constaté qu'on a découvert, au XVIe siècle, une plume métallique reconnue pour

(1) *Excerpta auctoris ignoti*, paragr. 79, à la suite de l'Ammien Marcellin de Wagner, tom. I, p. 624. Posita lamina super chartam, per eam *penna* duceret (litteras) et subscriptio ejus tantum videretur.

(2) L'empereur Justin l'Ancien signoit de la même manière les quatre premières lettres de son nom; mais il se servoit d'une plaque en bois et d'un roseau, et il falloit encore que sa main fût conduite. Procop., *Hist. arc.*, c. VI.

(3) Instrumenta scribæ calamus et *penna*, ex his enim verba paginis infiguntur; sed calamus arboris est penna avis, *cujus acumen dividitur in duo*, in toto corpore unitate servata. Isidor., *Orig.*, VI, 14.

(4) Cité par Schwarz, *de orn. libr.*, VI, 8.

(5) *De re diplom.*, supplem., XI, 8, p. 51.

(6) Epigr., liv. XIV, 38, cité par Schwarz, VI, 8.

être un ustensile ancien. Au moyen âge, s'il faut en croire Montfaucon (1), les patriarches de Constantinople se servoient, pour leurs souscriptions, d'un roseau d'argent.

Le pinceau, *penicillum*, χονδύλιον, ne servoit ordinairement qu'à tracer les lettres d'or ou de cinabre (2); cependant les Égyptiens l'ont parfois employé pour écrire sur du bois à l'encre noire. Il existe, au musée de Turin, deux textes hiératiques écrits de cette manière sur la face intérieure de deux couvercles de cercueil (3). Encore aujourd'hui, les Chinois n'ont d'autre instrument pour écrire que le pinceau.

L'encrier se nommoit *atramentarium*, μελανδοχεῖον; il y en avoit de diverses formes et de diverses matières. Au moyen âge, on a donné à l'encrier le nom de *cornu*, d'où vient notre expression *cornet*, qui a la même signification. C'est qu'en effet on a parfois mis dans une corne l'encre ou les autres liqueurs destinées à tracer l'écriture. Schwarz a reproduit, d'après un très-ancien manuscrit contenant l'éloge de la sainte croix, par Raban Maur, abbé de Fulde et archevêque de Mayence au IX[e] siècle, le portrait de cet abbé se préparant à écrire. Il tient un canif de la main gauche, et de la droite il va tremper sa plume dans une corne attachée à une colonne qui est auprès de lui. Les encres de couleur se mettoient dans de petites fioles; on peut en voir des modèles dans les vignettes publiées par Montfaucon, où sont représentés saint Luc et Denys d'Halicarnasse. La fiole qui renfermoit l'encre rouge, pour la signature des empereurs de Constantinople, se nommoit *caniculum*, et l'officier qui en avoit la garde *præpositus caniculi* (4).

Les anciens distinguoient, comme nous, l'encrier de l'écritoire; ce dernier meuble étoit une boîte destinée à renfermer les styles, *graphiaria theca*, *graphiarium* (5), γραφιάτικη θηκὴ; ou les roseaux, *theca calamaria* (6), χαλαμὶς (7), et dans le moyen âge, καλαμαζόθηκη, καλαμαριὸν (8). Il faut cependant remarquer que la *theca graphia-*

(1) *Pal. gr.*, p. 21.

(2) *Nouv. Trait. de diplom.*, t. I, p. 538.

(3) Champollion, deuxième lettre au duc de Blacas, p. 25, note; et première lettre au même, p. 27.

(4) Saumaise, *Plinian. Exercit.*, p. 91. Schwarz, *de ornam. libror.*, VI, 11.

(5) Suéton, *in Claud.*, c. 35. Martial, XIV, 21.

(6) Martial, XIV, 19.

(7) Pollux, X, 14. Hesychius.

(8) Voy. le Gloss. grec de Du Cange.

ria a pu être simplement un étui dans lequel on renfermoit le style pour le porter sur soi. Nous avons rapporté plusieurs circonstances où cet instrument étoit devenu à l'improviste une arme meurtrière; ce qui ne permet pas de douter que les Romains n'aient été dans l'usage de l'avoir ordinairement avec eux. Dans cette hypothèse, l'équivalent de notre écritoire, dans l'antiquité, auroit été seulement la boîte aux roseaux.

La forme quadrangulaire de cette boîte permettoit de l'employer, en guise de règle, pour tracer les lignes sur le papier et le parchemin, ce qui lui a fait donner parfois le nom de *κάνον* (1). D'autres fois, l'écritoire étoit composée de plusieurs compartimens, dans l'un desquels on plaçoit l'encrier lui-même. C'est une écritoire de ce genre que Paul Silentiaire appelle (2) la boîte à l'encre à plusieurs cases, conservant à la fois tous les instrumens de l'art d'écrire. Montfaucon a publié le dessin et donné la description d'une riche écritoire en bois, ornée de lames d'argent, que possédoit autrefois l'abbaye de Saint-Denis. La tablette principale étoit percée de plusieurs trous propres à recevoir des roseaux ou des plumes, et un riche encrier étoit suspendu à cette tablette par un double lien fixé à des anneaux d'argent (3).

Les anciens avoient certainement des pupitres, *plutei;* mais leur destination n'a pas été parfaitement constatée. On a dit que le pupitre servoit à supporter, non le papier ou le parchemin sur lequel écrivoit le copiste, mais l'original dont il faisait la transcription. Cette assertion a besoin d'être un peu modifiée. Il est constant que les anciens écrivoient sur leurs genoux et sur leur main droite. Hippocrate, dans sa deuxième lettre à Damagète, lui raconte qu'étant allé visiter Démocrite, il a trouvé le philosophe Abdéritain assis sous un arbre, tenant sur ses genoux un livre, sur lequel il se penchoit de temps en temps pour écrire (4). Homère, au début de sa Batrachomyomachie, invoque le secours des muses

(1) *Anthol. gr. palat.*, ed. Jacobs, t. I, p. 205, nº 63.

(2) *Ibid.*, p. 206, nº 65.

Καὶ κίστην πολύωπα μελανδόκον, εἰν ἑνὶ παντὰ
εὐγραφέος τέχνης ὄργανα ῥυομένην.

(3) Voy. paléogr. grecque, p. 23. Antiq. expliq., tom. III, p. 355.

(4) Ὅ δὲ εἶχεν ἐν εὐκοσμίῃ πολλῇ ἐπὶ τοῖν γουνάτοιν βιβλίον...... ὁ δὲ ὁτὲ μὲν ξυντόνως ἔγραφεν ἐγκείμενος ὁτὲ κ. τ. λ., t. I, p. 19 et 20, éd. Chartier. Paris, 1639, in-fol.

pour le poëme qu'il va écrire dans les tablettes posées sur ses genoux. De cette manière d'écrire, vient le dicton proverbial répété deux fois par Homère lui-même (1), ταῦτα θεῶν ἐν γούνασι κεῖται, *cela est placé sur les genoux des dieux;* allusion au livre des destins que Jupiter étoit censé écrire sur ses genoux, dans une peau de chèvre.

L'autre manière d'écrire, en tenant le papier sur la main gauche, manière qui est encore répandue parmi les Orientaux, existoit aussi chez les anciens; et ce fut peut-être l'origine du mot *pugillar*, qui désignait une certaine espèce de tablettes. Byblis, se disposant à écrire à son frère, tient le style de la main droite, et de l'autre les tablettes sur lesquelles elle va tracer sa lettre (2).

Nous savons, de plus, que les anciens avoient des lits pour lire et pour écrire comme ils en avoient pour manger. Ovide, exilé, regrette le petit lit que renfermoit un cabinet d'étude au fond de son jardin de Rome, et dans lequel il avoit coutume d'écrire ses vers :

Non hæc in nostris, ut quondam, scribimus hortis
Nec consuete meum, lectule, corpus habes (3).

Le philosophe Athénodore avoit acheté, à Athènes, une maison qui, la nuit, étoit, disait-on, hantée par des fantômes. Résolu de s'assurer de la vérité, il *se fit dresser un lit* dans le vestibule, demanda des tablettes, un style, de la lumière, renvoya ses gens dans l'intérieur, et tâcha de bien appliquer à écrire son esprit, ses yeux et sa main (4), pour que son imagination ne pût lui retracer des spectres qui n'auroient pas existé. Le passage des métamorphoses, que nous avons cité plus haut, nous fait connoître comment les anciens s'y prenoient pour écrire couchés. Byblis, écrivant dans son lit, se lève à demi sur le côté, le corps soutenu par le coude gauche, et tient avec sa main gauche les tablettes dont elle va se servir :

In latus erigitur, cubitoque innixa sinistro...
... meditata manu componit verba trementi;
Dextra tenet ferrum vacuam tenet altera ceram.

(1) Iliad., XVII, vers 514, XX, vers 435.
(2) Métamorph., liv. IX, v, 515 et suiv.
(3) *Tristes*, I, XI, 38.
(4) Jubet *sterni* sibi in prima domus parte, poscit pugillares, stylum, lumen, etc. *Pline jun.*, VII, XXVII, 7.

(La suite au numéro prochain.)

LA

LITHO-TYPOGRAPHIE.

LETTRE

DU DOCTEUR NÉOPHOBUS AU DOCTEUR OLD-BOOK,
A BUCKINGHAM, EN BUCKING-STREET.

Je ne suis point étonné, monsieur, que votre savante ville de Buckingham se soit émue à l'apparition de la *litho-typographie*. Paris n'était guère moins empressé de savoir à quoi s'en tenir sur cette découverte qui doit renouveler la face du monde, et auprès de laquelle l'invention de Guttemberg n'est qu'un simple jeu d'enfans. Je puis heureusement vous en parler aujourd'hui en connoissance de cause, car la *litho-typographie* est dans le travail de l'enfantement. *Parturiunt montes.*

Je dois vous prévenir d'abord que la *litho-typographie* n'est pas tout à fait ce que son nom à trois radicaux sembloit vous promettre, l'art de reproduire l'écriture sur la pierre *avec des types.* Elle n'emploie point de *types*, et le procédé par lequel Énoch imprima son livre sur les rochers de la haute Égypte n'est pas encore retrouvé. Nous vous le gardons pour l'année prochaine, car il faut être lentement rétrograde dans le *progrès*, quand on attaque de front toutes les industries vivantes de la civilisation. D'ici là, nos poëtes d'*album* doivent renoncer à voir retracer leurs légères inspirations sur l'albâtre et sur le granit. Quel jour glorieux

pour la littérature, monsieur, que celui où je pourrai vous annoncer une couple de *stances* tirées sur *porphyre* de la première qualité, avec des marges à volonté pour les amateurs! Nous ne produirons plus un distique qui n'ait en vue le monolithe, et c'est alors qu'elles auront le droit d'aspirer à l'immortalité, ces heureuses productions du génie qui défieront hardiment toutes les conflagrations naturelles et sociales, si ce n'est le marteau du tailleur de pierres!

Quand l'on considère cependant la masse énorme de papier imprimé qui surcharge déjà notre pauvre globe, et qui en dérange sensiblement l'équilibre, on doit convenir, et je ne dissimulerai pas cette objection, qu'il y auroit péril imminent dans la demeure sublunaire de l'homme, si toutes les feuilles volantes de la publicité se trouvoient soudainement transformées en pierres de taille. Grâces soient donc rendues à l'inventeur de la *litho-typographie* de n'avoir inventé que l'application fort naturelle d'un procédé fort connu. Je suis bien persuadé que, s'il avoit voulu inventer autre chose, il ne lui en auroit pas coûté davantage.

L'art de la *litho-typographie* se réduit, en effet, à décalquer, sur une ou plusieurs pierres *lithographiques* qui rendent des épreuves à volonté, autant de feuillets manuscrits, imprimés ou gravés, qu'il lui semble bon, c'est-à-dire à mettre en œuvre dans un tirage expéditif une des pratiques vulgaires du facsimilé. Le secret que le gouvernement se propose d'acheter à haut prix consiste dans la préparation du feuillet qui doit être préalablement imprégné d'une *matière chimique*, ou, pour s'exprimer correctement, d'une matière employée par la chimie, car il n'y a point de *matière chimique* proprement dite. Si vous prenez la peine de venir à Paris pour jouir des progrès de la *litho-typographie*, vous découvririez facilement cette *matière chimique* avec votre dégraisseur ou avec votre teinturier.

Voilà, monsieur, la nouvelle que les journaux nous annoncent depuis un mois dans le style laconique de la *réclame*, qui devient de jour en jour plus concis, à cause du grand renchérissement des célébrités dans les temps d'exposition. Au cours ordinaire, les réputations les mieux conditionnées ne valoient pas plus de trente sous la ligne, et il fallait n'avoir pas six francs dans la poche pour se passer d'être grand homme. Aujourd'hui, la gloire est hors de prix, et, pour qu'un génie se révèle avec quelque éclat, il faut qu'il

se dépouille de la tête aux pieds. C'est ce qui a fait dire aux philosophes que les faveurs de la renommée coûtoient bien cher!

Voici maintenant les résultats promis par la *litho-typographie*, et vous me permettrez de me servir d'un exemple pour vous les faire apprécier.

En votre qualité de membre du club de Roxburgh, vous avez nécessairement l'honneur de connoître mylord duc de Marlborough. Si M. de Malbrouk n'est pas mort, comme on nous le chante, ne manquez pas de passer chez lui avant votre départ, et de lui demander à emprunter le précieux *Décaméron* de Valdarfer, qu'il paya 52,000 fr. en 1812. Il s'en fera un véritable plaisir; mais n'entreprenez pas d'en tirer parti à Londres, où le genre de spéculation que je veux vous proposer ne seroit pas bien vu de ces esprits routiniers qu'on tient chez vous pour raisonnables. Venez à Paris où tout est bon.

Une fois arrivé, détachez un à un tous les feuillets du *Décaméron* de Valdarfer, et imprégnez-les soigneusement de la *matière chimique* que vous savez, sans vous soucier de mylord duc et de son splendide volume. L'exemplaire n'y perdra pas la moindre chose, un beau livre ancien ne perdant rien à être déboîté de sa vieille reliure, coupé feuillet à feuillet, imprégné de *matière chimique*, et soumis à l'action du cylindre ou de la presse. Le programme et les journaux vous en sont garans. Tirez ensuite à *six mille*, et hardiment, car vous avez pour souscripteurs assurés :

Messieurs les pairs de France;

Messieurs les députés;

Messieurs les ministres;

Messieurs les conseillers d'Etat;

Messieurs les membres des cinq académies;

Messieurs les officiers de l'université;

Messieurs les préfets;

Messieurs du jury d'exposition;

Messieurs les actionnaires, directeurs, rédacteurs et gérans des journaux progressifs;

Messieurs les dix-sept cents de l'association des gens de lettres;

Et, surtout, messieurs les banquiers, toujours si disposés à encourager les entreprises utiles. Monsieur le baron Rothschild vous prie instamment de lui tenir soixante-trois exemplaires en réserve, pour les soixante-trois bibliothèques de ses soixante-trois châteaux.

Vous pouvez ajouter à cela sept ou huit amateurs qui ne regardent pas à la dépense, quand il s'agit de s'embouquiner d'un *in-folio* de plus, sauf à coucher avec lui s'il ne reste pas d'autre place, comme feu mon ami M. Pillet. Il n'est pas un de ces honorables personnages qui ne soit enchanté de posséder *identiquement* le *Décaméron* de Valdarfer, au même prix que M. le duc de Marlborough. Total, *trois cents millions*, c'est un assez joli denier. Je ne parle pas des frais de tirage et de papier, qui sont une pure bagatelle indigne d'être portée en compte dans une affaire de cette importance.

Ou bien, si vous voulez simplifier l'opération, faites mieux. Je suppose que vous avez un billet de *mille francs*, cela se trouve journellement dans le portefeuille d'un savant; prenez votre billet de *mille francs*, imprégnez votre billet de *mille francs* de *matière chimique*, et tirez à un million. Il ne faut regarder ni à la valeur des pierres (on en trouve maintenant à Montmartre), ni à celle du papier serpente lithographique (on en fait aujourd'hui avec des orties). En vingt-quatre heures, vous avez un *milliard*, et vous l'envoyez à la caisse d'épargne; le sage met toujours quelque chose de côté pour sa vieillesse.

Tels sont, monsieur, les résultats infaillibles de cette sublime découverte qui fait pâmer de joie tous les adeptes du *progrès*. L'imprimerie et la gravure ont vécu; elles sont *enfoncées* comme Racine. Elzevir est une *perruque*, et Marc-Antoine un *polisson*. Nous attendons incessamment l'ordonnance qui envoie la bibliothèque du roi au vieux papier.

« Arrêtez! me direz-vous; cette prétendue découverte est absurde et infâme : absurde, parce que son usage apparent n'aura jamais que des résultats ridicules; infâme, parce que son usage illicite peut entraîner les plus grands dangers. Ce qu'elle mérite d'un gouvernement intelligent, c'est une répression rigoureuse, ou du moins une exacte surveillance. Malédiction sur vos livres *litho-typographiés*, et honte éternelle aux sots qui les regarderont comme des livres. Votre *litho-typographie* est l'abomination de la désolation dans la grande Sion de la civilisation!... »

Eh! mon Dieu, monsieur Old-Book, ne vous emportez pas! je ne suis pas si éloigné de votre opinion que vous l'imaginez, et j'allois dire à peu près ce que vous dites, en me servant de termes plus modérés. La *litho-typographie* a des inconvéniens sensibles qui

la dénoncent au commerce, à la diplomatie, à la justice, mais elle ne peut rien aux innocens plaisirs des bibliophiles. Elle ne mérite pas leur colère.

Il y a deux espèces de livres rares : premièrement, ceux qui sont dignes d'être réimprimés, et l'imprimerie y pourvoira, si elle n'y a pas pourvu ; secondement, ceux dont la rareté fait tout le prix, et que la *litho-typographie* reproduiroit à cent mille, sans atténuer la valeur de l'édition originale, parce que cette valeur consiste dans l'identité de la chose et non pas dans sa figure. La verroterie produit de faux diamans, et on souffle de fausses perles avec des écailles d'ablette, mais la *Pérégrine* et le *Régent* ne sont pas encore tombés daus un grand discrédit.

Le facsimilé d'un livre *rare* n'a jamais joui d'une bien grande considération aux yeux des amateurs. La contre-façon de la *Mère Jeanne* de Postel, dont l'original valoit *deux cents francs,* se trouvoit aisément dans le commerce pour vingt sous, et le *Cymbalum mundi* de Desperriers s'est inutilement enrichi de la curieuse préface de Prosper Marchand, des notes piquantes de La Monnoye, des charmantes vignettes de Bernard Picart : les éditions du XVIe siècle ne seroient pas payées au poids de l'or, les réimpressions du XVIIIe siècle seroient surpayées au poids du billon. Cependant le *Cymbalum mundi* est un livre délicieux dont la rareté ne fait pas le seul mérite ; mais ceci est un des caractères les plus distinctifs de la bibliomanie. Elle se soucie peu du livre, et fait des folies pour l'exemplaire.

Si des réimpressions de ce genre ont été jugées dignes quelquefois de prendre place dans les bibliothèques choisies, elles ont dû cet avantage à des circonstances particulières qui les élevoient elles-mêmes au rang des livres précieux. La *collection* de Caron est un choix singulier et bien fait, qui se recommande par un format élégant et commode, et par une sorte de rareté relative. La *collection* de Techener est une bibliothèque facétieuse tout entière, distinguée par le choix du papier et la perfection de l'exécution typographique. Il en est de même de quelques autres, et on ne voit pas toutefois que les jolis volumes dont ces ingénieuses entreprises ont fait naître le goût chez certains amateurs s'élèvent beaucoup dans les ventes au-dessus des prix ordinaires, à moins que leur valeur propre, qui est fort peu de chose, ne soit relevée par le luxe d'un tirage à part, ou d'une reliure de Bauzonnet. Ajoutons ici que

l'exactitude typographique d'un facsimilé parfaitement figuré n'augmente en aucune manière les chances de succès de ces éditions postiches. La fidélité du calque est une chose à considérer dans la reproduction d'un manuscrit ou dans celle d'une édition *princeps*, parce qu'elle peut donner lieu à des comparaisons utiles et curieuses. Dans la reproduction d'un livre plus ou moins rare, sorti d'une imprimerie qui en a produit mille autres plus ou moins communs, c'est une superfluité fort insignifiante, et, le plus souvent, fort maussade.

La réimpression du livre rare est d'ailleurs une œuvre d'industrie et de goût; elle demande un compositeur habile, un correcteur intelligent, des ouvriers attentifs à la pureté, à l'égalité du tirage. C'est un livre qu'elle produit. La contre-épreuve *litho-typographique* n'est qu'un cadavre. Elle ressemble beaucoup à l'original, j'y consens; mais elle lui ressemble comme une figure de Curtius ressemble à une statue. La *litho-typographie* vous donnera des bibliothèques le jour où Curtius vous composera des musées.

Et puis, cette ressemblance n'est pas d'une *identité si désespérante* qu'on se l'imagine. Cette magnifique hyperbole est tout bonnement du style de programme à l'adresse des ignorans. Il n'y a rien de moins *identique* qu'une feuille de papier imprimé et une feuille de papier *litho-typographié*. Ce qu'il y a de *désespérant*, c'est l'audace avec laquelle on débite des bourdes pareilles à la face d'une nation éclairée et d'un jury de savans qui la représentent à leurs risques et périls. Il n'est personne qui ne sache que le caractère d'imprimerie est en saillie sur la forme quand elle se trouve pressée par le tympan; les arêtes s'y détachent donc avec netteté, les déliés avec finesse; l'œil de la lettre y reste limpide et brillant. Rien de tout cela dans la *litho-typographie*, qui retrouveroit en vain l'introuvable papier des imprimeurs anciens, si elle ne trouve en même temps quelque moyen de faire illusion sur le *foulage*, et je la mets au défi d'y parvenir. C'est qu'elle n'agit pas par *impression*, mais par *expression*. L'imprimerie a fait *empreinte*, elle fait *tache*; le type métallique mord sur le papier, elle y bave. La *litho-typographie* s'est trompée sur son véritable nom, qui est connu de temps immémorial; elle s'appelle LA MACULATURE.

Vous voyez, monsieur, qu'il n'y a pas de quoi s'indigner contre

un procédé qui ne sauroit faire illusion au plus maladroit des connoisseurs. Notre vieil ami Jean-Chrétien Fabricius, irrité comme vous, il y a quarante ans, de l'audace d'une autre espèce de contrefacteurs, fulminoit contre eux cette terrible imprécation, dans le goût d'Obadiah : *Damnandæ vero memoriæ sunt* John Hill *et* Louis Renard, *qui insecta ficta proposuere*. Qu'en est-il arrivé? C'est que Jean Hill et Louis Renard en ont été pour leurs frais, et que l'insecte factice n'a jamais été reçu dans une collection d'amateurs. Il en sera de même du livre factice des *litho-typographes*, à qui Dieu fasse paix. J'attends ces présomptueux chiffons à la première vente, et vous verrez comment justice en sera faite. Il n'y a pas d'assez petites subdivisions dans les valeurs monétaires pour en exprimer l'estimation.

Quant aux autres inconvéniens que vous avez aperçus, et que les prôneurs même de cette sotte industrie ne se dissimulent point, c'est une autre question. Oh! sans doute, l'imprimerie et la librairie, déjà si sérieusement compromises dans leur existence, doivent en redouter les progrès. La contrefaçon, contre laquelle nos savantes associations littéraires se prononcent avec tant de vigueur, n'aura plus besoin de se réfugier en Belgique, et l'on pourra, au besoin, s'épargner la dépense d'une *matière chimique*, de quelque nature qu'elle soit, pour reproduire, *avec une désespérante identité*, un livre fraîchement imprimé, avant que les exemplaires brochés soient rendus à l'éditeur. Toute feuille qui sort de la presse donne sa contre-épreuve à un coup de barre, et il n'y a plus qu'à jeter cette contre-épreuve sur la pierre lithographique. Les forbans étrangers trouveront là une dangereuse concurrence, et les nôtres y gagneront une bonne prime. Ceci est une des conséquences inévitables du *progrès*, et ce que le *progrès* veut, Dieu le veut.

La reliure, qui commençoit à peine à reprendre une place parmi les nobles métiers, et à balancer les anciens chefs-d'œuvre de nos Derome et de nos Padeloup, sera ruinée de fond en comble, et j'en ai quelque regret. Qui voudroit, en effet, d'un exemplaire d'un vieux livre, *établi* depuis l'an de grâce 1839, et par conséquent suspect de falsification, sinon dans son ensemble, ce qui est impossible, au moins dans quelques-unes de ses parties, tant qu'il se trouvera des exemplaires authentiques, munis par le cachet d'un ouvrier mort du sceau imprescriptible de leur âge,

qui sera désormais le seul garant de leur pureté? Combien n'est-il pas de volumes dont l'absence d'un feuillet peut modifier la valeur, et cela dans une proportion incalculable? Mais ceux-là n'ont pas eu l'honneur du maroquin antique, des solides tranchefiles de Duseuille, reconnoissables entre mille, et des riches dentelles de Boyer. La vieille reliure augmentera encore de prix; la nouvelle perdra sa considération naissante, et Simier sera obligé de se faire *lithò-typographe*.

Ce danger n'est pas de conséquence pour nous, monsieur, qui préférons deux ais de bois couverts d'un cuir brut, une bonne peau de truie estampée d'Allemagne, ou un bon vélin cordé de Hollande, à toute cette basane maroquinée que Bozérian et Courteval ont brodée de si lourdes arabesques. Nos incunables ne seront jamais coufondus, grâce au ciel! dans leur costume à la vieille mode, avec le facsimilé *litho-typographique*. La *litho-typographie* ne s'est pas encore avisée de *litho-typographier* la couverture de ces volumes vénérables que le vulgaire appelle des *bouquins*.

Reste le grand péril social, dont l'invention que vous savez menace le commerce. C'est matière de cours d'assises. Puisque la société fait le progrès, que la société s'en défende. Il n'y a rien de plus juste. Nous sommes tout à fait étrangers à ce débat, nous autres élaborateurs obscurs de savantes inutilités, prolétaires inconnus de la république des lettres, ouvriers sans lucre et sans trafic, dont le nom ne vaut pas les frais d'une couche d'encre et d'une feuille de papier. L'industriel qui parviendroit à tirer quelque chose du mien chez un banquier posséderoit un secret plus rare que celui de la *litho-typographie*. Qu'on aille plutôt demander à M. Aguado quel crédit il est disposé à faire sur un billet signé *Néophobus*, et on m'en dira des nouvelles. Je ne vois donc aucune raison pour m'inquiéter d'un mal qui ne peut m'atteindre, et j'en laisse le touchant souci à messieurs les philanthropes de l'académie des sciences morales. Ils sont payés pour cela.

En attendant que la *litho-typographie* embarrasse la justice distributive dans l'application de la pénalité, elle lui donne bien du mal dans l'application de la récompense. Et, d'abord, comment assez reconnoître le mérite d'une découverte qui ne tend rien moins qu'à l'avilissement de toutes les bibliothèques et à l'anéantissement de toutes les presses? Les médailles sont si chétives, les pensions nationales si sordidement économiques, et la croix d'honneur si

commune ! A qui d'ailleurs décerner cette palme réclamée de toutes parts ? Croiriez-vous que la *litho-typographie* a maintenant quarante-quatre éditeurs responsables, tous également possesseurs du fameux secret de la *matière chimique*, tous également habiles à maculer du papier blanc avec du vieux papier imprimé, tous imprimant, défigurant, dénaturant, contrefaisant et postulant ? Le parti le plus sûr serait d'accorder le prix à Senefelder, qui a, du moins, inventé quelque chose. L'art de la lithographie, qui n'est pas sans reproche, rachète, en effet, ses inconvéniens par de précieux avantages ; il sert la facilité du génie comme celle de la médiocrité ; il permet aux talens inspirés d'autographier leur pensée avec une vivacité qui disparoît souvent sous le travail correct et pur, mais lent et froid du burin. C'est une assez belle chose. Mais quoi? Senefelder lui-même ne s'attribuoit pas tout l'honneur de sa découverte. Il convenoit, dans la sotte naïveté de sa modestie, que son procédé lui avoit été enseigné par un de ces jongleurs de la foire qui le vendent cinq sous sur les places publiques, et qui n'en tirent pas vanité. On est donc, pour le moment, à la recherche du jongleur de Senefelder, sauf à en couronner un autre si celui-là ne se retrouve pas ; après quoi il restera démontré ce que vous savez depuis longtemps, c'est que toutes les sciences du progrès commencent à un charlatan et finissent de même.

Si j'avois l'honneur d'être membre du jury, j'accorderois, sans hésiter, la récompense promise à M. Techener, notre actif et ingénieux Pickering, qui a publié, il y a dix ans, les premiers essais de la *litho-typographie* dans deux jolies contrefaçons des *Dits de Salomon* et des *Faits merveilleux de Virgile ;* je lui donnerois ensuite, au nom des gens de goût, une seconde récompense plus flatteuse et mieux méritée, pour avoir su renoncer de bonne heure à ce mode économique, mais grossièrement matériel, de réimpression, qui ne satisfait ni les yeux ni l'esprit, et qu'il faut dévouer à toute l'indignation des bibliophiles. *Delenda est Carthago*. Cela veut dire littéralement : *Qu'on nous délivre de ce vilain papier, si méchamment barbouillé par des manœuvres !*

NÉOPHOBUS.

MAURICE SÈVE.

—

Sève (Maurice I), docteur ès lois, juge-mage de Lyon, échevin en 1504 et 1508, mort vers 1522. Son père, Léonard Sève, étoit du Piémont, et paroît être le premier de son nom qui se soit établi dans notre ville, où il a laissé une nombreuse et honorable postérité. Léonard étoit déjà mort en 1493. Les Sève de Lyon se prétendoient issus des marquis de Seva, noble et ancienne famille piémontaise, dont ils portoient les armes : prétention qui a été confirmée par des lettres de Charles-Emmanuel de Savoie, du 28 janvier 1620. Pernetti, I, 267; *Act. consul.*

Sève, ou Scève (Maurice II), fils du précédent, littérateur et poëte des plus illustres de son vivant, et qui faisoit école, ami d'Étienne Dolet et de Clément Marot, né dans les premières années du XVIe siècle, mort vers 1560 ou 1564. Il véçut dans le célibat; on a même conjecturé qu'il appartenoit à l'ordre ecclésiastique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étudioit à Avignon, en 1533, époque où il contribua à la découverte d'un tombeau qu'on a cru être celui de Laure, dans la chapelle de Sainte-Croix, au couvent des Cordeliers, en présence de François Ier. De retour en sa ville natale, il débuta dans la carrière des lettres par la publication de *la Deplourable fin de Flamete, elegante invention de Jehan de Flores Espaignol, traduicte en langue françoyse*, Lyon, François Juste, 1535, petit in-8°, gothique. Il mit ensuite au jour ses ouvrages : *Arion*, éplogue sur le trépas de François, dauphin, fils de François Ier, mort à Tournon, en 1536; *Delie, object de plus haulte vertu, poesies amoureuses*, Lyon, Sulpice Sabon, pour Antoine Constantin, 1544; et Paris, Nicolas du Chemin, 1564, in-16; *Saulsaye, eglogue de la vie solitaire*, Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-16, réimprimée dans le *Livre de plusieurs pièces*, Paris, 1548, et Lyon, 1549, et reproduite séparément, en facsimilé de la première édition, à Aix, par M. Pontier, fils aîné, en 1829; *le Microcosme*, poëme en vers alexandrins et en trois livres.

Lyon, Jean de Tournes, 1562, in-4°; les *Blasons* du *Front*, du *Sourcil*, de *la Larme*, du *Soupir* et de *la Gorge*, plusieurs fois imprimés, et reproduits par M. Méon dans son recueil de *Blasons*, Paris, 1809, in-8°. Il nous reste encore de Maurice Sève quelques vers latins, et quelques pièces de poésie française disséminées çà et là dans les ouvrages publiés de son temps. Il fut choisi, avec Claude de Taillemont, par le corps consulaire, pour ordonner et diriger la magnifique entrée d'Henri II à Lyon, en 1548, et il en fit paraître, l'année suivante, une *Description* qui est devenue fort rare, mais que Paradin nous a conservée, en la copiant dans ses *Mém. de l'Hist. de Lyon*, p. 329-51. De toutes les productions de Maurice Sève, la *Délie* (anagramme de l'*Idée*), composée de 449 dizains en vers de dix syllabes, et ornée de 50 emblèmes amoureux, fut celle qui eut le plus de vogue. Pour innover et se distinguer du vulgaire, il se proposoit comme modèle les anciens poëtes italiens, et en particulier le Dante; il affectoit le néologisme et une sorte de jargon métaphysique et d'obscurité savante, que, parmi ses contemporains, quelques-uns osèrent blâmer, mais que le plus grand nombre a admirée, tel, par exemple, que Joachim du Bellay qui le qualifie:

Docte aux doctes esclaircy.

Ronsard, dont il fut, en quelque sorte, le précurseur, et auquel il semble avoir tracé la voie, l'avoit aussi en haute estime. — Pernette du Guillet et Louise Labé furent, à ce qu'il semble, ses élèves et ses amies. Un auteur de son temps a même dit qu'il avoit été d'un grand secours à la dernière, dans la composition du *Débat de Folie et d'Amour*. — Il étoit d'une petite taille. Son portrait se voit derrière le frontispice de deux éditions de sa *Delie*, et dans la seconde partie du *Promptuaire des medailles*. Il avait d'abord pour devise ces mots : SOUFFRIR SE SOUFFRIR; il prit ensuite ceux-ci : NON SI NON LA. — On trouve une notice sur Maurice Sève dans les *Vies des poëtes françois* de Guillaume Colletet, dont le manuscrit appartient à la bibliothèque particulière du roi, au Louvre, notice dont M. Barbier, conservateur actuel de cette bibliothèque, a bien voulu nous permettre de prendre copie. G. Colletet a rassemblé un grand nombre d'éloges, donnés à notre poëte, par les gens de lettres de son siècle, et qui témoignent de la haute réputation dont il a joui. On pourroit faire, à sa collecte, bien des additions,

Maurice Sève a été omis, on ne sait pourquoi, dans Moréri et dans la *Biogr. univ*. Outre les auteurs cités dans le cours de cet article, consultez le *Lugdunum sacro-profanum* de Pierre Bouilloud, ms., Biblioth. de Lyon, n° 907; Thomas Sibilet, *Art. poét.*, 1546, fol. 7 verso; Jacques Peletier du Mans, *Art. poét.*, 1555, p. 13; Tabourot, *Bigarrures*, liv. I, c. 2; Estienne Pasquier, *Recherch. de la Fr.*, liv. VII, c. 6, Marot, *passim;* Joachim du Bellay, *passim;* Charles Fontaine, *Odes, énigmes*, etc., 1557, p. 95; La Fresnaye-Vauquelin, *Art. poét.*, liv., I; Dolet, *Carm.*, p. 22 et 24, *Genethliac.*, ad fin. et *Commentar. Ling. lat.*, t. II, p. 403, v° *Lingua;* Gilb. Ducher, *Épigr.*, p. 94, 101, 104, 119 et 155; Voulté, *Épigr.*, p. 39, 44, 244, 249 et 156; Philibert Girinet, *Le Roi de la Basoche*, trad. par C. B., 1838, p. 24; La Croix-du-Maine et du Verdier; Jean de Tournes, *Épitres dédicat.* de ses éditions de Pétrarque, 1545 et 1550; Goujet, *Bibliot. Fr.*, t. XI, p. 442, et passim; Colonia, t. II, p. 513, et les notes *Ms.* de L.-J. Le Clerc, Pernetti, t. I, p. 264; Chaudon et Delandine, *Dict.*, suppl.; Feller, *Dict.*, 8e édit., 1836; C. B., notes sur les *OEuvres* de Louise Labé, 1824, et sur celles de Pernette du Guillet, 1830, *Mél.* et *Nouv. Mél.*, passim, etc., etc.

Correspondance.

A M. l'Éditeur du Bulletin du Bibliophile.

Monsieur,

J'ai plusieurs fois remarqué que le Bulletin avoit ouvert ses colonnes aux lettres inédites d'hommes plus ou moins célèbres; c'est ce qui me décide à vous transmettre une copie d'une lettre écrite en entier de la main de Montaigne; elle fait partie de la collection d'autographes de M. Bernadau, de Bordeaux, auteur de plusieurs

ouvrages estimés sur l'histoire de la Guyenne ; j'avoue qu'elle n'est pas d'un intérêt bien vif, mais elle est courte, et il faut recueillir avec zèle tout ce qu'a tracé la plume à laquelle on doit les essais.

G. B.

Cette lettre est datée de *Montaigne*, *ce* 21 *mai* 1582 ; elle est adressée aux jurats de Bordeaux.

« Messieurs,

« J'espère que le voyage de M. de Cursol apportera quelque commodité à la ville, ayant en main une cause si rare et si favorable, pour avoir mis tout l'ordre qui se pouvoit aux affaires qui se présentoient ; les choses étant en si bons termes, je vous supplie excuser encore pour quelque temps mon absence, que j'accourcirai autant que la presse de mes affaires le pourra permettre. J'espère que ce sera peu. Cependant, vous me tiendrez, s'il vous plaît, en votre bonne grâce, et me manderez, si l'occasion se présente, de m'employer pour le service public. Votre M. de Cursol m'a aussi écrit et averti de son voyage. Je me recommande bien humblement et supplie Dieu, messieurs, vous donner longue et heureuse vie.

« Votre très-humble frère et serviteur,

« MOTAIGNE (*sic* avec une sorte de trait sur l'ō). »

Nota. Montaigne écrit son nom de la même manière dans une autre lettre qui fait partie de la même collection, mais qui n'a de sa main que la dernière ligne et la signature.

M. de Cursol, dont il s'agit ici, étoit alors second jurat gentilhomme à Bordeaux.

Une lettre signée de Montaigne, datée de 1588, et d'une trentaine de lignes, après avoir été poussée à 699 francs en avril 1834, a été reconnue fausse. Voir les feuilletons du *Journal de la Librairie*, 10 et 30 mai 1834, et le *Manuel de l'Amateur d'autographes* (1) de M. Fontaine, p. 143. Nous lisons, dans ce dernier ouvrage, que l'écriture de l'auteur des *Essais* est du nombre de celles dont la gravure ou la lithographie n'ont point reproduit le facsimilé.

(1) *Manuel de l'Amateur d'autographes*. 1 vol. in-8. Prix, 6 fr.

Au même.

CATALOGUE DES LIVRES DE MONSIEUR **** (LE MARÉCHAL PRINCE D'ISENGHIEN). *Paris, Gabriel Martin*, 1756, in-8 de 121 pages.

J'ai été surpris en lisant dernièrement, dans le *Bulletin du Bibliophile*, une espèce de tableau comparatif des prix obtenus dans différentes ventes anciennes et nouvelles par des romans de chevalerie, de ne pas voir cité une seule fois le catalogue du prince d'Isenghien.

Voici le jugement que l'illustre Richard Héber portoit de cette collection, jugement qu'il a consigné dans une note en tête de son exemplaire de ce catalogue, et que j'ai pu traduire, grâce à la communication qui m'en a été faite par M. Jullien, propriétaire d'une collection très-nombreuse de catalogues.

« Ce catalogue, de la bibliothèque du maréchal prince d'Isenghien,
« présente la collection très-probablement la plus considérable
« qu'un seul homme ait réunie en anciens romans françois, et spé-
« cialement en romans de chevalerie.

« A la Bibliothèque royale de Paris, il y a deux exemplaires de ce
« catalogue reliés en un volume, tous deux avec les prix, mais avec
« des prix absolument différens. Le premier est annoncé être *le vé-*
« *ritable pour les prix*..... Ceux du second exemplaire doivent
« avoir été mis au hasard et imaginés à plaisir ou être des prix
« d'estimation. Les prix du premier exemplaire paroissent avoir été
« mis au crayon pendant la vente et recopiés ensuite à l'encre.....

« Outre les romans, cette bibliothèque contient une nombreuse
« collection de bons ouvrages historiques. »

J'ai examiné les exemplaires de la Bibliothèque royale dont parle M. Héber, et je pense comme lui que les prix du premier exemplaire sont bien réellement les prix de vente; mais je ne crois pas que ceux du second aient pu être imaginés à plaisir : ils me semblent être des prix d'estimation. Je me fonde, pour le croire, sur ce qu'ils se composent seulement de francs ou plutôt de livres sans appoint de sols. Or, si on avoit voulu imaginer des prix, on auroit

certainement mis des francs et des sols pour imiter des prix d'adjudication. Outre cela, on a fait l'addition de ces prix ; et le total, qui s'élève à 19,707 fr. 10 s. (ces 10 sols ne détruisent pas ce que j'ai dit plus haut, et ne peuvent être considérés comme résultant de divers appoints de sols, ils proviennent de plusieurs articles cotés 10 s. et 1 fr. 10 s.), diffère peu de celui des prix réels, qui s'élève à 19,481 fr. Il est peu probable qu'on se soit arrêté à totaliser de faux prix. Au reste, cette estimation, si c'en est une, est faite avec peu de soin et d'intelligence, quoique son résultat ait été conforme à celui de la vente.

Quoique ce catalogue soit de Gabriel Martin, il est mal rédigé ; il se compose de 2013 n^{os}, et les livres sont rangés par format et par matière, à l'exception des romans de chevalerie, historique et autres, qui sont réunis sans distinction de format, mais aussi sans ordre de date, de classe et de matière, et dans un pêle-mêle digne de certains faiseurs de catalogues modernes.

J'ai remarqué, en lisant ce catalogue, plusieurs *Ms.* sur vélin, Saint Augustin, de la Cité de Dieu, n° 8. La légende dorée n°s 54 et 55. Les chevaliers de la Table ronde, avec miniatures, 3 vol. in-fol., n° 1924. — Les blasons des chevaliers de la Table ronde, avec miniatures, n° 1923. — Gérard de Nevers, avec miniatures, in-fol., vendu 770 fr.; prix considérable pour le temps. — Godefroy de Bouillon, 2 vol. in-fol., avec miniatures, n° 1949. — Deux romans de la Rose, in-fol., miniatures, n°s 1952 et 53. — Apollonius d'Antioche, in-4, n° 1963. — Histoires de Thèbes et Troyes, in-fol., n° 1958. — La Male marrastre et les Sept saiges de Rome, in-4, n° 1964. — Le chevalier délibéré de G. Chastelain, in-fol., n° 1965 ; ces 3 derniers *Mss.*, ornés de miniatures. — Boccace des nobles malheureux, écrit par un religieux de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'an 1467, 2 vol. in-fol., n° 1972. — L'Horloge de Sapience, écrit pour Jean de Vendôme, seigneur de Chambanays et de Pousanges, par André Rousseau, en 1470, in-fol., miniatures, n° 1981. — La Cité des Dames, écrit en 1422, in-fol., n° 1982. — L'Art de chevalerie de Végèce, trad. pour Jean, comte d'Eu, par Jean de Meun, en 1284, in-4, miniatures, n° 1989. — La Chasse du cerf, in-fol., n° 1996. — La Pénitence d'Adam, in-4, n° 2000. — Les Miracles de la Vierge et la Vie des Pères du désert (par Gautier de Coinsy), 2 vol. in-fol., n° 2001. — Robert le Diable et Cléomadès, in-fol., avec miniatures, n. 2002. — Le Songe du vieil Pèlerin, par Ph. de

Maizières, 2 vol. in-fol. (1). — Garin le Loherans, in-4, n° 2004. — L'Arbre des Batailles, par H. Bonnor, in-4 et in-fol., n°s 2005 et 2006. — Le Roman de Ponthus, in-fol., n° 2007. — Le Roman de Mercy au Cœur d'amour épris (par le roi René), in-fol., n° 2008. — Le Roman du Renard, in-fol. — Guerin de Mongleve, in-fol. — L'Histoire sainte, in-fol., avec miniatures, n°s 2009, 2010 et 2011.

Dans les livres imprimés, je remarque, n° 513, 26 volumes de mazarinades. — N° 1839, Histoire de Guillaume de Palerne, in-4, goth. — N° 1853, Giglan, roy de Galles. Lyon, 1530, in-4. — Les Amours prodigieuses d'Augier Gaillard, 1592, in-8, n° 1921. — N° 1925, Artus-le-Grand. Rouen, 1488, in-fol. — N° 1951, Melusine. Lyon, in-fol., goth. — N° 1968, Pierre de Provence et la belle Maguelonne. Vienne, 1484, in-fol., fig., exemplaire *gâté*. — N° 1973, Boccace des nobles malheureux, Bruges (Colard Mansion), 1476, in-fol., G. P. — N° 2012, l'Histoire des Troyens, impr. sur vélin avec miniatures, vendue 500 fr. (M. Cigongne, qui possède un semblable exemplaire de ce livre, pense que c'est celui-là même qui étoit alors chez le prince d'Isenghien.) — Enfin, n° 2013, je vois le Chariot chrétien à 4 roues, in-fol., sans autre désignation : seroit-ce un *Ms.* de l'ouvrage du carme Adrien du Hecquet, qui a été imprimé, en 1555, à Anvers, en un vol. in-16, sous le titre de Chariot de l'année.

Le petit nombre d'articles que je viens de citer suffit pour faire voir que cette bibliothèque, si peu connue, mérite cependant de l'être. M. le prince d'Isenghien me paroît malheureusement avoir attaché peu de prix à la condition de ses livres, et on en voit un très-petit nombre annoncé relié en maroquin. Outre cela, il ne faisoit pas mettre ses armes sur le plat de ses volumes, ou du moins je n'en ai jamais vu. Je possède une histoire d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Amsterdam, 1692, in-12, sur le titre de laquelle on lit : *P. d'Isenghien*. Ce livre est le seul que j'aie vu porter la signature du noble amateur ; il est fort mal relié en veau brun : il figure au n° 755 du catalogue.

Je voudrois maintenant faire connaître quelque chose du caractère et de la vie du maréchal prince d'Isenghien. Les auteurs de la

(1) Je crois cet exemplaire dans la bibliothèque de M. de Monmerqué.
J. T.

Biographie universelle n'ont pas jugé à propos de parler de lui, à moins, toutefois, qu'ils ne l'aient fait dans un supplément. Je suis trop peu versé dans l'histoire de cette époque pour suppléer à cette omission; mais, quel que soit le dédain avec lequel certains Démosthènes au petit pied parlent aujourd'hui des maréchaux de l'ancien régime, je ne puis croire que cette vie ait été sans gloire. Louis de Gand-Vilain, né le 16 juillet 1678, était fils de Jean-Alphonse de Gand, prince d'Isenghien et de Masmines et de Marie-Thérèse de Crevant d'Humières. Il descendoit de Wichmann, issu lui-même de l'ancienne maison de Saxe, qui fut établi comte de Gand, vers 950, par l'empereur Othon Ier. Il fut maréchal de France et chevalier des ordres du roi, et ne laissa pas d'enfans de ses trois femmes, Anne-Marie-Louise de Furstemberg, morte en 1706; Marie-Louise-Charlotte Pot de Rhodès, morte en 1715; et Marguerite-Camille Grimaldi de Monaco, qui lui survécut apparemment, étant née en 1700, et plus jeune que lui de 22 ans. Son frère, Maximilien de Gand, comte de Middelbourg, avoit une seule fille, qui épousa le comte (depuis duc) de Lauraguais (Louis-Léon-Félicité de Brancas). Notre prince Isenghien étoit donc devenu, par ce mariage, l'oncle de M. de Lauraguais, amateur plus célèbre que lui, et qui prit peut-être de lui le goût des livres anciens.

La vente eut lieu, le mardi, 15 juin 1756, rue de Grenelle, au coin de la rue du Bac. C'est là qu'étoit situé l'hôtel du prince; peut-être est-ce celui qui porte le nom de Castellane, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un hôtel garni.

J'ai trouvé, à mon grand étonnement, dans le Rut, ou la Pudeur éteinte, un Tombeau de la P. (Mme la princesse) d'Isenghien. C'est peut-être la seule pièce laudative qu'ait produite l'obscène auteur de Philon, et je l'ai relue à plusieurs reprises pour bien m'assurer que cet éloge ne contenait pas quelque satire déguisée. L'initiale du mot princesse, mis au lieu du mot entier, aidoit à mon incrédulité, et je me demandois si cette initiale n'avoit pas été mise à dessein par Blessebois, pour signifier, à la volonté du lecteur, ou *princesse* ou un autre mot qui commence par la même lettre, et qui se trouve souvent sous la plume de cet auteur. Cependant, avec la meilleure défiance possible, je n'ai pu rien tirer dans ce tombeau qui sentît la satire. Le voici tel que je l'extrais du Rut, éd. Elzevier, p. 58.

Passant, qui que tu sois, voïant ce mausolée,
Arrêtes-y tes pas et le baignes de pleurs;

C'est l'auguste sujet des plus vives douleurs
Dont jamais la patrie ait été désolée.

Au tribunal divin ma princesse appellée
Se peut fort justement comparer à des fleurs
Dont l'amour du soleil éface les couleurs
Que la nature avoit l'une à l'autre mêlée.

Depuis ce coup fatal qui nous verse du fiel
Certain contentement semble paroître au ciel
Dont ma grande Princesse est sans doute la cause?

De son plus riche Azur il s'est soudain paré,
Et le jeune Blondin, qui jamais ne repose,
A de son plus bel or le firmament doré.

Notre amateur, étant né en 1678, et le Rut étant de 1676, cette pièce si plate ne peut avoir été faite pour sa mère, mais seulement pour sa grand'mère.

Il en résulte que Blessebois étoit connu de la famille d'Isenghien, et que le prince devoit savoir au moins son nom et peut-être quelque chose de sa vie. Que ne nous a-t-il laissé ce qu'il savoit sur ce point épineux de bibliographie! que de conjectures *trompeuses* il auroit épargnées à nos bibliographes modernes!

CLAUDE GAUCHET.

SUR UN PASSAGE DE LA VIE DE PÉTRARQUE,

RELATIF AU PAPE BENOÎT XII.

Il se trouve en tête de l'édition de Pétrarque, *Francisci Petrarchæ opera quæ extant omnia*; Basileæ per Henric. Petri, 1554, 4 part. en 1 vol. in-fol., et de celle de 1581, même ville, même imprimeur et même format, il se trouve, dis-je, une *vita Petrarchæ per Hieron. Squarzaficum ad Petrum Contrarenum*, qui est assez détaillée; mais cette vie renferme, *page* 4, un passage qui m'a paru d'autant plus singulier, que je ne l'ai trouvé que là; ce qui me fait douter de la véracité du récit de l'auteur. Ce passage est une accusation grave contre un pape que le biographe nomme Benedictus *qui* Clementi *in pontificatu successit*. Nous allons copier le texte littéralement, car nous répugnerions à le traduire en français; ensuite nous donnerons les motifs qui nous font douter de la vérité du fait.

« Erat soror Petrarchæ, quæ jam duodeviginti habebat annos, « quæ Avinioni ubi orta, cum Ghirardo (1) morabatur, eleganti « formâ, insignis moribus, et virtutibus prædita, cujus pulchritu- « dine et forma perdite deperibat pontifex ut illa potiretur, multa « fieri fecit experimenta. Cogitavit præmiis et honoribus Petrar- « cham in suam trahi opinionem: cardinalem se facturum pro- « mittit dummodo illa suo concederetur arbitrio. Franciscus, qui « in omni re Deum præ oculis habebat, cui nihil est occultum, « ut ille qui nihil commere, nihil fingere, nihil dissimulare didis- « cerat, ut debuit, ira commotus, et id quod lingua, fronte, « atque animo habebat, respondit tam fœtidum galerum capiti « non esse ponendum, sed fugiendum, abominandum omnibus « tanquam nephandum (*sic*) et dedecorosum; et si reverentia « nominis quæ vices Dei in terris gerebatur, non teneret, calamo « tantæ rei se vindicaturum, et fecit prout philelpho placet in

(1) Girard étoit frère de Pétrarque et de la jeune personne.

« una sua morali cantilena quæ incipit *io non vo' piu cantare come* « *solea* : nihilominus pontifex furori impatiens, alterum fratrem « Ghirardum tentare cœpit, qui paucis muneribus captus, soro- « rem (1), quo facinore audito, et ecclesiam Dei videns per « abrupta vitiorum sic trahi, Avenioni aufugit, Italiam ire cœpit ; « frater pœnitentia ductus, nupta sorore, sanctæ religionis ha- « bitum quæsivit et chartusiensi ordini, in conventu de materno, « qui est propè Massiliam, rebus mondanis rejectis, se devo- « vit. »

Exposons maintenant les motifs de nos doutes sur la véracité de cette anecdote scandaleuse. D'abord elle ne se trouve dans aucune histoire générale des papes, ni dans Platina, ni dans Ciacconius, ni dans Bonanni, ni dans Bruys, ni dans Baluze, ni dans Tessier. Ensuite nous ferons observer que dans le XIVe siècle, celui où a vécu Pétrarque et sa famille, il n'y a aucun pape, du nom de Benoît, qui ait succédé à un pape du nom de Clément. On connoît bien trois papes Benoît, dans ce siècle : 1° Benoît XI, qui a succédé à Boniface VIII, en 1303, et qui est mort de poison, dit-on, en 1304, au mois de juillet (mois dans lequel est né Pétrarque) ; 2° Benoît XII, qui a succédé à Jean XXII, en 1334, et qui est mort en 1342 ; et 3° Benoît XIII, qui a succédé à Boniface IX, en 1394. Mais aucun de ces papes n'a succédé à un Clément. Cependant il est certain que Jérôme Squarciafico, le biographe de Pétrarque, a eu en vue Benoît XII, puisque c'est le seul des trois papes cités plus haut, dont le pontificat ait eu lieu dans le temps où Pétrarque, son frère Girard et sa sœur étoient encore jeunes. Mais il n'est pas moins certain que Squarciafico a très-mal choisi le héros de son anecdote, car Benoît XII a toujours joui d'une haute réputation comme pontife très-pieux, très-modeste, très-économe des biens de l'église, et très-instruit en théorie et en jurisprudence.

Nommé à l'unanimité par les cardinaux, le 20 décembre 1334, ce qui annonce qu'il étoit déjà avantageusement connu, il s'appliqua particulièrement à la réforme des ordres religieux ; il fut zélé pour la discipline, attentif dans le choix des sujets pour la collation des bénéfices. Il avoit en horreur le népotisme, et disoit

(1) L'impression est très-négligée dans cette édition : il doit ici manquer un verbe, *incitavit*, peut-être ; et au lieu de *quo*, *quæ* seroit, sans doute, préférable, en plaçant une virgule après *quæ*.

que, pour être véritablement prêtre, selon l'ordre de Melchisédech, il faudroit n'avoir ni père, ni mère, ni parens. On le représentoit la main fermée pour marquer combien il étoit réservé et circonspect dans la distribution des biens ecclésiastiques. Il avoit une nièce, qu'il refusa à plusieurs grands seigneurs, et qu'il maria à un bon négociant de Toulouse. Les deux époux étant allés le saluer à Avignon, il les garda une quinzaine de jours auprès de lui, ensuite il les congédia en leur donnant une modique somme. « Jean Fournier (c'étoit son nom de famille), Jean Fournier, « votre oncle, leur dit-il, vous fait ce petit présent; à l'égard du « pape, il n'a de parens et d'alliés que les pauvres et les malheu- « reux. » Dans une entrevue que Philippe de Valois eût avec lui à Avignon, en mars 1336, craignant que ce prince ne lui fît quelque demande injuste : « Si j'avois deux âmes, lui dit-il, j'ai tant « d'affection pour votre personne, que j'en exposerois volontiers « une pour vous faire plaisir; mais je n'en ai qu'une, et je veux « la conserver. » Enfin ce pieux pontife, au dire de tous les historiens, mourut saintement, le 25 avril 1342. Et voilà l'homme que Squarciafico ose accuser de libertinage! Nous croyons donc que ce biographe s'est trompé, et que la gravité de l'erreur est égale à la gravité de l'injure.

G. PEIGNOT.

Nouvelles bibliographiques.

Une Société de Bibliophiles de Belgique vient de s'établir à Bruxelles. Voici ses statuts :

INSTITUTION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ (1).

ARTICLE PREMIER.

Il est formé à Bruxelles une Société sous la dénomination de *Société des Bibliophiles de Belgique.*

ART. 2.

La Société des Bibliophiles de Belgique est composée de 40 membres effectifs; elle peut s'adjoindre six membres honoraires, au nombre desquels sera compté de droit le conservateur de la Bibliothèque royale, en cette qualité.

Les membres honoraires ont les mêmes droits que les membres effectifs, sauf qu'ils ne participent pas à l'élection des nouveaux sociétaires.

Sous aucun prétexte, le nombre des membres effectifs ou honoraires ne pourra être augmenté.

ART. 3.

La Société a pour objet spécial de faire imprimer avec luxe des ouvrages inédits ou devenus rares, principalement ceux qui concernent l'histoire et la littérature du pays. Il pourra être ajouté à ces ouvrages des notes et illustrations.

(1) Je remarque partout des sociétés qui veulent produire, mettre au jour, publier; et je ne vois pas se créer de sociétés qui achètent! J. T.

ART. 4.

Les ouvrages imprimés pour le compte de la Société des Bibliophiles seront tous de format grand in-8. Ils seront imprimés par la *Société belge de librairie*, *imprimerie et papeterie*. Rien ne sera négligé pour atteindre le plus haut degré possible d'élégance et de perfection typographique.

ART. 5.

La Société fera tirer seulement à 55 exemplaires les ouvrages qui forment sa collection. Il sera fait hommage d'un exemplaire au Roi; un second sera déposé dans la bibliothèque des Bibliophiles ; un troisième dans celle de la *Société de librairie ;* six seront destinés à faire des échanges avec des Sociétés étrangères. Les quarante-six autres appartiendront aux membres, soit effectifs, soit honoraires.

ART. 6.

Si la Société juge convenable de livrer au public un des ouvrages qu'elle aura choisis, il devra être tiré sur un papier moins beau et dans un autre format que les 55 exemplaires dont la destination est réglée par l'article précédent.

ART. 7.

Chaque exemplaire des publications de la Société sera marqué d'un timbre sec, et portera, sur le frontispice, le fleuron qu'elle aura adopté. Au revers du faux titre, on imprimera le numéro et le nom du Sociétaire auquel l'exemplaire sera destiné.

ART. 8.

Le timbre sec sera de forme ogivale comme les anciens sceaux gothiques avec ces mots : *Société des Bibliophiles de Belgique.* Le fleuron offrira la marque que le célèbre Thierry Martens d'Alost apposoit à la plupart de ses éditions.

ART. 9.

La Société a son siége dans l'établissement de Messieurs Hauman et comp., dont elle emploie les presses.

DE L'ADMISSION DES SOCIÉTAIRES,

DE LEURS DROITS ET DE LEURS OBLIGATIONS.

ART. 10.

Sont déclarés membres effectifs de la Société des Bibliophiles de Belgique, comme ayant concouru à son institution, les personnes dont les noms suivent :

Arenberg (S. A. S. le duc d').
Baron (A.).
Beauffort (comte Amédée de).
Cattoir (H.).
De Bonne (Julien).
De Jonghe (Théodore).
De Ram (F.-X.).
De Gerlache.
Hane de Potter (d').
Hauman (A.).
Ligne (S. A. le prince de).
Nothomb.
Pieters (Charles).
Reifenberg (le baron de).
Sauvage (chevalier E. de).
Stassart le baron de).
T'serclaes (le baron Jules de).
Thiry.
Van de Weyer (Sylvain).
Van Praet (Jules).

VILAIN XIIII (Hippolyte).
WYKERSLOOTH DE WEDERSTEN (le baron DE).

ART. 11.

A l'avenir, l'admission des membres effectifs ou honoraires ne pourra avoir lieu qu'en assemblée générale au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des voix au moins, et sur la présentation du conseil d'administration.

ART. 12.

L'assemblée générale qui procédera à l'élection devra être composée d'au moins la moitié plus un des membres effectifs qui feront alors partie de la Société.

ART. 13.

Tous les ans, dans l'assemblée générale du mois de Mars, chaque membre effectif versera entre les mains du trésorier la somme de cent francs à titre de souscription pour l'année courante.

Les membres honoraires ne seront tenus à aucune rétribution.

ART. 14.

L'engagement des Sociétaires est pris pour cinq ans.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

ART. 15.

L'assemblée générale sera convoquée par le conseil d'administration deux fois par an au moins, en Mars et en Décembre.

ART. 16.

Les résolutions, sauf l'exception portée à l'art. 11, seront prises

à la majorité des voix des membres présens. Ils voteront au scrutin secret, à moins que, sur la proposition du président, l'assemblée n'en décide autrement.

ART. 17.

Dans l'assemblée générale du mois de Mars, le secrétaire présentera un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année précédente.

Le trésorier présentera dans la même séance le budget des dépenses, qui devra être approuvé par la Société.

Dans l'assemblée du mois de Décembre, le trésorier présentera ses comptes, qui seront discutés et approuvés par l'assemblée.

ART. 18.

Le conseil d'administration est composé de sept membres qui choisissent entre eux un président, un secrétaire et un trésorier.

Le président et le secrétaire remplissent les mêmes fonctions dans les assemblées générales.

ART. 19.

Les membres du conseil sont nommés pour cinq ans par l'assemblée générale du mois de Mars.

ART. 20.

Le conseil d'administration est chargé de tenir la main à l'exécution des présens statuts.

Il est, en outre, chargé spécialement :

1° De convoquer les réunions mensuelles dans lesquelles on conviendra des ouvrages à imprimer et des échanges à faire ;

2° De préparer le budget de la Société, et d'examiner les comptes avant qu'ils soient présentés à l'assemblée générale ;

3° D'ordonnancer les dépenses ;

4° D'ordonner la convocation des assemblées générales;

5° De faire les présentations mentionnées à l'article 12;

6° De veiller à la conservation de la bibliothèque.

ART. 21.

Le secrétaire tient les procès-verbaux des assemblées, fait la correspondance, conserve les archives de la Société et surveille la publication des ouvrages.

ART. 22.

Le trésorier est chargé de la comptabilité et du dépôt des fonds de la Société.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

—

ART. 23.

Sont nommés, pour la première fois, membres du conseil d'administration :

MM. De Sauvagé, président; De Reiffenberg, secrétaire; De Bonne, trésorier; Cattoir; Hauman; Tefry.

Il y a un mois que les journaux retentirent d'une découverte très-faite pour frapper la curiosité. On avoit trouvé à Aquila un document authentique de la condamnation prononcée par Pilate contre N.-S. J.-C. Là-dessus, discussion longue et animée dans laquelle les jurisconsultes prirent part, ce qui la menaçoit de ne pas finir. Le plus sceptique de tous déclara hautement qu'il n'existoit pas un seul acte à l'appui de ce bruit populaire; que M. Thilo, le savant professeur de Tubingue, n'en avoit trouvé de traces ni dans les manuscrits ni dans les livres publiés depuis trois siècles, et que l'Italie n'en a pas plus de connoissance que la France. On dit depuis longtemps, avec raison, qu'il ne faut jurer de rien. Par malheur pour notre docte juriste, et pour M. Thilo, son docte témoin, le *Trésor admirable de la sentence prononcée par Ponce Pilate contre notre Sauveur, trouvé en la ville d'Aquila, l'an* 1580, avoit été imprimé à Paris, en 1581, sur une traduction de l'italien dont l'original est de l'année précédente, c'est-à-dire de l'époque même de la découverte. M. Soulier, un des estimables conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, a répondu comme le philosophe ancien, qui marcha pour prouver le mouvement; il a fait réimprimer cette rare brochure, que tous les bibliophiles connoissent fort bien, mais que fort peu avoient vue, et qu'on peut se procurer maintenant pour *deux francs*.

Mélanges bibliographiques.

Le Thrésor de musique d'Orlande de Lassus, **reueu et corrigé diligemment en ceste troisième édition. Paris, 1594, in-4 oblong.**

Cette édition est dédié à Philippe de Pas, gentilhomme françois; elle n'est indiquée ni dans l'article que M. Brunet a consacré à Lassus, dans les Nouv. rech., ni dans le Lexique bibliographique d'Ebert, où l'on trouve (nº 11751) les titres de onze ouvrages de ce célèbre musicien; ils sont intéressans et fort rares. L'éditeur (je ne connois pas son nom) observe que « la lettre accordée à la musique d'Orlande, imprimée à Paris et à Louvain, étoit sotte, lascive et profane presqu'en toutes les chansons; en ostant quelques mots ou plusieurs. et les accommodant au moins mal qu'il m'a esté possible à la musique, j'ay rendu ces chansons chrestiennes et honestes pour la pluspart. » Le fait est que les chastes variantes qu'il introduit dans quelques compositions galantes sont d'un effet burlesque, et que sa poésie est presque toujours fort ennuyeuse et glaciale; une seule fois il se permet un mot pour rire, en citant la repartie d'un ivrogne qui, recevant le conseil d'apprendre à chanter, trouve que déjà il ne boit que trop.

Ce volume renferme 166 chansons à 4, 5 ou 6 voix; 30 sont en latin, 5 en italien, les autres en françois (1).

Dornavii amphitheatrum sapientia Socratica. **Hanoviæ, 1670, in-fol., 2 tomes.**

C'est un recueil de plus de 500 opuscules ou fragmens tantôt sérieux et tantôt comiques, où sont loués quantité d'animaux, force plantes, mainte vertu et bien des choses peu dignes d'éloges; parmi tous ces jeux d'esprit, il y en a peu où se trouvent des traits spirituels : on sait qu'en général ces anciennes plaisanteries, écrites en latin, ne sont nullement divertissantes. Au début de l'ouvrage, se trouvent quatre traductions de la Batrachomyomachie d'Homère; ensuite l'on rencontre 13 morceaux consacrés à la puce, 3 au pou, 5 à la mouche, 13 à l'abeille, 2 à la cigale, 10 à la fourmi; un de ces derniers est le traité de Wilde *de formicâ*, hérissé d'innombrables

(1) *Voyez*, sur Orlande Lassus, la notice de M. Delmotte, brochure in-8.

citations ; il nous a fait savoir, entre autres choses, que la fourmi ne dort jamais, et nous avons remarqué un chapitre *de religione formicarum* et un autre *de virtutibus ethicis formicarum*, qui nous a prouvé qu'il y auroit bien peu d'hommes dignes de devenir fourmis. Suivent les panégyriques du laurier, du mûrier, du froment, de l'olive, de la paille, de la boue, de la plume à écrire, de l'éléphant, de l'hyène, de la goutte, de la cécité, de la mendicité, de la vieillesse, du mensonge, de l'injustice, de l'ivresse. Néron, Busiris, Phalaris ont rencontré des flatteurs ainsi que d'autres objets dont le bon goût s'éloigne au plus vite (latrina, stercus, podex, crepitus). Le chien a trouvé trente-neuf panégyristes, le chat un seul. De longs ouvrages entiers sont compris dans cette compilation ; il suffira de citer l'éloge de la folie d'Erasme, le traité de Caïus, *de canibus britannicis*, le *pugna porcorum* de P. Portius.

Un éloge du fromage contient des choses assez curieuses ; on démontre qu'Aristote et Platon ne sont devenus si illustres, et que Nestor n'est parvenu à une extrême vieillesse, que parce qu'ils mangeaient une énorme quantité de fromage. Lorsque Darius alla combattre Alexandre, son armée, ne recevant pas de suffisantes rations de fromage, fut affoiblie, découragée, écrasée. Si vous avez la goutte, vous n'avez qu'à frotter avec du vieux fromage le membre malade ; Galien a toujours vu, en pareil cas, le patient prêt à danser aussitôt qu'on a employé un remède aussi simple. Enfin notre auteur nous révèle deux autres secrets d'une importance extrême, et dont la vérification seroit des plus intéressantes ; nous citons textuellement ses paroles, les jugeant intraduisibles : *Senes qui habent juvenes uxores edant caseum et stupendè fornicabuntur ; qui manè et vesperi caseum edit, illâ die à morbo venereo securus est.*

Luscinii joci ac Sales. Augustæ, 1524, in-8.

Ce recueil d'anecdotes assez peu décentes, et de saillies qui n'ont pas toujours de sel, a eu plusieurs éditions ; on y retrouve presque littéralement la fable de La Fontaine, *la Laitière et le Pot au Lait ;* c'est là aussi qu'a été puisée une épigramme que Lenglet-Dufresnoy a placée dans son édition de Marot : *un cordelier gageoit à son hôtesse ;* mais il n'y a pas moyen de pousser plus loin la citation. J'y lis encore : *medicorum errata abscondit tellus*, plaisanterie qui est

venue, en passant par l'art de désopiler la rate, se placer littéralement dans les *Noces de Figaro*. Quelques historiettes avoient déjà été narrées par les auteurs de nos fabliaux. En voici une qu'avec quelque artifice de langage on peut essayer de traduire.

C'étoit à l'époque où les invasions des Turcs répandoient la terreur dans toute la Hongrie; une société réunie dans un château près de Vienne s'entretenoit de leurs ravages; on détailloit les traitemens atroces qu'ils réservoient à leurs prisonniers; quant à leurs captives, ils étoient si empressés auprès d'elles, les hommages qu'ils leur adressoient étoient si multipliés, que beaucoup de chrétiennes avoient ainsi trouvé la mort. Puisqu'il faut nous résigner au martyre, dit une jeune femme, c'est ainsi que je voudrais faire à la foi le sacrifice de ma vie.

Bibliotheca Duboisiana. La Haye, 1725, 4 vol. in-12. Prix, 12 fr.

On a considéré le cardinal Dubois sous divers points de vue; nous allons l'envisager comme bibliomane, et sous ce rapport peu de premiers ministres ont autant de droit à notre estime.

Le catalogue de ses livres présente 32838 articles, parmi lesquels une foule effrayante d'in-folio et de corps d'ouvrages considérables; on voit bien que Son Eminence, eût-elle elle-même, suivant le conseil qu'on lui donnoit, pris quelqu'un chargé de jurer à sa place, n'auroit jamais eu le temps de parcourir les trésors littéraires qu'elle possédoit: dans cette liste volumineuse, on ne rencontre aucun ouvrage qui témoigne des penchans peu édifians de ce prélat; peut-être certains ouvrages, qu'il auroit lus plus volontiers que les scolastiques latins, ou que les scoliastes grecs, ont-ils été rayés du catalogue comme indignes de se mêler à si belle compagnie.

Laissant de côté d'interminables suites théologiques et une énorme quantité de commentaires sur Aristote, qu'à coup sûr le cardinal ne regarda jamais, nous avons regardé plusieurs des éditions les plus précieuses du xve siècle, et un grand nombre de manuscrits sur vélin ornés de miniatures. Parmi tant de raretés, nous avons observé:

Les Fanfares et Corvées. Chambéry, 1615, in-8. (Un bel exempl. de ce vol. fort singulier a été payé 500 fr. en janvier 1830.)

Le Romancero général de 1604 et le *Cancionero* d'Anvers, 1573.

L'Arte y vocabolario de la lengua guarani, et le *Catechismo en lengua guarani;* ouvrages du jésuite Ruiz, ignorés de presque tous les bibliographes, et que l'on chercheroit en vain dans la *Bibliothèque américaine* de M. H. Ternaux (1837).

Un grand nombre de romans de chevalerie, et surtout une suite de ceux en espagnol qui seroit aujourd'hui du plus grand prix; l'on y voit Lisuart, Floriquel de Niquée, Cirongilio de Tracia, Policendo, Renaldos de Montalaban, Morgante, Lidaman de Ganay, Felix magno, Christalian de España. Nous avons relevé les deux ouvrages suivans; ils nous semblent devoir être fort rares, car nous ne les trouvons ni dans le *Manuel du Libraire*, ni dans les *Nouvelles recherches,* livres au-dessus de tout éloge, où les plus occultes productions de ce genre sont décrites avec soin.

Coronica del famoso caballero Taurismundo, hijo del emperador de Grecia Solismundo, in-fol., fig. en bois.

Libro primero del caballero Lydamor de Escocia por maestro Juan de Cordova. In-fol. Salamanca, 1539. (Il en est dit un mot dans la *Biographie universelle*, t. IX, p. 576.)

Trottus; de vero et perfecto clerico. Ferrariæ, 1475, in-4.

On trouve discutées dans ce volume fort rare quelques questions assez singulières; l'auteur examine pourquoi l'on ne dit pas que la femme est faite comme l'homme à l'image de Dieu; il recherche si un hermaphrodite peut être élevé à la prêtrise, et voilà ce qu'il décide en pareil cas : *Attendendum est an magis inculescat in sexu virili et possit; an vero in sexu feminino et non possit* (fol. XXII).

Voici les titres d'autres ouvrages de cet habile docteur : *Traité du Jeûne.* Nuremberg, 1477; *de la Visite des Églises.* Ferrare, 1476; *Traité des Heures canoniques;* ce dernier livre a eu 12 éditions dans le XVe siècle; nous sommes persuadés qu'au XIXe personne ne l'a lu, ne le lit ou ne le lira.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE, N° 12.

N° 13. — Juillet 1839.

1596 **Amadis.** Tragédie représentée par l'Académie roiale de musique, pour l'heureux mariage de leurs Altesses électorales de Bavière. *Brusselle*, 1695, pet. in-12, br. 2— »

1597 **Archéologie de Mons Seleucus**, ville romaine dans le pays des Voconces, aujourd'hui Labatie-Mont-Saléon, préfecture des Hautes-Alpes. *Gap*, 1806, in-8, br. . . 3— »

1598 **Bacqueville de la Potherie (de).** Histoire de l'Amérique septentrionale. *Paris*, 1722, 4 tom. en 2 vol. in-12, fig., v. j. (*Rare.*) 12— »

1599 **Barclaii (J.).** Poematvm libri dvo. *Londini*, 1615, pet. in-4, vélin. (*Édition rare.*). . . . . 8— »

1600 **Baronii (Cæs.).** Epistolae et opuscvla, novam eivsdem Baronii vitam operi praeposvit recensvit et adnotationes illvstravit Raym. Albericivs. *Romæ*, 1759, 3 vol. in-4, v. mar. 27— »

1601 **Beaurain (de).** Histoire militaire de Flandre, depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement; qui comprend le détail des marches, campemens, batailles, siéges et mouvemens des armées du roi et de celles des alliés pendant ces cinq campagnes. *Paris*, 1755, 2 vol. in-fol., grand nombre de planches, v., tr. dor. (*Bel exempl.*). . . . . 40— »

1602 **Bendier (C.).** La Vie du très-illustre martyr S. Quentin, apotre et patron du Vermandois. *Saint-Quentin*, 1767, in-12, fig., br. . . . . 4— »

1603 **Bernier (J.).** Histoire de Blois, contenant les antiquitez et singularitez du comté de Blois, les éloges de ses comtes, et les vies des hommes illustres qui sont nez au païs Blesois, avec les noms et les armoiries des familles nobles du mesme païs. *Paris, Fr. Muguet*, 1682, in-4, v. m. . . . 12— »

1604 **Birac (le sieur de).** Les fonctions du Capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, avec l'exercice de la cavalerie (*suivant la copie*). *Paris, Quinet*, 1675, pet. in-12, d.-rel. . . . . 7— »

1605 **Breves (de).** Discovrs abregé des asseurez moyens d'aneantir et ruiner la monarchie des princes Ottomans (*s. l. n. d.*), 1 vol. in-4, vél., fleurdelisé. (*Exempl. de Gaston d'Orléans à son chiffre.*)

1606 **Briot.** Traduction de l'histoire de l'Etat present de l'empire Ottoman (de Ricaut) : contenant les maximes politiques des Tvrcs, etc. *Amst., Wolfgank*, 1671, 1 vol., pet. in-12, vél., fig. (*Bel ex.*). . . . . 15— »

Non-seulement les jolis caractères et le bon goût typographique font rechercher les livres imprimés par Wolfgang, en le plaçant immédiatement après les Elzeviers, mais les charmantes vignettes dont la plupart de ses livres sont ornés, les feront toujours rechercher des curieux.

1607 **Bona (Joanne).** De discretione spirituum liber vnvs. *Bruxellis, E. H. Fricx*, 1674, pet. in-12, vél. . . . . . 7— »

1608 **Boudon (Henry-Marie).** Dieu seul, ou l'Association pour

l'intérêt de Dieu seul. *Bruxelles*, 1664, pet. in-12, vél. 4— »

1609 **Boussu (de)**. Histoire de la ville de Saint-Ghislain. *Mons*, 1737, in-12, rel. (*Rare.*). . . . . 7— »

1610 **Buchanani (G.)** Opera omnia curante Th. Ruddimanno, cum præfat. Burmanni. *Lugd.-Batav.*, 1725, 2 vol. in-4, portr., v. m. (*Bel exempl.*). . . . . 26— »

1611 **Cavssin (R. P. Nicolas)**. L'Impiété domptée sovs les flevrs de lys. *Paris*, *Seb. Chappelet*, 1629, pet. in-12, v. f. 4— »

1612 **Cela est singulier**. Histoire égyptienne, traduite par un rabin Genois (Chevrier). *Babylone*, *impr. roy.*, 1752. — Le Télescope, petit conte moral. *Moscou*, 1759, 2 part. en 1 vol., pet. in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome.*) 6— »

1613 **Cellarius (Christoph.)**. Notitia orbis antiqui, sive Geographia plenior, ab ortu rerumpublicarum ad Constantinorum tempora, orbis terrarum faciem declarans. *Cantabrigiæ*, *J. Owenii*, 1703-6, 2 vol. in-4, vél., cordé, portrait et cartes. (*Bel exempl.*) . . . . 28— »

1614 **Chansonnier (le) patriotique**, ou Recueil de chansons, vaudevilles et pots-pourris patriotiques, par différens auteurs. *Paris*, *Garnery*, *an* 1er, in-18, v. j., fig. . . 6— »

1615 **Chartes du Hainaut** de l'an 1200. *Mons*, *s. d.* (1777). — Loix, Chartes et Coutumes du pays et comté de Hainaut, de l'an 1534. — 2 part. en 1 vol. in-12, rel. . 3—50

1616 **Chesneav (Avg.)**. Orphevs Evcharisticvs; opvs novum in varias historicorum emblematum aeneis tabulis incisorum centurias distinctum, etc. *Parisiis*, *Fl. Lambert*, 1657, in-8, vél., vig. dans le texte. . . . . 8— »

1617 **Contredicts (les)** du seignevr dv Pavillon-lez-Lorriz, en

Gastinois, aux faulses et abbusifues prophéties de Nostrodamus, et autres astrologues. Adiousté quelques œuvres de Michel Marot. *Paris*, *Ch. Angelier*, 1560, pet. in-8, v. r. 18— »

1618 **Eyb** (A.). Margarita poetica. In-fol. goth. (vers 1477), d.-rel. (*A toutes marges.*) . . . . 12— »

1619 **Dan** (R. P. **Pierre**). Histoire de Barbarie et de ses corsaires, des royaumes et des villes d'Alger, de Tunis, de Salé et de Tripoly. *Paris*, 1649, 1 vol. in-fol., fig. . . . 15— »

1620 **Decamerone** (il) di M. Giovanni Boccaccio, nvovamente corretto et con licentia stampato. *Impresso in Firenze per li heredi de Ph. di Giunta*, 1527, pet. in-4, d.-rel.

Très-bel exempl. d'après la réimpr. originale, à toutes marges.

1621 **De Gaya**. Cérémonies nuptiales de toutes les nations. *Paris*, 1681, pet. in-12, rel.

1622 **Des Escvteavs** (le sievr). Amovrs diverses, diuisées en quatre histoires. *Roven*, *Romain de Beavvais*, 1607, in-12, vél. 3— »

1623 **Diable** (le) **hermite**, ou Avantures d'Astaroth, bani des enfers. Ouvrage de fantaisie, par M. de M***. *Amst.*, *P. Joly*, 1741, 2 vol., pet. in-12, fig., v. f. . . . 10— »

1624 **Discours historique** sur les principales éditions des Bibles polyglottes, par l'auteur de la Bibliothèque sacrée (le Père Lelong). *Paris*, 1713, in-12, v. br. (*Rare.*). . . 5— »

1625 **Dissertation** sur l'origine de l'imprimerie, en Angleterre, traduite de l'anglais du docteur Middelton, par D. G. Imbert. *Paris*, 1775, in-8, br. (*Rare.*). . . . . 3— »

1626 **Divan ridicule**, ou les Conseils comiques donnés par la

princesse Ottomane au grand Visir son époux, après quelques reproches sur sa conduite (*s. l.*), 1684, pet. in-12, n. rel. 4— »

1627 **Dv-Movlin (Pierre).** Anatomie de la messe. *Leyde, B. et Ab. Elzevier*, 1638, pet. in-12, v., court de marges. 15— »

1628 **Éloge historique de Callot,** noble Lorrain, célèbre graveur. *Bruxelles*, 1766, pet. in-4, br. . . . . 6— »

1629 **État des royaumes de Barbarie,** Tripoly, Tunis et Alger. *La Haye*, 1704, in-12, v. br. . . . . 4—50

1630 **Événemens historiques** choisis. *Bruxelles, Jean Léonard*, 1691, pet. in-12, vél. . . . . 12— »

1631 **Forstnerius (Christ.).** Ad C. Cornelium Tacitum notae politicae. *Lugd.-Batavorum, Fr. Moyardum*, 1655, pet. in-12, vel. (*Bien conservé.*). . . . . 6— »

1632 **Frisius (Ubbo Emm.).** Opvs chronologicvm novvm plvribvs partibvs constans. *Groningæ, J. Sassivs, sumptibvs Elzev.*, 1619, in-fol., mar. rouge, comp., d., tr. dor. (*Bel. ex.*) 18— »

1633 **Garcia (Don.).** L'Antiqvité des Larrons. Trad. de l'espagnol, par le sieur Davdigvier. *Paris*, 1623, pet. in-8, vél. 6— »

1634 **Goedart (Jean).** Métamorphoses naturelles, ou Histoire des insectes, observée très-exactement, suivant leur nature et leurs propriétez. *Amst., P. Mortier*, 1700, 3 vol. in-12, mar. roug., tr. dor., fig. col. . . . . 25— »

1635 **Grotius (H.).** De jure belli ac pacis libri tres, cum annotatis auctoris, nec non J. F. Gronovii notis et J. Barbeyracii animadversionibus; commentariis insuper locupletissimis S. L. B. de Coccei, etc., etc. *Lausannæ*, 1751, 5 tomes en 4 vol. in-4, portr., v. m. (*Très-bel exempl.*). . . 34— »

1636 GUARIN (P.). Grammatica hebraica et chald. *Lutetiæ-Parisiorum*, 1724, 2 vol. — Lexicon hebraicum et chaldæo-biblicum. *Parisiis*, 1746, 2 vol. — Ensemble 4 vol. in-4, v. br. 43— »

1637 HISTOIRE AMOUREUSE ET BADINE DU CONGRÈS ET DE LA VILLE D'UTRECHT, en plusieurs lettres, écrites par le domestique d'un des plénipotentiaires à un de ses amis. *Liége, J. le Doux* (s. d.), pet. in-12, fig., br., non rogné. . 35— »

Exemplaire bien complet avec la véritable clef, etc.

1638 ——— amoureuse des Gaules (par Bussy-Rabutin). *Liége* (*s. d.*), 1 vol. pet. in-12, cart. . . . . 12— »

Édition Elzévirienne.

1639 ——— de Henry, duc de Rohan, pair de France. *Suivant la copie, à Paris*, 1667, pet. in-12, v. f. 7— »

1640 ——— du collége de Douay, à laquelle on a joint la politique des Jésuites anglois. *Londres*, 1762, in-12, rel. 8— »

1641 HORTVLVS MARIANVS, sive Praxes Variae colendi B. V. Mariam, auctore P. P. Fr. de la Croix. *Col.-Agripp.*, 1630, tr. pet. in-12, br., non rog., jol. vig. 8— »

1642 HOSTUS (MATTH.). Historiæ rei nummariæ veteris scriptores aliquot insigniores, ejusdem de Arcæ Noah fabrica. De Asse et partibus ejus. De Chœnice Græca, et de Rom. demenso. De Monomachia Davidis cum Goliatho, et alia opuscula philologica. *Lugd.-Batav.*, 1695, 4 tom. en 2 vol. in-4, vélin. (*Rare.*). . . . . 16— »

1643 HVGO (HER.). Pia desideria emblematis, elegiis et affectibus S. S. Patrum illustrata. *Antverp.*, 1628, pet. in-12, rel. 10— »

Recherché pour les vignettes et les fleurons gravés en bois.

1644 INSTITVTION (L') DE LA NOBLESSE, diuisée en trois liures. *Tolose, D. Bosc*, 1618, in-12, v. f. 8— »

1645 Jeux (les) de l'Inconnu, augmentés de plusieurs pièces en ceste dernière édition. *Rouen*, *J. Caillové*, 1645, petit in-8., vél. (*Une piqûre.*). . . . . 5— »

1646 Jos Dumées (Ant.-Franç.-Jos.). Annales Belgiques, ou des Pays-Bas. *A Douay*, 1761, in-12, v. b. . . . . 3— »

1647 La Loubere (de). Du royaume de Siam. *Amst.*, *Ab. Wolfgang*, 1691, 2 vol. in-12, beaucoup de fig., v. br. 12— »

1648 Lelewel (Joachim). Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type. *Paris*, 1835, 2 vol. in-8, et un atlas in-4, obl.

Au lieu de 36 fr. . . . . 16— »
Il n'en reste qu'un petit nombre d'exemplaires.

1649 Le Roux (J.). Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Flandres, Artois, Haynau, Hollande, Zeelande, Namur, Malines et autres provinces de sa Majesté Catholique. *Lille*, 1715, in-4, v. m. 13— »

1650 Logique (la), ou l'Art de Penser ; contenant, outre les règles communes, plusieurs autres observations nouvelles propres à former le jugement. *Amst.*, *Wolfgank*, 1675, pet. in-12, vélin. (*Bel exempl.*). . . . . 12— »

1651 Loredano. Vie d'Adam, avec des réflexions, trad. de l'italien. *Paris et Bruxelles* (s. d.), pet. in-12, v. f. 5— »

Il y a dans le même volume Frédéric de Sicile, nouvelle. 1735.

1652 Lucien. De la traduction de N. Perrot d'Ablancourt. *La Haye*, 1659, 2 vol. in-12, v. (*Édit. rare.*) 8— »

1653 Majansius (Gregorius). Epistolæ. *Valentiæ-Edetanorum*, 1732, in-4, v. br. . . . . 15— »

Ces lettres littéraires sont rares.

1654 Mansaert (G.-P.). Le peintre amateur et curieux, ou Des-

cription générale des tableaux des plus habiles maîtres qui font l'ornement des églises, abbayes, prieurés, couvents et cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens. *Bruxelles* (s. d.), 2 vol. in-12, br. . . . 5— »

1655 **Manesson Mallet (Allain).** Description de l'Univers, contenant les différens systèmes du monde. *Paris, D. Thierry*, 1683, 5 vol. gr. in-8, fig., grand nombre, v. br. 25— »

1656 **Marchi (Fr. de).** Architettura militare, illustrata da Luigi Marini. *Roma da Torchi di Mariano de Romanis*, 1810, 5 vol. gr. in-fol. Exempl. pap. vél., rel. en mar. rouge, doublé de tabis, dentelle, tr. dor. . . . . 550— »

Superbe exemplaire destiné en cadeau par l'Empereur.

1657 **Mémoires** de messire Philippe de Comines, nouvelle édition, revue par M. Godefroy. *Brusselles*, 1723, 5 vol. in-8, v. br., fig. 30— »

Édition publiée par Lenglet-Dufresnoy.

1658 **Mémoires** des Avantures singulières de la Cour de France. *La Haye, J. Alberts*, 1692, pet. in-12, v. br. 5— »

1659 **Mémoires de Tallemant des Réaux.** 6 vol. in-8, divisés en 12 vol.

Qui ne connoît ce recueil amusant d'historiettes sur les personnages les plus marquans du XVIIe siècle, où passent tour à tour, sous les yeux du lecteur, avec leur grandeur et leurs travers, leurs vices et leurs ridicules, rois, princes, prélats, reines, grands seigneurs, grandes dames, poëtes, magistrats, comédiens et courtisanes qui ont figuré dans notre histoire, depuis le règne de Henri IV jusqu'au commencement de la Fronde? Certes, c'étoit là un cadre merveilleux pour les *illustrations*, si ce genre d'ornement eût été en vogue comme aujourd'hui, quand parurent les premiers volumes de Tallemant. Ce que la librairie n'a pas encore fait pour une édition de cet ouvrage, un amateur s'est plu à le faire pour un exemplaire spécial, que nous avons eu sous les yeux. Il renferme plus de 900 *portraits* des personnages mentionnés par l'auteur des historiettes; ils sont presque

tous des graveurs de diverses époques, tels que Thomas de Leu, L. Gaultier, Daret, Montcornet, Michel Lasne, Edelinck, Nanteuil, Ficquet et autres. Il y en a qui seroient introuvables aujourd'hui; d'autres sont d'une extrême rareté. Cet exemplaire, qui est à vendre, est doublement curieux, sous le rapport de l'art et sous le rapport littéraire; les portraits dont il est orné prouvent que Tallemant étoit un physionomiste habile. Il est remarquable aussi en ce que l'artiste étant quelquefois plus flatteur que l'historien, il se trouve des contrastes piquants dans la manière dont l'un et l'autre ont traité leur modèle du côté moral.

Le possesseur de cet exemplaire a écrit quelquefois des notes en marge, soit pour éclaircir des faits que l'auteur n'avoit fait qu'indiquer, soit pour relever de légères erreurs échappées, dans les notes, aux savants bibliographes qui ont concouru à la publication de ces *Mémoires*.

Le prix de cet exemplaire est de 1,200 francs.

1660 **Michaelis** (R. P. Sébastien). Pnevmalogie ov Discovrs des Esprits en tant qu'il est besoing, pour entendre et resouldre la matiere difficile des sorciers, comprinse en la sentense dońee contre eux en Avignon en 1582. *Paris, G. Bichon*, 1587, in-8, vélin. (*Très-rare.*) . . . . 15— »

1661 **Mimaut** (M.). Histoire de Sardaigne, ou la Sardaigne ancienne moderne, considérée dans ses lois, sa topographie, ses productions et ses mœurs, ete., avec cartes et figures. *Paris*, 1825, 2 vol. in-8, br. . . . . 5— »

1662 **Modestie** (de la) des habits des filles et femmes chrestiennes. *Liége, H. Streel*, 1675, pet. in-12, d.-rel. . . . 4—50

1663 **Mvndi** Lapis Lydivs, siue vanitas per veritatem falsi accusata et conuicta, opera D. Ant. a Bvrgvndia. *Antuerp., J. Cnobbari*, 1639, 1 vol. in-4, vélin, fig. . . . . . 10— »

1664 **Neapolis** (Car.). Anaptyxis ad fastos P. Ovidii Nasonis. *Antuerpiæ, ex off. Plantiniana B. Moreti*, 1638, pet. in-fol.,

v. ant. gaufré (frontispice gravé par L. Neeffs, d'après Quellin). . . . . 5— »

1665 NOUVEAUX (LES) STRATAGEMES D'AMOUR, histoire curieuse, par A. D. L. R. *Amsterdam, Daniel du Fresne*, 1681; pet. in-12, d.-rel. . . . . 8— »

1666 NOUVEAU (LE) TESTAMENT, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur Jésus-Christ. *Imprimé à Leyden, par P. de Croy*, 1664, pet. in-8, rel., avec musique. 5— »

1667 NVOVO (IL) ed eterno Testamento di Giesv Christo. *In Lione, G. di Torner*, 1556, pet. in-8, v. br., jolies vignettes en bois dans le texte. 9— »

1668 OEVVRES POÉTIQVES D'AMADIS JAMYN. *Paris, Robert le Mangnier*, 1579, pet. in-12, vélin. . . . . 15— »

1669 ORVS APOLLO NILIACVS de hieroglyphicis notis, à Bernardino Trebatio Vicentino latinitate donatus. *Parisiis, R. Stephani*, 1530, pet. in-8, rel. . . . . 3—50

1670 OLIZAROVIUS (A. ARO ALEXANDER). De politica hominum societate, libri tres. *Dantisci, G. Forsteri*, 1651, pet. in-4, rel. 8— »

1671 OVDIN (CESAR). Thresor des devx langves françoise et espagnole, avqvel est contenve l'explication de toutes les deux respectivement l'vne par l'autre. *Paris, Marc Orry*, 1607, 2 part., pet. in-4, v. f. 10— »

La seconde partie contient l'explication des dictions françoises et espagnoles, etc.

1672 PARADOXES, avtrement Propos contraires à l'opinion de la pluspart des hommes, liure non moins profitable que facétieux. *Roven, N. Lescvyer*, 1583, très-pet. in-8, vél. (*Un peu piqué.*). . . . . 6— »

Réimpression des Paradoxes de Ch. Estienne, avec plusieurs augmentations.

1673 Perefixe (Hardouin de). Histoire du roy Henry le Grand. *Amsterdam, A. Michiels*, 1666, in-12, vél. 8— »

1674 Petrarqve (François). Le Sage resolv contre la bonne et mavvaise fortvne. *Brvxelles, Fr. Foppens*, 1660, in-12, vélin, grandes marges, joli frontispice.

Je répéterai sur Foppens ce que je dis de Wolfgang à la page 745; cependant je ne le placerai qu'après lui.

1675 Philostorgii Cappadocis ecclesiasticæ historiæ libri xii, a Photio patriarca Constantinop. in epitomen contracti græcè, cum versione, etc., a J. Gothofredo. (*Genevæ*) *sumptibus, J. Chouet*, 1642. — Appendix philastorgiana dissertationes duo, 2 part. en 1 vol. in-4, vélin. . . . 10— »

1676 Poëtes (les) françois depuis le xiie siècle jusqu'à Malherbe, avec une notice historique et littéraire sur chaque poëte. *Paris, Crapelet*, 1824, 6 vol. in-8, br. . . . 27— »

1677 Progné. Tragœdia, nvnc primvm edita. *In academia Veneta*, 1558, pet. in-4, d.-rel. (*Rare.*). . . . . 18— »

1678 Provinciales (les), ou les lettres écrites par Louis de Montalte à un de ses amis et aux RR. PP. jésuites. *Cologne, P. de la Vallée*, 1657, pet. in-12, vél. (*Bonne édition.*) 15— »

Un exempl. (mar. r. Beauzonnet.) 40— »

1679 Raepsaet (J.-J.). Défense de Charles Martel contre l'imputation d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques et nommément les dîmes, avec un précis de l'origine des dîmes ecclésiastiques et laïcales, propre à résoudre la question suivante : « Comment peut-on distinguer les dîmes laïcales abolies en France d'avec celles qui ne le sont pas? » *Gand, Houdin*, 1806, in-8, br. . . . . 2—50

1680 Rami (P.) Ciceronianvs ad Carolum Lotharingum cardinalem. *Parisiis, Andreas Wechelus*, 1557, pet. in-8, d.-rel. 3—50

1681 **Relation** de la constance admirable de deux petites filles, écrite par de fidèles témoins. (*S. l.*), 1686, pet. in-12, non rel. 3—50

1682 ——— des révolutions arrivées à Siam dans l'année 1688. *Amsterdam, P. Brunel*, 1691, pet. in-12, n. rel. . 4— »

1683 **Retraite (la) de Vennes**, ou la Façon dont la retraite des hommes se fait dans Vennes, sous la conduite des pères jésuites, et les grands biens que Dieu opère par elle. *Douay, Mairesse*, 1681, pet. in-12, n. rel. . . . . . . 3 — »

1684 **Ruhnkenii (David)** L. C. Valckenærii et aliorum ad J. A. Ernesti epistolæ. Accedunt Dav. Ruhnkenii observationes in Callimachum, L. E. Valckenærii adnotationes in Thoman Mag. et J. A. Ernesti Acroasis inedita ex autographis edidit J. A. H. Tittmann. *Lipsiæ*, 1812, 1 vol. in-8, br., cart. 8— »

1685 **Schoepflini (Jo. Dan.)**. Commentationes historiæ et criticæ. *Basileæ, H. Deckeri*, 1741, in-4, v. j. d., figures. 15— »

Elenchus dissertationum quæ in hoc volumine continentur. — Commentatio historica de apotheosi seu consecratione imperatorum romanorum. — Diatriba historica de extincto et restaurato occidentali imperio. — Dissertatio historica de auspiciis Romanorum. Dissertatio historica, qua alemannicæ antiq. traduntur. — Dissertatio historica de Burgundia Cis et Transjurana. — Diatriba de origine, fatis, et successione regni Navarræ.—Commentatio historica de sacris Galliæ regum in Orientem expeditionibus. — Illustres ex francica historica controversiæ. — Illustres ex Clodovei magni historia controversiæ.— Illustres ex Britannica historia controversiæ. — Illustres ex Hispanica controversiæ. — Dubia historica.—Excerpta ex dissertatione, de Lapide Tergestino, sub præsidio, Iseliano, Basileæ habita. —Dissertatio historica, qua sistitur: chronologia romanorum Syriæ præfectorum, pontificum Judæonæ, atque Judææ proconsulum.—Observationes ad librum diurnum. — Formula pacis inter Fredericum Barbarossam et Alexandrum III. — Innocentii VIII. Bulla dispentionis inter Carolum VIII, Regem Franciæ, et Annam, ducissam Britanniæ, data an. M.CCCCXCI. — Recensio actorum concilii Basileensis, quæ inter codd. Msc. regii Navarræ collegii, etc., extant. — Programma, quo typographiæ anno M.CCCCXL inventæ, festum sæculare indictum. Argentorati, an. M.D.CC.XL. octobris.

1686 SCHOEPFLINUS (JOAN-DAN.). Alsatia illustrata, celtica, romana, francica. *Colmariæ*, 1751-61, 2 vol. in-fol., brochés.— Alsatia ævi Merovingici, Carolingici, Saxonici, Salici et Suevici diplomatica. *Manhemii*, 1772, 1 vol. in-fol., relié. Les 3 vol. 40— »

1687 SCHOONHOVII (FLOR.). Emblemata, partim moralia, partim etiam civilia. cum latiori eorum ejusdem auctoris interpretatione. accedunt et alia quædam poematia in aliis poematum suorum libris non contenta. *Goudæ*, *A. Burier*, 1618, pet. in-4, vél., fig. à mi-page. (*Incomplet.*). . . . —»

1688 SCUDERY (DE). Alaric, ou Rome vaincue, poëme héroïque. *A la Haye*, *J. Van Ellinckhuysen*, 1685, in-12, fig. de Schoonbeck, v. br. (*Bien conservé.*) . . . . 10— »

1689 SWALVE (B.). Querelæ ventriculi renovatæ. *Amstelodami*, *J. Janssonius*, 1675, pet. in-12, broché. 8— »

1690 TAVRELLI (JACOBI) fanestris, exquisitior patronymia. *Venetiis*, *Aldus*, 1565, pet. in-4, d.-rel. (*Très-bien conservé, rare.*). . . . . 12— »

1691 TÉLÉMAQUE (LE) MODERNE, ou les Intrigues d'un grand seigneur pendant son exil. *Cologne*, *A. d'Egmond*, 1701, pet. in-12, br., non rogné. . . . . 10—»

1692 THEOCRITI aliorvmqve poetarvm Idyllia. Ejusdem epigrammata. Simmiæ, Rhodii ouum, alæ, securis, fistula. Dosiadis ara. Omnia cum interpretatione latina. In Virgilianas et Nas. imitationes Theocriti, obseruationes. H. Stephani. *Excud. H. Stephanus*, 1579, très-pet. in-8, v., f. f. 6— »

1693 THESAURUS monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, sive Henrici Canisii lectiones antiquæ, etc. . . . . . *Antuerp.*, *apud Rodolphum et Gerhardum Wetstenios*, 1725, 7 tom. en 4 vol. in-fol. (*Très-bel exempl.*). . . 90— »

Cette collection, moins connue, mais non moins précieuse, pour l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire du moyen âge, que le

Spicilége de d'Achery et le Thesaurus Anecdotorum de Martenne, renferme un très-grand nombre de monumens historiques d'une haute importance, dont quelques-uns ne se trouvent point ailleurs. Nous citerons, entre autres, plusieurs chroniques de monastères du IVe au XIVe siècle, des opuscules précieux de saint Colomban, de saint Gall, de Walafrid Strabon, de Raban Maur; l'histoire de l'expédition de l'empereur Frédéric Barberousse dans la Terre Sainte, par un écrivain contemporain; l'histoire de Constantinople sous le règne de Baudouin, par le moine Gunther, etc., etc. Chaque volume est précédé d'un index chronologique des documens qui y sont contenus. Le quatrième est terminé par une excellente table des matières et des noms propres.

1694 **Traité de mignature** pour apprendre aisément à peindre sans maître. *Brusselle, F. Foppens,* 1692, pet. in-12, v. br. 3— »

1695 **Triomphe (le) des femmes**, tiré de plusieurs auteurs. *Châlon, Ant. Delespinasse, s. d.*, pet. in-12, cart. 2—50

1696 **Voyages** historiques de l'Europe, contenant tout ce qu'il y a de plus curieux en France, Espagne et Portugal, augmentés du Guide des voyageurs, ou Description des routes les plus fréquentées pour voyager dans ces pays, par M. de B. F. *Amsterdam, P. De Coup,* 1718, 2 tom. en 1 pet. vol. in-12, vélin. 4— »

PUBLICATIONS NOUVELLES.

1697 **Bibliographie** des journaux publiés à Avignon et dans le département de Vaucluse (par M. E. Requiem). *Avignon,* 1837, in-8, br. . . . . 3 — »

1698 **Bourquelot (Félix)**, avocat. Histoire de Provins, 1839, tom. 1er, 1 vol. in-8, avec 7 planches. . . . . 7—50
Les 2 vol. . . . . 15— »

« L'histoire locale est destinée à devenir d'une immense importance pour l'histoire générale », dit l'auteur de l'ouvrage que nous citons : cela est vrai; mais à ces publications, si nombreuses aujourd'hui, créons donc des débouchés! Peut-on imprimer des livres

pour n'en placer qu'une cinquantaine d'exemplaires. Dans ma Notice sur les bibliothèques de province, je demanderois que le gouvernement vînt au secours de la librairie en souffrance, en lui donnant l'impulsion dont elle a besoin ; je le demande de nouveau, car la situation de ce commerce, le plus noble et le plus utile, s'aggrave tous les jours, et sera bientôt sans remède.

1699 Delepierre (Octave). Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien Ier, durant son mariage avec Marie de Bourgogne, translatée du flamand en françois pour la première fois, et augmentée d'éclaircissemens et documens inédits. *Bruxelles*, 1839, 1 vol. in-8, fig., br. . . . 8— »

1700 ———— Vision de Tondalus ; récit mystique du XIIe siècle, mis en françois pour la première fois. *Mons*, 1837, in-8, publié en caractères rouges, noirs et bleus, tiré à 100 exemplaires par la Société des Bibliophiles de Mons. 5— »

1701 De l'Honneur national, à propos des vingt-quatre articles, par un Luxembourgeois de la partie cédée (M. le baron de Reiffenberg). *Bruxelles*, 1839, in-8, br. . . . 1— »

1702 Desroches (l'abbé). Histoire du mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiée d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au mont Saint-Michel, à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger. *Caen*, 1839, 2 vol. in-8, fig. et atlas in-4.

Brochés. . . . . 18— »

Cartonnés. . . . . 20— »

Les détails que présente l'ouvrage que nous annonçons, sur tous ces sujets et sur la succession des fiefs normands de l'Avranchin, en font, sans contredit, un des livres les plus curieux et les plus instructifs qui aient paru depuis longtemps sur l'histoire locale de la province.

Depuis l'expulsion des Anglois, les troubles religieux avoient seuls interrompu quelque temps la paix de l'Avranchin, lorsque la révolution de 1789 arriva. « Alors, dit l'auteur, les rentes, les « fiefs, les églises, le comté de Mortain, l'évêché d'Avranches, les « vieux castels, les abbayes, les monastères, tout ce qui a fait le « sujet de cette histoire, la révolution a tout dévoré... L'Archange « abandonna son temple aux puissances du mal, et ce lieu, con- « sacré autrefois par tant de saints et glorieux souvenirs, n'est « plus, aujourd'hui, qu'une prison! »

1703 **Inscriptions en vers** du musée d'Aix, suivies d'un appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville (par M. Rouard, bibliothécaire). *Aix*, 1839, 1 vol. grand in-8, pap. vél., br.

Tiré à 100 exempl. non destinés au commerce.

1704 **La chanson des Saxons** par Jean Bodel, publiée pour la première fois par M. Francisque Michel, tome Ier, 1839, 1 vol. pet. in-8, br. 8— »

Tome V de la collection des Douze Pairs.

1705 **Notice** biographique et bibliographique sur Louis de Perussis. *Avignon*, 1839, in-12, br. . . . . . . 1—50

1706 ——— extraites du Catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. D******. *Rouen*, 1839, in-8, br. . . . 4—50

1707 ——— sur le mont Saint-Michel, à l'occasion de l'ouvrage de M. l'abbé Desroches, par M. F. V. *Caen*, 1839, br. in-8. 1—50

1708 **Rapport** adressé à M. le ministre de l'intérieur, par M. Doublet de Boisthibault, sur Nicolas Malebranche. *Chartres*, 1839, br. in-12. . . . . 1—25

1709 **Reiffenberg (le baron de)**. Observations sur la langue et la littérature romanes, à l'occasion d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique, et notice d'un recueil de proverbes flamands. *Bruxelles*, 1839, in-8, br. 2— »

Notices contenues dans le quinzième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e série.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD, rue de l'Éperon, 7.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES
DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION
DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 16. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

AOUT ET SEPTEMBRE.

DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ, etc.

(Suite.)

Mais ces manières d'écrire sont bien peu commodes, et l'on peut présumer, sans invraisemblance, que les anciens ne s'y astreignoient pas bien rigoureusement, surtout pour les ouvrages un peu longs. On pourroit même voir une espèce de preuve de l'usage du pupitre pour écrire, dans un passage où Perse (1) s'indigne contre la littérature facile de son époque. Ces ouvrages, dit-il, ne font aucun mal au pupitre et ne sentent pas les ongles rongés; c'est-à-dire que leurs auteurs ne ressemblent pas aux bons écrivains, qui, dans le pénible enfantement de leurs idées, trahissent les efforts de leur esprit en frappant sur leur pupitre ou en se rongeant les ongles.

Pour des temps moins anciens, pour les VIII[e] et IX[e] siècles, par exemple, on a mieux que des conjectures; ce sont des portraits d'évangélistes ou d'anciens auteurs écrivant, reproduits d'après les manuscrits de l'époque. Lambécius en a publié plusieurs dans ses *Commentaires sur la Bibliothèque impériale de Vienne*. A la page 219 du deuxième volume, on voit saint Luc écrivant sur ses genoux : une armoire est devant lui, renfermant un livre carré, deux rouleaux et une fiole. Cette armoire étoit peut-être le *pluteus* indiqué par Perse, car d'anciens commentateurs traduisent *pluteus* par *armarium* (2); mais elle est trop basse pour servir de pupitre à écrire. Une armoire semblable est représentée devant saint Marc et devant saint Matthieu, à la page 111 du tome troisième; seulement, un pupitre véritable, porté sur un pied, s'élève à côté de l'armoire et semble en faire partie. Sur le pupitre, sont les originaux que copient les évangélistes. Dans la même planche, saint Jean est représenté devant une armoire qui porte le pupitre à l'un de ses angles; il écrit sur le pupitre. Saint Marc et saint Matthieu se voient encore à la page 123 du même volume, écrivant sur un pupitre dont le pied, contourné, est planté cette fois dans le milieu de l'armoire. On trouvera des portraits d'évan-

(1) Satire, I, vers 106.

Nec pluteum cædit, nec demorsos sapit ungues.

(2) Schaol. de Juvénal, sat. II, 7, et Gloss. d'Isidore dans Schwarz, VI, 12.

gélistes écrivant sur des pupitres à pied, dans la première et quatrième livraison des manuscrits françois, publiés par M. le comte de Bastard ; l'un d'eux est tiré de la Bible de Charlemagne. Dans toutes les peintures que nous venons de citer, les évangélistes se servent du roseau. Le compas, le poinçon, le canif, les ciseaux sont sur l'armoire, à leur portée.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'éponge et de son usage. Elle servoit d'abord à essuyer le roseau. Elle est nommée, dans une épigramme de l'anthologie grecque, *καλάμων ψαστορ́ ἀπο Κνιδίων* (1), *qui sert à essuyer les roseaux de Gnide*. Paul Silentiaire (2) la désigne ainsi : *σπόγγον, ἀκεστορίην πλαζομένης γραφίδος* ; c'est-à-dire, le remède des erreurs du roseau ou de l'écriture, ce qui indique qu'on effaçoit avec une éponge les mots mal écrits pour les corriger.

On avoit cette ressource non-seulement lorsque l'écriture étoit fraîche, mais encore lorsqu'elle étoit ancienne ; non-seulement sur le parchemin, mais encore sur le papyrus. Caligula, ayant ouvert, à Lyon, un concours d'éloquence grecque et latine, forçoit ceux des concurrens dont les ouvrages lui avoient trop déplu à les effacer avec leur langue ou avec une éponge, s'ils ne préféroient recevoir la férule ou être plongés dans la rivière (3). Martial adressant son quatrième livre à Faustinus, qu'il prie de le corriger, dit qu'il devroit joindre à son livre une éponge, car il n'y a d'autre moyen de le corriger que de l'effacer d'un bout à l'autre.

> .... comitetur punica librum
> Spongia ; muneribus convenit illa meis.
> Non possunt nostros multæ, Faustine, lituræ
> Emendare jocos : una litura potest (4).

Ces papyrus, dont on avoit effacé la première écriture, et sur lesquels on pouvoit écrire de nouveau, étoient ce que les anciens appeloient *palimpsestes*. « Vous m'écrivez sur un palimpseste, dit « Cicéron à Trébatius, et je loue votre économie. Mais je ne puis « deviner ce que contenoit ce morceau de *papyrus*, que vous ayez « mieux aimé l'effacer que de recopier votre lettre. A moins qu'il

(1) Pour *ἀποψαίστορα*. *Annal. Brunckii*, éd. Jacobs, tom. II, p. 53.
(2) *Anth. gr. palat.*, tom. I, p. 206.
(3) Suéton., *Caligul.*, c. 20.
(4) Epigram. IV, 10. Voy. aussi III, 100, VI, 1.

« ne renfermât vos formules de droit, car je ne pense pas *que* « *vous effaciez mes lettres* afin de les remplacer par les vôtres (1). » Nam quod in palimpsesto, laudo equidem parsimoniam. Notez que Cicéron étoit en Italie et Trébatius en Gaule. Par conséquent, la lettre de Cicéron, que Trébatius auroit pu effacer, n'auroit pas été fraîchement écrite. C'étoit sur du papyrus palimpseste que les auteurs écrivoient leurs brouillons : Catulle, se moquant d'un mauvais poëte plein d'orgueil et d'ostentation, lui reproche d'écrire ses milliers de vers sur du papyrus royal, et non sur du palimpseste *suivant l'usage*.

Idemque longe plurimus facit versus.
Puto esse ego illi millia aut decem aut plura,
Perscripta ; nec *sic ut fit, in palimpsesto*
Relata. Chartæ regiæ, etc. (2).

La *charta deletitia* (3), sur laquelle on pouvoit écrire un testament valide, n'étoit autre chose qu'un papyrus palimpseste. Le mot *deletitia* a évidemment la même racine que l'épithète *deletilis*, appliquée par Varron (4) à l'éponge. Un passage de Plutarque (5) nous apprend qu'on ne pouvoit jamais en effacer complétement l'ancienne écriture ; il compare à un livre palimpseste Denys le tyran, qui laissoit encore paroître ses vices, quoique Platon, son précepteur, eût fait tous ses efforts pour les déraciner entièrement.

La facilité de faire des palimpsestes sur papier et sur parchemin provenoit surtout de la nature de l'encre dont se servoient les anciens. L'encre noire, commune, se nommoit, chez les Grecs, *μέλαν, μελανίον, μέλαν γραφικὸν* ; chez les latins, *atramentum*, *atramentum librarium*, ou *scriptorium* ; quelquefois *encaustum*, du grec *ἔγκαυστον*, d'où l'italien *inchiostro*. C'étoit un simple composé de noir de fumée, de gomme et d'eau. On obtenoit le noir de fumée de plusieurs manières. Voici celle qui est décrite par Vitruve. On bâtissoit une chambre voûtée comme une étuve ; les murs et la voûte étoient revêtus de marbre poli. Au devant de la

(1) Sed miror quid in illa *chartula* fuerit quod delere malueris quam hæc scribere, nisi forte tuas formulas. Non enim puto te meas epistolæ delere ut reponas tuas. *Ad famil.* VII, 18.

(2) Page 50, éd. Vossius.

(3) Digeste, XXXVII, XI, 4.

(4) Apud Nonium, II, 212.

(5) Dans l'ouvrage qui a pour titre ὅτι μάλιστα τοῖς ἡγεμόσι χρὴ, etc.

chambre, on construisoit un four qui communiquoit avec elle par un double conduit. On brûloit dans ce four de la résine ou de la poix, en ayant soin de bien fermer la bouche du four, afin que la flamme ne pût s'échapper au dehors, et se répandit ainsi, par le double conduit, dans la chambre voûtée; elle s'attachoit aux parois et y formoit une suie très-fine, qu'on ramassoit ensuite (1). La résine pouvoit se remplacer par de la poix, de la lie de vin desséchée et cuite, du marc de raisins ou de l'ivoire brûlé (2). Quelquefois on faisoit brûler des sarmens et des morceaux de bois résineux, qu'on piloit ensuite dans un mortier. La poudre obtenue par ce procédé remplaçoit le noir de fumée (3). L'encre se faisoit, à ce qu'il paroît, sans feu et à la seule chaleur du soleil. Celle à laquelle on mêloit un peu de vinaigre s'effaçoit, dit Pline, très-difficilement. Ailleurs il assure que, pour préserver les livres des souris, il suffisoit de faire infuser de l'absinthe dans l'encre (4).

L'encre des anciens a été en usage jusqu'au XIIe siècle, époque où a été inventée celle dont on se sert aujourd'hui, qui est un composé de sulfate de fer, de noix de galle, de gomme et d'eau. L'ancienne encre étoit noire lorsqu'on l'employoit, mais elle jaunissoit avec le temps, et, si elle étoit exposée à l'humidité, elle finissoit par s'effacer entièrement. La chimie fournit plusieurs moyens de faire revivre les anciennes écritures que le temps a rendues illisibles; mais quelques-uns ont le grave inconvénient de faire, sur le parchemin, des taches indélébiles. Nous indiquerons, comme un procédé infaillible et dont les résultats se manifestent instantanément, celui qu'emploie le savant abbé Peyron, de l'Académie de Turin, et auquel on doit déjà de précieuses découvertes. M. Peyron se sert de deux liqueurs, le prussiate de potasse et l'acide muriatique étendu d'eau. Il trempe un premier pinceau dans le prussiate de potasse, et le passe légèrement sur l'écriture effacée; avant que cette première couche soit sèche, il promène sur l'écriture un second pinceau imbibé d'acide muriatique; les lettres pâlies ou effacées reparoissent à l'instant.

(1) Vitruve, VII, 10.
(2) Pline, XXXV, 25.
(3) Vitruve, loc. cit.
(4) Pline, XXVII, 28.

Les anciens connoissoient aussi l'encre de sèche ou la sépia, dont nos dessinateurs font usage, et qui, dans l'Orient, sert encore à l'écriture. Perse (1), gourmandant la paresse des jeunes Romains de son époque, dit qu'ils ne se mettent à l'étude que tard dans la journée, encore trouvent-ils mille prétextes pour retarder l'instant du travail. L'encre est trop épaisse, *la sépia s'évapore* dans l'eau,

> Tunc queritur crassus calamo quod pendeat humor,
> Nigra quod infusa vanescat *sepia* lympha.

Sur ce passage, un vieux commentateur de Perse fait observer que l'encre de sèche étoit celle dont on se servoit en Afrique (2). Elle est encore mentionnée, par Ausone, dans une lettre à Théon (3).

Pline l'ancien nous apprend que de son temps on apportoit, à Rome, une encre indienne, dont l'invention lui étoit encore inconnue (4). Cette encre de l'Inde, qui est aussi mentionnée par Vitruve, pourroit bien avoir donné naissance à l'encre de Chine. Du Halde (5) raconte, d'après un ancien auteur chinois, que, l'an 620 de notre ère, un prince *indien*, en envoyant à l'empereur de la Chine son tribut annuel, lui avoit offert des tablettes d'encre, faites avec du noir de fumée et de la colle de corne de cerf, et si brillantes, qu'elles paroissoient enduites d'un vernis. Cette encre piqua l'émulation des Chinois, qui se mirent à en étudier la composition, parvinrent à l'imiter, à l'améliorer progressivement, et l'amenèrent enfin au degré de perfection qu'on lui connoît. Du Halde dit encore que l'encre de Chine actuelle est faite avec du noir de fumée; mais il avoue aussi que les bons ouvriers, loin de divulguer leur secret, en font même un mystère à ceux de leur nation. M. Chevreul (6) conjecture que le principal élément de cette encre précieuse est la liqueur noire de la sèche.

Outre l'encre noire, les anciens se sont encore servis d'encre de couleur et de liqueurs d'or et d'argent. On trouve, dans les manus-

(1) Satire III, v. 12, 13.

(2) Voy. le Comment. de Casaubon, p. 236.

(3) Epist. IV, vers 78. *Notasque furvæ sepiæ.*

(4) Apportatur et indicum ex India, inexploratæ adhuc inventionis mihi. *Hist. nat.*, XXXV, 25.

(5) *Descript. de la Chine*, tom. II, p. 246.

(6) *Dictionn. des sciences natur.*, au mot *Encre*.

crits, des encres rouge, bleue, verte et jaune; les deux dernières sont les plus rares. Les encres de couleur n'étoient guère employées que pour les initiales et pour les titres, et, comme la rouge étoit celle dont on se servoit le plus fréquemment, on donna aux titres le nom de rubriques. Il y avoit plusieurs espèces d'encres rouges. La plus estimée chez les Latins étoit le *minium*, qui, longtemps, avoit été regardé comme une couleur sacrée. On en peignoit le corps des triomphateurs, et la figure de Jupiter aux jours de fètes (1). Aujourd'hui le nom de minium s'applique à l'oxyde rouge de plomb. Mais M. Brongniart (2) pense que celui des anciens n'étoit pas différent du sulfure de mercure, qu'on appelle encore cinabre, et vermillon quand il est en poudre. On le nommoit aussi *coccum* (3).

La rubrique, *rubrica*, espèce de sanguine ou d'ocre brûlée, étoit d'un rouge moins éclatant et plus sévère que le minium. On l'employoit pour écrire les titres des lois; de là, chez les anciens eux-mêmes, une synonymie bien constatée entre les mots *rubrica* et *titulus*, *lex* ou *formula* (4). De là l'épithète de *rubræ*, rouges, donnée par Juvénal aux lois anciennes : *perlege rubras majorum leges* (5). Is. Vossius donne au mot *paragraphe* une origine à peu près semblable. Suivant lui, παραγράφειν, en grec, signifioit orner un livre de vermillon, de rubrique ou d'écarlate ; et de là vient que les jurisconsultes ont appelé *paragraphes* les divisions des lois indiquées par des titres rouges (6).

L'encre sacrée, *sacrum incaustum*, dont se servoient les empereurs pour leurs signatures, étoit aussi une encre rouge. On l'obtenoit en faisant cuire un murex avec sa coquille brisée (7). La confection et l'usage de cette encre sacrée étoient interdits aux particuliers sous

(1) Inter pigmenta magnæ auctoritatis et quondam, apud Romanos, non solum maximæ sed etiam sacræ. Pline, XXXIII, 36.

(2) *Dictionn. des sciences nat.*, au mot *Minium.*

(3) Et cocco rubeat superbus index. Martial, III, II, 11.

(4) Interdicta recuperandæ possessionis causa proponuntur in rubrica : *Unde vi.* Digest. XLIII, 1, 2, § 3.

Cur mihi non liceat jussit quodcunque voluntas,
Excepto si quid Masuri rubrica vetabit.

PERSE, V. 89.

(5) Juvénal, XIV, 192,

(6) Voy. *Observat. ad. C. Valer. Catullum*, p. 55.

(7) *Cod. Just.*, I, XXIII, 6,

peine de la confiscation de leurs biens, et du dernier supplice. Les tuteurs des empereurs signoient avec une encre verte.

Cette encre et l'encre jaune entroient aussi dans la composition des titres des manuscrits, mais rarement; la seconde ne paroît pas avoir été employée après le XII[e] siècle. L'encre bleue se montre plus fréquemment, mais alternant toujours avec la rouge; on n'a pas d'exemple qu'elle ait été employée seule (1).

Lorsqu'on vouloit marquer, dans un livre, un passage qui avoit besoin d'être médité ou consulté de nouveau, on y faisoit une marque à l'encre rouge (2). On se servoit aussi, pour le même usage, de petits morceaux de cire qu'on colloit à l'endroit du livre qui devoit être relu (3). Les critiques employoient le même procédé pour marquer aux auteurs les parties de leurs ouvrages qui exigeoient une révision. Cet usage est constaté par une phrase de Cicéron, qui prouve que ces notes en cire étoient aussi de couleur rouge. « Je me réjouis, dit-il à Atticus, que mon ouvrage ait eu « votre approbation...; car je redoutois vos critiques : *cerulas* enim « tuas *miniatulas* extimescebam (4). »

Parmi les anciens manuscrits qui nous restent, il en est beaucoup dont les titres, les initiales, les vignettes, les encadremens sont ornés d'argent et d'or; quelques-uns sont entièrement écrits en lettres d'or ou en lettres d'argent. L'usage de ces encres précieuses est fort ancien; l'exemplaire des livres saints, envoyé par le grand-prêtre Éléazar au roi Ptolémée, étoit écrit avec de l'encre d'or sur des peaux très-minces (5). Ce luxe ne fut pas inconnu aux Latins, mais il se répandit surtout chez les Grecs pendant le moyen âge. Les écrivains en or, χρυσογραφοὶ, formoient une classe particulière et honorable, sans doute, puisque l'empereur Artémius, avant de monter sur le trône, avoit exercé cette profession (6).

L'encre d'argent a été moins employée, parce qu'elle a l'inconvé-

(1) Voy. Montfaucon, *Paléogr. gr.*, p. 4.

(2) Montfaucon, *Antiq. expl.*, tom. III, p. 348.

(3) Ces morceaux de cire se nommoient en grec παραπλάσματα. Voy. Hesychius à ce mot; cf. Casaubon, *Comment. sur Perse*, p. 418; Saumaise, *Plinian. exercit.*, p. 755, a E.

(4) Ad Attic. XVI, 11.

(5) Joseph., *Antiq. jud.*, XII, 11, 10.

(6) Montfaucon, *Antiq. expliq.*, tom. III, p. 349.

nient de se noircir avec le temps, et de rendre ainsi le manuscrit aussi peu agréable à voir que difficile à lire. On cite cependant plusieurs beaux monumens de ce luxe calligraphique de nos pères ; par exemple, la traduction gothique des Evangiles, déposée à la bibliothèque d'Upsal, connue sous le nom d'Évangiles d'Ulphilas, le psautier de saint Germain, évêque de Paris, conservé à la Bibliothèque royale. Quant aux manuscrits en lettres d'or, ils sont moins rares ; Montfaucon a indiqué, dans sa Paléographie, quelques évangéliaires grecs, entièrement écrits en or, qui sont déposés à la Bibliothèque du Roi ; et les curieux peuvent, d'ailleurs, y voir plusieurs manuscrits de ce genre exposés dans les montres de la galerie Mazarine.

L'expérience avoit appris aux chrysographes que l'encre d'or, pour être durable, ne devoit pas être appliquée immédiatement sur le parchemin ; en conséquence, tantôt ils donnoient à toute la feuille sur laquelle ils écrivoient une teinte rougeâtre, tantôt ils traçoient, sur le parchemin blanc, leurs lettres en rouge, et les repassoient ensuite à l'encre d'or. Ce procédé étoit connu dès le IVe siècle. « Se donne qui voudra, s'écrie saint Jérôme (1), d'anciens « livres tracés sur des parchemins pourpres en or, en argent, ou « composés de lettres qu'on appelle onciales, énormes volumes « qu'on pourroit nommer avec plus de raison des fardeaux écrits. « Mais qu'on nous permette, aux miens et à moi, de nous contenter de feuilles modestes, et de rechercher, dans les livres, la correction plutôt que la magnificence. » Un passage d'Isidore de Séville est encore plus formel : « Les parchemins pourpres, dit-il, sont « ainsi teints pour recevoir des lettres d'or et d'argent (2). »

Saint Jérôme n'approuvoit pas, comme on l'a pu voir, l'emploi des ornemens de luxe dans la copie des livres saints. Son sentiment trouva des prosélytes. Un des statuts de la règle de Cîteaux défendoit aux religieux d'employer, dans la confection des manuscrits, l'or, l'argent et même les vignettes. Nous lisons, au contraire, dans la vie de saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, que, parmi les livres qu'il fit venir d'Angleterre, se trouvoient les Épîtres de saint Paul

(1) Dans la préface des livres de Job. Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis auro argentove descriptos, vel uncialibus, etc.

(2) Purpurea (membrana) inficiuntur colore purpureo in quibus aurum et argentum liquescens patescat in litteris. *Orig.* VI, 11.

écrites en lettres d'or. Le même saint prioit une abbesse copiste de transcrire pour lui les Épîtres de saint Pierre avec de l'encre d'or, et *cela par respect pour les saintes Écritures* (1). Il faut croire que la simplicité des écrivains de Cîteaux, dans la confection des livres saints, n'eut pas beaucoup d'imitateurs, car nos plus beaux manuscrits sont des bibles, des évangéliaires, des psautiers, des livres d'heures.

Du Cange, dans son Glossaire (2), a donné les procédés employés au moyen âge, pour faire les encres d'or et d'argent. Il existe aussi, à la Bibliothèque royale, un petit traité en grec vulgaire assez moderne sur l'art d'écrire en or, *περὶ χρυσογραμμίας*; mais aujourd'hui qu'on a retrouvé le secret de ces encres précieuses, il seroit inutile d'indiquer d'anciens procédés, moins parfaits, peut-être, que ceux qu'on emploie de nos jours.

On trouve dans toutes les langues certaines phrases proverbiales qui survivent, comme pour en perpétuer le souvenir, à d'anciens usages d'où elles tirent leur origine. Lorsque Perse dit : « La phi-« losophie t'a-t-elle appris à discerner le vrai? as-tu noté avec de « la craie les choses qu'il falloit faire, avec du charbon celles qu'il « falloit éviter (3)? » nous ne pouvons voir dans cette question qu'une tournure métaphorique, une allusion à un usage qui n'existoit certainement plus du temps du poëte, ou du moins qui n'avoit plus alors toute l'extension que ce passage lui suppose. On doit aussi prendre dans un sens figuré ce que dit Horace (4) des deux fils d'Arrius, qui ne mangeoient que des rossignols : *Faut-il les noter avec de la craie ou avec du charbon?*

Quorsum abeant? sani ut creta, an carbone notandi?

Ajoutons qu'une épigramme de Martial, qu'on nous dispensera de traduire, annonce clairement que la craie et le charbon étoient

(1) Deprecor ut mihi cum auro conscribas epistolas domini mei Petri apostoli *ad honorem et reverentiam sanctarum Scripturarum*. Mabillon, *De re diplom.*, I, X, 6.

(2) Au mot *Aurigraphi*.

(3) Quæque sequenda forent, quæque evitanda vicissim
Illa prius creta, mox hæc carbone notasti?
Satir. V, vers 107.

(4) Satire II, III, 246.

employés indifféremment comme chez nous, mais seulement par les beaux esprits de carrefour, qui écrivoient leurs saillies sur les murailles.

> Qui carbone rudi putrique creta
> Scribit carmina quæ legunt cacantes (1).

Ces locutions avoient leur source dans l'usage de marquer sur les calendriers les jours fastes par une ligne blanche, les jours malheureux avec un trait noir. On pourroit donc, à la rigueur, prendre au propre ce que dit Horace, en célébrant le retour de Plotius (2) :

> Cressa careat pulchra dies nota.

La craie et le charbon servoient peut-être de crayon pour les calendriers tracés sur des tablettes; et il est probable que ces substances n'étoient pas toujours employées dans leur état naturel, et qu'on les préparoit pour en faciliter l'usage, comme aujourd'hui on taille en forme de crayon des morceaux d'ardoise pour écrire sur des tablettes de même matière.

Mais dans des temps plus anciens, par exemple lorsqu'il n'y avoit, dit-on, d'autres calendriers que le clou sacré enfoncé dans le mur d'un temple, on comptoit les jours au moyen de petites pierres, blanches pour les jours heureux, noires pour les jours malheureux. Les anciens auteurs latins sont remplis de passages qui font allusion à cet usage, qui existoit aussi dans la Thrace selon Pline (3), dans l'île de Crète suivant un vieux commentateur d'Horace (4).

Les petits cailloux, *calculi*, étoient encore en usage, à Rome, au Ier siècle de notre ère, pour débrouiller les comptes un peu difficiles. Un seul passage de Pline le jeune suffira pour le prouver. Il raconte, dans une de ses lettres, une cause qu'il a plaidée, et dans laquelle il a fallu établir plusieurs comptes devant les magistrats. « Peu s'en est fallu, dit-il, que nous n'ayons demandé une « planche et des cailloux, et que l'audience des centumvirs n'ait

(1) Martial, XII, 61,
(2) Odes, I, 36.
(3) Hist. nat., VII, 41.
(4) Ode 36, liv. I, éd. Gessner. — Catulle *ad Lesbiam*, CVIII, 6. — Perse, *satire* II, vers 1. — Martial, VIII, 45. — Pline le jeune, VI, XI, 3.

« été convertie en un compte de famille (1). » C'est de cet usage qu'est venu le mot *calculus*, signifiant compte, et, par suite, notre mot calcul.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'écriture ancienne.

L'écriture est susceptible de plusieurs divisions différentes, suivant qu'on la considère sous tel ou tel aspect. Par rapport à la direction des lettres ou des mots, elle se divise en écriture horizontale et en écriture perpendiculaire. La dernière, encore en usage en Tartarie et en Chine, ne fut point inconnue aux anciens. Parmi les merveilles que Diodore raconte des habitans de l'île de Ceylan (*Taprobanitæ*), il nous apprend qu'ils écrivoient du haut en bas, et non horizontalement comme les Grecs (2). Ceux-ci ont-ils eux-mêmes fait usage de l'écriture perpendiculaire? nous n'en trouvons pas d'exemple bien positif dans les anciens auteurs. Cependant, s'il faut en croire Festus, ils avoient un mot particulier pour désigner cette espèce d'écriture : c'étoit le mot *tæpocon*, mot qui est, du reste, évidemment défiguré, et que les érudits n'ont pu encore rétablir d'une manière satisfaisante (3).

L'écriture horizontale est susceptible de trois directions différentes. Chez la plupart des peuples d'Orient, elle va de droite à gauche, de sorte que le titre de leurs livres est ordinairement à la place où les nôtres portent le mot FIN. En Occident, les caractères sont dirigés de gauche à droite. L'invention de cette manière d'écrire a été attribuée à un certain Pronapides d'Athènes, que Dio-

(1) Intervenit enim acıibus illis et erectis frequens necessitas computandi, ac *pene calculos tabulamque poscendi*, ut repente in privati judicii formam centumvirale vertatur. VI., XXXIII, 9.

(2) Φράφουσι δέ τοὺς στίχους οὐκ εἰς τὸ πλάγιον ἐκτείνοντες, ὥσπερ ἡμεῖς, ἀλλ' ἄνωθεν κάτω καταγράφοντες εἰς ὀρθόν. *Biblioth. hist.* II, 57.

(3) Voy. Samuel Petit, *Comment. in leges atticas*, II, 1, p. 179, éd. Vesseling, 1742, in-fol.

dore de Sicile dit avoir été le précepteur d'Homère (1). Avant lui, les Grecs avoient une troisième espèce d'écriture, qui a aussi été en usage chez les Étrusques; elle consistoit à diriger une ligne de gauche à droite, une autre de droite à gauche, une troisième de gauche à droite, et ainsi de suite. Il paroît qu'à Athènes les lois ont été quelquefois écrites de cette manière (2). Cette écriture se nommoit *boustrophédon*, des deux mots βοῦς, bœuf, et στρέφειν, retourner, parce que l'écrivain, après avoir tracé une ligne, écrivoit encore en retournant en sens inverse, et se dirigeoit ainsi continuellement à la manière d'un bœuf qui laboure. Comme modèle d'écriture en ce genre, on peut consulter, dans les mémoires de l'Académie des inscriptions (3), le facsimilé de l'inscription d'Amyclée, renfermant une liste de prêtresses d'Apollon, et les preuves sur lesquelles l'abbé Barthélemy établit la haute antiquité de ce monument.

On rencontre aussi, dans les manuscrits anciens, des écritures en croix, en rond, en cœur, etc.; mais ce sont moins des usages que des caprices de copistes. Théodose, au rapport de Nicéphore (4), avoit un évangéliaire élégamment écrit, orné de lettres d'or et dont toutes les pages étoient en forme de croix. Il y a dans la bibliothèque des pères (5), parmi les œuvres de Fortunat, certaines pièces où l'on a imprimé en encre rouge des lettres qui, dans les manuscrits, sont à dessein distinguées des autres. L'ensemble de ces lettres forme tantôt un carré, tantôt un sautoir, tantôt une croix. Les poëtes de cette époque affectionnoient ces puérilités; ils s'exerçoient aux acrostiches, qu'ils varioient de toutes les manières, et se plaisoient à composer de petites pièces de vers énigmatiques dont toute la difficulté consistoit parfois à deviner s'il falloit lire de haut en bas, ou de bas en haut, ou en diagonale, etc. Les auteurs du nouveau Traité de diplomatique ont rapporté plusieurs exemples de ces jeux d'esprit. Nous citerons entre autres un quatrain d'Hildebert, évêque du Mans, au IX[e] siècle, sur la Nativité de Notre-Seigneur :

(1) Diodor., III, 66, et le Comment. de Wesseling.

(2) Samuel Petit, l. c.

(3) Tome XXXIX, p. 132, et suiv., éd. in-12.

(4) XIV, 3, cité par Schwarz, IV, 14.

(5) Tome X.

Natus casta nitens exultans perfidus emptus
Rex virgo sidus angelus hostis homo
Quærit nescit dat declarat perdit adorat
Nos; labem; lumen; gaudia; jura; Deum.

Pour trouver un sens dans ce quatrain, il faut le lire perpendiculairement. *Natus rex quærit nos,* etc.

Par rapport à la forme des caractères, l'écriture se divise en majuscule, minuscule et cursive. Aujourd'hui nous appelons majuscule le caractère des titres, minuscule le caractère de texte ou romain, cursive ou courante l'écriture ordinaire à la main, ou la lettre italique dans l'imprimerie. Il y a eu de tout temps une différence analogue entre ces trois sortes de lettres qui a été de tout temps la même. Toujours la majuscule s'est distinguée par la grandeur et la forme carrée des caractères. La minuscule a toujours été une contraction, une espèce d'abréviation de la majuscule, avec des changemens assez notables dans la forme des lettres. Ces changemens sont encore bien plus marqués dans la cursive, dont le caractère distinctif a constamment été la liaison des lettres entre elles, liaison qui n'existe pas dans les deux premières classes d'écriture.

Les écritures lapidaires et métalliques ne se composent ordinairement que de lettres majuscules. Ces lettres sont de trois sortes; les unes appartiennent à la majuscule élégante, qui égale presque en régularité nos grands caractères d'imprimerie; on la rencontre surtout dans les inscriptions depuis Auguste jusqu'aux Antonins. Les autres constituent la majuscule qu'on est convenu d'appeler rustique; dans cette espèce d'écriture la forme des lettres reste la même, seulement l'exécution en est très-imparfaite; mais la troisième espèce d'écriture majuscule est une vraie dégénérescence; nous voulons parler de l'écriture onciale.

Le mot oncial est la traduction d'*uncialis*, qui lui-même vient d'*uncia*. L'once, chez les Romains, étoit la 12e partie de l'as, et, par extension, d'un tout quelconque. Ici, où il s'agit d'une mesure de longueur, l'once est la douzième partie du pied romain, c'est-à-dire environ dix lignes, et des lettres onciales seroient des lettres de dix lignes de haut. Les Romains peuvent avoir eu, à une certaine époque, des lettres de cette dimension. Telles devoient être les *grandes litteræ* gravées sur le piédestal de la Diane de Ségeste, en Sicile, et les *maximæ litteræ* tracées sur la base de la sta-

tue de Verrès (1). Bien plus, nous trouvons dans Plaute qu'on faisoit quelquefois des lettres d'une coudée, ou d'un pied et demi de haut. Telle étoit la mesure de certaines étiquettes collées sur des amphores de vin, dont il est fait mention dans le Pænulus (2). Il y a ici une exagération évidente; mais lorsque, dans le Rudens, Grippus s'écrie : « J'afficherai partout en lettres d'une coudée que « celui qui aura perdu une valise avec beaucoup d'or et d'argent « s'adresse à Grippus (3) ». On aura beau faire une large part à l'exagération, on n'en sera pas moins obligé de reconnoître qu'à Rome, comme de nos jours, l'affiche avoit pris une dimension démesurée. Les lettres onciales pouvoient encore, au IVe siècle, tirer leur dénomination de leur grandeur : c'étoient des manuscrits en onciale que saint Jérôme appeloit des fardeaux écrits (4). Enfin une lettre de saint Loup, abbé de Ferrières (5), au IXe siècle, nous apprend qu'à cette époque encore les lettres onciales avoient une mesure fixe et déterminée.

Aujourd'hui les diplomatistes appellent onciales des lettres qui peuvent être plus grandes ou plus petites que les capitales, mais qui diffèrent essentiellement de celles-ci par leur forme. Le caractère le plus marqué de l'écriture onciale, c'est qu'elle arrondit les traits anguleux ou carrés de l'écriture capitale. Ainsi, pour en donner un exemple sensible, le Σ capital de l'alphabet grec devient un C dans le caractère oncial (6).

On a quelquefois soutenu que les Romains n'avoient d'autre écriture que la capitale en usage dans les inscriptions et une espèce de sténographie connue sous le nom de notes tyroniennes, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure. Il est certain que les plus anciens manuscrits qui nous restent sont en écriture majuscule, c'est-à-dire en capitale ou en onciale; et, à ce propos, nous signalerons une différence bien sensible qui se trouve entre les

(1) Ciceron, *in Verrem de Signis*, c. 34, et *de Juridic. Sicil.*, c. 63.
(2) IV, II, 14, 15.
(3) Cubitum, hercle, longis litteris signabo jam usquequaque,
Diderit vidulum cum auro atque argento multo, etc.
Rudens, V, II, 7.
(4) Voir ci-dessus, p. 766.
(5) Cité par Mabillon, *De re dipl.*, I, XI, 4.
(6) V. Mabill. *De re dipl.*, pl. VII, n. 1, et De Vailly, *Élem. de paléogr.*, pl. I, alph. n. 1.

écritures grecques et les écritures latines. Pour peu qu'on ait vu des inscriptions dans les deux langues, on a dû remarquer que les caractères grecs sont petits, serrés, élégans, réguliers; que les caractères latins, au contraire, sont longs, larges, et qu'on ne s'est astreint à une règle fixe ni pour leur forme, ni pour leur distance respective. La même dissemblance se manifeste dans les anciens manuscrits. Parmi ceux, par exemple, qu'ont publiés les académiciens d'Herculanum, les colonnes grecques sont très étroites et présentent une écriture fine et serrée; les colonnes latines sont trois fois plus larges et l'écriture en est lâche et très-espacée.

On peut conclure, peut-être, de ces observations que l'art d'écrire avoit fait plus de progrès en Grèce qu'en Italie; cependant il suffit d'avoir les notions les plus élémentaires de l'histoire intérieure de Rome pour reconnoître qu'on devoit y écrire beaucoup. Dès lors le bon sens indique qu'il y falloit une écriture plus commode et plus expéditive que la capitale des inscriptions et l'onciale des manuscrits. Dans plusieurs livres anciens, où l'on n'avoit vu d'abord qu'une capitale altérée, les bénédictins ont reconnu ce caractère particulier qu'ils ont nommé semi-oncial, et qui n'est qu'une écriture mixte, composée d'onciale et de minuscule (1). On est au moins obligé d'accorder aux Romains des lettres de très-petite dimension; telles sont celles dont il est fait mention dans Plaute: euge *litteras minutas* (2); et les *litteræ minutulæ*, que l'empereur Tacite, au rapport de Vopiscus (3), lisoit facilement malgré son grand âge. Plusieurs autres passages des anciens auteurs font évidemment allusion à ces lettres minuscules. Ainsi Caligula, pour que tout le monde ne pût copier une loi qu'il portoit, la fit écrire en très-petits caractères, et placer dans un lieu très-étroit (4). Pline le jeune, en parlant des manuscrits laissés par son oncle le naturaliste, dit qu'ils étoient écrits des deux côtés du papier, et en très-petites lettres (5). Enfin Sénèque, parlant d'un écrivain qui fait semblant de ne pas vouloir réciter son manuscrit, quoiqu'il en meure d'envie,

(1) Tel est le fameux manuscrit des Pandectes de Florence, dont le nouveau Traité de diplomatique renferme un spécimen, planche 46 du 3ᵉ volume.

(2) Bacchid., IV, IX, 68.

(3) In Tacit., c. XI.

(4) *Minutissimis litteris*, et angustissimo loco. Sueton., in Calig., c. 41.

(5) Opisthographos quidem et minutissime scriptos. Plin. jun. III, v. 17.

lui met dans les mains une histoire immense, écrite en très-petits caractères, et ployée en un rouleau très-serré (1). Quelques érudits ont voulu voir dans ces *minutæ litteræ* les signes abréviatifs qui composoient la sténographie romaine; mais Cicéron nous fournit un exemple auquel cette explication est tout à fait inapplicable. Parmi les objets d'art qui avoient excité la convoitise de Verrès se trouvoit une statue d'Apollon, dont la cuisse portoit, en lettres d'argent très-petites (remarquez le pluriel), le nom de l'artiste Myron (2). Auroit-on employé la tachygraphie et *plusieurs* signes tachygraphiques pour écrire un seul nom et un nom propre? Enfin les éditions microscopiques, qu'on faisoit déjà du temps de Cicéron, auroient-elles paru au célèbre orateur et à Pline une chose si merveilleuse, si elles eussent été écrites en notes tyroniennes? Il falloit cependant que les écrivains grecs eussent des formes de caractères bien exiguës pour mettre l'Iliade entière sur un morceau de parchemin renfermé dans une coquille de noix (3). Dans tous ces passages, on doit en convenir, il est question non d'une écriture minuscule proprement dite, mais de caractères très-petits. On a donc pu soutenir, à la rigueur, qu'il n'y étoit question que d'une majuscule de petite dimension; mais, lorsqu'on a un peu étudié les écritures anciennes, on sent combien il étoit difficile de rétrécir habituellement la dimension des grandes lettres sans en altérer aussi la forme. Pour nous, il nous semble impossible qu'il n'y ait pas eu, entre la majuscule et la minuscule romaines, une différence sensible, non-seulement dans la dimension, mais encore dans les contours des caractères.

Quant à la cursive, ou écriture courante, l'existence en est prouvée, chez les anciens, d'une manière incontestable. Les monumens de la cursive grecque sont nombreux et très-anciens. Plusieurs papyrus grecs qui remontent à plus d'un siècle avant notre ère; les quittances d'imposition, écrites sur brique, dont nous avons parlé dans notre premier chapitre, sont en écriture cursive. Ces quittances,

(1) Recitator historiam ingentem attulit, *minutissime scriptam*, arctissime plicatam, etc. Sénèque, ép. 95.

(2) Signum Apollinis pulcherrimum, cujus in femine, *litterulis minutis argenteis*, nomen Myronis erat inscriptum. *In Verrem de signis*, c. 43.

(3) In nuce inclusam Iliada, Homeri carmen, in membrana scriptum, tradit Cicero. Pline, VII, 21. Remarquons, en passant, combien les anciens avoient dû perfectionner la fabrication du parchemin pour qu'un tel prodige pût être regardé comme réalisable.

délivrées dans des pays soumis à la domination romaine, et par des représentans de l'autorité impériale, doivent suppléer, en quelque sorte, au défaut d'anciens modèles de cursive latine ; car, il faut bien en convenir, on n'a pas d'exemples de cette dernière écriture, sur papier ou sur parchemin, antérieurs au ve siècle. Mais il en existe des fragmens plus anciens sur des marbres, sur des briques, sur des morceaux de verre, etc. (1). Pour les ve et vi^e^ siècles, les exemples abondent. « On trouve, disent les bénédictins (2), la « minuscule romaine dans le Josephe de la traduction de Rufin, « écrit sur du papier d'Égypte et conservé à Milan. L'écriture en « est liée, difficile à lire, et remonte jusqu'au temps de Théodose. « On la trouve constamment dans plusieurs manuscrits très-anciens « du chapitre de Vérone, dans la note du S. Hilaire, du Vatican, « écrite l'an 510, et dans le fameux catalogue écrit du temps de saint « Grégoire le Grand, et publié par Muratori. » Avons-nous besoin de citer les fameuses chartes de Ravennes, publiées d'abord par Mabillon (3), et tout récemment encore par M. Champollion-Figeac (4). Cette écriture paroîtra peut-être bien grande, si l'on considère qu'un des principaux avantages de la cursive est l'économie de temps; car on ne peut écrire très-vite en traçant d'aussi grands caractères. Mais il faut observer que ces actes peuvent être des expéditions, et que nous ne manquons pas, d'ailleurs, de modèles de petite cursive (5). La cursive ne s'étoit pas, à coup sûr, formée tout d'un coup, et son usage, bien constaté dans des temps antérieurs au ve siècle, lui assigne une origine bien plus ancienne (6).

Arrivons maintenant aux *notes*, à cette sténographie des anciens, que quelques érudits ont confondue avec la minuscule et la cursive, et, pour détruire entièrement cette opinion erronée, remarquons,

(1) Voy. *Nouv. trait. de diplom.*, tom. II, p. 357, not. 2.

(2) *Ibid.*, tom. III, p. 408 et suiv.

(3) Supplément au *De re diplom.*

(4) Chartes sur papyrus, 2e fascicule. Paris, Didot, 1837, in-fol.

(5) Voir, dans le *Nouv. trait. de diplom.*, la 57e planche du 3e tome, et dans les *Classici auctores* de M^gnor^ Maï, les scholies du fragment de Juvénal, éd. in-8.

(6) Le frontispice de la page 1, 2e partie des Ruines de Pompei, par Mazois, reproduit en noir des fragmens d'inscriptions peintes, dont quelques-uns ont, par la forme des caractères, une analogie marquée avec l'écriture des chartes de Ravennes.

avant tout, que la sténographie étoit surtout employée par des gens qui en faisoient métier, et à qui l'on donnoit un nom particulier. « Ceux *qui ont appris* à écrire en notes, dit saint Augustin, sont « proprement appelés *notaires* (1). » Il est vrai que les jeunes gens lettrés de l'ancienne Rome paroissent avoir fait usage de la tachygraphie (2); mais certainement cette espèce d'écriture n'a jamais pu être aussi répandue qu'on le suppose, en n'accordant aux Romains que les lettres majuscules et les notes tyroniennes.

Ces notes étoient de deux sortes; quelquefois on exprimoit un mot par une ou plusieurs des lettres qui entroient dans la composition de ce mot, comme P. pour Publius, V pour *vixit*, COSS. pour *consulibus*, etc. Ces sortes d'abréviations sont surtout fréquentes dans les inscriptions. Les Romains les appeloient *litteræ singulares*, ou *singulæ*, d'où ils firent le mot *siglæ*, qui est resté dans la langue françoise. Il y a ordinairement un dictionnaire de sigles à la suite des recueils d'inscriptions. M. de Wailly en a publié un dans ses Élémens de paléographie (3), qui, sans être complet, doit suffire à la solution des principales difficultés que peut offrir la lecture des sigles.

L'autre espèce de signes, qu'on appeloit *notæ*, constituoit l'écriture des *notaires* ou tachygraphes. On ne peut dire précisément en quoi consistoit ce système d'écriture abrégée; nous avons, à la vérité, des manuscrits anciens en notes tyroniennes; mais, malgré les nombreux travaux dont ils ont été l'objet, on n'a pas encore trouvé une explication qui suffit à tous, en sorte qu'il faudroit presque une clef différente pour chaque manuscrit. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'un caractère représentoit un mot (4), et que le sens des caractères devoit se modifier suivant les combinaisons qu'on leur faisoit subir, puisque cinq mille caractères suffisoient, au VIIe siècle, pour rendre tous les mots de la langue latine, et que, même dans l'origine, on s'étoit contenté d'un nombre bien moindre (5).

(1) Ex eo genere sunt etiam notæ, *quas qui didicerunt*, proprie jam notarii appellantur. *De Doctr. Christ.*, II, 26.

(2) Voy. Quintilien, *Præmium ad Marcellum*.

(3) Tom. I, p. 412 et suiv.

(4) Manilius dit, en parlant d'un sténographe :

Cui *littera verbum est*
Quique notis linguam superat. Lib. IV, vers 197.

(5) Isid., *Orig.*, I, 21.

La sténographie paroît avoir été inventée en Grèce. Diogène de Laërce nous apprend que Xénophon en fit le premier usage en sténographiant les discours de Socrate et en les mettant au jour (1). L'emploi de l'écriture abrégée ne fut pas connu à Rome avant Cicéron : ce fut lui qui parvint à recueillir et à conserver un des discours de Caton, en plaçant dans l'auditoire plusieurs scribes très-habiles dans l'art d'écrire en notes : avant cette époque, ajoute Plutarque, à qui nous devons ce fait (2), les Romains n'avoient pas encore de notaires. Eusèbe (3) et Isidore (4) font honneur à Tyron, affranchi de Cicéron, de l'application du système sténographique à l'écriture latine, et c'est de là que les caractères abrégés de cette espèce d'écriture ont pris le nom de notes tyroniennes. Les notes furent successivement augmentées et perfectionnées par Persanius Philargyre, par Aquila, affranchi de Mécène, enfin par Sénèque le père, qui en porta le nombre à cinq mille.

La sténographie ancienne étoit aussi prompte que la nôtre ; elle suivoit et devançoit même la parole Nous citerons, entre autres preuves, cette épigramme de Martial (5), dont il est impossible de rendre en françois la gracieuse concision :

Currant verba licet, manus est velocior illis ;
Nondum lingua, suum dextra peregit opus.

Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier une jolie épître d'Ausonne (6), adressée à un notaire ou sténographe. Après l'avoir complimenté sur la vitesse de son écriture, qui devançoit même la parole, il ajoute élégamment : « O je t'en prie, dis-moi qui m'a trahi, « qui a pu te révéler d'avance ce que j'allois dire ;

Tu sensa nostri pectoris
Vix dicta, jam ceris tenes,
Tu me loquentem prævenis.
Quis, quæso, quis me prodidit ?
Quis ista jam dixit tibi
Quæ cogitabam dicere (7) ?

(1) Καὶ πρῶτος ὑποσημειωσάμενος τὰ λεγόμενα, εἰς ἀνθρώπους ἤγαγεν, l. II, p. 45, c. éd. Londres, 1664, in-fol.
(2) *In Caton.*, c. 23, t. IV, p. 400, éd. Reiske.
(3) *In Chron.*, liv. II, p. 156, éd. Scaliger.
(4) *Orig.*, I, 21.
(5) XIV, 208.
(6) Carm. 146, ed. ad. us. Delph.
(7) On peut voir aussi Sénèque, épître 95.

L'usage de l'écriture abrégée étoit le même à Rome que de nos jours. Lorsqu'il s'agissoit de recueillir un discours prononcé en public, plusieurs notaires se mêloient aux auditeurs et se partageoient l'ouvrage, c'est-à-dire qu'ils convenoient de recueillir, chacun dans un ordre qu'ils déterminoient à l'avance, un certain nombre de mots ou de phrases (1). C'est ainsi que Cicéron avoit transcrit le discours de Caton, et c'est ainsi que son propre plaidoyer pour Milon fut recueilli tel qu'il le prononça, au rapport d'Asconius Pedianus. Des notaires écrivoient aussi les minutes des sentences judiciaires. « Ceux, dit Ulpien, *qui écrivent en notes les actes des juges* sont « censés absens pour le service de l'État (2). » Et comme le lieu dans lequel les juges se retiroient pour délibérer se nommoit, chez les Latins, *secretarium*, on donna aux greffiers le nom de *a secretis*, ou *secretorum notarii* (3).

La sténographie ancienne étoit encore d'un grand usage dans la vie privée. Les auteurs, pour ne pas perdre le fil de leurs idées, ou laisser refroidir leur imagination en écrivant eux-mêmes leurs ouvrages, avoient parmi leurs esclaves des tachygraphes, auxquels ils dictoient leur première rédaction. Pline le nauraliste, soit qu'il fût en voyage, soit qu'il se fît porter en chaise dans les rues de Rome, avoit toujours à ses côtés un notaire avec un livre et des tablettes (4). Pline le jeune méditoit dans sa chambre les fenêtres fermées; lorsqu'il vouloit fixer ses idées, il appeloit son notaire, dictoit, le renvoyoit, le rappeloit encore, et finissoit par revoir d'un bout à l'autre ce qu'il avoit dicté (5). Ces premiers jets, une fois revus et corrigés, passoient entre les mains des calligraphes, qui les mettoient au net. Ainsi chaque écrivain avoit à son service un notaire pour sténographier ses dictées, un copiste habile qui les transcrivoit en écriture ordinaire. Apollonius de Tyane, en partant pour l'Inde, prit avec lui deux serviteurs, *un pour écrire vite, et l'au-*

(1) Notarum usus erat, ut quicquid pro concione aut in judiciis diceretur, librarii scriberent complures simul adstantes, *divisis inter se partibus*, *quot quisque verba et quo ordine exciperet*. Isidor., *Orig.*, I, 21.

(2) Eos qui notis scribunt acta judicum, reipublicæ causa videri abesse. Digeste, XIV.

(3) Saumaise, *De Secretariis*, apud Sallengrium, *Thes. antiq. rom.*, t. II, col. 661.

(4) Plin. jun., III, v. 15.

(5) *Id.* IX, XXXVI, 2, XL, 2.

tre pour bien écrire ; ὁ μὲν ἐς τάχος γράφων, ὁ δὲ ἐς κάλλος (1). Un homme puissant, ayant déterminé Origène à commenter les saintes Écritures, lui donna sept tachygraphes et un plus grand nombre de copistes ; ταχυγράφους αὐτῷ παραστήσας ἑπτὰ, καλλιγράφους δὲ πλείους (2); les premiers, pour recueillir ses dictées ; les seconds, pour les réunir en livres.

Dans les temps les plus reculés, le système de ponctuation étoit fort simple : on alloit, comme nous disons, à la ligne, non-seulement pour chaque période, mais encore pour chaque phrase et pour chaque membre de phrase ; c'est ce qu'on appeloit *diviser par membres, sections et périodes*, distinguere per commata, cola et periodos. L'Ancien et le Nouveau Testament sont encore divisés à peu près de cette manière ; les divisions que nous appelons versets se nommaient *versus* en latin, en grec στιχοί.

Aristophane de Byzance, qui vivoit à la cour de Ptolémée Epiphane 200 ans avant J.-C., fut le premier inventeur d'un système de ponctuation ressemblant un peu au nôtre. Ce système n'admettoit qu'un signe unique, le point, dont la valeur varioit suivant qu'il étoit placé en haut, au milieu, ou au bas de la lettre. Les points se nommoient *distinctiones* ou *positura*, en grec θέσεις (3). Le point placé, comme le nôtre, au bas de la lettre, s'appeloit *subdistinctio*, ὑποστιγμὴ ; il indiquoit un sens incomplet et répondoit à l'ancien *comma* ou à notre virgule. Le point au milieu de la lettre se plaçoit après une section de phrase formant un sens par elle-même, mais qui demandoit un complément ; c'étoit l'équivalent de l'ancien *colum* et de notre point et virgule ou de nos deux points ; on le nommoit *media distinctio* ou *positura*, μέση στιγμή. Enfin la *plena* ou *ultima distinctio*, τελεία στιγμὴ, étoit le point placé en haut de la lettre ; il indiquoit la fin d'une phrase ou d'une période et répondoit à notre point final (4). Ce système de ponctuation fut en usage à Rome. Cicéron en attribue l'invention à la difficulté de respirer et de reprendre haleine dans une lecture continue (5). Cassio-

(1) Voir sa vie par Philostrate, p. 25.

(2) Voy. Suidas, au mot Origenes.

(3) Cassiodor., *Instit. divin. lect.*, ch. 15 ; de Orthogr. præf. — Isidor., *Orig.*, I, 19.

(4) Voir Cassiodore et Isidore, et le grammairien Diomède, cité par Juste Lipse. *Epist. selectæ*, 62.

(5) Clausulas atque interpuncta verborum, animæ interclusio, atque angustiæ spiritus attulerunt. *De orator.*, III.

dore dit la même chose à peu près dans les mêmes termes (1), Sénèque est encore plus formel : « Lorsque nous écrivons, dit-il, « nous avons coutume de ponctuer. » *Nos etiam, cum scribimus interpungere solemus.*

Dans les premiers temps du christianisme, la nécessité de rendre facile une bonne prononciation de l'Écriture sainte à des chrétiens ignorans qui n'en comprenoient même pas toujours la traduction latine fit revenir à l'ancienne division par membres, sections et périodes, comme plus commode (2). Ce système devoit être depuis longtemps hors d'usage, car S. Jérôme, qui l'employa pour sa version des prophètes, le qualifie de *méthode nouvelle.* « Personne, « dit-il, en voyant les prophètes écrits par versets, n'ira s'imaginer « qu'ils sont en vers dans le texte hébreu, pas plus que les psau- « mes et les œuvres de Salomon. *Mais, puisqu'on a coutume de di- « viser par membres et par sections les œuvres de Démosthènes et « de Cicéron,* qui pourtant ont écrit de la prose et non de la « poésie, nous avons cru pouvoir aussi, pour l'utilité des lecteurs, « employer cette nouvelle méthode d'écrire dans notre nouvelle « traduction (3). »

On voit, par ce passage, que les rhéteurs et les grammairiens, afin de faciliter à leurs élèves la lecture des auteurs classiques, avoient introduit dans leurs ouvrages la même division qu'employoient les Pères pour mettre les Écritures à la portée des fidèles ignorans. Le célèbre commentateur de Cicéron, qui vivoit du temps de Claude, Asconius, nous fournit la preuve non-seulement que les œuvres de l'illustre orateur étoient divisées en versets, mais encore que ces versets étoient numérotés; car il cite le verset 850, le

(1) A majoribus nostris ideo constat inventas (posituras) ut spiritus, longa dictione fatigatus, vires suas per spatia discreta resumeret. L. c.

(2) Meminisse debemus, memoratum Hieronymum omnem translationem suam, in autoritate divina, *propter simplicitatem fratrum,* colis et commatibus ordinasse, *ut qui distinctionem sæcularium litterarum comprehendere potuerunt, hoc remedio suffulti, inculpabiliter* pronuntiarent sacras lectiones. Cassiodor., de Instit. divin. litter., c. 12. Voy. aussi sa préface.

(3) Nemo cum prophetas versibus viderit esse descriptos, metro eos existimet apud Hebræos ligari, et aliquid simile habere de psalmis et operibus Salomonis. *Sed quod in Demosthene et Tullio solet fieri, ut per cola scribantur et commata,* qui utique prosa et non versibus conscripserunt, nos quoque utilitati legentium providentes, interpretationem novam, *novo scribendi genere* distinximus. *Ad Paulam et Eustochiam præfat. in Esaïam,* initio.

verset 1011, le verset 80, etc. (1). Le nombre total des versets d'un ouvrage, non-seulement dans les livres saints, mais encore dans les auteurs profanes, étoit marqué soit au commencement, soit à la fin. On trouve, à la fin des antiquités judaïques de Joseph, une somme, ajoutée probablement par quelque copiste, des versets que renferme tout l'ouvrage, somme qui est de soixante mille. Schwarz (2) cite même un très-ancien évangéliaire de la bibliothèque de Vienne, dans lequel on a marqué non-seulement le nombre des versets, στίχους, mais encore le nombre des mots, ῥήματα, que renferme chaque évangile. Ces usages venoient des Hébreux.

C'est aussi à Aristophane de Byzance qu'on attribue les signes de l'accentuation dans la langue grecque, c'est-à-dire les trois accens aigu, grave et circonflexe et les deux esprits. La forme des accens n'a point varié. Les esprits, que nous figurons aujourd'hui comme des virgules, étoient, dans le principe, formés d'une manière un peu différente; ils représentoient chacun une moitié de la lettre H. Quant aux accens de la langue latine, ils sont d'invention moderne et n'ont d'autre but que de faciliter aux élèves la lecture des auteurs; on ne les trouve plus dans les éditions latines un peu soignées. Il va sans dire qu'on n'en voit aucun dans les manuscrits latins. Les accens dans la langue grecque ne furent inventés aussi que pour en faciliter la lecture et la prononciation aux écoliers, et ne durent être pendant longtemps employés que dans les manuscrits à leur usage. Montfaucon (3) n'en a jamais rencontré dans les manuscrits antérieurs au VIIe siècle.

Il faut dire aussi que les manuscrits les plus anciens en capitale et en onciale, surtout les grecs, sont bien rarement ponctués, et que dans ceux où, de temps en temps, on rencontre quelques points, il est impossible de reconnoître un système de ponctuation bien arrêté; le plus souvent même les mots sont écrits à la suite les uns des autres, sans séparation, de sorte qu'au premier coup d'œil il est impossible de discerner où finit un mot et où commence le mot suivant. Il faudroit peut-être conclure de cette observation que la ponctuation comme l'accentuation n'ont jamais été d'un usage général dans l'antiquité, et qu'elles ont été employées

(1) Juste Lipse, *epist. select.*, 62.
(2) *De ornam. libr.* II, 10.
(3) *Paléogr. grecq.*, p. 33.

surtout dans les livres des grammairiens et des rhéteurs, ou dans les ouvrages élémentaires destinés à l'éducation de la jeunesse.

Nous terminerons ce chapitre par quelques renseignemens sur la cryptographie ou écriture secrète des anciens. Voici les moyens qu'employoient les Lacédémoniens pour correspondre secrètement avec leurs généraux. On choisissait deux bâtons bien ronds, parfaitement égaux en longueur et en diamètre ; le général en emportoit un, l'autre restoit à Sparte. Lorsqu'on vouloit écrire, on ployoit obliquement autour du bâton et dans toute sa longueur une étroite courroie, de telle sorte que les deux bords de la courroie, en se réunissant dans toute la longueur de la verge, décrivissent autour d'elle une ligne en spirale. C'est sur cette ligne qu'on traçoit les caractères dont la moitié supérieure restoit sur un des bords de la courroie, et la moitié inférieure sur l'autre bord. La courroie déployée, l'écriture n'étoit plus lisible et ne pouvoit le redevenir que lorsqu'on enrouloit la bande de cuir autour de l'un des deux bâtons (1). Ce genre de lettre, dit Aulugelle, se nommoit scytale, σκυταλη. D'après Plutarque (2), on donnoit le nom de scytales aux deux baguettes pareilles. A Rome, Brutus, Jules César et Auguste firent usage de la cryptographie. César avoit écrit ainsi plusieurs lettres à Cicéron, probablement sur les affaires publiques, d'autres sur ses affaires privées à C. Oppius et à Balbus Cornélius (3). Son système, d'après Suétone, consistoit à donner à chaque lettre de l'alphabet la valeur de la lettre qui venoit la quatrième avant elle. Ainsi *a* étoit représenté par *d*, *b* par *e*, ainsi de suite (4). Mais il fallait bien qu'il ne s'en fût pas tenu à une méthode aussi simple, puisque le grammairien Probus avoit fait un traité sur la signification secrète des signes alphabétiques dans les lettres de César. Le système d'Auguste étoit moins compliqué ; il donnoit à chaque lettre la valeur de celle qui la précédoit immédiatement dans l'alphabet : ainsi il écrivoit *b* pour *a*, *c* pour *b*, *a* pour *v* et *aa* pour *x* (5).

Les manuscrits grecs, à partir du xe siècle, sont souvent ter-

(1) Voy. Aulugelle, xvii, 9.

(2) Voy. Plutarque, Lysandre, c. 19, t. III, p. 41, éd. Reiske.

(3) Aulugelle, *ibid.*; Suétone, *J. César*, c. 56.; Dion. Cass., xl, 9.

(4) Dans ce système, le nom de Cæsar auroit été écrit Fthxtv.

(5) Suétone, *Auguste*, c. 88; Dion., li, 35; Isidor., *Orig.* I, 24. Le nom d'Augustus s'écrivoit donc Bahatvat.

minés par des souscriptions en écriture secrète. Montfaucon (1) en a donné plusieurs et a fait graver en même temps six alphabets qui donnent la clef de ces diverses écritures ; quelques-unes consistent simplement à changer la valeur relative des lettres de l'alphabet comme dans les systèmes de César et d'Auguste. Dans d'autres, on a introduit quelques caractères étrangers ; un de ces alphabets est entièrement composé de signes bizarres dus au seul caprice du copiste ; c'étoit, à proprement parler, un système complet d'écriture.

L'écriture chiffrée est une invention moderne ; on sait que les Grecs et les Romains n'ont eu d'autres signes, pour représenter les nombres, que les lettres de leur alphabet. Les chiffres arabes, ou plutôt indiens, dont nous nous servons aujourd'hui, n'ont paru en Europe qu'au xe siècle. Mais il faut remarquer que, dans le principe, on connoissoit seulement les signes de numération et leur valeur absolue. La valeur relative, que chaque signe acquiert par sa position même, ne paraît pas avoir été admise avant les premières années du XIIe siècle. Ainsi, antérieurement à cette époque, le nombre 49 ne signifiait pas quarante-neuf, mais bien 4 + 9 ou treize (2). Le principe du calcul décimal se trouve pour la première fois exposé et développé dans le *speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais, ouvrage que l'on croit écrit vers le milieu du XIIIe siècle. Le célèbre encyclopédiste fait connoître l'usage du zéro, et développe la règle d'après laquelle chaque signe numéral acquiert une valeur décuple à mesure qu'il est reculé d'un rang vers la gauche, par l'addition de nouveaux chiffres à sa droite (3).

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des volumes.

Il y a eu peu de sujets aussi controversés que celui de la forme des livres dans l'antiquité. Suivant quelques savans, les anciens n'auroient pas connu les livres carrés et n'auroient eu que des rou-

(1) *Pal. grecq.*, p. 285 et suiv.
(2) V. M. Libri, Hist. des sciences mathém., tom. I, p. 125 et suiv.
(3) Nouv. traité de diplom., préface du tom. IV ; Élémens de paléogr., par M. de Wailly, t. I, p. 711 et suiv.

leaux ou volumes. Selon d'autres, parmi lesquels nous citerons Martorelli (1), l'antiquité n'auroit eu que des livres carrés, au moins pour la littérature, et les rouleaux auroient été seulement employés pour les registres et les actes d'administration. Ces deux opinions sont l'une et l'autre loin de la vérité. Outre les passages des anciens auteurs, qui mentionnent et les *codices* et les *volumina*, nous avons un nombre considérable de peintures et de médailles antiques dans lesquelles sont représentées les deux formes de livres ; et comme, bien certainement, tous les rouleaux retracés dans ces peintures et sur ces médailles ne peuvent avoir rapport à des actes administratifs, l'argument que ces monumens fournissent peut servir à réfuter à la fois deux opinions exclusives que nous ne saurions partager. Martorelli connoissoit, aussi bien qu'on pouvoit les connoître de son temps, les manuscrits d'Herculanum, parmi lesquels il n'y a pas un livre carré ; mais il éludoit l'objection qu'on pouvoit en tirer contre son système en soutenant que c'étoient des recueils de chartes et d'actes administratifs. Depuis, on a déroulé et déchiffré un certain nombre de ces manuscrits, on n'a trouvé encore que des ouvrages philosophiques ou littéraires.

Un autre savant italien, Mazzochi, a publié deux dissertations (2) pour prouver que les *codices* remontoient à une plus haute antiquité que les volumes. Ce système nous a semblé appuyé sur des preuves plus spécieuses que solides. Si l'une des deux formes de livres est plus ancienne que l'autre, c'est à coup sûr celle du volume. Baruch dit dans Jérémie, dont les prophéties remontent à six cents ans avant notre ère : J'écrivois avec de l'encre dans un volume, *ego scribebam in volumine atramento* (3). Le volume est encore nommé dans le Deutéronome, dans Josué, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, les Psaumes, Isaïe, Ézéchiel, Zacharie, etc. L'ancienneté incontestable des livres saints donne un nouveau prix à leur témoignage. Nous n'avons pas besoin d'accumuler ici tous ceux que nous fourniroit l'antiquité profane ; ils trouveront naturellement leur place dans la suite de ce chapitre.

(1) De regia theca calamaria, 2 vol in-4.

(2) Dans la collection intitulée : *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, par Calogera, tom. 37.

(3) Jérémie, XXXVI, 2. Voy. Deut. XXVIII, 58.—Jos. VIII, 31.— Reg. XXII, 8. Paralip., II, XXXIV, 16.—Esd., VI, 2.—Ps. XL, 8.—Isaïe, VIII, 1.—Ezéch., III, 1, 2, 3. — Zach. V, 1, 2.

Saumaise traite d'ineptie l'opinion de saint Jérôme, de Cassiodore et d'Isidore de Séville, qui font venir le mot *liber* de l'usage où étoient les anciens d'écrire sur le *liber* ou écorce des arbres. Suivant le docte commentateur, *liber* vient du grec ϐίϐλον, que les Éoliens écrivaient ϐίϐλόρ, et, par une transmutation de lettres qui leur étoit familière, ϐλίϐορ (1). Ce mot *liber* étoit, au IVe siècle, un terme générique s'appliquant aussi bien aux livres carrés qu'aux volumes. Saint Jérôme, dans un passage que nous avons rapporté plus haut, appelle des livres de luxe *libros* et *codices* dans la même phrase : *Habeant qui volunt veteres* libros..... *onera magis exarata quam* codices. Environ deux siècles auparavant, Ulpien se posoit la question de savoir si les *codices* étoient compris dans un legs de livres, *libris legatis;* et, quoique la question soit résolue affirmativement par lui (2) et par le jurisconsulte Paul (3), le doute qui existoit à cet égard prouve que l'usage n'avoit pas encore sanctionné l'acception générale que le mot *liber* reçut dans la suite. Aussi croyons-nous qu'on peut, toutes les fois que ce mot se rencontre dans un auteur antérieur au IIIe siècle, le traduire hardiment par volume ou rouleau. En effet, lorsque Ulpien, qui écrivoit dans les premières années du IIIe siècle, recherche l'extension que peut avoir un legs de livres, il y comprend tout d'abord les volumes sans en apporter d'autre raison que la valeur grammaticale du mot *liber*. *Librorum appellatione*, dit-il, *continentur omnia volumina ;* mais il hésite à étendre le legs jusqu'aux livres carrés. *Quod si* (*libri*) *in codicibus sint, an debeantur videamus ?* Et, lorsqu'il se décide, il en donne pour raison que par le mot *livre* on entend non-seulement un volume, mais encore un écrit d'une certaine étendue déterminée, *scripturæ modus qui certa fine concluditur*. Ainsi, au IIe siècle, *liber* avoit une double acception ; il signifioit un volume et une des divisions d'un ouvrage, comme un *livre* des Commentaires de César, un *livre* du traité de Varron sur l'agriculture. La signification que nous donnons au mot *liber* est clairement exprimée dans cette phrase de Sénèque le père, où l'écrit désigné par ce mot porte évidemment les caractères distinctifs du rouleau : *Ergo ut* librum *velitis usque* ad umbilicum revolvere, *adjiciam*, etc. (4).

(1) *De modo usurar.*, p. 406.

(2) *Digeste*, XXXII, 52, 4.

(3) *Sentent.*, III, 6, 87.

(4) Suasoria.

Cicéron, Catulle, Tibulle, Horace, Martial, Pline le jeune, lorsqu'ils parlent de leurs ouvrages, toujours ou presque toujours écrits sur des rouleaux, emploient constamment les mots *liber*, *libellus*; aux livres carrés ils appliquent les dénominations de *codices*, *tabulæ*, *tabellæ*, etc. Cicéron, produisant en justice les registres où Verrès avoit partout changé son nom en celui de Verrutius, les fait transcrire dans un volume, en ayant soin de conserver la figure exacte de toutes les surcharges, *litteræ lituræque omnes assimulatæ, expressæ* de tabulis in libros *transferuntur*. Peut-on mieux prouver que par ce passage la différence qui existoit entre les tablettes et les livres? Or nous verrons plus tard qu'à Rome le mot *tabulæ* étoit très-souvent synonyme de *codex*. On peut donc regarder comme certain que, dans le principe, le mot *liber* s'appliquoit aux volumes, à l'exclusion des livres carrés.

Le nom de volume, *volumen*, *εἴλημα*, vient de la forme du livre, qu'on rouloit sur lui-même, action qui se rendoit en latin par *volvere*, en grec par *εἱλεῖν*; mais les Romains avoient encore, pour exprimer l'enroulement d'un volume, un autre mot qui a induit en erreur quelques savans en leur faisant admettre chez les anciens une troisième forme de livres différente des *codices* et des volumes. C'est le verbe *plicare* et ses composés. Schwarz s'est autorisé de ce mot, appliqué quelquefois aux volumes, pour créer des livres pliés comme une lettre, un éventail ou un paravent; livres auxquels il donne le nom de *libri plicatiles*, qu'il a aussi créé; car, à notre connoissance, il ne se trouve dans aucun écrivain de l'antiquité. Nous examinerons plus tard ce qu'il y a de vrai dans ce système, contentons-nous, pour le moment, d'exposer le sens le plus ordinaire des mots *plicare* et *complicare*; ils signifient non *plier*, *faire des plis*, mais *ployer en rouleau*. Lorsque Aulugelle décrit la scytale lacédémonienne enroulée autour d'un bâton, il se sert du mot *plicare* (1). Martial, envoyant à Rufus deux livres d'épigrammes, lui dit: Si vous trouvez trop long d'en lire deux, enroulez-en un; l'ouvrage ainsi divisé vous paroîtra plus court.

Si nimis est legisse duos tibi charta plicetur
Altera, divisum sic breve fiet opus (2).

On trouve encore le mot *plicare*, toujours avec une signification

(1) XVII, 9.
(2) IV, 82. Le livre IV, où se trouve cette épigramme, et tous les livres de Martial, étoient en rouleaux, comme il seroit facile de le prouver au besoin.

analogue, dans Virgile (1); dans Sénèque le tragique (2), dans Némésien (3), etc., la signification du mot *complicare* n'est pas moins certaine. Martianus Capella, dans un passage que nous avons cité, faisant une énumération de livres de matières différentes, nomme les livres de lin ployés en rouleau *carbasinis voluminibus complicati* libri.

Explicare, au contraire, signifiait dérouler. Martial désigne ainsi un volume qui est censé avoir été entièrement lu et par conséquent déroulé d'un bout à l'autre.

> *Explicitum* nobis usque ad sua cornua librum
> Et quasi perlectum (4).

Cicéron se sert du même mot pour dire que, dans son proconsulat de Cilicie, il a lu en entier la Cyropédie de Xénophon: παιδείαν Κύρου *totam in hoc imperio explicavi* (5). Une phrase de Cassiodore, que nous avons déjà rapportée, ne laisse aucun doute sur le vrai sens du mot *explicare*. C'est celle où, parlant du papyrus blanc, il dit qu'on le ploie en rouleau jusqu'à ce qu'on le déroule pour y écrire des livres : *In se revoluta colligitur, dum magnis tractatibus explicetur* (6). De là vient que le participe *explicitus* servit d'abord à marquer la fin d'un livre. Les copistes, au lieu du mot *fin*, écrivoient *explicitus est liber* ou *explicitus liber*. Dans la suite cette formule fut abrégée, et l'on ne mit plus que *explicit liber*, en faisant ainsi un verbe tout nouveau, ou même tout simplement *explicit*. Nous avons coutume, dit S. Jérôme, d'écrire à la fin de chaque opuscule, pour le distinguer du suivant, les mots *explicit* ou *feliciter* (7), ou quelque autre chose de ce genre. C'est le mot *explicit* qu'on rencontre le plus souvent dans les manuscrits latins et même françois du moyen âge.

Une autre dénomination des volumes devoit son origine à la substance sur laquelle ils étoient le plus ordinairement écrits : c'étoit ou du papyrus, ou du parchemin, ou de l'écorce, ou toute

(1) Æneid., v, 279.
(2) Med., v., 680.
(3) Eglog. III, 19.
(4) XI, 107. Nous verrons tout à l'heure ce que signifie le mot *cornua*.
(5) Ad famil., IX, 25.
(6) Variar., XI, 38.
(7) Solemus, completis opusculis, ad distinctionem rei alterius sequentis, medium interponere *explicit* aut *feliciter* aut aliud ejusmodi. Epist. ad *Marcellam*. Alias, 138.

autre matière flexible comme la toile et les peaux tannées (1); mais le plus souvent on employoit le papyrus nommé en latin *charta*, ce qui avoit fait donner aux volumes le nom de *chartæ*, *χάρται*. L'usage avoit consacré cette appellation, *in usu*, dit Ulpien, *plerique libros* chartas *appellant* (2). Catulle félicite en ces termes Cornélius Népos d'une histoire d'Italie qu'il avoit écrite en trois volumes :

Ausus es unus Itälorum
Omne ævum *tribus* explicare *chartis*
Doctis, Jupiter! et laboriosis (3).

L'esprit et le travail, dit Martial, ne sont pas pour un livre des gages certains d'immortalité :

Nescio quid plus est, quod donet sæcula *chartis*
Victurus genium debat habere *liber* (4).

Ailleurs il parle d'un certain Urbicus, qui, sans avoir ses épigrammes, les sait par cœur, les chante, les récite à tout venant et peut tenir lieu du livre de Martial à celui qui voudroit le connoître sans l'acheter

Sic tenet absentes nostros cantatque libellos
Ut pereat *chartis* littera nulla meis (5).

Pline le jeune, si désireux de voir passer son nom à la postérité, dit dans une de ses lettres : « Les uns écoutent (dans les récitations « publiques), les autres lisent; écrivons donc des ouvrages dignes « d'être écoutés, dignes d'être publiés : *Nos modo dignum aliquid* « *auribus*, *dignum* chartis *elaboremus* (6). »

(1) Librorum appellatione continentur omnia volumina, sive in charta, sive in membrana sint, sive in quavis alia materia... in tilia ut nonnulli conficiunt, etc. Digeste, XXXII, 52, 4.
(2) *Ibid.*
(3) Carm. I, et Vossius, h. l.
(4) Epigr. VI, 60.
(5) VII, 51. Voy. aussi VII, 44; VIII, 24; X, 2.
(6) Épître, IV, XVI, 3. Voy. aussi Horace, *Epître*, II, 1, 161, IV, VIII, 21. Ovid., *Tristes*, III, 1, 4.

H. GÉRAUD.

(*La suite au numéro prochain.*)

CATALOGUE

DES LIVRES

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. LEBER.

(TOME 1er.)

Au point de décadence où sont parvenus les arts les plus élevés de la pensée, avec tous les métiers et toutes les industries qui en dépendent, c'est une heureuse direction de l'esprit que celle qui porte tant d'amateurs à faire le catalogue raisonné de leurs livres. La littérature, l'imprimerie, la librairie sont arrivées, en effet, au jour du catalogue définitif. La philosophie du XVIIIe siècle avoit dit : *Les dieux s'en vont*. La révolution françoise, son formidable écho, a crié : *Les rois s'en vont*. La civilisation, perfectionnée au plus haut degré par une révolution de plus, sait maintenant, à n'en pas douter, que *tout s'en va*, et, comme la littérature est l'expression de la société, c'est elle qui ouvre la marche; il est temps de s'occuper de son inventaire et de son encan.

Personne ne s'étonnera donc de voir les *Catalogues descriptifs et raisonnés* se multiplier d'une manière d'ailleurs fort satisfaisante pour les bibliophiles. Un des plus grands plaisirs de la vie, après la possession d'une belle collection de livres, c'est la lecture d'un bon livre qui en fait connoître une multitude d'autres; et il ne faut pas s'imaginer que ce travail soit aussi facile qu'il en a l'air; il demande beaucoup d'exactitude, beaucoup de goût, une sage mesure dans la critique, une sage retenue dans l'éloge, et une modération bien rare, surtout parmi les amateurs, dans l'appréciation de la rareté, de la beauté, de la conservation, de l'importance respectives de certains volumes, qui doivent à ces circonstances la plus grande partie de leur réputation et de leur mérite. Il est si naturel de trouver beau ce que l'on a et de louer ce que l'on

aime ! Le *Catalogue raisonné* de Crevenna et celui de M. Renouard sont d'excellens ouvrages dans ce genre.

J'ai hâte de rendre la même justice au *Catalogue raisonné* de M. Leber, et on ne m'accusera pas de perdre du temps, car des deux volumes qui doivent le composer, il n'en a paru qu'un encore ; mais je me porte volontiers caution que le second ne sera pas inférieur au premier. Je reviendrai d'ailleurs sur tous deux. C'est du plaisir pour deux fois.

La bibliothèque de M. Leber étoit connue des amateurs pour une des plus curieuses de la capitale, et comment en auroit-il été autrement ? M. Leber s'est voué toute sa vie à des études très-profondes, qu'il a su rendre très-piquantes dans une foule de bons écrits. Ses livres étoient les matériaux de ses ouvrages, les pièces justificatives de ses dissertations, les témoins et les preuves de ses doctrines. Il n'avoit rien de commun avec ces bibliophiles qui ont des livres parce qu'on a des livres ; il lisoit les siens, et les lisoit bien, je vous en réponds. Il avoit donc mis dans leur choix l'attention scrupuleuse qu'un homme bien né met dans celui de ses amis, et même de ses connoissances. Il n'y a pas ici un volume qui ne soit présentable dans une société honnête, de bonne mine, de bonne conversation et d'une fréquentation utile ou agréable. Je dirai plus : il n'y en a point qui ne soit très-convenablement habillé, non pas que M. Leber puisse partager le sot dédain du vulgaire pour le mérite mal vêtu, il est trop au-dessus de ces foiblesses de la vanité, mais parce qu'il prend plaisir à voir ses amis se recommander par une propreté de bon goût, accommodée toutefois à leur position et à leur fortune ; du vélin de Hollande pour les vieux savans, un veau net et poli pour la bonne bourgeoisie, de la moire et des maroquins pour les grands seigneurs.

C'est dans cette compagnie distinguée que M. Leber vous introduit. Ouvrez son catalogue, et il va faire passer devant vous en revue toute cette illustre assemblée d'écrivains de tous les temps et de tous les étages qu'il s'est plu à rassembler dans son riche cabinet. Si vous ne les connoissez pas tous également, vous pouvez vous en rapporter à lui, à M. Leber, qui les connoît à merveille, et qui ne vous en présentera pas un seul au souvenir duquel votre mémoire se refuse, sans le caractériser par une phrase au moins, quelquefois par une brève dissertation, quelquefois par une anecdote délicieusement racontée, et tout cela avec autant de justesse

que d'esprit, car M. Leber a trouvé l'art de mettre de l'esprit dans un catalogue. Les gens d'esprit en mettent partout.

Voilà ce que j'avois à vous dire aujourd'hui. Si vous avez le *Catalogue* de M. Leber sous la main, vous me saurez gré de n'être pas plus long. Je vous ferais perdre du temps.

Une autre fois, nous reviendrons ensemble au *Catalogue* de M. Leber. Nous parlerons de ce que nous y avons appris; nous nous communiquerons nos réflexions et même nos doutes sur quelques points, car je ne m'interdis pas la critique. Seulement, il faut trouver matière à critiquer, et c'est pour cela que je prends du temps.

CH. NODIER.

Correspondance.

A M. l'Éditeur du Bulletin du Bibliophile.

Monsieur,

Dans le n° 15 de la 3e série de votre intéressant Bulletin, vous mentionnez (page 738) un livre imprimé en 1524 sous le titre de *Luscinii, joci ac sales*, dans lequel se trouve presque littéralement la fable de la Fontaine, *la Laitière et le Pot au lait*, lequel Pot au lait, soit dit en passant, m'a tout l'air de descendre, en ligne directe, de la *Cruche d'huile de canton de Pilpai*, dont Camerarius a fait son *Vasculum mellis*.

Quoi qu'il en soit, la source peu connue que vous indiquez paroît ne l'avoir pas été du tout de M. l'abbé Guillon, auquel on doit tant de savantes et curieuses recherches sur les auteurs d'apologues anciens et modernes. En effet, dans son excellent recueil intitulé *la Fontaine et tous les Fabulistes*, ou *la Fontaine comparé à ses modèles et à ses imitateurs*, il ne les cite point au nombre de celles où la Fontaine a su puiser le sujet d'une de ses plus jolies fables : mais cette omission n'est pas la seule que l'on ait à signaler à l'occasion de la fable dont il s'agit; car M. Guillon garde également le silence sur les nouvelles récréations et joyeux devis de Bonaventure Desperiers, bien plus connus que les *Luscinii, joci ac sales*, où le même sujet est traité tout à fait de la même manière dans le chapitre intitulé : *Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché*. Edition de Nicolas Bonfons, Paris, 1572, page 48.

J'ai trouvé encore une autre lacune à remplir dans l'estimable ouvrage de M. Guillon, et je vais, chemin faisant, vous la signaler ici. Il attribue à Nicolas Gerbel (*Joach. Camerarii* fabulæ, 1570, page 458) l'idée de la fable de la Goutte et l'Araignée; mais on est fondé à croire que Nicolas Gerbel l'a empruntée à Noël Dufail, dont les contes d'Eutrapel, publiés pour la première fois en 1554, contiennent un chapitre de la Goutte qui se termine ainsi :

« Vous sçavez, dit Polygame, l'échange que Jupiter fit des « domiciles et habitations entre les damoiselles l'Iraigne et la « Goutte : à l'Iraigne, à qui aux maisons des grands et riches on « faisoit mille maux, en abattant, balayant et rompant ses toiles « et filets, fut assignée la maison du laboureur; et à la Goutte, qui « n'avoit que mal et tourment aux champs, les palais et maisons « des villes, où, depuis, bien traitée, chauffée et nourrie, elle est « demeurée, ne craignant ou redoutant aucun, fors son ennemi « conjuré et mortel, appelé exercice : car l'eau, qu'on pense luy « être contraire, est sa vraye nourriture, au jugement mesme de « Galet, parlant des maladies aquatiques. »

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, monsieur, etc.

DUPUTEL.

VIENNE (Dauphiné).

(Août 1839.)

Sur deux ouvrages fort rares sortis des presses de la Correrie, imprimerie particulière de la Grande-Chartreuse (1).

Explication de quelques endroits des anciens Statuts de l'ordre des Chartreux, avec des éclaircissemens donnés sur le sujet d'un libelle qui a été composé contre l'ordre (par l'abbé de Rancé), et qui s'est divulgué secrètement (par Dom Innocent le Masson, prieur de la Grande-Chartreuse). A la Correrie, par André Galle (vers 1689), in-4 de 166 pages.

Cet ouvrage est devenu fort rare, ayant été supprimé avec soin. Il a paru à l'occasion de la controverse qui s'éleva entre l'abbé de Rancé, supérieur de la Trappe, et Dom le Masson, au sujet des devoirs monastiques. L'abbé de Rancé ayant prétendu, dans son *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, que le relâchement s'étoit introduit dans quelques parties de la discipline de l'ordre des Chartreux, Dom le Masson écrivit en 1683 des lettres à un visiteur de son ordre, afin qu'on ne communiquât pas aux Chartreux le *Traité des devoirs*, dont la lecture pouvoit être nuisible, et en 1687 il justifia la règle de la Chartreuse dans des notes insérées dans ses *Annales Ordinis cartusiensis*. Mais l'abbé de la Trappe, ayant eu connoissance des lettres de Dom le Masson, fit une réplique sous ce titre : Lettre à un évêque pour répondre aux difficultés de Dom Innocent Masson, général des chartreux, au sujet des allégations faites de leurs anciens statuts, dans les livres de la sainteté et des devoirs de la vie monastique, 20 juillet 1689. Cette lettre, insérée dans les *Nouvelles de la Répu-*

(1) Extrait d'une *bibliographie spéciale des ouvrages imprimés à la Correrie*, qui sera publiée prochainement.

blique des lettres (mai et juin 1710), se répandoit manuscrite ; elle prouve que l'abbé de Rancé ne se borna pas, dans la controverse qu'avoit fait surgir son *Traité des devoirs*, à répondre à Tillemont, en gardant le silence à l'égard de ses autres adversaires, comme l'a avancé M. Weist (*Biogr. univ.*, tom. 37, pag. 73). A son tour, pour réfuter le sentiment de l'abbé de Rancé, Dom le Masson fit paraître son *Explication de quelques endroits*, *etc.* Cet ouvrage, dit Debure, passe pour avoir été imprimé en secret et sans permission dans la Grande-Chartreuse, et n'ayant point été vendu en public, il ne s'en est répandu que peu d'exemplaires, ce qui les a rendus rares et difficiles à trouver. Vendu 80 fr. chez Gaignat (*Catal.*, n° 736), et 72 francs chez le duc de la Vallière (*Catal.*, tom. 1er, n° 1, 118). J'en connois cependant quatre exemplaires, savoir : 3 à la bibl. publ. de Grenoble (*Catal.*, tom 1er, n° 10049), et un 4me chez M. C. Leber (*Catal.*, tom. 1er, n° 2793), qui vient de léguer sa bibliothèque à la ville de Rouen.

Il faut remarquer qu'un grand nombre des exemplaires de cet ouvrage, finissant à la page 122, sont incomplets; il leur manque une critique du livre de l'abbé de Rancé intitulée : *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique* (Paris, 1683-85, 3 vol. in-4). Cette critique commence à la page 123 et finit avec le volume à la page 166 : les bons exemplaires doivent donc avoir 166 pages. On trouve cependant encore ordinairement, à la suite de cet ouvrage, dit Barbier (*Dict. des Anonymes*, n° 6330), une autre pièce du même D. Masson, intitulée : *Aux vénérables pères de la Province de N.*, in-4. C'est une circulaire adressée à tous les visiteurs de l'ordre.

Debure et plusieurs catalographes font imprimer en 1683 cet ouvrage qui est sans date; Debure fonde cette opinion sur la circonstance que Dom le Masson y a inséré des lettres qu'il avoit écrites en 1683; mais il oublie que l'*Explication* est une réponse à la lettre écrite en 1689 par l'abbé de Rancé. Barbier a reproduit cette erreur dans son *Dict. des Anonymes* (11me édition, tom 1er, n° 6330); mais MM. Brunet (*Manuel*, tom. 2, pag. 250) et Weiss (*Biogr. univ.*, tom. 24, pag. 41) font observer avec raison

qu'il n'a pu être imprimé qu'en 1689, puisque D. le Masson y répond aux reproches que l'abbé de Rancé, dans sa *lettre à un Evêque* (datée du 20 juillet 1689), avoit faits aux chartreux d'avoir mitigé leurs anciens statuts. Le P. Hélyot, dans sa préface sur les ordres religieux, article *Chartreux*, donne avec peu de fondement à ce volume la date de 1693.

On peut consulter, au sujet de ce volume, la *Bibliogr. instruct.* de Debure (tom. 2, pag. 57-60, et *Additions*, pp. xv-xxvj), et encore la *Vie de saint Bruno*, par le P. de Tracy. Paris, 1785, in-12, pag. 289.

ANNALES ORDINIS CARTUSIENSIS, TRIBUS TOMIS DISTRIBUTI, TOMUS PRIMUS, COMPLECTENS EA QUÆ AD INSTITUTIONEM, DISCIPLINAM ET OBSERVANTIAS ORDINIS SPECTANT. Correriæ, typis Antonii Fremon, typographi Regis; pro suprema computorum camera Gratianopolitana, M. DC. LXXXVII. Cum singulari privilegio Regis Christianissimi, in-fol. de 4 feuillets ni chiffrés ni signés, comprenant le *Frontispice*, l'*Epître* de l'auteur, Dom Innocent le Masson, prieur de la Grande-Chartreuse, et l'*Index* de 404 pag., plus de 3 pag., ni signées ni chiffrées, de *Table* et d'*Errata*.

Cet ouvrage, comme l'annonce son titre, devoit se composer de trois volumes. Le premier seul, divisé en trois livres, a été livré à la publicité, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit rare. La bibliothèque de Grenoble en possède plusieurs exemplaires qui proviennent de la Grande-Chartreuse. (Voyez le *Catalogue* de cette bibl., tom. 1er, n° 20,745.) Le tom. second, formé du 4me, livre qui se divise en deux parties, a été imprimé, mais sans être publié : il paraît même que l'ordre s'opposa à ce qu'il fût terminé. Il comporte 144 pag. in-fol.; savoir : 48 pag. pour la première partie, qui embrasse l'histoire de saint Bruno, depuis son enfance jusqu'à sa retraite dans le désert de la Chartreuse, et 96 pag. pour la seconde partie, qui décrit les annales de l'ordre depuis l'année 1804 jusqu'à l'année 1117. Les exemplaires de ce second volume inachevé sont d'une si grande rareté, qu'il est peu probable qu'il en existe plus de 5 ou 6. Le Père de Tracy (*Vie de saint Bruno*, Paris, 1785, in-12,

p. 293 et suiv.) n'en connaissait qu'un seul exemplaire, qui existait à la Chartreuse du Val-Dieu, près Mortagne, et deux autres mutilés, dans lesquels la première partie seule était imprimée, tandis que la seconde était manuscrite, l'un à la Chartreuse de Paris, l'autre à la Grande-Chartreuse. Il faut joindre à ces exemplaires ceux que possède la bibl. de Grenoble : l'un, coté $\frac{2653}{2\text{—B—}1}$, est sans frontispice; mais l'identité typographique ne permet pas de douter qu'il n'appartienne aux presses de la Correrie : les pag. 137 à 144 inclusivement sont manuscrites, et il est facile de se convaincre, par la lecture du texte et les réclames, que le volume est resté inachevé. L'autre est également coté $\frac{2653}{2\text{—B—}1}$; il provient de la bibl. de la Grande-Chartreuse, et les notes manuscrites et les corrections dont il est chargé le rendent fort précieux : ces corrections étoient, ce semble, destinées à une nouvelle édition.

En 1703, et peu de mois avant sa mort, Dom le Masson commença à faire reparoître lui-même les *Annales*, ou du moins la première partie des *Annales*, sous un titre plus analogue à l'ouvrage ; il l'intitula : *Disciplina Ordinis cartusiensis in tres libros distributa*. Cette réimpression sortoit des presses de Dezallier : Parisiis, apud Antonium Dezallier, bibliopolam Ordinis cartusiensis, via Jacobæa. M.DCC.III. Cum privilegio Regis Christianissimi, in-fol. Ce fut bien le Masson qui entreprit cette réimpression, comme nous l'apprend le privilége du roi placé en tête de l'ouvrage, et non les chartreux, selon le sentiment du P. de Tracy (*loco citato*). Mais cette réimpression, interrompue par la mort de Dom le Masson, ne fut ni livrée au public, ni sans doute terminée. La bibl. de Grenoble en possède quelques feuilles, notamment le frontispice, que son *Catal.* (tom. 2, n° 20746) a inscrit sous le titre de *Cartons pour une nouvelle édition des Annales cartusiennes*. Ces feuilles, qui renferment, outre le frontispice et l'épître dédicatoire, les pag. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 27, 28, 51, 52, 111, 112, 251,

252, 397, 398, détruisent l'assertion du P. de Tracy (*loco citato*), reproduite par M. Weis (*Biogr. univ.*, tom. XXIV, p. 41), qui tend à établir que cette réimpression, loin d'être une nouvelle édition, n'étoit autre que l'édition originale des *Annales*, sortie des presses de la Correrie, à laquelle on avoit ajouté un frontispice et les premiers feuillets. C'est là une erreur dont il est facile de se convaincre, en jetant les yeux sur les fleurons, les filets, les lettres capitales, les caractères et l'ensemble typographique de ces feuilles, qui n'appartiennent pas aux presses de la Correrie. Cette conviction achève de se compléter sans réplique par la lecture du texte, qui a subi des corrections, des additions et des retranchemens : par exemple, au bas de la pag. 4, l'auteur, dans l'édition de la Correrie, renvoyoit au tom. 2, tandis que, dans l'édition de Dezallier, ce renvoi est supprimé à toutes les pages. Il est facile de constater de semblables dissemblances, qui prouvent que le *Disciplina Ordinis cartusiensis* étoit bien réellement une nouvelle édition des *Annales*, ou du moins des trois premiers livres des *Annales*.

Le vicomte Colomb de Batines.

Nouvelles bibliographiques.

M. *Géraud*, dans l'une des dernières séances de la Société de l'histoire de France, est entré dans quelques détails sur le caractère, l'intérêt et l'importance de la chronique de Nangis, qui ne doit paroître que par fragmens dans les *Historiens de France*. M. Géraud, qui se chargeroit de publier, pour la Société, cette intéressante chronique, a indiqué le plan qu'il se propose de suivre, et exposé aussi que, l'impression de cet ouvrage ne devant pas être immédiate, son adoption ne seroit pas contraire à la règle fixée par le conseil, de ne publier qu'un historien antérieur au XIVe siècle sur trois de cette époque ou postérieurs, puisque l'impression de la *Correspondance de Maximilien*, des *Mémoires de la reine Marguerite* et des *Mémoires de Coligny*, précédera très-probablement celle de la *Chronique de Nangis*. Le conseil a approuvé cette publication, qu'il a confiée à M. Géraud.

On transfère en ce moment la bibliothèque du Jardin des Plantes dans une partie de la nouvelle galerie minéralogique. On poursuit le classement des échantillons dans cette immense galerie, au milieu de laquelle vient d'être placée une magnifique statue de Cuvier, en marbre blanc.

Parmi les prix fondés par M. Napoléon Gobert, et dont l'attribution a été distribuée entre les diverses classes de l'Institut, se trouve une rente annuelle de 10,000 fr., qui doit être décernée à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire de France. L'Académie des inscriptions et belles-lettres fut chargée de décerner ce prix à l'ouvrage le plus remarquable publié dans le cours de l'année, et le dernier lauréat doit jouir de la dotation entière tant qu'un livre reconnu supérieur n'aura pas déterminé l'Académie à cou-

ronner un nouveau concurrent. Il y a quelques mois, l'Académie des inscriptions et belles-lettres fut appelée pour la première fois à user du droit que lui avait conféré M. le baron Gobert. Elle jugea convenable, au lieu d'attribuer le prix entier à une seule publication, de le diviser par portions égales entre quatre ouvrages choisis parmi ceux présentés au concours. Ces quatre ouvrages sont : l'*Histoire des François des divers États*, par M. Alexis Monteil; l'*Histoire du droit françois*, par M. Laferrière, professeur à la faculté de droit de Rennes; l'*Histoire de la municipalité de Reims*, par M. Varin, doyen de la faculté des lettres de Rennes; enfin, l'*Histoire de saint Louis*, par M. le comte de Villeneuve-Trans. M. le ministre de l'instruction publique, à l'approbation duquel la décision de l'Académie se trouve soumise, a refusé de la contre-signer, et, de cette manière, aucun prix ne sera décerné cette année.

Le ministre a pensé que M. Gobert a voulu susciter de grands ouvrages, encourager les hommes de talent à persévérer dans une voie souvent si rude et si périlleuse, en leur assurant un prix proportionné à de longs labeurs et à de pénibles sacrifices. Si l'on divise trop complaisamment la récompense, on risque de ne rencontrer que la monnaie de ces productions remarquables, fruit d'un travail persévérant et d'une haute pensée scientifique exprimée dans les formes convenables à l'histoire.

Mélanges bibliographiques.

Nous allons extraire et traduire, de deux ouvrages qui ne sont pas dans les mains de tout le monde, des indications de manuscrits d'ancienne littérature françoise ; peut-être ne les jugera-t-on pas dépourvues d'intérêt.

Hartshorme, dans son ouvrage sur les raretés bibliographiques que possède l'université de Cambridge (1829, p. XIII), mentionne un manuscrit fort épais sur vélin, proprement écrit, et remontant au règne d'Edouard II. Il contient un recueil de poëmes en françois, et un ou deux poëmes anglois, et quelques compositions latines de peu d'étendue ; parmi ce qu'il renferme de plus remarquable, l'on doit remarquer au fol. 8 :

Art de kalendere en romance.

De geste ne voit pas chauntez
Ne veilles estories cuntez
Ne la vaillance as chevalers
Ki jadis estoient si fiers

. . . .

Kar nostre seignurs
Par ki amur ceste ouvre pris
Comande me avoit e requis
De aprendre luz e enseigner
En romance l'Art de Kalender.

A la fin de son travail, l'auteur se fait connoître et indique l'époque où il écrivait.

E pur ceo en Romans loi troik
Etaunt des anus sareit tenu
Del incarnation Jesu
Mil e deus cenz e cinkounte sis
Ke jeo Raup ceste traite fis.

Il ajoute son nom, qui se trouve être Radulpes de Lynham.

La onzième partie de la Bibliotheca Heberiana (1836) est consacrée aux manuscrits; laissant de côté ceux qui n'ont aucun intérêt pour la France, nous croyons devoir signaler les articles suivans :

N° 1492 (pag. 156) contenant :

1° *Le Roman du roi Waldef*, poëme romanesque composé de près de 22,000 vers françois, incomplet à la fin. Voici l'esquisse du sujet :

Après l'expulsion des Romains, la Grande-Bretagne fut divisée en nombreux royaumes : un d'eux eut pour monarque Atle; Bède, un de ses descendans, avoit une sœur nommée Odenilde; elle écouta un peu trop les doux propos d'un amant qui tenoit un rang distingué à une cour voisine, et qui, cherchant à avoir avec elle une entrevue clandestine, fut tué par le fils de Frode, sénéchal du roi Bède. Odenilde étoit enceinte; elle accoucha secrètement d'un enfant mâle, qui fut exposé dans un bois; un des officiers de la cour l'y trouva; le roi l'adopta et lui donna le nom de Florence. Quelque temps après, Bède épousa la fille de Morgan, roi de Neustrie et il en eut un fils nommé Waldef. A la mort de Bède, le sénéchal Frode usurpa la couronne et tenta de faire périr Waldef; mais celui-ci fut sauvé et rétabli sur le trône par Florence; ce dernier tua Frode. Waldef, après avoir subjugué les rois voisins, épousa Ernilda, qui lui donna deux fils, Giac et Guthlac; les jeunes princes furent enlevés, ainsi que la reine, par une bande de Sarrasins; et ce ne fut qu'après de longues aventures que leur père les retrouva, déjà grands; ils allèrent chercher fortune en Allemagne, et Giac combattit et vainquit l'empereur. Pendant leur absence, Waldef fut surpris et tué par Brand, à Rochester. Instruit de ce malheur, Giac entra dans un couvent, et Guthlac, revenu en Angleterre pour venger son père, combat avec Hunewald, géant danois; l'ouvrage s'arrête ici.

Le surnaturel se montre peu dans ce poëme; il se borne à l'apparition d'un ange et à un ou deux endroits où il est dit un mot des fées; mention est faite des bagues dont le porteur étoit invulnérable. L'exactitude géographique est moins violée que dans les autres compositions de l'époque.

La bibliothèque du collége Corpus Christi, à Cambridge, possède (n° 329. 1) une version latine manuscrite d'une vie de Waldef,

par John Bramas, moine de Thetford; il dit qu'elle a d'abord été composée en anglois et mise ensuite en rime françoise, à la requête d'une dame qui ne connoissoit pas cette langue.

2° *Le Roman de Gui de Warwick*, près de 12,500 vers françois, rimant deux à deux.

3° *Le Roman d'Otuel*; même sujet que l'ouvrage qui porte ce titre dans la collection d'Ellis (Specimens of curly english metrical romances, 1805 ou 1811, 3 vol. in-8), mais beaucoup plus développé.

On ne trouve ni Waldef ni Otuel dans la nombreuse collection d'Épopées chevaleresques manuscrites que possédoit le duc de la Vallière.

N° 1654 (p. 176).

Le Siége de Troye, manuscrit très-ancien sur vélin; 266 feuillets, à deux colonnes; il commence ainsi:

Le dela quinte assemblée
Pgnt sre fu joustée
I vous dirai tout a devise
Com fu mors li rois de larise
Com fu mors li rois redois
Des plus haus del ost greiois
Q fu mors rois citrosus
Les frères roi cedius
Des autres rois plus de dis
M'lt estoent de haut pris.

Ce début est différent de celui du Roman de Troye de Benoit de Sainte-More, tel qu'il se trouve dans l'histoire de la poésie angloise de Warton; l'histoire littéraire de la France (t. XIII, p. 424) fait connoître ce grand poëme.

N° 1656, p. 177.

Chronique de Charlemagne, en vers allemands, datée de 1419.

Le musée britannique possède un ancien manuscrit françois contenant l'histoire de Charlemagne, rédigée en prose d'après le latin

de Turpin; le rédacteur annonce qu'il faut se défier des ouvrages en vers, fort nombreux, sans doute, qui rouloient sur le même sujet: *Nuz contes aymez n'en est vrais : tot mensonges ce qu'ils dient.* Le titre de son ouvrage est curieux : « Ci comence l'Estoire qué « Turpin, le ercevesque de Reims, fit del bon roy Charlemagne co- « ment il conquist Espagne e delivera des Paens. E par ceo qe *Es- « toire rimée semble mensunge*, est ceste mis in prose solun le latin « qe Turpin mesmes, lest, tut ensi cume il le vist et vist. »

Falconet est, en effet, d'avis que les compositions chevaleresques les plus anciennes furent d'abord écrites en latin, et mises ensuite en rime françoise. Cette question, dans ces derniers temps, étoit l'objet de recherches savantes, auxquelles il ne nous appartient pas de tenter d'ajouter.

Il seroit curieux de savoir dans quelles bibliothèques se trouvent aujourd'hui les trois manuscrits que nous venons d'indiquer, et si nn des abonnés, un des lecteurs de bulletin pouvoit et vouloit fournir des renseignemens, à cet égard, je crois qu'il rendroit un vrai service aux amateurs de notre ancienne littérature.

Nous avons relevé, dans ce onzième volume de la Bibliotheca Heberiana, 47 manuscrits de romans de chevalerie, de poésie françoise des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles; il y en a de fort beaux, ornés de miniatures; plusieurs venoient des bibliothèques de la Vallière et de Mac-Carthy. Un autre jour, si on veut bien nous le permettre, nous en indiquerons quelques-uns. Terminons, pour tempérer la sécheresse des détails bibliographiques, par une petite anecdote que nous trouvons p. 137.

Un ecclésiastique demandoit à une femme si elle avoit constamment observé un seul des préceptes du Décalogue; à la grande surprise du prêtre, elle lui répliqua que oui. — Quel est donc le commandement que vous avez si bien mis en pratique? — C'est celui qui défend de désirer la femme de son prochain. G. B.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE
LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI
SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE
J. TECHENER, PLACE
DU LOUVRE,
N° 12.

N° 16. — Aout 1839.

1710 **Abrégé de la vie et du règne de Charles Ier**, depuis sa naissance jusques à sa mort, trad. de l'anglois. *Leyde, Ant. Du Val*, 1666, pet. in-12, vélin. . . . . 5—»

1711 **Alexandri ab Alexandro**, genialium dierum libri sex, cum integris commentariis variorum. *Lugd.-Batav.*, 1673, 2 vol. in-8, vélin. (*Très-bel ex.*). . . . . . . 30—»

Pour d'autres classiques de la collection *Variorum*, voy. Virgil., Tite-Live, Ovide, Cicéron, etc., etc., annoncés dans d'autres bulletins.

1712 **Allatii (Leonis)** de Ecclesiæ occidentalis atque orientalis perpetua consensione libri tres, ejusdem dissertationes, de dominicis et hebdomadibus Græcorum, et de missa præsanctificatorum; cum B. Nihusii ad hanc annotationibus, de communione orientalium sub specie unica. *Coloniæ-Agrippinæ*, 1648, in-4, v. br. . . . . . . 15—»

Exempl. de de Thou et de Huet, Ev. d'Avranches.

1713 **Altera** perpetua crux Jesu-Christi a fine vitæ usque ad

finem mundi in perpetuo alteris sacrificio : quod ostenditur idem esse, cum sacrificio aræ crucis. Interseruntur 40 iconibus affectus pii, et proposita. *Coloniæ*, 1650, pet. in-12, v. br., fig. . . . . 6— »

1714 **Amstelredams** eer ende opcomen door de denckwaerdighe miraklen aldaer geschied aen ende door het H. Testament des Altaers. *Antwerpen*, 1639, pet. in-8, fig. vélin. 8— »

1715 **Anastasii** bibliothecarii, sedis apostolicæ collectanea, quæ in gratiam J. Diaconi, cùm ecclesiasticam historiam meditaretur è Græcis versa concinnavit, a J. Sirmondi edita. *Parisiis*, *S. Cramoisy*, 1620, 1 vol. in-8, vélin. . 5— »

1716 **Anville** (d'). Proposition d'une mesure de la terre, dont il est résulté une diminution considérable dans sa circonférence sur les parallèles. *Paris*, *Chaubert*, 1735, pet. in-12, br. . . . . 6— »

1717 **Boëce de Bolswert.** Voyage de deux sœurs, Colombelle et Volontairette, vers leur bien-aimé en la cité de Jérusalem. *Liége*, 1734, pet. in-8, v. br., figures.

Livre qui donne, au temps où plusieurs éditions de cet ouvrage pouvoient s'épuiser, une peinture bien singulière des mœurs de cette époque.

1718 **Bohuslaus Balbinus** Vita sancti Joannis Nepomuceni sigilli sacramentalis proto martyris, conscripta primum a P. B. Balbino S. J., nunc aucta ex actis processuum, ipsaque solemnitate canonizationis ejusdem s. martyris : illust. iconismis xxxiii, etc. *Aug.-Vindel.*, 1730, pet. in-4, v. br. . . . . 12— »

1719 **Boivin** (**Joan.**). Claudii Pelterii regni administri vita, Petri Pithæi ejus proavi vitæ adjuncta. Accesserunt elogia, opuscula selecta, notæ aliæque appendices. *Parisiis*; *F. Jouenne*, 1716, in-4, port., mar. r., fil., tr. d'or. (*Bel. ex.*)

A la fin se trouve un Abrégé du catalogue de la Bibliothèque de P. Pithou, fort importante en livres et manuscrits.

1720 **Bolingbroke.** Letters on the study and use of history. *Basil.*, 1791, in-8, br. . . . . 3— »

1721 **Brvgman** (F. Jean). La vie admirable tres-saincte et miracvlevse de madame saincte Lydvvine; reduite en meilleur ordre par le V. Pere frere Lavrent Svrivs, et de nouueau mise du latin en françois par M. Walrand Caovli. *Dovay, B. Bellere*, 1601, pet. in-8, cart. . . . . . . 15— »

1722 **Bulle** (la) d'or, suivie de la sanction pragmatique et loi perpétuelle. *Luxembourg, André Chevalier*, 1741, pet. in-8, cart. . . . . 3— »

1723 **Chemin** (le) de la Sainte Croix, ou Exercice de piété sur les xiv stations du Calvaire, traduit par le R. P. J. Miel. *Bruxelles, Lambert Marchant*, 1732, pet. in-12, fig., v. 4— »

1724 **Chevræana**, ou diverses pensées d'histoire, de critique, d'érudition et de morale, recueillies et publiées par M. Chevreau. *Amsterdam, Thomas Lombrail*, 1700, 2 vol. in-12, port., v. j. . . . . 7— »

1725 **Chifflet** (Laurent). Essay d'une grammaire de la langue française. *Bruxelles, Lambert Marchant*, 1697, in-12, v. br. 8— »

1726 **Chronycken** van Hollandt, Zeelandt. *Amsterdam*, 1663, pet. in-4, portraits en pied d'après Matham. . . 15—»

1727 **Comte** (le) de Soissons, nouvelle galante. *Cologne, P. le Jeune*, 1706, pet. in-12, fig., v. br. . . . . . . 6— »

1728 **Covtvmes generales** de la cité et duché de Cambray, et du païs et conté de Cambresis : emologuées et decretées par monseigneur l'illustrissime et reuerendissime messire Loys de Barlaymont, archeuesque et duc de Cambray, etc. *Dovay, Loys de Vrinde*, 1574, pet. in-4, vél. . . 16—»

1729 **Crispin de Pas.** De la lumière de la peinture et de la designature, divisée en 5 parties, contenant : la 1re, la manière de tirer toutes les parties du corps, tant des hommes que des femmes et des enfants ; la 2e, l'art de déseigner et de peindre toutes les proportions, tant de l'homme que de la femme et des filles, le tout selon l'ordre des cinq colomnes; la 3e, contenant en soy diverses postures de femmes nues, tant grasses que médiocres ou longues et lestes, le tout tiré au naturel ; la 4e traite d'une très-facile et artiste manière dont les figures, avec toutes sortes d'étoffes, se doivent habiller, et de l'usage du mannequin ; la 5e partie donne la représentation de toutes sortes d'animaux à quatre pieds, avec leurs mesures , proportions, raccourcissemens et anatomie, faits au naturel en 3 sortes de représentations, le tout mis en lumière en 4 langues, italienne, flamande, française et allemande, et avec de belles figures par Crispin de Pas. *Amst.*, 1624, 4 p. en 1 vol. in-fol., v. br. 45— »

1730 **Curtius Rufus (Quintus).** Alexander magnus, et in illum commentarius Sam. Pitisci, etc. *Trajecti ad Rhenum*, 1693, in-8, vélin. (*Bel ex.*). . . . . 12— »

1731 **Damianus (J.).** Bellum germanicum pro Ferdinandis II et III, cæsaribus ab deipara per eosdem in exercituum suorum supremam ducem electa gestum L. Guillielmo, ab anno 1617 usque ad annum 1632. *Duaci, J. Serrvrier*, 1648, pet. in-4, rel. . . . . 15— »

1732 **Differentes (les)** mœurs et coustumes des anciens peuples, dans les actions les plus considérables de la vie. *Amst., J. van Dyck*, 1670, pet. in-12, vélin. . . . . 6— »

1733 **Du grand** ou du sublime dans les mœurs et dans les différentes conditions des hommes. *Amst., P. Mortier*, 1686, pet. in-12, v. f. . . . . 3— »

1734 **Entretiens** des morts sur l'estat présent de l'Europe (Charles-Quint et François Ier). *Cologne, P. Marteau*, 1690, pet. in-12, d.-rel. . . . . . 5— »

1735 **Egypte** (l') de Mvrtadi fils dv Gaphiphe, ov il est traité des pyramides, du débordement du Nil et des autres merueilles de cette province, selon les opinions et les traditions des Arabes, traduite par P. Vattier. *Paris*, *Billaine*, 1666, pet. in-12, v. j., f. (*Rare*). . . . . 8— »

1736 **Esprit** (l') des hommes illustres, ou les heures recreatives des honnêtes gens. *La Haye*, *A. Arondeus*, pet. in-12, d.-rel. . . . . 5— »

1737 **Essais historiques sur Orléans**, ou description topographique et critique de cette capitale et de ses environs. *Orléans*, 1778, in-8, br., avec portr. de la Pucelle. 6— »

1738 **Evangiles** (les) et Epistres des dimenches et festes de l'an, avec celles du quaresme : comme elles sont au missel romain. *Dovay*, *J. Bogart*, 1623, pet. in-12, vélin, vignettes. 16— »

1739 **Folietæ** (Ubert). Ex universa historia rerum Europæ suorum temporum, conjvratio Jo. Lud. Flisci, Tumultus neapolitani, cædes P. L. Farnesii. *Genevæ*, 1587, pet. in-4, v. f. 15— »

1740 **Ferrand** (Jacques). De la maladie d'amovr ou mélancholie erotique, discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence, les causes, les signes et les remèdes de ce mal fantastique. *Paris*, *Denis Moreau*, 1623, in-8, vélin.

1741 **Galenus** (Matthæus). Paralipomena dialecta, ac rhetorica sev, via ac ratio inueniendi ex locis rhetoricis, et dialecticis, argumenta ad disserendum in vtranque partem de qualibet re. *Dvaci*, *J. Boscardi*, 1564, pet. in-8, v. br.

1742 **Gollvt** (Lois). Les memoires historiqves de la rcpvb. seqvanoise, et des princes de la Franche-Comté, de Bovrgogne, auec vn sommaire de l'histoire des catholiques rois de Castille et Portugal, de la maison desdicts princes de Bourgongne. *Dole*, 1692, in-fol., v. br. . . . . . . 16— »

1743 **Gouye de Longuemare.** Dissertation sur la chronologie des rois merovingiens, depuis la mort de Dagobert 1er jusqu'au sacre de Pepin. *Paris*, 1748, in-12, br. . . . 4—50

1744 **Guarin** (P.). Grammatica hebraica et chaldaica. *Lut.-Parisiorum*, 1724 et 26, 2 vol. — Ejusd. Lexicon hebraicum et Chaldæorum biblicum. *Ibid.*, 1746, 2 vol.; ens. 4 vol. in-4, v. br. . . . . 40— »

1745 **Guicciardinus** (L.). Belgicæ descriptio generalis. *Amstelodami, J. Jansonius*, 1652, 2 vol. pet. in-12, vélin, fig. (*Bel ex.*) 10— »

1746 **Hecquet** (Fr. Ad. du). Le chariot de l'année fondé sur quatre roues, à scavoir les quatres (sic) saisons, printamps, (sic) esté, autumne et l'iuer, œuvre treseloqant diuisé en quatre liures, contenant en l'rief tant la description des proprietés desd. saisons que des histoires et matieres de toutes les festes de l'an, auec certaines oraisons selon lesd. festes, autheur F. Adrien du Hecquet, religieux de l'ordre des Carmes, du couuent d'Arras, a Louuain, par Jehan de Winghe. L'an M. D. LV., pet. in-12, mar. roug., d. s. t. (*Joli exemplaire.*) . . . . 40— »

Livret curieux et original qui se distingue encore par bien d'autres mérites que par la singularité de son titre. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans l'énoncé de celui-ci de quoi attirer l'attention de plus d'un amateur; mais on y a été pris tant de fois que l'axiome de Juvénal est devenu, de nos jours surtout, vrai des livres comme il l'a toujours été des hommes: *Frontis nulla fides.* C'est pour cela que j'ai voulu dire aux lecteurs du Bulletin ce que c'était que ce petit livre à peu près inconnu. C'est à la fois un livre de piété et de poésie, et l'une et l'autre sont de très-bon aloi: sa prose est consacrée à quelques réflexions morales et à la vie d'un certain nombre de saints, et ses vers sont presque toujours un commentaire élégant de sa prose. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce livret ignoré est une des curiosités les plus rares de l'ordre auquel il appartient. Si peu de personnes en auront entendu parler qu'on me croira facilement sur parole. Indagator.

1747 **Hesius** (**Guill.**). Emblemata sacra de fide, spe, charitate. *Antverpiæ, ex off. Plantiniana B. Moreti*, 1637, pet. in-12, d.-rel., non rog., fig. en bois.

1748 **Het nieuw testament ons Heere Jesus-Christus.** *T'Antwerp., by Chr. Plantin*, 1577, in-8, veau comp., fig. en bois. 8— »

1749 **Histoires admirables et memorables aduenuës de nostre temps, recueillies de plusieurs bons autheurs, memoires et avis de divers endroits, nouuellement mises en lumière par S. G. (Goulard).** *Paris, J. Hovzé*, 1618, 3 vol. in-12. v. m. 8— »

Recueil composé d'histoires singulières, de nouvelles, de procès curieux, de faits plus ou moins piquans, et dont le choix fort récréatif peint les mœurs de cette époque.

1750 **——— des anabatistes, ou relation curieuse de leur doctrine, regne et revolutions, tant en Allemagne, Hollande, qu'Angleterre, où il est traité de plusieurs sortes de mennonites, kouakres et autres qui en sont provenus.** *Paris, Ch. Clouzier*, 1615, pet. in-8, 13 fig., vélin. . 6— »

1751 ——— des hosties miraculeuses, qu'on nomme le très-saint Sacrement de miracle. *Bruxelles*, 1770, 1 vol. in-8, 25 fig. rel. . . . . 8— »

1752 **Histoire** (**l'**) de Theodorite euesque de Cyropolis, ville de Medie, en laquelle sont contenues les choses les plus dignes de memoire, aduenues en la primitive Eglise, tant du regne de l'empereur Constantin le Grand comme ses successeurs, traduite du grec par D. M. Mathée. *Poictiers*, 1544, in-8, d.-rel. (*Parf. conservé.*). . . . . 9— »

1753 ——— du clergé seculier et regulier, des congregations de chanoines et de clercs, et des ordres religieux de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établis jusques à present, avec figures qui représentent les differens habillemens de ces ordres de congregations. *Amst., P. Brunel*, 1716, 4 vol. pet. in-8, v. j., fig. . . . . 25— »

1754 **Histoire** di Nicolo Machiavegli cittadino, et secretario fiorentino, *in Venetia*, 1540, *per Comin de Trino*, pet. in-8, rel. antiquée. . . . . 5— »

1755 **Histoire** du connestable de Bourbon. *Amsterdam*, 1696, pet. in-12, v. br., fig. 5— »

Dans le même vol. : Instruction politique pour un gentilhomme, ou l'Art de réussir à la cour. *Paris*, 1695.

1756 **Hobbes.** Elementa philosophica de cive. *Amst.*, *Elzev.*, 1647, pet. in-12, vélin. 8— »

1757 **Horoscope (l') de M. Gregoire Leti**, moine défroqué, ou Jugement du caffé Gascon, porté contre sa critique sur les loteries. *Amst.*, 1697, pet. in-12, d.-rel., fig.. . 6—50

1758 **Institvtion (l')** des loix, covstvmes et avtres choses merueilleuses et memorables, tant du royaume de la Chine que des Indes, contenues en plusieurs lettres missives enuoyées aux religieux de la compagnie du nom de Jésus. *Paris*, *Seb. Niuelle*, 1556, pet. in-8, rel. . . 15— »

1759 **Lefèvre.** Les vies des poëtes grecs, en abrégé. *Paris* (*Brux.*, *Foppens*), 1680, pet. in-12, v. br. 5— »

1760 **Louys de Grenade (R. P. F.)**, Le thresor et abrégé de tovtes ses œvvres spirituelles, mis d'espagnol en françois par G. Chappvys. *Dovay*, *B. Bellere*, 1596, pet. in-8, vélin.

1761 **Luiken (Jan)** de onwaardige wereld vertoond in vystig zinnebeelden met godlyke spreuken en stichtelyke verzen. *Amst.*, 1710, 1 vol. pet. in-8, fig. à mi-pages. 8— »

1762 **Marot.** OEuvres. *La Haye*, 1700, 2 tomes en 1 vol., pet. in-12, v. . . . . 15— »

1763 **Monzambane (de).** L'estat de l'empire d'Allemagne, traduit (de Puffendorff) par d'Alquie. *Amst.*, 1669, pet. in-12, vélin. . . . . 7— »

1764 **Nieupoort (G. H.).** Historia reipublicæ et imperii Romanorum ab urbe condita ad annum urbis DCCXXVII, quo Octaviano Cæsari summa imperii cum nomine Augusti delata fuit : contexuit ex monumentis veterum. *Trajecti ad Rhenum, J. Broedelet*, 1723, 2 vol. in-8, vélin. . . 10— »

1765 **Nouveau recueil d'Apophthegmes** ou bons mots, rencontres agreables et pensées judicieuses des anciens et modernes, mis en vers françois, *suivant la copie, à Toulouse, J. Boudé*, 1695, pet. in-8, fig. br. . . . . 6— »

1766 **Nostre-Dame (Jehan de).** Les vies des plvs celebres et anciens poetes provensavx, qui ont floury du temps des comtes de Provence. *Lyon*, 1575, pet. in-8, v. r. . . 15— »

1767 **Nouvelle** description des Pays-Bas et de toutes les villes des dix-sept provinces. *Bruxelles, Ph. Vleugart*, 1673, pet. in-12, vélin. 9— »

1768 **Ovidii Nasonis (P.) opera.** Daniel Heinsius textum recensuit : accedunt breves notæ ex collat. codd. Scaligeri et J. Grvteri. *Lugd.-Batavorum, Elzev.*, 1629, 3 vol. pet. in-12, mar. rouge à comp., fil., tr. dor., anc. rel. (mais un peu piqués). . . . . 20— »

1769 **Pastorales (les) de Longus**, ou Daphnis et Chloé, traduction complète d'après le texte grec et les meilleurs manuscrits. *Paris*, 1813, in-8, pap. vélin, mar. rouge, dent., doublé de tabis, fig. (*Simier*). . . . . 10— »

1770 **Perisonii (J.).** Animadversiones historicæ. *Amstelodami, Th. Boom*, 1685, 1 vol. pet. in-8, vélin. . . . 6— »

1771 **Pieuse (la) Allouette**, avec son tire-lire, le petit cors et la plume de notre allouette sont chansons spirituelles (par le P. Ant. de la Chaussée). *Valenciennes*, 1638, 2 tomes en 1 vol. pet. in-8, vélin. (*Bel exempl.*) 30— »

1772 **Plavti Qverolvs**, siue avlvlaria ad camerarii codicem veterem denuo collata, eadem a vitale blesensis elegiaco carmine reddita, et nunc primum publicata, addita P. Danielis, C. Rittershvsii, J. Grvteri notæ. *Ex. typ. H. Commelini*, 1595. — Pvblii Syri mimi, selectæ sententiæ auctiores, a Josepho Scaligero expressi, etc. *Parisiis*, 1622, 2 part. en 1 vol. pet. in-8, v. m.

Le second ouvrage est en trois langues : grecque, latine et françoise.

1773 **Plinii** secundi historia naturalis. *Lug.-Bat.*, *ex off. Elzeviriana*, 1635, 3 vol. pet. in-12, vélin. . . . . . 48— »

Exempl. bien conservé, 4 p. 9 lig.

1774 **Pompe (la)** fvnèbre de M. Scarron. *Paris*, *J. Ribov*, 1660, pet. in-12, d.-rel. . . . . 5— »

1775 **Proteus** of Minne-beelden, Verandert in sinne-beelden, door Jac. Cats, fig. *Rott.*, *P. van Vaesberge*, 1627, in-4, parch. (*La fin manque.*)

1776 **Recueil général des Questions** traitées ès conférences du bureau d'adresse, sur toutes sortes de matières, par les plus beaux esprits de ce temps. *Paris*, *Jean Promès*, 1655-60, 6 vol. pet. in-12, vélin, d'environ 600 pag. chaque. 48— »

On lit dans le catalogue de M. Leber, tome 1er, page 406, la note suivante :

« L'éditeur et, suivant toute apparence, le principal rédacteur de l'ouvrage est Eusèbe Renaudot, fils puîné de Théophraste, qui avoit obtenu le privilége de maître général des *Bureaux d'Adresses*, d'où sortirent les *Feuilles d'Avis*, mères des *Petites-Affiches*. Ce recueil n'est plus guère connu que de nom, et son nom n'explique rien. Ce n'est pas qu'il mérite d'être condamné à l'oubli, mais le *Manuel* n'en parle point ; M. Barbier paroît l'avoir complétement perdu de vue ; on le voit rarement figurer dans les catalogues modernes ; on ne le trouve plus dans les ventes ; et les absents ont tort. Tant pis, au surplus, pour l'amateur dédaigneux qui l'excluroit de son cabinet comme un bouquin vulgaire.

De même que les *Sérées de Bouchet* et les deux volumes de *Cholières*, le *Bureau d'Adresse* est un composé de briėves dissertations sur des sujets la plupart singuliers et curieux, par des hommes en qui l'érudition et la connoissance du monde s'unissoient à beaucoup d'esprit et de gaîté. On en compte plus de 300 ! ! ! Un choix de ces opuscules, fait avec goût, fourniroit encore la matière d'un livre fort piquant. Le lecteur en jugera par les titres suivants, qui ne représentent pas le quart du recueil :

De la Licorne. — Des Satyres. — Du Phénix. — Des Phantosmes. — Des Génies. — De la Lycanthropie. — Des Talismans. — Des Philtres. — Des Incubes et Succubes. — Des frères de la Rose-Croix. — Du Cocuage. — Du Nouement de l'Esguillette. — De la Fureur érotique. — Des Eunuques. — Des Hermaphrodites. — Comment s'engendrent les mâles. — Qui a été le premier fait de l'œuf ou de la poule. — Si la femme a plus d'amour que le mari. — Quel est le plus fort de l'honneur ou de l'amour. — Duquel l'enfant tient le plus. — Auquel, du père ou de la mère, il est plus obligé. — Lequel est l'aisné des deux jumeaux. — Si les grosses testes ont plus d'esprit que les autres. — Des Facéties. — Des Masques. — Du Secret. — De la Curiosité. — Combien peut estre l'homme sans manger. — Des diverses façons de porter le Deuil. — Des Embaumemens et Mumies. — Si le Monde vieillit. — Si l'on peut prolonger la vie de l'homme. — S'il vaut mieux savoir de tout un petit, ou une seule chose solidement. — Du Mont-de-Piété. — Pourquoi l'Aimant attire le fer. — Si d'autres animaux que l'homme usent de raison. — S'il y a plus de cinq sens extérieurs. — Si la parole est naturelle et particulière à l'homme. — De la diversité des Noms propres. — Quels sont les plus heureux des sages ou des fous. — Si l'on peut réduire utilement toutes les sciences en une. — Des Estreines. — Des Armoiries. — Quelle est la plus forte chose du monde. — Du Verre. — Des Fards. — Du Tabac. — De l'invention de l'Artillerie. — Quel est le plus puissant de l'or ou du fer. — S'il est expédient d'avoir des ennemis. — Des causes de la Petite Vérole. — De la Lèpre. — Quelle est la plus excusable des passions humaines. —

Quel est le plus désirable de vivre peu ou longuement. — Le courage est-il naturel ou acquis? — Pourquoi les François se piquent si fort du démenti. — De l'origine des Pierres précieuses. — Lequel vaudroit mieux savoir, tout ce que savent les hommes, ou tout ce qu'ils ignorent. — Si l'homme peut avoir trop de science. — Si les sciences sont utiles à l'Estat. — S'il y a un Art de faire de l'or. — Si la musique fait plus de mal que de bien. — Comment elle guérit ceux qui sont mordus de la tarentule. — Lequel vaut mieux enterrer ou brusler les corps des défuncts. — S'il faut écrire comme on prononce, ou suivre l'ancienne orthographe. — Pourquoi l'aiguille aimantée tire vers le nord. — Quels sont les plus ingénieux du monde? — Si la nature contribue plus à faire les poëtes que les orateurs. — Si la vérité est dans le vin. — S'il n'y a rien de nouveau. — Si l'homme a plus de bien que de mal en ce monde. — Lequel est plus difficile, ou à l'homme de bien de faire le mal, ou au meschant de faire le bien. — Lequel est à préférer, de parler le premier ou le dernier. — Etc.

Cette édition in-18 avoit été précédée d'une collection in-4, dont les premiers parurent en 1654, un an avant l'in-8 : on voit, par là, que l'ouvrage eut tout le succès qu'un éditeur de cette époque pût se promettre d'une pareille publication. »

1777 Recueil de diverses pièces curieuses pour servir à l'histoire. *Cologne, par J. du Castel*, 1664, pet. in-12, vélin. 10— »

Les pièces renfermées dans ce recueil sont au nombre de cinq, dont la conjuration de la dona Hypolite d'Arragon. — La Relation de la mort du marquis de Monaldeschi, etc., etc.

1778 Reifenbergius (J.). Emblemata politica. *Amst., Janssonius*, 1632. — M. Zverii Boxhornii emblemata politica et orationes. *Amst., Jans.*, 1635, 2 p. en 1 vol. pet. in-12, vélin. (*Bien jolies vignettes.*) 6—50

1779 Reinesius (Th.). Syntagma inscriptionum antiquarum in vasto Jani Gruteri omissarum, cum commentariis. *Lipsiæ et Francofurti*, 1682, in-fol., fig., v. br. . . . 25— »

1780 **Relandi (Petri).** Fasti consulares, ad illustrationem codicis Justinianei ac Theodosiani secundum rationes temporum digesti, et auctoritate scriptorum atque lapidum antiquorum confirmati, ad quos appendix additur Hadr. Relandi ex codd. mss. continentur. *Trajecti ad Rhenum*, 1715, in-8, vélin. . . . . 9— »

1781 **Scaligeriana, Thuana, Perroniana, Pithæana et Colomesiana**, ou Remarques historiques, critiques; morales et littéraires de J. Scaliger, J.-A. de Thou, le card. du Perron, Fr. Pithou et P. Colomiés, avec les notes de plusieurs savants. *Amst.*, *Covens et Mortier*, 1740, 2 vol. in-8, vélin.

1782 **Schvrzfleischii (Conr. Sam.).** Epistolæ selectiores secvndvm nvnc sine lacvnis et cvm memoria avctoris emendativs editæ ac promvlgatæ. *Vurtembergæ*, 1729, in-8, port., v.

1783 **Senecæ (L. A.) et P. Syri Mimi**, forsan etiam aliorum, singulares sententiæ, centum aliquot versibus ex codd. Pall. et Frising, stud. Jani Gruteri, cum notis Scaligeri. *Lugd.-Batavorum*, 1708, in-8, vélin. (*Aux armes.*) . . 7— »

1784 **Seuerin (le R. frère).** Histoire de la vie, miracles et canonization de S. Hyacinthe Polonois. *Arras, G. Bauduyn*, 1602, pet. in-8, fig., vélin. (*Rare.*) 9— »

1785 **Simon (Richard).** Histoire critique du Vieux Testament, 1680, 1 vol. pet. in-4, vélin. (*Bel ex.*). . . . 12— »

1786 **Sorberiana**, ou bons mots, rencontres agreables, pensées judicieuses et observations curieuses de M. Sorbiere. *Paris, S. M.-Cramoisy*, 1732, pet. in-12, br. 4— »

1787 **Singularités historiques et littéraires** contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissemens sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne. *Paris, Didot*, 1738, 4 vol. in-12, rel. 24— »

1788 **Thiers (J.-B.).** Dissertations ecclésiastiques sur les princi-

paux autels des églises, les jubés des églises, la clôture du chœur des églises, etc. *Paris*, 1688, 1 gros vol. in-12, v. br. 7— »

1789 VALENTINIAN (THÉODOSE). L'amant ressuscité de la mort d'amour. *Lyon*, *Maurice Roy et Loys Pesnot*, 1558, pet. in-4. (*Bien conservé.*) 18— »

1790 VEGA (GARCILLASO DE LA VEGA). Histoire des Yncas, rois du Pérou; trad. de l'espagnol (par J. Baudouin) augmentée de l'histoire de la Floride, par le même. *Amst.*, *J.-F. Bernard*, 2 vol. in-4 (20), fig. de B. Picart, v. m. GR. PAP. (*Très-bel exempl.*, *aux armes* d'*Amelot*.). . . . 30— »

1791 VIE DE S. NORBERT. *Antwerpen, de Cort. s. d.*, 1776, pet. in-4, avec 36 très-belles fig. par P. Galleus. 15— »

1792 VITA S. Norberti canonicorvm piæmonstratensivm patriarchæ Antverpiæ apostoli Arch. Magdeburg, ac totivs Germaniæ primatis. Concinnabat et elogijs illustrabat R. P. Ch. Vander Sterre, etc. *Antverpiæ, s. d.*, pet. in-4, en 35 fig. par U. Gall., cart. . . . . 15— »

1793 VITÆ passionis et mortis Jesu-Christi mysteria, pijs meditationibus et adspirationibus exposita per P. J. Bourghesium Malbodiensem cum figuris æneis 76 expressa per Boetium a Bolswert. *Antwerp.*, *H. Aerts*, 1622, pet. in-8, v. br. 30— »

Ouvrage remarquable par ses jolies vignettes.

1794 VOSMERUS (MICH.). Principes Hollandiæ et Zelandiæ domini Frisiæ, cvm genuinis ipsorum iconibus. *Antverpiæ*, *Ch. Plantinus*, 1578, 1 vol. pet. in-fol., vélin. (*Exempl. de de Thou.*)

Charmant exempl. d'un livre surtout recherché pour ses belles figures représentant les costumes du temps.

1795 VOYAGES (LES) DE JEAN STRUYS en Moscovie, en Tartarie,

en Perse, aux Indes et en plusieurs autres païis étrangers, avec la relation d'un naufrage dont les suites ont produit des effets extraordinaires, par M. Glanius. *Amsterdam, veuve Jacob Van-Meurs*, 1681, in-4, m. v. comp. f., tr. dor., pl. . . . . 15— »

PUBLICATIONS NOUVELLES.

1796 ARTHUR DINAUX. Trouvères, jongleurs et menestrels du nord de la France et du midi de la Belgique, tome II (Trouvères de la Flandre et du Tournaisis). *Paris*, 1839, 1 vol. gr. in-8. 10— »

Le premier volume, contenant les Trouvères cambrésiens, forme un vol. in-8, tiré à 280 exempl. 9— »

Le second volume contient la vie, l'analyse et un extrait de plus de 80 trouvères.

1797 BERNARD (AUG.). Les d'Urfé, Souvenirs historiques et littéraires du Forez, au XVIe et au XVIIe siècle; avec facsimilé *Paris, imprimerie royale*, 1839, 1 gros vol. gr. in-8 de 500 pages, br. . . . . 10— »

Gr. papier, tiré à très-petit nombre. . . . 20— »

Excellent ouvrage pour servir à l'histoire du Forez.

1798 BROWNING (W. S.). History of the huguenots, from 1598 to 1838. *London and Paris*, 1839, in-8, cart. 10— »

1799 CATALOGUE des livres et manuscrits rares et précieux de la bibliothèque de feu M. P. P. C. Lammens, dont la vente aura lieu à Grand le 21 octobre 1839 (2e partie). 1 vol. in-8 de 450 pages, br. . . . . 3— »

Les prix seront imprimés pour les souscripteurs.

1800 CHRONIQUES (LES) DE NORMANDIE, publiées pour la première fois d'après deux *Mss.* de la bibliothèque du roi, à Paris,

par Fr. Michel. *Rouen*, 1839, pet. in-4, fig. col., cart. 15— »

1801 COTTON DES HOUSSAYES. Des devoirs et des qualités du Bibliothécaire. Trad. du latin et précédé d'une préface par M. G.-D. Gr. in-8 de 6 p. (*Extrait du Bulletin*, *à petit nombre*.). . . . . 1— »

1802 DEVILLE (A.). Histoire du château d'Arques. *Rouen*, 1839, 1 vol. gr. in-8, avec 8 pl. . . . . 10— »

1803 LICQUET (THEOD.). Rouen, son histoire, ses monumens, son commerce, ses grands hommes : guide nécessaire pour bien connaître cette capitale de la Normandie, suivi de notices sur Dieppe et Arques; 4e édition avec une carte et gravures, 1839, pet. in-12, br. . . . . 3— »

1804 MARNIER (A.-J.), avocat. Etablissemens et Coutumes, Assises et Arrêts de l'Echiquier de Normandie au XIIIe siècle (1207 à 1243), d'après le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, 1839, 1 vol. in-8. . . . . 4— »

1805 NOTICES SUR GILION DE TRASIGNYES, par M. G.-B. de B.... *Bordeaux*, 1839, br. in-8. . . . . 2— »

1806 VOISIN (A.). Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de l'université de Gand. *Gand*, 1839, in-8, br. . . . . 4— »

Notices contenues dans le seizième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e *série*.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES
DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION
DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 17. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

OCTOBRE.

DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ, etc.

(Suite.)

Enfin une dernière dénomination des volumes empruntée à leur forme est celle de *cylindres*, κυλίνδροί. Elle se trouve dans Diogène Laërce (1), qui dit qu'Epicure avoit écrit jusqu'à trois cents cylindres, κύλινδροι μὲν γὰρ ϖρὸς τούς τριακοσίους εἰσί.

Si l'on fait attention à la forme des volumes, on jugera que c'étoient pour eux une condition d'élégance et une garantie de durée de n'être écrits que d'un seul côté. Ceux qui étoient écrits des deux côtés se nommoient opisthographes οπισθόγραφοι, c'est-à-dire écrits à l'extérieur. Saint Jean, dans l'Apocalypse, dit avoir vu à la droite de celui qui est étendu sur le trône, un rouleau écrit en dedans et en dehors, ϐιϐλίον γεγραμμένον ἔσωθεν καὶ ὄϖισθεν (2). Pline le jeune cite comme une preuve des nombreux travaux de son oncle les cent soixante traités ou *commentaires* qu'il a laissés écrits très-fin et des deux côtés, *opistographos* (3). Chez les mauvais écrivains la coutume d'employer le papier des deux côtés étoit considérée comme la preuve d'une facilité de mauvais aloi, d'une stérile abondance, et devenoit matière à la critique. Martial, jouant sur les mots, reproche à Picens, qui écrit sur le dos du papier, de se mettre à dos le dieu de la poésie.

> Scribit in *aversa* Picens epigrammata *charta*,
> Et dolet *averso* quod facit illa deo (4).

Tout le monde connoît le vers de Juvenal qui est devenu proverbe pour désigner un ouvrage d'une longueur fastidieuse :

> Scriptus et in tergo necdum finitus Orestes (5).

Ces passages prouvent évidemment que, dans l'usage ordinaire,

(1) Éd. in-fol. de Londres, 1664, p. 273 B.

(2) Apocal. VI, 1, 2, cf., Ezechiel *in visione*; II, 9, 10.

(3) III, v. 17.

(4) Epigr. VIII, 62. *Aversa charta* signifioit le verso du papier, *adversa* le recto.

(5) Juvénal, satyr. I, 6. Cf. Lucien, dialog. βίων πϱάσις, § 9.

les volumes étoient écrits d'un seul côté (1). Aussi les livres de rebut étoient-ils vendus aux pédagogues, qui se servoient du verso blanc pour faire apprendre à écrire aux enfans. Si tu n'obtiens pas l'approbation d'Apollinaire, dit Martial à son livre, tu peux aller dans les boîtes des marchands d'épices, ou prêter ton verso aux écoliers qui apprennent à écrire.

Si damnaverit, ad salariorum
Curras scrinia protinus licebit,
Inversa pueris arandc charta (2).

Horace prédit une destinée pareille à son livre trop pressé de paroître :

Hoc quoque te manet, ut pueros elementa docentem
Occupet extremis in vicis alba senectus (3).

Parmi les peintures d'Herculanum, plusieurs représentent des volumes tantôt isolément, tantôt entre les mains de personnes qui les lisent. Tous ceux qui sont ouverts se déroulent, à l'exception d'un seul, horizontalement et de gauche à droite dans le sens de leur longueur. L'écriture qu'on y a figurée est divisée en petites colonnes perpendiculaires. Le papier se déroulant dans la même direction que l'écriture, c'est-à-dire de gauche à droite, une ligne écrite d'un bout à l'autre du rouleau auroit été d'une longueur démesurée. Il auroit fallu rouler et dérouler le manuscrit autant de fois qu'il y auroit eu de lignes. De plus, dans le milieu de l'ouvrage, l'œil ne pouvant embrasser à la fois les deux bouts de lignes si longues, il y auroit eu pour le lecteur une confusion perpétuelle. La division en colonnes remédioit à ces inconvéniens. Ces colonnes étoient nommées, par les anciens, *pages*, σέλιδες, *paginæ*. Martial reproche à Sévère de chercher la fin de son ouvrage, après en avoir lu à peine deux colonnes :

Lectis vix tibi *paginis* duabus
Spectas ἐσχατόκολλον Severe (4).

(1) Il n'y a qu'un seul opistographe parmi les 1700 volumes trouvés à Herculanum. Jorio, *Officina de' papyri*, p. 75, note *a*.
(2) Épigr., IV, 86.
(3) Épître. I, 2.
(4) Épigr. II, 6. Le mot ἐσχατόκολλον sera expliqué plus bas.

Ailleurs il gourmande son livre, qui s'étend toujours, au risque d'ennuyer le lecteur fatigué peut-être dès la première page :

Sic tanquam tibi res peracta non sit
Quæ prima quoque *pagina* peracta est (1).

Ovide, qui avoit, dit-il, écrit son Art d'aimer pour les courtisanes, en avoit interdit la lecture aux jeunes femmes vertueuses dès la première page ou colonne.

At procul ab scripta solis meretricibus Arte
Submovet ingenuas *pagina* prima nurus (2).

Par extension, le mot de *pagina* étoit employé au moins en poésie avec la signification de livre. Martial, s'imposant, dans son cinquième livre, une réserve qu'il est loin d'observer dans les autres, le dédie aux mères, aux jeunes filles, aux enfans :

Matronæ, puerique virginesque
Vobis *pagina* nostra dedicatur (3).

Ailleurs il se plaint que ses livres, si goûtés du public, ne lui rapportent que des invitations à dîner :

At nunc conviva est commissatorque libellus
Et tantum gratis *pagina* nostra placet (4).

Le même auteur dit à un certain Mamurra, lecteur passionné de légendes fabuleuses :

Non hic centauros, non Gorgonas Harpyiasque
Invenies : hominem pagina nostra sapit (5).

Pour lire les volumes que nous venons de décrire, on les dérouloit petit à petit de la main droite, et, à mesure qu'on avançoit dans la lecture, on enrouloit de nouveau avec la gauche, dans le même sens ou en sens inverse, la partie déjà lue. On peut voir à ce sujet les planches 55 et 56 du cinquième volume des peintures d'Herculanum, où sont représentés deux hommes lisant des rouleaux qui se déploient horizontalement. La planche 60 du même volume représente une femme lisant un rouleau de petite dimension, une

(1) IV, 90.
(2) Tristes, II, 303.
(3) Epigr., v. 2.
(4) *Ibid.*, epigr. 16. Voy. aussi v. 6 et 16 ; x, 40.
(5) X, 4. Voyez aussi Properce, III, 1.

Sed, quod pace legas, opus hoc de monte sororum
Retulit intacta *pagina* nostra via.

lettre peut-être, mais déployé perpendiculairement. On désignoit les volumes de ce genre en disant qu'ils étoient écrits *transversa charta*, sur du papier tourné à rebours. L'adjectif *transversus* indique, en effet, un sens opposé au sens direct de la chose à laquelle il s'applique. Cicéron, après avoir répondu à tout ce que renfermoit une lettre d'Atticus, passe à une ligne de cette lettre qui étoit écrite à la marge, c'est-à-dire perpendiculairement aux autres lignes : *Venio*, dit-il, *ad transversum illum extremæ epistolæ tuæ versiculum* (1). Lorsqu'on écrit, la plume dessine un angle droit avec la ligne qu'elle trace ; mais, si l'on veut barrer un mot par un trait horizontal, on tourne alors la main et la plume de manière à ce que cette dernière se trouve dans la direction même de la ligne. C'est ce qu'Horace exprime ainsi :

Versibus incomtis illinet atrum
Transverso calamo signum (2).

Les manuscrits qui se déployoient de gauche à droite étant, comme nous l'avons fait observer, les plus usités, on regardoit la ligne horizontale comme le sens direct de la longueur du papier. Quand cette longueur étoit déroulée perpendiculairement, c'étoit le sens opposé au sens direct, la *transversa charta*. Dans ces sortes de rouleaux, ce n'étoit plus la longueur du volume que suivoit la direction de l'écriture, mais bien sa largeur ; *scribere transversa charta* peut donc se traduire par *écrire dans le sens de la largeur du papier*. Or, comme le papier le plus large n'avoit que vingt-quatre doigts et que le plus employé en avoit beaucoup moins, il n'y avoit pas d'inconvénient à écrire d'une marge à l'autre et sans colonnes. C'est ce qui avoit lieu en effet. « Il nous reste, dit « Suétone, de J. César au sénat, des lettres que, le premier, il a ré« digées par pages et dans la forme d'un mémoire, tandis qu'a« vant lui les consuls et les généraux n'écrivoient jamais que dans « le sens de la largeur du papier (3). » Les écrits divisés par colonnes étant ici mis en opposition avec ceux qui étoient tracés dans le sens de la largeur du papier, *transversa charta*, il est évi-

(1) *Ad Attic.*, V, 1.

(2) Art poét., vers 446.

(3) Epistolæ J. Cæsaris extant ad senatum, quas primus videtur *ad paginas* et formam memorialis libelli convertisse, cùm antea consules et duces non nisi *transversa charta* scriptas mitterent. Suétone, dans la vie de J. César, c. 56.

dent que, dans ces derniers, la division par colonnes n'étoit pas usitée.

Lorsqu'ils étoient de peu d'étendue, on les déployoit en entier pour les lire ; s'ils formoient un volume un peu considérable, on les dérouloit devant soi des deux mains en tenant sous le menton la partie encore enroulée. Martial, s'adressant à un mauvais poëte qui lui voloit ses vers, l'exhorte, dans son intérêt, à exercer son plagiat sur des ouvrages moins connus, sur des livres ignorés du public, encore enfermés dans le pupitre de l'auteur :

Quas novit unus, scrinioque signatas
Custodit ipse virginis pater cartæ,
Quæ trita duro non inhorruit mento (1).

Ailleurs, comparant le plaisir qu'on éprouve en recevant un livre nouveau à celui que produit une rose fraîchement épanouie et qu'on cueille soi-même, il s'exprime ainsi :

Ut rosa delectat, metitur quæ pollice primo,
Sic nova *nec mento sordida* charta placet (2).

Les anciens avoient des volumes de différentes dimensions. Montfaucon, dans son antiquité expliquée (3), a reproduit par la gravure plusieurs statues antiques qui représentent des personnages tenant à la main des rouleaux. Pas un seul de ces rouleaux n'excède un pouce et demi de diamètre. Il en existoit de plus minces encore ; tel est celui dont parle Martial, dans un passage que nous aurons occasion de citer plus bas, et qu'il compare, pour la grosseur, à une petite baguette. Nous savons aussi, par un passage du Digeste (4), qu'on battoit les volumes avant de les orner et de coller ensemble les feuilles dont ils se composoient. Cette opération ne pouvoit avoir d'autre objet que de diminuer autant que possible la grosseur du rouleau. D'un autre côté plusieurs passages d'auteurs anciens prouvent qu'on faisoit de leur temps de fort gros volumes. Pline le jeune raconte (5) que Verginius Rufus, à l'âge de quatre-vingt-trois ans se préparant à composer le panégyrique de l'empereur, lisait debout un très-gros livre, *librum grandiorem*, qui, par son propre poids, s'échappa de ses mains.

(1) Épigr. I, 67.
(2) X, 93.
(3) Tom. I, pl.
(4) Dig., XXXII, LII, 5.
(5) II, I, 5.

Le vieillard se penche pour ramasser et déployer le volume *consequitur colligitque*, mais il tombe lui-même sur le pavé poli et glissant, se casse la cuisse et meurt de sa blessure. L'auteur que nous venons de citer estimoit les bons livres en proportion de leur grosseur : « Dans les bons livres, comme dans toutes les bonnes choses, « dit-il, les plus gros sont les meilleurs (1). » Et plus bas il cite comme un gros volume le discours de Cicéron pour Cornélius. Malheureusement il n'en reste aujourd'hui que de très-courts fragmens. Parmi les manuscrits d'Herculanum, il y en a un qui renferme jusqu'à cent dix colonnes d'écriture : ce qui, en supposant les colonnes de deux pouces et les marges de six lignes, donneroit 23 pieds de longueur au rouleau. Un autre est long de 75 palmes napolitaines, qui équivalent à 19 mètres 65 centimètres (2). Enfin on trouve dans le Digeste l'indication de volumes qui renfermoient les quarante-huit chants de l'Iliade et de l'Odyssée, et il ne paroît pas que ce fussent des éditions microscopiques, semblables à celles dont nous avons déjà parlé d'après Pline l'ancien (3).

Il faut néanmoins reconnoître que ces rouleaux contenoient, en général, bien moins de matière que nos livres ordinaires. Martial estime que trois cents de ses épigrammes formeroient un volume insupportable (4). Cependant, trois cents épigrammes de Martial feroient une brochure, et les quatorze ou quinze livres dont son ouvrage se compose, imprimés sans commentaires, ne donneroient pas un énorme in-octavo.

Il est, du reste, facile de se faire une idée de la longueur des anciens volumes. Chaque volume renfermoit non pas un ouvrage entier, mais un seul livre d'un ouvrage. Il y a plusieurs livres dans les *codices*, dit Isidore de Séville, il n'y en a qu'un dans un

(1) Pline jun., I, xx, 4 : Et, hercule! ut aliæ bonæ res, ita bonus liber melior est quisque quo major. Voyez aussi Sénèque, épît. 95 : *Ingentem* historiam arctissime plicatam, etc. Et Aulugelle, xiv, 16. Librum *grandi volumine* doctrinis omnigenis præscatentem.

(2) Voy. Andr. de Jorio, *Offic. de' Papyri*, p. 6.

(3) Si cui centum libri sint legati, centum volumina ei dabimus, non centum quæ quis ingenio suo metitus est.—Ut puta *cum haberet Homerum totum in uno volumine non quadraginta octo libros computamus*, sed unum Homeri volumen pro libro accipiendum est. Digest., XXXII, LII, 1.

(4) II, 1.

Ter centena quidem poteras epigrammata ferre :
Sed quis te ferret perlegeretque liber ?

volume : Codex multorum librorum est *liber unius voluminis* (1). Ainsi les métamorphoses d'Ovide, divisées en quinze livres, formoient quinze volumes :

Sunt quoque mutatæ ter quinque volumina formæ (2).

Ses Fastes, ouvrage dont il ne reste aujourd'hui que la moitié, se composoient de douze volumes correspondant aux douze mois de l'année.

Sex ego fastorum scripsi *totidemque* libellos
Cumque suo finem mense volumen habet (3).

Cornélius Népos se sert du mot *volumes* lorsqu'il allègue, en preuve de l'amitié qui unissoit Cicéron et Atticus, les seize livres de leur correspondance (4). Pline l'ancien nous fourniroit un assez grand nombre de passages où le mot *volumen* doit être traduit par *livre* dans le sens de division d'ouvrage. Nous n'en citerons que deux. Dans la deuxième section du dix-septième livre, il renvoie, pour la direction des vents, au *deuxième volume* de son histoire naturelle : *Aquilonis situm ventorumque reliquorum diximus secundo volumine;* et dans la cinquante-cinquième section du livre suivant il rappelle des observations météorologiques relatives aux travaux de l'agriculture, qu'il a déjà traitées dans son *deuxième volume : Neque facilior est observatio ac jam dicta a nobis secundo volumine.* Le premier de ces deux passages renvoie aux sections 46 et 47, le second à la section 11 du deuxième livre de l'histoire naturelle. Le même auteur avoit composé un ouvrage en trois livres intitulé *Studiosus*, que son neveu publia dans la suite en six volumes, à cause de sa longueur : Studiosi tres (libros) in sex *volumina propter amplitudinem* divisi (5).

Maintenant, qu'on se souvienne que la feuille de papyrus égaloit en longueur la tige de la planche, c'est-à-dire environ quatre pieds, que la main de papyrus se composoit de dix ou vingt feuilles collées les unes aux autres dans le sens de leur longueur et avoit, par conséquent, 40 ou 80 pieds de long ; il sera facile de juger que presque jamais un volume ne devoit remplir une main de papier.

Si de l'étendue ou de la grosseur des volumes nous passons à

(1) Origin., VI, 13.
(2) Ovide, *Tristes*, I, 1, 117 ; III, XIV, 19.
(3) *Tristes*, II, v, 49.
(4) Vie d'Atticus, XVI, 1.
(5) Plin. jun., III, v. 4.

leur hauteur, nous n'y trouverons pas moins de variété. Il paroît même qu'il y avoit à cet égard certaines règles basées sur la nature même des ouvrages. Les poésies et les lettres se publioient en petits volumes; les ouvrages historiques en grand format (1). Quelques compositions philosophiques de Cicéron, telles que ses académiques et son traité de la gloire, furent publiées par Atticus *in macrocollo*, c'est-à-dire sur grand papier (2). Mais est-il possible d'évaluer exactement la dimension des divers formats? Au premier abord on est tenté de répondre affirmativement. Il semble, en effet, que les anciens, lorsqu'ils vouloient faire un livre, devoient tout simplement dérouler devant eux une main de papier, écrire dessus par petites colonnes perpendiculaires, et, l'ouvrage terminé, retrancher d'un coup de ciseaux le papier blanc, qui étoit de reste. S'il en eût été ainsi, la hauteur du volume auroit été parfaitement égale à la largeur du papier, ou, ce qui revient au même, à la hauteur du rouleau de papier blanc; et, comme on connoît la largeur des diverses espèces de papiers, on connoîtroit aussi exactement les différens formats des volumes. Ces formats, dans notre hypothèse, n'auroient pu être ni au-dessus de vingt-quatre doigts (3), largeur du macrocolle, ni au-dessous de sept ou huit doigts, largeur du papier saitique, le plus étroit de tous (4). Or nous trouvons parmi les insignes des officiers de l'empire romain publiés par Pancirol (5), des rouleaux qui, comparés aux autres objets dont ils sont entourés, paraissent avoir bien plus de vingt-quatre doigts de hauteur. D'un autre côté les peintures d'Herculanum (6) représentent un rouleau déployé dans les mains d'une femme; en jugeant la hauteur du rouleau par comparaison avec la largeur de la main du personnage, il est impossible de lui donner plus de quatre à cinq doigts de hauteur.

(1) Quædam genera librorum, apud gentiles certis modulis conficiebantur; breviori forma carmina atque epistolæ : at vero historiæ majori modulo scribebantur. Isid. VI, 12.

(2) Ad Atticum XIII, 25; XVI, 3.

(3) Le doigt valoit la seizième partie du pied romain, c'est-à-dire dix-huit millimètres.

(4) On se souvient que le papier marchand, qui étoit encore plus étroit, ne servoit pas à l'écriture.

(5) *Notitia dignitat. utriusque imper.*, éd. in-fol., 1608, fol. 46 v°, 88 v°, 91 v°, et 97 v°.

(6) Tom. 5, pl. 56.

Enfin l'on n'a pas oublié sans doute ce que nous avons dit dans notre premier chapitre sur la fraude des marchands égyptiens qui ne vendoient point un rouleau de papier dont toutes les feuilles fussent également bonnes. Celles qui étoient en dessus étoient toujours de meilleure qualité que celles qui formoient le centre du rouleau. Que pouvoit donc faire le libraire qui, projetant un livre de luxe, devoit, avant tout, tenir à le composer tout entier avec du papier de bonne qualité et parfaitement homogène? Il est évident qu'au lieu d'employer tel qu'il le recevoit du marchand le rouleau de papyrus, il tailloit dans ce rouleau, d'après certaines règles, les bandes qu'il destinoit à la composition de son livre. Nous trouvons, en effet, dans le Digeste, la preuve que les livres étoient souvent écrits sur des feuilles volantes qui, après un battage préalable, étoient collées à la suite les unes des autres et ployées en rouleau. Ulpien se demande si dans un legs de livre sont compris ceux qui ne sont pas encore écrits, et il résout la question négativement. Il en est autrement, dit-il, pour ceux qui sont écrits, mais qui n'ont encore été ni battus, ni ornés, comme aussi des livres *non collés* ou non corrigés (1). Que peut être le collage dont il est question, sinon l'assemblage des bandes de papier, *plagulæ* ou *schedæ*, déjà écrites, qui devoient former le volume? S'il pouvoit y avoir le moindre doute, il seroit levé à l'instant par un rapprochement bien simple. Ulpien assimile les livres non collés aux parchemins non cousus; or par ces *parchemins* tous les commentateurs entendent des feuilles couvertes d'écriture qu'on superposoit ensuite et qu'on cousoit ensemble pour en faire un livre carré. Il faut donc, par analogie, voir dans les livres non collés des bandes de papyrus écrites qu'on va coller bout à bout pour en former un volume.

Le collage d'un volume étoit une opération importante et difficile. Il falloit qu'il y eût entre les feuilles une parfaite adhérence et que le point de jonction qu'on appeloit συμϐολη, *commissura*, fût cependant aussi peu marqué que possible; l'œil ne pouvoit l'apercevoir, s'il faut s'en rapporter à Joseph (2), dans les rouleaux de peau envoyés au roi Ptolémée par le grand pontife

(1) Sed perscripti libri nondum malleati vel ornati continebuntur (libris legatis) proinde et nondum conglutinati, vel emendati continebuntur; sed et membranæ nondum consutæ continebuntur. Dig. XXXII, LII, 5.

(2) Antiq. jud., XII, 2.

Eléazar. Mais on a sans doute exagéré l'adresse avec laquelle s'exécutoit cette opération délicate. On peut voir, en effet, dans une des montres du musée égyptien, au Louvre, un volume en papyrus très-blanc à demi déroulé, dans lequel les points de jonction des feuilles sont parfaitement visibles. Ils se trouvent à huit ou dix pouces de distance, et chaque feuille avance sur l'autre d'environ quatre lignes.

Le collage des manuscrits étoit quelquefois pratiqué par des apprentis copistes. *Velim,* dit Cicéron à Atticus, *mittas de tuis* librariolis *duo aliquos quibus tyrannio utatur glutinatoribus* (1). Mais il y avoit des esclaves et des affranchis qui en faisoient leur profession spéciale; ils portoient le titre de *glutinatores*, titre qui se retrouve encore dans quelques inscriptions anciennes. On a découvert à Naples une inscription tumulaire portant le nom de M. Annius Stichius, colleur de l'empereur Tibère (2). Une autre inscription, trouvée à Rome dans une chambre sépulcrale, nous apprend qu'il y avoit aussi des gens dont le métier étoit de faire de la colle, *glutinarii* (3). Ces inscriptions étoient de simples épitaphes et n'avoient sans doute rien d'honorifique; mais nous trouvons dans Photius (4) que les Athéniens avoient érigé une statue à un certain Phillatius pour leur avoir appris l'art de coller les livres.

Il nous semble maintenant bien démontré que, pour faire un livre, les anciens n'employoient pas simplement un rouleau de papier blanc, tel qu'il sortoit de la fabrique, mais qu'ils tailloient dans ce rouleau un certain nombre de bandes d'égale dimension, et, qu'après les avoir couvertes d'écriture, ils en formoient un volume en les collant bout à bout. Par cette opération, le sens du papier étoit renversé; ce qui étoit la largeur dans le rouleau de papier blanc devenoit la longueur dans le volume, et réciproquement : un exemple fera clairement concevoir notre pensée. Supposons qu'il fallût tailler dans une main de papier fannien un volume de cinq doigts de hauteur et de cinquante doigts de longueur; on déployoit horizontalement le rouleau de papier blanc, et l'on avoit ainsi devant soi une immense bande de quarante ou quatre-vingts

(1) Ad Attic., IV, 4.
(2) Orelli, *Inscr. select.*, no 2915.
(3) Ibid., nº 4198.
(4) D'après Olympiodore, cod. LXXX, p. 190.

pieds de long sur dix doigts de large (1). A quatre doigts d'une des extrémités de la main de papier on appliquoit les ciseaux et on enlevoit de bas en haut une bande quadrangulaire *a*, qui avoit cinq doigts sur le côté horizontal et dix sur le côté perpendiculaire. Lorsqu'on avoit taillé cinq feuilles pareilles *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, on les retournoit (*fig.* 2) et on les colloit ensemble horizontalement par celui de leurs bouts qui ne mesuroit que cinq doigts. On obtenoit ainsi un rouleau de cinq doigts de large et de cinquante doigts de longueur, composé de cinq feuilles ou bandes longues chacune de dix doigts. Mais cette longueur de dix doigts étant la largeur du papier fannien (*fig.* 1), il est évident que le sens du papier a été retourné et que sa largeur primitive est devenue la longueur dans le volume.

Et qu'on ne regarde pas cette explication comme une supposition purement gratuite ; si elle n'est pas admise, il est impossible de comprendre le reproche que Pline fait au papier trop grand. Voici ce passage, que personne encore n'a clairement expliqué. « Le papier macrocolle avoit un pied et demi de large, mais le bon « sens suffit pour montrer l'inconvénient de cette largeur (jus- « qu'ici il s'agit du papier blanc). Qu'un accident déchire une « seule bande, on endommagera un plus grand nombre de colonnes « que sur tout autre papier (2). » (Ceci s'applique au papier écrit et mis en volume). Les feuilles qui entroient dans la composition d'un volume étoient plus ou moins longues, suivant que le rouleau de papier blanc d'où on les avoit tirées étoit plus ou moins large. Ainsi cinq bandes de papier fannien, larges de dix doigts (fig. 1 et 2) ont fourni un rouleau de cinquante doigts de longueur, et dont chaque feuille, longue de dix doigts, renferme quatre colonnes ; total des colonnes des volumes, vingt. Mais prenons du papier *plus large*, le papier Auguste, par exemple, qui est de treize doigts. Chaque bande du volume (fig. 3 et 4) aura treize doigts de longueur et six colonnes, et le volume entier sera long de soixante-cinq

(1) Voy. les différentes largeurs de papyrus, p. 655, et la planche ci-jointe, fig. 1.

(2) Pedalis erat mensura : et cubitalis macrocollis; sed ratio deprehendit vitium, unius schædæ revulsione plures infestante paginas. Le mot *mensura* ne peut s'entendre ici que de largeur ; c'est seulement par là que les divers papiers différoient entre eux ; la longueur étoit la même pour tous, c'étoit la longueur de la tige de papyrus.

doigts et renfermera trente colonnes. Ainsi, en arrachant une bande dans une des feuilles du volume n° 2, on endommageroit quatre colonnes ; en l'arrachant dans une des feuilles du volume n° 4, qui est fait avec du papier plus large, on en gâteroit six. Nous supposons qu'on arrache la bande dans le sens de la longueur de la feuille, mais cette longueur étoit la largeur lorsque la feuille faisoit encore partie du rouleau de papier blanc.

La hauteur du volume, qui est de quatre doigts dans les deux modèles que nous avons fait représenter, pouvoit évidemment varier depuis un pouce jusqu'à trois ou quatre pieds; on n'avoit qu'à tailler les bandes en conséquence. Mais le format ordinaire des manuscrits anciens étoit généralement de moyenne grandeur. Parmi les nombreux manuscrits d'Herculanum, les grecs ont de six à neuf pouces de hauteur, les latins sont un peu plus grands, ils varient entre neuf pouces et un pied (1).

Dans les volumes comme dans les rouleaux de papier blanc, la première feuille se nommoit πρωτοκολλον. Sur cette feuille, et au milieu de la première colonne, dont le reste demeuroit en blanc, étoit écrit le titre du livre, ἐπιγραφη, *titulus*, *index*; qui indiquoit le nom de l'auteur, le sujet de l'ouvrage et le numéro du livre ou division de l'ouvrage que renfermoit le volume. Sidoine Apollinaire appelle un ouvrage anonyme charta *sine indice* (2). Qu'as-tu besoin d'un titre? dit Martial à son livre; qu'on lise deux ou trois vers et l'on reconnaîtra facilement l'auteur :

Quid *titulum* poscis ? versus duo tresve legantur
Clamabunt omnes te, liber, esse meum (3).

Le même écrivain envoie son deuxième livre d'épigrammes à Régulus et s'excuse de ne pouvoir lui adresser le premier. Au reste, dit-il, si du livre II tu veux faire le livre I, la chose est facile ; efface un I dans le titre.

Tu tamen hunc fieri si mavis, Regule, primum,
Unum de *titulo* tollere iota potes (4).

(1) Jorio, *Off. de' Papiri*, p. 36, not. *a*.
(2) *Epist.*, I, vers 11.
(3) Épigr. XII, 111, 17.
(4) Épig. II, 93.

Enfin Pline le jeune, envoyant un livre à Scaurus, sans lui en indiquer la matière, lui dit que le titre la lui apprendra, *materiam ex titulo cognosces* (1). Voici la teneur et la disposition du titre d'un des manuscrits d'Herculanum, publié dans le 2e volume des papyrus, et dont l'original est au Musée britannique :

ʽΕΠΙΚΟΥΡΟΥ
ΠΕΡΙ ΦΥΣΕΩΣ
B.

c'est-à-dire TRAITÉ D'EPICURE SUR LA NATURE, *livre II* (2). Quelquefois les livres d'un même ouvrage portoient chacun un nom particulier. Chacun des livres de l'histoire d'Hérodote est désigné par le nom d'une muse, des deux derniers livres de Martial : l'un est intitulé *Xenia*, l'autre *Apophoreta*.

Dans le *manuscrit d'Épicure* que nous venons de citer, et dans tous les manuscrits grecs d'Herculanum, le titre est répété, à la fin de l'ouvrage, sur la dernière feuille du rouleau qu'on nommoit ἐσχατοκολλον, *la dernière collée*. Nous avons vu que, du temps de saint Jérôme, on marquait la fin du livre par les mots *explicit* ou *feliciter*. Les Hébreux se servoient, dans le même but, des mots *amen*, *sala* ou *salem* (3). Philoxène, ce philosophe de Syracuse qui paya si cher l'indépendance de sa critique, Philoxène, ayant à corriger une tragédie de Denys le Tyran, l'effaça, dit Plutarque (4), ἀπὸ τῆς ἀρχῆς μεχρὶ κορωνίδος depuis le commencement jusqu'à la fin. Le mot grec *coronis* signifiait proprement le comble d'un édifice; de là l'expression (5) proverbiale κορωνίδα ἐπιτιθέναι, poser le comble, pour dire finir quelque chose, principalement un livre. Le mot passa dans la langue latine, ou du moins fut employé par des auteurs latins. Martial fait dire à son livre : si je vous parois trop long, si ma fin se fait trop attendre, ne lisez que quelques pages, et je deviendrai un libelle.

Si nimius videor, *et sera coronide* longus
Esse liber ; legito pauca, libellus ero (6).

(1) Épître V, XIII, 1.
(2) Voy. l'épigr. de Martial cité plus haut.
(3) S. Jérôme, epist. *ad. Marcellam.*
(4) De Fortun. Alexandri, or. II, tom. VII, p. 320, ad Reiske.
(5) Voy. Suidas.
(6) Epígr. X, 1.

Ce mot n'étoit peut-être, dans le principe, qu'une expression métaphorique; plus tard on lui donna une acception propre, en plaçant à la fin des livres un signe dans la forme d'un 7 ou d'un V renversé, signe qui figuroit grossièrement le comble κορωνίδα d'un bâtiment (1). Peut-être le nom de *coronis* s'appliquoit-il aussi à ces notes tyroniennes qu'on a trouvées à la fin de quelques manuscrits grecs d'Herculanum, et dont M. le chanoine Andr. de Jorio a publié un facsimilé (2).

Ausone a placé le distique suivant en tête de sa notice sur les professeurs bordelais (3):

> Quos legis a prima deductos *menide* libros doctores
> Patriæ scito fuisse meæ.

Ce mot *menis* désigne bien évidemment le commencement du livre; mais quelles sont sa signification propre et son origine? On a hasardé, à ce sujet, bien des conjectures. Turnèbe entend par *menis* un signe ou un ornement mis en tête du volume, analogue à l'autre signe placé à la fin, et qu'on nommoit *coronis*. Il ajoute que ce signe étoit peut-être en forme de lune, parce qu'en effet le mot grec μήνη a cette signification. Nous croyons qu'il faut entendre simplement par ce mot la première feuille du livre, feuille à laquelle étoit souvent collée, comme nous le dirons plus bas, une petite baguette portant à chaque bout des ornements en forme de *croissant*, qu'on nommoit ordinairement *cornua*. Il y avoit une autre baguette de même genre à la fin du rouleau, c'est pour cela qu'Ausone a dit *a prima menide*, pour indiquer celle du commencement du volume. Ce qui sembleroit prouver, du reste, que le *menis* n'étoit pas simplement un signe du copiste, c'est qu'Isidore de Séville n'en fait aucune mention dans son vingtième chapitre du premier livre des Origines, où il énumère tous les signes qui étoient en usage dans les volumes, tandis que le *coronis* y est expliqué et représenté.

Parmi les autres signes que fait connaître Isidore, nous citerons l'astérisque, au moyen duquel on indiquoit une lacune; le trait horizontal par lequel on soulignoit les mots ou les pensées qui étoient inutilement répétés. Lorsque la correction étoit douteuse,

(1) Voy. Isid. de Séville. *Orig.* I, 20.
(2) *Officina de' Papiri.* Tavol., II, *f.*
(3) Carm., 215.

le trait étoit surmonté d'un point. Dans les manuscrits moins anciens, le trait horizontal est remplacé par des points placés au-dessous des lettres à effâcer. Un commencement de paragraphe, ou ce que nous nommons un alinéa, étoit marqué par une espèce de gamma majuscule Γ; le même signe renversé ⅃ se plaçoit à la fin du paragraphe. Une flèche, nommée *ceraunium*, étoit dessinée à côté d'un passage qu'on vouloit détruire en entier sans prendre la peine de souligner chaque ligne. Les fautes à corriger se notoient à la marge, au moyen d'un signe qui ressembloit à un G saxon. Isidore fait connaître plusieurs autres signes moins importants, pour lesquels nous renvoyons les curieux à son livre. On peut aussi consulter la Vie de Platon, par Diogène Laërce (1). La plupart de ces signes y sont aussi indiqués comme ayant été employés dans les ouvrages de Platon, mais leur signification n'est pas tout à fait la même.

Les colonnes d'écriture n'atteignoient ni en haut ni en bas l'extrémité du papier, en sorte qu'elles étoient comprises entre deux marges horizontales qui régnoient dans toute la longueur du manuscrit. On trouve cependant parmi les peintures d'Herculanum un rouleau dans lequel la marge inférieure manque. Cette espèce d'infraction aux règles de la calligraphie ne devoit pas se rencontrer dans les copies faites par les libraires, car ceux-ci ne manquoient pas sans doute de mesurer la longueur du rouleau sur celle de l'ouvrage à transcrire. Mais on conçoit qu'un auteur, qui écrivoit lui-même l'original de son ouvrage, ait cherché à économiser le papier en remplissant la marge et même le dos du volume; c'est un original de ce genre que Juvénal désigne lorsque, dans sa première satyre, il maudit la longueur d'une tragédie qui remplit la page et le verso :

...... summi plena jam margine libri
Scriptus et in tergo necdum finitus Orestes (2).

Le premier vers pourroit aussi se rapporter à la dernière colonne du livre qui restoit ordinairement vide, et dans le milieu de laquelle on répétoit le titre de l'ouvrage. Ce titre se trouvoit aussi, comme nous l'avons dit, en tête du livre, au milieu de la première colonne, qui, indépendamment de la marge latérale, avoit

(1) Liv. III, p. 85, A.
(2) Satyr. I, 5, 6.

encore un espace blanc en haut et en bas (1). C'est dans cet espace blanc, *extra ordinem paginarum*, que Martial avoit sans doute écrit sur un de ses livres une épigramme adressée à Stertinius; c'est la première du neuvième livre (2). Indépendamment des quatre marges que nous avons indiquées, il y avoit encore une étroite marge perpendiculaire entre les colonnes. Toutes ces marges se nommoient indistinctement *margines*, *oræ*, *limites*.

Les anciens divisoient leurs ouvrages en livres, qui formoient chacun un volume; mais ces livres n'admettoient aucune subdivision. On y suppléoit par des sommaires très-courts, qu'on écrivoit sur la marge. Tel est le procédé qu'avoit employé Optatien, en écrivant le panégyrique de Constantin, *picto limite dicta notans*, et saint Jérôme, dans la traduction d'une lettre de S. Épiphane (3). Quelquefois on plaçoit en tête de l'ouvrage une table des divers paragraphes qu'il renfermoit : cette table se nommoit *elenchus*, ἔλεγχος, ou *index*. Chez les latins, Valerius Soranus, savant médecin, contemporain et ami de Cicéron, dans un ouvrage intitulé *Epoptidon*, donna le premier exemple de ces tables préliminaires (4). Il fut imité par Pline l'ancien. Celui-ci, autant pour la commodité de ses lecteurs que pour économiser le temps de Vespasien, auquel il dédioit son ouvrage, composa son premier livre d'une table détaillée, dans laquelle il fit entrer, pour chaque livre, de courts sommaires, un tableau abrégé des faits rapportés, et les noms des auteurs latins et étrangers qui avoient traité la même matière. Ainsi, pour consulter l'ouvrage sur une seule question, il étoit inutile de le lire entier; il suffisoit de parcourir la table afin de trouver facilement le livre et la partie du livre dont on avoit besoin (5). D'autres plaçoient cette table à la fin de l'ouvrage, comme on fait ordinairement de nos jours. Telle étoit la table de l'ouvrage de Columelle sur l'agriculture, table dont il parle à la fin du onzième livre.

Ces tables se trouvent encore dans les manuscrits les plus anciens; mais, après le IXe ou le Xe siècle, les copistes s'avisèrent de les

(1) Voy. les *papyrus d'Herculanum* publiés.
(2) Voy. la préface de ce livre.
(3) Ad Pammachium, et Schwarz *de ornam. libr.* II, 13.
(4) Pline l'ancien, *Epître dédic.* à Vespasien.
(5) Voy. l'épître à Vespasien en tête de l'histoire naturelle de Pline. Voy. aussi la préface de Solin.

fractionner et d'en rapporter les fragments en tête des chapitres et des paragraphes. L'intention étoit bonne sans doute, mais ce remaniement a souvent été fait sans discernement.

Que les anciens aient mis des préfaces et des épîtres dédicatoires en tête de leurs ouvrages, c'est ce qui n'a nullement besoin de preuves. Ces préfaces, *proemia præfationes*, commençoient avec la deuxième colonne du volume. Nous signalerons, à ce sujet, un fait peu connu, mais curieux, en ce qu'il révèle dans un auteur célèbre une habitude littéraire, à ce qu'il semble fort peu logique. Cicéron avoit un volume de préfaces composées à l'avance, et qu'il adaptoit ensuite aux ouvrages qu'il vouloit publier. Nous apprenons cette particularité d'une de ses lettres à Atticus (1), dans laquelle on voit aussi que, par distraction, il avoit mis en tête de son traité de la Gloire une préface qui avoit déjà servi pour le troisième livre des Académiques. Ce livre et le suivant sont aujourd'hui perdus, mais on peut aisément se figurer le caractère de ces introductions, composées, pour ainsi dire, au hasard, de manière à pouvoir s'adapter ensuite à toutes sortes de sujets. C'étoient des lieux communs de morale ou de philosophie qu'on pouvoit, après coup, adapter tant bien que mal à toutes sortes d'ouvrages. Au reste, cette bizarre coutume n'étoit point particulière à Cicéron; nous n'hésitons pas à voir des préfaces composées d'avance dans les premiers chapitres des deux principaux ouvrages de Salluste, l'histoire de la conjuration de Catilina et celle de la guerre de Jugurtha. Cet usage, si toutefois l'on peut déduire l'existence d'un usage des deux exemples que nous venons de citer, prit sa source dans une application mal entendue de la méthode des rhéteurs, qui exerçoient sur des lieux communs l'éloquence de leurs élèves. Mais, en devenant inutiles pour l'intelligence du livre, les préfaces risquoient fort de ne plus être lues. Ce fut, en effet, ce qui arriva: du temps de Pline le jeune, elles étoient tombées dans un complet discrédit, et les livres qui pouvoient s'en passer étoient ceux que le public accueilloit avec le plus de faveur (2).

Il y avoit, au moins pour les poésies légères et pour les pièces

(1) Ad Attic., xvi, 6.

(2) Librum jam nunc oportet ita consuescere, ut sine præfatione intelligatur. Epist. V, xiii, 3.

détachées, une autre coutume moins connue; c'étoit de terminer chaque livre par quelques vers au lecteur ou à l'ouvrage lui-même. Martial n'y manque presque jamais. On pourroit peut-être en conclure que c'étoit une habitude particulière à cet écrivain. Cependant un de ces épilogues semble attester un usage plus général. Il dit à la fin de son livre onzième : « Lecteur, « quoique vous puissiez être fatigué d'un livre si long, *vous atten-* « *dez encore de moi* quelques distiques. »

Quamvis tam longo possis satur esse libello,
Lector, *adhuc a me disticha pauca petis* (1).

On peut voir des traces de cet usage dans Ovide, à la fin de l'Art d'aimer et des Amours, ainsi que dans les Odes d'Horace.

Lorsque le livre étoit écrit et collé, on fixoit à l'extrémité de la dernière feuille un petit bâton, autour duquel s'enrouloit le volume, à peu près comme nos cartes géographiques. Ce bâton se nommoit, en grec ὀμφαλὸς, en latin *umbilicus,* parce qu'il étoit placé au centre du volume enroulé, comme le nombril au milieu du corps humain. Martial (2) compare à un ombilic un très-mince rouleau.

Quid prodest mihi tam macer libellus
Nullo crassior ut sit umbilico
Si totus tibi triduo legatur?

Ce passage doit détruire toutes les difficultés qu'on a élevées sur la nature de l'*umbilicus* dans les anciens volumes.

Lorsque le rouleau étoit déployé, l'umbilic se trouvoit à l'extrémité ; de là l'expression proverbiale *ad umbilicum perducere,* qui répondoit au grec *κορωνίδα ἐπιτιθέναι,* et signifioit terminer quelque chose. Horace (3) s'excuse ainsi de ne pas terminer des poésies qu'il avoit autrefois commencées :

Deus, deus nam me vetat
Inceptos olim, promissum carmen, iambos
Ad umbilicum perducere.

Un vieux commentateur explique, dans ce passage, la locution *ad umbilicum perducere* ou *adducere* par *finir, terminer*, parce que,

(1) Epigr., XI, 108.
(2) Epigr. II, VI, 10.
(3) Epod. 14. Voy. en cet endroit l'ancien scoliaste dans l'édit. de Gessner.

dit-il, on a coutume de mettre à la fin des livres des umbilics en bois ou en os. Ceux qu'on a retrouvés dans les manuscrits d'Herculanum sont faits tantôt avec du bois blanc, tantôt avec une espèce de sureau ou de canne. Quelquefois on s'est servi d'un simple morceau de papyrus qu'on a serré et tordu de manière à lui donner la forme et la consistance d'un petit bâton (1). Du reste, on n'en a jamais trouvé plus d'un dans le même manuscrit. Il est néanmoins certain que, pour rendre la lecture des livres plus commode, on les garnissoit de deux umbilics, un au commencement et l'autre à la fin. Stace se plaint à Plotius d'un échange de livres où il avoit reçu un volume en très-mauvais état pour un rouleau tout neuf orné de deux umbilics.

Noster purpureus, novusque charta
Et *binis* decoratus *umbilicis* (2).

En traitant des ornements des volumes nous rapporterons plusieurs passages d'auteurs anciens où les umbilics sont constamment nommés au pluriel. Ils étoient quelquefois terminés par deux pommettes saillantes, *ἀκρομφάλια*, *cornua* (3), destinées à protéger les tranches du volume. De là le mot *ad cornua*, qui avoit la même signification que *ad umbilicum*, c'est-à-dire *jusqu'à la fin*. Martial appelle un livre entièrement déroulé *librum explicitum usque ad sua cornua* (4).

Les tranches se nommoient en latin *frontes*, à cause de la disposition des rouleaux dans les bibliothèques, disposition que nous ferons connoître ailleurs. Il ne sauroit y avoir de doute sur la signification du mot *frontes* (5). La partie du volume qu'il désignoit étoit double *geminæ frontes* (6), ce qui ne peut s'entendre que des

(1) Voy. A. de Jorio *Offic. de' papiri*, p. 18 et suiv., et p. 69.
(2) Sylv. IV, IX, 7.
(3) Voy. Martial, X, 107. Ovid. *Tristes*, I, I, 8.
(4) Epigr. XI, 107.
(5) Il ne faudroit pourtant pas, toutes les fois qu'il s'agit d'un livre, traduire le mot *frons* par *tranche*. Ce mot étoit parfois employé métaphoriquement pour désigner le commencement du livre. Par exemple, Ovide, se doutant bien qu'il existoit dans les mains de ses amis quelques exemplaires des Métamorphoses, dont il avoit brûlé l'original, pria quelqu'un de faire écrire en tête du premier livre, *in primi fronte libelli*, un avertissement portant que l'auteur de l'ouvrage n'avoit pu y mettre la dernière main. Voy. *Tristes*, I, VII, 33.
(6) Tristes, I, I, 11.

deux bases parallèles du rouleau cylindrique. On rognoit ces tranches lorsque les bandes n'avoient pas été parfaitement égalisées avant le collage, et cette opération s'exprimoit par *librum circumcidere*. Elle n'étoit pas sans difficultés, et Aristote n'a pas dédaigné d'en tracer ou du moins d'en expliquer les procédés (1). On se servoit pour cela, ou de ciseaux, ou d'un instrument tranchant en forme de petite faux qu'on appeloit *sicila*. Ce mot, dans le glossaire de Philoxène publié par Labbe, est donné comme l'équivalent de σμίλα χαρτοτόμος, *couteau à couper le papier*. Isidore de Séville dit que l'usage de rogner les livres naquit en Sicile (2), contrée qu'aucun document historique n'autorise à regarder comme ayant été plus anciennement que toute autre adonnée à la littérature. Peut-être aura-t-il confondu, dans un des auteurs qu'il a consultés, les mots *sicila* et *Sicilia*.

Lorsque les tranches avoient été rognées, elles n'étoient pas parfaitement unies. Il restoit encore des cheveux, *comæ*, ou, comme nous dirions aujourd'hui, des *barbes* au papier, qu'il falloit enlever avec la pierre ponce. Ovide, exilé, les vouloit laisser, en signe de deuil, au livre qu'il envoyoit à Rome.

Nec fragili geminæ poliantur pumice frontes
Hirsutus passis ut videare *comis* (3).

La même opération est indiquée dans ce vers de Tibulle :

Pumex et canas tondeat ante *comas* (4).

Et dans ce distique de Martial :

Dum novus est, neque adhuc rasa mihi fronte libellus
Pagina dum tangi non bene sicca timet (5).

Quelquefois les tranches des volumes, comme celles de nos livres, recevoient une couleur. Celles du livre qu'Ovide envoyoit à Rome du fond de son exil étoient noires, et cette teinte lugubre devoit servir à le faire reconnoître.

Candida nec *nigra* cornua *fronte* geras
.... ipso noscere colore (6).

(1) Voy. Aristote. *Problèmes* XVI, 6, et Vossius *in Catull.*, p. 55.
(2) Orig., VI, 12.
(3) Tristes, I, 1, 12.
(4) III, 1, 10.
(5) *Epigr.*, IV, 10.
(6) Tristes, I, 1, 8, 62.

Pour empêcher les volumes de se dérouler on les attachoit avec des courroies qu'on nommoit τελαμῶνες τῶν σιβλιδίων, *lora :*

Novi libri
Novi umbilici *lora rubra* (1).

Dans le deuxième tome des peintures d'Herculanum le frontispice de la page 93 représente, entre autres choses, deux rouleaux superposés en croix. Au milieu de l'un d'eux est marqué un trou ou un bouton qui servoit à fixer la courroie avec laquelle on serroit le volume. Un livre ainsi attaché se nommoit *constrictus liber*, et il étoit moins exposé à être rongé par les insectes :

Constrictos nisi das mihi libellos
Admittam tineas trucesque blattas.

Une précaution encore plus efficace contre ces animaux rongeurs étoit la membrane de parchemin avec laquelle on enveloppoit les livres. Un livre connu peut difficilement changer de maître, dit Martial à un plagiaire,

Sed pumicata fronte si quis est nondum,
Nec umbilicis cultus *atque membrana,*
Mercare tales ab eo nec sciet quisquam (2).

Les enveloppes des livres en peau, διφθέραι, sont mentionnées deux fois par Lucien (3); on les nommoit aussi σιττυβαι, mot que Cicéron a latinisé et qu'Hesychius explique par habits de peau, δερμάτιναι στολαί. Quelquefois on enveloppoit simplement les livres dans une feuille de papyrus, c'est ce qui explique pourquoi, dans plusieurs manuscrits d'Herculanum qu'on a tenté de dérouler, on a trouvé d'abord beaucoup de papier blanc avant d'arriver au texte. On s'est autorisé des épîtres dédicatoires placées par Martial en tête du IIe et du VIIIe livre de ses Épigrammes, pour conjecturer que les dédicaces étoient parfois écrites sur l'enveloppe des volumes. Dans la première de ces épîtres, le poëte se fait adresser la parole par Decianus, qui lui prouve qu'un livre d'épigrammes n'a pas besoin de préface. « Parbleu, répond le poëte, vous avez « raison. Et si vous saviez quelle longue épître je vous avois pré- « parée! mais il en sera ce que vous voulez, et ceux qui liront ce

(1) Catulle, p. 50.
(2) Martial, Épigr. I, 67, 10.
(3) Advers. Indoctum, c. 16, et de Mercede conductis, c. 41.

« livre vous devront de ne pas être fatigués avant d'arriver à la « première page. » Puisque la première page contenoit le commencement de l'ouvrage, il est clair, a-t-on dit, que l'épître préliminaire devoit se trouver avant la première page, et elle ne pouvoit être que sur l'enveloppe. Le huitième livre de Martial, rempli des éloges de Domitien, est dédié par le poëte à cet empereur. Il dit, dans la dédicace, qu'il a cru, par respect pour le nom sacré de César, qui est en tête de son livre, devoir prendre un ton plus grave et plus décent, et qu'il en a averti les lecteurs par une courte épigramme placée sur le seuil même du volume *in ipso libelli hujus limine.* Donc, a-t-on dit encore, l'épître étoit avant le seuil ou avant la première page du livre, par conséquent sur la couverture. Il est évident qu'un auteur, envoyant lui-même à quelqu'un son livre, a très-bien pu écrire son envoi sur l'enveloppe, si cette enveloppe étoit de nature à recevoir l'écriture. Mais que les copistes aient suivi cet usage dans les livres qu'ils confectionnoient pour les vendre, on ne peut en trouver ici aucune preuve. C'est comme si nos neveux, sachant qu'au XIXe siècle les ouvrages commençoient en France avec la première page et que néanmoins ils avoient une préface, en concluoient que la préface étoit imprimée sur la couverture.

Lorsqu'on avoit terminé tous les volumes qui composoient un seul ouvrage, on les réunissoit en un faisceau retenu par un lien qui en faisoit plusieurs fois le tour. Horace, envoyant ses œuvres à Auguste par l'entremise de Vinnius Asella, recommande, entre autres choses, à ce dernier, de ne pas porter gauchement le faisceau de volumes, sous l'aisselle comme un rustre porteroit un agneau,

> .... Ne forte sub ala
> Fasciculum portes librorum, ut rusticus agnum (1).

Le faisceau étoit placé perpendiculairement dans un étui cylindrique, *scrinium curvum* (2), qui ressembloit exactement, qu'on nous passe la comparaison en faveur de sa justesse, aux boîtes en bois blanc dans lesquelles s'expédient les pâtés de Strasbourg. Ces étuis se nommoient *χαρτοφυλακία, σκρίνια, ἀρκλαι, scrinia, cistæ, capsæ.* On en faisoit en bois précieux pour conserver les livres de luxe;

(1) Épîtres, I, XIII, 12.
(2) Ovide, *Tristes*, I, 1, 106.

c'est une boîte pareille que désigne Horace en parlant des vers dignes d'être conservés dans du bois de cyprès, *carmina... levi servanda cupresso* (1). Au corps de la boîte étoit ordinairement fixée une serrure, dans laquelle venoit s'enclaver une verge de fer attachée au couvercle, à peu près comme dans nos malles de voyage (2). Horace fait allusion aux étuis fermés à clef lorsqu'il dit à son livre, pressé de paroître :

Odisti *claves* et grata sigilla pudico (libro) (3).

Sur les côtés du *scrinium* étoient attachés deux anneaux, d'où partoient les deux extrémités d'une courroie destinée à faciliter le transport de la boîte (4). Les enfans de qualité, lorsqu'ils alloient à l'école, étoient suivis d'un esclave nommé *capsarius*, qui portoit l'étui renfermant les livres et les autres instrumens d'étude nécessaires à l'écolier. Cet usage est exprimé dans ces deux vers de Juvénal, où, par parenthèse, on voit que les leçons des maîtres d'école à Rome n'étoient pas taxées à un prix trop élevé :

Quisquis adhuc uno partam colit asse Minervam,
Quem sequitur custos angustæ vernula capsæ (5).

Les auteurs avoient aussi des cassettes où ils conservoient les ouvrages terminés, mais qu'ils n'avoient pas encore publiés. Pourquoi, dit Martial à Sosibianus, pourquoi ne veux-tu rien publier lorsque tes écrins sont remplis d'ouvrages terminés ?

(1) Art. poétique, v, 331.

(2) Voy. les peintures d'Herculanum, tom. II, pl., 2 et Montfaucon, *Antiq. expliquée*, tom. III, pl. VI et VII.

(3) Epître, I, 20.

(4) Peintures d'Hercul., t. II, p. 7.

(5) Satir. X, 117. L'édit de Dioclétien, qui fixe un *maximum* pour tout l'empire romain, édit publié en 1826 par M. le colonel Leake, d'après une pierre découverte à Stratonicée, nous fournit des renseignemens un peu plus précis sur les divers salaires. En supposant, avec MM. Borghesi et Dureau de la Malle, que le sigle monétaire, employé dans cet édit, signifie le denier de cuivre, équivalant à 2 c. et demi, nous trouvons que chaque écolier payoit par mois : pour un maître de lecture, 1 fr. 25 c.; pour un maître de calcul, 1 fr. 90 c.; au professeur de sténographie, 1 fr. 90 c.; au maître d'écriture, 1 fr. 25 c.; au grammairien grec ou latin, au géomètre et au professeur d'éloquence, 5 fr. *An edict. of Diocletian*, p. 22. Cet édit se trouve aussi à la suite des *Recherches sur le Droit de propriété chez les Romains*, par M. Charles Giraud, d'Aix. Voy. cet ouvr., *Pièces just.*, p. 50.

Plena laboratis habeas quum scrinia libris
Emittis quare, Sosibiane, nihil (1) ?

Et Pline le jeune s'adressant à Nason : « Ailleurs je pourrois vous montrer des greniers pleins, ici je vous ferai voir un écrin bien garni : *Possum tibi, ut aliis in locis horreum plenum sic ibi scrinium, ostendere* (2). » Des boîtes du même genre contenoient les livres qui étoient encore sur le métier. Horace, levé avant le soleil, demandoit du papier, des roseaux et ses écrins :

.... prius orto
Sole vigil, calamum et chartas et scrinia posco (3).

Quelquefois on écrivoit sur la boîte le titre de l'ouvrage qu'elle contenoit ; on en peut voir un exemple dans la septième planche du troisième tome de l'*Antiquité expliquée.* Toujours ou presque toujours les volumes avoient un titre extérieur dans leur partie supérieure, c'est-à-dire sur celle des tranches qui apparoissoit aux yeux lorsqu'on enlevoit le couvercle de la boîte. Ovide, exilé, envoie son livre à Rome, il lui recommande d'entrer dans sa demeure où il trouvera ses frères, qui tous, à l'exception des trois livres de l'*Art d'aimer,* cause ou prétexte de son exil, montrent leurs titres étalés au-dessus de leur tranche découverte :

Cætera turba palam titulos ostendet apertos
Et sua detecta nomina fronte geret (4).

Ces titres étoient écrits sur de petits morceaux de papyrus ou de parchemin qu'on appeloit πιττακία, en latin *pittacia.* On donnoit aussi ce nom aux étiquettes collées au sommet des amphores de vin, étiquettes qui annonçoient la qualité et l'âge de la liqueur (5). Pour les volumes, on inséroit ces petits morceaux de parchemin ou de papyrus dans les tranches, et on les y fixoit par un bout avec de la colle, de manière à ce qu'ils pussent, en se repliant, couvrir la tranche presque en entier et offrir le titre du livre aux yeux du lecteur. On peut voir des titres de ce genre parmi les peintures d'Herculanum (6) et dans une planche où Schwarz a fait dessiner une

(1) Epigr. IV, XXXII, 1.
(2) IV, VI, 2.
(3) Epistres, II, 1, 112.
(4) Tristes, I, 1, 109.
(5) Voy. Pétronne. *Satyric.*, p. 14, l. 16, éd. Lotichius, in-4.
(6) Tom. II, pl. 2, et les frontispices des pages 7 et 91.

ancienne bibliothèque d'après un bas-relief en marbre trouvé à Nimègue vers la fin du siècle dernier. M. le chanoine Andr. de Jorio a pareillement fait représenter un manuscrit du musée de Portici, auquel est encore fixé un fragment rectangulaire de papyrus écrit, pendant en dehors de la tranche du volume. Quand le rouleau est déployé, le morceau de papyrus sur lequel est écrit le titre en occupe le milieu (1). Pour les volumes dont les umbilics étoient à pommettes saillantes, il y avoit une autre manière de disposer le titre extérieur; on l'écrivoit sur une petite bande de parchemin qui avoit exactement la longueur du rouleau, et cette bande étoit collée le long du bord et au verso de la première feuille. Cicéron demande à Atticus des colleurs qui puissent aider Tyrannion : « Recommandez-leur, dit-il, d'apporter de petites « bandes de parchemin avec lesquelles on fait ces sortes de titres « que vous autres Grecs appelez, je crois, *συλλάϐους* (2). » Ne semble-t-il pas qu'il s'agisse dans cette phrase d'un titre de telle nature que la langue latine n'avoit aucun mot pour le désigner expressément? Or le mot grec employé par Cicéron désignoit une petite bande de peau qu'on colloit ou qu'on cousoit au bord des vêtemens (3). Cette espèce de titre en forme de bande est encore clairement désigné par Tibulle, lorsqu'il veut que son nom en lettres ornées *couvre le bord* de son livre.

Summaque *prætexat* tenuis fastigia chartæ
Indicet ut nomen littera picta tuum (4).

Le mot *prætexat* ne laisse aucun doute sur la disposition du titre; on sait qu'on appeloit robe prétexte, *toga prætexta*, celle que portoient les enfans mâles au-dessous de dix-sept ans et les filles jusqu'à leur mariage, parce qu'elle étoit bordée, *prætexta*, d'une bande de pourpre. Parmi les manuscrits d'Herculanum, deux ont leur titre ainsi écrit sur l'extrémité extérieure du rouleau (5).

Le manuscrit du musée de Portici, dont nous avons parlé plus

(1) *Officina de' papiri*, p. 57 et suiv., planch. I, B. 2; et *Peintur. d'Herculan.*, t. V, p. 373.

(2) Iisque imperes ut sumant membranulam ex qua indices fiunt, quos vos Græci, ut opinor, *συλλάϐους* appellatis.

(3) Voy. le commentaire de Saumaise sur la vie de Pertinax, par J. Capitolin, c. 8.

(4) Eleg., III, 1, 11 et 12.

(5) Jorio, *Officina de' papiri*, p. 59.

haut, offre une particularité que M. André de Jorio ne manque pas de signaler. Outre le morceau de papyrus pendant en dehors de la tranche et sur lequel est écrit le titre, il y a, sur un autre point du rouleau, un petit ruban fort court, disposé de manière qu'évidemment il n'a jamais pu servir à lier le volume. Dans le dessin publié par M. de Jorio, le ruban paraît rompu et la destination n'en est pas fort claire. On peut tirer plus de lumière d'une des peintures d'Herculanum (1), représentant un jeune homme couronné de lierre qui tient un rouleau dans sa main droite. A la partie supérieure du rouleau est fixé un lien formant, immédiatement au-dessus de la tranche, une boucle de deux pouces de longueur, dans laquelle il étoit facile d'introduire les deux premiers doigts de la main ; comme le jeune homme appuie l'index de la main gauche sur la tranche du livre, à la naissance même de la boucle, on ne peut dire si cette dernière est attachée à l'umbilic ou collée au papier. Dans tous les cas, il est naturel de penser qu'elle servoit à tirer le livre de l'étui qui le renfermoit ordinairement ; nous ne voyons pas du moins qu'elle ait pu avoir une autre destination.

Il nous reste maintenant à parler des ornements qui distinguoient les volumes de luxe des livres ordinaires. Les premiers étoient quelquefois écrits avec des encres d'or et d'argent, et les marges en étoient chargées de peintures. Tel étoit l'exemplaire du panégyrique de Constantin qu'Optatien adressoit à cet empereur :

Quæ quondam fueras pulcro decorata libello
  Carmen in Augusti ferto, Thalia, manus
Ostro tota nitens ; argento auroque coruscis
  Scripta notis, picto limite dicta notans.

On les frottoit avec une espèce d'huile nommée *cedrium*, parce qu'on la tiroit du bois de cèdre, et qui avoit la propriété de préserver les corps des insectes et de la moisissure (2). Martial ne permet à son livre ce précieux liniment que lorsque le patronage de Faustinus lui donne quelque espoir de durée (3). Le livre des Tristes, afin de ne point faire contraste avec le deuil et la dou-

(1) Tom. III, pl. 45.

(2) Ex cedro oleum, quod cedrium dicitur, nascitur, quo reliquæ res unctæ, ut etiam libri, a tineis et a carie non læduntur. Vitruve, II, IX.

(3) Faustini fugis in sinum! sapisti.
Cedro nunc licet ambules perunctus, etc.
Epigramm., III, 2. Voy. aussi V, 6; VIII, 61, etc.

leur du poëte, n'étoit ni frotté d'huile de cèdre, ni poli à la pierre ponce :

Quod neque sum *cedro flavus* nec pumice lævis
Erubui domino cultior esse meo (1).

Ce dernier passage prouve que l'huile de cèdre donnoit aux livres une teinte jaune. Nous avons déjà parlé des livres de Numa, découverts dans la terre après cinq cents années. Pline s'explique leur conservation, en supposant qu'ils avoient été enduits avec de l'huile de cèdre ; *libros citratos fuisse propterea arbitrarer tineas non tetigisse* (2). Les mots *carmina cedro digna*, dans Perse, sont une allusion à la durée des livres frottés d'huile de cèdre et peuvent se traduire ainsi ; *des vers dignes de l'immortalité :*

.... An erit qui velle recuset
Os populi meruisse, et *cedro digna* locutus
Linquere (3).

Horace a dit avec moins de concision :

Speramus carmina fingi
Posse *linenda cedro* et levi servanda cupresso (4).

Reprenons l'épigramme dans laquelle Martial félicite son livre de s'être choisi le patronage de Faustinus. Il le rassure contre les critiques et lui accorde tous les ornements réservés aux livres qui devoient avoir une longue durée :

Cedro nunc licet ambules perunctus
Et, frontis gemino decens honore,
Pictis luxurieris umbilicis ;
Et te purpura delicata velet,
Et cocco rubeat superbus index :
Illo vindice nec probum timeto.

Le second vers, *et frontis gemino decens honore*, indique bien clairement la double tranche du volume, et rappelle l'usage que nous avons déjà signalé, d'après Ovide, de leur donner une couleur particulière.

Nous connoissons maintenant et la nature et la matière des umbilics, que nous avons comparés aux bâtons de nos cartes géogra-

(1) Tristes, III, 1, 13. Voy, aussi I, 1, 7.
(2) *Hist. nat.*, XIII, 27.
(3) Perse, I, 40.
(4) Art poétique, vers 331.

phiques. Une nouvelle cause de ressemblance est la couleur noire qu'on donnoit souvent à ces umbilics. Tels étoient ceux des livres d'épigrammes que Martial offroit à Domitien, par l'intermédiaire de Parthenius :

Nunquam grandia nec molesta poscit
Quæ, cedro decorata purpuraque,
Nigris pagina crevit *umbilicis* (1).

Le vers *pictis luxurieris umbilicis* semble prouver qu'on ornoit quelquefois ces petites verges de couleurs brillantes. Dans une autre épigramme du même auteur, nous voyons que ses livres se vendoient, dans tout l'empire, *ornés* d'umbilics :

Livet Carinus.. ....
Non jam quod orbe cantor et legor toto,
Nec umbilicis quod *decorus* et cedro
Spargor omnes, Roma quas tenet, gentes (2).

Une foule d'autres passages prouvent que les umbilics étoient des ornements. Nous avons déjà cité celui de Stace :

Noster purpureus novusque charta
Et binis *decoratus* umbilicis.

Et l'épigramme que Martial adresse à un plagiaire :

Sed pumicata fronte si quis est nondum
Nec umbilicis *cultus* atque membrana.

Ce qui contribuoit surtout à faire des umbilics un ornement pour le volume, c'étoient les extrémités saillantes, *cornua*, qui en formoient les deux bouts, et qui étoient ou couvertes de peintures ou incrustées d'ivoire. Tibulle faisoit peindre les *cornua* d'un volume qu'il adressoit à Nérée :

Atque inter geminas *pingantur cornua* frontes (3).

Ovide, au contraire, ne vouloit pas que les umbilics de ses livres des Tristes fussent ornés de croissants d'ivoire :

Candida nec nigra *cornua* fronte geras.

Les umbilics eux-mêmes pouvoient être en ivoire ou en quelque

(1) Martial, V, 6.
(2) VIII, 61.
(3) Eleg., III, 1, 9.

bois précieux. Lucien parle deux fois de magnifiques volumes, βιβλίον πάγκαλον, καλλίστοις βιβλίοις, enveloppés dans des membranes couleur de pourpre, et enroulés sur des umbilics d'or, χρυσοῖ ὀμφαλοῖ (1).

Les expressions de Martial, *umbilicis cultus atque membrana*, prouvoient déjà que les parchemins avec lesquels on enveloppoit les volumes étoient quelquefois assez précieux pour leur servir d'ornement. Lucien nomme ces enveloppes διφθέραι πορφυραῖ, des membranes de pourpre. Tibulle donne pour enveloppe au livre qu'il adresse à Nérée un parchemin teint en jaune.

> *Lutea* sed niveum involvat *membrana* libellum (2).

Mais les vers *et te purpura delicata velet*, *cedro... decorata purpuraque* prouvent qu'on employoit aussi à cet usage des lambeaux d'étoffe de pourpre. Martial, envoyant à une dame romaine un livre de poésies encore inédites, l'avoit néanmoins couvert d'une *robe* de pourpre :

> Perfer Atestinæ nondum vulgata Sabinæ
> Carmina, purpurea sed modo culta toga (3).

Le même auteur adresse à Artanus, prêt à partir pour Narbonne, un exemplaire de ses ouvrages, qu'il n'a pas eu le temps de faire orner comme il l'aurait voulu :

> Nondum *murice* cultus, asperoque
> Morsu pumicis aridi politus,
> Artanum properas sequi, libelle (4).

Une enveloppe de pourpre ornoit aussi les fastes, espèce de calendrier que rédigeoit annuellement le grand pontife, et dans lequel étoient marqués les jours fastes ou néfastes, les jours supprimés ou intercalés, les fêtes, les marchés et les principaux événements (5). Ovide, qui s'étudie à dépouiller ses livres des Tristes de tous les ornements qui pourroient contraster avec sa douleur, met l'enveloppe de pourpre au nombre de ces ornemens intempestifs (6).

(1) Advers. indoct., c. 4; de Mercede conductis, c. 41.
(2) Eleg., III, 1, 9.
(3) Epigr., X, 93.
(4) *Ibid.*, VIII, 72.
(5) Martial, XI, 4; XII, 26. Voy., pour la composition des Fastes, M. Leclerc, des Journaux chez les Romains, p. 143.
(6) *Tristes*, I, 1, 5.

Nec te purpureo velent vaccinia fuco;
Non est conveniens luctibus ille dolor.

Il ajoute immédiatement :

Nec *titulus minio*, nec cedro charta notetur,

prescription diamétralement opposée à celle de Martial, qui rend si bien l'effet d'un titre éclatant :

Et *cocco rubeat* superbus index.

Nous avons parlé ailleurs des encres de couleur, et particulièrement des encres rouges employées dans les titres des volumes. Il resteroit à décider si ces couleurs éclatantes servoient à orner le titre intérieur ou les titres extérieurs. Il est certainement question d'un titre extérieur dans ces vers de Tibulle, que nous avons déjà cités :

Summaque prætexat tenuis fastigia chartæ
Indicet ut nomen littera picta meum.

Les autres passages où l'on fait mention des encres rouges pour les titres sont moins formels; ils semblent, à la vérité, s'appliquer plus naturellement aux titres apparents qu'à celui qui est écrit dans le rouleau, en tête de l'ouvrage. Néanmoins, on ne peut guère douter que dans les volumes où l'on prodiguoit les peintures et les encres d'or et d'argent, comme dans le panégyrique de Constantin par Optatien, le titre intérieur, qui, par sa nature et par la place qu'il occupoit dans le rouleau, attiroit aussitôt l'attention, n'ait eu aussi sa part de ces ornements de luxe. On ne peut douter, du reste, que dans les livres de moindre prix, écrits simplement à l'encre noire, on n'ait distingué le titre par une encre d'une autre couleur; c'est dans cet usage, comme nous l'avons déjà fait observer, que le mot *rubrica*, signifiant *titre de lois*, a pris son origine.

H. GÉRAUD.

(*La suite au numéro prochain.*)

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE, N° 12.

N° 17. — Octobre 1839.

1807 Abel Beffroy (dit le cousin Jacques). Lettre autog. sign. à André Dumont, 7 fructidor. . . . . 5— »

1808 Aga d'Alger. Consentement de l'Aga de la milice d'Alger, en Barbarie, à l'exécution des commandemens du sultan Ibrahim, pour le contrat des esclaves français, le 10 avril 1643. 10— »

1809 Akakia (Martin le docteur). Pièce avec signature originale, du 2 may 1573. . . . . 4— »

1810 Amyot (Jacques). Pièce avec une ligne et signature originale, du 31 décembre 1569. . . . . 4—50

1811 Ancre (le maréchal d') au prince de Narestang. Lettre autog. sign. Amiens, 2 octobre 1615. . . . . 30— »

1812 ———— au même. Août 1616. . . . . 34— »

1813 **Anne de Bretagne.** Lettre originale avec signature adressée au général de Languedoc. . . . . 10— »

1814 **Anne d'Autriche.** Lettre autog. sig. adressée au duc de Saxe Weimar, datée de Saint-Germain, le 16 avril 1639, avec cachet. . . . . 27— »

1815 **Arnaud d'Andilly.** Pièce autog., avec signature originale, 31 juin 1642. . . . . 5— »

1815 *bis.* **Auger.** De l'Académie françoise. Lettre autographe signée. . . . . 3— «

1816 **Arcq (le chevalier d').** Lettre de trois pages. 14 février, 1771. . . . . 6— »

1817 **Babeuf (Gracchus).** Un cahier pour une défense préparatoire de G. Babeuf contre un jugement du tribunal de Montdidier, avec de nombreuses annotations autographes, mémoire fort curieux. . . . . 18— »

1818 **Baluze (Etienne).** Pièce autog. sig. datée de Paris le 5 octobre 1679. . . . . 10— »

1819 **Balzac (historiographe).** Pièce avec signature originale datée du 1er février 1629. . . . . 8— »

1820 **Beaumarchais.** Mandat de six cents livres au porteur, à valoir sur ses honoraires d'auteur de Tarare, 24 novembre 1790. . . . . 5— »

1821 **Bellay (Martin du).** Pièce avec signature originale sur vélin, 30 avril 1547. . . . . 3— »

1822 **Belaudière (de la),** Le célèbre poëte provençal. Pièce avec signature originale sur vélin, 24 novembre 1564. 12— »

1823 **Bergeron (le voyageur).** Lettre autographe signée adressée à M. Godefroy, datée de Blérancourt le 22 octobre. 4— »

1824 **Bèze (Théodore).** Lettre autographe signée. 24— »

1825 **Biron le (maréchal de).** Belle lettre autographe signée adressée au roi, datée de Muret le 14 avril 1579. 70— »
Autre lettre. . . . . 65— »
Décapité sous Henri IV.

1826 **Boissy d'Anglas.** Lettre autographe signée à André Dumont. Paris, 5 floréal an III. . . . . 5— »

1827 **Bonaparte (Lucien).** Lettre autographe signée Roboglio. 10— »

1828 **Bongars (de).** Lettre autographe signée, de 3 pages, adressée à M. de Villeroi, datée de Francfort le 14 novembre 1602, avec cachet. . . . . 16— »

1829 **Bossuet (évêque de Meaux).** Lettre autographe signée de Meaux, le 1er mai 1695. . . . . 18— »

1830 **Bourbon (Louis de).** Lettre autographe signée à la reine, datée du 23 novembre 1561. . . . . 10— »

1831 **Bourdon (de l'Oise).** Deux lettres autographes signées, contenant des recommandations à son collègue Dumont. 3— »

1832 **Brionne (le comte de).** Lettre autographe adressée au duc de Valentinois, style très-libre, 31 juillet. . . 10— »

1833 **Buckingham (le duc de).** Belle lettre autographe signée adressée au marquis d'Effiat, ambassadeur du roi de France à Londres, 22 février 1624. (*Très-rare*). . . . 40— »

1834 **Camden (historien anglois).** Lettre autographe signée en anglois. . . . . 16— »

1835 **Camusat (Pierre).** Pièce autographe signée, du 28 mars 1716. 6— »

1836 **Canclaux.** Lettre autographe signée à André Dumont, datée de Paris, 30 janvier an V. . . . . 6— »

1837 **Candeille (mademoiselle Simon)**, artiste du Théâtre-François et auteur. Lettre autographe signée. . . . 10— »

1838 **Catherine de Médicis (la reine)**. Lettre autographe signée à madame la duchesse de Savoie. . . . . . . 32— »

1839 **Caylus (madame de)**. Lettre autographe signée, 1er décembre 1716. (*Rare.*). . . . . 20— »

1840 **Chamillart (Gabriel)**. Pièce autographe signée, 1679. 2— »

1841 **Chaptal (ministre)**. Lettre autographe signée à André Dumont, 17 messidor an II. . . . . 6— »

1842 **Charles II (roi d'Angleterre)**. Lettre autographe signée, 15 septembre 1667. . . . . 48— »

1843 **Charles III (duc de Lorraine)**. Lettre autogr. sign. datée de Nancy le 17 juillet. Lettre autographe signée adressée au roi. Il lui rappelle sa promesse de payer un supplément de dot, lors du mariage de Catherine, de madame sa fille avec son fils le duc de Bar, avec cachet. . . . 5— »

1844 **Charles de France (dauphin)**. Belle pièce sur vélin, signature originale, 15 mai 1422. . . . . 3— »

1845 **Charles (duc de Savoie)**. Belle pièce sur vélin, avec signature originale et cachet. . . . . 4— »

1846 **Christine (reine de Suède)**. Lettre avec signature adressée à Pierre Bidal, datée d'Upsal, 14 décembre 1653. 4— »

1847 **Choron**. Lettre autographe signée relative à son projet de concerts spirituels, datée du 11 novembre 1826. 2— »

1848 **Colbert**. Joli billet autographe signé. . . . . . 12— »

1849 **Comité de salut public**. Pièces diverses avec signatures

de Billaud Varennes, Robespierre, Carnot, Collot d'Herbois, Saint-Just, Prieur. . . . . 6— »

1850 **Commynes (Philippe de).** Une pièce avec signature originale, contenant reçu de 500 livres pour ses gages, 26 octobre 1484, sur vélin. (*Très-rare.*). . . . . 18— »

1851 **Condé (Louis de Bourbon le Grand).** Lettre autographe signée adressée au duc de Longueville, 12 décembre 1639, avec cachet entier aux armes de France. . . . 15— »

1851 *bis.* **Constant (Benjamin).** Lettre autographe signée. 5— »

1852 **Corneille (Thomas).** Reçu de gratification, 12 novembre 1665. 10— »

1853 **Courtois (représentant du peuple).** Lettre autographe signée à André Dumont, 3 messidor an III. . . . 8— »

1854 **Desportes (Philippe).** Lettre autographe signée adressée à M. de Villeroi. . . . . 26— »

1855 **Devienne (mademoiselle)**, actrice célèbre. Lettres autographes au citoyen André Dumont. . . . . 6— »

1856 **Duras (la duchesse)**, auteur d'Ourika, etc. Lettres autographes signées. . . . . 8— »

1857 **Du Bellay.** Pièce originale avec signature. . . . 3—50

1858 **Espernon (Louis de la Valette, duc d').** Lettre autographe signée adressée à M. l'évêque de Luçon, du 9 février 1621. 15— »

1859 **Fauchet (Claude).** Pièce originale avec signature, 16 juillet 1565. . . . . 10— »

1860 **Flamsteid.** Longue lettre autographe signée, 7 octobre 1681. 6— »

1861 FONTAINE (DE LA). Reçu autographe et signé du 16 décembre 1661. . . . . 40—»

Très-rare.

1862 FOUCQUET. Pièce avec signature originale, 17 février 1600. 3— »

1863 FRÉRON (REPRÉSENTANT DU PEUPLE). Lettre autographe signée adressée à son collègue Dumont; pétition apostillée par Fréron et renvoyée à son collègue Dumont. . . 13—»

1864 GASTON (DUC D'ORLÉANS), fils d'Henry IV. Lettre autographe signée au duc de Weymar, datée de Paris le 17 avril 1638, avec cachet. . . . . 22—»

1864 *bis.* GENLIS (D. DE). Lettre autographe signée. . 4— »

1865 GIRARDON, sculpteur du roi. Signature sur un reçu de rente, 2 août 1700. . . . . 3—50

1866 GRAMMONT (LE CHEVALIER DE). Lettre autographe signée adressée au surintendant. . . . . 20— »

1867 GRANDVELLE (LE CARDINAL). Lettre autographe signée datée de Madrid le 22 juin 1583. . . . . 17— »

1868 GRAPPIN (DOM). Lettre autographe signée. . . . 5— »

1869 GRIMM. Une page autographe à M. Vagmire. . . 10— »

1870 HEINS (DANIEL HENRI). Lettre autographe signée avec cachet en timbre sec, datée du 20 mai 1626. . . 6— »

1871 HEMERY (MICHEL-PARTICELLI SIEUR D'). Lettre autographe signée adressée à M. Bouteille, datée de Paris le 7 août 1645. 6— »

1872 HEMYLOYS (ÉVÊQUE DE POITIERS). Belle lettre autographe signée datée de Poictiers le 20 décembre 1637. 10— »

1873 HENRY II ROI DE FRANCE. Lettre avec une ligne autographe signée adressée à M. de Villeroi, 22 avril 1542. 10— »

1874 HENRY III. Belle lettre autographe signée adressée à M. de Villeroi. 35— »

1875 HENRY IV. Lettre aut. avec signature originale adressée à la reine, mère du roi monseigneur, juillet 1585. . . 40—»

1876 HOSPITAL (MICHEL DE L'). Deux reçus avec signature originale, sur vélin, 15 janvier, 15 octobre 1563. . . 3— »

1877 ISORÉ (REPRÉSENTANT DU PEUPLE). Lettres autographes signées adressées au citoyen Dumont. . . . 5— »

1878 JACQUES II (ROI D'ANGLETERRE). Belle lettre autographe signée. . . . . 45—»

1879 JEAN (ROI DE DANEMARCK). Lettre avec signature originale adressée à Louis XII, du 20 juillet 1507. . . . 5— »

1880 JEANNIN (LE PRÉSIDENT) à M. de Pisiaulx. Belle lettre autographe signée, recommandation en faveur du baron de Roussillon. . . . . 17—»

1881 ——— Lettre autographe signée adressée à M. Villeroi, avril 1614. . . . . 15— »

1882 ——— Lettre avec signature originale, 16 mars 1614. 6— »

1883 JUAN D'AUTRICHE (DON). Lettre avec deux lignes autographes et signature originale datée de Namur, le 25 avril 1577. 10— »

1884 JUVENAL DES URSINS, historien de Charles VII. Pièce avec signature originale, du 24 juillet 1396. . . . 5— »

1885 LAFAYETTE (LE GÉNÉRAL). Lettre autographe signée datée du 17 août 1830. . . . . 3— »

1886 LAMARCK (ROBERT). Pièce avec signature originale datée de Paris, 16 avril 1562. . . . . 4— »

1887 LAMAURISIÈRE (MARÉCHAL DE CASTELNAU). Belle lettre autographe signée adressée à la reine, datée du 9 mai 1567. 15— »

1888 LAMOTHE-HOUDANCOURT (LE MARÉCHAL DE) au cardinal Mazarin. Belle lettre autographe signée, 28 août 1648. 15— »

1889 LEBON (JOSEPH). Lettre autographe signée dans laquelle il annonce à son collègue Dumont « l'arrivée de Doullens de onze têtes, dont deux sont tombées la veille, et qu'il va faire suivre par les autres. » Cette lettre, fort longue, est des plus curieuses par sa forme et son style sauvage. Arras, 24 ventôse an II. . . . . 45— »

1890 ——— Lettre autographe signée à son collègue André Dumont, datée du 6 nivôse an II. . . . . . . 12— »

1891 ——— Lettre de quatre pages autographes, datée d'Abbeville le 22 août an II, à la Convention nationale. 15— »

1892 ——— Pièce autographe signée, du 4 août 1793, avec une apostille de sa main qui peint tout son caractère. 15— »

1893 LANCELOT DU LAC. Pièce avec signature originale, le 20 juin 1509. . . . . 5— »

1894 LEGOUVÉ. Lettre autographe signée. . . . . . . 7— »

1895 LECZINSKI (STANISLAS). Lettre autographe signée, datée de Menars le 31 mai 1732. . . . . 17— »

1896 LEVASSEUR (DE LA SARTHE). Lettre autographe signée adressée

au citoyen Dumont le 27[e] jour du 1[er] mois de l'an II de la république. . . . . 4— »

1897 **Louis XI.** Lettre autographe signée au trésorier du Dauphin, datée d'Orléans le 2 mars 1465. « Par cette lettre très-curieuse, et entièrement de la main du roi, il prie instamment le trésorier du Dauphin de se procurer, à Lyon ou ailleurs, 4,000 écus pour les remettre au fils aîné du duc de Milan qui est venu à sa nécessité avec ses gens, pour lui donner les moyens de retourner chez lui; les supplications auxquelles le roi descend dans cette lettre prouvent quelle difficulté il éprouvoit pour se procurer une somme aussi minime à cette époque. ». . . . . 75— »

1898 **Louis XII.** Pièces avec signatures originales, 1485. 3—50

1899 **Louis XIV** à sa sœur, 3 pages.

Cette lettre est parfaitement authentique et ne peut être attribuée à Rose. Autre pièce avec une ligne de sa main et signée. 85— »

1900 **Lorraine (le cardinal de)** au roi. Longue lettre de deux pages autographes signée, datée de Bruxelles le 13 mai 1559. 45— »

1901 ——— Belle lettre autographe signée, datée de Reims le 28 avril. . . . . 45— »

1902 ——— Pièce signée, datée du 30 septembre 155. 2—50

1903 **Malebranche.** Un reçu signé, juillet 1674. . . . 3— »

1904 **Malherbe (François de).** Belle lettre autographe signée adressée à M. de Bouillon, datée de Paris, 6 avril 1614. 70— »

1905 ——— Lettre de deux pages autographes signée, adressée à M. Peres. Paris, 28 juin 1610. . . . . . . 75— »

1906 **Malherbe** (**François de**). Lettre de quatre pages adressée à M. de Bouillon, datée de Paris le 22 décembre 1627. 100— »

1907 **Marchangy**. Lettre autographe signée. Paris, le 27 novembre 1817. . . . . 7— »

1908 **Maintenon** (**madame de**). Lettre autographe. . 12— »

1908 *bis*. **Marguerite** (**sœur de François Ier**). Lettre autographe signée. . . . . 50— »

1909 **Marguerite de France, reine de Navarre**. Lettre autographe signée à son frère, sans date. . . . . 27— »

1910 **Marie d'Aragon** à la reine Marie de France. Billet avec signature originale, 24 mars 1450. . . . . 5— »

1911 **Marie de Bourbon** (**Condé**). Lettre de ménage fort curieuse adressée à sa mère, sans date (vers 1560). . . 10— »

912 **Marie de Gonzagues, reine de Pologne**. Lettre autographe signée d'initiales, avec cachet. . . . . 6— »

913 ——— Lettre autographe signée adressée à M. Philippeau, avec cachet et fil de soie. . . . . 10— »

914 **Marie Leczinska, reine de France**, au cardinal de Fleuri. Lettre autographe signée ; elle l'assure de sa reconnoissance et de son amitié, 27 octobre 1729. . . . . . 18— »

1915 **Marie Stuart**. Lettre autographe signée adressée à la reine de France, sa belle-mère, pièce très-remarquable et très-rare. . . . . 195— »

1916 **Marmontel**. Belle lettre de trois pages à M. de Sartines, écrite et signée de sa main durant sa détention à la Bastille, datée du 2 janvier 1760. . . . . 16— »

1917 **Maupertuis**. Lettres autographes signées :
Berlin, 4 mars 1755. . . . . 7— »
Saint-Dizier près Saint-Malo, 19 décembre 1753. 7— »
Lyon, 26 juin 1758. . . . . 7— »

1918 **Mazarin** (le cardinal). Lettre autographe signée à M. de Chauvigny, conseiller du roi, datée de Saint-Germain, 28 février 1643, en italien. . . . . 35— »

1919 **Mirabeau**. Belle lettre autographe signée, 12 septembre 1775. . . . . 6— »
Idem, autre lettre. . . . . 5— »

1920 **Médicis** (Marie de). Lettre autographe signée adressée à son fils le duc d'Orléans. Paris, 22 octobre 1627, avec cachet aux armes de France. . . . . 30— »

1921 **Merlin** (de Douai). Lettre autographe signée adressée au citoyen André Dumont. . . . . 4— »

1922 **Merlin** (de Thionville). Deux lettres autographes signées adressées au citoyen Dumont. . . . . 4— »

1923 **Moncrif**. Pièce avec signature originale. . . . 3— »

1924 **Monnoye** (de la). Belle et curieuse lettre à M. de la Forest, maire de Montbard, élu de la province de Bourgogne. Autographe signée; il envoie à M. de la Forest deux complimens ou discours tout faits pour être débités à une Altesse sérénissime en passage à Dijon, 22 mars 1714. . 30— »

1925 **Montespan** (madame de) à Colbert. Lettre autographe, 10 décembre 1679. . . . . 12— »

1926 **Montluc** (Blaise de). Pièce sur vélin signée, 28 janvier 1550, avec cachet et timbre sec. . . . . 4—50

1927 ——— Une pièce sur vélin signée, 1552. . . 3— »

1928 **Montmorency** (Anne de). Une pièce avec signature originale sur vélin datée du 1er septembre 1567; le connétable fut tué 40 jours après à la journée de Saint-Denis. 6— »

1929 ——— Diverses pièces diplomatiques originales adressées au connétable. . . . . 10— »

1930 **Mortemart (Gabriel de Cochenet, duc de).** Lettre autographe signée adressée au cardinal Mazarin, datée du 11 septembre 1658. . . . . 16— »

1931 **Murat (roi de Naples).** Lettre autographe signée datée d'Arras, le 28 brumaire an II, à M. Andrieux. . 55— »

Cette curieuse lettre porte en titre cette note de la main de Dumont, le représentant du peuple : « Cette lettre de Murat (devenu « roi de Naples) prouve qu'en l'an II il avoit pris le nom de Marat. » En effet, cette lettre porte la signature de Murat écrite Marat.

1932 ——— Autre lettre autographe signée adressée au citoyen Dumont, représentant du peuple, datée de Paris, 2 germinal an VIII. . . . . 15— »

1933 ——— Lettre avec signature seulement adressée au citoyen Dumont, sous-préfet à Abbeville, 27 thermidor an XII. 5— »

1934 **Orléans (mademoiselle d'),** duchesse de Montpensier. Lettre autographe signée adressée à M. Goulas, 2 septembre, avec cachet. . . . . 36— »

1935 ——— Autre lettre autographe signée adressée à M. de Harlay, datée de Saint-Fargeau, le 3 mai 1651. 36— »

1936 **Orléans (Charles d').** Pièce avec quatre lignes autographes et signature originale. . . . . 25— »

Autre pièce avec signature. . . . . . . 5— »

1937 **Orléans (Jean batard d').** Pièce avec signature originale, datée du 12 avril 1450. . . . . 5— »

1938 **Oudet.** Lettre autographe signée adressée au capitaine Tamisier, 9 thermidor an VII. . . . . 5— »

1939 **Philippe d'Orléans (régent).** Lettre de quatre pages très-remarquable et relative aux siéges de Plaisance, Turin, Carpi, etc., autographe signée. . . . . . . 45— »

1940 **Philippe II (roi d'Espagne)** à la reine, à Madrid. Lettre autographe signée, avec timbre sec sur cachet. 60 — »

1941 **Pillon (Germain)**, sculpteur. Pièce avec signature originale sur vélin, juillet 1582. . . . . 10 — »

1942 **Perrault (Charles)**. Belle lettre autographe signée. 16 — »

1943 **Pompadour (madame de)**. Lettre autographe avec cachet datée du 15 décembre 1750. (*Piquetée.*). . . . 8 — »

1944 **Poyet (le chancelier)**. Pièce avec signature originale. 3 — »

1944 *bis.* **Rabelais (Fr.)**. Lettre autographe signée, 7 pages. (*Rarissime.*). . . . . 600 — »

1945 **Racine (Louis)**. Lettre à l'abbé Targny, docteur en Sorbonne. Soissons, 27 septembre, 1739. . . . 20 — »

1946 **Ramée (Pierre de la)**. Pièce avec signature originale, 15 juillet 1567. . . . . 12 — »

1947 **Raucour (mademoiselle)**. Lettre autographe signée adressée au citoyen André Dumont. . . . . 10 — »

1948 **Réaumur**. Lettre autographe signée datée de Charenton, 11 juillet 1733. . . . . 9 — »

1949 **Récamier (madame de)**. Pièce autographe signée à André Dumont. . . . . 9 — »

1950 **René (de Lorraine)**. Pièce revêtue d'une signature originale sur vélin, du 9 novembre 1474. . . . . . 5 — »

1951 **René (de Lorraine)**. Belle pièce avec signature, avec beau cachet, du 14 avril 1477. . . . . 8 — »

1952 **Rohan (le prince Charles de)**. Profession de foi républicaine entièrement autographe, pièce curieuse pour l'étude de l'histoire, dans laquelle le prince de Rohan affirme n'avoir jamais mis le pied chez Capet, etc. . . . . 10 — »

1953 **Ronsart**. Une belle lettre autographe signée. (*Très-rare.*) 72 — »

1954 RUBENS (PIERRE-PAUL). Belle lettre de deux pages autographe signée, datée d'Anvers, 8 octobre 1626. . . 75—»

1955 SAVOIE (EUGÈNE DE). Lettre autographe signée de quatre pages. . . . . 36— »

1956 ——— Très-belle lettre de six pages autographes signées, datée de Milan, le 23 mars 1701. . . . . 46—»

1957 SIMIANE (MADAME DE). Lettre autographe de quatre pages. 8— »

1958 SAINT-SIMON (LE DUC). Lettre autographe signée, 29 janvier 1720. . . . . 14— »

1959 STAEL (MADAME DE). Lettre d'invitation autographe au citoyen André Dumont. . . . . 6— »

1960 TAVANNE (MARÉCHAL DE). Lettre avec deux lignes et signatures autographes adressées à M. de Martigny. . . . 7— »

1961 THOU (DE). Belle lettre autographe signée adressée à M. de Casaubon, datée de Paris, le 20 mai 1611. . . . 18— »

1962 THOU (CHRISTOPHE DE). Lettre autographe signée, du 20 janvier 1611. . . . . 15— »

1963 ——— Pièce avec signature originale sur vélin. 3— »

1964 TREMOILLE (GEORGE DE LA). Pièce signée originale sur vélin, 9 mai 1437. . . . . 6—»

1965 TRESSAN. Lettre autographe signée. . . . . . . 6— »

1966 TRISTAN L'HERMITE, prévôt des maréchaux de France. Pièce avec signature originale sur vélin, 29 septembre 1473. 7— »

1967 Turenne. Belle lettre autographe signée au comte de Chavigny, 1652. . . . . 25— »

1968 ——— à M. Milet. Billet avec cachet entier, autographe signé. . . . . 15— »

1969 Turgot. Lettre à M. Grandjean de Fouchy. Autographe signée, 28 mars 1775. . . . . 10— »

1970 Urfé (Anne d'). Signature originale, datée du 30 novembre, 1569. . . . . 5— »

1971 Vauban (maréchal de). Reçu autographe signé, de 300 livres, pour ses appointemens de sous-ingénieur aux fortifications à la ville d'Ash, 31 janvier 1670. . . . . . . 7— »

1972 Voltaire. Belle lettre autographe signée à M. de Roncières, datée de Ciray, le 4 août 1761. . . . . 16— »

Autre lettre autographe signée du V. seulement. 7— »

MANUSCRITS.

1973 Preuves de la noblesse de Saint-Cyr. 1 vol. pet. in-fol., v., de 96 feuilles, sur papier, contenant des généalogies et armoiries coloriées, exécuté avec beaucoup de soin. 185— »

Les généalogies sont au nombre de 96, dont : de Gonidec, en Bretagne; — de Chabanne, en Auvergne; — d'Arces, en Dauphiné; — de Conflans d'Encour-en-Vexin; — de la Salle-du-Teillet, en Auvergne; — du Bost-de Boisvert, en Lyonnois; — de Plas, en Quercy; — de Caumont; — de Cussy; — de Durfort; — de Marant, etc.

1974 Registre d'anoblissement de la province de Normandie.

1 vol. gr. in-fol., sur vélin, de 99 pages, écriture du xvie siècle, avec grand nombre d'armoiries. . 100— »

Les noms cités dans ce registre, donnant la date et l'époque de l'anoblissement, sont au nombre de 264.

N. B. Voyez le N° 1594 du Bulletin pour un beau manuscrit généalogique de la maison de Dreux.

1975 **Le Miroir de l'humaine salvation**, trad. françoise du Speculum humanæ salvationis, grand in-fol. rel. en mar. rouge, tr. d. . . . . 1650—»

Très-beau *Ms.* du xve siècle, sur vélin, orné de 160 miniatures en or et en couleur, la plupart en camaïeux fond bleu, de la plus parfaite conservation, écrit à deux colonnes, et en tête de chaque se trouve une miniature; les quatre que l'on voit, lorsque le livre est ouvert, représentent, l'une un sujet du Nouveau Testament, et les trois autres des faits analogues tirés presque tous de l'Ancien Testament; mais chacun des personnages avec le costume du xve siécle, ainsi que les meubles, les instrumens, les maisons qui s'y trouvent représentés.

Un *Ms.* parfaitement semblable a été vendu, à la vente de M. Duriez, 2,860 fr., en janvier 1828. (*Voyez* n° 77 du catalogue Duriez.)

1976 **Preces piæ.** Très-beau *Ms.*, sur vélin, avec 57 miniatures. rel. en mar. rouge, tr. d. . . . . 360— »

1977 Autres livres sur vélin *imprimés*, avec gravures en bois, etc.

Notices contenues dans le dix-septième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e série.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

Nos 18 ET 19. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
No 12.

NOVEMBRE.

DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ, etc.

(Suite.)

CHAPITRE CINQUIÈME

des *Libelli* et des Lettres.

Shwarz a fait des lettres et de tous les écrits distingués, dans l'antiquité latine, sous le nom de *libelli*, une classe de livres à part, qu'il a nommés livres à plis, *libri plicatiles*. Il a été conduit à ce résultat par une fausse interprétation des mots latins : *plicare*, *complicare*, *explicare*. Après avoir rendu à ces mots leur véritable acception, nous sommes déjà autorisé à faire rentrer les lettres et les *libelli* dans la classe des rouleaux. Justifions ce changement en recherchant quelles ont été, dans l'antiquité, la nature et la forme des écrits nommés *libelli*, et des lettres missives.

A proprement parler, le mot *libellus* n'est qu'un diminutif de *liber*; par conséquent, lorsque nous avons prouvé que, chez les auteurs latins les plus anciens, le mot *liber* devoit s'entendre d'un volume, nous avons en même temps établi la synonymie de *libellus* et de *volumen* : seulement, le volume désigné par le mot *libellus* seroit de plus petite dimension.

Souvent même *libellus* est simplement synonyme de *liber*, et n'emporte aucune signification de dimension plus petite. C'est par ce mot que Catulle, Tibulle, Ovide, Martial, Pline le jeune désignent toujours leurs ouvrages; rarement ils se servent du substantif *liber*. « Vous semblez craindre, écrivoit l'empereur Auguste « à Horace, que vos livres (*libelli*) ne soient plus grands que vous. « Mais si la taille vous manque, vous avez, en revanche, un ventre « assez prononcé. Ecrivez donc sur un boisseau; la circonférence « de votre volume (*voluminis*) sera ainsi aussi vaste que celle de « votre abdomen (1). » La synonymie de *libellus* et de *volumen* est ici incontestable.

(1) Vereri autem mihi videris ne majores *libelli* tui sint quam ipse es. Sed si tibi statura deest, ventris abunde est. Itaque licebit in sextario illos scribas, quo circuitus tui *voluminis* sit ὀγκωδέστατος sicut est ventriculi tui. Suétone, Vie d'Horace, ch. 11.

Libellus signifioit aussi un écrit de peu d'étendue, une courte pièce de vers, un billet d'invitation. Stace désigne ainsi chacune des pièces qui composent son recueil de poésies, intitulé *Silvæ* (1). Pline le jeune se félicite d'avoir récité en public un ouvrage, devant un nombreux auditoire, quoiqu'il n'eût fait prévenir personne par des billets, comme c'étoit l'usage, *non per codicillos, non per libellos admoniti* (2). Ces deux sortes de *libelli* étoient-ils ployés en rouleau, nous n'avons, pour l'affirmer, aucun témoignage positif; mais on peut le conjecturer sans invraisemblance, car les premiers étoient aux volumes ce que la brochure est chez nous à un livre ordinaire, et les seconds rentroient dans la classe des lettres, que nous prouverons tout à l'heure avoir eu la forme de volumes.

Il est naturel de penser que ces annonces, dans lesquelles on consignoit le jour, la durée et les détails des jeux du cirque, le nom de chaque gladiateur avec celui de son concurrent, *ces libelli gladiatorum*, qu'on vendoit en public (3), étoient transcrits sur des bandes de papier ou de parchemin, qu'on colportoit ouvertes, et que l'acheteur ployoit ensuite en rouleau.

Les actes judiciaires étoient également désignés sous le nom de *libelli*. Martial se moque d'un avocat ignorant, qui, pour se donner de l'importance, se fait accompagner d'une foule de scribes, et dont la main gauche est écrasée sous le poids des *libelli*,

> Hic qui *libellis* prægravem gerit lævam
> Notariorum quem premit chorus levis, etc. (4).

Or les dossiers des avocats de Rome ne ressembloient nullement, pour la forme, à ceux de nos avocats, quoiqu'ils dussent contenir des pièces de même nature; ils étoient en forme de *faisceaux*. « Dites-moi, dit Juvénal, ce que rapporte aux avocats la discus-

(1) Dubitavi an hos *libellos*, qui mihi subito calore et quadam festinandi voluptate fluxerunt, cum singuli de sinu meo prodiissent, congregatos ipse dimitterem. Stat. proem. ad Stellam.

(2) Epîtres, III, XVIII, 4.

(3) Cicér., *Philipp.*, II, 38. Ces *libelli* n'étoient, sans doute, que la copie des grandes affiches en lettres rouges qu'on écrivoit sur les murailles, affiches dont on voit encore des modèles dans les ruines de Pompeï. Romanelli, Viaggio a Pompeï, à Pesto e di Ritorno ad Ercolano. Napoli, 1811, in-8, p. 47-59.

(4) Epigr., X, 51.

sion des affaires d'autrui, et ces *libelles en faisceaux* qu'ils traînent sans cesse avec eux :

Et *magno* comites *in fasce* libelli (1).

Puisque la réunion des actes que portoient avec eux les avocats formoit un faisceau, il falloit bien que ces actes ployés eussent la forme cylindrique. Ainsi, partout où nous trouverons un acte judiciaire ou administratif, qui soit incontestablement de nature à entrer dans le dossier d'un avocat, nous serons autorisé à regarder cet acte comme un volume propre à entrer dans la composition d'un faisceau de livres, et, s'il est nommé *libellus*, à regarder ce mot comme synonyme de *volumen*.

Plaute compare un rendez-vous à une citation en justice ; et, en appelant *libellus* le billet qui renferme le rendez-vous, il donne clairement à entendre que ce nom s'appliquoit également aux assignations :

Ubi tu es qui me libello venerio citavisti ? ecce me ;
Sisto ego tibi me (2).

Le mot *libellus*, seul et sans épithète, signifioit, en jurisprudence, un acte d'accusation. *De libellis* est le titre de la loi qui règle la teneur et les formalités des actes de ce genre (3).

Les notes que, dans l'intérêt de leurs affaires, les clients remettoient aux patrons ou aux avocats, les mémoires où ceux-ci développoient leurs moyens de défense portoient aussi le nom de *libelli*. Quintilien recommande aux avocats de ne pas se croire suffisamment instruits d'une affaire par les mémoires (*libelli*) d'un plaideur ignorant, ou d'un de ces avocats qui, se reconnaissant inhabiles à porter la parole, se chargent néanmoins des travaux les plus délicats que comporte leur profession (4). Ailleurs, le même auteur enseigne que le propre d'un véritable avocat, c'est de maîtriser l'esprit des juges, et il ajoute : « Cet art, vous ne le trouverez ni dans les mémoires, ni dans les instructions du plaideur, *hoc non docet litigator; hoc libellis non continetur* (5). »

(1) Satir., VII, vers 107.

(2) Curculio, I, III, 6.

(3) Digeste, XLVIII, II, 3. Conf. Juvenal, satir. VI, 243.

(4) Pessimæ vero consuetudinis *libellis* esse contentum quos componit aut litigator... aut aliquis ex eo genere advocatorum qui se non posse agere confitentur, etc. *Inst. orator.*, XII, 8.

(5) Inst. orat., VI, 2.

Un plaidoyer écrit est aussi appelé libelle par Cicéron, dans ses lettres à Atticus : *Silius ad me non venerat :* causam *composui, eum* libellum *ad te misi* (1).

C'est à ces mémoires, qui renfermoient les élémens de la plaidoirie, que Turnèbe (2) applique la dénomination de *memoriales libelli*, dénomination déjà citée par nous d'après Suétone. D'autres, avec plus de raison, entendent par ces mots un recueil où l'on consignoit les choses qu'on vouloit se rappeler, ce que nous nommerions un *souvenir* ou un *agenda.* Cicéron demande à Antoine s'il veut ranger parmi les actes de César les notes écrites par ce dernier sur son agenda, et en écarter les lois qu'il a soumises à l'assemblée du peuple ; *nisi forte si quid memoriæ causa retulit in* libellum, *id numerabitur in actis*, etc. (3). On se souvient que ces sortes de livrets étoient divisés en colonnes. Au contraire, ceux qui renfermoient le compte rendu de la journée à la maîtresse de la maison, les *journaux* ou, comme disoient les Grecs, les *éphémérides* se déployoient parfois du haut en bas, et étoient écrits d'une marge à l'autre :

Longi legit *transversa* diurni (4).

Les placets ou pétitions se nommoient *libelli, supplices libelli, libelli supplicationum.* Cicéron, devant souper avec César, se chargea d'un placet, par lequel Atticus demandoit au dictateur que le territoire de Buthrote, en Épire, ne fût pas vendu : *eum* libellum *Cæsari dedi, probavit caussam : rescripsit Attico æqua eum postulare* (5). Suétone raconte qu'Auguste, lorsqu'il sortoit, recevoit avec beaucoup d'affabilité les salutations et les demandes du peuple. Il encourageoit même les citoyens à lui adresser leurs pétitions ; et, comme, un jour, un homme timide, tenant à la main un placet, hésitoit à le lui présenter, il lui en fit le reproche en plaisantant, et lui dit qu'il avoit l'air d'offrir un sou à un éléphant, *quod sibi* libellum *porrigeret, quasi elephanto stipem* (6).

Les requêtes à l'empereur, les appels faits à son autorité suprême par une autorité inférieure se nommoient aussi *libelli* ; la

(1) Ad Attic., XV, 24.
(2) Dans son commentaire sur le passage cité de Quintilien.
(3) Philippiq., I, 8.
(4) Juvénal, VI, 483.
(5) *Ad Attic.*, XVI, 16.
(6) Suétone, Vie d'August., c. 53. Cf. Macrob. *Saturn.*, II, 4.

réponse impériale, par respect peut-être, étoit appelée *liber*. Nigrinus, tribun du peuple, se plaignit, dans un *libelle* grave et éloquent, qu'on achetoit le talent et la conscience des avocats, qu'on spéculoit sur l'événement des procès, qu'on négligeoit la gloire du barreau pour s'enrichir des dépouilles des citoyens, et, dans l'impuissance des lois et des sénatus-consultes à réprimer ces abus, il invoque l'autorité du prince. Au bout de peu de jours, le *livre* de l'empereur arriva sévère, mais modéré; il fut inséré dans les journaux (1).

Enfin les jugements prononcés par les magistrats étoient aussi en forme de volumes. Ammien Marcellin rapporte le commencement de la sentence qui condamnoit Taurus, préfet du prétoire, à l'exil, parce que, à l'approche de l'empereur Julien, il s'étoit retiré auprès de Constance; et le volume public, dit-il, commençoit ainsi; *cum id voluminis publici contineret exordium* (2).

Une dernière preuve que le mot *libellus* désignoit ordinairement un écrit ployé en rouleau, c'est l'emploi de ce mot pour désigner une lettre. Canacé, au moment de se donner la mort, écrit à son amant, et lui explique ainsi les taches ou ratures qu'il pourra trouver dans sa lettre:

> Si qua tamen cæcis errabunt scripta lituris,
> Oblitus a dominæ cæde *libellus* erit (3).

Cicéron se plaint à Atticus d'avoir reçu de lui une lettre dans laquelle il ne lui donne aucun détail sur ses affaires privées: *accepi a te* signatum libellum, *ex quo nihil scire potui de nostris domesticis rebus* (4).

Or nous verrons tout à l'heure que les lettres missives étoient ployées en rouleau; nous faisons seulement observer d'avance que Schwarz, tout en rangeant les lettres, en général, au nombre de ses livres à plis, est obligé d'admettre une exception pour quelques-unes qui, de son propre aveu, rentrent dans la classe des volumes (5).

Les lettres s'écrivoient sur la même matière que les livres, c'est-

(1) Nigrinus tribunus plebis recitavit *libellum* disertum et gravem, quo questus est, etc... Pauci dies, et *liber* principis severus et tamen moderatus. Leges ipsum; est in publicis actis. Plin. jun., V, XIV, 6 et 7.

(2) Ammien Marcell., XXII, 3.

(3) Héroïdes, épître XI, vers 1 et 2.

(4) Ad Atticum, XI, 1.

(5) *De ornam. libror.* V, 6, p. 186.

à-dire sur le papier d'Égypte. Le papier auguste ou royal fut celui qu'on employa principalement à cet usage : *Agustæ in epistolis autoritas relicta* (1). On le nommoit, comme chez nous, papier à lettres, *charta epistolaris* (2). Il paroît qu'on tailloit, pour les lettres, des *feuilles* de papier auguste, auxquelles on donnoit une très-petite dimension. On trouve une preuve de ce fait dans Sénèque, qui termine ainsi sa quarante-cinquième épître : « Pour « ne pas dépasser les limites d'une lettre *qui ne doit pas remplir la* « *main gauche de celui qui la lit*, je renvoie à un autre jour ce qui « me restoit à dire (3). »

L'usage du papier d'Égypte, pour les correspondances, est, du reste, attesté par une foule de passages des anciens auteurs. Quant aux affaires publiques, écrit Cicéron Atticus, j'en dirai peu de chose, car je commence à craindre que le papier même ne nous trahisse : *jam enim charta ipsa ne nos prodat pertimesco* (4). Canacé, dans une épître que nous avons déjà citée, tient l'épée d'une main, le roseau de l'autre, et le papier déployé est dans le pli de sa robe, prêt à recevoir l'écriture.

Dextra tenet calamum strictum tenet altera ferrum
Et jacet in græmio charta soluta meo (5).

Nous retrouvons l'usage du papier pour les correspondances dans des temps moins anciens. Aux IVe et Ve siècles, saint Jérôme écrivant à Chromace Jovinien et Eusèbe commence sa lettre par ces mots : Le *papier* ne doit point séparer ceux qu'une amitié réciproque a réunis (6). Dans la même lettre le saint Père s'étonne de la brièveté des lettres des trois amis : Le *papier* ne peut vous manquer, dit-il, puisque l'Egypte continue son commerce ordinaire ; d'ailleurs, à son défaut, les rois de Pergame n'avoient-ils pas leurs parchemins (7) ?

(1) Pline, XIII, 24.
(2) Martial, liv. XIV, 8.
(3) Sed ne epistolæ modum excedam, quæ non debet sinistram manum legentis implere, etc.
(4) Ad Atticum, II, 20.
(5) Héroïdes, épître XI, 3 et 4.
(6) S. Jérôme, epist. 7; alias 43. Non debet charta dividere quos amor mutuus copulavit.
(7) Chartam defecisse non puto, Ægypto ministrante commercia, et si alicubi rex Ptolæmeus maria clausisset, tamen rex Attalus membranas à Pergamo miserat.

Le parchemin commençoit donc, à cette époque, à être employé pour les lettres. On en trouve une nouvelle preuve dans la lettre suivante (1), où saint Jérôme dit qu'avant l'invention du papier et *du parchemin*, *ante chartæ* et membranarum *usum*, les premiers habitans de l'Italie correspondoient entre eux par des tablettes de bois ou d'écorce. Saint Augustin, vers la fin du IV[e] siècle, écrivoit aussi à Romanius sur du parchemin (2); mais, chose remarquable, il croyoit devoir s'en excuser sur ce qu'il n'avoit ni papyrus ni tablettes : « Si ma lettre, dit-il, prouve la disette de papier, elle « montre aussi que nous avons du parchemin en abondance. Mes « tablettes d'ivoire m'ont servi pour écrire à votre oncle; il faut « donc bien que vous me passiez le parchemin, car je ne pouvois « différer ce que j'avois à lui dire, et je sens qu'il auroit été in- « convenant de ne pas vous écrire à vous-même. Mais si vous avez « là-bas quelques tablettes qui m'appartiennent, je vous prie de « me les renvoyer; elles me seront très-utiles en pareil cas (3). » Enfin, au VI[e] siècle, les évêques des Gaules correspondoient encore entre eux sur du papier d'Égypte, témoin la lettre injurieuse écrite à Grégoire de Tours par Félix, évêque de Nantes (4), et celle où Fortunat, attribuant la rareté des lettres de Flavus au manque de papier, lui suggère tous les moyens possibles de remédier à cet obstacle et finit en le priant de répondre au besoin sur le papier même qui porte sa lettre après l'avoir gratté. C'est du moins ainsi que nous entendons ce vers assez obscur

Pagina vel *redeat* prescripta *dolatile chartæ* (5).

Les lettres, qu'elles fussent écrites sur du papier ou sur du parchemin, étoient roulées en volume. Cette nuit, écrit Cicéron à Atticus, au moment où j'enroulois ma lettre, *quum complicarem hanc epistolam*, votre courrier m'a apporté la vôtre (6). Ailleurs il dit à

(1) Ad Nicæam, ep. 8; al. 42.

(2) S. August., epist. 15; alias 113.

(3) Non hæc epistola sic inopiam chartæ indicat ut membranas saltem abundare testetur. Tabellas eburneas, quas habeo, avunculo tuo cum litteris misi. Tu enim huic epistolæ facilius ignosces, quia differri non potuit quod ei scripsi, et tibi non scribere etiam ineptissimum existimavi. Sed tabellas, si quæ ibi nostræ sunt, propter hujus modi necessitates mittas peto.

(4) Voy. plus haut, p. 697.

(5) Biblioth. Patr., t. X, p. 569.

(6) Ad Atticum, XII, 1.

Appius Pulcher : « Les députés appiens m'ont remis de votre part « *un volume* plein d'injustes plaintes de ce que je me serois opposé « à l'érection de leur monument ; par la même *lettre*, vous deman- « diez qu'ils fussent de suite autorisés à bâtir pour avoir fini avant l'hiver (1). La synonymie de *volumen* et d'*epistola* ne peut être plus clairement établie. Une dernière preuve tout aussi convaincante de la forme des lettres nous est encore fournie par Cicéron. Il s'étoit décidé à ne pas accompagner Pompée dans sa fuite, et, quoiqu'il n'eût pris ce parti qu'après de sérieuses réflexions, sa détermination lui causoit de vives inquiétudes; pour se rassurer il relisoit les lettres d'Atticus qu'il conservoit avec soin et en citoit tous les passages qui pouvoient justifier sa conduite : *Quum ad hunc locum venissem* evolvi volumen epistolarum tuarum *quod ego sub signo habeo* (2). Soit que Cicéron eût collé ensemble les lettres de son ami, soit qu'il les eût simplement réunies en les mettant les unes dans les autres, il est constant qu'elles étoient en forme de rouleau.

Les lettres missives avoient encore une similitude avec les volumes; c'est qu'elles étoient divisées en pages ou colonnes. Je répondrai d'abord à la dernière page de votre lettre, écrit Cicéron à Atticus, *postremæ tuæ paginæ* (3). Une lettre collective de Cicéron, de son fils et de son frère à Tyron, commence ainsi : « Vos lettres m'ont diversement affecté; la seconde page a un peu calmé le chagrin que m'avoit causé la première (4). » Pline le jeune, après une longue lettre à Minutien : « Maintenant, dit-il, j'ai droit d'attendre des nouvelles détaillées de votre ville et des environs. Au reste, écrivez-moi ce que vous voudrez, pourvu que ce soit une longue lettre; j'en compteroi non-seulement les colonnes, mais encore les lignes et les syllabes (5). »

Enfin Cicéron termine ainsi une lettre écrite à Brutus et qui forme environ douze lignes d'impression : « Je n'imite pas votre laco-

(1) Legati Appiani volumen a te plenum querelæ iniquissimæ tradiderunt... Eadem autem epistola petebas. Ad familiares, III, 7.

(2) Ad Atticum, IX, 10.

(3) Ad Atticum, VI, 2. Voy. aussi XV, 9.

(4) Varie sum affectus tuis litteris : valde priore pagina perturbatus, paullum altera recreatus. Ad familiar., XVI, 4.

(5) Ego non paginas tantum, sed etiam versus et syllabas numerabo. Epist. IV, XI, 16.

nisme, car voilà que je commence la seconde page, *altera jam pagella* procedit (1). » Dans une autre lettre tout aussi courte, Cicéron raconte à Atticus une anecdote déjà vieille; mais, dit-il, j'ai voulu remplir la page, *sed complere parginam volui* (2).

Les pages des lettres n'étoient donc pas bien longues. La première pouvoit être raccourcie par la suscription, que peut-être on écrivoit en vedette, comme chez nous le mot *monsieur*. Cette suscription portoit d'abord le nom de la personne qui écrivoit au nominatif, ensuite au datif le nom de la personne à qui étoit adressée la lettre. Quelquefois cet ordre étoit interverti; ainsi Martial, écrivant à Domitien, place son propre nom après celui de l'empereur (3). La même intervention avoit lieu dans les lettres en vers lorsqu'on assujettissoit la suscription à la mesure. La preuve en est dans ce distique d'Ausonne, qui démontre en même temps la règle à laquelle il fait exception :

> Paulino Ausonius. Metrum sic suasit, ut esses
> Tu prior et nomen prægrederere meum (4).

Le nom de la personne à qui l'on écrivoit étoit ordinairement suivi du pronom *suo*, qui équivaloit à notre locution *mon cher*. De là l'épigramme de Martial intitulée *chartæ epistolares :*

> Seu leviter noto, seu charo missa sodali
> Omnes ista solet charta vocare *suos* (5).

Quelquefois au pronom *suo* on ajoutoit encore une ou deux épithètes ; ainsi une lettre du fils de Ciceron à Tiron est intitulée : *Cicero filius Tironi suo dulcissimo ;* une autre porte : *Tironi humanissimo et optatissimo* (6).

Un des noms étoit souvent exprimé par de simples initiales, comme M. T. C. (Marcus Tullius Cicéro) TERENTIÆ SUÆ ; D. BRUTUS M. T. C. (Marco Tullio Ciceroni). A ces noms se joignoient parfois les qualités des personnes, par exemple MARCUS TULLIUS CICERO IMP. (imperator) M. COELIO, ÆDILI CURULI.

Après les noms et le pronom *suo*, lorsqu'il étoit employé, venoient

(1) Ad famil., XI, 25.
(2) Ad Attic., XIII, 24.
(3) Épître. dédic. du liv. 8.
(4) Ausonne, Carm. 410.
(5) *Epigr.*, XIV, 8.
(6) Ad famil., XIV, 5 21.

les sigles S. ou S. D., ou S. P. D., qui signifioient *salutem*, ou *salutem dicit*, ou *salutem plurimam dicit*, en grec χαίρειν, εὖ πράττειν, εὖ διάγειν. La formule *si vales bene est ego valeo*, qu'on trouve assez souvent employée par Cicéron dans les Lettres familières, étoit surannée du temps de Pline le jeune (1); mais elle étoit encore en usage du vivant de Sénèque (2).

La suscription étoit dans les lettres des anciens ce que la signature est dans les nôtres. Néanmoins on voit rarement, chez nous, de simples lettres d'amitié portant plusieurs signatures; nous trouvons, au contraire, dans l'antiquité, des suscriptions en nom collectif, en tête de certaines lettres qui sont ordinairement écrites par une seule personne. Cicéron, écrivant à Tiron, en son nom et au singulier, joignoit à son nom, dans les suscriptions de ses lettres, tantôt les noms de sa femme et de sa fille, tantôt ceux de son frère et de son neveu (3). Peut-être cette insertion de noms étrangers, dans la suscription des lettres, équivalait-elle à ces formules banales par lesquelles nous transmettons à nos correspondans les marques d'intérêt et les témoignages d'attachement d'une tierce personne.

Cicéron ne datoit pas toujours ses lettres; Atticus, au contraire, avoit l'habitude de le faire, et y manquoit rarement (4). La date se plaçoit à la fin de la lettre; elle indiquoit ordinairement le lieu où elle avoit été écrite et le jour du mois.

Lorsque la lettre avoit été ployée en volume, on la cachetoit; cette opération s'exprimoit par *epistolam signare* ou *obsignare*. Pour cela, on entouroit la lettre avec un étroit ruban ou une ficelle, dont les deux bouts, réunis, étoient collés au papier au moyen d'un peu de cire ou d'une espèce d'argile qu'on appeloit *creta*. Au-dessus on étendoit une couche plus large de l'une ou de l'autre de ces deux substances, et sur cette couche on imprimoit le cachet. Tantôt le rouleau que formoit la lettre n'avoit qu'un seul lien dans le milieu de sa longueur, tantôt on le serroit à chacune des extrémités; dans ce cas, la lettre portoit deux cachets, un à chaque bout. Dans la collection égyptienne du musée du Louvre, il existe cinq ou six petits rouleaux que nous croyons être des lettres. Le plus volumineux a la

(1) Épîtres, I, 11.
(2) Épître 15.
(3) Voy. le 16e livre des Lettres familières.
(4) Ad Attic., III, 23.

longueur et la grosseur de l'index d'un homme ordinaire ; il est encore lié et cacheté à chaque extrémité. Tous les autres ne présentent qu'un seul lien. On trouve, d'ailleurs, dans les anciens auteurs, plusieurs passages relatifs à la manière de cacheter les lettres.

Dans les Bacchides de Plaute, Chrysale, après avoir dicté un billet à Mnesilochus : « Allons vite, dit-il, de la cire, du fil, attache et cachette promptement. »

Cedo tu ceram ac linum actutum age, obliga, obsigna cito (1).

Ce passage s'applique à des tablettes de cire, mais le procédé pour les cacheter et les décacheter étoit le même que pour les lettres sur papier.

L'usage de la cire à cacheter, que les Athéniens appeloient ῥυπὸς (2), est encore attesté par Cicéron dans son plaidoyer pour Flaccus. Le même discours nous apprend qu'au lieu de cire on employoit communément une espèce d'argile nommée *craie asiatique*. Cette substance étoit connue de tout le monde et servoit non-seulement pour les actes publics, mais encore pour les lettres particulières et les billets, tels que les avertissemens qu'envoyoient, chaque jour, aux citoyens les collecteurs d'impôts (3).

La préparation de ces deux substances n'avoit pas été poussée à une bien grande perfection, car elles s'attachoient au cachet, si on n'avoit soin de le mouiller avec de la salive avant de l'appliquer. Nous trouvons, dans Ovide, une allusion à cette précaution nécessaire. Lorsque Biblis ferme la lettre criminelle qu'elle adresse à son frère Caunus, la douleur a desséché sa langue, elle mouille avec ses larmes la pierre précieuse qui porte son cachet :

Protinus impressa signat sua crimina gemma
Quam tinxit lacrymis : linguam *defecerat humor* (4).

Les cachets des anciens étoient, comme on sait, gravés sur l'anneau qu'ils portoient habituellement à leur main gauche ; quelquefois sur l'or de l'anneau, souvent sur une pierre qui s'y trouvoit enchâssée. L'usage des anneaux d'or fut d'abord exclusivement

(1) Bacchid., IV, 4.

(2) Hesychius et Pollux, X, 14.

(3) Laudatio obsignata erat creta illa asiatica quæ fere est omnibus nota nobis : qua utuntur omnes non modo in publicis, sed etiam in privatis litteris, quas quotidie videmus mitti a publicanis sæpe unicuique nostrum. Pro Flacco, c. 16, cf. Servius, ad Æneid., VI, 321.

(4) Métamorph. IX, ix, 565. Voy. aussi les Amours, II, xv, 15.

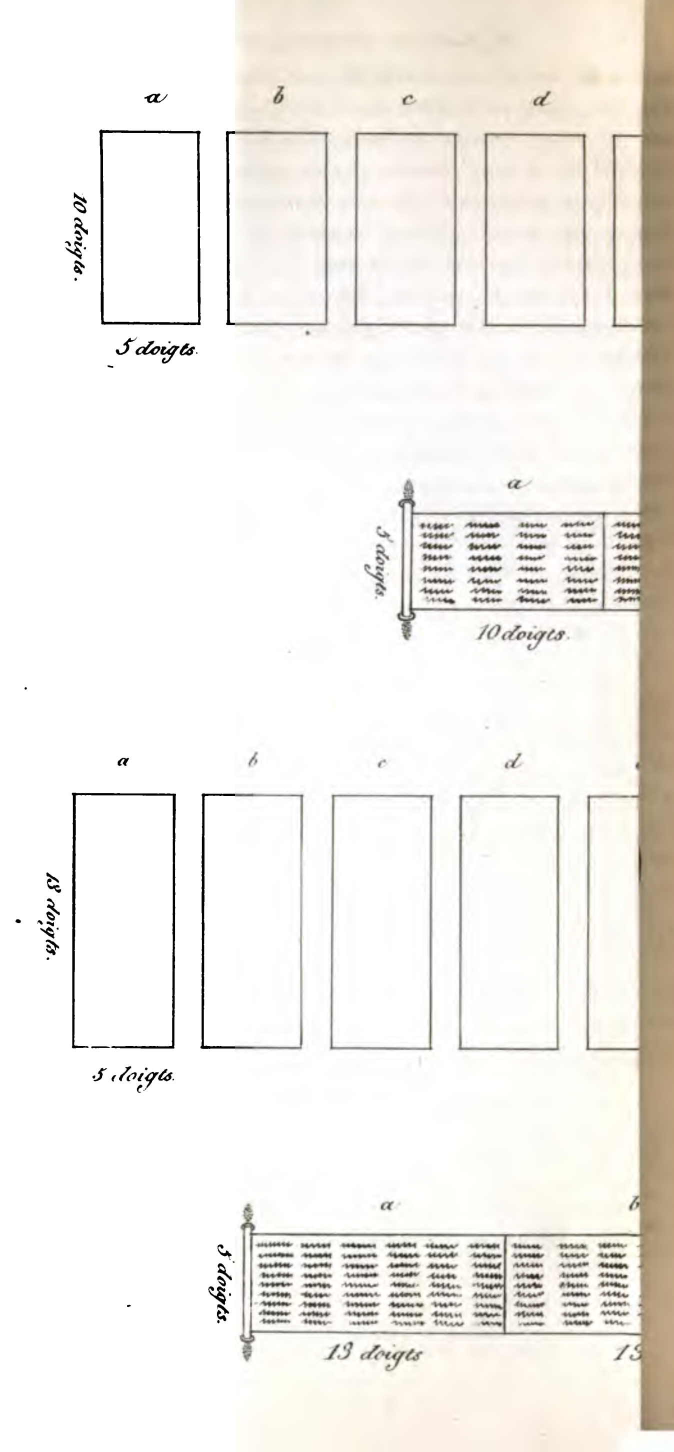
réservé aux sénateurs et aux chevaliers (1); ceux des plébéiens étoient en fer (2). Néanmoins, une action d'éclat à la guerre, un service important rendu à l'État, valoient, parfois, à un homme du peuple, le droit de porter l'anneau d'or (3); mais cette distinction perdit peu à peu de son prix par la facilité avec laquelle elle fut accordée; jusqu'à Justinien qui permit, par une loi, l'anneau d'or à tous les citoyens romains (4).

Le prix des anneaux étoit encore rehaussé par le travail de la gravure, *mox et effigias varias cælando* (5). Le propriétaire de l'anneau y faisoit quelquefois graver son portrait. Le cachet d'Auguste, après avoir porté d'abord la figure d'un sphinx, puis le portrait d'Alexandre, reçut enfin celui de l'empereur lui-même (6). On faisoit graver sur son anneau les traits d'un parent ou d'un ami (7); l'emblème d'un événement mémorable (8). Qui ne connoît le fameux anneau de Sylla? César avoit sur son cachet l'image de Vénus, et Pompée trois trophées, symboles de ses victoires dans les trois parties du monde (9).

Outre les anneaux, les anciens avoient encore, comme nous, des cachets ronds, carrés, oblongs, de formes diverses, sur lesquels étoient le plus souvent tracés leurs noms. Ils consistoient ordinairement dans une plaque de fer ou de bronze de moyenne épaisseur, dans laquelle étoit gravée l'inscription; au dos de la plaque, une petite anse, de la même matière, servoit à saisir le cachet pour former l'empreinte : on peut voir, au musée grec du Louvre, des originaux de ces sortes de cachets. Montfaucon, dans son Antiquité expliquée, et les auteurs du nouveau Traité de diplomatique, en ont fait représenter un certain nombre de divers modèles.

Lorsqu'on vouloit ouvrir une lettre, on coupoit le fil qui l'entouroit : « Nous montrâmes le cachet à Cethegus, dit Cicéron; il

(1) Dion Cassius, XLVIII, 45. Pline, XXXIII, 1-7.
(2) Stace, *Sylv.*, III, II, 144.
(3) Ciceron, *Verrin.* III, 80. Suétone, Vie de Jules César, ch. 39.
(4) Auth. collat., VI, tit. VI. Novell., 78, c. 1.
(5) Pline, XXXIII, 6.
(6) Suétone, Vie d'Auguste, c. 50. Dion, LI, 3.
(7) Cicéron, Catilin., III, 5. Ovide, Tristes, I, VII, 5. Macrob. Saturn. VII, c. 13.
(8) Martial, X, 70. Dion Cassius, XLIII, 43.
(9) Dion, XLII. 18, cf. Cic. *pro Sexto*, 61, in Pison., 13, pro Baslo 4 et 6. Plin. jun., VII, 16.


a
b
c
d
10 doigts.
5 doigts.
a
5 doigts.
10 doigts.
a
b
c
d
13 doigts.
5 doigts.
a
5 doigts.
13 doigts

reconnut; nous coupâmes le fil, nous lûmes les lettres (1). » Mais, dans cette occasion, Cicéron avoit peut-être des raisons pour conserver le cachet. Il paroît qu'ordinairement le sceau n'existoit plus lorsque la lettre étoit ouverte, et que, par conséquent, on rompoit le sceau pour délier le fil. Dans le Trinummus de Plaute, deux personnages, après avoir fait une fausse lettre, se décident à ne pas la sceller, dans la crainte que le faux cachet ne fasse découvrir la fraude. Celui qui la portera, disent-ils, expliquera l'absence du sceau en disant qu'elle a été décachetée et ouverte à la douane (2). Plutarque, dans son Traité sur les Inconvéniens de la Curiosité, veut qu'on s'habitue, lorsqu'on reçoit une lettre, à ne pas l'ouvrir à l'instant et avec précipitation, comme certaines personnes qui rompent le fil avec leurs dents, si leurs mains ne peuvent le défaire assez tôt. ἂν αἱ χεῖρες βραδύνωσι, τοῖς ὀδοῦσι τοὺς δεσμοὺς διαβρώσκοντες (3). Ovide fait à sa femme de tendres reproches sur l'inquiétude que lui cause son exil : « Tu pâlis, dit-il, lorsqu'une lettre t'arrive du Pont, et tu la *délies* d'une main tremblante :

Ecquid ! ut e Ponto nova venit epistola, palles !
Et tibi sollicita *solvitur* illa manu (4). »

Le secret des lettres pouvoit être quelquefois violé; un cachet qui portoit quelques marques d'altération se nommoit *turbata cera* (5). L'imposteur Alexandre, dont Lucien a écrit la vie, dut la vogue dont il jouit dans la Paphlagonie et le Pont à l'habileté avec laquelle il savoit contrefaire un cachet ou l'ouvrir sans le rompre. Il avoit créé un Esculape qui devoit rendre des oracles : la foule crédule accouroit au temple du nouveau dieu : chacun écrivoit ce qu'il vouloit savoir sur un livret, βιβλίον, qu'il remettoit ployé, ficelé et cacheté avec de la cire ou de l'argile à un prêtre, et celui-ci le transmettoit à Alexandre, qui s'étoit posté d'avance au fond du sanctuaire. Chaque livret revenoit bientôt soigneusement enroulé et cacheté comme auparavant, de sorte qu'il ne sembloit pas avoir été ouvert; et néanmoins les bons Paphlagoniens y

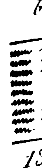
(1) Primum ostendimus Cethego signum; cognovit : nos linum incidimus, legimus, Catil. III, 5.

(2) Si obsignatas epistolas non feret, dici hoc potest, apud portitores eas resignatas sibi inspectasque esse. Trinumus, III, III, 65, 66.

(3) De Curiositate, t. VIII, p. 73, ed. Reiske.

(4) Tristes, V, II, 1.

(5) Voy. Quintilien, *Hist. orat.*, XII, 8,



trouvoient toujours écrite en vers la réponse de l'oracle. Alexandre avoit plusieurs manières d'ouvrir une lettre sans laisser aucune trace de la violation du cachet. Quelquefois, au moyen d'une aiguille rougie au feu, il enlevoit la couche de cire qui portoit l'empreinte de l'anneau, et mettoit à nu les deux bouts du fil. Après avoir lu le billet et écrit la réponse, il lioit de nouveau la lettre, y colloit les deux bouts du fil en liquéfiant, avec son aiguille, la cire qui se trouvoit sur le papier; et, faisant la même opération au revers de l'empreinte, il réunissoit de nouveau parfaitement les deux parties de la cire et reconstituoit le cachet en son entier (1). D'autres fois il brisoit le sceau, mais il avoit soin, auparavant, de prendre l'empreinte du cachet avec une espèce de pâte de sa composition, qui, étant chauffée, devenoit molle et ductile, mais prenoit, en se refroidissant, la dureté de la corne ou même du fer. Il improvisoit ainsi un cachet qui lui fournissoit une empreinte toute pareille à celle qu'il avoit détruite (2).

(1) Les sceaux contrefaits par la Divion et ses complices, dans l'intérêt de Robert III, comte d'Artois, furent détachés des actes auxquels ils appartenoient, et reportés sur les actes fabriqués, au moyen du procédé qu'indique ici Lucien.

(2) Lucien, *Alexander pseudomantis*, c., 19-21.

H. Géraud.

(La suite au numéro prochain.)

Correspondance.

A M. l'Éditeur du Bulletin du Bibliophile.

Monsieur,

J'ai découvert dans un coin poudreux de ma bibliothèque un de ces vieux petits rogatons plaisans, moraux, littéraires et philosophiques, tels qu'on en publioit dans le siècle des facéties, c'est-à-dire au seizième. Comme ces sortes de pièces sont assez rares, je vous envoie le titre et des extraits de celle-ci; vous les mettrez, si vous le jugez à propos, sous les yeux de vos lecteurs, mais non pas, je vous prie, sous les yeux de vos lectrices, car il en est qui pourroient jeter les hauts cris, et les hauts cris sont toujours désagréables. Au reste, je vous donne carte blanche pour l'insertion. En attendant, voici le titre de l'opuscule en question :

EXHORTATION AUX DAMES VERTVEVSES.

EN LAQUELLE

EST DEMONSTRÉ LE VRAY POINCT D'HONNEUR.

A Paris, chez Lucas Breyet, tenant sa boutique au Palais, en la Gallerie des Prisonniers, 1598, *auec privilége du Roy, petit in*-12, *de* 46 *pag.*, en gros caractères, non compris le feuillet du titre :

Ce petit livre est fort singulier et prêche une morale très-surprenante, surtout pour le temps où il a paru. C'est un plaidoyer

assez fort en faveur de l'amour contre le point d'honneur qui empêche les dames de céder aussitôt qu'on les invite à répondre aux sentimens qu'elles inspirent. Nous allons donner les passages les plus singuliers de ce bizarre opuscule qui se réfute de lui-même. Voici le début de l'auteur ; nous conservons scrupuleusement son orthographe.

« C'est vne chose estrange, et dont je ne me puis assez esmerveiller, que les dames pour se rendre aymées, apportent à leur naturelle bénignité, toute celle que la bonne nourriture y peut ioindre : qu'elles augmentent leurs beautez des attraicts, des graces et des douceurs qui se peuuent inuenter, qu'elles apprennent dès leur enfance à charmer les plus accorts, à prendre les plus puissans, et captiver les plus libres, et que nous cependant amorcez de ceste humanité, surpris de ces attraicts et retenus de cette puissance, ne trouuions preuve de pitié en elles que le plus tard qu'elles peuvent, ne soyons riens à leur service qu'à regret et possédez qu'à desdaing.

« Amour ne prend estre que de leurs beautez, ne se nourrist qu'en leurs douceurs et ne se rend immortel que par l'éternité qu'elles lui donnent ; cependant il n'a sitost pris naissance en nos ames, qu'il se voye emmaillotté de fers, de ceps et de charmes, qu'il ne soit allaitté d'amertume, bercé de passions et enfin suffoqué de cruautez : que pensez-vous faire, Belles Dames? Vous estouffez par rigueur en vn moment vn dieu que vous engendrez par douceur en l'autre, ouvrez ces beaux yeux nos ennemis et voyez le mal qu'apporte la cruauté et au contraire le bien que la pitié procure, vous vous eslongnez de ce que vous desirez d'attirer ; vous voulez estre recherchées, et ne voulez point qu'on vous trouve ; vous jettez des appas, et déffendez d'y toucher ; vous tendez des retz et cryez désespérément si quelqu'un sy vient prendre, etc....

« Nous montrons au doigt et à l'œil que la cause d'aymer est en vous, mais nous n'y trouuons point d'habitude d'amour : d'où vient ce uide en la nature? Vous avez des veines, du sang et des esprits qui vous doivent apporter la mesme nécessité qu'à nous : nous bruslons d'amoureuse ardeur, vous

devez estre altérées, pourquoi donc mourons-nous de soif en entre deux fontaines?

« Vous direz (Mesdames) que c'est pour la conservation de vostre honneur et de vostre réputation; simple couverture de mauviaiseté, espèce d'ingratitude par laquelle vous cachez à la nature ce qu'elle-mesme vous a donné, et ce que toutes les femelles accordent sans contredit. Lequel est le plus raisonnable, je vous prie, ou que la nature obéisse à l'opinion commune, ou que l'opinion commune obéisse à la nature? Ignorez-vous que de l'opinion vient la réputation, et de la réputation l'honneur. Non, vous ne l'ignorez pas, et sçavez bien que l'opinion est plus souvent fausse que véritable, que ce n'est qu'une fumée, une apparence de vérité, une fantosme en l'imagination du populaire qui ne porte en soy raison ny nécessité; c'est la baze, c'est le rocher et le solide fondement de cest atôme que vous appelez honneur.

« Honneur en ce temps-cy est vice en un autre, vice au temple de Flore, et en tant de siècles passez, qui chasse l'amour de ces pays, et qui est chassé par l'amour de plusieurs autres contrées.

« Les anciens se marioyent pour vn mois, pour six jours, pour une heure, avec deux, avec six, avec tant de femmes qu'il leur plaisoit.

« Il n'y a pas un tiers de la terre qui cognoisse ce monstre d'honneur. Bref, voulez-vous sçavoir ce que c'est? Une injure et vraye persécution du temps, qui traverse le plaisir des hommes. Celles qui font autre jugement de l'honneur, en parlent suivant les occurances du regne et non pas selon le devoir. Car le plus grand devoir d'une parfaicte amye est de manquer à tout devoir pour contenter son ami et parce que les anciens disoient qu'amour est le maistre des dieux et le correcteur des loix........ On ne trouve point que les anciens ayent offert des sacrifices à l'honneur; il n'y a coing au monde où Amour et Vénus n'ayent rendu leurs oracles..... L'honneur est en nos esprits comme en une terre estrangere, et l'amour croist par tout nostre corps, comme en vn territoire

naturel. Aussi l'un est aisé d'arracher parce qu'il n'est que replanté, et non pas l'autre qui a pris racine en prenant estre; le jardinier qui enteroit une branche sauvage sur un pied de bon fruict seroit digne de moquerie. Notre inclination est l'arbre de bon fruit, l'honneur est la greffe sauvage qui nous donne des broquettes pour des pommes et de la feuille pour du fruict.

« L'honneur fut une invention mal entendue et plus mal interprétée, laquelle se changea en loy, et voici comment : Jadis les naturalistes voyant la trop grande licence d'amour le faisoit mespriser, et que la femme desire volontiers le moins ce qui lui est le plus permis, et faict le plus souvent au contraire de ce qui luy est ordonné, s'avisèrent pour l'entretenement d'amour, de proposer un blasme à quiconque aymeroit ouvertement, pensant par ce moyen le rendre plus enflammé, et que le péril et la deffence luy devoit servir d'amorce. Un siecle après, ceste loy passa en telle observance par le mauvais interprète de je ne scay quels eunuques qui rapetassoient des loix en ce temps là, que depuis on ne faisoit point conscience de précipiter les amoureux du haut d'un rocher en bas; ce qui mist telle terreur au cœur des dames, que depuis on n'a sceu les asseurer ny leur arracher de l'ame ceste humeur craintive qui a gasté nostre siecle.....

« L'on a bien recogneu le pernicieux interprète de ceste loy, et on a bien cessé d'en ensuivre la cruauté; mais vous n'avez pas repris votre ancienne licence, mesdames, et qui pis est n'avez pas envie de vous y laisser persuader. Vous résistez plustost à la nature que de vous laisser esclairer à la vérité et souffrir que le plaisir vous conduise et le contentement vous guide.....

« L'on dit que les femmes sont variables, mais je ne vous trouve que trop constantes en vostre infélicité et trop contraires à vostre naturel. Car, par vostre foi, qui est celle de toutes les dames qui ait l'ame si mal faite (s'il lui reste encore quelque trace d'humanité), qui passe la nuit et le jour, sans recevoir quelque sentiment de délice, et qui ne maudice en

son courage, tout ce qui trouble le regne d'amour, qui ne déteste ces mots inventez d'honneur et de réputation avec ceux qui les inventèrent. Qui est celle, dis-je, qui ne se sente emportée par la violence de ses desirs, et par la nécessité des loix naturelles au poinct de la perfection humaine, auquel toutes les lignes de nos sens tendent, comme les choses pesantes tendent vers le centre de la terre......

« Confessez cette vérité, vous ne pouvez la cacher : Qu'y a-t-il de plus juste et plus équitable au monde que de suivre les loix qu'on est forcé de suivre par soy-mesme et par la raison!

« J'amenerois icy mille et mille tesmoignages qui rendent preuve qu'amour est le principe du mouvement de la vie passée, l'aliment et le souverain bien de la vie présente, et la douce espérance de la future, et que l'honneur est son contraire, que l'un a pris son origine au ciel et l'autre en enfer, et je vous ferois juger que la cruauté diffame les cœurs où elle regne et qu'amour éternise les ames qu'il possede..... Je parle, mesdames, à vos beaux esprits, qui sçavez tant de subtilités pour surprendre la liberté des hommes, et qui n'en manqueriez pas pour prendre le plaisir s'il estait autant approuvé de l'erreur vulgaire que de la raison, et de vostre jugement. »

L'auteur ne veut cependant pas d'une licence effrénée, il veut que les dames agissent avec prudence et discrétion; on pourroit peut-être qualifier ces avis de conseils d'hypocrisie, car, puisque l'honneur, selon lui, joue un si grand rôle dans le monde, on peut en avoir les dehors.

« Il ne faut, dit-il, qu'aller au devant de la chasteté par le derriere, monstrant le plus en apparence ce que vous serez le moins dans le courage (c'est-à-dire dans la réalité). Vous contraignez bien vos volontés pour l'honneur, pourquoy ne pourrez-vous contraindre vostre visage pour l'amour? Cestuy-cy est plus facile que cestuy-là......

« Allez à la messe plus matin que vostre voisine; soyez saincte en parolles, et modeste en vos actions devant le peuple. Ne courez pas après l'amour indiscrettement, mais rece-

vez-le d'une façon accorte de la part d'un homme discret qui le saura rendre non moins évident à vos yeux qu'inconnu à ceux du populaire, qui sera d'un bel esprit, véritable en ses paroles et d'un brave courage..... qui ne soit ni fort beau, ni fort laid, car l'un est cause du soupçon et l'autre rend le plaisir imparfait.....

« Voilà le chemin de l'honneur par une main, et de l'amour par l'autre; c'est le secret d'accommoder les délices à la gloire, et d'entretenir l'honesteté aux gages du plaisir.....

« L'honneur ne gist qu'aux mesnagement et à la conduite; ce n'est que la subtilité d'artifice; on en a selon qu'on le sçait faire paroistre, comme de bonne mine. La plus chaste du monde peut estre ténue pour la plus lascive, si les déportemens ne sont bien reglez, et la plus folastre pour la plus continente pourveu qu'elle ayt un amy qui la sache conduire par la discrétion.

« Il n'est rien impossible à ce que deux personnes qui s'ayment désirent extremement, et le ciel mesme ne sçauroit nuire à qui délibere fermement de servir Amour. La nature a voulu favoriser les dames, et leur monstrer ce qu'elles ont à faire en ce qu'elle ne permet que l'amour laisse aucune trace de ses exercices, non plus que le poisson qui glisse en l'eau et que l'oiseau qui passe en l'air. Vous pouvez dire que vous n'avez point péché; vous ne péchez donc point (1).....

« Je ne veux toutefois point tant réprouver l'honneur que vous ne vous en aidiez en certaines circonstances d'amour, et qui le rendent plus solide, comme pour couper chemin aux jalousies, brider les envieux, conduire la discrétion, prévoir et prévenir au mespris, le tout par une froideur qui sente l'honneur et par une feinte qui représente la continance, desquelles vous servirez votre intention comme d'un masque en une comédie, et comme vous faites quelquefois d'un refus qui démonstre le contraire de ce que le cœur désire.

(1) Belles maximes! et c'est chez nos bons aïeux qu'on a écrit pareilles extravagances! il est vrai que ce n'est qu'une plaisanterie antithétique, dont l'auteur rioit, sans doute, le premier.

« Mais de s'asservir à l'honneur comme à un monstre qui se baigne dans le sang des plus beaux désirs, comme à un tyran qui persécute les affections les plus eslevées, qui violente les cœurs, traverse les ames, et qui extermine les délices d'amour, vous devez plustost mourir que de le faire; fuyez ce mal, et embrassez le remède qui est l'amour.

« Faites donc, mesdames, que puissiez viure heureusement avec les contents pendant que vous le pouvez faire; vous ne sauriez vivre honorablement sans plaisir. Les occasions sont emplumées et disparoissent presqu'en se monstrant. La vie passe soudainement; tout nostre aage n'est qu'un poinct; une quatriesme partie duquel est la jeunesse avec laquelle les délices du monde sont champs éliziens, et sans laquelle la douceur mesme est amère. Les plaisirs amoureux sont les aurils et les jardins de la vie. Les nuicts des jeunes gens sont des printemps, et les jours des vieillards des hyuers pleins d'horreur. Toutes choses ont leur saison, et chaque saison sa propriété; la beauté est une rose qui est fresche au matin et fanée le soir. Voulez-vous attendre que vostre beauté passe sa fleur, que vos beaux jours soient changez en ténèbres, vos jardins délicieux en deserts infertiles.....

« Laissez vous vaincre à l'amour vous aurez plus de gloire que de luy résister; car être vaincu d'un dieu, c'est estre victorieux de soi mesme; vous l'aurez pour capitaine, vous aurez les autres dieux pour compaignons, et les hommes pour serviteurs; desnouez les liens de ceste erreur populaire qui vous fait changer le plus doux plaisir de la vie en une vaine hypocrisie.....

« N'attendez pas vostre commodité pour faire l'amour, mais faites l'amour pour y trouver vostre commodité.

« Apprenez plustost à aymer qu'à délibérer si vous le devez faire. Que si vous ne savez ce que c'est qu'amour, croiez de ne le point savoir, et adjoustez foy aux parolles de ceux qui le savent. Il n'y a rien de plus sot de ne pas apprendre quelque chose parce qu'on n'a pas accoustumé de l'apprendre. Rien n'est si facille, rien de plus délectable en tous les délices de la vie que ce que nous enseigne l'amour.

« Les éguillons des amours, l'artifice dont ils usent, les lacs qu'ils tendent, les douces tromperies où ils estudient, et les maux qu'ils appellent biens à la poursuite de la chose aimée, monstrent assez quel contentement il y doit avoir. On apprend seulement en aimant ce que c'est que plaisir; et vous y en esprouverez plus en une nuict desrobée, que vous n'avez faict en tous les plus beaux jours de vostre aage.....

« Il est temps que je finisse mon discours, et que vous commenciez à l'ensuivre. Ne m'alléguez pas pour le réfuter que si l'honneur n'est qu'un point imaginé, qu'amour n'est autre chose non plus que luy, votre excuse serait trop foible: le plaisir est un corps et l'honneur n'est que vent; l'espreuve en cela vous ferme la bouche.

« Je ne désirerois pour l'utilité commune des deux sexes, que de pouvoir autant sur vous avecques mes parolles que vous faites sur nous avec les yeux. De dire aussi que j'aye interest au subject et que j'en parle comme estant poussé d'une passion particulière, je vous prie de croire que je n'en escrits d'autre affection que de celle que je porte à vous et à vostre bien; celuy qui a toute licence comme moy, ne se peut plaindre de la loy, je ne plaide point ma cause (mesdames) c'est la vostre; je vois le tort que vous faictes à vous mesmes en cela et non pas à moy. Je ne suis point si misérable que je ne rencontre à mon besoin de la jeunesse et de la beauté qui entend la raison avecques moy qui la discourt et qui la pratique avec le contentement que je vous desire. »

Cette impertinente dissertation a été refutée dans un ouvrage intitulé: Discours contre un petit traité intitulé: L'exhortation aux dames vertueuses, etc. *Paris, Lucas Breyet,* 1598, in-12 de 81 pages, *non compris le titre et la dédicace.*

La dédicace adressée à mes-damoiselles, mes-damoiselles Marguerite et autre Del-bene est signée A. T. L'auteur dit à ces damoiselles qu'il n'a pas cru devoir « laisser couler sans défense les « persuasions de cet ennemi commun. » Il ajoute: « Et combien « que celles que j'ai rédigées en petit traicté, soyent assez foibles « pour parer la roideur des coups d'un tel adversaire, j'ay toute-« fois espéré qu'en le mettant sous la protection de deux telles

« dianes, cet actéon ne pourroit donner ses attaintes que de l'œil,
« et n'en remportera enfin que de la honte et de la ruine. Voilà
« qui me donne la hardiesse de vous l'offrir, asseuré que l'impu-
« dence et la mal-veillance de ces satyres, qui se pourroyent
« bander à l'encontre, ne sçauroient reboucher la pointe des
« flesches que vostre vertu leur pourra faire ressentir... »

Nous ne serions pas surpris que ce dernier opuscule fût sorti de la même plume que le précédent : plaisanterie pour plaisanterie. Au reste, cette réfutation est si foible, de l'aveu même de l'auteur, que nous ne jugeons pas à propos d'en continuer les extraits. D'ailleurs la morale exprimée dans l'exhortation est si bizarre et si contraire aux principes gravés dans le cœur des dames et à leur propre intérêt, qu'essayer de réfuter cette plaisanterie seroit une peine superflue.

L. T.

Au même.

Monsieur,

Personne autre que moi n'applaudit à la publication qu'a faite M. G. B., dans le Bulletin, d'une lettre inédite de Montaigne; je suis, comme lui, d'avis que tout ce qu'a tracé la plume qui a écrit les essais doit être recueilli avec zèle, et c'est pour cette raison que je vous demande, que je demande à M. B. la permission de faire quelques observations au sujet de la signature de la lettre en question.

Cette signature porte Motaigne (sic, avec une sorte de trait sur l'O), et M. B. fait la remarque que le nom de Montaigne est écrit de la même manière dans une autre lettre qui fait comme celle-ci partie de la collection de M. Bernadau. J'ajoute à ces observations que cette abréviation n'est pas le résultat d'un *lapsus calami*, car je crois avoir positivement établi, dans ma *notice bibliographique sur Montaigne* (page 42), que l'auteur des Essais signoit toujours ainsi; j'ai cité toutes celles de ses signatures que j'ai eu occasion d'examiner, et aucune d'elles ne présente trois lettres à la pre-

mière syllabe. Les renseignements donnés par M. B. viennent donc encore confirmer mon opinion, et, depuis, cet érudit et laborieux investigateur a eu la bonté de me donner connaissance d'une autre signature de Montaigne, *conforme aux précédentes*, et qu'on voit sur le frontispice d'un volume qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque publique de Bordeaux et qui a fait partie de celle de Montesquieu. (Masverii practica forensis. Parisiis, H. et D. de Marnef, 1555, in-12.) Il est donc bien établi que l'auteur des Essais signoit toujours Motaigne, et cette remarque n'est pas sans intérêt, puisqu'elle pourra servir à faire reconnaître ses lettres ou les ouvrages qui proviennent de sa bibliothèque.

Je profite de cette occasion pour rectifier une erreur échappée à M. Fontaine, dans le Manuel de l'Amateur d'autographes et que M. G. B. a citée. Cet auteur dit que l'écriture de Montaigne est du nombre de celles dont la gravure ou la lithographie n'a pas reproduit le facsimilé ; cela n'est pas exact, car la Galerie française (1821-23) a donné le texte et le facsimilé d'une lettre autographe jusque-là inédite de Montaigne, laquelle a été ensuite insérée dans l'édition des Essais, donnée par Am. Duval, et successivement dans plusieurs autres. Enfin, et postérieurement, à la publication de M. Fontaine, j'ai donné, dans la Notice bibliographique précitée (1837), le facsimilé de la signature de l'auteur des Essais.

Si vous pensez, Monsieur l'Éditeur, que ces détails puissent offrir quelque intérêt à vos lecteurs, j'espère que vous trouverez, dans le prochain numéro du Bulletin, l'espace nécessaire pour les insérer.

Agréez, monsieur, etc.

DOCTEUR J. F. P.

Mélanges bibliographiques.

Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe siècle; avec facsimilé; par Auguste Bernard, de Montbrison. *Paris; imprimé par autorisation du roi à l'imprimerie royale*, 1839 (1).

Cet ouvrage, fruit de longues et laborieuses recherches, contient: 1° une généalogie historique de la maison d'Urfé, écrite par Jean-Marie de la Mure, chanoine de Montbrison, mort vers 1687, et publiée aujourd'hui, pour la première fois, d'après le manuscrit appartenant à M. Bernard; — 2° la biographie d'Anne d'Urfé, d'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*, et d'Antoine d'Urfé; — 3° un récit des événements qui eurent lieu dans le Forez du temps de la Ligue, et auxquels les d'Urfé participèrent; — 4° des lettres écrites par les d'Urfé, depuis 1589 jusqu'en 1595, publiées d'après les originaux conservés aux archives de la ville de Lyon; — 5° une description du pays du Forez, composée par Anne d'Urfé, vers l'an 1606, et imprimée ici pour la première fois sur le manuscrit autographe conservé à la bibliothèque du roi (n° 183, supplément français). Une table des noms de lieux et de personnes termine le volume, qui est accompagné d'un facsimilé de l'écriture des principaux membres de la famille d'Urfé. Dans ce travail recommandable, M. Bernard a fait un excellent usage de matériaux historiques, recueillis avec persévérance, et, sans sortir de la spécialité de son titre, il a fait connaître et présenté avec intérêt des faits curieux, soit pour l'histoire de nos troubles civils et religieux au XVIe siècle, soit pour notre histoire littéraire. Nous citerons particulièrement la Notice biographique sur Honoré d'Urfé et le récit des événemens qui se sont passés dans le Forez du temps de la Ligue. Ce dernier morceau peut être considéré comme la partie la plus importante de cette utile publication.

(*Journal des Savants*, septembre, 1839.)

(1) Un vol. in-8. Chez Techener. Prix, 10 fr.

SÉBASTIEN ET ANTOINE GRYPHE.

Article extrait de la *Biographie lyonnoise*, par C. Breghot du Lut et Ant. Pericaud (1).

Gryphe (Sébastien), en latin *Gryphius*, imprimeur célèbre à Lyon, né à Reutlingen, en Souabe, vers 1493, mort le 7 septembre 1556. Sa marque typographique étoit un griffon sur un cube lié par une chaîne à un globe ailé, avec cette devise tirée de Cicéron dans une lettre à L. Munatius Plancus (X *ad Famil.* 3) : *Virtute duce, comite fortuna.* Il a imprimé quelques livres hébreux, presque tous les classiques latins, un grand nombre de classiques grecs, très-peu d'ouvrages françois. Plusieurs de ses éditions sont encore estimées : Maittaire en a donné une longue liste, qui toutefois n'est pas complète, dans ses *Annal. typ.*, t. II, part. II, p. 566 et suiv.; il ne la fait partir que de 1528 : ce qui a fait croire à M. Renouard, *Annal. des Aldes*, p. 304, que le premier ouvrage qui figure sur cette liste, les *Preces ex Bibliis desumptæ* de 1528, petit in-12, était le volume d'essai de Sébastien Gryphe : il est certain que celui-ci vint s'établir à Lyon avant 1520, et qu'il y imprima, cette même année, *Romani Aquilæ de nominibus figurarum græcis et latinis et exemplis earum liber ex Alexandro Armenio*, in-8, et beaucoup d'autres ouvrages, de 1520 à 1528. Etienne Dolet et Hubert Sussanneau furent successivement correcteurs dans son imprimerie. Du Verdier, *Prosopographie*, p. 466 et 497; Baillet, *Jug. des Sav.*, t. I, part. II, p. 45 et suiv.; *Anti-Baillet*, part. I, ch. XV, p. 53 et suiv., éd. in-12; Pernetti, I, 301; Delandine, *Catal. des Mss.*, n° 1382; *Biogr. univ.*; C. B., *Mél.*, et *Nouv. mél.*, passim. — Il paraît que son atelier fut successivement dans une maison de la rue Thomassin, donnant aussi sur la rue Ferrandière, et dans une maison de la rue Sala, devenue depuis l'hôtel de Liergues. Pernetti, *loc. laud.*

Gryphe ou Gryphius (Antoine), fils du précédent, auquel il succéda comme imprimeur. Un grand nombre d'ouvrages sont sortis de ses presses, notamment les *Mémoires pour l'histoire de Lyon* de Paradin, les *Privilèges* de cette ville par Rubys, etc.

(1) L'article du Bulletin, n° , page , doit être signé de même.

Il se servait de la même marque que son père et de la même devise; mais la *fortune* ne l'*accompagna* pas toujours, car il fit de mauvaises affaires, et nous voyons dans les actes consulaires, au 10 février 1589, qu'il fut remplacé dans les fonctions de capitaine penon de la rue Thomassin, « attendu qu'il était en prison depuis six ou sept ans pour ses grandes dettes. » Voyez les ouvrages cités à l'article précédent.

Sir Egerton Brydges, dans sa *Polyanthea librorum vetustiorum* (Genève, 1822, in-8 imprimé à 75 exemplaires), indique, p. 92, comme faisant partie d'un volume qu'il possède, *J. Aurati Lemovicis triumphales odæ, ad illustr. principem Carolum Lotharingum cardinalem.* Lutetiæ, ex off. Roberti Stephani, 1558, in-8, 32 pag., et il observe que Maittaire n'en fait point mention dans son ouvrage sur les Estienne. Je ne le rencontre pas non plus dans les *Annales* de M. Renouard (1837), et c'est pourquoi je crois utile de le noter.

Agnès, princesse de Bourgogne, nouvelle. Cologne, 1678, in-12 de 129 pages. C'est probablement le même ouvrage que celui qui se trouve indiqué dans la bibliothèque des romans (août 1778, p. 205), avec l'observation suivante: « Nous le trouvons rapporté dans le « livre de Lenglet-Dufresnoy; mais c'est tout ce que nous avons « pu en découvrir, et nous ignorons absolument quel en est l'au-« teur. Y auroit-il un malentendu de la part de Lenglet? c'est peut-« être le même qu'Adélaïde de Bourgogne, dont il est parlé dans « le volume de mai 1778. »

Voici une courte analyse de cette composition bien médiocre, mais qui paroît avoir le mérite d'une grande rareté:

Agnès est fille du duc de Bourgogne, l'un des plus grands meneurs des factions qui rendirent le règne de Charles VI si malheureux. Forcée de quitter Dijon, en proie aux émeutes, elle rencontre le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon; il se présente comme un simple chevalier à la cour de Bourgogne, et ses talens, sa bravoure attirent bientôt l'attention du duc, qui lui accorde sa confiance. Le comte a ainsi de fréquentes occasions de faire connoître

son amour à la princesse; malheureusement il survient un rival; c'est le duc de Clarence, banni d'Angleterre; il aspire à la main d'Agnès, et il ne se fait pas scrupule de combiner une machination qui fait croire au comte qu'elle est infidèle; celui-ci, outré de courroux, l'abandonne, quoique le duc de Bourgogne eût consenti à leur union. Le père est si furieux des prétendus torts de sa fille, qu'il la voue à une réclusion perpétuelle, et la fait passer pour morte. Ému de la catastrophe qu'il a causée, le duc de Clarence fait l'aveu de sa perfidie; on devine aisément le reste; le comte de Clermont, devenu duc de Bourbon dans l'intervalle, épouse la dame de ses pensées, et les maisons de France et de Bourgogne mettent fin à leurs discours. Tout cela n'indique pas une imagination bien riche.

Theatrum tragicum. Amstelodami, 1649, in-12 de 320 pages.

Aux adjudications qu'indique le Manuel (3. 473), l'on peut ajouter celle d'un bel exemplaire.

Il s'est payé plus d'une fois 4 guinées en Angleterre (*voir* Lowndes, pag. 1808).

On y trouve les portraits suivans, qui entrent pour beaucoup dans son mérite:

Lord Strafford, pag. 5.
Laud, archevêque de Canterbury, pag. 43.
Th. Fairfax, pag. 85.
Ol. Cromwel, pag. 88.
Charles I, pag. 127.
Charles II, pag. 197.
James, duc d'Hamilton, pag. 215.
Le comte d'Holland, pag. 132.
Vue de Whitehall, avec l'exécution de Charles I, pag. 185.

Il faut observer que quelques planches manquent assez souvent; le portrait du comte d'Holland notamment.

Ce livre a été attribué à Dumoulin; Barbier n'en parle pas.

Palæoromaica, ou Recherches historiques et philologiques (en anglois), 1823, in-8.

Ouvrage que l'on ne trouve pas aisément, et dont je n'ai pas découvert l'auteur. Son but est d'établir que le Nouveau Testament grec, tel qu'il nous est parvenu, n'est que la traduction servile d'un texte primitif latin perdu depuis longtemps. Personne n'a été de cet avis.

Don Quichotte n'est pas le premier ouvrage qui ait eu pour but de tourner en ridicule les romans de chevalerie; treize ans avant qu'il ne parût, l'on avoit imprimé, en Angleterre, *le Chevalier de la Mer, ou les Aventures d'Océanus* (1600, in-4), volume devenu si rare, que l'on n'en connoît qu'un ou deux exemplaires, et qu'en 1812 il fut payé 25 liv. sterl. à la vente du duc de Roxburgh; les géants, les enchanteurs, les paladins y sont bafoués sans miséricorde; mais c'est un roman d'une prolixité extrême, d'un ennui mortel, et l'oubli le plus complet en a fait justice. Nous voulons seulement constater l'intention de l'auteur.

Nouvelles bibliographiques.

Les personnes qui s'occupent d'études historiques n'apprendront pas sans intérêt qu'une nouvelle édition du Glossaire de du Cange va être prochainement publiée par M. Firmin Didot. Outre le supplément de Carpentier, cette édition renfermera des additions fournies par les Glossaires qui ont paru récemment en Allemagne, et quelques annotations utiles que Sainte-Palaye avait consignées sur son exemplaire de du Cange. L'ouvrage formera 10 volumes in-4. La première livraison, qui se composera d'un quart de volume, sera, dit-on, mise en vente à la fin de l'année.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société archéologique de Beziers* décernera, dans sa séance publique du 28 mai 1840, 1° une couronne de chêne en argent à l'auteur de la meilleure notice biographique, en langue françoise, sur le père Vanière, et un rameau de chêne, aussi en argent, à l'auteur de la notice qui aura mérité l'accessit; 2° trois rameaux de chêne en argent, l'un à la meilleure ode en vers françois sur les

chemins de fers, le second au meilleur poëme en vers françois sur la mort de Duranti, premier président du parlement de Toulouse, le troisième à la meilleure épître en vers françois sur le courage civil. La Société indique, en outre, les sujets de trois autres prix qu'elle décernera, dans la même séance, à des poëmes *en vers patois ou romans*. Les pièces envoyées au concours devront parvenir au secrétariat de la Société avant le 1er mars 1840.

P.-S. M. H. Géraud, dans son intéressante Dissertation *sur les livres dans l'antiquité*, cite, p. 777 du Bulletin, une épigramme de Martial *dont il est impossible*, dit-il, *de rendre en françois la gracieuse précision :* Currant verba licet, etc. Voici quelques imitations de ce district, citées par M. Breghot, page 458 de ses *Mélanges :*

La langue a beau courir, la main l'a devancée ;
La phrase n'est pas dite, elle est déjà tracée.

F. G. J. St. Andrieux.

En vain comme l'éclair on voit fuir la parole :
La main sait l'enchaîner avant qu'elle s'envole.

L'abbé Faramant.

Les mots volent : la main est encore plus légère,
Et la langue toujours arrive la dernière.

Breghot du Lut.

La langue a beau courir : plus prompte mille fois,
La plume a terminé la phrase avant la voix.

Péricaud.

Les paroles ont beau voler,
La main saura bien y suffire :
On n'a pas fini de parler
Qu'elle a déjà cessé d'écrire.

Beuchot.

La première de ces imitations ne vous semble-t-elle pas rendre la gracieuse précision du style ?

La vente de la bibliothèque du comte de Boutourlin, qui a lieu dans ce moment, nous offrira quelques notes bibliographiques pour le prochain numéro.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE
LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI
SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE
J. TECHENER, PLACE
DU LOUVRE,
N° 12.

Nos 18 ET 19. — NOVEMBRE 1839.

1978 ABELLI (LOVIS). Les Principes de la morale chrestienne, d'où châcun peut tirer les lumieres asseurées pour la conduite de ses mœurs et de ses actions, etc. *A Paris* (Holl.), 1671, pet. in-12, vél. . . . . 7—»

1979 ABRÉGÉ de l'histoire de la monarchie des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains, par J. E. A. G. *Paris*, 1699, 1 vol. in-12, v. br. . . . . . . 4— »

1980 ACTA SANCTORUM BELGII selecta quæ tum ex monumentis sinceris necdum in Bollandiano Opere editis, tum ex vastissimo eodem opere, servatā primigenia scriptorum phrasi, collegit chronologico ordine digessit, commentariisque ac notis illustravit Jos. Ghesquierus et J. Fridus Thysius. *Bruxellis*, 1783, et Tongerloæ, 1794, 6 vol. in-4, rel., fig., facsimilés d'anciennes chartes, etc. . . . . 95— »

1981 ÆLIANI (CL.) sophistæ historia varia, Gr. ad mss. codices nunc primum recognita et castigata, cum versione J. Vulteii... ad græcum auctoris contextum emendata, etc., perpetuo commentario J. Perizonii. *Lugd.-Batavorum*, 1701, 1 tom. en 2 vol. in-8, vélin. (*Bel exempl. de la collection Variorum*). . . . . 32—»

1982 AITSINGERI (MICH.) de Leone Belgico, ejusque topographica

atque historica descriptione liber. *Coloniæ-Ubiorum*, 1583, in-fol., fig., v. br. . . . . 36— »

Ouvrage rare, contenant l'histoire des troubles des Pays-Bas de 1559 à 1583; il est orné de 112 pl. gravées par Hogenberg.

1983 AMOUR (L'), ou Bisarrerie de l'Amour en l'estat de mariage. *Cologne, P. Marteau,* 1681, pet. in-12, d.-rel. . 7— »

1984 AME (L') AMANTE DE SON DIEU, représentée dans les emblêmes de Herm. Hugo sur les pieux désirs, et dans ceux d'Othon Vaenius sur l'amour divin, avec des fig. nouvelles, accompagnée de vers. *Cologne, J. de la Pierre*, 1717, pet. in-8, d.-rel. (60 figures.). . . . . 15— »

1984 *bis*. ANTHOLOGIA GRÆCA, ab Hug. Grotio lat. carmine reddita Hieronymo de Bosch edita. *Ultrajecti*, 1795, et suivantes, 5 vol. in-4, vél., cordés. Ex. EN PAP. DE HOLL. 95—»

1985 APOLOGIE DE CARTOUCHE, ou le scélérat sans reproche, par la grâce du père Quesnel. *Cracovie, J. le Sincere*, 1731, pet. in-8, br. . . . . 4—»

1986 ARETINO. Capricciosi et Piaceuoli ragionamenti di M. Pietro Aretino, il veritiere e'l diuino, cognaminato il flagello de' principi nuoua editione, con certe postille, che spianano e dichiarano euidentemente i luoghi e le parole le più oscure, et più difficile dell' opera. *Stampati in Cosmopoli* (Elzev.), 1660, pet. in-8, vélin. Bel ex., mais sans la Puttana errante. . 30— »

1987 ART DE VÉRIFIER LES DATES, édition des Bénédictins, 1782-1820, 5 vol. in-fol., v. éc., fil. (*Bel ex.*). . — »

1988 AUGUSTINI (SANCTI) opera omnia, emendata studio monachorum ordinis sancti Benedicti. *Venetiis*, 1734, 11 vol. rel. en 8.

Très-bel ex. parfaitement conservé, rel. en vél., cordé et gaufré. 200— »

1988 *bis*. Confessions de saint Augustin, traduites sur l'édition latine des Bénédictins, par M. Dubois. *Paris*, 1716, in-8, v. j. . . . . 6— »

Voyez 2090.

1989 **Auli-Gelli** Noctivm atticarvm libri vndeviginti. *Venetiis, Aldus*, 1515, 1 vol. pet. in-8, vélin. (*Bel ex.*). . 15— »

Un bel ex. de l'édition *Elzevir*, 1651, pet. in-12, vél. 15— »

1990 **Balinghem** (Ant. de). Après-dinées et propos de table contre l'excez av boire et av manger povr vivre logvement, sainement et sainctement, dialogisez entre vn Prince et sept scavans personnages. *Lille*, 1615, pet. in-8, v. 15— »

1991 **Baluzii** (Steph.) Miscellanea, novo ordine digesta et non paucis ineditis monumentis aucta; opera et studio Jo. Dom. Mansi. *Lucæ*, 1761, 4 vol. in-fol. . . . . . . 65— »

1992 **Bandini** (Aug.-Marcell.) Catalogus codicum mss. græcorum, latin. et ital. biblioth. mediceæ Laurentianæ. *Florentiæ, typ. Cæsaris*, 1764-78, 8 vol. in-fol. (*Rare.*) 130— »

1993 **Barre** (le P. Jos.). Histoire d'Allemagne. *Paris*, 1748, 10 tom. en 11 vol. in-4, veau fauve, gr. pap.

Très-bel exempl. avec une belle suite des portraits d'Odieuvre ajoutés.

1994 **Baronii** (Cæsaris) Annales ecclesiastici, a Christo nato ad ann. 1198. *Lucques*, 1738-59, 38 vol. in-fol., rel. *Bel exempl. d'un ouvrage fort difficile à trouver aujourd'hui.* 875— »

1995 **Bergier** (Nic.). Histoire des grands chemins de l'empire romain, où se voient la grandeur et la puissance incomparables des Romains; ensemble l'Éclaircissement de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger. *Bruxelles*, 1728, 2 vol. in-4, v. br. . . . . 28— »

Le même, grand papier, v. br. . . . . 38— »

1996 **Bernard** (Jean). Histoire originelle du S. Sang de Miracle advenu au Bois-Seigneur-Isaac l'an 1405, le 5 de juin. *Bruxelles*, 1635, pet. in-8, v. f. . . . . . . 10— »

1997 **Bernardi** (S.) Opera omnia, ex secundis curis Johan. Mabillon. *Parisiis*, 1690, 2 vol. in-fol., v. fauve. . . . 54— »

1998 **Besse** (P. de). Le Democrite chrestien, c'est-à-dire le mes-

priset mocquerie des vanités du monde. *Paris*, *N. Du Fossé*, 1615, pet. in-8, vél. . . . . 6— »

1999 **Beza** (**Th.**) **et G. Buchanano**. Sacratiss. psalmorum Davidis libri v, duplici poetica metaphrasi, altera alteri è regione opposita, vario genere carminum latine expressi. *Genevæ*, *F. le Preux*, 1593, in-8, vélin. . . . . . 4— »

2000 **Biblia polyglotta**, complectentia textus originales, et edid. Brianus Wætonius. *Lond.*, 1657, 6 vol. grand in-fol.—Lexicon heptaglotton, ed. Castelli. *Lond.*, 1669, 2 vol. in-fol. Les 8 vol. lavés, réglés, unif., élég. rel. neuve. 885— »

2001 **Boccalini**. La secretaria di Apollo, che segue gli ragguagli di Parnasso. *Amsterdam*, 1653, 1 vol. pet. in-12, v. 5— »

Un autre exemplaire grand de marge avec une riche reliure italienne en mar. roug., dentelle, doublé de mar. vert à comp., tr. dor. . . . . 30— »

2002 **Bojardo, Orlando** innamorato, Orlando furioso di Ariosto: with an Essay on the Romantic narrative poetry of the Italians; memoirs, and notes, by Antonio Panizzi. *London*, 1830, 9 vol. in-8, pap. vélin, cart. en toile. 56— »

2003 **Bollandus**. Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur, collegit, digessit, notis illustr. Joan. Bollandus; operam et studium contulit Godefr. Henschenius, etc. *Antuerpiæ et Tongarloæ*, 1643, 1794, 54 vol. in-fol., vél., cordés. 1700— »

Bel exempl. d'une rel. uniforme et parfaitement conservée.

2004 **Bollandus**. Præfationes. 3 vol. in-fol., v. br.

2005 **Bonanni** (**Ph.**) Numismata summor. pontificum romanorum, a tempore Martini V usque ad ann. 1699, explicata à Phil. Bonanni. *Romæ*, 1699, 2 vol. in-fol., fig., v. br. 38— »

2006 **Bossuet**. Traité de la Communion sous les deux espèces. *Bruxelles*, *H. Fricx*, 1682, 1 vol. pet. in-12, rel. 4— »

2007 **Brevis** ac dilvcida Burgundiæ superioris, qvæ comitatus no-

mine censetur, descriptio, per Gilbertū cognatum Nozerenum; item brevis ad modum totius Galliæ descriptio per eundem, quibus accesserunt cùm alia quædam eius opuscula, tum uero poematia aliquot, lectu dignissima; locuples quoque rerum et uerborum in his memorabilium index. *Basileæ, per J. Oporinum* (s. a.), pet. in-8, v. f., fil. (Fig. de blasons.). . . . . 8— »

2008 **Bullarium magnum** romanum a Leone magno ad Benedictum XIV (ann. 1757), editio novissima (a Laertio Cherubino). *Luxemburgi*, 1747-58, 19 tom. en 12 vol. in-fol., vél., cordés. Très-bel ex., le 19e vol. br. (*Rare.*). . 200— »

2009 **Butkens** (F.-Ch.). Trophées sacrés et profanes du duché de Brabant, avec le supplément (par Jaerens). *La Haye*, 1724-26, 4 vol. in-fol., fig., v. m. 50— »

2010 **Bruckeri** (Jac.) Historia critica philosophiæ. *Lipsiæ*, 1766-67, 6 vol. in-4, rel. . . . . 62— »

Autre exempl. en grand pap. fort, broché, non rogné. 80— »

2011 **Cæsaris** (C.-J.), cum not. variorum accedit vetus interpres græcus libror. vii de bello gallico, etc., ex recensione Gothof. Jungermanni. *Francofurti*, 1669, 1 vol. in-4, vélin, doré. (*Armes.*). . . . . 20— »

Très-bel exempl. d'un livre recherché ; de nombreuses notes s'y trouvent jointes sous ce titre : « In C. Jul. Cæsaris commentarios notæ, adnotationes, commentarii, Rhelicani, Glareani, Glaudorpii, Camerarii, Bruti, Manutii, Sambuci, Ursini, Ciacconii Hotmani, Branti, nomenclator geographicus præterea duplex : e quibus alter R. Marliani (*sans lieux, avec la date de* 1606), 525 pages.

2012 **Canciani** Leges Barbarorum, 5 tom. en 2 vol. in-fol., vélin. *Voy.* N° 95— »

2013 **Cardinal (le) Mazarin**, joué par un Flamand, ou Relation de ce qui se passa à Ostende le 14 may de l'année 1658. *Cologne, P. Marteau*, 1671, 1 vol. pet. in-12, v. m. 10— »

2014 **Conradi Brvni** (D.) ivrisconsvlti opera tria, nvnc primvm edita. *Moguntiæ, Fr. Behem*, 1548, in-fol., d.-rel. 12— »

2015 **Correspondance de Fernand Cortès** avec l'empereur Charles-Quint sur la conquête du Mexique, trad. par le vicomte de Flavigny. *Paris* (*s. d.*), in-12, rel. (*Rare.*). . . 9— »

2016 **Corpus juris civilis**, cum D. Gothofredi et aliorum notis, cura Sim. van Leeuwen. *Amst.*, *Elzevier*, 1663, 2 vol. in-fol., v. . . . . 55— »

Cet ouvrage passe avec raison comme le chef-d'œuvre des Elzeviers.

2016 *bis.* **Cypriani** Opera. *Venetiis*, 1758, in-fol., v. br.

2017 **Cyrilli** (S.) Hierosolymitani opera quæ extant, gr. et lat., opera et studio Ant.-Aug. Touttée. *Parisiis*, 1720, 1 vol. in-fol., v. b. . . . . 32— »

2018 **Dames (les) retrovvées.** Histoire comiqve. *Paris*, *Mich. Brvnet*, 1670, pet. in-8, vélin. . . . . 3—50

2019 **Défense de M. de la Bruyère** et de ses Caractères, contre les accusations et les objections de M. Vigneul-Marville. *Amst.*, *Th. Lombrail*, 1702, in-12, v. . . . . . 4— »

2020 **Delarue** (l'abbé). Les bardes, jongleurs, trouvères, etc. 3 vol. in-8.

Très-bel exempl. en gr. pap. vélin, rel. en mar. v., élégante reliure de Bauzonnet.. 225— »

2021 *bis.* **Délices (les) de Leyde**, une des célèbres villes de l'Europe. *Leyde*, 1712, pet. in-8, 17 fig., vél. 8— »

2022 **Democritus ridens**; sive Campus recreationum honestarum, cum exercismo melancholiæ. *Amst.*, 1655, pet. in-12, v. m. 7— »

2023 **Description** historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis. *Paris*, 1755, pet. in-12, fil. (*Rare.*) 8— »

2024 **Diadochi (Procli)** Paraphrasis in Ptolemæi libros IV; de siderum effectionibus, a Leone Allatio, græc. et lat. *Lugd.-Batavorum*, 1635, pet. in-8, vélin. . . . . 12— »

2025 **Dictionnaire portatif** des proverbes françois et des façons de parler comiques, burlesques et familières, avec une ex-

plication des étymologies les plus avérées, tirées des meilleurs auteurs. *Amsterdam*, *Wetstein*, 1751, in-8, d.-rel., non rog. . . . . 8— »

Exempl. rel. en veau. . . . . 6— »

2026 Diète impériale, ov ordonnances et resolvtion de l'empereur, et des Estats du saint empire, deliberee et arrestee en la derniere journee, tenue à Spire en l'an 1570, trad. d'allemant en françois par N. Jacob Austrasien. *Paris*, *André Wechel*, 1570, pet. in-8, vél. . . . . 10— »

2027 Dionysii Areopagitæ opera quæ extant, græce. *Parisiis*, *G. Morelius*, 1562. — S. Maximi scholia in eos B. Dionysii libros qui extant. *Id.*, *Id.*, 4 part. en 1 vol. in-8, v., f. à f., rel. du temps. (*Bien conservé.*). . . . . 15— »

2028 Dissertation sur l'auteur du livre intitulé : De l'Imitation de J.-C. (par l'abbé Ghesquiere). *Verceil et Paris*, 1775, in-12, rel. (*Rare.*) . . . . 6— »

2029 ———— sur la prison de saint Jean-Baptiste et sur la dernière Pâques de J.-C. *Paris*, 1690, in-12, v. br. 5— »

2030 Diverses (les) leçons de Pierre Messie mises en françois par Cl. Gruget. *Tournon*, *Cl. Michel*, 1609, in-8, vélin. (*Bel ex.*). . . . . 10— »

2031 Divers traités du sieur le Chevalier Temple. *Utrecht*, 1704, 2 part. en 1 vol. pet. in-12, v. mar. . . . 8— »

2032 Dolet (Steph.). Commentarii linguæ latinæ. *Lugd.-Gryphius*, 1536-38, 2 vol. gr. in-fol., rel. en mar. bleu, ancienne reliure, bien conservée, rare, dans cette belle condition. . . . . 95— »

Voy. N° 1362.

2033 Dufresne du Cange. Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste. *Paris*, 1665, in-4, fig., v. j., fil. . 9— »

2034 Dv Mas (le Sievr). Lydie, fable champestre (par personnages) imitée en partie de l'Aminthe dv Torquato-Tasso, dediee à la reyne Marguerite. *Paris*, *Jean Millot*, 1623, pet. in-8, vélin. . . . . 25— ».

Non cité par les bibliographes.

2035 **Dumont (Jean).** Corps universel diplomatique du droit des gens, ou Recueil des traités de paix, d'alliance, etc., faits en Europe depuis Charlemagne jusqu'à présent. *Amsterd.*, 1726-31, 18 parties, la table comprise, formant 8 tomes rel. en 17 vol., v. m., fil, gr. pap. — Supplément au corps universel diplomatique du droit des gens, par Rousset. *Amst.*, 1739, 4 tomes en 3 vol. — Supplément au corps universel diplomatique du Droit des gens, contenant l'histoire des anciens traités, par Barbeyrac. *Amst.*, 1730, 3 vol. — Le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe, recueilli en partie par Dumont, mis en ordre par Rousset. *Amst.*, 1739, 2 vol., etc. Ensemble 30 vol. in-fol., gr. pap., v. m., fil. Très-bel exempl. — Hist. des traités de paix du XVIIe siècle (par F.-Y. de Saint-Prest), 2 vol. in-fol., et le Traité de paix de Munster et d'Osnabruck, 4 vol. différant un peu dans la reliure. . . . . 490— »

Les vol. du cérémonial, in-fol., ont pour titre : *Supplément, tomes* IV *et* V.

2036 **Eckhart.** Comment. de rebus Franciæ orient. *Wirceburg*, 1729, 2 vol. in-fol., planches. . . . . . . 48— »

Très-bel exemplaire en grand papier.

Corpus historicum Medii Ævi a temp. Caroli magni usque ad finem sæculi XV. *Lipsiæ*, 1743, 2 vol. in-fol. Bel exempl. . . . 36— »

2037 ——— Leges Francorum salicæ et Ripuariorum, cum additionibus regum variis. *Francofurti*, 1720, in-fol. 15— »

2038 **Encyclopédie** méthodique par ordre de matières, 1792 à 1832, 166 vol. in-4, rel. en v., 51 parties de planches. (*Complet.*) 685— »

2039 **Egly (d').** Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France, contenant ce qu'il y a de plus intéressant dans l'histoire de Naples, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à présent. *Paris, Nyon*, 1741, 4 vol. in-12, v., fil. 15— »

Cette œuvre commence par un abrégé de l'histoire des princes normands, fondateurs de la monarchie des rois de Souabe, etc.

2040 **Erasmi (Des.)** Moriæ encomivm, cum Gerardi Listrii commentariis epistolæ aliquot in fine additæ. *Lugd.-Batav., ex offic., J. Maire*, 1648, pet. in-12, vél. . . . . 4— »

2041 **Eutropii** Breviarium hist. romanæ, cum metaphrasi græca Pæanii et not. var., etc. *Lugduni-Batavorum*, 1729, in-8, vél., doré. . . . . 12— »

2042 **Fabliaux et contes des poètes françois des** XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, publiés par Barbazan, avec un Glossaire pour en faciliter la lecture, nouvelle édition augmentée et revue sur le manuscrit par M. Méon, 1808, 4 vol. in-8, br. — »

Exempl. en grand papier de Hollande, fig. avant la lettre. (*Epuisé.*).. 110— »

2043 **Ferrerii** (Aug.) de lue hispanica, sive morbo gallico libri II, ejusdem quod chyna et apios diuersæ res sint : adiecto vtriusque radicis usu. Avec un extrait desdits liures, mis en françois pour les Barbiers. *Parisiis, Gillius*, 1564, pet. in-8, vélin. . . . . 8— »

La fin de ce livre se termine par un traité en françois intitulé : « Extrait desditz livres pour les Barbiers, touchant l'administra- « tion de certains remèdes particuliers.

2044 **Femme (la) docteur**, ou la Théologie tombée en quenouille, comédie. *Liége, veuve Procureur*, 1730, in-12, br. 6— »

2045 **Fénelon**. Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse. *Paris, J. Estienne*, 1717, 2 vol. pet. in-8, figures, vélin. Très-bel exempl.

Autre édition. *Rotterdam*, 1725, 1 vol. pet. in-8, mar. vert, tr. d. (*Belle anc. rel.*).. 18— »

2046 **Flavigny (Ch. de)**. Les Rois de France. *Paris, Michel Sonivs*, 1594, pet. in-8, v. br. . . . . 6 — »

Ouvrage qui n'est cité nulle part. Auteur oublié, comme tant d'autres, par les bibliographes, et qui méritoit un meilleur sort.

2147 **Fleury**. Histoire ecclésiastique, 1720 et suiv., 37 vol. in-4, v. m. . . . . 100 — »

2048 **Florus (L.-Ann.)**, cum notis variorum. *Amst.*, 1698, in-8, vélin. . . . . 10— »

2049 ——— recensuit C.-A. Dukerus. *Lugd.-Batav.*, 1744, in-8, vélin, doré. (*Aux armes.*). . . . . . . 12— »

2050 FREHERI (MARQ.) rerum germanicarum scriptores aliquot insignes, cum notis Burc.-Gotth. Struvii. *Argentorati*, 1717, 3 vol. in-fol., v. . . . .

2051 GAMACHES (DE). Dissertations littéraires et philosophiques. *Paris*, 1755, in-12, v. m. . . . . 4—»

2052 GAYOT DE PITAVAL. Bibliothèque des Gens de cour, ou Mélange curieux des bons mots de Henri IV, de Louis XIV, de plusieurs Princes et Seigneurs de la cour, etc., etc., avec un choix de traits naïfs, gascons et comiques, de plusieurs petites pièces de poésie et de pensées ingénieuses propres à orner l'esprit et à le remplir d'idées vives et riantes. *Amsterdam*, 1726, 5 vol. pet. in-12, vél. . . . . 20—»

Au tom. ve se trouvent deux cartons pour la préface.

2053 GÉNÉALOGIES de quelques familles des Pays-Bas, dressées en partie sur titres et en partie tirées des manuscrits de T.-A. Casetta, de H. Butkens, de P. d'Assignies, de L. Leblond et d'autres fameux généalogistes, comme aussi des auteurs les plus accrédités. *Amst.*, 1774-75, 2 vol. in-8, br. 10—»

2053 *bis*. GERSONII (JOAN.) Opera, ex edit. Lud. Ellies du Pin. *Antuerpiæ*, 1706, 5 vol. in-fol., v. f. 90—»

2054 GODOFREDUS (PETRUS), Prouerbiorũ liber. *Parisiis, Car. Stephanus*, 1555, pet. in-8, vél. . . . . . . 10—»

2055 GOLII (J.) Lexicon arabico-latinum. *Lugd.-Batav., Elzevir.*, 1653, in-fol. 140—»

Bel exemplaire d'un livre très-rare, en bon état.

2056 GRAINDORGE (DE). Traité de l'origine des Macreuses, mis en lumière par Th. Maloüin. *Caen, Jean Poisson*, 1680, pet. in-12, v. br., édit. originale. . . . . 4—50

2057 GREGORII MAGNI (S.) opera omnia (ex. edit. Dion. Sammarthani et G. Bessin). *Parisiis*, 1705, 4 vol. in-fol., v. 135—»

2058 GUASCO (LE COMTE OCTAVIEN DE). Dissertations historiques, politiques et littéraires. *Tournay, veuve Varlé*, 1755, 2 vol. in-8, rel. . . . . 10—»

Les principales dissertations contenues dans ces deux volumes sont : — sur l'état des lettres sous Charles VI et Charles VII ; — *idem* sur une inscription au capitole ; — sur les asiles sacrés ou politiques ; — sur l'autonomie des villes et des peuples, etc.

2059 **Gudii (Marquardi)** et doctorum virorum ad eum epistolæ, qvibus accedunt ex bibliotheca Gudiana clarissimorum et doctissimorum virorum, qui superiore et nostro sæculo floruerunt; et Claudi Sarravii epistolæ ex eadem bibliotheca auctiores, curante P. Burmanno. *Ultrajecti*, 1697, in-4, vélin. . . . . 12— »

Lettres littéraires peu recherchées, quoique savantes à un très-haut degré ; elles sont adressées aux plus illustres savans de cette époque.

2060 **Gvérison (la) miracvlevse** de sœvr Jeanne des Anges, prievre des religievses vrsvlines de Lodvn par l'onction de saint Joseph. *Savmvr, L. Macé*, 1637.— La Gloire de saint Joseph, victorievx des principavx demons de la possession des vrsulines de Lodvn, où se void particvlierement ce qvi arriua le iour des Roys de ceste annee 1636, en la sortie d'Isacaron du corps de la mere prieure. *Savmvr, L. Macé*, 1636, 2 part. pet. in-8, d.-rel. 9— »

2061 **Hailloix (R. P. Pierre)**. Le Sacré triomphe des saints martyrs Terentian et son compagnon, ov Discovrs de la glorieuse translation et conduitte de leurs saincts corps de la ville d'Arras en celle de Dovay, etc. *Dovay, P. Avray*, 1615, pet. in-8, fig. dans le texte. . . . . . 15— »

2062 **Hall (Ricardus)**. De cavsis tribvs primariis tvmvltvvm Belgicorvm, providentia videlicet Dei, peccatis nostris, et principe Auraico, libelli sui tractatus tres. *Dvaci*, *J. Bogardi*, 1581, 1 vol. pet. in-8, cart., non rog. 15— »

2063 ———— De proprietate et vestiario monachorum, aliisque ad hoc vitivm extirpandum necessarijs liber unus. *Dvaci*, *J. Bogardi*, 1585, pet. in-8, n. rel. . . . . . 8— »

2064 **Harduini (Joan.)** Collectio regia max. conciliorum. *Paris*, *ex typ. reg.*, 1715, 12 vol. in-fol., v. f. Très-bel ex. d'un livre devenu rare. . . . . 220— »

2064 *bis*. **Héliot**. Hist. des ordres monastiques, religieux, militaires, etc., 1714-1719, 8 vol. in-4, v. m., fig. (*Bel exempl.*) 145— »

2065 **Herodoti** Opera, græc. et lat., ex recens. Jac. Gronovii. *Lugd.-Batav.*, 1715, pet. in-fol., vél. Très-bel ex. 36— »

Un superbe exemplaire de la traduction, par Larcher, en grand papier vélin fort, richement relié en mar. rouge par Kœhler, tr. d., 9 vol. in-4 .... 350— »

2066 **Het voorhof der Ziele.** *Rotterdam*, 1668, 1 vol. pet. in-4, *vélin*, 60 *fig. à mi-pages de Romain de Hooge.* (Extrêmement curieux.). . . . . 18— »

2067 **Heures** à l'vsage de Romme, *imprimees a Paris, le* 19[e] *jour de janvier* 1504, *par Anth. Chappiel, rue Saint-Jehan-de-Latran*, 1 vol. pet. in-8, format d'agenda, mar. . 145— »

Ce vol., imprimé sur vélin avec ornemens des plus variés à chaque page, diffère de beaucoup des livres du même genre, soit par ses ornemens ou par son format, le seul que j'aie vu; ainsi il n'est cité dans aucun catalogue depuis 15 ans. M. Brunet, dans son excellent Traité sur les livres d'Heures, ne l'a pas indiqué non plus; j'en conclus donc que ce genre de livre, de ce format, est de toute rareté.

2067 *bis*. **Hippocratis** Opera, gr. et lat., edit. indust. et diligent. J. Ant. a Van der Linden. *Lugd.-Batav.*, 1665, 2 vol. in-8, vél. Très-bel ex. 55— »

2068 **Historia seraphica**, seu vitæ B. Francisci Assisiatis, illustriumque virorum et feminarum qui ex tribus ejus ordinibus relati sunt inter sanctos; item illustria martyria F. F. minorum provinciæ inferioris Germaniæ, H. Sedulius concinnavit, commentariis et notis illustravit. *Antuerpiæ*, 1613, in-fol., vélin. . . . . 18— »

2069 **Histoire** d'Ayder-Ali-Khan, ou Nouveaux mémoires sur l'Inde, enrichis de notes historiques. *Paris*, *Cailleau*, 1783, 2 tom. en 1 vol. in-12, d.-rel., pl. . . . . . 6— »

2070 ——— de Charles VI, trad. sur le Ms. latin du président de Thou, par J. le Laboureur. *Paris*, 1663, 2 vol. in-fol., gr. pap., v. br. . . . . 18— »

2071 ——— de l'Académie françoise, avec un abrégé des Vies du cardinal de Richelieu, Vaugelas, Corneille, Ablancourt, Mézeray, Voiture, Patru, la Fontaine, Boileau, Racine et autres illustres académiciens qui la composent (par Pelisson). *La Haye*, 1688, in-12, vélin. . . . . 10— »

2071 *bis*. ——— littéraire de la France, par les bénédictins, 1733-63 à 1838, 19 vol. in-4, rel. en v. (*Bel ex. complet.*) 425— »

2072 **Histoire** de la vie et des miracles de la bienheureuse vierge et martyre sainte Hélène. *Bruxelles, H. Friex*, 1697, pet. in-12, v. . . . . 6— »

2073 ——— de la vie, mort, passion et miracles des saincts desquels l'église catholique fait festes et mémoire, etc., comme aussi des chartes et livres non imprimés qui sont ès thresors de diverses eglises et abbayes du royaume de France ès Pays-Bas, par Mᵉ Viel-Jacques Tigeou, Clément Marchant, Jean le frère de Laval, Paschal, Robin, successeur du faux Angevin, G. Gazet, Bassecourt et autres, avec trois tables, une des mois, une des noms propres, et l'autre des exemples faits et dits remarquables, etc. *Douay, Baltazar, Bellere à ses dépens, et de Pierre Moustarde, libraire à Valenciennes*, 1597, in-fol. . . . . 45— »

12 feuillets préliminaires, 6 feuillets de table, dont 2 pages de pièces en vers; folioté ensuite de 1 à 2207, doubles colonnes; les figures en bois et en taille-douce sont ajoutées, je crois, à cet exemplaire; la table de la fin a 11 feuillets, plus un feuillet blanc.

2074 ——— des miracles advenuz nagueres à l'intercession de la glorieuse vierge Marie, au lieu dit Mont-Aigu, prez de Sichen, au duché de Brabant. *Brvxelles, Velpivs*, 1604, pet. in-8, vélin. . . . . 9— »

2075 ——— de tout ce qui s'est passé au royaume de Japon l'année 1624, trad. par un père de la compagnie de Jésus. *Paris, S. Chappelet*, 1628, pet. in-8, vélin. . . 8— »

2076 ——— générale des Larrons, par F.-D.-C. Lyonnois. *Lyon*, 1652, pet. in-8, vél. (*Bel ex.*). . . . . 15— »

2077 **Horatius** (Q.) **Flaccus**, opera interp. et notis illustravit Lud. Desprez, in usum Delphini. *Parisiis*, 1691, in-4, v. r. 21— »

2077 *bis*. **Hozier** (d'). Armorial général de France, 1736-68, 10 vol. in-fol., superbe ex. 385— »

2078 **Hugo** (**Hermann**). Pia desideria emblematis elegiis et affectibus S. S. Patrum. *Antuerp.*, 1624, pet. in-8, vél., fig. (*Bonnes épreuves.*). . . . . 10— »

2079 INSTRUCTIONS importantes aux étudians et à leurs parens, par A. V. D. W. (Ant. Vande Walde). *Bruxelles*, 1752, 2 vol. pet. in-8, rel. . . . . 6— »

2080 JOURNAL de ce qui s'est fait pour la réception du roy dans la ville de Metz le 4 août 1744, avec un recueil de plusieurs pièces sur le même sujet, et sur les accidens survenus pendant son séjour. *Metz*, 1744, in-fol., figures, v. f. 10— »

2081 ——— du voyage du roi à Rheims, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à la cérémonie de son sacre, et de son couronnement, à la translation de la sainte ampoulle, au festin royal, à la cavalcade, à l'installation du roi dans l'ordre du Saint-Esprit, etc. *La Haye*, *R. Alberti*, 1723, 2 tom. en 1 vol. pet. in-8, vélin. (*Rare.*) . . . 10— »

2082 JOUVENCI (LE PÈRE J.). Recueil de pièces touchant l'histoire de la compagnie de Jésus. *Liége*, 1716, 1 vol. in-12, v. gr., avec la fig. . . . . 6— »

2083 KRAFT (J.-L.). La Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, tragédie sainte, ornée de musique, etc. *Bruxelles*, 1736, avec 20 gravures. — Le même, en hollandois, avec gravures. *Idem.* — Histoire du présent jubilé, ou le rétablissement de la religion catholique, célébré à Brusselles le 17 juillet 1735. *Bruxelles*, 1735, avec 4 grav. — Le même en holland. Le tout en 1 vol. in-12, v. br. (*Rarissime.*). . . 15— »

2084 LACTANCII (L.-C.) opera, cum selectis varior. commentariis; opera et studio Servatii Gallæi. *Lugduni-Batavorum*, 1660, in-8, vélin. (*Bel ex.*). . . . . 12— »

AUT. ex. édit. Nic. Lenglet du Fresnoy. *Parisiis*, 1748, 2 vol. in-4, v. . . . . 25— »

2085 LAFOSSE (J.-CH. DE). Nouvelle iconologie historique, ou attributs hiéroglyphiques, composés et arrangés de manière qu'ils peuvent servir à toutes sortes de décorations. *Amst.*, *C. S. Roos*, 2 tomes en 1 vol. in-fol., d.-rel. . 30— »

Exemplaire avec de très-belles épreuves.

2086 LA FONTAINE. Fables choisies mises en vers, et par lui re-

vues, corrigées et augmentées de nouveau. *Hambourg*, 1731, 2 tom. en 1 vol. pet. in-12, vélin. . . . 9— »

Charmante édition.

2087 **Larramendi** (**Man. de**). Arte de la lengua bascongada. *Salamanca*, 1729, pet. in-8, v. f., tr. dor. (*Rare.*) 30— »

2088 **La Roque** (**de**). Traité de la noblesse et de toutes ses différentes espèces, nouvelle édition augmentée des traitez du blason des armoiries de France : de l'origine des noms, surnoms, et du ban et arrière-ban. *Rouen, P. le Boucher*, 1735, in-4, v. br. . . . . 16— »

2089 **Laserna Santander**. Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne (présentement bibliothèque publique de Bruxelles). *Bruxelles*, 1809, in-8, br. 6— »

Vol. complémentaire du Dictionnaire bibliographique du même auteur. 6— »

2090 **Légende (la) des Flamens**, croniqve abregee, en laquelle est faict succinct recueil de l'origine des peuples et Estatz de Flandres, Arthois, Haynault et Bourgongne, et des guerres par eux faictes à leurs princes et à leurs voisins : auec plaisante cōmemoratiō de plusieurs choses faictes et auenuës en France, Angleterre et Alemaigne, depuis sept ou huict cens ans. — Semblablement y sont traictées les descentes et genealogies des roys de Naples et de Sicille, et des princes et ducz de Milan, et quel droit ont les roys de France ausditz royaumes et duché. *Paris, Galliot du Pré*, 1558, pet. in-8, mar. cit. (*Bel ex.*). . . . . 18— »

2091 **Lettres de M. Flitz-Moritz** sur les affaires du temps, et principalement sur les affaires d'Espagne sous Philippe V, et les intrigues de la princesse des Ursins, trad. par Garnesai. *Amst.*, 1718, 1 vol. pet. in-8, vélin. . . 2—50

2092 **Lettres de M. G.** (**Galland**), touchant quatre médailles antiques, publiées nouvellement, par le R. P. Chamaillard, jésuite. *Caen*, 1697. — Réponse à M. G., où on examine plusieurs questions d'antiquité (par Baudelot), avec pl. *Paris*, 1698. — Explication singulière de Domitien. *Idem*, 1735. —

Exercitationes de Vaticiniis sibyllinis conscriptæ a Johan. Reiskio accessit de numis duobus sibyllinis dissertatio. *Lipsiæ*, 1688, 4 part. en 1 vol. in-12, d.-rel. . . 10— »

2093 LETTRES DE SAINT AUGUSTIN, trad. en françois sur l'édition latine des bénédictins, par M. Dubois. *Paris*, 1701, 6 vol. in-8, v. j. . . . . 16— »

2094 LIPSE (JUSTE). Histoire de Nostre-Dame de Hale, trad. par F.-M. Remy, récollet. *Bruxelles*, *A. Velpius*, 1661, pet. in-8, fig., vél. . . . . 9— »

Rempli de croyances singulières.

2095 LIPSII (JUSTI) opera omnia. *Antuerp.*, *ex off. Plantiniana*, 1637, 5 vol. in-fol., gr. pap., fig., vélin, à compartimens, dor. s. tr. et sur les plats. (*Très-bel exempl.*). . 125— »

2095 *bis*. MITTARELLI ET CASTADONI. Annales camaldulenses ordinis S.-Benedicti. *Venetiis*, 1755-73, 9 vol. in-fol., vél. (*Bel. ex.*, *rare.*). . . . . 140— »

2096 MABILLON ET D'ACHERII, Acta sanctorum ordin. S.-Benedicti, per sex priora ordinis sæcula, etc. (ad ann. 1110). *Venetiis*, 1733, 9 vol. in-fol. . . . . 159— »

Édition augmentée de dissertations qui ne se trouvent pas dans les éditions précédentes.

2097 MABILLON. Annales ordinis S.-Benedicti (ad ann. 1157). *Lucæ*, 1739, 6 vol. in-fol., v. . . . . 90— »

2097 *bis*. LUCIANI opera, gr. et lat., cum notis varior. *Amstel.*, 1687, 2 vol. in 8, vél. TRÈS-BEL EX.. . . . . 70— »

2098 MURATORI (LUD.-ANT). Novus thesaurus veterum inscriptionum. *Mediolani*, 1739-42, 4 vol. in-fol., v. gr. Bel ex. 85— »
— Antiquitates Italiæ medii ævi, etc. 6 vol. in-fol., r. . . . . 128— »

2099 MANIFESTE et fondamentale relique aux articles des trois lettres de Bohemiens rebelles, enuoyees à la diete de Frãcfort, l'an 1619, avec le veritable recit de ce qui s'est passé en Allemagne depuis la mort du feu empereur Matthias Ier. *Paris*, 1620, pet. in-8, vél. . . . . 3— »

2100 **Marolle (de), abbé de Villeloing.** Catalogue de livres d'estampes et de figures en taille-douce, avec un dénombrement des pièces qui y sont contenues. *Paris*, 1666, in-8. — Catalogue, *idem*, de 1672, pet. in-12, 2 part. 15— »

Le catalogue de 1672 est orné de monogrammes; l'on voit que, dès 1666, l'abbé de Marolle avoit recueilli 128,400 pièces, et qu'en l'année 1672 il y avoit ajouté cent autres mille pièces, dont grand nombre de dessins originaux; et c'est avec justice que ces deux volumes, tirés à petit nombre, soient restés à un prix élevé.

2101 **Martene (Edm.) et Ursini Durand**, Thesaurus novus anecdotorum, complectens epistolas, diplomata, etc. *Lut.-Parisiorum*, 1717, 5 vol. in-fol., v. br. . . . . . 90— »

2102 **Martialis (M. Val.)** Epigrammata, paraphrasi et notis variorum selectissimis interpretatus est Vinc. Collesso, numismatibus, etc., exornavit Ludov. Smids. *Amstel.*, 1701, 1 vol. in-8, vélin. . . . . 15— »

2103 **Martinius (Martinus).** De bello tartarico historia, in qua quo pacto Tartari hac nostra ætate sinicum imperium invaserint, ac ferè totum occuparint, narratur; eorumque mores breviter describuntur. *Antverp., ex off. Plantiniana*, 1654, pet. in-8, vélin. . . . . 6— »

2104 **Massillon (le père).** Oraison funèbre du prince de Conty. — Description de la pompe funèbre du prince. *Paris*, 1709, in-12, fig., v. br. . . . . 6— »

2105 **Maundrell (Henry).** Voyage d'Alep à Jérusalem en 1697, trad. de l'anglois. *Utrecht, G. Van Poolsum*, 1705, pet. in-8, fig. . . . . 5—50

2106 **Melanchtonii** epistolarum libri IV, quibus accesserunt Thomæ Mori et L. Vivis epistol. cum indice. *Londini*, 1642, in-fol., vélin, cordé. . . . . 20— »

2107 **Mélanges** publiés par la Société des Bibliophiles françois. *Paris, Didot*, 1820-29, 6 vol. gr. in-8, pap. vél., dos mar., non rog. . . . . 475— »

Cet exemplaire est conforme à la description détaillée que

M. Brunet en donne dans ses *Nouvelles Recherches*, t. II, p. 403. On sait que les Bibliophiles, d'après l'avis de M. Pixérécourt, leur confrère, et l'un des fondateurs de cette Société, ont décidé que chaque volume de leur collection seroit racheté par la Société au prix de 100 fr. Ces Mélanges n'ont été tirés qu'à 30 exemplaires (le premier volume à 26 et le second à 28), et les exemplaires du dépôt de la librairie furent toujours fournis en papier d'épreuves. A la fin du VIe volume se trouve le *Credo*, publié dernièrement par la même Société.

2108 **Mémoires de M. L.-C.-D.-R.**, contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous le cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, avec plusieurs particularités remarquables du règne de Louis le Grand. *Cologne*, *P. Marteau*, 1688, pet. in-8, vélin. . . . . 6— »

2109 **Mémoire** pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, et de la principauté de Liége, et quelques contrées voisines (par Paquot). *Louvain*, 1763-70, 18 vol. in-8, br. 45— »

Cet ouvrage se distingue par des détails intéressans et une grande exactitude (*Manuel du Libraire, tom.* III, *pag.* 12).

2110 **Menckenii** (J.-G.) Scriptores rerum germanicarum, præcipue saxonicarum, cum notis. *Lipsiæ*, 1728-30, 3 vol. in-folio, d.-rel. . . . . 48— »

2111 **Métamorphoses (les) de Melpomène et de Thalie**, ou Caractères dramatiques des comédies françoise et italienne. *Londres*, 1772, pet. in-8, figures (22), broché. . . 16— »

Très-curieux.

2112 **Mevrsii** (J.) de Lvdis Græcorvm liber singularis ad V. C. L. Petrvm Scriverivm. *Lvgd.-Batav.*, *Elzev.*, 1622, pet. in-8, parch. . . . . 3— »

2113 **Michaelis Serveti** de Trinitatis erroribus libri VII, 1531. — Ejusd. Dialogorum de Trinitate libri duo, et de Justitia regni Christi, 1532. Videtur uterque liber Hagenoæ, ap. J. Secerium, impressus. Rarissimi Opusculi editio originalis, de qua post multos alios, cf. Ebertum in Lex., n° 21,029. — Accedunt : *D. Erasmi* epist. contra quosdam, qui se falso jactant Euangelicos ; ap. Friburgum Brisgandiæ, J. Faber Emmeus, 1529. — Ej. *Erasmi* Ep. ad quosdam imprudentissimos gracculos (ap. eumdem, ut videtur ; s. a.). —

H. Zuinglii ep. ad M. Albertum, de Cœna Domini, Tiguri, Froschouer, 1525, 5 pièces en 1 vol. pet. in-8, vélin. 155— »

La rareté du volume qui fit condamner à mort Michel Servet est bien connue des bibliographes; et, quoique nous soyons bien éloignés du temps où les amateurs se le disputoient dans les ventes de Gaignat et de la Vallière, au prix de 6 à 700 fr., peut-être nos lecteurs ne seroient pas fâchés de voir dans la Bibliographie instructive de Debure (Théologie, p. 414, à laquelle nous renvoyons) une longue et curieuse note sur ce livre célèbre. Notre exempl. est parfaitement conforme à la description donnée par Debure. Des pièces indiquées sont rel. dans le vol.

2114 Mirchond (Mohammedis, vulgo). Historia Samanidarum, persice edidit, interpretatione lat., annot. histor. et indice Georg. illustravit Frid. Wilken. *Gottingæ*, 1808, in-4. 18— »

2115 Mittarelli (Joh. Bened. et Ansel. Castadoni). Annales camaldulenses ordinis Sancti-Benedicti. *Venetiis*, 1755-75, 9 vol. in-fol. 170— »

L'histoire de cet ordre de bénédictins est peu connue chez nous; et cette collection manque à beaucoup de bonnes bibliothèques.

2116 Mollerus (Bern.). Rhenus et eiusd. Descriptio elegans a primis fontibus usque ad Oceanum Germanicum: ubi urbes, castra et pagi adiacentes, item flumina et riuuli in hunc influentes, et si quid prætereà memorabile occurrat plenissimè carmine elegiaco depingitur. *Coloniæ*, *J. Birckmannus*, 1570, pet. in-8, rel. en bois bien conservée, avec ornement sur la couverture. 10— »

2117 Molière. Œuvr. complètes, avec des notes de Bret. *Amst.*, 1773, 6 vol. in-8, v. m. 30— »

Un très-bel ex. mar. roug., tr. d., rel. de Bozérian. 90— »

Autre édit. *Amst.*, 1750, 4 vol. pet. in-12, dos de mar., non rog., fig. du Punt. 56— »

2118 Monnoye (de la). Histoire de M. de Bayle et de ses ouvrages. *Amst.*, *J. Desbordes*, 1716, pet. in-8, br. 4— »

2119 **Montfaucon** (Bern. de). Collectio nova græcorum patrum, græce et latine, cum notis, studio et op. Bern. de Montfaucon. *Parisiis*, 1706, 2 vol. in-fol., v. j. (*Bel ex.*) 60— »

2120 **Morcelli** opera epigraphira. *Patavii*, 1818-25, 5 vol. gr. in-4. . . . . 58— »

Ouvrage qui devrait être dans la bibliothèque de tous les savans antiquaires.

2121 **Neuhous** (Henry). Advertissement pieux et tres-utile des frères de la Rosee-Croix. *Paris*, 1623. — Examen svr l'inconnve et novvelle caballe des freres de la Rozee-Croix, habituez depuis peu de temps dans la ville de Paris. Ensemble l'histoire des mœurs, coustumes, prodiges et particularitez d'iceux. 1624. — Effroyables pactions faictes entre le diable et les pretendus invisibles, auec leurs damnables instructions, perte deplorable de leurs escoliers, et leur miserable fin, 1624, 3 pièces en 1 vol. pet. in-8, v.; f. f., tr. d. 15— »

2122 **Newton** (H.), sive de nova villa societatis regiæ Londini et socii, epistolæ, orationes et carmina. *Lucæ*, 1710, port. et fig. — Orationes duæ. *Amst.* (*Lucæ*), 1710. — Anapæsti vaticinium. *Idem*. Le tout en 1 vol. in-4, collection complète, d.-rel. (*Une déchirure à un feuillet.*). . . 15— »

2123 **Œuvres** chrestiennes de M. Arnauld d'Andilly, 12e édition. *Paris*, *P. Le Petit*, 1669, 1 vol. in-12, mar. r., comp., fil., tr. dor. . . . . 8— »

2124 ——— poétiques de Mellin de Saint-Gelais, nouvelle édition. *Paris*, 1719, pet. in-12, br. (*Quelques taches.*) 6— »

2125 **Optati** Galli de cavendo schismate (par Ch. Hersent, chancelier de l'église de Metz). 1640, pet. in-8, v. f. 15— »

Une note *Mte.*, jointe à cet exemplaire, explique que ce livre fut condamné et est maintenant très-rare.

2126 **Optati Afri** (S.) de schismate donatistarum libri vii, cum eorum historia, studio M. L. E. Dupin, cum notis diversorum, edit. tertia. *Antuerp.*, *Gallet*, 1602, in-fol., v. br. 20— »

2127 **Pagi** (**Ant.**) Critica historico-chronologica in universos annales ecclesiasticos Cæs. Baronii in IV tom. distincta, curâ et stud. Fr. Pagi, nepotis. *Antuerp.*, 1727, 4 vol. in-fol, v. j. . . . . 55— »

2128 **Papin**. La manière d'amolir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais. *Amsterdam*, *H. Desbordes*, 1688, in-12, fig., br. 6— »

2129 **Parallèle** des trois principaux poëtes tragiques françois, Corneille, Racine et Crebillon. *Paris*, *Saillant*, 1765, in-12, v. f. . . . . 3—50

2130 **Patin** (**Ch.**). Relations historiques et curieuses de voyages en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc. *Amst.*, 1695, pet. in-8, fig., broché. (*Rare.*). . 10— »

2131 **Patinus** (**Car.**). Imperatorum romanorum numismata, ex ære mediæ et minimæ formæ descripta per Car. Patinum. *Argentinæ*, 1671, in-fol., fig, v. br. . . . . . 15— »

2132 **Pauli** Thomæ Engolismensis poemata. *S. l.*, 1593, 1 vol. pet. in-8, vélin. . . . . 4— »

2133 **Pausanias**. Græciæ descriptio; edidit, græce emendavit, latinam Amasæi interpretationem castigatam adjunxit et animadversiones atque indices adjecit Car.-Godofr. Siedlis. *Lipsiæ*, 1822 à 28, 5 vol. in-8 publiés à 60 fr., net. 45— »

2134 **Pellerin**. Recueil de médailles des peuples et des villes, etc. *Paris*, 1762-67-78, 9 vol. in-4, br. . . . . . 100— »
Et un très-bel ex., riche rel. en v. fauve par Kœhler. 280— »

2135 **Pensées de M. Pascal** sur la religion et sur quelques autres sujets. *Paris*, *G. Desprez*, 1670, 1 vol. in-12, v. (*Édition originale.*). . . . . 7— »

2136 **Perefixe** (**Hardouin de**). Histoire dy roy Henry le Grand. *Amst.*, *L. et D. Elzevier*, 1661, pet. in-12, cart. 10— »

2137 **Perizonii** (**J.**) rerum per Europam maxime gestarum ab ineunte sæculo sexto-decimo usque ad Caroli V mortem, etc.

Commentarii historici, cum indice locupl. *Lugd.-Bat.*, *J. Vander Linden*, 1710, pet. in-8, vélin. 12— »

2138 **Perriere** (G. de la). Le Miroir politique, contenant diverses manieres de gouverner et policer les Republiques qui sont et ont esté par cy-devant. *Paris*, *V. Norment et J. Bruneau*, 1567, in-8, rel., fig. . . . . 8— »

Il y a dix ans, une personne dont j'ai perdu l'adresse m'offrit alouis de ce volume si je pouvois le rencontrer ; je le lui offre aujourd'hui.

2139 **Petrarqve** (les) en rime françoise, avecq les commentaires, tradvict par Ph. de Madeghem de Leyschot. *R. Volpius*, 1600, pet. in-8, vél., portr. . . . . . .

L'édition avec l'indication de *Douai* est absolument la même que celle-ci.

2140 **Petri Blesensis Bathonensis** opera omnia, notis et variis monumentis illustrata à P. de Gussanvilla. *Lut.-Parisior.*, 1667, in-fol., v. br. . . . . 32— »

2141 **Pezii** (B.) Thesaurus anecdotorum novissimus. *Augustæ-Vindel.*, 1721, 13 tom. en 5 vol. in-fol., vélin. 120— »

2141 *bis*. **Pezii** (J.) Scriptores rerum austriacarum veteres ac genuini. *Lipsiæ*, 1721 à 25, 2 tom. en 1 vol. in-fol., vélin, fig. 30— »

2142 **Philippe II.** Regis catholici edictvm de librorum prohibitorum catalogo observando. *Antverp.*, *ex off. Plantiniana*, 1570, pet. in-8, v. f.

La partie françoise du catalogue des livres mis à l'index est très-curieuse.

2143 **Philostratorum** quæ supersunt omnia, accessere Appollonii Tyanensis epistolæ. *Lipsiæ*, 1709, in-fol., vél., cordé. 48— »

Très-bel exempl. en grand pap. fort.

2144 **Plumier** (Ch.). L'Art de tourner ou de faire en perfection toutes sortes d'ouvrages au tour. *Lyon*, 1701, in-fol., fig., v. m. . . . . 20— »

2145 POETARUM (TRIUM) elegantissimorum, Porcelii, Basinii et Trebani opuscula, nunc primum diligentia eruditissimi viri Christophori Preudhomme Barroducani in lucem edita. *Parisiis, S. Colinæus*, 1539, pet. in-8, rel. 10— »

On peut placer sans crainte nos Simon de Coline à côté des plus beaux Aldes; s'il eût imprimé quelques jolis mystères, de bonnes chroniques ou bien des romans de chevalerie, il seroit aujourd'hui beaucoup plus apprécié (1).

2146 POMPONIUS MELA, de situ orbis libri III, cum notis integris varior. accedunt P. J. Nunnesii et J. Perizonii adnotationes, curante Abrah. Gronovio. *Lugd.-Batav.*, 1748, in-8, vélin, doré. (*Aux armes, bel ex.*). . . . 14— »

2147 POUGET (N.). Traité des pierres précieuses et de la manière de les employer en parure. *Paris, Tilliard*, 1762, in-4, mar., cit., dent., tr. dor. (*Rare.*). . . . . . 18— »

2148 POVLLET. Novvelles relations dv Levant. *Paris, L. Billaine*, 1668, 1 vol. pet. in-8, cartes et pl., vélin. (*Rare.*) 10— »

Remarques fort curieuses touchant la religion, les mœurs, la politique de plusieurs peuples, avec une description de l'empire turc en Europe, et plusieurs choses curieuses remarquées pendant huit années de séjour.

2149 PRIMERA PARTE DE LA BAXADAO. De los Españoles de Francia, en Normandia dirigida à don Alonso Ydiaquez maestro de campo. *Amberes, Gir. Wolffchatio*, 1622, pet. in-8, vélin. 6— »

2150 PRISE (LA) DES ANNONCIADES. Epître sur la révolution. — Prospectus d'un journal en vaudevilles, 1796, 1 vol. pet. in-8, br. 6— »

2151 PROUDES CARNEAUX (NIC.). De gestis Ludovici XIII, in Nor-

(1) C'est bien ici le lieu de faire remarquer que nos Étienne, nos Grouleau, nos Denis Janot, nos Galliot du Pré, etc., n'ont pas encore eu de collecteur, pas plus que Simon de Coline.

mannia et Aquitania compendiosa descriptio. *Parisiis*, 1620, pet. in-12, mar. r., comp., f., tr.dor. (*Anç. rel.*) 10— »

2152 **Quintiliani** Institutionum oratoriarum libri XII, et declamationes, cum notis variorum (edentibus Corn. Schrevelio et Fed. Gronovio). *Lugd.-Batav.*, 1665, 2 vol. in-8, vél., (*Bel ex.*, *rare.*). . . . . 36— »

2153 **Rabelais** (**OEuvres de**). *Paris*, 1823, 3 vol. in-8, pap. vélin, br. . . . . 21— »

Très-bonne édition maintenant épuisée.

2154 **Recueil** des actions et parolles memorables de Philippe second, roy d'Espagne. *Cologne*, *P. Marteau*, 1671, pet. in-12, vél. . . . . 10— »

2155 ——— des lettres, actes et pièces plvs signalees dv progres et besongne, faicts en la ville d'Arras et ailleurs, pour paruenir à vne bonne paix et reconciliation auec sa maiesté catholicque pour les Estatz d'Arthois et deputez d'autres prouinces. *Dovay*, *Jean Bogard*, 1579, pet. in-8, d.-rel. 15—»

2156 ——— des secrets de Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de la royne, mere du roy, auquel sont contenues les plus rares experiences pour diverses maladies principalement des femmes, avec leurs embellissemens, etc. *Paris*, *Melchior Mondiere*, 1633, pet. in-8, vélin. (*Rare.*) 10— »

2157 **Réflexions**, ou Sentences et Maximes morales, augmentées de plus de deux cents nouvelles maximes. *Sur la copie de Paris* (*Holl.*), 1699, pet. in-12, vélin. (*Joli ex. d'une édition rare.*)

2158 **Relation de la Nigritie**, contenant une exacte description de ses royaumes et de leurs gouvernemens, la religion, les mœurs, coustumes et raretez de ce pays (par Gaby). *Paris*, 1689, pet. in-12, vélin. (*Rare.*) . . . . 6— »

2159 **Religion (la) des dames**, par un théologien de l'église an-

glicane, trad. de l'angl. *Amst.*, *A. Schetti*, 1698, pet. in-12, v. br. . . . . 3— »

2160 **Religion (la) des Gaules**, tirée des plus pures sources de l'antiquité, par le R. P. D*** (Martin). *Paris*, 1721, 2 vol. in-4, v. f., fig. . . . . 20—»

Ouvrage rempli d'érudition.

2161 **Remonstrance**, ov harangve solemnelle faicte en la cour de la seneschaussée, et siege presidial d'Agénois et Gascougne, à Agen, aux ouuertures des plaidoieries apres la S.-Luc, par Maistre Jehan Darnalt, auec le panegyrique de la Reyne Marguerite. *Paris*, *François Huby*, 1696, 1 vol. pet. in-8, vélin. (*Fort rare.*). . . . . 15—»

2162 **Rocheguilhen (madame de la)**. Histoire des Favorites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous plusieurs règnes. *Amsterdam*, *P. Marret*, 1703, 2 part., pet. in-8, fig., v. br. . . . . 10— »

2163 **Ruinart (Th.)**. Acta primorum martyrum sincera et selecta. *Parisiis*, 1689, in-4, v. br. . . . . 15— »

2164 **Rymer (Th.)** fœdera, conventiones, litteræ, etc., inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges..., ab anno 1101 ad nostra usque tempora habita aut tractata. *Hagæ-Comitum*, 1745, 20 tom. en 10 vol. in-fol., mar. r., dent., tr. dor. (*Armes.*). . . . . 800— »

Superbe exemplaire de l'édition la plus estimée.

2165 **Sacy (le Maistre de)**. La Vie de D. Barthelemy des Martyrs, de l'ordre de Saint-Dominique, tirée de son histoire, écrite en espagnol et en portugais, du P. Louis de Grenade et autres. *Paris*, 1664, in-4, mar. noir, d. s. tr. 12— »

2166 **Saint-Martin**. Les Travaux d'Ulisse, desseignez par le sieur Saint-Martin de la façon qu'ils se voient dans la royale maison de Fontainebleau, peints par le sieur Nicolas et présentement gravés par Th. Van Tulden. *Paris*, *Langlois*,

1640, in-4 oblong, vél., avec 58 pl. gravées à l'eau-forte. 15— »

2167 SAMMARTHANI (SCÆVOLÆ) poemata, ad Henricvm III, Galliæ regem. *Lvtetiæ, in off. R. Stephani*, 1537, in-8, mar. vert, f. 8— »

2168 SAMMARTHANORUM FRATRUM (SC. ET LUD.) Gallia christiana, seu series omnium archiepiscop., episcopor. et abbatum Franciæ, etc., aucta opera et studio Dion. Sammarthani et aliorum monachorum ex ordine S.-Benedicti. *Parisiis, e typ. reg.*, 1715-86, 13 vol. in-fol., v. r. . . . 285— »

2169 SATYRES (LES) DU SIEUR REGNIER, reueues, corrigees et augmentées de plusieurs satyres des sieurs de Sigogne, Motin, Touvaut et Bertelot, qu'autres des plus beaux esprits de ce temps. *Roven*, 1626, 1 vol. in-8, d.-rel.

2170 SATYRES sur les Femmes bourgeoises qui se font appeler madame, avec une distinction qui sépare les véritables d'avec celles qui ne le sont que par caprice de la fortune, la bizarrerie et la vanité du siècle. *La Haye, Henry Frik*, 1713, in-8, fig., v. r. (*Recherché.*) . . . . 18— »

2171 SCHANNAT. Concilia Germaniæ, quorum collectionem Jo.-Frid. Schannat primam cœpit; Jos. Hastzheim continuavit; Herman. Sch. volvit, auxit, etc., cum indicibus digestis ab Amando Ant. Jos. Hesselmann. *Coloniæ-Agrip.*, 1769-90, 11 vol. in-fol., rel. en vélin. (*Rare.*) 100— »

2172 SCHILTERI Thesaurus antiquitatum teutonicarum, exhibens monumenta veterum Francorum Alamannorum, vernacula et latina, cum notis J.-Georg. Scherzii. *Ulmæ*, 1727-28, 3 vol. in-fol. . . . . 50— »

2173 SCHMIDT. Histoire des Allemands, trad. de l'allemand par de Laveaux. *Liége*, 1784, 6 vol. in-8, rel. . . . 15— »

2174 SIMSONII Chronicon historiam catholicam complectens ab

exordio mundi ad annum a Christo LXXI, recensuit Petrus Wesselingius. *Amst.*, 1752, in-fol., vélin, cordé, aux armes, avec frontispice gravé par Wandelaër. . . . . 15— »

2175 SPRENGERI (J.-J.) Tacitus axiomaticus cum sacris et Thucydide sparsim collatus. *Francof. ad Mœn.*, 1657, pet. in-12, vél. . . . . 6— »

2176 SYNOPSIS monumentorum collectionis proxime emendatæ conciliorum omnium archiepiscopatus mechliniensis, collegit ac edidit F. Van de Velde. *Gandavi*, 1821, 3 vol. in-8, br. 9— »

Ouvrage de beaucoup d'érudition.

2177 SYLVII (ÆNEÆ), Piccolominei, vel Pii II P. M., opera quæ extant omnia; accessit gnomologia ex omnibus Sylvii operibus collecta per Conr. Licosthenem. *Basileæ*, *H. Petrus*, 1551, 2 part. en 1 vol. in-fol., v. j. . . . . . 18— »

2178 TABLETTES MIXTES, ou l'Inconnu à Londres, avec figures. *Linn.*, 1742, pet. in-8, br. . . . . 4— »

2179 TERTULLIANI (Q. S. F.) liber de Pallio, ex recensione et cum notis Cl. Salmasii. *Lugd.-Batavorum*, 1656, in-8, vél. 10— »

2180 THÉATRE (LE) DE M. QUINAULT. *Suivant la copie imp. à Paris* (*Holl. Elz.*), 2 part. en 1 vol. pet. in-12, fig., v. b. 18—»

2181 THEOPHRASTI characteres ethici, ex recensione P. Needham, cum versione latina Isaaci Casauboni. *Glascuæ*, 1743, pet. in-8, mar., v. f., tr. dor. . . . . 6— »

2182 THIERS (J.-B.). Dissertation sur les porches des églises. *Orléans*, 1679, 1 vol. in-12, v. . . . . 7— »

2183 TURGE-LOREDAN (MARIE). L'État de la république de Naples sous le gouvernement de M. le duc de Guise. *Paris*, *F. Léonard*, 1679, in-12, v. br. . . . . . . 5— »

2184 VÉRITÉ (LA) DEFENDUE DES SOPHISMES DE LA FRANCE, et res-

ponse à l'autheur des pretensions du roy très-chrestien sur les estats du roy catholique. (*A la Sphère*), 1668, pet. in-12, vél. . . . . 5— »

2185 VAENI (OTHONIS) Emblemata horatiana imaginibus in æs incisis atque latino germanico, gallico et belgico carmine illustrata. *Amstel.*, *H. Wetstenius*, 1684, in-8, fil., fig. de G. Lairesse à mi-pages. . . . . 12— »

2186 VELLEII PATERCULI (C.) quæ supersunt historiæ romanæ voluminibus duobus, cum integris animadversionibus doctorum, curante D. Ruhnkenio. *Lugd.-Batav.*, 1779, 2 tom. en 1 vol. in-8, vél., doré. Très-bel exempl. (*Aux armes.*) 16— »

2187 WEGUELIN. Caractères historiques des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Maximin. *Berlin*, *G.-J. Duker*, 1768, 2 vol. pet. in-8, d.-rel. (*Rare.*). . . . . . 12— »

2188 VIE DE SAINT EUSTACHE ET DE SAINTE MARGUERITE. *Ms.* en latin, pet. in-fol. à 2 colonnes, de la fin du XIIIe siècle, cart., de 14 pages. . . . . 17— »

2189 VIE (LA) DE M. DE MOLIÈRE, 2e édition. *Amst.*, *H. Desbordes*, 1705, pet. in-12, d.-rel. . . . . 6— »

2190 VIE DU PÈRE PAUL de l'ordre des serviteurs de la Vierge, etc., trad. de l'italien par F. G. C. A. P. D. B. *Amsterdam*, *J. Ravestein*, 1663, pet. in-12, v. f. . . . . . 7— »

2191 VOYAGES HISTORIQUES DE L'EUROPE, contenant tout ce qu'il y a de plus curieux en France, Espagne et Portugal, augmentés du Guide des Voyageurs, ou Description des routes les plus fréquentées pour voyager dans ces pays, par M. de B. F. *Amsterdam*, *P. de Coup*, 1718, 2 tomes en 1 vol. in-12, vélin. . . . . 4— »

2192 UGHELLI (FERD.) Italia sacra, sive de episcopis Italiæ et insularum adjacentium, etc. *Romæ*, 1644-62, 9 vol. in-fol., vélin. . . 90— »

2193 ZEVECOTII (JACOBI) poemata. *Antverpiæ*, *G. Wolffchatius*, 1623, pet. in-8, vélin. 4— «

Ce volume contient 2 tragédies latines, savoir : Mària græca, Rosimunda et Esther, tragi-comedia.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

2194 ANNUAIRE HISTORIQUE pour l'année 1840, publié par la Société de l'histoire de France. *Paris*, 1839, 1 vol. in-18. 2 fr.

2195 ARCHIVES administratives de la ville de Reims. Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la Cité; par Pierre Varin. *Paris*, 1839, 1 vol. in-4 de 1000 pages. . . . . 15—»

2196 BIOGRAPHIE LYONNAISE. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, rédigé par MM. Breghot du Lut et Pericaud aîné, et publié par la société littéraire de Lyon. *Lyon*, 1839, 1 vol. grand in-8, br. . . . . 10—»

2197 CHRONIQUES ANGLO-NORMANDES. Recueils d'extraits ou d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant les XIe et XIIe siècles, publiés, pour la première fois, d'après les manuscrits de Londres, de Cambridge, de Douay, de Bruxelles et de Paris, par F. Michel. *Rouen*, tome II, 1 vol. in-8 br.. . . . . 6—50

2198 CHRONIQUES chevaleresques de l'Espagne et du Portugal, suivies du tisserand de Ségovie, drame du XVIIe siècle; publiées par Ferdinand Denis. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8, br. 15—»

Les diverses chroniques et légendes contenues dans ces volumes sont : Sept infans de Lara.—Le Mauvais roi et le Bon vassal.—Hist.

de dona Constanca Manuel.—Chronique d'Inès de Castro. La Gorta de Portugal.—Les Amours d'un fils d'Inez de Castro.—Chronique de Maria de Padilla, du maître de Santiago et de la reine Blanche de Bourbon. — Romance du comte Marcos et de l'infante Solisa. — Histoire véritable de damoiselle Théodor. — La Mort d'Albayaldos. — Barberousse et le sultan Selim Eutemi. — Alvaro de Luna. — Le premier jour de la traite à Lagos, royaume des Algraves. — Fernand Cortez au Mexique. — Le Naufrage de Sepulveda et de dona Lionor de Sa. — *Lettre de Pedro Vas de Caminha* sur la découverte du Brésil. — La Mort du roi Sébastien, suivie des Malheurs de la belle Virginia. — Le Renégat et la Juive. — Le Tisserand de Ségovie.

2199 Galerie d'antiquités et de curiosités historiques de la Suisse, accompagnée d'un texte explicatif. *Rome*, 1823-24, in-fol., cart., 25 planches. . . . . 20—»

2200 Histoire sommaire de l'Égypte, sous le gouvernement de Mohammed-Aly, ou récit des principaux événements qui ont eu lieu de l'an 1832 à l'an 1838 ; par M. Félix Mengin; précédée d'une introduction et suivie d'études géographiques et historiques sur l'Arabie, par M. Jomard ; accompagnée de la relation du voyage de Mohammed-Aly au Fazoql, d'une carte de l'Acyr et d'une carte générale d'Arabie, par le même ; terminée par des considérations sur les affaires de l'Égypte. *Paris*, 1839, vol. in-8, br.

2201 Histoire civile, politique et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les temps historiques jusqu'à nos jours; précédée d'une introduction par M. D. Massiou ; 1re et 2e périodes. *Paris*, 1838, 2 vol. in-8, br. . . . . 15—»

2202 Lacroix (P. (bibliophile) Jacob), sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France et à la littérature française, conservés dans les bibliothèques d'Italie. *Paris*, 1839, 1 vol. in-8 de 200 p. . . . . 12—»

N° vii des Dissertations sur l'histoire de France.

2203 La Armeria Real, ou collection des principales pièces de

la galerie d'armes anciennes de Madrid. Dessins de M. G. Sensi, texte de M. Ach. Jubinal. 1839, 1 vol. in-fol., cart., non rogné. . . . . 110—»

— rel. en 2 vol., fig., pap. Chine. . . . 160—»

— rel. en 2 vol., fig. coloriées. . . . . 220—»

2204 La Villemarqué (Th. de) Barzas-Breiz. Chants populaires de la Bretagne, recueillis et publiés avec une traduction françoise, des éclaircissemens et des notes, et les mélodies originales. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8, br. . . . 16— »

2205 Le Gonidec. Grammaire celto-bretonne, nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée. *Paris*, 1839, 1 vol. in-8, br. . . . . 8—»

2206 Moralité très-excellente à l'honneur de la glorieuse Assumption Nostre Dame, à dix personnages, composée par Jan Parmantier, de Dieppe, et jouee audict lieu, l'an de grâce 1527-1839, in-16, br., 5e livr. de la collection. 3— »

2207 Nécessité (de la) et des moyens de donner une constitution régulière aux archives communales en France; 3e lettre; par M. Morand, archiviste de Boulogne-sur-Mer, in-4. 1—»

2208 Notice sur le roman en vers des sept sages de Rome; par M. G. B***. *Bordeaux*, 1839, br. in-8, tirée à 65 exempl. 2—25

2209 Nouveau recueil de contes dits fabliaux, et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles, pour faire suite aux collections Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon, mis au jour pour la première fois par Ach. Jubinal. 1839, tome I, 1 vol. in-8, br. . . . . 7—50

2210 Revue de la numismatique françoise, dirigée par M. C. Cartier et L. de la Saussaye. Année 1836, 2e édit., in-8, pl. 20—»

2211 **Sensuyt** le romant de Richart filz d'Robert le Diable q fut duc d'Normendie. Imprimé nouuellement à Paris, in-16, goth., br., réimpr. . . . . 6— »

Quatrième livraison de la collection des poésies, romans, chroniques, etc.

AYANT ACHETÉ LE PEU D'EXEMPLAIRES RESTANT DES OUVRAGES SUIVANS, NOUS EN AVONS FIXÉ LE PRIX COMME IL SUIT :

1° **Œuvres complètes de Rutebœuf**, trouvère du XIII° siècle, recueillies et mises au jour, pour la première fois, par Achille Jubinal. *Paris*, 1839, 2 vol. in-8, au lieu de 16 fr. 12 — »

Pap. holl., tiré à 20 exemp. 30— »

2° **Mystères inédits** du XV° siècle, publiés, pour la première fois, par Ach. Jubinal. *Paris*, 1838, 2 vol. in-8, *fac-simile*, br., au lieu de 16 fr. . . . . 10— »

Pap. holl., tiré à 20 exemp. 20— »

3° **Jongleurs et Trouvères** des XIII° et XIV° siècles. *Paris*, 1838, 1 vol. in-8, pap. fort. . . . . 5— »

Chroniques de Jean d'Auton, publiées, pour la première fois en entier, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, avec une notice et des notes, par L. Jacob, bibliophile. *Paris*, 1834-1835, 4 vol. in-8, pap. vergé fort. . . . . 18— »

— Grand pap. fort (à 25 exemp.). . . . . 40— »

Chroniques pour servir de complément aux collections de MM. Guizot, Buchon, Petitot et Montmerqué.

Notices contenues dans les dix-huitième et dix-neuvième Numéros du Bulletin du Bibliophile, 3° série.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD, rue de l'Éperon, 7.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE,

PETITE REVUE D'ANCIENS LIVRES

CONTENANT

1° DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES
DE DIVERS AUTEURS, SOUS LA DIRECTION
DE M. CH. NODIER;

2° UN CATALOGUE DES LIVRES DE MA LIBRAIRIE.

N° 20. — 3e SÉRIE.

PARIS,
TECHENER, PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
N° 12.

DÉCEMBRE.

DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ, etc.

(Suite.)

Les Romains nommoient *fascicule* ce que nous appelons un paquet de lettres. *Velim cures fasciculum ad Vestorium deferendum,* écrit Cicéron à Atticus (1). Le même avoit adressé une lettre à César ; mais le fascicule où elle se trouvoit fut remis tellement mouillé, que le dictateur ne se douta même pas qu'il contînt une lettre de l'orateur romain : *Scripsit Cæsar ad Balbum, fasciculum illum epistolarum, in quo fuerat et mea et Balbi totum sibi aqua madidum redditum esse*, etc. (2). Les lettres réunies en fascicule étoient, comme les volumes, retenues par un lien qui les embrassoit toutes. Chacune d'elles portoit une adresse à l'extérieur. « J'ai reçu un fascicule, » dit Cicéron, je l'ai délié pour voir s'il « contenoit une lettre pour « moi ; je n'en ai point trouvé. J'ai fait porter à Vatinius et à Li« gurius celles qui leur étoient adressées (3). » Nous trouvons dans Plutarque un exemple d'adresse exactement semblable à la suscription intérieure, c'est-à-dire qui renfermoit l'indication de la personne à qui elle étoit adressée et le nom de celui qui l'avoit écrite. Des députés, dit-il, arrivèrent de la part de Denys, apportant à Dion des lettres écrites par les femmes de sa famille ; une de ces lettres portoit à l'extérieur cette suscription : « Hipparinus à son père (4). » Étoit-ce là la forme en usage chez les Grecs ? c'est ce qu'on ne peut affirmer d'après un seul exemple. Chez les Latins, il paroît que l'adresse ne renfermoit, comme chez nous, que le nom de la personne à qui on écrivoit. Ovide, se plaignant d'un ami qui le néglige depuis qu'il est exilé, lui dit : Toutes les fois que je délíois le fil d'une lettre, j'espérois y trouver ton nom :

(1) XIII, 8.

(2) Ad Quintum fr., XI, 10. Voy. aussi ad Attic., II, 13. — V, 11, 17, XI, 22, XII, 53.

(3) Delatus est ad me fasciculus : solvi si quid ad me esset litterarum, nihil erat. Epistola Vatinio et Ligurio altera : jussi ad eos referri. Ad Atticum, XI, 9.

(4) Μία δ' ἦν ἔξωθεν ἐπιγεγραμμένη τῷ πατρὶ παρ' Ἱππαρίνου. Plutarque, Vie de Dion, ch. 31, tom. 5, p. 306, ed. Reiske.

Cur quoties alicui chartæ sua vincula demsi
Illam speravi nomen habere tuum (1).

Il n'auroit pas eu besoin d'ouvrir la lettre pour connoître celui qui la lui envoyoit, si le nom de la personne qui l'avoit écrite se fût trouvé sur l'adresse.

Il y avoit sur les grandes routes des relais, *mansiones*, où les courriers publics, *publici cursores veredarii*, changeoient de chevaux. Ces chevaux, entretenus aux frais de l'empereur, n'étoient employés qu'au service des dépêches gouvernementales; les simples citoyens ne pouvoient s'en servir qu'en vertu d'une permission délivrée par l'empereur ou ses délégués, et qu'on nommoit *diploma* (2). Le transport, par des courriers attitrés, des dépêches intéressant le gouvernement ou l'administration fut imaginé par Cyrus (3). Auguste introduisit ce système de communication dans l'empire romain (4); mais personne, dans l'antiquité, n'eut l'heureuse idée de faire servir ces courriers aux relations privées. Les postes aux lettres ne datent, en Europe, que du XVIe siècle. Les anciens avoient des esclaves qu'ils employoient au transport de leurs lettres; ils les nommoient *tabellarii* (5), *cursores* (6), *portitores* (7): il falloit même qu'il y en eût plusieurs dans la même maison, car les correspondances étoient parfois très-actives. Ainsi Pline le jeune, forcé de rester à Rome tandis que la santé de sa femme le retenoit dans la Campanie, la supplioit de lui écrire chaque jour, et même deux fois par jour. *Rogo ut timori meo quotidie singulis vel etiam binis epistolis consulas* (8).

(1) Tristes, IV, VII, 7.
(2) Voy. Pline jun., X, 14, 121.
(3) Xénophon, Cyropéd., ch. 8.
(4) Suétone, Vie d'Auguste, c. 49.
(5) Cicéron, ad Attic., XII, 1. Ad Quintum, II, 13 et passim. — (6) Pline jun., VII, XII, 4. — (7) S. Jérôme ad Nicæam, ep. VIII, al. 42.
(8) VI, IV, 5.

CHAPITRE SIXIÈME.

De la forme et des ornemens des livres carrés.

Les anciens Latins appeloient *caudex* un assemblage de planches symétriquement disposées les unes sur les autres. Lorsque, après avoir écrit sur des tablettes isolées, on imagina de les réunir en les superposant, le livre carré qu'on forma ainsi prit le nom de *codex* (1). Saumaise, à qui les questions de paléographie ancienne doivent de nombreux éclaircissemens, donne les mots grecs *πίναξ*, *τεῦχος* (2), *σῶμα*, *σωμάτιον*, et les mots latins *massa* et *corpus* comme autant de désignations du livre carré (3). Les désignations de *σῶμα* *σωμάτιον* et *corpus*, qui ont la même signification, auroient été, suivant lui, données aux livres carrés, parce qu'ils étoient composés de plusieurs tablettes ou de plusieurs feuilles réunies en un seul *corps*. Cette explication ne paroît point satisfaisante à Schwarz. Celui-ci pense (4) que le nom de *corpus* vient de ce que les livres carrés, à la différence des volumes, renfermoient plusieurs livres d'un même ouvrage, et pouvoient contenir un ouvrage tout entier (5); et il rapporte deux passages, l'un de Pline le jeune et l'autre de Suétone, dans lesquels le mot *corpus* ne signifie pas un livre, matériellement parlant, mais un corps d'ouvrage formé, après coup, de la réunion de plusieurs pièces publiées d'abord séparément. Pline engage Octavius, dans la crainte que quelque plagiaire ne s'attribue ceux de ses vers qui ont transpiré dans le public, à les réunir et à les publier tous en un *corps d'ouvrage : hos nisi retraxeris* in corpus, *quandoque, ut errones, cujus dicantur invenient* (6). Le grammairien Aurelius Opilius, au rapport de Suétone, avait écrit sur diverses matières, entre autres, neuf *volumes* en un seul corps, c'est-à-dire sur le même sujet, *variæ eruditionis volumina ex quibus novem* unius

(1) Plurium tabularum contextus *caudex* apud antiquos dicebatur; unde publicæ tabulæ *codices* dicuntur. Sénèque, *De brevitate vitæ*, 13.

(2) D'où le mot *pentateuque*.

(3) De modo usurarum, p. 404, 599.

(4) *De ornam. libror.*, IV, 3, p. 131.

(5) *Codex multorum librorum, liber unius voluminis*. Isidor.

(6) Pline le jeune, II, 10.

corporis (1). Dans l'unique passage rapporté par Saumaise, *corpus* ne signifie même pas un corps d'ouvrage, mais simplement une dimension. Sénèque parle d'un livre de Lucilius, fort long, à la vérité, mais dont la lecture l'avoit charmé : *Brevis mihi visus est, cum esset* nec mei nec tui corporis, *sed qui primò adspectu aut T. Livii aut Epicuri posset videri* (2), c'est-à-dire que le livre lui avoit paru court à cause du plaisir qu'il avoit trouvé à le lire; mais que, pour la grosseur, il ressembloit moins aux autres ouvrages de Lucilius, ou à ceux de Sénèque, qu'aux gros volumes de Tite-Live ou d'Épicure.

Cette discussion peut paroître oiseuse au premier abord; elle est pourtant indispensable pour fixer approximativement l'époque où a commencé l'usage des livres carrés dans les publications littéraires. Comme c'étoit le parchemin qu'on employoit de préférence à la confection de ces sortes de livres, Vossius a cru pouvoir les faire remonter jusqu'au temps des rois de Pergame, inventeurs du parchemin (3). Mais ce n'est là qu'une conjecture ingénieuse qui ne s'appuie sur aucune preuve solide. Si l'on pouvoit toujours traduire le mot *corpus* par livre carré, il faudroit, au moins, convenir que les ouvrages historiques ou littéraires étoient publiés en *codices* du temps de Cicéron. Cet auteur, dans une lettre à Quintus, son frère, après avoir émis son opinion sur les ouvrages de Philistus, ajoute : *Sed utros ejus habueris libros* (duo enim sunt corpora) *an utrosque nescio* (4). Cette phrase peut évidemment se rendre ainsi : « Mais il a écrit deux *ouvrages*, et je ne sais lequel des deux est entre vos mains, ou si vous les possédez tous les deux. » Philistus avoit écrit plusieurs volumes, *libros*, qui formoient ensemble deux corps d'ouvrages différens. C'est ainsi que Tacite a composé deux *corpora*, les annales et l'histoire consistant chacun en plusieurs livres ou volumes. Ailleurs, l'orateur romain, avec une admirable naïveté d'amour-propre, indique l'histoire de son consulat à l'historien Lucceius, comme un sujet digne d'exercer son beau talent; et, traçant lui-même le plan de l'ouvrage, il dit : *A principio enim conjurationis usque ad reditum nostrum videtur mihi* modicum quoddam corpus *confici posse* (5). Pour bien se rendre compte de cette phrase,

(1) Suétone, *De illustrat. grammat.*, c. 6.

(2) Epistol., 46.

(3) Is. Vossius, *Observationes in Catullum*, p. 51.

(4) Ad Quintum fr., II, 13.

(5) Ad familiar., V, xii.

il faudroit lire la lettre entière. Lucceius faisoit une histoire romaine dans laquelle auroit naturellement trouvé place l'histoire du consulat de Cicéron; mais il n'étoit pas encore arrivé à cette époque, et Cicéron avoit une soif de gloire qui lui faisoit désirer ardemment de savourer à l'avance les honneurs que lui réservoit la postérité. Il s'efforce donc de prouver à Lucceius, et par des raisons et par des exemples, qu'il peut et qu'il doit même traiter à part la conjuration de Catilina, plutôt que de la mêler avec les événemens contemporains. Un de ses argumens, c'est que les faits qui se sont succédé, depuis le commencement de la conjuration jusqu'à son retour de l'exil, s'enchaînent de manière à former un tout complet, *corpus*, un drame, *fabula*, dans lequel la multiplicité des scènes et des actes ne nuit en rien à l'unité. *Corpus* signifie donc simplement ici un ouvrage à part. Cette expression est encore reproduite dans une des lettres à Atticus. Cicéron lui donne les titres de douze discours que, sur sa demande, il va lui envoyer, et il ajoute : *hoc totum σῶμα curabo ut habeas; iisdem libris perspicies et quæ gesserim et quæ dixerim*. On voit qu'il s'agit ici de plusieurs volumes, *libri*, formant une collection σῶμα. Les mots de *corpus juris*, dans Tite-Live (1), de *corpus Homeri*, dans le Digeste (2), ne signifient pas autre chose que des collections, comme on peut s'en convaincre en examinant les passages où ils se trouvent (3). Nous ne prétendons pas affirmer, cependant, que le mot *corpus* n'ait jamais signifié un livre, puisque son équivalent grec, σῶμα, avoit cette signification; seulement nous croyons être fondé à dire que cette acception n'est ni aussi générale ni aussi ancienne qu'on l'a cru communément. Il est, du reste, bon de noter que Vossius, tout en faisant remonter aux Attales l'invention des livres carrés, estime que, du temps de Cicéron et de Catulle, il n'y en avoit pas encore dans les bibliothèques de Rome (4).

A cette époque, il y avoit cependant des *codices*; ils sont plusieurs fois mentionnés dans les plaidoyers de Cicéron; mais c'étoient

(1) III, 34.

(2) XXXII, 50, 1.

(3) Voyez Saumaise, *Plinianæ exercitationes*, p. 8, et les passages qu'il cite. Cicéron, dans son plaidoyer pour Milon, a employé, dans le même sens, le mot neutre *librarium*, qui ne se trouve pas ailleurs : *Exhibe, exhibe, quæso, Sexte Clodi, exhibe librarium illud legum vestrarum* (pro Milone, c. 12).

(4) Observat. in Catull., p. 51.

simplement des livres de comptes, des registres de recette et de dépense, *tabulæ recepti et expensi*. Cicéron, voulant forcer l'adversaire de Roscius à produire ses livres, s'écrie : *Non conficit tabulas? immo diligentissime, non refert parva nomina in codicem? immo omnes summas* (1). On voit par ce passage que les mots *tabulæ* et *codices* étoient synonymes, et dans tout ce plaidoyer l'orateur emploie indifféremment l'un et l'autre. Cela vient de ce qu'on nommoit *tabulæ* les feuillets des livres carrés, de quelque matière qu'ils fussent, de même que toute substance propre à recevoir l'écriture et à se ployer en rouleau étoit nommée *charta* (2).

Ces livres de comptes se composoient de planches de bois enduites de cire, d'où étoit venu l'usage de dire la première cire, le bas de la cire, pour la première page, le bas de la page, etc. Cicéron accuse Verrès d'avoir commis un faux dans la dernière page de ses registres de comptes : *In* extrema cera codicis, dit-il, *nomen infimum in flagitiosa litura fecit* (3). Ces registres étoient pourtant, non comme on pourroit le croire, de simples tablettes, mais des livres de grand format. La plupart des commentateurs s'accordent à reconnoître un registre de ce genre dans le *codex* que Juvénal appelle *grandis* :

Qui venit ad dubium grandi cum codice nomen (4).

Ils étoient faits comme les tablettes de cire dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

L'ensemble du passage de Sénèque, rapporté à la page 937, semble indiquer que ce qu'il appelle *tabulæ publicæ*, c'est-à-dire les registres de l'état civil, les registres administratifs, etc., étoit aussi composé de tablettes enduites de cire. Cicéron nous fournit encore une preuve à l'appui de ce fait. Il accuse Verrès d'avoir falsifié les livres de sa préture, *tabulas publicas corrumpere auderes* (5). Verrès, contre toutes les règles du droit, avoit accueilli une accusation capitale contre Sténius en l'absence de ce dernier.

(1) Pro Roscio comædo, c. 1.

(2) Ἰστέον ὅτι τὸ μὲν ἐν σχήματι τετράδος (quaternionis) ἐξ οἵας δὴ ποτε ὕλης συντιθέμενον καὶ δεχόμενον τὴν διαθήκην Ταβούλλα λέγεται τὰ δὲ ἐξ εἰλήματος χάρτου αὐτὸ τοῦτο Χάρτη λέγεται. Veteres glossæ verborum juris, ed. Labbe.

(3) Verrin., I, 36. Voy. aussi II, 76.

(4) Satire VII, vers 110.

(5) In Verrem, II, 42 sqq.

Informé ensuite que Sténius agissoit à Rome et que le sénat lui étoit favorable, il passa sur ses registres le gros bout de son style, *stylum vertit in tabulis suis* (1), effaça ce qu'il avoit d'abord écrit, et y consigna que l'accusation contre Sténius avoit été portée en présence de l'accusé. *Tollit ex tabulis id quod erat, et facit coram delatum esse.*

Les livres de comptes, et peut-être aussi les registres administratifs, étoient rédigés tous les mois sur des brouillons qu'on tenoit jour par jour et qui se nommoient *adversaria*. « Pourquoi, dit Cicéron, écrivons-nous négligemment les notes journalières, et avec soin les livres de comptes? c'est que les premières ne sont bonnes que pour un mois, les autres font foi pour toujours. On détruit les notes, on conserve religieusement les livres. *Quid est quod scribamus diligenter* adversaria? *quid est quod diligenter conficiamus* tabulas? *hæc sunt menstrua, illæ sunt æternæ; hæc delentur statim, illæ servantur sancte.* » Et plus bas : « la dette dont il s'agit remonteroit à trois ans, pourquoi donc n'est-elle pas encore portée sur le registre de Fannius? *Cum omnes qui tabula conficiant, menstruas pæne rationes in tabulas transferant tu hoc nomen triennium amplius in* adversariis *jacere pateris* (2)? » Saumaise (3) estime que les notes journalières étoient écrites sur des morceaux de papier, σχέδια, et adopte, par conséquent, l'opinion qui fait venir le mot *adversaria* de l'usage où l'on étoit d'écrire seulement au recto, *in adversa charta*.

Enfin, dans les livres de comptes, la recette et la dépense étoient écrites en regard sur deux pages ou sur deux colonnes différentes; c'est ce qu'on appeloit *utramque paginam facere*. Pline fait allusion à cet usage en parlant de la Fortune, à laquelle nous attribuons tout, le bien comme le mal, les gains comme les pertes. Dans le calcul des événemens humains, dit-il, c'est elle seule qui remplit les deux parties. *Hinc omnia feruntur accepta : et in tota ratione mortalium sola* utramque paginam facit (4).

La dénomination de *publicæ tabulæ* s'appliquoit à différentes espèces de registres. Nous avons vu que Cicéron qualifioit ainsi les actes de la questure de Verrès. Les registres du trésor public sont

(1) Ibid., c. 41.
(2) Pro Roscio comædo, 2 et 3.
(3) De modo usurarum, p. 461.
(4) Hist. nat., II, 5. La balance égale entre les totaux de deux pages se nommoit *par ratio*.

aussi nommés *publicæ tabulæ* par Tacite (1). Ces livres étoient-ils confiés à la garde des magistrats ou déposés dans les archives de l'État? Dans cette dernière hypothèse, il faudroit admettre que les divers fonctionnaires, outre leurs livres solennels et authentiques, consignoient dans des journaux particuliers les événemens arrivés pendant leur administration, et que ces journaux étoient soigneusement conservés dans les familles. Suivant Denys d'Halicarnasse (2), les notes des censeurs se transmettoient de père en fils, comme un héritage sacré. Dans les maisons des magistrats, une pièce particulière nommée *tablinum* renfermoit les livres où étoient consignés les événemens arrivés pendant leur magistrature: *tablina codicibus implebantur et monumentis rerum in magistratu gestarum* (3). Des souvenirs moins solennels trouvoient aussi leur place dans ces archives privées; on y consignoit les alliances, les procès, les transactions, les morts et les naissances, en un mot tous les élémens de l'histoire de la famille. Ces sortes d'annales particulières s'appeloient *commentarii* (4).

Les archives publiques des villes se nommoient plus particulièrement *tabularia*. Les actes publics qu'elles renfermoient, soit qu'ils formassent chacun une pièce distincte, soit qu'ils fussent réunis en livres, portoient le nom d'*encautaria*, du mot *encautum*, par lequel on désignoit, selon Jacques Godefroy, une espèce d'écriture tracée au moyen d'un poinçon rougi au feu (5). Si ce terme, qu'on ne rencontre, du reste, que dans les lois, a été fidèlement interprété, le mot *encautaria* devoit désigner des actes écrits sur des tablettes de bois ou d'ivoire au moyen d'un des procédés indiqués par Pline, à l'endroit où il parle de la peinture à l'encaustique (6). On pourroit néanmoins supposer, sans trop d'invraisemblance, que les *encautaria* étoient des registres publics pareils à ceux que nous avons

(1) Neve multam ab iis dictam *quæstores ærarii in publicas tabulas*, ante quatuor menses referrent. *Annal.*, XIII, 28.

(2) Livre I, p. 60, lig. 44-69.

(3) Pline, XXXV, 2. Cf. Festus. V. *Tablinum*.

(4) Voy. Varron, *De lingua latina*, p. 61; éd. Scaliger, in-12; éd. 1581, Aulugelle, *Noctes atticæ*, XIII, 19.

(5) Cod. Theod., VII, XX, 1, et XIII, X, 8. *Encautum*, dit Godefroy, fuit scripturæ genus quoddam seu litterarum expressio *per adustionem et cestrum*, ἐγκεκαυμένον (calefactum).

(6) Encausto pingendi duo fuisse antiquitus genera constat, cera, *et in ebore cestro*, id est viriculo. *Hist. nat.*, XXXV, 41.

décrits plus haut, et que, pour donner à l'écriture une plus longue durée en creusant plus profondément la cire, on échauffoit de temps en temps le bout du style à écrire.

Nous avons déjà parlé, d'après Hyginus, des livres de bronze, et des livres d'ivoire d'après Ulpien (1). Nous trouvons encore dans le Digeste l'indication de livres carrés en papyrus : *quod si* (libri) *in codicibus sint membraneis*, deu chartaceis vel etiam *eboreis, vel alterius materiæ vel ceratis tabellis*. Il n'est donc pas exact de dire, avec quelques savants, que les *codices* étoient toujours en parchemin et que le papyrus étoit exclusivement employé à faire des rouleaux (2). Un autre argument contre cette opinion exclusive, c'est l'existence même, dans diverses bibliothèques, de livres carrés en papyrus. Bruce avoit rapporté de ses voyages un petit in-folio tout en papyrus trouvé dans les ruines de Thèbes. « La reliure, dit-il, est « faite avec la racine du papyrus, puis couverte de fortes pièces de « papier et recouverte encore avec du cuir de la même manière que « nous pourrions le faire à présent. Les lettres sont grosses, pro- « fondes, noires, et elles paroissent avoir été écrites avec un roseau, « comme écrivent encore les Égyptiens et les Abyssiniens (3). » On peut citer encore le Josèphe de la bibliothèque ambroisienne de Milan, l'Évangile de saint Marc de Venise, les lettres de saint Avit, à la bibliothèque royale de Paris. Quelquefois, pour donner aux livres plus de solidité, on entremêloit les feuilles de papyrus de feuilles de parchemin. Les exemplaires des sermons de saint Augustin, que possèdent la bibliothèque royale, à Paris, et les bibliothèques de Genève, de Vienne, de Milan et de Padoue, sont des livres de ce genre. On peut néanmoins affirmer que l'emploi du papyrus pour les livres carrés et celui du parchemin pour les volumes étoient des exceptions ; en règle générale, les rouleaux se faisoient avec du papier, et les livres carrés avec du parchemin. Aussi, de même que l'usage avoit fait attribuer au mot *charta* la signification de volume, de même il consacra le mot de *membrana* avec le sens de livre carré. Ulpien, recherchant si les *codices* sont compris dans un legs de livres, se prononce pour l'affirmative, et entre autres rai-

(1) Digeste, XXXII, 52-3.

(2) Is. Vossius, *Observat. in Catullum*, p. 51, 52.

(3) Voyage en Nubie et en Abyssin., tr. fr., tom. V, p. 17 et 18. Malheureusement Bruce ne dit rien qui puisse faire soupçonner ni la date de ce volume, ni la langue dans laquelle il étoit écrit.

sons qu'il en donne, nous remarquons celle-ci : Et *Caius Cassius scribit deberi* membranas *libris legatis*. Dans ce passage, il faut, avec Saumaise (1), traduire *membranas* par livres carrés et non par feuilles de parchemin ; car le même jurisconsulte, traitant des simples feuilles, les appelle *membranæ puræ*, et prononce formellement qu'elles ne sont pas comprises dans un legs de livres (2). Dans cette épigramme de Martial

Quam brevis immensum cepit membrana Maronem !
Ipsius vultus prima tabella gerit (3).

le mot *tabella*, du second vers, ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse d'un livre carré, et par conséquent, dans le premier vers, le mot *membrana* a la signification de *codex*. Cette épigramme est intitulée *Virgilius in membranis*, et l'on sait que les titres du quatorzième livre des Épigrammes, et ceux du livre précédent, sont de Martial lui-même. Un peu plus loin, sous l'épigraphe *Ovidius in membranis*, le poëte place le distique suivant :

Hæc tibi multiplici quæ structa est massa tabella
Carmina Nasonis quinque decemque gerit (4).

Ici le livre carré est formellement désigné non-seulement par les mots *multiplici tabella*, mais encore par le nom de *massa*, synonyme de *codex*. Enfin le même livre renferme encore trois épigrammes que nous croyons relatives à des livres carrés (5) ; les voici avec leurs titres :

184. HOMERUS IN MEMBRANIS.

Ilias et Priami regnis inimicus Ulysses
Multiplici pariter condita pelle latent.

188. CICERO IN MEMBRANIS.

Si comes ista tibi fuerit membrana, putato
Carpere te longas cum Cicerone vias.

190. LIVIUS IN MEMBRANIS.

Pellibus exiguis arctatur Livius ingens,
Quem mea non totum bibliotheca capit.

(1) *De modo usurar.*, p. 408.

(2) Quod tamen Cassius de *membranis puris* scripsit verum est : nam nec *chartæ puræ* debentur libris legatis, nec chartis legatis libri debentur. Digeste, XXXII, 50.

(3) Epig., XIV, 186.

(4) Ibid., épigr., 192.

(5) Epigr., 184, 188, 190.

Remarquons, dans les titres, les mots *in membranis*, qui se retrouvent dans les deux premières épigrammes relatives aux ouvrages d'Ovide et de Virgile, écrits bien certainement dans des livres carrés. On peut en conclure que les exemplaires d'Homère, de Cicéron et de Tite-Live, que le poëte avoit en vue, étoient dans la même forme. Cette conclusion se justifie encore par d'autres rapprochemens : ainsi *multiplici tabella* dans l'épigramme 192, et *multiplici pelle* dans l'épigramme 184, expriment certainement une même idée. Dans l'épigramme 190, le poëte oppose la commodité du livre carré à l'embarras du nombre immense de rouleaux qui étoient nécessaires pour contenir la volumineuse histoire de Tite-Live, et cette idée se reproduit dans l'épigramme 188, où, malgré le nombre des ouvrages de Cicéron, le procédé des livres carrés permet au voyageur de les porter tous avec lui sans en être incommodé. Cette épigramme nous en rappelle une autre où Martial, parlant de ses propres ouvrages, conseille aussi au voyageur de laisser dans leurs étuis ceux qui sont en volumes et de se munir d'un exemplaire portatif en parchemin.

Hos eme quos arctat brevibus membrana tabellis
Scrinia da magnis; me manus una capit (1).

Dans tous les distiques de Martial que nous venons de citer, le *codex* en parchemin est ou formellement nommé ou si clairement désigné qu'il est impossible de s'y méprendre. Nous trouvons encore dans ces passages la confirmation de la définition d'Isidore, *codex multorum librorum est*, *liber unius voluminis*. Ainsi les métamorphoses d'Ovide, qui formoient quinze volumes, étoient renfermées dans un seul livre carré. Un seul livre carré contenoit aussi les 48 volumes de l'Iliade et de l'Odyssée; un autre les 140 volumes de l'histoire de Tite-Live, que la bibliothèque du poëte ne pouvoit contenir.

Mais il nous semble que dans ces épigrammes de Martial on peut voir autre chose que la désignation des livres carrés et de leurs avantages sur les volumes. Le poëte insiste avec intention sur ces avantages; il se plaît à mettre en contraste l'exiguïté du livre carré et la longueur de l'ouvrage qu'il renferme, la commodité d'un *codex* unique et l'embarras inséparable de la multiplicité et de la grosseur des volumes. L'emploi des livres carrés pour les publications

(1) Epigramm., I, III, 3.

littéraires semble lui inspirer autant d'admiration que les ébattemens du lion et du lièvre, spectacle nouveau et presque miraculeux, sur lequel il revient si souvent dans son premier livre. Ne pourroit-on conclure avec quelque raison de cette espèce d'engouement du poëte que les livres carrés en parchemin étoient de son temps une nouveauté dans la littérature latine ? Nous livrons cette conjecture à l'examen des érudits, nous contentant de faire remarquer qu'avant le célèbre épigrammatiste aucun auteur latin, à notre connoissance, n'a clairement parlé des livres carrés en parchemin pour les ouvrages littéraires.

Il y avoit plusieurs manières de faire un livre carré. Quelquefois on écrivoit sur les feuilles de parchemin avant de les superposer et de les relier en volumes. Ulpien, après avoir dit que les feuilles de papyrus écrites, mais non encore collées en rouleaux, sont comprises dans un legs de livres, ajoute : « Et par conséquent, « aussi les parchemins non cousus, et *membranæ nondum consutæ* « *continebuntur* (1). » Les feuillets de parchemin étoient simplement nommés *tabulæ* ou *tabellæ ;* dans ce sens le mot de *folia* se trouve pour la première fois employé par Isidore de Séville (2). Les livres carrés étoient composés, comme nos livres, de cahiers de deux, trois, quatre ou cinq feuilles, que, dans le moyen âge, on appeloit *duerniones*, *terniones*, *quaterniones*, *quinterniones*. La plus fréquente de ces désignations est celle de *quaternio* (3), d'où on pourroit conclure que les cahiers de quatre feuilles étoient les plus usités. Les Grecs nommoient ces cahiers τετραδεῖς et τετράδια (4) : on les couvroit parfois d'écriture avant de les relier ensemble. Il est question, dans le traité de S. Epiphane contre les hérésies du brouillon, d'un ouvrage qu'un vénérable diacre nommé Hypatius mit au net sur des cahiers de quatre feuilles ; ἀπὸ τῶν σχεδαρίων ἐν τετράσι ποιησάμενος (5).

Souvent on écrivoit dans des livres qu'on avoit cousus et reliés lorsqu'ils étoient encore en blanc. On peut se convaincre de cet usage en examinant les évangélistes et les autres écrivains repré-

(1) Digeste, XXXII, 50.
(2) Folia librorum.... cujus partes paginæ dicuntur. *Origin.*, VI, 14.
(3) Voy. le Glossaire de du Cange.
(4) *Idem.* Glossaire grec, au mot Τετράς.
(5) Ce passage est rapporté par Saumaise, *De secretariis*, dans le *Thesaurus* de Sallengre, tom. II, col. 665.

sentés d'après des manuscrits très-anciens, dans Lambécius, Montfaucon, Schwarz, et dans les publications de M. le comte Bastard. C'est surtout pour la confection des manuscrits carrés que les écrivains avoient besoin de tous les instrumens dont nous avons indiqué l'usage dans notre deuxième chapitre. Nous empruntons à la chronique de S.-Trond un passage où sont énumérés avec ordre tous les détails de la confection d'un livre. Il s'agit d'un doyen du monastère qui, afin d'apprendre à chanter suivant l'usage de la maison, composa lui-même en entier un livre de chant (1). *Graduale unum propria manu formavit, purgavit, punxit, sulcavit, scripsit, illuminavit, musiceque notavit syllabatim* (2).

Formare librum se trouve dans Pline le jeune : *librum formatum à me misi* (3); mais ces mots signifient sans doute un livre écrit composé par lui. C'est ainsi qu'il dit ailleurs *quæ formaveram dicto* (4), et Cicéron *formare orationem* (5). Mais le moine qui écrivoit un graduel n'avoit absolument rien à composer ; son ouvrage consistoit dans une simple copie. Conséquemment le mot *formare*, dans le passage de la chronique de Saint-Trond, signifie simplement confectionner un livre, en former, rogner, assembler et coudre les cahiers, opération qui, ainsi que nous l'avons fait observer, précédoit souvent l'écriture.

Purgavit. Ce verbe indique le polissage du parchemin, d'abord avec le grattoir, *rasorium*, ensuite avec la pierre ponce (6). Il arrivoit parfois que ce double polissage ne faisoit pas disparoître toutes les aspérités ou toutes les taches du parchemin. Dans ce cas, les copistes interrompoient la ligne et laissoient un blanc. Aussi, bien des fois on croit apercevoir dans les anciens manuscrits des lacunes qui n'existent pas en réalité.

Punxit, *sulcavit*. Nous avons déjà signalé l'usage où l'on étoit, au moyen âge, de fixer avec le poinçon la largeur des marges et des interlignes. Il existe plusieurs manuscrits dont les marges sont percées d'outre en outre dans toute la longueur du feuillet;

(1) Le *Graduel* est un livre renfermant, avec la notation musicale, les messes de l'année.

(2) Chronic. Trudon., dans le *Spicilége* de d'Achery, éd. in-fol., t. II, p. 687.

(3) VII, XII, 1.

(4) IX, XXXVI, 2.

(5) De Oratore, II, 9.

(6) Voy. ci-dessus, p. 702, le passage de Pierre de Blois.

chaque point correspond avec une des lignes au crayon qui y ont été tracées pour maintenir l'écriture dans une direction parfaitement horizontale.

Scripsit, illuminavit. Le parchemin une fois réglé, *membrana sulcata,* on le couvroit d'écriture. L'enluminure, c'est-à-dire les lettres ornées, les peintures des marges, les vignettes, ne venoient qu'en dernier lieu. Les lettres ornées étoient employées pour les titres des ouvrages, pour ceux de chaque division principale et pour les initiales des chapitres. Les lettres ornées des manuscrits ne se présentent guère avant le VIe siècle, quoique, suivant l'opinion des bénédictins, elles fussent en usage bien antérieurement à cette époque. Depuis le VIe siècle jusqu'à l'invention de l'imprimerie, les ornemens de tout genre ont été prodigués dans les manuscrits de luxe. Les lettres ont pris les formes les plus bizarres, elles ont représenté des hommes, des animaux, des plantes, etc. Il n'est pas rare de trouver des titres dont la première lettre occupe une page entière. Ces titres sont souvent écrits entièrement en lettres d'or sur un fond rouge ou violet. Les encres d'or et d'argent concourent, avec les couleurs de tout genre, à l'ornement des initiales.

H. Géraud.

(*La suite sera envoyée comme complément aux souscripteurs du Bulletin.*)

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

LE JOURNAL DE L'ÉTOILE.

ÉDITION DE LENGLET-DUFRESNOY, 1741 ET 1744, 9 VOL. IN-8.

On sait généralement que cette édition est toujours recherchée, étant plus complète et ayant plusieurs pièces ajoutées qui n'ont pas été insérées dans les réimpressions faites depuis. Les amateurs recherchent surtout les exemplaires qui sont sans cartons, c'est-à-dire ceux où les feuilles supprimées ont été conservées. Il y a trois sortes d'exemplaires, savoir : ceux qui ont été cartonnés, et qui n'ont plus les passages mis à l'index ; ceux qui, au contraire, ont bien les feuilles mises à l'index, mais sans avoir conservé les feuilles qui doivent les remplacer ; et enfin ceux qui ont l'une et l'autre, dont les feuillets doubles sont placés à la fin des volumes, ou bien à côté l'un de l'autre. Voici, au reste, les indications que j'ai recueillies dans plusieurs exemplaires avec les cartons ; car souvent ces cartons ne s'y trouvent pas tous réunis ; je n'en ai remarqué que dans le Journal de Henri III.

TOME Ier.

Page 66. La fin de la note (78) se termine par « qui est sous Montmarte. Voyez les mém. de Nevers. »

Page 80. La fin de la note (8), après de la reine, on lit : « des gens inquiets vouloient que ces princes prétendissent à la régence, quoique, dans les différentes races, les reines mères des rois ayent été reconnues régentes. »

Page 91. Au milieu de la première colonne de la note (22) : « sur le champ, contestation, paroles très-vives, puis des injures et d'autres contestations. »

Page 141, note (2), le baron de Viteaux, « ce gentilhomme crut avoir vengé l'honneur de la reine Marguerite en assassinant du Guast. » Et, finissant par « le duc d'Alençon, surtout, fut un des plus zé-

TOME Ier (page 66).

Note 78 qui est sous Montmarte : *ce qui est bien plus chrétien* (1).

A la même page, après le mot reine, on lit : *en soutenant les loix fondamentales et l'ordre du royaume et les droits des premiers princes du sang, qui, en pareil cas, leur décerne la régence du royaume.*

Puis des injures, *et enfin des insolences.*

Le baron de Viteaux, après avoir vengé l'honneur de la reine Marguerite (chose néanmoins bien difficile, car elle n'en avoit guère), il crut devoir venger la mort de Nicolas Ancienville, l'un de ses frères,

(1) Les mots en caractères italiques sont ceux qui ont été supprimés.

TOME Ier.

lés protecteurs à cause de la reine de Navarre.»

Page 147, note (10), à la fin « et d'autres lieux. »

Page 161, note (34), à la fin « et raluma la dévotion du peuple de cette grande ville. »

Page 168, note (46), après « la cour en 1587. »

Page 251, note (58), après « que cela changeât. »

Page 319, note (51), après « pour le contenter priva. »

Page 353, note (91), après je crois qu'il n'y a plus « de Pois'e. »

Page 361, note (99), après « le duc de Guise. »

Page 361, note (99), après « conforme à la déposition. »

TOME Ier.

qui avoit été tué par Antoine d'Allègre Milsaud. Ce seigneur, qui s'étoit acquis une grande réputation dans les armes et dans les lettres, fut honoré de la protection du duc d'Anjou, qui avoit obtenu sa grâce, mais non pas sa seureté; il étoit continuellement observé par le baron de Viteaux, qui cherchoit à tirer raison de la mort de son frère. Il apprit donc que d'Allègre avoit quitté ses terres d'Auvergne et s'étoit rendu à Paris; il se cacha dans la maison de Nantouillet avec cinq ou six autres; de là il vit sortir son ennemi de l'hôtel de Nevers, et le tua en plein jour d'un coup d'arquebuse... Quelques jours après, Viteaux fut arrêté, et ses amis sollicitèrent inutilement sa grâce auprès du roy; tout ce qu'ils purent obtenir fut que son affaire seroit remise au parlement, qui le condamna seulement à des intérêts civils et à quelques amendes. Voilà un jugement fort équitable.

Et d'autres lieux de plaisir.

Et réclama la dévotion *ambulante des Parisiens.*

La cour en 1587 *pour son argent, c'est ainsi qu'il le faut entendre.*

Que cela changeât, *et, pour le dire en peu de mots, on s'est toujours plaint du peu de justice des parlemens; mais elle ne se rendoit pas mieux avant qu'après la vénalité des offices.*

Pour le contenter priva *sotement.*

De Poisle *au parlement.*

Le duc de Guise *et monsieur de V.*

Conforme à la déposition 2° *les reproches faits à M. de V...... et ensuite sa désertion du parti du roy pour se jeter lui-même dans la ligue.*

TOME Ier.	TOME Ier
Page 361, note (99), après « avec M. de Guise. »	Avec M. de Guise *et M. de V....*
Page 362, note (100), après « avec M. de Guise. »	Avec M. de Guise, *mais l'un et l'autre à tort.*
Page 365, note (1), après « consolation. »	Consolation *en l'autre monde, en apprenant que son manteau de l'ordre du Saint-Esprit avoit été inhumé en sa place.*
Page 423, note (65), après « déguisée en garçon, laquelle. »	Déguisée en garçon, laquelle *s'étoit vouée aux cordeliers par dévotion : une action si pieuse.*
Page 485, note (33), au lieu de « de l'attachement que tout sujet doit avoir pour son roy. »	*De l'attachement qu'il doit avoir pour le roy.*

TOME II.	TOME II.
Page 18, note (29), après « ou malgré. »	Ou malgré *sa fanatique sainteté.*
Page 30, note (46), après « et de battre ses ennemis. »	Et de battre ses ennemis : *mais, hélas! le bon prince ne se donnoit pas de tels soins ; il avoit ses mignons ; et à imaginer de quelle manière il s'habilleroit le lendemain, et quelle nouvelle mode il inventeroit.*
Page 53, note (13), après « prit la fuite. »	Prit la fuite (*au moyen de l'argent que la princesse de Condé lui fit toucher chez son trésorier*).
Page 53, note (13), après « m'avez dit qu'il l'étoit. »	M'avez dit qu'il l'étoit : *nonobstant tous ces soupçons contraires aux loix, le prince né de cette conjonction a toujours été reconnu légitime, ainsi que sa postérité.*
Page 54, note (16), après « ces actions, quoique très-justes et très-innocentes. »	Ces actions, quoique très-justes et très-innocentes, *ne se pardonnent jamais à Rome, et lorsqu'on peut s'en venger sur le corps, on ne manque jamais de flétrir la réputation d'un homme, et de le faire regarder comme un athée.*
Page 60, note (25), après « politique et dévot. »	Politique et dévot. *Ho, ce n'est pas ce qui convient toujours à certaines femmes qui demandent quelque chose de moins spirituel et de plus sensible.*
Page 61, note (26), après « pour consulter le. »	Pour consulter le *brave.*
Page 61, note (26), après « il voulut faire changer le. »	Faire changer le *sot.*

TOME II.	TOME II.
Page 98 (ligne 1re). « De madame de Tremouille, sa femme, qui fut constituée prisonnière.» Voyez le tome III, page 320, etc.	Qui fut constituée prisonnière, *se trouvant grosse dudit page sans que le mary y eust aucune part.*
Page 106, note (27), après « les capucins voulurent être de la partie.	Les capucins voulurent être de la partie, *car de quoi ne sont-ils pas?*
Page 119, note (44), après « ce sont les whigs et les torys. »	Ce sont les whigs et les torys : *ce sont même, si l'on veut..., mais je ne le dirai pas.*
Page 119, note (45), après « sur ce qu'ils avoient déjà fait.»	Sur ce qu'ils avoient déjà fait *depuis que la France avoit eu la bonté de les retirer; mais.*
Page 134, note (66), après « on se mocque aujourd'hui des vieilles modes.»	On se mocque aujourd'hui des vieilles modes; *il en est de même de la morale.*
Page 169, note (91), après qu'on a extrait fidèlement de leurs registres.»	Qu'on a extrait fidèlement de leurs registres, *cette délibération ne fait pas honneur à la faculté de théologie.*
Page 270, note (3), après « suivant les maximes de Machiavel, qui deviennent presque toujours fatales à celui qui les suit.»	A celui qui les suit : *et tel prince affecte de les avoir en horreur, ou de les réfuter par ses paroles, qui en devient l'esclave dans sa conduite; mais voyons jusqu'au bout ce qui arrivera.*
Page 317, note (25), après « de voir Henry Étienne.»	De voir Henry Étienne, *qui croyoit à peine en Dieu.*
Page 323, note (31), après « mais ni les Chastillons.»	Mais ni les Chastillons *ni le prince de Condé, ni même la reine Catherine.*
Page 343, note (53), après « je veux qui m'obéissent à ce que je vous commanderai.»	Je veux qui m'obéissent à tout ce que je vous commanderai. *Tout cet endroit, qui est vif, ne demande point de commentaire que l'on ne scauroit y faire sans quelque application odieuse, ou du moins désagrable; ce qui ne convient pas.*
Page 368, note (65), après « on ne doit pas s'en étonner. »	On ne doit pas s'en étonner. *Aussi, depuis ce temps-là, tous les Montesquious sont en horreur à la maison de Condé.*
Page 381, note (84), après « l'instruction de Charles IX, imprimée à la fin du 1er volume, le marque. »	Le marque; *mais il faut remarquer cela comme une preuve de la foiblesse de ce roy, si cela regardoit un particulier, on traiteroit cet aveu de témérité; mais il faut respecter les rois; et ce que dit ici notre auteur, quoiqu'il soit fort satyrique, ne laisse pas d'être très-sensé.*

TOME II.

Page 389, note (86), après « *Matthieu, Hist. de Fr., tom.* Ier, *pag.* 348. »

Page 391, note (89), apres « contre lequel le parlement rendit un arrêt. »

Page 409, note (1), après « il le fit, cependant, et partit. »

TOME II.

Je l'avois dit de même quelque part; mais on a eu la bonté de me l'effacer et d'en faire un carton; mais je pense et penserai toujours de même.

Contre lequel le parlement rendit un arrêt; *mais un arrêt dont on se mocquoit alors, et que l'on fut obligé, dans la suite, de mettre à néant.*

Il le fit, cependant, et partit *furtivement; et la France eut le malheur de le voir monter sur un trône, qui, à la vérité, lui étoit dû, mais qu'il remplit beaucoup plus mal que les Childérics et les rois fainéans, parce qu'avec tous les talens qui font les grands rois, il ne fut point assez heureux pour sçavoir choisir de bons seconds.*

TOME V.

Page 86, note (21), après « ce qui s'est même pratiqué. »

Page 164 (texte, 5e ligne), après « leur S. Jacques. »

Page 164, note (1), au lieu de « on a fait dans les temps, etc. »

Page 164, note (1), après « en un ouvrage in-4°. »

17e siècle, « le moindre de ces vices.

Page 477 (texte, 24e ligne), « en empoisonna bravement le dit. »

TOME V.

Ce qui s'est même pratiqué *à Rome dans le S. Ambroise et le S. Grégoire.*

Leur S. Jacques *F*.....

Rien n'est plus ingénieux, à ce sujet, que cette élégante pièce d'apologie de Henry IV, citée dans ce chapitre.

Comptez que ce roy n'étoit pas le seul à qui il ait fallu faire du mal pour en obtenir du bien.

En un ouvrage, *proscrit.*

Le moindre de ses *crimes*.

En empoisonna le dit *hautement.*

J. T.

RELIURES.

Le goût des amateurs s'est prononcé de la manière la plus éclatante en faveur des reliures anciennes. Quoique la reliure ait fait, de nos jours, de notables progrès dans quelques ateliers, les vieux maroquins de Boyet, de Padeloup et de Derome sont plus que jamais en faveur dans les ventes. Cette prédilection, déjà marquée du temps de Thouvenin, l'avoit porté à se rapprocher, autant que possible, des anciens procédés, et à rétablir la reliure dans son vieux style et sa vieille physionomie. Ses successeurs ont suivi la même voie, et nous avons le bonheur de posséder aujourd'hui des reliures toutes neuves qui ont le singulier mérite de pouvoir supposer hardiment cent cinquante ou deux cents ans de fabrication. Cependant le compartiment à pièces de couleurs variées dont les relieurs italiens et françois du XVIe siècle ont laissé de si beaux modèles ne paroissoit pas avoir été retrouvé. Nous nous faisons un devoir de recommander aux curieux les heureux essais de M. Simier dans ce genre piquant de travail. Un *Platon* de Marsile Ficien, de l'édition *in-folio* de Basle, que nous avons sous les yeux, et qui est merveilleusement exécuté en compartimens de veau de couleur, nous semble un véritable chef-d'œuvre en ce genre, soit par l'élégance de bon goût du dessin, soit par l'habile assortiment des nuances. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les reliures de M. Simier continuent à se distinguer par toutes les qualités qui le rangent au nombre des maîtres de son art, et il nous est agréable de constater, dans la dernière de ses tentatives, un de ses plus honorables succès. La haute réputation qu'il s'est acquise, en ce genre, ne sera pas moins confirmée par la magnifique reliure du *Racine* de Didot, appartenant à M. le baron Taylor, et dont cet illustre amateur a voulu faire un riche *specimen* de tous les arts réunis. Jamais monument plus digne de notre admirable poëte ne lui aura été consacré par un homme plus capable de l'apprécier. Le *Racine* de M. le baron Taylor, imprimé par Didot, illustré par tous les grands artistes de l'école françoise, et relié par Simier, peut passer pour *le roi des livres*.

CH. NODIER.

VENTES DE LIVRES.

« La bibliothèque de M. le comte Boutourlin, dont on vient de faire la vente, est connue depuis longtemps des amateurs. Ce bibliophile distingué, après avoir vu détruire, dans l'incendie de Moscou, une collection qui lui avoit coûté plusieurs années de soins, et dont le catalogue, rédigé par MM. Barbier et Pougens, parut à Paris en 1805, abandonna la Russie, et alla se fixer en Toscane, où, à force de persévérance, il parvint à former en quinze ans une nouvelle bibliothèque, beaucoup plus belle et plus riche que celle qu'il avoit perdue. Cette bibliothèque, qui étoit visitée par tous les étrangers qui passoient par Florence, avoit acquis une réputation européenne.

« Deux cent cinquante manuscrits, parmi lesquels il y en a plusieurs dont il n'existe pas de copie; près de mille éditions du xve siècle, où se trouvent les éditions *princeps* les plus rares; une collection presque complète d'Aldes, rendroient déjà cette bibliothèque tout à fait digne de l'attention des amateurs. Mais il faut ajouter à toutes ces curiosités bibliographiques une collection d'excellens livres sur la littérature, sur les sciences, sur l'histoire, qui formeroient à eux seuls une bibliothèque considérable. Nous dirons, sans crainte d'être démenti, que, depuis la vente Mac-Carthy, il n'a pas été livré aux enchères en France une collection capable de rivaliser, en livres rares et précieux et en anciennes éditions, avec celle du comte Boutourlin.

« Ce catalogue est divisé en trois parties, qui paroîtront successivement. La première, qui se publie aujourd'hui, contient beaucoup d'éditions *princeps* et de manuscrits; les deux parties qui suivront ne renferment absolument que les autres ouvrages déjà compris dans le catalogue de cette bibliothèque, rédigé par M. Audin, et qui parut à Florence en 1831. Tous les livres ont le cachet de leur origine et portent les armes du comte Boutourlin (1);

(1) C'est-à-dire imprimée et collée sur le recto de la couverture.

*

les amateurs trouveront en cela une garantie de plus de la beauté et du choix des exemplaires.

« Dans la description des manuscrits et des éditions du xve siècle, l'on s'est appliqué à reproduire fidèlement l'orthographe du titre. Cette méthode, qui a été adoptée par les plus habiles bibliographes, a été constamment suivie; car c'est le catalogue, publié à Florence, qui a servi à la rédaction de la partie publiée actuellement.

« La collection dont la vente de la 1re partie vient de se terminer a excité l'attention des amateurs et des bibliographes de profession. Il arrive, en effet, bien rarement que l'on ait l'occasion de consulter soi-même tous les livres rares dont on doit parler. Faute de pouvoir tout vérifier, les hommes les plus exacts et les plus soigneux sont forcés, souvent, de s'en rapporter à leurs prédécesseurs, et voilà comment se propagent les inexactitudes ou les erreurs. Nous croyons que les incunables de la bibliothèque Boutourlin auront été consultés avec fruit par tous ceux qui s'occupent sérieusement d'étudier l'histoire des premiers temps de la typographie. »

Une vente comme celle-ci devenoit nécessaire pour aider à l'appréciation de la valeur de ces livres, dont les prix ont tant varié. Voici un aperçu des prix auxquels se sont vendus quelques articles importans :

1. La Bible polyglotte d'Anvers. (*Bel ex.*) 231 fr.

24. Biblia Swieta, etc. *Brestiæ in Lithuania*, 1563. (*Ex. avec quelques mouillures, et un peu piqués.*) 627 fr.

30. Psalterium græcum. *Mediolani*, 1481. — 400 fr.

219. Lactantii, 1465, *edo princeps*, in-fol. 810 fr.

483. Dyalogue des Créatures, in-fol. *Mss.* 1,300 fr.

566. Rei Rusticæ scriptores, 1472, avec les notes autographes de Politien. 549 fr.

942. Gnomæ monostichæ, *editio princeps*, s. d., vers la fin du xve siècle. (*Bel exemp.*) 189 fr.

945. Homeri opera. *Florentiæ*, 1488, 2 vol. in-fol. 1,042 fr.

1826. Cl. Ptolemei, cosmogr., 1478, in-fol. 210 fr.

2013. Chronica montis cassinensis, in-fol. (*Très-beau Ms.*) 310 fr.

Il est bien de remarquer que tous ces prix doivent être augmentés de 5 p. o/o.

Nous finissons l'année par l'annonce des ventes assez importante, après celle de M. Boutourlin, dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Nous avons à parler de celle de M. Klaproth, que la mort a enlevé, jeune encore, au milieu de ses travaux. Voici un aperçu de cette bibliothèque que l'on cite en tête du catalogue :

« Après ses ouvrages, ce que l'homme de lettres affectionne le plus, c'est sa bibliothèque; il prend plaisir à la former, n'épargne rien pour l'enrichir, et jouit avec bonheur des éloges qu'elle lui attire. Aussi met-il là tout son luxe. Est-ce reconnoissance pour les services que lui rendent ses livres? s'y glisseroit-il quelque peu de vanité? qu'importe après tout? N'est-ce pas en résultat une heureuse disposition qui, tout en le satisfaisant, ménage à sa famille une ressource, la seule trop souvent qui lui restera? car les esprits absorbés par l'étude sont peu distraits par les prévisions de la fortune et rarement ont souci de l'avenir.

C'est à ce goût non moins qu'au besoin de ses études que nous devons la précieuse bibliothèque de M. Klaproth. Si l'amateur, si le bibliophile se reconnoît dans la beauté des exemplaires, dans leur brillante condition, l'homme studieux, le savant se retrouve dans le choix des ouvrages. Comme ses études, sa bibliothèque est spéciale; elle nous montre la direction de ses travaux, et l'inspection de son catalogue, presque aussi bien que la lecture de ses ouvrages, fait voir que, dans la philologie et dans la comparaison des langues, ce n'étoit pas une stérile curiosité qu'il cherchoit à satisfaire, c'étoit un flambeau dont il s'éclairoit pour suivre, dans la nuit des temps, la marche de la civilisation humaine et les migrations successives des peuples.

En nous initiant à ses études, sa bibliothèque nous déroule aussi la chronologie de ses travaux (1), dont elle nous présente et les publications et les manuscrits restés inédits. Pour que son catalogue nous offre la suite complète de ses ouvrages, il ne nous manque probablement que les deux que nous trouvons indiqués dans la Biographie des hommes vivans (2). La date de ces deux publications (1802) nous fait voir qu'il écrivoit déjà à l'âge de dix-

(1) *Voir* à la table alphabétique des auteurs l'article de M. Klaproth, dont les ouvrages y sont rangés d'après la date de leur publication.

(2) Asiatisches Magazin, 1802-1803, in-8, 12 cahiers. — Traduction allemande, avec notes, de la dissertation de Hager sur les inscriptions babyloniennes. *Weimar*, 1802, in-8.

neuf ans (1), et une note qu'il a mise à son exemplaire du Museum sinicum de Bayer nous apprend aussi que c'est de 1797 que datent ses premières études sur la Chine, et que ce livre fut d'abord son unique secours.

La bibliothèque de M. Klaproth offre deux grandes séries distinctes qui dominent toutes les autres : la linguistique et l'histoire de l'Asie. Dans la première, les langues classiques et sémitiques ne tiennent que peu de place, et ne sont là, pour ainsi dire, que pour répondre à l'appel de la synglosse; les autres langues y paroissent plus richement, et surtout celles de l'Asie centrale. Il en est de même de l'histoire de l'Asie, l'Asie centrale y prédomine encore, et les autres parties ne se présentent que pour lui servir d'escorte et d'appui.

Ces deux séries, qui forment un ensemble complet, offrent, sous le rapport littéraire et historique, la suite la plus étendue d'ouvrages sur cette partie de l'Orient qui ait encore paru en vente publique à Paris. La spécialité de cette collection nous dispense d'en citer ici les articles importans, comme elle nous a dispensé de hérisser le catalogue de ces notes qui n'ont pour but que d'appeler l'attention sur les raretés ou les curiosités. Ces indications nous ont semblé complétement inutiles; les personnes qui s'occupent d'études spéciales connoissent bien mieux que les libraires eux-mêmes la rareté ou la valeur des livres rentrant dans leurs travaux.

Nous signalerons, toutefois, deux particularités omises dans le catalogue; il s'agit des n°s 562 et 1151. Le premier, alphabet devanagari, est un exemple *unique*. Il n'en avoit été tiré que cinq copies; l'éditeur, M. Schilling, en ayant été mécontent, les a détruites; celle de M. Klaproth est la seule qui ait été conservée. Le second est le voyage de Van Braam à la Chine. Cet ouvrage ne se trouve habituellement qu'en un seul volume. Le 2e volume, inconnu en France, paroît ici pour la première fois. »

Ce catalogue est divisé en deux parties; la seconde est destinée aux livres chinois, tartares et japonois, et est précédée d'une longue notice par M. Landresse.

La vente n'aura lieu que le lundi 16 mars 1840. Le catalogue est du prix de 4 francs.

Voici quelques articles importants à citer parmi les *Mss.*

462. Dict. kalmouk et allemand.

(1) M. Klaproth est né à Berlin le 11 octobre 1783.

543. Loghat Schahedy, vocab. prosodique persan et turc.
580. Indica, syllabaires et vocabulaires de différens dialectes de l'Inde, par Messerschmidt.
581. Kunawur vocabulary, by Gerard.
638. Vocab. persan et coman (*Ms. original provenant de la bibl. de Pétrarque, et sur lequel M. Kl. a fait l'édition qu'il a donnée en 1828.*)
657. Dict. latino-sinicum Basilii de Glemona (*provenant de la bibl. de M. Rémusat*).
676. Arte de la lengua japona, por Oyanguren de Santa Inès.
890 *bis*. Index in geographiam Abulfedæ (*de la main de Schikart*).
940. Carte des provinces septentr. de l'empire ottoman, légendes en turc et en françois.
942. Carte d'une partie du Caucase. (*Autographe de Guldendstædt.*)
969. Carte de l'Asie centrale. (*Autographe de M. Klaproth.*)
676. Routes d'une partie du Tibet.
983. Plan de Pékin, par Buache.
985. Routes de Tchhing-tou-fou à Lassa.
989-990. Cartes du Japon.
1171. Correspondance de Titsingh (*en hollandois*).
1322. Notes de M. Klaproth sur l'exempl. du système hiéroglyphique de Champollion jeune.
1502. Histoire de Géorgie (*en russe*).
1632. Chine asservie par les Tartares (*en grec moderne*).

Il y aura, au mois de février, une autre vente qui doit intéresser vivement les amateurs de bons livres d'histoire. Le bibliophile Jacob, qui avoit déjà, par suite de pertes éprouvées dans la librairie, vendu à l'amiable sa bibliothèque de luxe, va se défaire, aujourd'hui, de sa bibliothèque d'études, composée presque entièrement d'ouvrages relatifs à l'histoire de France. « La collection que j'avois conservée pour mes études, dit-il dans la préface de son catalogue, est aussi complète qu'on peut la faire maintenant dans la spécialité que j'avois choisie : je m'étois proposé de réunir tout ce qui regarde l'histoire de France, à laquelle je me consacrois tout entier, et j'ose dire que l'on n'a pas composé, depuis longtemps, une bibliothèque plus considérable dans un genre presque exclusif. La *Bibl. historique de la France* comprend, il est vrai, près de 50,000 articles...; je suis persuadé que, dans les 1,950 articles qui

forment ma bibliothèque, on trouveroit au moins la moitié des matières que passe en revue l'immense ouvrage du P. Lelong et de ses continuateurs. » Il y a, dans cette bibliothèque, une centaine de *Mss*. qui complètent la riche et nombreuse série des histoires de provinces et de villes. Le catalogue, rempli de notes historiques et bibliographiques, ne sera pas moins recherché que celui de M. de Pixérécourt, par le bibliophile Jacob. Nous espérons encore que sa collection ne sera pas dispersée, et qu'un acquéreur se présentera pour la totalité : il ne faudroit qu'un petit nombre d'additions et une reliure générale pour faire une bibliothèque historique digne de prendre place dans le musée de Versailles.

La société de l'École des Chartes vient de faire paroître le 1er numéro du recueil qu'elle publie. Cette livraison contient une notice historique sur l'École des Chartes, par M. Delpit; un fragment inédit d'un versificateur latin du temps d'Auguste, par M. Guicherat; un mémoire sur la mort d'Étienne Marcel, par M. L. Lacabane; une requête en vers françois de la Basoche de Rouen, par M. Floquet, et l'analyse de l'histoire du droit de propriété en Occident de M. Laboulaye, par M. Alexandre le Noble. On souscrit à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, chez le secrétaire-trésorier de la société, rue de Verneuil, n° 51. Prix, 10 fr. par an pour Paris, 12 fr. pour les départemens, et 15 fr. pour l'étranger.

ETABLISSEMENS ET COUTUMES, ASSISES ET ARRÊTS DE L'ÉCHIQUIER DE NORMANDIE AU XIIIe SIÈCLE (1207 A 1245), publiés d'après le manuscrit françois f. 2 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, par M. A.-J. Marnier, avocat bibliothécaire de l'ordre; précédés d'une lettre de M. Pardessus, membre de l'Institut, à l'auteur. *Paris*, 1839, 1 vol. in-8.

La plupart des pièces de ce recueil, rédigées sous Philippe-Auguste, ont servi à conserver l'ancienne coutume de Normandie. Ce document, un des plus anciens du droit françois, peut prendre place à côté des assises de Jérusalem. La Normandie, dit M. Pardessus, est la province de France où l'on s'est occupé le plus anciennement à constater les coutumes par écrit; Rollon, premier duc de Normandie, prit l'engagement de les conserver : *il conferoit*, disent les anciens textes, *avec moult saiges hommes par qui la vérité étoit seue,*

ce qui toujours avoit été, dit-on, fait. Ce livre est donc indispensable pour tous ceux qui s'occupent de rechercher les origines du droit françois.

VARIÉTÉS.

Voici trois articles à joindre à la notice sur les livres imprimés à petit nombre en Angleterre (Bulletin, n° 9).

Généalogies des Hindoux extraites de leurs livres saints, par F. Hamilton. Edinbourg, 1819, in-8, 126 pag.

Tables généalogiques des déités, princes, héros et personnages remarquables chez les Hindous (même auteur). Edinbourg, 1819, grand in-fol., 25 tables gravées.

Ces deux ouvrages, tirés à 50 exemplaires, ont été donnés à des bibliothèques publiques ou à des personnes de distinction. Lowndes n'en parle pas, et ils manquoient chez Langlès, qui n'avoit rien épargné pour réunir tout ce qui concernoit l'Indoustan.

Bénédictionnaire de saint Ethewold, évêque de Winchester, par M. J. Gage. Londres, 1832, in-4, 136 pag.

Ce savant mémoire avoit paru dans l'Archeologia (tom. XXIV), mais il en a été tiré à part 25 exemplaires. Il contient 32 planches supérieurement gravées. Le manuscrit en question appartient au duc de Devonshire, et forme un des plus beaux monumens de ses magnifiques collections; il est du X[e] siècle. M. Gage profite de l'occasion pour décrire un Bénédictionnaire de l'archevêque Robert, manuscrit anglo-saxon de la même époque, dont la bibliothèque de Rouen s'enorgueillit.

Cyllenius, poëme, 1828, in-8, imprimé, à ce qu'on assure, à 12 exemplaires.

L'auteur étoit Ch. Dickinson, mort en 1828; il avoit une grande fortune, du loisir, et il s'amusoit à écrire... je me trompe, à imprimer lui-même, avec une presse qu'il avoit dans sa maison, des poëmes remarquables par leur longueur et par des principes démagogiques qui surprenoient chez un propriétaire opulent. On voit qu'il suivoit, pour mettre ses idées sur le papier, la même méthode

que Rétif de la Bretonne. Il avoit enfanté une serie de volumes grand in-4, qu'il écrivoit en vers et qui n'étoient guère moins que de 800 à 900 pages chaque ; un de ses poëmes étoit sur l'Inde et avoit été composé avant 1812 ; un autre dont j'ignore le titre étoit demeuré au soixante-sixième chant.

COUP D'OEIL

SUR

L'ÉTUDE DE LA BIBLIOGRAPHIE A L'ÉTRANGER.

Nous allons essayer d'indiquer succinctement les ouvrages les plus essentiels dont la science bibliographique s'est enrichie dans ces derniers temps ; nous laisserons aujourd'hui la France de côté. Mieux que personne nous savons combien notre travail a besoin d'indulgence ; mais, si nous avions donné plus de développemens à ce résumé, nous serions sortis du cadre du Bulletin.

Commençons par le Portugal : dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'histoire littéraire, la bibliographie même paroissoient devoir trouver des amateurs zélés disposés à les cultiver avec ardeur ; mais l'on diroit que toute cette énergie s'est épuisée sur l'ouvrage de Diego Barbosa Machado (*Bibliotheca Lusitana*, 1741-59, 4 vol. in-fol.).

A l'exception des Recherches d'Antonio Ribeiro dos Santos sur l'introduction de l'imprimerie, de celles d'Ebert sur la littérature religieuse des juifs portugais et sur de rares traductions de la Bible, de la notice de Joachim de San Agostino sur les manuscrits théologiques conservés à Alcobaça (travaux qui sont tous insérés dans les Memorias de litteratura portuguesa, 1792-96, 6 vol. in-4) ; à l'exception des renseignemens intéressans pour la littérature et la statistique que J.-J. Ferreira Gordo a réunis sur quelques bibliothèques d'Espagne, aucun ouvrage bibliographique n'avoit, depuis plus de 50 ans, paru en Portugal, lorsque M. de Santarem publia, en 1837, une notice sur les manuscrits concernant le droit public, l'histoire ou la littérature de sa patrie, qu'il avait examinés dans les dépôts de Paris.

Les entraves religieuses et politiques, le triste état de la librairie (car le libraire est souvent en même temps imprimeur et relieur,

et se borne à exploiter un fonds sans importance dont il ne fait pas de catalogue), le manque de journaux scientifiques et littéraires; tout cela, on le comprend bien, frappe au cœur la bibliographie dans la Péninsule. Il faut rendre grâce au libraire Vincent Salva, établi à Londres, et qui y a fait paroître, en 2 volumes (1826-29), un catalogue spécial, où se trouvent d'excellentes notes, et dont on ne peut guère se passer jusqu'à l'apparition de la Bibliographie espagnole, qu'il a promise. Nous devons mentionner l'important ouvrage de Fuster, Bibliotheca Valenciana (tom. I, Valence, 1827; tom. II, 1830, in-f°) (1). On trouve des détails curieux dans le *Viage litterario à las iglesias de España* (1803-23, 10 vol. in-8); son auteur J.-L. Villanueva a de l'indépendance dans les idées, et il nous fait savoir bien des choses sur les bibliothèques si peu explorées de Valence, San Miguel de los Reyes, Tortose, Vicq, San Juan de las Abadesas, Casa de Puig, Berga, Cervera, etc. La traduction espagnole de l'ouvrage de Bouterweck, avec des additions dues à J. Gomez de la Cortina et à Nicolas Hugalde y Mollinedo, auroit pu renfermer plus de notices bibliographiques; il ne faut pas oublier la grande statistique de Miniano (1826-29, 11 vol.), où l'on trouve des mémoires d'histoire littéraire relatifs à diverses localités. Dans le recueil de l'Académie royale historique, il faut lire un catalogue de la bibliothèque de la reine Isabelle, en 1503, et une notice sur Arias Montanus. Quant aux écrits périodiques consacrés à la littérature, nous mentionnerons les *Miscellanea instructiva, curiosa y agradable*, paroissant à Alcala, et les *Ocios* (loisirs), rédigés à Londres par une société de réfugiés, et dont le premier volume (avril-juillet 1824) contient plusieurs articles intéressans et une appréciation historique et complète de la littérature espagnole, depuis 1808 jusqu'à 1823, morceau plein de mérite.

En Italie, l'impulsion donnée par d'infatigables érudits, par les Mugliabecchi, les Bandini, les Mazuchelli, les Audiffredi, les Morelli, les Tiraboschi, n'est pas tout à fait éteinte, quoique des hommes semblables ne trouvent pas bien facilement des successeurs. Les amateurs les plus fervens, tels que le duc de Cassano-Serra, Trivulzio, Melzi, laissent leurs collections prendre la route de l'Angleterre. Heureusement qu'un esprit de patriotisme local, ne perdant rien de sa vivacité, fait que chaque ville un peu impor-

(1) *Voyez* n° 534 du *Bibliophile*.

tante possède des historiographes qui compulsent ce qui la concerne sous le rapport de la littérature, de la numismatique et de la typographie. Venise peut montrer les travaux d'Agostino, Naples ceux de F. Colangelo, Parme ceux d'Affo et de Pezzana, Bologne ceux de Fantuzzi, Pérouse ceux de Vermiglioli, etc. Quant à la bibliographie locale, l'on peut citer la *Bibliografia delle città e luoghi dello stato pontificio*, la *Bibliografia della Toscana* de Morelli (ouvrage fort utile), la Bibliographia critica delle antiche corrispondenze dell' Italia colla Russia de Ciampi (Florence, 1834); d'un autre côté, Gamba prépare une troisième édition de sa *Serie dei testi di lingua;* la Biblioteca petrarchesca de Marsand (Milan, 1826); l'ouvrage de Rossetti, *Petrarca, Giulio Celso e Boccacio, illustrazione bibliografica* (Trieste, 1828), les travaux de Melzi, sur les romans et les épopées chevaleresques (2e édition. Milan, 1838), indiquent que la bibliographie, proprement dite, n'est pas abandonnée. L'histoire typographique des villes et des provinces a été cultivée avec un soin tout particulier; Tiraboschi s'est occupé de Modène et de Reggio, Volta de Mantoue, Giustiniani de Naples, Affo de Parme, Bartolini du Frioul, Faccioli de Vicence, Vermiglioli et Brandolese de Pérouse, Comi de Pavie, Rosetti de Trieste, Gazzera de Saluces, Cupialbi de la Calabre, Baruffaldi de Ferrare. Federici a écrit la biographie de Volpi, Moreni celle de Torrentino, Lama celle de Bodoni. F. de Licteri a décrit les incunables de la *Biblioteca borbonica* (Naples, 1828-33, 3 vol.). Depuis l'apparition de l'ouvrage de Blume (Iter italicum, 1824-36, 4 vol.), il reste peu de choses à dire sur les bibliothèques et les archives de l'Italie; ce livre savant et justement estimé est pour elles un guide indispensable. On consultera toujours avec fruit les ouvrages de G. Molini (*Codici manoscritti italiani della biblioteca Palatina di Firenze*. Florence, 1833), et *Notizia dei manoscritti italiani o che si riferiscono all' Italia esistenti nella libreria dell' arsenale in Parigi* (Ibidem, 1836), celui d'Orti, *intorno alcuni mss. della biblioteca di Mantova e della capitolare Veronese* (Verona, 1835), la notice de Cicognara sur la bibliothèque de Ferrare (Giorn., acad., t. II, p. 274), les Mémoires de Napione (Mem. del acad. di Torino, 1803), et de Vernazza (*ibid.*) sur celle de Turin. V. Lancetti s'est occupé de démasquer les pseudonymes (Milan, 1836). On puisera des renseignemens utiles dans les feuilles littéraires, dans l'Antologia, le Giornale arcadico, etc.

Bulletin du Bibliophile,

ET

CATALOGUE DE LIVRES RARES ET CURIEUX, DE LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ETC., QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE DE J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE,

Nº 12.

Nº 20. — DÉCEMBRE 1839.

2212 ÆLII ANTONII nebrissensis rervm a Fernando et Elisabet Hispaniæ felissimis regibus gestarũ decades duæ, nec non belli Navariẽsis libri duo, etc., *anno* 1550, pet. in-8, v. r., d. 15—»

Vol. provenant de la vente Langlès, et portant sa signature.

2213 ALBERT LE GRAND, translate de latin en francois, lequel traicte de la vertu des herbes, des pierres precieuses, et pareillemẽt des bestes et oyseaulx. Item est traicte des merueilles du monde, et daucuns effectz causez daulcunes bestes. Item y est de noueau adiouste vng traicte de Pline, lequel parle des secrez et merueilles d'aulcũe choses naturelles. *Paris, en la maison de N. Buffet*, 1544, pet. in-8, v. f., fil. 15—»

2214 ALCORAN (L') DES CORDELIERS, recueil des plus notables bourdes et blasphemes de ceux qui ont osé comparer sainct François à Jesus-Christ, etc. *Amst.*, 1734.—Legende dorée, ou Sommaire de l'histoire des Frères Mendians, etc. *Idem*, 3 vol. pet. in-8, mar. vert. (*Derome.*). . . . 48— »

Ouvrages ornés de fig., par Bernart Picard.

2215 ALQUIE (LE SIEUR D'). La Science et l'École des Amans, ou Nouvelle découverte des moyens infaillibles de triomfer en

amour. *Amsterdam*, *H. et Th. Brovn*, 1677, pet. in-12, vélin. . . . . 12— »

2216 ANTECHRIST (L') ROMAIN opposé à l'Antechrist juif du cardinal Bellarmin, du sieur de Remond et autres. *S. l.*, 1604, pet. in-8, v. f., fil., tr. dor. (*Ex. de Girardot de Préfond.*) 15— »

2217 AUVRAY. La Madonte, tragi-comedie dediée à la reine. *Paris*, *Avg. Covrbé*, 1631, in-8, mar. r., fil., comp., tr. dor. (*Élég. rel. de Closs.*). . . . . 18— »

2218 BALLET DES MAVVAISES RENCONTRES, DANSÉ A MEVDON. — Ballet de la Prosperité des armes de la France. — Ballet dv Combat de l'Indifference et de l'Amovr, accordez par les temps. — Le cardinal tache d'ētrer en Paradis, tragi-comedie. — Dialogve dv cardinal de Richeliev, vovlant entrer en Paradis, et sa descente aux Enfers. *Paris*, 1645, 5 part. en 1 vol. in-4, d.-rel., v. f. (*Extrêmement rare.*). . 36— »

2219 BERNARD (LE R. P. JEAN). Histoire originelle du Saint Sang de Miracle, advenu au Bois-Seigneur-Isaac, l'an 1405, le 5 de juin. *Bruxelles*, *Vefve de Jean Mommart*, 1635, pet. in-8, v. f. . . . . 12— »

2220 BIBLIA ad vetvstissima exemplaria castigata. *Antuerpiæ*, *Plantin*, 1567, — Psalmorum liber. *Antuerp.*, 1567. — Novvm Jesv Christi Testamentvm. *Antuerp.*, 1569. Ensemble 4 vol. pet. in-12, mar. r., comp. doré en plein, tr. dor. 30— »

Charmante reliure ancienne.

2221 BIBLIA SACRA, Vulgatæ editionis, cvm indice copioso. *Parisiis*, *Fr. Covstelier*, 1664, in-8, mar. noir, dent. à fr., tr. dor. 28— »

Très-bien imprimé, et digne de figurer à côté des éditions elzéviriennes.

2222 BLASON (LE) DES COULEURS EN ARMES; liurées et deuises : tres utille et subtil pour scauoir et cognoistre dune et chascune

couleur la vertu et propriete. — *Item* pour apprendre la maniere de blasonner lesdictes couleurs en plusieurs choses, et pour faire liurees, deuises et leur blason. *Imprimee nouvellement*. (S. l. n. d.), pet. in-8, goth., vél. (*Bauzonnet.*) 25— »

2223 **Bocace (Jehan).** Le liure Cameron, autrement surnomme le prince Galliot qui contient cent nouuelles racomptees en dix iours par sept femmes et trois iouvēceaulx. *Paris*, *Michel le Noir*, 1521, in-4, goth., mar. r., comp., tr. dor. (*Anc. rel. avec armoiries.*). . . . . 90— »

2224 **Boniface et le Pedant**, comedie en prose, imitee de l'italien de Brvno Nolano. *Paris*, *P. Ménard*, 1633, pet. in-8, mar. v., comp., tr. dor. (*Bozérian.*). . . . . 38— »

Très-grand de marge, et bien conservé.

2225 **Bonne response a tovs propos**, liure fort plaisant et delectable, auquel est contenu grand nombre de prouerbes et sentences joyeuses. *Paris*, *veuve J. Bonfons*, *s. d.*, pet. in-8, v. f. (*Rare.*). . . . . 24— »

2226 **Bouchet (Jean).** Le Labirynth de fortune et seiour de trois nobles dames. *Poictiers*, *J. Bouchet*, *impr. à Paris par E. de Marny*, 1522, pet. in-4 goth., v. f., tr. dor. (*Closs.*) Bien conservé. . . . . 48— »

2227 **Bovilli (Caroli).** Samarobimi prouerbiorum vulgarium libri tres, *Galliot. Pratēsi*, 1531, in-8, v. f.. . . . 15— »

Une partie des proverbes ont une explication en françois.

2228 **Bouuelles (Ch. de).** Proverbes et dicts sententievx, avec l'interpretatiō d'iceux. *Paris*, *G. le Noir*, 1557, pet. in-8, v. f., tr. dor. . . . . 18— »

2229 **Brerevood.** *Voyez* no 132 du *Bull.*

2230 **Bruscambille**, ses OEuvres, contenant les fantaisies, imagi-

nations et paradoxes, et autres discours comiques. *Roven, R. Seiovrné*, 1629, 2 part. en 1 vol., pet. in-12, v. f. 45—»

A la fin du volume se trouve une seconde partie intitulée : Facétieux paradoxes de Bruscambille, et autre discours comique, le tout nouvellement tiré de l'escarcelle de ses imaginations. *Jouxte la copie imprimée à Rouen*, 1615, pet. in-12 de 79 feuillets.

2231 Cabinet (le) satyrique, ou Recueil des vers piquans et gaillards de ce temps. *Imprimé au Mont-Parnasse*, 1697, 2 vol. in-12, mar. r., dent., tr. dor. . . . . 28— »

2232 Cancionero de romances en que estan recopilados la mayor parte de los romances castellanos, que hasta agora se han compuesto. *Anvers, Ph. Nucio*, 1554, pet. in-12, mar. r., fil., tr. d. (*Jolie rel. de Closs.*). . . . . 40— »

2232 *bis*. Canisii (Henr.) Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum cum præfat. Jac. Basnage. *Antuerpiæ*, 1725, 7 tom. en 5 vol. in-fol. in-fol., v. fauve.

Ce recueil renferme diverses pièces importantes sur l'histoire du moyen âge et sur la chronologie, et peut se placer à côté du Thesaurus anecdotorum de dom Marten. L'auteur avoit beaucoup d'érudition, mais elle étoit sage et modeste.

Voici un aperçu des matières composant cet important ouvrage: au tome 1er beaucoup de petits ouvrages, chroniques, vies de saints, etc., en gr. et lat., des IIIe et IVe siècles ; au tome 2, suite de petites chroniques ecclésiastiques, et de fragmens pour l'histoire de France, comme *Fragmentum annalium Francorum ab anno* 761 *usque ad* 793, *anno* 814. — Genealogia Caroli Mag. aut. anonymo. — Photii Epistola ad Michaelem Bulgarum Regem, gr. et lat., an 869. Tout cet ouvrage est ainsi composé.

2233 Capilupi (Camillo). La Stratagema di Carlo IX, re di Frãcia, contro gli ugonotti rebelli de Dio et suoi (italien et françois), *s. l.*, 1574. Dv Droit des magistrats svr levrs svbiets, 1574, 3 part. en 1 vol. pet. in-8, v. br. . . . . . . 35— »

Ex. très bien conservé et grand de marges, aux armes de Richelieu.

2234 Caqvet (le), ov Entretien de l'Accovchée, contenant les pernicieuses entreprises de Mazarin descouuertes. *Paris*,

1651, in-4, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Derome*). Bel ex. 35— »

2235 CAVSSIN (R.-P.-NICOLAS). L'Impiété domptée sovs les flevrs de lys. *Paris*, *S. Chappelet*, 1629, pet. in-12, v. f. 8— »

2236 CERVANTES DE SAAVEDRA (MIGUEL). El ingenioso Hidalgo Don Quixote da la Mancha, nueva edicion corregida por la real academia española. *Madrid*, 1790, 4 vol. in-4, figures, cuir de Russie, à comp., dent. à froid, tr. d. 190— »

Exempl. parfaitement choisis, et pour le papier et pour les épreuves; c'est un présent du feu roi d'Espagne (Ferdinand IV).

2237 CHANSONS (LES) DE GAULTIER-GARGUILLE, nouvelle édition, suivant la copie imprimée à Paris en 1631. *Londres*, 1658 (1758), pet. in-12, fig., v. r., dent., tr. dor. 12— »

2238 CHARRON (P). De la Sagesse; trois livres. *Leide*, *Elz.*, 1646, pet. in-12, mar. r., comp., dent., tr. dor. (*Belle ancienne reliure*). . . . . 36— »

Autre édition, 1656, pet. in-12, v. f. . . . . 20— »

2239 CICERON, ses académiques, avec le texte latin de l'édition de Cambridge, et des remarques nouvelles, outre les conjectures de Davies et de M. Bentley, et le Comm. philosophique de P. Valentia. *Londres*, 1740, in-8, portr., mar. bl., dent., doublé de m., tr. dor. (*Rare et recherché.*) 28— »

2240 ——— Traité des Lois, traduit par M. Morabin. *Paris*, *J. Mariette*, 1719, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Beau. Derome.*). . . . . 10— »

2241 COLLECTION (A) of early prose romances, edited by William J. Thoms. *London*, *Pickering*, 1828, 3 vol. in-8, cart., non rog. . . . . 36— »

Cette publication des anciens romans ou vieilles légendes angloises a été tirée à petit nombre; le premier vol. contient, Robert the Deuyll, — Thomas a reading, — Frier Bacon, — Frier Rustt. — — Le second vol., Virgilius, — Robin Hood, — Georg a Green, — Tom a Lincoln. — Le troisième vol. Helias, — Doctor Faustus, — second report of Doctor Faustus.

2242 COMTE (LE) DE GABALIS, ou Entretiens sur les sciences secrètes. *Amst.*, *J. le Jeune* (*Holl.*), 1671, pet. in-12, mar. v., tr. dor. (*Bauzonnet.*). . . . . 30— »

2243 CONTREDICTZ DE SŌGECREUX. Pour euiter les abuz de ce monde de songecreux, lisez les Contredictz et retenez dessoubz pensee munde ceulx du present et ceux du tēps iadis en ce faisant par notables edictz pourrez debatre et le pro et contra et soustenir alleguāt maintz bons dictz, ce que par eux en voye rencontra (par P. Gringore). *Paris*, *Galliot du Pré*, 1530, pet.in-8 goth., fig. en bois, mar. r., f., tr. d. (*Anc. rel.*). . . . . 72— »

Le titre et quelques feuillets du commencement ont été habilement restaurés.

2244 CONTES en vers et en prose de l'abbé Colibri, ou le Soupé (par Cailhava). *Paris*, *Didot*, an VI, 2 vol. in-18, pap. vél., mar. v., dent., tr. dor. (*Bozérian*). . . . . . . 18— »

Exempl. de M. Pixérécourt.

2245 CORROZET ET CL. CHAMPIER. Le Catalogue des antiques erections des villes et cites, fleuues et fontaines, assisses es troys Gaules, cest assauoir Celtique, Belgicque et Aquitaine, contenant deulx liures. Le premier faict et compose par Gilles Corrozet, le second par Cl. Champier, etc. *Lyon*, *Fr. Iuste*, 1539, tr., p. in-8, mar. lilas, comp., tr. dor., fig. en bois, goth. . . . . 30— »

Bel exemplaire.

Autre édition. *Paris*, *D. Janot*, 1539, pet. in-8, fig. en bois, caractères ronds, mar. vert, d., tr. d. . . . . 25— »

2246 COVRVAL-SONNET, ses œuvres satyriqves. *Paris*, *Rolet Boutonné*, 1622, pet. in-8, vél., tr. dor. (*Bauzonnet.*). 25— »

2247 COUTEL. Promenades de messire Ant. Contel, chevalier seigneur de Monteaux des Rua-Fouynard. *Blois*, 1676, pet. in-8, rel. en v. f. . . . . 10— »

Ce livre, très-rare, a été le sujet d'une singulière discussion littéraire; et, comme c'est assez l'usage, la plupart de ceux qui en ont parlé ne l'avoient pas vu, témoin l'abbé d'Artigny qui raisonne à perte de vue, en s'appuyant de la date du livre. Voici le fait:

2247 **Coutel.** Promenades de messire Ant. Coutel, chevalier seigneur de Monteaux, etc. *Blois*, 1676, pet. in-8, rel. en v. f. . . . . 10— »

Le titre de ce volume, imprimé à Blois, porte la date de 1676; mais ce titre est d'un papier moins fort que le reste du livre, et paroît avoir été substitué au titre primitif, qui ne porte point de date, mais au bas duquel on lit ces mots : *avec permission*. Il est bon de remarquer que le titre qui ne porte point de date est sur le même papier que le reste de l'ouvrage, ce qui indique assez qu'il appartient à la première publication, et que le titre daté n'est pas original. Nous insistons un peu sur cette circonstance, parce qu'on y a trouvé le motif d'une accusation grave contre Racine.

On a dit que Racine, pour se venger de la malheureuse épigramme de madame Deshoulières, avoit fait imprimer ce titre avec la date de 1676, afin de se donner le plaisir d'accuser son ennemie de plagiat. En effet, on lit, page 108, des *Promenades* de messire Coutel, la fameuse idylle des Moutons, non en vers libres, comme dans madame Deshoulières, mais en vers alexandrins, avec des changemens qui la gâtent sans la transformer. Or il est évident que, si le livre de Coutel a été imprimé en 1676, il a précédé de dix-huit ans l'idylle de madame Deshoulières, qui ne parut, pour la première fois, qu'en 1694. Madame Deshoulières auroit donc pillé messire Coutel.

Notez que ledit Coutel mourut en 1693, c'est-à-dire un an avant la publication de madame Deshoulières. Ainsi Racine auroit profité de cette mort pour faire mettre un nouveau titre daté aux *Promenades*, afin de donner dix-huit ans de date à une pièce dont madame Deshoulières se prétendoit l'auteur. Tout cela nous paroît bien mince et bien peu digne de l'âme du grand Racine.

Reste, toutefois, à expliquer la publication de l'idylle des Moutons dans le livre de Coutel.

Cette idylle étoit probablement connue longtemps avant sa publication : elle avoit, sans doute, couru le monde à la suite de quelques lectures de salon, et Coutel avoit trouvé tout simple de se l'attribuer. Ce qui peut donner quelque vraisemblance à cette idée, c'est que, dans les *Promenades*, l'idylle est singulièrement altérée. La mémoire du plagiaire l'aura mal servi, ou peut-être aura-t-il voulu déguiser son plagiat en allongeant les vers et en défigurant la pièce.

C'étoit, au reste, son habitude; et ceux qui auront le courage de lire son livre pourront sans peine juger la question. Voyez en haut de la page 7, vous y trouverez quatre vers charmans de Bertaud. Non-seulement Coutel les confond avec les siens, non-seulement il se les approprie, mais, un peu plus bas, sur la même page, il les refait et les gâte. Or, si l'on retranche ces quatre vers de l'idylle de madame Deshoulières, tout le reste ne peut supporter la lecture. Le voleur n'est donc pas madame Deshoulières; elle est pleinement justifiée par la sottise de tout l'ouvrage. Mais Racine, qui le justifiera? une chose qui est plus forte que tous les raisonnemens : l'absurdité de l'accusation. Aimé Martin.

2248 **Cretin (Guillaume).** Châtz royaulx, oraisons et aultres petits traictez. *Paris*, *Galliot du Pré*, 1527, in-8 goth., mar. r., f., tr. d. (*Anc. rel.*), gr. de marge. . . . 65— »

2249 **Cyrano Bergerac (de).** Histoire comiqve, contenant les Estats et empires de la lune. *Paris*, *Ch. de Sercy*, pet. in-12, mar. vert, f., tr. dor. . . . . 15— »

2250 **Daneau (Lambert).** Devx traitez novveavx, très-vtiles povr ce temps; le premier touchant les sorciers; le second, une remonstrance sur les ieux de cartes et de dez. *Paris, J. Bavmet*, 1579, pet. in-8, v. f., f., tr. dor. (*Closs.*) 12— »

2251 **Delices (les) de Verboqvet le Genereux**, liure tres-utile et necessaire pour resiouyr les esprits melancoliques. *Se vendent au logis de l'autheur*, 1623, pet. in-12, v. 24— »

2252 **Description** de la nouvelle église de l'hostel royal des Invalides. *Paris*, 1702, in-12, pl., mar. r., tr. dor. 8— »

2253 ——— nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris, par M. B***. *La Haye, Abraham Arondens*, 1685, 2 tom. en 1 vol. pet. in-12, vélin. . 15— »

2254 ——— philosophale, de la nature et conditiõ des oyseaux, et de l'inclination et propriété d'iceux, avec la figure et pourtraict au naturel; le tout moralisé de nouueau. *Paris, J. Ruelle*, pet. in-8, v. f., f., tr. dor., fig. en bois. 25— »

2255 **Deshoulières (madame)**; ses poésies. *Paris, S. M. Cramoisy*, 1688, in-8, v. comp., f., tr. d. (Ed. orig.). . . . 20— »

Exempl. avec envoi autographe à M. le duc d'Uzès.

2256 **Desportes.** Les premières œuvres de Philippes Desportes. *Annecy, Jacques Bertrand*, 1576, in-8, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Édition très-rare.*). . . . . 25— »

2257 **Deutung** der zwo grewlichen Figuren Bapftefels zu Rom und Munchtalba zu Freyberg in Meyssen-Fundeu, Philippus Melanchthon doct. Martinus Luther. *Wurtemberg*, 1523, pet. in 4, v. aut., *fig. grotesques*. . . . 15— »

2258 **Devise (la)** des armes des chevaliers de la Table ronde, lesquels estoyẽt du très-renommé et vertueux Artus, roy de la Grand-Bretaigne, auec la description de leurs armoiries. *Lyon, Benoist-Rigaud*, 1590, 1 vol. pet. in-12, cuir de Russie, tr. dor. (*Bauzonnet.*). Un peu racoommodé. 40— »

2259 **Dialogue** de la Vie et de la Mort composé en toscan par maistre Innocent Ringhieres, traduïct en francois par Jehan Louueau. *Lyon, imprimerie de Robert Granson*, 1558, pet. in-8, mar., large comp., tr. dor. et ciselée, très-ancienne rel. (*Imprimé en caractères de civilité.*). . . . 30— »

2260 DIALOGUES (DEUX) dv novveav langage françois italianizé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps. *Anvers, G. Niergue*, 1579, pet. in-12, mar. r., f., tr. dor. (*Closs.*). . . . . 38— »

2261 DICTZ (LES) DE SALOMON, auec les responses de Marcon fort ioyeuses. In-8 goth., mar., fil., tr. dor. (*Closs.*). 24— »

Exempl. d'un livre fort rare, réimpression à 29 exempl. sur VÉLIN.
Sur papier... 10— »

2262 DISCOVRS PROPHETIQVE, contenant qvarante-qvatre anagrammes svr le nom de Jvles Mazarin. *Paris, A. Cotinet*, 1649. — Declaration dv roy contre les blasphematevrs dv nom de Dieu. *Paris*, 1651. — Le Caqvet des marchandes poissonnieres et harangeres des halles svr la maladie dv dvc de Beavfort, sovpsonné de poison, 1649. — Novveav Caqvet, ov Entretien de l'Accouchee, 1652. — Le Hazard de la Blanqve renversé, 1649. — Recit veritable de la fin malhevreuse d'vn Vsvrier. *Paris*, 1649, 5 part. en 1 vol. in-4, cart. . . . . 15— »

2263 DIVERSES CHASSES de l'inuention du Tempeste, 12 figures en 1 vol. pet. in-4 oblong, d.-rel. *gravures de Mariette.* 10— »

2264 DIVERTISSEMENS (LES) D. M. D. B. (DE MOISANT DE BRIEUX). *Caen, Jean Cavalier*, 1673, pet. in-12, vélin. (*Rare.*) 18— »

2265 DROICTZ NOUVEAULX et Arrestz d'amours, publiez par MM. les senateurs du parlement de Cupido sur l'estat et police damour pour avoir entendu le differant de plusieurs amoureux et amoureuses (recueil. par Martial d'Auvergne). *Paris*, *P. Sergent* (1541, pet. in-8, fig. sur bois, v. f., dent., tr. dor. (*Bozérian.*). . . . . 40— »

Exempl. de M. Pixérécourt.

2266 EDICT DU ROY sur la creation des officiers establiz sur le recouvrement de ses droitz d'imposition foraine, ou domaine forain et hault passaige. *Paris, P. Haultin*, 1550, pet. in-8, d.-rel., v. f. . . . . 12— »

2267 **Ellis's (George).** Specimens of the early English poets to which is prefixed an historical sketch of the rise and progress of the English poetry and language. *London*, 1803, 3 vol. in-8, v. f. . . . . 40— »

Excellent ouvrage devenu rare.

2268 **Emblemes** d'amour en quatre langues; *Londe* (sic), *chez l'Amouny*, s. d., pet. in-8, mar. r., tr. dor. (44 planches). *Vol. rare*. . . . . 18— »

2269 **Entree (l') magnifiqve** et triomphante de Mardy-Gras dans tovtes les villes de son royavme, 1650. — Lettre deschiffrée, contenant plusieurs aduis qu'vn des emissaires de Jvles Mazarin lui donnoit de ce qui se passoit le 21 fevrier 1649. *Paris*, 1649. — Le Jvste chastiment de Diev. *Idem*. — L'Estat deplorable des Femmes d'amovr de Paris, la harangve de levr ambassadevr, envoyé av cardinal Mazarin, et son svccès. *Idem*. — La mort effroyable d'vn bovlanger impitoyable de cette ville. *Idem*, 5 part. en 1 vol. in-4, cart. . . . . 15— »

2270 **Ésope en belle humeur**, ou dernière traduction et augmentation de ses fables en prose et en vers. *Brusselle*, *F. Foppens*, 1700, pet. in-8, 2 tom. en 1 vol., mar. r., fil., tr. dor. . . . . 40— »

Toutes les fig. sont signées de Harrewyn.

2271 **Estvs (Guill.).** Histoire veritable des martyrs de Gorcom, en Hollande, la plvs part freres minevrs qvi, povr la foy catholique, ont esté mis à mort à Orile, l'an 1572, etc. *Cambray*, *J. de la Riviere*, 1618, pet. in-12, vélin. (*Extrêmement rare.*). . . . . 18— »

2272 **Fleury.** Catechisme historique, contenant en abrégé l'Histoire sainte et la Doctrine chrétienne. *Bruxelles*, *E.-H. Fricx*, 1727, 2 tomes en 1 vol. pet. in-12, fig., v. f., tr. dor. 10— »

2273 **Floresta (la) spagnola**, ov le Plaisant Bocage, contenant plu-

sieurs comptes, gosseries, brocards et cassades, et graues sentences de personnes de tous estats (fr. esp.). *Brvxelles*, 1614, pet. in-8, v. f., tr. dor. (*Closs.*). . . . . 12—»

2274 FONTAINES (LOVYS). Relation dv pays de Jansenie, ov il est traitté des singularitez qui s'y trouuent, des coûtumes, mœurs, religion de ses habitans. *Paris*, 1664, pet. in-8, fig., mar. rouge, d. tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . . . . 12—»

2275 FRANQUEVILLE (LE SIEUR). Le Miroir de l'Art et de la Nature, qui represente, par des planches, presque tous les ouvrages de l'art et de la nature des sciences, et des metiers, en 3 langues. *Paris*, 1691, in-8, mar., bl. f., tr. dor. (*Muller.*)

Avec une jolie figure gravée en taille-douce à presque toutes les pages. 35—»

2276 GARON (LOUIS) chasse le ennuy, ov l'Honneste entretien des bonnes compagnies. *Roven, J. Caillové*, 1651, in-12, mar. vert, fil., tr. dor. . . . . 25—»

2277 GAYETEZ (LES) D'OLIVIER DE MAGNY à Pierre Paschal, gentilhomme du bas païs de Languedoc. *Paris*, *J. Dallier*, 1554, pet. in-8, v. v., dent., tr. dor. . . . . 35—»

2278 GIRARD (BERNARD DE). Histoire sommaire des comtes et dvcs d'Aniov, depvis Geoffroy Grisegonnelle iusques a monseigneur François fils et frère de roys de France. *Paris*, *P. l'Huillier*, 1590, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Belle anc. rel.*). . . . . 16—»

2279 GRAND (LE) DICTIONNAIRE DES PRETIEVSES, ov la Clef de la langue des ruelles. *Paris, J. Ribov*, 1660, in-12, v. f., fil., tr. dor. . . . . 10—»

2280 GRANT (LE) TESTAMENT de maistre Francoys Villon, et le petit; son codicille avec le iargon des ballades. *Paris, G. Nynerd*, *s. d.*, *goth.* — Le Recueil des repues franches de maistre Francoys Villon et ses compaignons, 2 part. pet in-8 goth., fig. en bois, mar. r., tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . 55—»

2281 GRAVURES; 21 sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, gravés par Wierx, pet. in-4, cart. . . . . . 18— »

2282 GREVIN (JAQVES), son theatre. Ensemble, la seconde partie de l'Olimpe et de la Gelodacrye. *Paris, V. Sertenas*, 1562, pet. in-8, portr., v. f. . . . . 32— »

2283 GRINGOIRE (P.). Notables enseignemens, adages et prouerbes. *Paris, F. Regnault*, 1527, pet. in-8 goth., vélin. (*Bauzonnet.*) Une petite piqûre dans la marge. . . . . 32— »

2284 GROTESQVE (LE) ADIEV DV CARESME AV PEVPLE DE PARIS, à Mazarin et à la gverre, en vers bvrlesqves. *Paris*, 1649. — Poésie svr la Barbe dv premier président. *Brvexlles*, 1649. Triomphe dv Cvl, 1650. — Le tableav dv govvernement present, ou Éloge de son Éminence, satyre de mille vers. *Paris*, 1649, 5 part. en 1 vol. in-4, cart. . . . 18— »

2285 GUEROULT. Chroniques et gestes admirables des empereurs, auec les effigies d'iceux. *Lyon, B. Arnoullet*, 1552, pet. in-4, fig. en bois et cartes, mar. v., comp., tr. dor. (*Closs.*). 50— »

Bel exempl. d'un livre fort rare.

2286 GUIDE (LE) DES ARTS ET SCIENCES, et promptuaire de tous liures, tant composez que traduicts en françois (par Ph. Mareschal, sieur de la Roche). *Paris, Fr. Jacqvin*, 1598, pet. in-8, f., fil. . . . . 36— »

Ce livre est une petite bibliographie françoise, indiquant la plupart des livres trad. en françois à cette époque; commençant par la grammaire, langue ou langage divers, rhétorique, dialectique, arithmétique, musique, etc., philosophie, poésie sacrée, poésie fabuleuse et fables; l'histoire termine sa table méthodique :

« Conuiēt noter que tous les livres mentionnez en ce promptuaire ont esté imprimez, mais le nom et lieu de l'impression sont icy obmis, parce que de grande partie il y a diverses éditions, et chascun jour se reïmpriment; joint que s'adressant à bons libraires, ils fournissent les livres. »

2287 HEVRES ROYALES DV COVRTISAN CÉLESTE. *Paris, J.-B. Loyson*,

1658, in-12, mar. rouge, comp., dent., doublé de mar. de diverses couleurs, large comp., tr. ciselée. . . . 15— »

2288 HISTOIRE amovreuse des Gaules, pet. in-12, mar. r., f., tr. dor., anc. rel. . . . . 30— »

Édition sans date de 244 pages, suivie du cantique en couplets fort libres : *que Déodatus est heureux*, et terminée par *la copie d'une lettre écrite au duc de Saint-Aignan par le comte de Bussy*. Cette édition n'est pas citée dans les bibliographes.)

2289 ——— contenant les grandes provesses, vaillances et faicts heroiques d'armes de Lancelot du Lac, cheualier de la Table ronde. *Lyon, B. Rigavd*, 1591, in-8, v. f., tr. dor. 25— »

2290 ——— critique des coqueluchons. *Cologne*, 1762, pet. in-12, fauv. j. . . . . 10— »

Titre imprimé en rouge.

2291 ——— de Pantagruel. *Amsterdam, G. Blaeu*, 1695, pet. in-8, v. br. . . . . 10— »

Intrigues amoureuses de François Ier, ou Histoire tragique de madame la comtesse de Chateaubriand.

2292 ——— de la Flevr des Batailles Doolin de Mayance, contenant les merueilleuses prouesses faictes sur le roy Dannemont, et sur le roy de Saxonne, pour lors infidelles, et Turcs, par Charlemaigne Doolin et Guerin de Mont-Glaive, *Troyes, N. Oudot, s. d.*, in-8, fig. en bois, v. bl., tr. dor. 24— »

2293 ——— prodigieuse et lamentable de Jean Fauste, grand magicien, avec son testament et sa vie epouvantable. *Cologne, chez les Héritiers de P. Marteau*, 1712, pet. in-12, fig., mar. v., comp., fil., tr. dor. (*Kœhler*.). . . . 40— »

Exempl. de M. Pixérécourt.

2294 ——— de la vie de Tiel Wlespiegle, contenant ses faits et finesses, ses aventures, etc. *Amsterdam, P. Marteau*, 1703, pet. in-12, v. br., frontispice. (*Édition fort rare.*) 15— »

2294 *bis.* Histoire des Amovrs de Lysandre et de Caliste. *Amsterd., J. de Ravestein (Elzev.)*, 1663, pet. in-12, jolies figures, vél. (*Charmant exempl.*). . . . . 25— »

2295 ——— tres-recreative, traictant des faictz et gestes du noble et vaillant cheualier Theseus de Coulongne, et aussi de son filz Gadifer, pareillement des trois enfans de Gadifer, cest assauoir Regnault, Regnier, Regnesson. *Paris, J. Bonfons, s. d.*, pet. in-4, goth., mar. r., comp., fil., tr. dor. (*Closs.*). Fort bel exempl. . . . . . . 180— »

Voyez, pour d'autres romans de chevalerie, Tristan, — Lancelot du Lac, — Meliadus de Leonnois, Jehan de Saintré, — Huon de Bordeaux, etc., etc.

2296 ——— veritable de plvsievrs voyages aduentureux et perilleux faits sur la mer en diuerses contrees, par I. P. T. *Roven, et Osmont*, 1600, pet. in-12, mar. bl., dent., tr. dor. (*Lefevre.*) . . . . 36— »

Ce petit volume, très-rare, contient l'histoire de plusieurs naufrages, entre autres celui «fait au Perou, ou il se void la violence dun coup de vent apellé Houraquan (sic). L'origine étymologique de ce mot est ainsi expliquée: « Le vent nommé Vracan souffle ordinairement aux mois d'aoust, septembre et octobre, ès environ des isles de Navavace et Imayque; ce mot Vracan est un vocable des insulaires, lequel signifie, en leur langue, les quatre vents joints ensemble et soufflant l'un contre l'autre... »

2297 Horæ in laudem beatissime Virginis Marie ad usum Rosarium. *Parisiis, Thil. Kerver*, 1550, in-12, v. à comp., riche reliure. . . . . 70— »

Nous appelons l'attention des amateurs sur les gravures en bois et sur les encadremens de fleurs, d'animaux et de grotesques qui distinguent cette édition, et nous leur signalons surtout la reliure dans le genre de Groslier.

2298 Horatii (Quinti) Flacci poëmata scholiis sive annotationibus instar comment. illust. a Jo. Bond. *Amst., Elzevir.*, 1676, in-12, mar., fil., comp., tr. dor. (*Thouvenin.*). . 35— »

2299 Icones mortis, duodecim imaginibus præter priores, toti-

demque inscriptionibus, præter epigrammata e gallicis à Georgio Æmylio in latinum versa, cumulatæ. *Lvgdvni*, 1547, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor., figures de Holbein. 30— »

2300 ILLVSTRES (LES) PROVERBES novveavx et historiqves, expliqvez par diverses questions curieuses et morales en forme de dialogue qui peuuent seruir à toutes sortes de personnes pour se diuertir agreablement dans les compagnies. *Paris, René Gvignard*, 1665, 2 vol. in-12, mar. bl., fil., tr. dor. (*Belle rel. de Closs.*). . . . . 40— »

2301 IMITATION DU LATIN DE J. BONNEFONS, avec autres gayetez amoureuses de l'inuention de l'autheur. *Paris, Anth. dv Brevil*, 1610, 1 vol. pet. in-8, mar. r., fil. (*Anc. rel.*) 18— »

2302 IMITATIONE (DE) CHRISTI. *Parisii pro Johāne paruo*, 1507, pet. in-8 goth., mar. noir, fil., tr. dor. . . . . 15— »

2303 INDECENCE (DE L') aux hommes d'accoucher les femmes, et de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfans. *Trevoux, Ét. Ganeau*, 1708, pet. in-12, v. f. f., non rogné. (*Muller*.) Rare. . . . . 16— »

2304 INVENTAIRE GALANT, contenant diverses pièces curieuses. *Paris, Ch. Osmont*, 1672, pet. in-12, v. f., tr. dor. 5— »

2305 INVIOLABLE (DE L') et sacree personne des rois (par Peletier). *Paris, Fr. Hvby*, 1610, in-8, v. f., f. (*Bel exempl.*) 10— »

2306 JESV CHRISTI dei Domini salvatoris nr̄i infantia, 13 fig. — Passio Domini Nostri Jesv-Christi, 25 fig. Ensemble 38 fig. gravées par Wierx, pet. in-4, vél., comp., tr. dor. (*Charmant recueil.*). . . . . 30— »

2307 LA PERRIERE (G. DE). Le Theatre des bons engins, auquel sont contenuz cent emblemes moraulx. *Angiers, P. Trepperel*, 1545, pet. in-8, mar. n., fil., tr. dor. . . 15— »

2308 **Le Duc.** Proverbes en rimes, ov rimes en proverbes, tirés en substance, tant de la lecture des bons livres que de la façon ordinaire de parler, et accomodez en distiques ou manières de sentences qui peuuent passer pour maximes dans la vie, etc. *Paris, G. Qvinet*, 1665, 2 vol. pet. in-12, v. f., f., tr. dor. (*Bauzonnet.*). . . . . 16—»

Le premier volume taché.

2309 **Legende (la) des Flamens,** Croniqve abregee en laquelle est faict succinct recueil de l'origine des peuples et Estatz de Flandres, Arthois, Haynault et Bourgogne, et des guerres par eulx faictes, etc. *Paris, Galliot du Pré*, 1558, in-8, mar. citr., tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . . 30—»

2310 **Le Jan** (J.). Chansons spirituelles propres pour entretenir l'âme en Dieu. *Paris, J. Mestais*, 1628, pet. in-12, v. f., f., tr. dor. (*Kœhler.*). . . . . 27—»

La seconde partie a pour titre Cantiques spirituels, la troisième Cantique nouveau, par Daniel Admet.

2311 **Le Loyer,** ses OEvvres, et meslanges poetiqves. Ensemble la comedie nephelococvgie, ov la Nvee des Cocvs. *Paris, J. Poupy*, 1579, pet. in-12, mar. rouge, f., tr. dor. (*Derome.*) Titre doublé. . . . . 40—»

2312 **Le Maire de Belges.** Le Traicte de la difference des scismes et des conciles de l'eglise, et la preeminence et utilite des conciles de la saincte eglise gallicane. *S. l.*, 1548, in-4, v. f., f., tr. dor. (*Muller.*). . . . . 12—»

2313 **Le Moyne** (le Père). Saint Lovys, ov la Sainte Covronne reconqvise, poeme heroiqve. *Paris, Avg. Covrbé*, 1658, pet. in-8, mar. r., d., tr. dor. (*Bauzonnet.*). . 24—»

2314 **Le Pavlmier.** Bref discovrs de la praeservation et cvration de la peste. *Caen, P.*, 1580, pet. in-8, d.-rel. 6—»

2315 **Le Rovillé** (Gvill.). Le Recveil de l'antiqve preexcellence de Gavle et des Gavloys. *Poictiers*, 1546, pet. in-8, mar.

r., f., tr. dor., avec un titre orné d'armoirie peinte. 12—»

Autre id., d.-rel.. . . . . 8—»

2316 **Lettres (les) d'Estienne Pasqvier**, par lesquelles se voient plusieurs belles matieres et grands discours sur les affaires de la France, concernantes les guerres civiles. *Arras, Gilles Bauduyn*, 1598, 1 tome en 2 vol. petit in-12, mar. r., comp., f., tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . . 12— »

2317 **Liure (le)** des statuts et ordonnances de l'ordre de Sainct-Michel, estably par Loys unziesme. Institvtions de l'office de provost et maistre des ceremonies, auec autres statutz et ordonnances sur le faict du dict ordre, in-4, v. f., fil. 35—»

Exempl. sur peau vélin, aux armes de Henri II.

2318 **Martial d'Auvergne**, dit de Paris. Les Arrets d'Amours, avec l'Amant rendu cordelier à l'observance d'Amours, et le Glossaire. *Paris, P. Gandouin*, 1731, pet. in-8, mar. r., d., tr. dor. (*Derome.*). . . . . 30— »

Autre exemplaire en mar. bl., chiffre et rel. sur brochures, n. r. . . . . 45— »

2319 **Martial de Brives (le R. P.)**. Le Parnasse seraphiqve, et les Derniers sovspirs de la Mvse. *Lyon, Fr. Demasso*, in-8, v. r., fil. . . . . 12—»

2320 **Mémoires** de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Troyes en Champagne. 1756, 2 tom. en 1 vol. pet. in-8, mar. citron. . . . . 36— »

Cette société est composée comme il suit : Discours prononcé par M*** lors de sa réception à l'Académie.—Réponse à ce discours.— Dissertation sur un ancien usage.— Autre *Id.* —Mém. en faveur des idiomes provinciaux.— Dissertation sur les Ecreignes.— Dissertation sur l'usage de battre sa maîtresse, etc., etc. Mais ce qui doit faire rechercher cet exemplaire, ce sont les deux lettres qui s'y trouvent jointes, et qui sont extrêmement rares, n'ayant été tirées, dit-on, qu'à 5 ou 6 exemplaires.

2321 **Menestrier (Cl.-Fr.)**. Le véritable art du Blason, et l'ori-

gine des armoiries. *Lyon, B. Coral*, 1671, pet. in-12, fig., v. f., f., tr. dor. (*Muller*.) . . . . 15— »

Recherche du blason, pet. in-12, vél .... 7— »
Autre édit. du véritable art du Blason, etc., 1673, pet. in-12, vélin .... 9— »

2322 MONTAIGNE (SES OEUVRES). *Amst.*, *Michiels* (*Elz.*), 1659, 3 vol. in-12, vél. . . . . 78— »

L'exempl. parfaitement conservé, ayant 5 pouces 9 lignes de haut et 3 pouces 5 lignes de large.

2323 MONTE-MAYOR. Las obras de George de Monte-Mayor, repartidas en dos libros, y dirigidas a los muy altos y muy poderosos señores don Juã y doña Juana, principes de Portogal. *Anvers J. Steelpo*, 1554, pet. in-12, mar. r., f., tr. dor. (*Closs*), jolie édit. (*Rare*.) . . . .

2324 MOYEN (LE) DE PARVENIR, contenant la raison de tout ce qui a été, est et sera. *Nulle part*, 100070039, 2 vol. pet. in-12, mar. v., fil., tr. dor. (*Derome*.) . . . . . . 20— »

Exempl. de M. de Pixérécourt.

2325 MUSE (LA) FOLASTRE recherchée des plus beaux esprits de ce temps. *Troyes, Nic. Oudot*, 1623, 3 p. en 1 vol. pet. in-12, mar. f., tr. dor. Ex. un peu rogné de près. . 20— »

L'exempl. de la vente de M. de Pixérécourt, 3 vol. rel. en mar. rouge, anc. reliure .... 36— »

2326 MUSES (LES) GAILLARDES, recueillies des plus beaux esprits de ce temps, par A. D. B. ( ). *Paris, Ant. du Breuil*, s. d. (1609, pet. in-12, mar., tr. dor. (*Très-rare*.) . . . . 32— »

2327 NAVIERES (CH. DE). Les Dovze Hevres dv Iovr artificiel. *Sedan, Abel Rivery*, 1595, in-8, v. f., f., tr. dor. (*Closs*.) 18— »

2328 NOSTRE-DAME (JEHAN DE). Les Vies des plvs celebres et anciens poetes provensavx, qvi ont flouri du temps des comtes

de Provence. *Lyon, Alex. Marsilij*, 1575, pet. in-8, v. m. (*Grand de marge.*). . . . . 22— »

2329 NOUVELLE (LA) FABRIQUE des excellens traits de vérité, livre pour inciter les resveurs tristes et meslancoliques à vivre de plaisir, par Ph. d'Alcripe, sieur de Neri en Verbos. *Imprimé cette année*, pet. in-12, mar. v., tr. dor. (*Rare.*). 32— »

2330 NUGÆ VENALES, sive Thesaurus ridendi et jocandi ad gravissimos severissimosque viros, patres melancholicorum conscriptos. *Londini*, 1741, pet. in-12, *broché*. . . . 15— »

Deux titres, l'un en latin et l'autre en françois, que voici : Petit Thresor latin des Ris et de la Joye, dédié aux reverends pères de la Mélancolie, etc.

2331 OBSERVATIONS SUR LES TROUBADOURS, par l'éditeur des Fabliaux. *Paris, Eugène Onfroy*, 1781, in-8, d.-rel., v. f. 5— »

Vol. complémentaire pour la collection des fabliaux de Legrand d'Aussi.

2332 OPERE (TVTTE LE) DEL BERNI a in terza rima, nvovamente con somma diligentia stampate. 1542. — Le terze rime del Molza, del Vaschi, del Dolce, et d'altri, 1542. — Capitoli del signor Pietro Aretino, di messer Lodovico Dolce, di messer Francesco Sansovino, 1540. 3 part. en 1 vol. pet. in-8, mar. v., comp. à fr., tr. dor. (*Très-anc. rel. à compart. à froid.*) 100— »

Exemplaire d'une parfaite conservation.

2333 ORDRE (L') DE CHEVALERIE DES COCUS REFORMEZ, nouuellement establi à Paris. 1624, pet. in-8, mar. citr., comp., fil., tr. dor. (*Élégante rel. de Koehler.*) Très-rare. . . 28— »

2334 ORIGINES (LES) de quelques coutumes anciennes, et de plusieurs façons de parler trivialles, avec un vieux manuscrit en vers, touchant l'origine des chevaliers de Bretagne (par Moisaut de Brieux). *Caen, Jean Cavelier*, 1672, pet. in-12, vélin. . . . . 45— »

2335 ORDONNANCE DU ROY sur le faict et reglement general de ses

monnoyes. *Paris*, *veuve Dalier*, 1577. — Ordonnance du roy sur le faict de la police generale de son royaume. *Paris*, *F. Morel*, 1778, 2 part. en 1 vol. pet. in-8, d. r., v. f., fig. des monnoies. . . . . 15— »

2336 **Parnasse des Mvses**, ov Recueil des plus belles chansons a danser, recherches dans le cabinet des plus excellens poëtes de ce temps. *Paris*, *Ch. Hvlpeav*, 1630. — Le Concert des enfans de Bacchus, composé par les meilleurs beuueurs et sacrificateurs de Bacchus, dedié à leurs rouges trongnes. *Idem*, 2 part. en 1 vol. pet. in-12, mar. v., comp., fil., tr. dor. (*Élég. rel.*). . . . . 40— »

2337 **Paroles (les) remarquables**, et les bons motifs et les maximes des Orientaux, trad. de leurs ouvrages en arabe, en persan et en turc, avec des remarques. *Suivant la copie imprimée à Paris. La Haye*, *L. et H. Van Dole*, 1694, pet. in-12, v. f., f., tr. dor. (*Bel ex.*). . . . . 15— »

2338 **Petitz fatras** d'vng apprentis, svrnomme l'Esperonnier de discipline, 1536, pet. in-8, mar. v., d., tr. dor. 40— »

2339 **Philippi II**, regis catholici, Edictum de librorum prohibitorum catalogo observando (*Holl. Franc. Ital. Lat.*). *Antverpiæ*, *Plantini*, 1570, in-8, v. f.

2340 **Poesie d'Anacreonte**, tradotte in verso toscano. *In Parigi*, 1694, in-8, mar. bleu doublé de mar. rouge, dent., tr. dor. 16— »

Traduction de Regnier Desmarais, avec le texte grec et des notes de Ménage.

2341 **Poësies de Chevreav.** *Paris*, *Ant. de Sommaville*, 1656, pet. in-8, mar. r., f., tr. dor. (*Anc. rel.*). . . . . . 9— »

2342 **Preces piæ.** 1 vol. pet. in-4, mar. r.

Joli *Ms.* du XIV[e] siècle, style italien, avec un calendrier fort curieux, et de petites lettres initiales en très-grand nombre en or et en couleur, d'une exécution charmante; il est malheureusement mal conservé.

2343 **Prieur** (Clavde). Dialogve de la Lycanthropie, ov Transformation d'hommes en lovps, vulgairement dits lovps-garous. *Lovvain, J. Maes*, 1569, pet. in-8, v. f., fil. (*Muller.*) 15— »

2344 **Prisciani** grammatici Cæsarensis libri omnes. *Venetiis, Aldus*, 1527, grand in-8, mar. r., comp., fil, tr. dor. (*Élég. rel. de Closs.*). . . . . 36— »

Superbe exemplaire.

2345 **Prison (la) sans chagrin**, histoire comique du temps. *Paris, Cl. Barbin*, 1677, in-12, v. f. (*Jolie rel.*). . . 10— »

2346 **Propos (les) memorables** des nobles et illustres hommes de la chrestienté (par G. Corrozet). *Rouen, Th. Mallard*, s. d., très-pet. in-8, v. f., fil., tr. d. (*Closs.*). . . . 15— »

2347 **Pvissance (de la)** légitime dv prince svr le pevple, et dv pevple svr le prince, traité escrit en latin par Junius Brutus, et nouuellement traduit. *S. l.*, 1581, pet. in-8, mar. bl., dent., doublé de moire, tr. dor. (*Bozérian.*) Bel exempl. 30— »

2348 **Quenolle (la) spirituelle.** *S. l. n. d.*, pet. in-8 goth., mar. r., f., tr. d. (*Anc. rel.*). . . . . 45— »

Petite pièce en vers très-rare.

2349 **Qvestion royalle, et sa décision.** *Paris, Tovss. Dv Bray*, 1609, pet. in-12, mar., fil., tr. dor.

Très-bel exempl. de l'édition originale rel. par Derome. On y a joint un portrait de Dv Verger de Havranne.)......... 24— »

2350 **Rami (Petri)** Commentariorum de Religione christiana libri quatuor, eivsdem vita a Th. Banosio descripta. *Francofurti, apud Andream Wechelum*, 1577, pet. in-8, mar. citr., fil., tr. dor. . . . . 18— »

Exempl. de de Thou.

2351 **Rasoir (le) des Rasez**, Recveil avqvel est traité de la tonsure et rasure du pape, et de ses papelards. *S. l.*, 1562, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. . . . . 36— »

Très-bel exempl. de Girardot de Préfond, rel. par Derome.

2352 **Recueil** de 12 figures, sujets champêtres, par Bloemaert, pet. in-4 oblong, d.-rel. . . . . 12— »

2353 ——— de 20 figures, sujets de l'ancien et nouveau Testament, gravées par Hierome et Ant. Wierx. In-8, cart. 14— »

2354 ——— de 47 figures réunies en 1 vol. pet. in-4 oblong, d.-rel., contenant : Vues de Paris et des environs, 27 pièces; Livre de paysages gravés par Berthault, 1761, 10 pièces; Dessins de serrurerie, 10 pièces. . . . . . . 10— »

2355 ——— general des OEvvres et fantaisies de Tabarin, contenant les Rencontres, Questions et Demandes facecieuses, auec leurs Responses. *Roven, N. Cabut*, 1624. — Les Rencontres, Fantaisies et Coq-à-Lasne facecievx du Baron Grattelard, ses gaillardises admirables, ses conceptions inouyes et ses farces iouialles. *Paris, J. Trostólle*, 1623, 2 part. pet. in-12, v. f., dent., tr. dor. . . . 45— »

2356 **Registre (le) des ans passés**, puis la creation du monde iusques a lannee presente mil cinq cens xxxii. *Paris, Galliot du Pré*, 1532, in-4 goth., fig. en bois, v. f., f., tr. dor. (*Closs.*). . . . . 55— »

Parfait de conservation.

2357 **Regnier**; ses Satyres et autres œuvres. *Leide, J. et D. Elzevier*, 1652, pet. in-12, d.-rel., mar. (4 p. 10 lig.). 27— »

2358 **Ritson's (Joseph)** ancient Engleish metrical romances. *London*, 1802, 3 vol. in-8, pap. vél., mar. bleu, comp., dent., tr. dor. . . . . 55— »

Le premier volume est précédé d'une dissertation de 224 pag. « On Romance and minstrelsy, etc.—Waine and Gawin.—Launful. — Les second et troisième se composent d'hist. en vers du moyen âge.

2359 **Rocolles (J.-B. de)**. Les Imposteurs insignes, histoires véritables et curieuses. *Amsterdam, A. Wolfgang*, 1683, pet. in-12, fig., v. f., tr. dor. (*Muller.*). . . . . 10— »

2360 **Rommant (le) de la Rose**, reueu et corrige, oultre les precedentes impressions. *Paris, Galliot du Pré*, 1529, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor., fig. en bois. (*Anc. rel.*) . 48— »

Exemplaire bien conservé de cette édition.

2361 **Saconay (G. de)**. Discovrs des premiers trovbles advenvs à Lyon, avec l'apologie povr la ville de Lyon contre le libelle faucement intitulé, la Iuste et saincte defense de la ville de Lyon. *Lyon, Michel Jove*, 1569, pet. in-8, fig., mar. v., fil., tr. dor. (*Closs.*). . . . . 35— »

2362 ———. Généalogie et la fin des Huguenavx, et descouverte du calvinisme, ou est sommairement descrite l'histoire des troubles excitez en France par lesditz Hvgvenaux iusques à present. *Lyon, Benoist Rigaud*, 1572, in-8, vélin (avec les 3 figures). . . . . 32— »

2363 **Saint-Non (Richard, abbé de)**. Voyage pittoresque, ou Description du royaume de Naples et de Sicile. *Paris, Lafosse*, 1781-86, 4 tomes en 5 vol. très-grand in-fol., fig., mar. r., tr. dor. (*Derome.*). . . . . 380— »

Bel exemplaire complet.

2364 **Salnove (Robert de)**. La Venerie royale divisée en IV parties; qui contient les chasses du cerf, du lièvre, du chevreuil, du sanglier, du loup et du renard. *Paris, Ant. de Sommaville*, 1665, in-4, v. f., comp., fil., tr. dor. . . . . 25— »

2365 **S. S. (de) Martyrvm crvciatibvs Antonii Gallonii liber**. *Romæ*, 1594, in-4, mar. citr., fil., tr. dor. (*Belle anc. rel.*). 15— »

2366 **Satyres chrestiennes** de la cuisine papale (en vers). *Impr. par Conrard Badius*, 1560, in-8, mar. r. (*Derome.*). 35— »

Un peu rogné, ex. Gaignat.

2367 ——— contre les Maris, par le sieur R*** D. D. F. *Amsterdam*, 1695, in-12, d.-rel. . . . . 4—50

2368 **Secreta mulierum**, translaté de latin en françois. *S. l. n. d.*, pet. in-8 goth., mar. r., f., tr. dor. (*Anc. rel.*). . 36— »

Pet. vol. fort rare, et non cité, sig. A. a Hiii, et 1 feuillet blanc. Le caractère employé à son impression ressemble un peu aux publications allemandes vers 1500 à 1510.

2369 **Sermons** svr la simvlée conversion du roy de Nauarre, prononcez en l'eglise cathédralle de Poictiers, par le theologal ordinaire. *Paris, G. Bichon*, 1594, pet. in-8, mar., fil., tr. dor. (*Bauzonnet.*). . . . . 72—»

Ce sont les sermons du père Porthaire, dont les exemplaires sont extrêmement rares : celui-ci est d'une belle conservation.

2370 **Speculum humanæ salvationis.** *Explicit humanæq. salutis su mula plane a me fratre Johanne tui pater ordinis alme vir bnedicte puto quasi minimo monacho. S. l. n. d.* (*Impr. par Gunther ou Jean Lainer, vers 1472*), fig. en bois à presque toutes les pages, in-fol., d.-rel., *à toutes marges*. . 200—»

Exemplaire bien conservé d'un ouvrage rarissime. M. Brunet, dans son excellent Manuel, ne le cite que d'après la description de Dibdin, dans la Bibliotheca Spenceriana.

2371 **Spon et Wheler.** Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grece et du Levant. *Amsterd., H. et T. Boom*, 1679, 2 vol. pet. in-12, fig., vélin. (*Bel exempl.*). . . . . 18—»

2372 **Statuts (les)**, règles et ordonnances de Herpinot reformé, touchant la conservation de la police humaine. *Paris, veuve Oudot*, 1 vol. pet. in-8, cart. (*Avec un portrait grotesque.*) 15—»

2373 **Tahureau (Jacques).** Ses poésies. *Paris, N. Chesneau*, 1574, in-8. (*V. bien conservé.*) . . . . 15—»

2374 **Talepied (P.-F.-Noel.)** Histoire de l'estat et republiqve des Druides, Evbages, Sarrodines, Bardes, Vacies, anciens François, gouuerneurs des païs de la Gaule, depuis le deluge vniuersel, iusques à la venüe de Iesus-Christ en ce monde. *Paris, Jean Parant*, 1585, pet. in-8, mar. r., tr. d. (*Smith.*) 32—»

2375 **Taureau banal de Paris.** *Cologne, Pierre Marteau*, 1689, pet. in-12, mar. bl., tr. dor. Bel exempl., grand de marg. (*Jolie rel. de K.*). . . . . 35— »

2376 **Tavernier** (J.-B.). Nouvelle relation de l'intérieur du sérail du Grand Seigneur, contenant plusieurs singularitez qui, jusqu'icy, n'ont point été mises en lumière. *Amsterdam, J. Van Someren*, 1678, pet. in-12, vél. . . . . . 21—»

Volume qui forme le tome 3 du voyage de Tavernier. Édition elzévirienne.

2377 **Tombeav** (le) de Margverite de Valois, Royne de Navarre, faict premierement en disticques latins, par les trois sœurs princesses en Angleterre. Depuis, traduictz en grec, italië et françois, par plusieurs des excellentz poëtes de la France. Auecques plusieurs odes, hymnes, cantiques, épitaphes sur le mesme subiect. *Paris, Michel Hezandat et Robert Grandion*, 1551, pet. in-8, mar. bl. doublé de mar. r., comp., dent., tr. dor,, belle rel. de (*Bauzonnet.*) . . 45—»

2378 **Tombeav** (le) de la Mélancholie, ov le vray moyen de viure ioyeux, 4ᵉ édition revueue par le sieur D. V. G. *Roven, J. Barthelin,* 1642, p. in-12, d.-rel. . . . . . . 20—»

Recueil de petits contes et nouvelles dans le genre des Contes à rire.

2379 **Topographia** variarum regionum inventa à Matheo Bril ab Hhondio excussa. 1614, 27 p. en 1 vol. p. in-4 obl., d.-rel. 12— »

2380 **Totale** (la) et vraie description de to'les passaiges, lieux, et destroictz: par les quelz on peut passer et ëtrer des Gaules es Ytalies et signament par ou passeret Hanibal, Julius Çesar, et les tres chrestiens roys de France Charlemaigne, Charles VIII, Louys XII et François Iᵉʳ, etc., etc. *Paris, Toussains Denis*, 1515, pet. in-4 goth., mar. r., comp., tr. d. (*Elég. rel. de Closs*). . . . . 45—»

2381 **Tractatus** de arte bene viuendi beneq̄3 moriendi. *S. l. et A.*, pet. in-8 goth., fig. en bois, mar. r. f. (*Anc. rel.*). 12—»

2382 **Tragedie** dv roy franc-arbitre, nouvellement traduite d'italien en françois. *Chez J. Crespin*, 1558, pet. in-8, d.-rel., v. f., tr. dor. (*Rare.*) . . . . 15—»

Un bel exemp. en mar. anc. . . . . 36—»

2383 **Traitez** et advis de qvelqves gentils-hommes françois, sur les duels et gages de bataille. Assçavoir, de messire Oliuier de la Marche, de messire Iéan de Villiers, successeur de Lissadam, de messire Hardouin de la Jaille : et autres escrits sur le mesme suiet non encor imprimez. *Paris, Jean Richet*, 1586, in-8, mar., comp. à fr., dent., tr. dor. 36—»

2384 **Trier** (Gomes de). Le Jardin de recreation au quel croissent rameaux, gentils et souïfs, soubz le nom de six mille proverbes et plaisantes rencontres françoises. *Amst., P. de Ravesteyn*, 1611.—Verger des colloqves recreatifs, compris en douze chapitres, tres propre et utile pour toutes sortes de gens, en langue françoise et bas allemand, par le même. *Amsterdam, P. de Ravesteyn*, 1611, 2 p. en 1 vol. in-4, vél., comp. tr. d. (*Avec cordons.*) . . . . . . 50—»

Fort rare, surtout avec la seconde partie qui manque à beaucoup d'exemplaires.

2385 **Tubero** (Horatius). Cinq dialogues faits à l'imitation des anciens. *Mons, P. de la Fleche*, 1671, pet. in-12, vélin. (Bien conservé.). . . . . 12—»

2386 **Turners** (Scharon). The history of the Anglo-Saxons from the earliest period to the Norman conquest. *London*, 1828, 3 vol. in-8, v. f., fil. . . . . 65—»

Bel exempl. d'un livre devenu rare.

2387 **Veues** de diuers paisages au naturel d'alentour de Paris, dessinées et gravées par AB. Flamen. *Paris, P. Mariette*, 15 p. en 1 vol., pet. in-4, d.-rel. . . . . 15—»

2388 Vie de l'homme, collection de cinquante-six estampes gravées; les douze premières figures représentant les douze mois avec un quatrain moral relatif à la vie humaine; le reste représente les principaux traits de l'Ancien et du Nouvveau Testament. *Imprimée par Th. Kerver*, 1 vol. in-4, mar. vert, tr. dor. (*Vieille rel.*). . . . . 40—»

2389 Vie (la) de Nostre Seigneur selon les quatres euangelistes. *Impr. en Anvers, par M. Crom*, 1541, pet. in-8 goth., fig. à chaque pag., mar. n., tr. dor., fil. (*Closs.*). . . 30—»

2390 Vigoureux. La defense des femmes contre l'alphabet de leur pretendue malice et imperfection. *Paris, P. Chevalier*, 1617, pet. in-12, mar, r. f., tr. dor. (*Anc. rel.*). . . 24 —»

2391 Viret (Pierre). La Physique papale, faite par manière de deuis, et par dialogues. *Imprimerie de J. Gérard*, 1552, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome*), 2 feuillets, à la fin, un peu tachés d'humidité. . . . . 30—»

2392 Vitae passionis et morti Jesu-Christi mysteria, pijs meditationibus et adspirationibus exposita per P. J. Bourghesium malbodiensem cum figuris aeneis 76, expressa per Boetium a Bolswert. *Antwerp.*, *H. Aerts*, 1622, petit in-8, vol. broch. . . . . 30—»

Ouvrage remarquable par ses jolies vignettes.

ADDITION AU NUMERO 20.

2393 Ambassade du maréchal de Bassompierre en Espagne, l'an 1621. *Catalogne*, 1668 (*Alaspher*), pet. in-12, v. f. 12—»

2394 Alciat. Les Emblèmes. *Lyon*, *Guil. Roville*, 1549, in-8, v. f.

fil., tr. d. . . . . 36—»

Bel exempl. de l'édition la plus curieuse, la plus belle et la plus recherchée.

2395 AMOUREUX AFRICAIN, ou Nouvelle Galanterie, composée par le sieur B. M. *Cologne, chez Philippe Barbu*, 1671, 1 vol., in-12, veau de coul. (*Koehler.*). . . . 12—»

2396 AMOURS (LES) de Sainfroid, jésuite, et d'Eulalie, fille dévote. *La Haye, chez Isaac, Vander Kloot.* 1 vol., pet. in-12, d.-rel., dos de mar. viol. (*Koehler*). (*Bel exemp. non rog.*). . . . . 18—»

2397 AMOURS des Dames illustres de France. *Cologne*, 1771, 1 vol. in-12, de 708 pag., d. mar., vél. (*K.*), fig. . 18—»

Entre autres petites histoires que contient ce volume, on en remarque plusieurs dont les originaux sont d'un prix élevé. — Les Maximes d'amour. — Le Palais-Royal.—Histoire de l'amour feinte du roi pour madame.—La Princesse ou les Amours de madame.—Simonie ou les Amours de madame de Bagneux.—Déroute et adieu des Filles de joie de Paris.—Le Passe-Temps royal, etc., etc.

2398 ART de désoppiler la rate, en prenant chaque feuillet pour Se T. le D.; entremêlé de quelques bonnes choses. *A Gallipoli de Calabre, lieu des folies*, pet. in-12, dos mar., non rog. 15—»

Cette édition contient plusieurs choses qui ne se trouvent pas dans d'autres, entre autres *le catalogue des auteurs Elzévirs!*

2399 BALTASAR PISANELLI. Traité de la nature des viandes et du boire, avec leurs vertus, vices et remèdes mis en notre vulgaire. A D. P. *Arras*, 1596, pet. in-12, v. de coul. (*K.*). 18—»

2400 BELLEAU (REMI) de Nogent, au Perche. Les odes d'Anacréon, traduites de grec en français. *Paris*, 1559, avec privilége, 1 vol. pet. in-8, mar. bleu, fil. (*Koehler.*). . . 25—»

2401 BESNIER. Le Jardin du botaniste. *Bruxelles*, s. d., 1704, 1 vol. pet. in-12, d. de mar. v., non rog. . . . 10—»

2402 **Bourdaloue.** Sermon pour les grandes fêtes de l'année. *Paris*, 1692, pet. in-12, v. f. (*Koehler*.). . . . . 10—»

Vol. très-bien imprimé, façon elzévirienne.

2403 **Brach. Bourdelois**, ses poëmes divisés en trois livres. *Bourdeaux*, 1576, in-4, rel. en mar. r., tr. d., très-bel. exempl. (Élég. reliure de Koehler.). . . . . 60—»

2404 **Brève relation** de la glorieuse mort des BB. martyrs Pavl Michi, Iean Goto et Iacques Ghisai Iaponais, de la compagnie de Jésus, tirée d'une lettre du père Gomez vice-provincial au R. S. genéral. *Mons*, 1628, in-12, dos v. f., très-rare. 10—»

2405 **Bruscambille** (**oeuvres de**) divisées en quatre livres, contenant plusieurs discours, paradoxes, harangues et prologues facétieux, revues et augmentées par l'auteur. *Paris*, 1619, pet. in-12, v. f. (*K.*). . . . . 35—»

A la fin de cette édition se trouvent deux chansons que je n'ai pas vues dans d'autres éditions.

2406 **César Oudin.** Dialogos en espanol y frances.—Dialogues en français et en espagnol. *Bruxelles*, 1663, pet. in-12, v. f. (*K.*) pour la coll. elz. . . . . 18—»

2407 **Chançon.** Nouveau Recueil de plusieurs chansons honnestes et récréatives, tirées, pour la plupart, de divers poëtes français. *Paris*, *Nicolas Bonfons*, 1597, 1 vol. pet. in-12, jolies rel., mar. vert, fil. (*Koelher.*) Très-rare. . 65—»

2408 **Chassanion** (**Jean**). Histoire des Albigeois, touchant leur doctrine et religion, etc. *Genève*, 1595, pet. in-8, v. f., fil. 24—»

2409 **Collet.** Histoire paladienne, traitant des gestes et généreux faits d'armes et d'amours de Paladien, filz du roy Milanor d'Angleterre, et de la Belle Célerine, sœur du roy de Portugal. *Paris*, *Jean Dallier a la rose Blanche*, 1555, in-f., v. f., fig. en bois, pl., tr. d. (*K.*) Bel ex. . . . 50—»

2410 **Commentaire** du seig. Alphonce d'Ulloë, contenant le voyage du duc d'Albe en Flandre avec l'armée espagnole, et la punition du çomte d'Etiguemont et autres (*par Belforest*). *Paris*, *Jean Dalier*, 1570, pet. in-8, d. mar. bl. . 18—»

2411 **Comptes** (les) du monde adventureux, par A. D. S. D. *Lyon*, 1557, pet. in-12, mar. vert. (*Jolie rel. de K.*). . 38—»

2412 **Comtesse de Chateau-Briant**, ou les Effets de la jalousie. *Amsterdam*, pet. in-12, v. (*Koehler.*) Bel ex. non rogné. 18—»

2413 **Conjuration** du comte Jean-Louis de Fiesque. (*Cologne*) (*Alaspher.*), 1665, pet. in-12, v. f. (*K.*). . . . 15—»

Édition rare pour la collection elz.

2414 **Contes** (nouveaux) à rire, ou le Joyeux passe-temps. *Rouen*, s. d., 1744, 1 vol. p. in-12, jol., v. de coul., fil. (*Koehler.*) 15—»

2415 **Constant** (Pierre). Le Pegme mis en françoys par Lanteaume de Romieue d'Arles. *Lyon*, 1555, pet. in-8, mar. vert, fil., tr. d. (*Kœhler.*). . . . . 35—»

Une vignette en bois avec encadrement à toutes les pages. Recueil d'emblèmes dont l'explication est en vers.

2416 **Désordres de la Bassette**, Nouvelle galante. *Paris* (*Holl.*), 1682, pet. in-12, v. fauve. . . . . 15—»

2417 **Dialogues des grands** sur les affaires présentes. *Cologne*, 1690, pet. in-12, v. fauve. . . . . 10—»

2418 **Dialogue des rois Louis XI et Louis XII** dans les champs Élysées, image de deux règnes différents (toute la copie) (*à la sphère*). *Paris*, pet. in-12, d.-rel., dos de mar. (*Koehler.*) Seul ébarbé. . . . . 12—»

2419 **Différents** caractères des femmes du siècle, avec la description de l'amour propre, contenant six caractères et six perfections *sur l'imprimé*. *Paris*, 1694, pet. in-12, dos de

mar. vert, non rogné. . . . . 12—»

2420 Discours de ce qui s'est fait et passé au siége de Poictiers ; escrit durant iceluy, par home qui estoit dedans. *Paris*, 1569, pet. in-8, v. f. (*Koehler*.). . . . . 15—»

2421 Disgraces des amants, *suivant la copie imprimée à Paris*. (*Holl.*) 1708 (*frontispice gravé*), pet. in-12, d. de mar. v., non rog. . . . . 15—»

2422 Divine (la) relique adorable du sang de Jésus-Christ, dans la ville de Billon, en Auvergne; par un père jésuite. *Lyon*, 1645, p. in-12, v. f. (*Rare*.). Koehler. . 15—»

2423 Doni. Visions italiennes. *Paris*, 1634, pet. in-12, veau f. 18—»

Première vision des écoliers et des pedans.—Des malmarize et des amoureux.—Des riches avares et des Pauvres libéraux.—Des Putains et des Buffiens.—Des Docteurs ignorans.—Des soldats et des capitaines poltrons, etc.

2424 Education de Dames. *Amsterd.*, 1679, 1 vol. pet. in-12, dos mar. viol., non rog. (*Frontispice*.). . . . . 18—»

2425 Edictum Cæsareæ majestatis promulgatum anno salutis 1546. *Lovanii*, 1546, in-8, v. f. . . . . 20—»

On y remarque déjà plusieurs livres français mis à l'index.

2426 Estat et Gouvernement de France comme il est depuis la majorité du roi Louis XIV, après eut segnant ou sont contenues diverses remarques et particularités de l'histoire de notre temps, avec les noms, dignités, familles du royaume, etc. *Amst.*, 1653, pet. in-12, v. f. . . 15—»

Joli vol. pour la collection elz.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

2427 Arneth (Josephus). Synopsis numorum graecorum qui in museo caesareo vindobonensi adservantur. *Vindobonae*, 1837, p. in-4, br. . . . . 8—»

Fasciculus primus.

2428 CATALOGUS numorum duplorum tam veterum quam recentiorum, quos museum caess. Reg. Vindobonense diebus infra notatis auctione publica venditabit. *Vindobonae*, 1839, in-8, br. . . . . 2—50

La vente publique aura lieu dans le mois de mars prochain à Vienne.

2429 LES PROVERBES COMMUNS. In-16, lith. . . . . . . 6—»

Belle édition de la collection des poésies, romans, chroniques, etc.

2430 RECUEIL d'opuscules et de fragments en vers patois, extraits d'ouvrages devenus fort rares. *Bordeaux*, 1839, in-12, br. 3—»

Voici une partie des auteurs cités dans cet intéressant volume, recueillis par les soins de M. G. Brunet, de Bordeaux : Babu, églogues poitevines ; Bergoing, ënéïde en languedocien ; Chapelon. Noels, Arlequin gascon. Arrivée d'une dame (patois franc-comtois), mystère de la Passion, en breton.—Noëls auvergnats. Prologue d'un Messager savoyard, etc.

2431 REY (M.), des compagnies d'assurances pour le remplacement militaire et des remplaçants. *Paris*, 1839, in-8, br. 3—»

Notices contenues dans le vingtième Numéro du Bulletin du Bibliophile, 3e *série.*

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

SUITE DU NUMÉRO 20.

2432 FACÉTIEUSES RENCONTRES de Verboquet, pour réjouir les mélancoliques. Contes plaisans pour passer le temps. *Troyes*, s. d., pet. in-12, v. coul. (*K*.). . . . . 15—»

2433 FACÉCIEUX RÉVEILLE-MATIN des esprits mélancoliques, ou le Remède préservatif contre les tristes. *Utrecht*, 1662, in-12, mar. r., t. d. (Jol. rel. de K.). . . . . . 45—»

Rare pour la coll. elz.

2434 FÉNELON. Suite du IVe. Livre de l'Odissée d'Homère, ou les Aventures de Télémaque. *Paris*, *Cl. Barbin*, 1699, in-12, mar. r. (*Anc. rel.*) 1re édition de Télémaque, fort rare. 24—»

2435 FOLIE fainte de l'Amant loyal, histoire nouvelle, contenant plusieurs chansons, stances et sonnets. *Lyon, par André Papillon*, 1597, 1 vol. pet. in-12, mar. r. (*Jol. rel. de K.*) 55—»

Grande marge en bas, mais court du haut.

2436 GODEAU (ANTOINE). Les tableaux de la Pénitence. *Jouxte la copie*, *Paris*, 1665, pet. in-12, v. f., frontispice gravé et 18 jolies vignettes. . . . . 25—»

Très-jol. vol. pour la coll. elz.

2437 HÉMARD. Les restes de la guerre d'Étampes. *Paris*, 1653, pet. in-12, v. f. . . . . 10—»

Recueil en vers assez piquans précédés d'une longue épître dédicatoire.

2438 HISTOIRE DES RÉFORMÉS de la Rochelle, de 1660 à 1685 (par Abraham Tessereau ou Louis Renard). *Amst.*, 1689, pet. in-8, vél. fin. . . . . 10—»

On remarque, dans cet ouvrage intéressant, plusieurs faits curieux et importans pour l'histoire de cette époque. La figure représente le temple de la Rochelle, bâti l'an 1630 et démoli l'an 1685.

2439 ——— et ancienne Chronique de Gérard d'Euphrate,

duc de Bovrgogne; traitant des valeureux faits d'armes, rencontres et aventures merveilleuses de plusieurs chevaliers, etc. *Paris*, 1549, in-fol., v. f., pl., tr. dor., fig. en bois. (Très-bel exempl.) . . . . 70—»

2440 INFAMIE des ivrognes, ou recueil des plus beaux traits des SS. pères et des anciens auteurs grecs et latins contre l'Ivrognerie. *Liége*, s. d., pet. in-12, v. fauv. (K.). . 12— »

2441 JARDINIER (LE) FRANÇAIS. *Amsterdam*, 1654, petit in-12, m. v., frontisp. et vig. (J. rel. de Koehler.) . . 28—»

Vol. que l'on place à côté du Pâtissier françois, dans les collections elzéviriennes; mais il n'est pas, à beaucoup près, aussi rare ni aussi recherché.

2442 LA SUZE (DE) ET PÉLISSON. Recueil de pièces galantes. Sur la copie, *à Paris* (*Holl.*), 1678, pet. in-12, v. f. (*K.*). 18— »

Ce volume, qui porte sur le titre tome Ier, et fin à la fin du volume, paroît avoir été ainsi publié. C'est un recueil en vers et en prose, formant 617 pages.

2443 LE CLERC. Virginie Romaine, tragédie. Suiv. la copie (*Holl.*), 1645, pet. in-12, m., tr. dor. Bel ex. (*El. rel. de Koehler.*) 28— »

2444 LE LIVRE de Taillevent, grand cuysinier du roy de France. *Lyon*, 1604, pet. in-12, v. coul. (*Koehler.*). . 24— »

2445 LE NOBLE. Aventures provinciales, ou la fausse comtesse d'Isamberg; nouvelle divertissante. *A la Haye*, 1710, pet. in-12, v. f., non rog. . . . . 12— »

2446 LIVRE DE L'HONNÊTE VOLUPTÉ, contenant la manière d'habiller toutes sortes de viandes, tant chair que poisson, et de servir en banquets et fêtes, etc. *Lyon, Pierre Rigaud*, 1602, pet. in-12, v. f. (*K.*). . . . . 15— »

2447 LITANIÆ septem Deiparæ Virgini, musice decantandæ *Antuerp.*, 1598, in-8, v. f., musique. . . . 30— »

Volume rare, orné d'un joli frontispice représentant sainte Cécile.

2448 **Mademoiselle de Benonville**; histoire galante. *Liége*, 1712, pet. in-12, dos de v. f. . . . . 7— »

2449 **Manauld Engalfred**, médecin d'Ales. Le manuel calendrier. *Lyon, Jean de Tourne*, 1548, pet. in-8, v. f., fig. (*Koehler.*) (*Belle conservation.*). . . . . 16— »

2450 **Mémoires**, concernant les arts et les sciences, présentés à monseigneur le Dauphin. *Bruxelles, suivant la copie imprimée à Paris*, 1672, pet. in-12, v. f. (7 *planches.*) 15— »

Mémoires très-intéressans.—Trompette à parler de loin, inventée par Samuel Morland. — Mém. touchant un homme marin, etc.

2451 ——— de la comtesse de Tournemir. *Amsterdam*, 1708, pet. in-12, dos de mar. v., non rog., avec portrait de ladite comtesse. . . . . 12— »

2452 ——— d'un favory de son altesse royalle monsieur le duc d'Orléans. *Leyde*, 1668, pet. in-12, mar. bleu, fil. (*K.*)

Pour la coll. elz., un peu court.......................... 30—»

2453 **Ménagerie (la)**, par l'abbé Cotin, et quelques autres pièces curieuses. *La Haye* (*à la Sphère*), 1666, *chez Pierre du Bois*, pet. in-12, mar. rou., fil. r.). . . . . 50— »

La comédie de Chapelain décoiffé est dans l'exemplaire.

2454 **Meurier (Gabriel)**. Les mots du guet du temps présent, More Mori, à *Anvers*, 1595, pet. in-18, veau f., fig. *Rare.* 24— »

2455 **Michel (Guil.)**. Recueil de chansons. *Paris, Pierre Ballard*, 1636, pet. in-8, v. f. . . . . . .

2456 **Miroir de vertu** et Chemin de bien vivre, contenant plusieurs belles histoires, et le tout par alphabet. *Rouen*, s. d. 25— »

Dedicace à Henry III, par Pierre Habert.

2457 **Moeurs du chrétien (les)**, par M. Fleury, à *la Haye*, 1682, pet. in-12, mar. rou. (*non rogné*). . . . . . 12— »

2458 **Muret.** Cérémonies funèbres de toutes les nations. *Paris* (*Hollande, à la Sphère*), 1679, in-12, veau f. (K.). 15— »

2459 **Naudé (Gabriel).** Considérations politiques sur les coups d'État, sur la copie de *Rome* (*Hol., à la Sphère*), 1667, in-12, veau f. (*K*.). . . . . 15— »

2460 **Nouvelles galantes, comiques et tragiques**, 2 t. en un vol. *Paris* (*Holl., à la Sphère*), 1680, pet. in-12, veau f.

2461 **Parfumeur (le) françois** qui enseigne toutes les manieres de tirer les odeurs des fleurs et de faire toutes sortes de parfums avec le secret de purger le tabac en poudre. *Amsterdam*, 1 vol. pet. in-12, fig., veau f. (*K*.). . . 18— »

2462 **Parival.** Le delice de la Hollande. *Leide*, 1660, pet. in-12, veau f. (*K*.) . . . . 12— »

2463 **Paradin (Cl.).** Devises heroïques. (*Lion*, *Jan de Tourne*), 1557, pet. in-8, veau f. (*Koehler*), parf. cons. . 80— »

2464 **Philargirus comoediæ.** *Argent.*, 1565, pet. in-8, veau f., bien conservé. (*Koehler*.) . . . . 16— »

Très-jolie comédie en vers latins, et mélanges de musique. — Voyez, pour d'autres livres de vieille musique, divers articles du Bulletin.

2465 **Platine (Bapt.) de Cremonne**, de l'honneste volupté. Livre necessaire pour observer bonne santé. *Imp. nouvellement à Paris*, 1539, pet. in-8, veau coul. f. (*Koehler*.). 24— »

2466 **Préchac (de).** L'héroïne mousquetaire, histoire véritable *suivant la copie imprimée à Paris*, 1677, pet. in-12, veau f., 4 parties en un vol. (*Rare*.) . . . . 25— »

2467 **Procès** et amples examinations sur la vie de Caresme-Prenant. Les huit pièces en un vol., pet. in-8, dos mar. r., non rogné. . . . . —32 »

2468 **Pseaumes en rime françoise**, par Cl. Marot et Théodore de Beze. *Lyon, par Jan de Tourne pour Antoine Vincent*, 1563

1 fort vol. pet. in-8 en mar. vert, tr. dor. (*Koehler.*) 40— »

Très-joli vol. et livre des plus remarquables du XVI[e] siècle, par la variété des ornemens à chaque page et la beauté de son impression : les psaumes et cantiques, tous avec la musique, forment le tiers du volume. L'autre partie est composée de Prières ecclésiastiques, des Interrogations des enfans, la Confession de foy faicte d'un commun accord par les églises de France, etc.

2469 Puiade (Ant. de la). Jacob. Hist. sacrée en forme de tragédie, comédie à 14 personnages retirée des sacrés feuillets de la Bible. *Bourdeaux*, 1604, pet. in-12, veau de coul. 25— »

Le vol. commence par la Mariade, la comédie ne commence qu'à la page 207.

2470 Quevedo. Histoire facétieuse de l'aventurier Buscon, ensemble les lettres du chevalier de l'Espargne. *Paris* (*Holl.*), 1668, pet. in-12, mar. vert., t. d. (*Koehler*). . 40— »

Edition rare pour la collection elzévirienne.

2471 ——— Les sept visions, etc. *Paris.* (*Hollande*), 1667, pet. in-12, mar. r. (*Koehler*), jol. reliure.. . . . . 40— »

Rare pour la coll. elz.

2472 Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne. *Cologne*, 1663, pet. in-12, mar. vert. . . . 28— »

On remarque, dans ce recueil, l'emprisonnement de Puylaurens; la Retraite de Monsieur à Blois; Mém. de M. de Fontrailles, etc.

2473 Recueil des contes du sieur de la Fontaine, les satyres de Boileau et autres pièces curieuses (discours, etc.). *Amsterdam*, 1669, pet in-12, mar. v. (*Koehler.*). . . 30— »

Edition rare pour la collection elzévirienne.

2474 Réflexion sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente (la duchesse de la Vallière). *Bruxelles*, 1683, pet. in-12, v. f. (*K.*), avec un joli portrait. . . . . 10— »

2475 Règle (la) et constitution des chevaliers de l'ordre de la Magdeleine. *Paris*, 1618, 1 pet. vol. in-8, v. fauv. (*Koehler.*). . . . . 15— »

2476 **Relation** de la captivité et liberté du sieur Em. de Aranda. *Bruxelles*, 1656, p. in-12, m. v. (*Port.*, *j. rel. de Koehler.*) 35— »

2477 **Rencontres (les)**. Fantaisie et coq à l'asne facécieux du baron Grattelard, tenant la chasse ordinaire au bout du Pont-Neuf. *Paris*, *chez Pierre Clinchet*, 1683, 1 vol. pet. in-12, v. fauv. (*K.*). . . . . 18 — »

2478 **Rochequilhen (de la)**. Histoire des Favorites sous plusieurs règnes (avec dix portraits des favorites); deux parties en un vol. imp. à *Amsterdam*, d.-rel., m. v., n. r. (*K.*). 10— »

2479 **Rocoles**. Histoire de l'empire d'Allemagne. *A la Haye*, 1681 (*Holl.*), pet. in-12, dos de m. v., n. rog. (*K.*)
Frontispice gravé.. 18— »

2480 **Serre (de la)**. Les douces pensées de la mort. *Paris* (*Holl.*), 1670, pet. in-12, v., fil. (4 fig.). . . . . . . 20— »

2481 **Simon (Gabriel)**. Description de la Limagne d'Auvergne, avec médailles, statues, etc. *Lyon*, *Guil. Rouille*, 1561, in-4, rel. (*Koehler.*). . . . . 30— »
Très-bien conservé, avec la carte de la Limagne.

2482 **Stile** et manière de composer lettres missives, avec plusieurs reigles; composés par Jean Bourlier Troyen. *Anvers*, 1566, pet. in-8, v. f. (*K.*). . . . . 16— »

2483 **Télémaque moderne**, ou les Intrigues d'un grand Seigneur pendant son exil. *Cologne*, 1701, p. in-12, v. fauv., n. rog. 12— »

2484 **Theatrum** Mulierum a Joss. Ammanni habitus pontificorum, etc., a J. Ammanno. *Francofurti*, 1585 et 1586, 2 vol. pet. in-4 vél. . . . . 65— »
Ces deux ouvrages, que l'on trouve difficilement réunis, sont recherchés surtout à cause des figures en bois en très-grand nombre représentant des costumes des divers états de la société. L'un des volumes est spécialement consacré aux coutumes des ordres religieux.

2485 **Trahison** découverte de Henry de Valois sur la vendition de la ville de Bologne à Jézabel, royne d'Angleterre, avec le nombre de vaisseaux pleins d'or et d'argent pris par ceux de la ville de Bologne, etc. *Paris, Michel Jouin*, 1589, v. f. 16— »

2486 **Trialogue** ou Ambassade du roy François Ier en enfer (par Personnage). *Anvers*, 1544, in-4, mar. bl. (*K.*). 28— »

2487 **Utile** (très) et compendieux traité de l'art et science d'orthographie gallicane et *imprimé pour Jehan Saint-Denis*, pet. in-12 goth., mar. r. (*K.*). Très-rare. . . . 35— »

2488 **Véritables** (les) motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe. *A Cologne*, 1675, pet. in-12, dos de mar. vert, non rog. (*Koehler*). . . . . 18— »

Edition elzévirienne.

2489 **Vie de Molière**, tant par son personnage authentique que par les œuvres qu'il a composées *à Bruxelles*, 1706, pet. in-12, veau f., rog. (Frontispice gravé par Harreving.). . 10—»

2490 —— du roy Almansor. *Amst., Elesd*, 1671, pet. in-12, mar. vert, tr. dor. (*Koehler*). . . . . 24— »

2491 **Villon**. Ses œuvres avec le monologue du franc archier de Baignollet. — Le dialogue des seigneurs de Mallepaye et Baillavent. *Paris, Galliot du Pré*, 1532, pet. in-12, mar. vert. (Elég. rel. de *Koehler*.) Bel ex., gr. de marge. 75— »

2492 **Venio (Ernesto)**. Tractatus physiologicus de Pulchritudine. *Bruxellis*, 1662, pet. in-8, fig., dos de mar. r., rogné (*K.*). 10— »

Jolies fig. tirées avec le texte.

2493 **Voyage de Cromwel** en l'autre monde et son retour sur la terre, avec ses nouveaux desseins et ses nouvelles critiques, etc., tr. par Jean Lenoir. *Londres*, 1690, pet. in-8, veau f.

Livre assez curieux et rare........................... 15— »

FIN DE LA TROISIÈME SÉRIE.

IMPRIMERIE DE L. BOUCHARD-HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

SUITE DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ, etc.

Dans les manuscrits composés avec moins de recherche, les titres sont simplement en lettres rouges, rouges et bleues, rouges et noires. Les initiales sont également historiées, mais seulement avec des encres de couleur (1). Le soin d'écrire les titres ornés et de peindre les initiales n'étoit pas ordinairement laissé au copiste qui écrivoit le manuscrit. Celui-ci laissoit les blancs nécessaires, et un enlumineur les remplissoit ensuite. Mais il arrivoit souvent que la longueur des blancs n'avoit pas été bien mesurée, et que l'enlumineur, forcé d'écrire les titres dans un espace trop resserré, étoit obligé de l'abréger et de mettre les lettres les unes dans les autres. Le mot *incipit*, par exemple, est souvent écrit INCPT avec un I dans le P et un autre dans le C. Quelquefois, lorsque le livre étoit terminé, on négligeoit de faire peindre les initiales. Il existe encore une foule de manuscrits où manquent les premières lettres de tous les chapitres. Dans ceux que le relieur n'a pas rognés (2) de trop près, on aperçoit souvent à la marge, vis-à-vis de la première ligne de chaque chapitre, la lettre initiale que le copiste avoit légèrement tracée à l'encre noire pour avertir l'enlumineur.

Quant aux titres des livres dépourvus d'ornemens et aux simples titres des chapitres, ils sont pour la plupart, on pourroit même dire sans exception, l'ouvrage du copiste qui a écrit l'ouvrage entier. Aussi l'ancienne règle des chartreux (3) ordonnoit-elle que chaque moine écrivain auroit deux cornets, *cornua duo*; ils étoient, sans aucun doute, destinés à contenir l'un l'encre noire pour le texte du manuscrit, l'autre l'encre rouge pour les titres.

Les portraits et les vignettes, comme ornement des livres, remontent à une haute antiquité. Ainsi, du temps de Martial on vendoit les œuvres de Virgile avec son portrait sur le premier feuillet:

Ipsius vultus prima tabella gerit (4).

Sénèque se plaint du luxe des bibliothèques dans lesquelles on entassoit les ouvrages des plus beaux génies, soigneusement écrits,

(1) Voyez, pour plus de détails sur les ornemens des manuscrits, M. de Wailly, *Élémens de paléographie*, t. I, p. 373 et suivantes.

(2) Cette opération, que les Romains expriment par le mot *circumcidere*, étoit désignée au moyen âge par celui de *demarginare*.

(3) *Stat. Cartus*, II, XVI, 7.

(4) Voyez plus haut, page 944.

avec leurs portraits, moins pour tirer parti de leur lecture que pour orner les murailles (1). Déjà plus anciennement les peintures avoient été employées à l'ornement des volumes. Varron avoit inséré dans ses ouvrages non-seulement les noms, mais encore les portraits de sept cents hommes célèbres (2). Atticus, l'ami de Cicéron, avoit publié un volume renfermant les portraits des Romains les plus célèbres. Au bas de chaque portrait, quatre ou cinq vers indiquoient les belles actions du personnage et les magistratures qu'il avoit remplies (3). Les anciens Romains avoient coutume de se faire peindre, de leur vivant, par d'habiles artistes (4) ; ils recherchoient aussi curieusement les portraits des grands hommes et s'adressoient, pour les faire copier, aux peintres les plus exercés (5). On peut donc croire que les portraits qu'ils plaçoient en tête des ouvrages des auteurs étoient sinon parfaitement exacts (6), au moins d'une ressemblance approchée. Il ne faudroit pas chercher ce mérite, même dans les plus riches manuscrits du moyen âge. Il en existe du VIIIe et du IXe siècle, dans lesquels les lettres ornées sont d'une rare élégance et forment un contraste frappant avec les vignettes, où les hommes et les animaux sont représentés sans aucun art. Ce n'est guère qu'au XIVe siècle que la science du dessin et du coloris commence à se montrer dans les ornemens des livres. Les deux siècles suivans ont produit en ce genre de véritables chefs-d'œuvre.

La reliure des livres carrés n'est pas elle-même une invention récente, on la trouve désignée sous le nom de φέλλος dans Hesychius (7). Au moyen âge on la nommoit *alæ*, à cause de sa ressemblance avec les ailes des oiseaux (8). Au IVe siècle, les reliures de luxe étoient déjà employées pour les livres d'église. Saint Jérôme

(1) Nunc ista exquisita et cum imaginibus suis descripta sacrorum opera ingeniorum, in speciem et cultum parietum comparantur. De Tranquillitate animi, c. 9.

(2) Insertis voluminum suorum fecunditati, non nominibus tantum septingentorum illustrium, sed et aliquo modo imaginibus. Pline, XXXV, 2.

(3) Ita ut sub singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisve versibus descripserit. Cornel. Nepos. Vie d'Atticus, c. 18. Conf. Pline, l. c.

(4) Pline le jeune, VII, XXXIII, 2.

(5) *Idem*, I, XVI, 8 ; IV, XXVIII.

(6) Pline j., V, X, 1.

(7) Suidas écrit φελλὰς.

(8) Du Cange, Glossaire.

se plaint amèrement, dans une de ses lettres, de ces inutiles prodigalités. « On teint les parchemins en pourpre, dit-il, on les couvre de lettres d'or, on revêt les livres de pierres précieuses, et les pauvres meurent de froid à la porte du temple : *Gemmis codices vestiuntur et nudus ante fores emoritur Christus* (1). La Notice des dignités de l'empire romain, qu'on croit écrite du temps d'Honorius (2), représente et décrit, parmi les insignes des officiers impériaux, plusieurs livres carrés. Ces livres, qui renfermoient les instructions de l'empereur pour l'administration des provinces, se composoient d'extraits du *Laterculum majus*, ou *sacrum Laterculum*. Ce *Laterculum* étoit un grand livre carré, qui tiroit son nom de sa forme même et qui renfermoit, outre les instructions du prince pour les divers fonctionnaires de l'empire, tous les noms de ces fonctionnaires avec leurs insignes, ou, comme on disoit encore il y a un siècle, avec leurs armoiries. Il étoit confié à un dignitaire qui en avoit la garde et qui se nommoit *Primicerius notariorum*. Sous sa direction et son autorité, des scribes appelés *tribuni notarii, notarii laterculenses*, étoient employés à faire les extraits du *laterculum* que nous voyons figurer parmi les insignes des officiers de l'empire dans la forme de livres carrés (3). Ils étoient reliés et couverts en cuir vert, rouge, bleu ou jaune (4), souvent ornés de petites verges d'or horizontales ou disposées en losange, enfin décorés, sur un des plats, du portrait de l'empereur (5). On en voit un, d'une grosseur assez considérable, dont la reliure est consolidée par cinq gros clous fixés en quinconce sur les plats. Les reliures les plus fréquentes au moyen âge consistoient en deux ais en bois recouverts de cuir. Le cuir étoit remplacé, dans les livres de luxe, par de la soie ou du velours, et si le livre étoit de grand format, on consolidoit la reliure au moyen de quatre ou huit coins en cuivre ou en argent. Les relieurs étoient désignés sous le nom de *ligatores librorum*, en françois *lieurs de livres;* ou simplement *liéeurs*. On en trouve dix-sept de nommés dans le rôle de la taille de Paris en 1292 (6). Au XVIe siècle, on avoit déjà perfectionné au

(1) Ad Eustochium, *de Custod. virgin.*, ep. 18, alias 22.

(2) Vers l'an 450.

(3) Voy. Pancirol, *Notit. dignit.*, fol. 17 recto, 60 recto.

(4) *Idem*, fol. 62 recto et passim.

(5) *Idem*, fol. 68-71; 138-141, etc.

(6) Il est remarquable que, parmi tous les livres carrés représentés dans la notice de l'empire, il n'y en ait aucun dont les tablettes soient garnies de

plus haut degré les reliures en cuir à filets et ornemens d'or et de couleur; la Bibliothèque du roi possède en ce genre des reliures de l'époque qui servent encore aujourd'hui de modèle. Vers le même temps, la sculpture et la ciselure avoient fait de rapides progrès. Les artistes s'exercèrent sur les reliures, et revêtirent les missels et les autres livres d'église de tablettes en bois, en ivoire, en argent, ciselées avec art, et parfois incrustées de pierres précieuses.

Les livres carrés se fermoient au moyen de divers procédés. Dans le *Interculum majus*, dont la Notice de l'empire renferme deux représentations, la tablette droite est terminée par un large morceau de cuir, percé à ses extrémités de plusieurs trous, qui paraissent garnis d'œillets métalliques. Lorsque le livre étoit fermé, ce morceau de cuir alloit, en recouvrant la tranche, se rabattre sur la tablette gauche, et se rattacher à un autre fort morceau de cuir garni de boutons; il avoit, de plus, trois lanières de cuir qui servoient à fermer plus solidement le livre, mais dont la combinaison et le mécanisme sont assez difficiles à saisir. D'autres livres ont, fixée à l'angle supérieur de l'un des plats, une longue courroie qui entouroit le *codex*, soit dans sa longueur, soit dans sa largeur; ces liens se nommoient *offendices* (1). Les fermoirs se montrent aussi dans les livres figurés parmi les insignes des officiers de l'empire. Tantôt il y a un seul fermoir au milieu de la longue tranche du livre, tantôt deux, un à chaque extrémité (2). Quelquefois on mettoit quatre fermoirs à chaque *codex*, deux sur la longue tranche et un sur chacune des deux petites (3); ces fermoirs se nommoient *unci* ou *hamuli* (4). Fermer un livre par un des moyens que nous avons indiqués se disoit *signare librum;* un rouleau serré avec ses liens est nommé, par Horace, *signatum volumen* (5); et Isidore définit les *offendices*, *lora quibus libri signantur. Resignare librum* signifioit, au contraire, ouvrir un livre.

coins métalliques. Les deux volumes des Pandectes de Florence sont reliés, à la vérité, avec des tablettes de bois couvertes de velours rouge et garnies d'ornemens d'argent dans le milieu et aux angles; mais on ne dit pas que ce soit la reliure primitive. Mabillon, *Iter italicum*, p. 184, sq.

(1) Isidore et Festus, *Glossaire*.

(2) Voy. la *Notice de l'empire*, fol. 109 verso, 110 recto, et passim.

(3) Voy. la huitième planche du quatrième volume de Carpentier, supplément au Glossaire de Du Cange, et les publications de M. le comte de Bastard.

(4) Voy. Du Cange, au mot *ligatores*.

(5) Horace, épître I, XIII, 2.

Le titre extérieur des livres carrés n'étoit pas sur le dos du livre, mais sur un des plats; il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir, au hasard, la Notice des dignités de l'empire. Pour conserver les livres, on les plaçoit dans des espèces d'étuis, ou plutôt on les enveloppoit dans des lambeaux d'étoffe qu'on nommoit, au moyen âge, chemises, *camisæ*, *camisulæ*, *manutergiæ* (1).

Les feuillets des livres carrés étoient opistographes, c'est-à-dire écrits des deux côtés. Les pages étoient ou tracées dans toute la largeur du papier, ou divisées en deux colonnes; quelquefois, mais rarement, en trois (2). Dans tous les cas, on laissoit constamment à chaque page quatre marges, deux horizontales et deux perpendiculaires, déterminées souvent par quatre lignes, qui se coupoient à angles droits vers les quatre angles de la page (3). On s'est autorisé de quelques passages d'anciens auteurs pour avancer que, dans les anciens livres carrés, il y avoit une pagination comme dans nos livres imprimés. Cette opinion nous paroît un peu hasardée. On cite d'abord en preuve l'épigramme de Martial:

> Quam brevis immensum capit membrana Maronem
> Ipsius vultus *prima* tabella gerit.

On pourroit alléguer, pour les volumes, le passage des Tristes (4) où Ovide parle de la *première page* de l'Art d'aimer, dans laquelle il interdit aux femmes vertueuses la lecture de cet ouvrage. Mais est-il besoin qu'un livre soit paginé pour qu'on puisse en citer le premier feuillet ou la première page? Lorsque Pline, impatient de recevoir une longue lettre de Minutianus, lui dit qu'il en comptera non-seulement les pages, mais encore les lignes et les syllabes (5), il est vraiment impossible de voir dans cette phrase obligeante la preuve que les livres carrés étoient paginés. Schwarz (6) s'est pourtant autorisé de ce passage pour établir l'usage de la pagination

(1) Du Cange, au mot *camisa*.

(2) Montfaucon, *Pal. gr.*, liv. I, c. 4. La bibliothèque ambroisienne, à Milan, possède un manuscrit grec en onciales du commencement du VIIe siècle, qui contient, sur trois colonnes, une partie des saintes Ecritures. Diarium italic., c. II, p. 11.

(3) Voy. le livre ouvert qui se trouve dans les insignes du magister scriniorum. Panciroi, *Notice de l'empire*, fol. 62 recto.

(4) II, 303. Voy. ci-dessus, p. 825.

(5) Voy. ci-dessus, p. 878.

(6) *De ornam. libr. veter.*, IV, 12, p. 155.

chez les anciens ; nous ne nous expliquons cette méprise que par une préoccupation momentanée, qui aura empêché le savant Allemand de jeter les yeux sur la lettre de Pline (1). Ses autres preuves sont plus spécieuses, mais non plus solides. C'est d'abord l'épigramme où Martial désigne les livres de comptes d'un avare par ce vers :

Centum explicentur paginæ calendarum (2).

Ensuite une phrase de l'anthologie, dont le sens est : Le monument de ta gloire, ô Diodore, n'est certainement point ta tombe, ce sont les mille pages de tes livres (3). A ces deux passages on peut joindre les vers où Juvénal exalte ironiquement la longueur des ouvrages historiques :

Vester porro labor fæcundior, historiarum
Scriptores : petitur plus temporis atque olei plus :
Namque, oblita modi, *millesima pagina* surgit
Omnibus, etc. (4).

Mais qui ne voit que dans ces trois passages les mots *centum*, *mille*, *millesima* sont autant de tropes par lesquels on désigne un grand nombre, mais un nombre indéterminé de pages par un nombre déterminé ?

La seule preuve d'une pagination, encore ne peut-elle s'appliquer qu'aux registres publics des municipes, se tire d'un ancien marbre découvert à Cæré, en 1548, et que Schwarz ne paraît pas avoir connu, puisqu'il n'en cite qu'une phrase d'après Pignorius. Cette longue inscription est donnée en entier par Orelli (5) ; on y trouve trois indications de pages. COMMENTARIUM COTTIDIANUM MUNICIPII CAERITUM, INDE PAGINA XXVII, KAPITE VI. — INDE PAGINA ALTERA CAPITE PRIMO. — INDE PAGINA VIII, KAPITE PRIMO.

Dans quelques manuscrits du moyen âge, les cahiers qui les composent, *quaterniones*, ont un numéro d'ordre comme les feuillets de nos livres imprimés ; mais on ne trouve pas cette précaution dans les plus anciens manuscrits.

(1) Du reste, Schwarz dit lui-même, un peu plus loin (IV, 14, p. 169), qu'il n'y avoit pas de pagination chez les Romains : *paginas vero non signârunt numeris uti hodie*.

(2) Epigramm. VIII, XLIV, 11.

(3) Anthol. gr., cit. par Schwarz, IV, 12.

(4) Satyr. VII, vers 98.

(5) Inscript. select, n° 3787.

Nous avons, à dessein, réservé pour ce chapitre quelques observations qui s'appliquent également aux volumes et aux livres carrés. Les anciens, lorsqu'ils portoient les livres sur eux, les plaçoient dans le pli de leur toge (1). Martial, étant dans la Gaule citérieure, envoie à Rome son troisième livre, et l'adresse à Julius et à sa femme, qui l'accueilleront, dit-il, avec joie, lors même qu'il seroit couvert de poussière :

> Est illi conjux quæ te manibusque *sinuque*
> Excipiet, vel si pulverulentus eas (2).

Ailleurs il reproche à Sévère de s'ennuyer à la lecture d'un livre d'épigrammes, tandis qu'il avoit avidement recueilli et colporté partout chacune d'elles, lorsqu'il les avoit séparément copiées avant leur publication :

> Hæc sunt singula quæ *sinu ferebas*
> Per convivia cuncta per theatra (3).

Ovide craint que personne ne veuille accueillir son livre, de peur de déplaire à Auguste, qui avoit exilé l'auteur :

> Si quis erit qui te, quod sis meus, esse legendum
> Non putet, e *gremio* rejiciatque suo, etc. (4).

Souvent il arrivoit que le contact de la robe ébarboit les tranches des livres ; pour remédier à cet inconvénient, on leur donnoit une espèce de couverture en bois, et alors on les portoit à la main. C'est ce qu'il faut conclure de cette épigramme de Martial, que nous transcrivons avec le titre parce qu'il est de Martial lui-même :

MANUALE.

> Ne toga barbatos faciat, vel pænula libros
> Hæc abies chartis tempora longa dabit (5).

On a vu dans ce mot *abies* des tablettes de sapin formant la reliure

(1) Il paroît que les plis formés par la toge, sur leur poitrine, leur servoient de poches ; ils y mettoient jusqu'à leur monnoie.

> Et fiet vario sordidus ære sinus.

Martial, V, XVI, 8.

(2) *Idem*, III, V, 7.

(3) *Idem*, II, VI, 7. Voy. aussi I, 26; IV, 86, VI, 61.

(4) Tristes, I, 1. Voy. aussi Pline le jeune, IX, XXV, 3.

(5) Épigr. XIV, 84.

d'un livre carré; mais il nous semble qu'en émettant cette opinion on s'est mis peu en peine de faire accorder le titre *manuale* avec le distique dont il est suivi. Nous remarquons d'abord le mot *chartis*, qui, nous l'avons prouvé, est synonyme de *voluminibus*, ce qui pourroit exclure déjà l'idée d'une reliure carrée. En second lieu, il faut remarquer que tout ce quatorzième livre de Martial est uniquement composé de devises, ou, pour ainsi dire, de billets d'envoi pour les divers objets dont, à Rome, on se faisoit mutuellement présent à l'époque des saturnales. L'ustensile en sapin, nommé *manuale*, étoit un de ces objets. Mais il ne viendra dans l'idée à personne que l'on ait été dans l'usage de se faire don d'une reliure, car la reliure se confectionne sur le livre même, et ne forme qu'un tout avec lui. Ce *manuale* étoit donc un étui dans lequel on renfermoit le volume pour le porter à la main. C'est, à notre avis, un instrument de ce genre qui est représenté, avec un roseau à écrire, des rouleaux et des tablettes, dans le frontispice de la page 55 du deuxième tome des peintures d'Herculanum. Celui-ci est double; il se compose de deux tubes conjoints, ayant chacun au sommet un couvercle de forme conique. Au dos est une anse qui servoit à le transporter plus commodément. Ces étuis étoient évidemment faits exprès pour le volume, et c'est surtout aux livres qu'on y renfermoit qu'était nécessaire la petite courroie dont nous avons parlé plus haut (1), et qui servoit à les retirer de la boîte.

Il ne faut pas douter que, lorsque l'usage des livres carrés se fut répandu pour les publications littéraires, on n'ait employé, afin de leur assurer une longue durée, les mêmes procédés que pour les volumes : les enveloppes, les linimens d'huile de cèdre, les étuis. Les enveloppes des livres se nommoient, au moyen âge, des chemises, *camisiæ* (2); elles étoient ordinairement en toile, mais les livres précieux étoient couverts d'étoffes de luxe : ainsi les Heures de saint Louis, que possède aujourd'hui la Bibliothèque royale, sont encore revêtues d'une chemise de sandal rouge, espèce d'étoffe de soie peluchée, qui est aussi ancienne que le manuscrit. Lorsque les ouvrages écrits dans des *codices* ne valoient pas la peine d'être conservés, on ne pouvoit pas les livrer aux écoliers pour apprendre

(1) Voy. plus haut, p. 848.

(2) Sacrista librorum camisias... lavat. Statut. cartus, I, XLI, 36.

à écrire, puisqu'ils étoient déjà couverts d'écriture des deux côtés, et en cela ils valoient encore un peu moins que les mauvais volumes; mais ils avoient, avec ces derniers, d'autres destinations qui leur étoient communes : ils étoient achetés par les cuisiniers, par les épiciers, par les marchands de poisson, et servoient à envelopper des olives, du poivre et d'autres denrées (1). Martial presse son livre de se choisir un patron qui puisse le recommander et lui donner la vogue :

> Ne nigram cito raptus in culinam
> Cordyllas madido tegat papyro,
> Vel thuris piperisve sit cucullus (2).

C'est par allusion à cet usage que Perse appelle de beaux vers des vers dignes de l'huile de cèdre, et qui ne craignent ni les petits poissons ni les épices :

> Cedro digna locutus
> Linquere, nec scombros metuentia carmina nec thus (3).

Les mauvais livres avoient encore une certaine utilité, que l'on fait assez connoître en s'abstenant de la désigner en termes exprès : *Annales Volusii cacata charta*, dit Catulle (4). Sénèque applique la même épithète, sans l'exprimer pourtant, aux œuvres d'un autre annaliste : Vous savez, dit-il, combien cet ouvrage est lourd et *comment on l'appelle*, quam ponderosi sint et quid vocentur (5).

CHAPITRE SEPTIÈME.

Des tablettes.

Les tablettes, nommées en grec δέλτοι, γραμματεῖα, πυκτίδες, σανίδες, en latin, *tabellæ*, *ceræ*, *codicilli*, *pugillares* (6), étoient un assemblage de petites planches de bois, d'ivoire ou de

(1) Voy. Horace, *Epîtr.* II, 1, 270. Stace, *Silves*, IV, 12, 11.
(2) Epigramm. III, 2. cf., IV, 86, XIII, 1, et Sidoine Apollinaire, Carm. IX, vers 317.
(3) Satyr. I, 42.
(4) Ed. Vossius, p. 86 et 87.
(5) Sénèque, épître 93.
(6) *Tabellæ* étoit le nom générique.

métal préparées pour recevoir l'écriture : leur usage remonte à l'antiquité la plus reculée. Dieu dit, dans le 4e livre des Rois (1) : « J'effacerai Jérusalem comme on efface sur des tablettes, et en effaçant je retournerai le style et le passerai et repasserai sur sa face. » Les tablettes étoient connues en Grèce du temps d'Homère. Les lettres données par Prœtus à Bellérophon étoient, si l'on en croit les anciens, sur des planches en bois pliées, c'est-à-dire attachées les unes aux autres ἐν πίναχι πτυχτῷ (2), ce qui ne peut s'entendre que de tablettes de bois. Pline, faisant allusion à ce passage d'Homère, traduit les mots πίναξ πτυχτὸς tantôt par *pugillar*, tantôt par *codicillus* (3), ce qui prouve la synonymie des deux expressions latines. Cette synonymie est encore établie par un passage où Catulle s'emporte contre une vieille entremetteuse qui lui a soustrait ses tablettes :

.... mœcha turpis
Negat mihi vostra redditurum
pugillaria.....................
....
Mœcha putida redde *codicillos*,
Redde, putida mœcha, *codicillos* (4).

Il y avoit cependant, comme nous le verrons plus bas, une certaine différence entre les *pugillares* et les *codicilli*.

Hérodote raconte que Démarate, fils d'Ariston, exilé en Médie, voulant prévenir les Grecs des projets d'invasion de Xercès, prit des tablettes dont il enleva la cire, écrivit sa lettre sur le bois avec un poinçon, et la recouvrit ensuite de cire, en sorte que l'écriture étoit cachée, et que les tablettes n'auroient rien appris à celui qui les auroit interceptées (5). L'usage des tablettes, chez les Grecs, est encore attesté par Démosthènes. Saumaise (6) prouve, par un passage emprunté au célèbre orateur, que les sûretés pour

(1) XXI, 13.
(2) Iliad., IV, v. 168.
(3) *Pugillarium* usum fuisse etiam ante Trojana tempora invenimus apud Homerum. Pline, XIII, 21. — Quum Homerus *codicillos* missitatos, epistolarum gratia indicet. *Idem*, XXXIII, 4. — Pollux entend aussi par πίναχι πτυχτῷ des tablettes, et cite deux passages d'Aristophane, où elles sont nommées δέλτοι et γραμματεῖα. Onomast., X, XIV, 58.
(4) Catulle, éd. Vossius, p. 99.
(5) Hérodote, VII, 239, éd. Schweighaeuser, cf. Justin, II, 10.
(6) *De Modo usurarum*, p. 403.

argent prêté se donnoient de deux manières, par un billet écrit sur papyrus, βιβλιδίῳ, ou par un double contrat consigné dans des tablettes, γραμματιδίῳ.

Les tablettes étoient en usage chez les Carthaginois du temps d'Alexandre. Carthage, effrayée des progrès rapides du conquérant, et craignant qu'il ne lui prît l'envie de soumettre l'Afrique, envoya vers lui Hamilcar, surnommé le Rhodien. Celui-ci, se disant exilé et feignant du ressentiment contre sa patrie, fit agréer ses services à Alexandre, par l'entremise de Parménion. Tout ce qu'il pouvait découvrir des projets du roi de Macédoine, il le faisoit savoir à Carthage, au moyen de tablettes semblables à celles que Démarate avoit employées (1).

Chez les Romains, Plaute, Cicéron, Catulle, Ovide, Properce attestent, par une foule de passages, que les tablettes étoient d'un usage général dans les derniers temps de la république. Toutes les fois que, dans les comédies de Plaute, il est question d'une correspondance par billets dans l'intérieur de la ville, cette correspondance est écrite sur des tablettes (2). Cicéron, avant d'écrire une lettre, en traçoit quelquefois le brouillon sur des tablettes : *accubueram hora nona, cum ad te horum exemplum* in codicillis *exaravi* (3). Ailleurs nous voyons qu'il employoit aussi les tablettes pour correspondre dans Rome avec ses amis : *quæsivi à Balbo* per codicillos *quid esset in lege* (4). L'usage des tablettes, dans des temps moins anciens de l'histoire de Rome, ne peut être un objet de contestation. Ce qui doit, du reste, prouver le mieux combien cet usage a toujours été répandu, c'est que, depuis des temps très-anciens jusqu'au VI[e] siècle, on trouve les tablettes employées pour apprendre aux enfans à lire (5).

Au moyen âge, les tablettes servent encore à divers usages. Égin-

(1) Justin, XXI, 6. Aulugelle, XVII, 9.

(2) Nec epistola quidem ulla sit in ædibus
Nec cerata adeo tabula.

Asinaria, IV, 1, 18.

Tace dum perlego tabellas.

Pseudolus, I, 1, 35. Voyez aussi Epid. II, II, 66. Curcul., II, III, 36, etc.

(3) Ad famil., IX, 26.

(4) *Ibid*, IV, 18; cf., VI, 12.

(5) Plaute, Bachid., III, III, 36. Isidor., Orig., VI, 9.

hard (1) raconte que Charlemagne avoit toujours, sous son chevet, des tablettes dans lesquelles il s'exerçoit à écrire. En 839, un riche seigneur, nommé Goibert, étant tombé malade dans le monastère de Saint-Bertin, écrivit lui-même son testament sur des tablettes de cire, dont l'extérieur étoit doré et recouvert d'une enveloppe faite avec des *barbes* de poisson (2). Trois siècles après, saint Anselme, alors prieur de l'abbaye du Bec, et, depuis, archevêque de Cantorbéry, avoit écrit sur des tablettes une preuve invincible de l'existence de Dieu, qu'il se proposoit de développer dans une dissertation spéciale. La chronique rapporte que, pendant la nuit, le malin esprit, jaloux du bien qu'alloit produire la publication de cette pieuse homélie, brisa les tablettes et en dispersa la cire sur le pavé; mais, comme cette cire étoit dure et cassante, il fut facile au saint prieur d'en réunir et raccorder les morceaux; et, pour prévenir un accident semblable, il se hâta de transcrire, sur du parchemin, les élémens de sa dissertation (3). Au XIII[e] siècle, on écrivoit encore, sur des tablettes de cire, les inventaires du mobilier des églises, les itinéraires des rois, les dépenses qu'occasionnoient leurs voyages. La Bibliothèque royale possède, en ce genre, les tablettes de Philippe le Bel, sur lesquelles on peut voir une savante dissertation de l'abbé Lebeuf, dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (4).

On se fera une idée assez nette des diverses formes que les Romains donnoient à leurs tablettes en examinant quelques planches et quelques vignettes des peintures d'Herculanum. Le frontispice de la page 7, deuxième volume, représente, dans le milieu, une cassette cylindrique remplie de volumes, avec le titre, *pittacium*, dans les tranches. A droite est un sac d'argent ficelé, à gauche une quantité de pièces de monnoie, et, au-dessus, des tablettes d'une forme remarquable; elles s'ouvrent non en large, à la manière de nos livres modernes, mais en long comme certains atlas géographiques et quelques albums. Sur la tranche d'ouverture, chaque tablette porte, dans son milieu, une petite patte ou poignée en

(1) Vie de Charlemagne, c. XXV.

(2) In tabulis ceratis, quæ exterius celatæ erant barbulis crassi piscis, et subtus deauratæ erant. Sithiens. Chartularium, éd. Guérard, p. 169, et Du Cange, au mot *barbula*.

(3) Nouv. Trait. de diplom., t. I, p. 462.

(4) Tom. XXXIII, éd. in-12.

bois, faisant l'office de ces rubans ou de ces bandes de parchemin qu'on colle aux feuillets des missels et des grands livres de commerce pour les ouvrir à un endroit déterminé. La forme de ces tablettes et les objets qui les entourent ont fait présumer qu'elles contenoient des comptes de recette et de dépense.

Il y avoit des tablettes de forme triangulaire, à qui leur ressemblance avec la lettre Δ avoit fait donner, par les Grecs, le nom de δέλτοι (1); nous croyons en voir un modèle dans le frontispice de la 55e page, au tome II des peintures d'Herculanum ; et quelques-uns des académiciens d'Herculanum ont déjà émis cette opinion : d'autres considèrent cet objet comme une écritoire, *theca calamaria*, sans faire attention qu'il est évidemment composé d'une matière flexible, et que sa forme n'indique pas un meuble destiné à renfermer des roseaux à écrire. Au reste, la même vignette représente aussi un roseau, et on peut juger, au simple coup d'œil, que la boîte en question, si c'étoit une boîte, dans quelque sens qu'on la tournât, ne seroit pas assez longue pour le contenir.

Les autres dessins que nous avons à citer sont beaucoup plus clairs, beaucoup plus arrêtés ; ils nous fourniront conséquemment mieux que des conjectures. Le frontispice de la page 93, toujours dans le même volume des Peintures, représente des tablettes posées perpendiculairement et ouvertes : les planches dont elles sont composées portent au dos, dans le haut, de petits anneaux traversés et retenus par un anneau plus grand ou par un lien ; indépendamment de ces anneaux, les feuillets sont attachés les uns aux autres par trois charnières presque imperceptibles, peut-être par de simples fils. Dans le troisième volume, planche quarante-cinquième, on voit des tablettes dont les ais sont sans doute aussi garnis d'anneaux ; mais ceux-ci sont reliés au moyen d'une verge de fer, ressemblant à un style, qui les traverse tous de haut en bas, comme les crayons qui ferment nos agendas traversent les boucles de cuir fixées aux deux ailes de la reliure. On ne peut pas prendre cette verge de fer pour un style, car les tablettes sont dans la main droite d'une femme qui, de la main gauche, tient le style et en appuie la pointe sur ses lèvres.

(1) Henri Estienne, d'après Eustathe. — Mazocchi, qui veut absolument tirer de l'Orient toute la terminologie de la librairie ancienne, fait venir δέλτος de l'hébreu *deltoth*, qui signifie *porte*, mot équivalent du grec θύρα, par lequel les Attiques désignoient les feuillets des diptyques.

Au-dessus de la verge de fer est une espèce de ruban fixé au dos des tablettes, et qui retombe en dehors; ce ruban et l'anneau des tablettes précédentes servoient peut-être à les retirer d'un étui.

Enfin, dans le volume deuxième, le frontispice de la page 55 représente des tablettes de quatre feuilles au moins pliées en forme de paravent. Voilà, s'il l'avoit eu à sa disposition, le meilleur argument que Schwarz eût pu produire en faveur de son système de livres à plis, *libri plicatiles;* encore ne pourroit-il s'appliquer ni à du papyrus ni à du parchemin, car les tablettes sont en bois enduit de cire. On en faisoit du même genre en écorce très-mince, ainsi que le prouve un passage d'Hérodien cité par Schwarz, le seul qui donne à son système une apparence de vérité. Voici la traduction littérale de ce passage, où il est question de l'empereur Commode: « Prenant des tablettes en écorce très-mince, et qui se plient alternativement d'un côté et de l'autre, il écrit, etc. (1).» Toute l'erreur de Schwarz consiste à avoir traduit, dans ce passage, par le mot latin *libellus*, le mot grec γραμματεῖον, qui signifie *pugillar* (2), et d'être parti de là pour englober dans sa nouvelle classe de livres tous les écrits désignés sous le nom de *libelli*, qui étoient ordinairement de petits rouleaux en papyrus.

Dans l'opinion de Montfaucon, les tablettes ont été quelquefois composées avec cette espèce de papyrus sur lequel on pouvoit effacer l'ancienne écriture et en tracer une nouvelle; d'où il semble conclure que *pugillar* étoit synonyme de *palimpsestus* (3). Il y a un peu de confusion dans ce passage. Les anciens avoient le secret de laver et d'effacer l'écriture sur le papier même. Le papier pouvoit se plier en forme de tablettes pour recevoir un testament; mais rien n'autorise à prononcer que le papier palimpseste, la *charta deleticia* (4), fut toujours un *pugillar*. Nous n'avons pas encore rencontré un seul passage attestant l'existence de tablettes en papier.

Nous apprenons de Martial qu'on en faisoit en parchemin, *pu-*

(1) *Λαβὼν γραμματεῖον τούτων τῶν ἐκ φιλύρας εἰς λεπτότητα ἠσκημένων, ἐπαλλήλῳ τε ἀνακλάσει ἀμφοτέρωθεν ἐπτυγμένων, γράφει κ. τ. λ.* Hérodien, *Histor.*, I, 17, cité par Schwarz, v. 3.

(2) Voy. Saumaise, *De modo usur.*, p. 403-404.

(3) Usi sunt veteres charta deletili (leg. deleticia), sive pugillaribus, ubi prius scripta abradere seu detergere poterant et nova scribere. Paleogr. gr., p. 19.

(4) Digeste, XXXVI, xi, 4.

gillares membranei, et qu'elles offroient le même avantage que les tablettes de cire, c'est-à-dire qu'on pouvoit à volonté en effacer et en renouveler l'écriture (1). Puisque, avec une éponge mouillée, on lavoit le papyrus écrit, il nous semble que le parchemin, moins fragile de sa nature, pouvoit très-bien aussi supporter cette opération. Cependant les commentateurs s'accordent à dire que le parchemin des tablettes étoit revêtu d'un enduit de plâtre et de craie : nous ignorons sur quelle autorité se base cette explication. On a vu, néanmoins, que les habitans de l'île de Chypre écrivoient avec le style sur du parchemin recouvert d'un enduit quelconque. De là vient qu'ils appeloient le style *ἀλειπτήριον*, mot dérivé du verbe *ἀλείφειν*, qui signifie *oindre*, et que de ce verbe, combiné avec le mot *διφθέρα*, *peau*, ils avoient fait le mot *διφθεραλοιφὸς*, par lequel ils désignoient un maître d'école (2).

Nous avons déjà parlé des tablettes d'ivoire sur lesquelles on écrivoit avec de l'encre noire; ces tablettes sont clairement désignées dans cette épigramme de Martial :

Languida ne tristes obscurent lumina ceræ,
Nigra tibi niveum littera pingit ebur.

On en faisoit aussi en os. Des tablettes de cette matière ont été trouvées dans les fouilles d'Herculanum ; elles ont sept feuilles percées au dos, et passées dans un anneau qui les réunit et les retient ensemble (3). C'étoit peut-être ce que nous appelons *une semaine*. Les tablettes d'ivoire et d'os pouvoient aussi être enduites de cire comme celles de bois dont il nous reste à parler.

Parmi ces dernières, les plus précieuses étoient les tablettes en bois de citrus, *pugillares citrei*. Le citrus étoit une espèce de cyprès qu'on retiroit de l'Afrique septentrionale ; on l'employoit surtout à faire des tables portées sur des pieds d'ivoire. Martial fait allusion à cet usage dans l'épigramme où il fait parler les *pugillares citrei* :

Secta nisi in tenues essemus ligna tabellas,
Essemus libyci nobile dentis onus (4).

(1) Esse puta ceras, licet hæc membrana vocetur ;
Delebis quoties scripta novare voles.
Epigramm., XIV, 7.

(2) Voy. Hesychius et Hemsterhuisius, dans ses Comment. sur Pollux, X, XIV.

(3) Andr. de Jorio, *offic. de' papiri*, p. 71.

(4) Epigr. XIV, 3.

Ce bois de citrus, au dire du même poëte, valoit plus que son pesant d'or (1), et l'on peut voir, dans Pline le naturaliste, qui parle fort au long des tables de citrus, le prix énorme que quelques-unes de ces tables avoient atteint (2).

Le même auteur fait mention des tablettes en if et en érable (3); celles dont Properce déplore la perte dans une de ses élégies étoient en buis (4). Toute espèce de bois pouvoit, du reste, servir à faire des tablettes; on les enrichissoit quelquefois d'ornemens en or. La Bibliothèque du roi en possède qui sont, à la vérité, très-modernes (5), mais qui peuvent donner une idée passablement exacte des tablettes antiques; elles se composent de douze feuillets ayant chacun un peu plus de deux lignes d'épaisseur, et égalant en longueur et en largeur un in-douze ordinaire. Les deux surfaces extérieures ne portant pas de cire, les douze planchettes ne forment que 22 pages d'écriture. Dans chaque page, le bois de la planchette reste à nu dans une certaine largeur sur les quatre côtés, et forme ainsi quatre marges comme dans nos livres imprimés. L'espace quadrangulaire circonscrit par ces quatre marges a été creusé à une certaine profondeur pour recevoir la cire, qui est ainsi au niveau des marges. Les planchettes sont réunies par une double ficelle de moyenne grosseur et par une feuille de parchemin collée sur le dos des tablettes : lorsqu'elles sont fermées, la cire d'une page porte sur la cire de la page qui est en regard; ce frottement des pages les unes contre les autres a fait, en divers endroits, sur la cire, des creux et des raies qui rendent l'écriture, déjà peu lisible par elle-même, encore plus difficile à déchiffrer. Les anciens avoient remédié à cet inconvénient au moyen d'un morceau de bois fiché dans le milieu de chaque tablette, et qui s'élevoit un peu au-dessus du niveau de la cire. Lorsque les tablettes étoient fermées, ces morceaux de bois se mettoient en contact et empêchoient le frottement de la cire des pages. La cire des tablettes de la Bibliothèque royale que nous venons de décrire est rougeâtre; celle des tablettes de Philippe le

(1) Accipe felices, Atlantica munera, silvas;
Aurea qui dederit dona, minora dabit.
Epigr. intit. : *Mensa citrea,* XIV, 89.

(2) Hist. nat., XIII, 29.

(3) *Ibid.*, XVI, 63.

(4) Eleg. III, XXII, 8.

(5) Elles renferment une écriture allemande de la 2e moitié du XVIIe siècle.

bel est presque noire. Quelquefois on enduisoit le bois des tablettes de cire blanche ; mais ensuite on passoit sur cette cire une légère couche de couleur rouge. De cette manière le style, en traçant les lettres, perçoit la couche de couleur, et arrivoit jusqu'à la surface blanche de la cire, en sorte que les lettres se détachoient en blanc sur un fond rouge. Dans le premier livre des Amours (1), Ovide parle de tablettes d'érable dont la cire avoit été revêtue d'une teinte de minium :

.... Minio penitus medicata rubebas.

Il les couvre de malédictions parce qu'elles lui avoient apporté, de la part de son amante, une réponse peu favorable à ses désirs, et finit par souhaiter qu'elles périssent promptement de vétusté, et que leur cire décolorée, *alba*, soit rejetée dans un coin immonde.

Au lieu de cire on employoit aussi pour l'enduit des tablettes la malthe, μαλθὴ (2), espèce de pâte composée, selon les bénédictins (3), d'un mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse.

De même qu'on a fait des livres carrés en réunissant ensemble de grandes plaques métalliques, de même on a fait des tablettes avec de petites lames de plomb réunies par des charnières et par des anneaux que traversoit une baguette de même métal. Montfaucon a possédé et décrit des tablettes de ce genre qu'il avoit achetées à Rome en 1699. Elles renfermoient des inscriptions et des figures relatives aux superstitions des gnostiques (4).

Les tablettes avoient deux, trois, quatre, cinq feuillets et davantage ; ces feuillets se nommoient en latin *tabellæ* ou *ceræ*, en grec πτυχὲς, d'où les mots de *duplices*, *triplices*, *quincuplices*, *multiplices ceræ*, en grec δελτία δίπτυχα, τρίπτυχα, πολύπτυχα. Si les tablettes n'avoient que deux feuillets, ces feuillets étoient appelés θύραι dans le dialecte attique, et les tablettes elles-mêmes γραμματεῖον δίθυρον, à cause de leur ressemblance avec une porte à deux battans (5). De là aussi l'expression latine *bipatens pugillar* (6), qui désigne des tablettes ouvertes.

(1) Elég. XII.
(2) Pollux, d'aprés Aristophane, X, 14.
(3) Nouv. Trait. de diplom., tom. IV, p. 31 et 32.
(4) Voy. Paléogr. gr., p. 16, 20, 180, et Antiquit. expliq., t. II, p. 378, et planches 177 et 178.
(5) Pollux, X, 14.
(6) Ausonne, Carm. 146, v, 3.

Les diptyques ou tablettes à deux feuilles ne recevoient l'écriture que sur deux pages, les deux faces extérieures n'étant pas enduites de cire. A Rome, les consuls, les questeurs et les autres magistrats, à leur entrée en fonctions, envoyoient à leurs amis, entre autres présens, des diptyques sur lesquels étoient gravés leurs noms. Ces tablettes étoient ordinairement en ivoire, travaillées avec art et enrichies d'ornemens en or.

Dentes
Qui secti ferro in tabulas, auroque micantes
Inscripti rutilum cælato consule nomen
Per proceres et vulgus eunt (1).

Le luxe des diptyques devint, pour les magistrats, une occasion de dépenses ruineuses. Une loi fut portée pour défendre à tous les dignitaires de l'empire, excepté aux consuls ordinaires, d'envoyer en présent des corbeilles d'or et des diptyques d'ivoire (2); mais cette prohibition ne fut point observée : le fils de Symmaque, promu à la dignité de questeur, offrit à l'empereur lui-même un diptyque recouvert d'or, et à ses amis des diptyques d'ivoire et des corbeilles d'argent (3). Le temps a respecté quelques-uns de ces anciens diptyques; Montfaucon en a fait graver plusieurs dans le supplément de son Antiquité expliquée; nous y renvoyons ceux qui seroient curieux de juger de l'art et du travail qu'exigeoient ces tablettes de luxe. Dans la classe des tablettes à deux feuillets, il faut aussi ranger, sans doute, celles sur lesquelles, depuis les derniers temps de la république, on donnoit les suffrages dans les assemblées des comices. Cette espèce de vote par scrutin secret avoit été substituée à l'ancienne manière de voter de vive voix, et à découvert, par quatre lois qu'on nomma *leges tabellariæ* (4); chaque citoyen recevoit, de certains officiers nommés *diribitores* ou *distributores*, la tablette sur laquelle il devoit donner son suffrage (5). Mais cette manière de voter, appliquée aux élections, donna lieu à des abus. Pline le jeune se plaint que, sur plusieurs tablettes, on avoit écrit des quolibets, et même des choses peu décentes, que plusieurs électeurs avoient porté leur propre nom au lieu de celui du candi-

(1) Claudien, De laudib. Stilich., III, 346.
(2) Cod. Théod., XV, IX, 1, De expensis ludorum.
(3) Symmaque, epist. II, 81. Cf., V, 46. VII, 76; IX, 119.
(4) Cicéron, De legibus, III, 16.
(5) Pline jeune, IV, xxv, 1, 4; III, xx.

dat. Il paroît, du reste, que la formule du suffrage étoit écrite sur les tablettes avant qu'on les distribuât. Cicéron raconte que, lorsque le décret d'accusation contre Clodius fut présenté à la confirmation du peuple, les satellites de l'accusé envahirent l'entrée des ponts par lesquels passoient les tribus pour aller déposer les suffrages, et qu'on ne distribuoit aucune tablette qui portât les mots *uti rogas* (1); ces mots étoient la formule par laquelle les citoyens déclaroient leur adhésion à la proposition qui leur étoit faite; elle s'écrivoit ordinairement par les deux initiales V. R. Lorsqu'il s'agissoit d'une loi, la formule d'opposition étoit exprimée par la lettre A, qui signifioit *antiquo*, c'est-à-dire *je rejette*, je m'en tiens aux anciens usages.

Les tablettes à deux et à trois feuilles, *duplices* et *triplices*, servoient aux correspondances. Ce fut un diptyque, γραμματεῖον δίπτυχον, qu'employa Démarate pour instruire les Grecs des projets de Xercès. Les tablettes qu'Ovide maltraite si fort, dans son livre des Amours, à cause de la fatale réponse qu'elles lui ont apportée, sont aussi des diptyques. Le poëte, jouant sur le nom latin, s'écrie avec douleur :

Ergo ego vos rebus *duplices* pro nomine sensi!

Les tablettes à trois feuillets avoient quatre pages propres à recevoir l'écriture, les deux pages extérieures restant toujours sans enduit. Cicéron, étant à Tusculum, écrivoit à Atticus, qui venoit à peine de le quitter : *Plane nihil erat quod ad te scriberem, modo enim discesseras et paullo post* triplices *remiseras* (2). L'épigramme suivante de Martial indique probablement leur destination la plus ordinaire :

Tunc triplices nostros non vilia dona putabis
Quum se venturam scribet amica tibi (3).

Les tablettes étoient, comme on voit, un des objets que les Romains s'envoyoient en présent aux jours des saturnales : ils ne devoient pas être composés d'une matière bien précieuse; car Martial, qui, dans son quatorzième livre, fait alterner continuellement les riches présens et les dons plus modestes, place les *triplices* après les tablettes d'ivoire. Une autre de ses épigrammes prouve qu'on se donnoit les triplices par douzaines :

(1) Ad Attic., I, 14.
(2) Ad Attic., XIII, 8.
(3) XIV, épigr. 6, intitulée Triplices.

Omnia misisti mihi saturnalibus, Umber,
Munera contulerant quæ tibi quinque dies :
Bissenos triplices, et dentiscalpia septem (1).

Une observation importante à faire, c'est qu'à Rome on écrivoit sur papyrus les lettres qu'on envoyoit à de grandes distances, tandis que les correspondances dans Rome même, ou à des distances très-rapprochées, se faisoient sur des tablettes (2). Ce double usage est consigné dans une seule et même phrase d'une lettre de Cicéron à Lepta. Chargé, par *une lettre* de ce dernier, qui étoit loin de Rome, de prendre certaines informations sur une loi de César, Cicéron demande ces informations à Balbus, par un billet écrit sur des tablettes, parce que Balbus, pris d'une violente douleur aux pieds, ne recevoit personne. *Simul accepi a Seleuco tuo litteras, statim quæsivi e Balbo, per codicillos quid esset in lege* (3).

Dans Ovide, Canacé, écrivant à Caunus, dont elle est éloignée, se sert d'une feuille de papyrus (4); mais Biblis, écrivant à son frère, qui habite avec elle sous le même toit, emploie des tablettes de cire (5). Ovide, lui-même, exilé dans le Pont, ne reçoit et n'envoie que des lettres sur papyrus, *epistolæ*, *chartæ* (6). Mais ouvrez son livre des Amours, composé et publié à Rome, c'est sur des tablettes qu'il écrit à ses maîtresses (7). C'étoit aussi sur des tablettes que Properce écrivoit à Cinthie, et que Cinthie répondoit à Properce, lorsque tous deux étoient à Rome (8); mais, quand Cinthie mande son amant à Tibur, où elle l'attend, elle lui adresse une lettre, *epistola* (9), quoique, de Tibur à Rome, la distance ne soit pas fort grande. Pline fait allusion à l'usage universellement reçu

(1) Epigr. VIII, 53.

(2) Cette observation a été faite par Paul Manucc, dans ses Commentaires sur les lettres de Cicéron à Quintus, II, 10 et III, 1; et par Schwarz, *De ornam. libr.*, V, 6, p. 183 et 184.

(3) Ad famil., VI, 19. Voy. aussi la lettre suiv.

(4) Heroid., ép. XI.

(5) Métamorph., fab. XI.

(6) Voy. Tristes, IV, VII, 7, V, II, 1, et passim; quant aux lettres écrites du Pont, le titre même d'*epistolæ* exclut l'idée d'une lettre écrite sur des tablettes.

(7) Amours, I, XI, 7; XII, 1, 27; II, XIV, 15; Art d'aimer, I, 437; II, 396; III, 485, etc., etc.

(8) Properce, III, 22.

(9) *Ibidem*, 1, 15.

de son temps, lorsque, après avoir parlé de la lettre écrite sur papier, par Sarpédon, pendant le siége de Troie, et découverte par Mutianus dans un temple de Lycie, il ajoute : « Je n'en suis que plus étonné, si le papier étoit, à cette époque, connu en Lycie, qu'Homère ait fait donner à Bellérophon des tablettes plutôt qu'une lettre sur papyrus, *Bellerophonti codicillos datos, non epistolas* (1). » Enfin cet usage a fourni à Juste Lipse l'interprétation d'un passage assez obscur d'une lettre de Sénèque, adressée à Lucilius, absent de Rome depuis peu de temps : *Video te, mi Lucili, cum maxime; audio; adeo tecum sum, ut dubitem an incipiam, non epistolas, sed codicillos tibi scribere* (2). Sénèque ne peut se faire à l'idée d'être séparé de son ami; il est encore avec lui, il le voit, il l'entend; et, en prenant le roseau pour faire une lettre, il lui semble encore prendre le style pour écrire un *billet.*

On voit, en effet, d'après le genre des correspondances auxquelles on employoit les tablettes, qu'on ne leur confioit que des lettres très-courtes, telles que peuvent s'en écrire des personnes qui sont à portée de se voir et de se parler tous les jours, en un mot ce que nous appelons des billets. Pour cela, deux ou trois feuillets devoient suffire. On peut donc ranger dans la classe des *duplices* ou des *triplices* les tablettes que Martial appelle *vitelliani.* D'abord elles servoient aux correspondances secrètes, et l'on peut, à bon droit, s'étonner de n'en trouver aucune mention dans les poëtes élégiaques :

Nondum legerit hos licet puella
Novit quid cupiant vitelliani (3).

En second lieu, elles étoient fort petites :

Quod minimos cernis, mitti nos credis amicæ :
Falleris, et nummos ista tabella rogat (4).

Elles ne pouvoient contenir que des écrits fort courts, des épigrammes, par exemple. Martial dit, en parlant des siennes à Sévère, qui les copioit séparément à mesure qu'elles étoient composées par le poëte :

Hæc sunt quæ, relegente me, solebas
Rapta exscribere, sed vitellianis.

(1) Hist. nat., XIII, 27.
(2) Sénèque, épît. 56.
(3) Martial, épigr. XIV, 8.
(4) *Id.*, *ibid.*, 9.

Le nom de ces tablettes venoit, à ce que l'on imagine, de leur enduit, dans lequel entroit du jaune d'œuf, *vitellum*.

La facilité avec laquelle on pouvoit effacer, sur la cire, une première écriture, et la remplacer par une autre, permettoit de répondre à un billet sur les tablettes mêmes où il avoit été tracé. Ovide se plaint que les tablettes d'érable, enduites de cire rouge, par lesquelles il demandoit un rendez-vous à son amante, soient *revenues* avec un refus :

Flete meos casus, tristes *rediere* tabellæ
Infelix hodie littera posse negat.

Puis, tournant son ressentiment contre ces maudites tablettes, il les accable d'invectives :

Ite hinc difficiles, funebria ligna, tabellæ
Tuque negaturis cera referta notis :
His ego commisi nostros insanus amores
Molliaque ad dominam verba ferenda dedi.

Il finit par regretter qu'elles n'appartiennent pas à quelque usurier, qui pourroit, jour par jour, y inscrire ses pertes :

Inter ephemeridas melius tabulasque jacerent
In quibus absumptas fleret avarus opes (1).

Au contraire, Properce, ayant perdu des tablettes auxquelles il étoit attaché, s'afflige dans la crainte qu'on ne les fasse servir à ce vil usage :

Me miserum ! his aliquis rationem scribit avari
Et ponit duras inter ephemeridas (2).

Puisque nous sommes ramenés aux registres de recette et de dépense, aux livres-journaux des usuriers, nous ferons remarquer qu'il y avoit une différence entre ces derniers, *ephemerides*, et les livres d'échéance, *kalendarii*, spécialement destinés à la consignation des sommes prêtées, de la date des prêts et des rentrées. Ces calendriers étoient, au moins quelquefois, en forme de volumes. *Magnus kalendarii* LIBER VOLVITUR, a dit Sénèque dans une de ses épîtres (3). Martial, en parlant d'un pareil registre, nous donne

(1) Voy. les Amours, I, XII.
(2) Properce, III, 23.
(3) Epître. 87, tom. II, p. 373, ed. varior.

encore la preuve qu'il étoit non-seulement ployé en rouleau, mais encore divisé en colonnes :

Centum explicentur paginæ calendarum (1).

On appeloit *tabellæ laureatæ* celles que les généraux romains adressoient au sénat ou aux empereurs pour leur annoncer le succès de leurs armes. Lampride, racontant les victoires d'Alexandre Sévère, dit qu'on lui apportoit de tous côtés des tablettes couvertes de laurier, dont la lecture, dans le sénat et parmi le peuple, lui attiroit des éloges universels : *Ex omnibus locis ei tabellæ laureatæ sunt delatæ*, etc. (2). Ovide, faisant allusion à des victoires d'un autre genre, appelle ses tablettes *victrices*; il veut les couvrir de laurier et les consacrer dans le temple de Vénus :

Non ego victrices lauro redimire tabellas
Nec veneris media ponere in æde morer.

Pour ces sortes d'occasions solennelles, on se servoit de tablettes à cinq feuilles, *quincuplices*. Nous voyons du moins, dans Martial, qu'on publioit, dans des *quincuplices*, l'annonce des triomphes décernés par le peuple ou par le sénat :

Cæde juvencorum Domini calet area felix
Quincuplici cera cum datur auctus honor (3).

Les tablettes se cachetoient exactement comme les lettres sur papyrus; on les enveloppoit d'un fil dont les deux bouts se joignoient et se colloient sous la cire ou l'argile qui recevoit l'empreinte du cachet. Les testamens et les actes publics furent longtemps fermés et cachetés ainsi; mais les faussaires avoient trop beau jeu, car il leur étoit facile de détacher le fil, d'enlever le cachet et d'ouvrir les tablettes. Pour remédier à cet inconvénient, Néron ordonna que les tablettes testamentaires seroient percées dans le milieu de leur longueur, à l'extrémité de la marge, et que le fil qui serviroit à les attacher ne seroit cacheté qu'après avoir été tourné trois fois autour des tablettes en passant dans le trou (4). Dans la suite, on étendit ces précautions à tous les actes publics et privés (5). Les tablettes

(1) Epigr., VIII, 44.
(2) Lamprid., in Sever., c. 58.
(3) Epigr. XIV, 4.
(4) Adversus falsarios tunc primum repertum, ne tabulæ nisi pertusæ, ac ter lino per foramina trajecto obsignarentur. Sueton. in Neron., c. 17.
(5) Paulus, Recept. sentent., V, xx; et Saumaise, De modo usur., p. 458, sq.

consacrées à la transcription des testamens portoient spécialement le nom de *codicilli*; aussi ce mot est-il souvent, dans les anciens auteurs, synonyme de *testamentum*. Mais les testamens étoient valablement écrits sur toutes les matières propres à recevoir l'écriture (1), pourvu que l'acte conservât toujours la forme carrée. Or il est déjà prouvé que les feuillets qui entroient dans la composition d'un livre carré, de quelque matière qu'ils fussent, prenoient le nom de *tabulæ* ou *tabellæ*. C'est pour cela qu'on ne trouve jamais *liber* ou *libellus testamenti*, mais toujours *tabulæ testamenti*, *ultimæ ceræ*, *supremæ tabulæ*, *codicilli*, ou même simplement *tabulæ* (2).

Nous avons vu des lettres, des invitations nommées *codicilli*. Les anciens donnoient encore ce nom à des espèces d'agendas sur lesquels ils notoient ce dont ils vouloient se souvenir, ou les faits qui frappoient leur attention et dont ils se proposoient de s'occuper plus tard. Pline le jeune appelle *codicilli* les tablettes sur lesquelles son oncle faisoit décrire, sous sa dictée, les phénomènes de la première éruption du Vésuve (3).

Les agendas littéraires étoient plus particulièrement désignés sous le nom de *pugillares*. C'étoit sur des *pugillares* que travailloit le naturaliste romain lorsqu'il voyageoit ou qu'il se faisoit porter en chaise dans les rues de Rome (4). Lorsque Pline le jeune alloit se reposer dans ses *villæ* de ses fatigues du barreau, il y passoit son temps *inter libellos et pugillares* (5). Suétone, dans la vie de Néron, nous apprend qu'il a eu entre les mains des poésies autographes de cet empereur, qui étoient aussi écrites sur des *pugillares et des libelli* (6). Quand Pline alloit à la chasse, il avoit toujours soin de prendre avec lui ses *pugillares*. Une fois ses filets tendus, il se mettoit à travailler; et, s'il revenoit à la maison les mains vides, il se consoloit, dit-il, en rapportant ses tablettes bien remplies (7).

Peut-être l'usage d'écrire les brouillons des ouvrages sur la cire,

(1) Digeste, XXXVII, XI, 1. Voy. le passage p. 638, not. 6.

(2) Martial, IV, 69; V, 39, 63; IX, 88. Pline jeune, II, XVI, 1; XX, 5; VI, XXXI, 7; et Saumaise, De modo usur., p. 415-419.

(3) Pline j., VI, XVI, 8, 10.

(4) Voy. plus haut, p. 778.

(5) Pline j., I, XXII, 11; IX, VI, 1.

(6) Vie de Néron, ch. 52.

(7) Erant in proximo stylus et pugillares ut si manus vacuas plenas tamen ceras reportarem. Plin. j., I, VI, 1. Voy. aussi IX, XXXVI, 6.

avant de les confier au papier ou au parchemin, usage que nous retrouverons pendant le moyen âge, étoit-il en vigueur dans l'ancienne Rome. Properce, désolé d'avoir perdu ses tablettes, allègue, comme premier et principal motif de sa douleur, la perte des savans écrits qu'elle contenoit. C'étoient évidemment des brouillons qu'il n'avoit pas encore copiés. Qu'on nous permette de citer quelques vers de cette charmante élégie ; c'est un témoignage de plus à l'appui de plusieurs des faits que nous avons avancés :

Ergo tam doctæ nobis periere tabellæ
  Scripta quibus pariter tot periere bona!
Has quondam nostris manibus detriverat usus,
  Qui non signatas jussit habere fidem.
Illæ jam sine me norant placare puellas
  Et quædam sine me verba diserta loqui.
Non illas fixum caras effecerat aurum;
  Vulgari buxo sordida cera fuit (1).

On peut prendre une idée du format ordinaire des tablettes dans ces vers de Baudry, abbé de Bourgueil, écrivain du XIe siècle, rapportés par Mabillon dans son Traité de diplomatique (2) :

In latum, versus vix octo pagina vestra,
  In longum vero, vix capit hexametrum.
Attamen in vobis pariter sunt octo tabellæ
  Quæ dant bis geminas paginulasque decem.
Cera namque carent altrinsecus exteriores.
  Sic faciunt octo quatuor atque decem.
Sic bis sex capiunt capiunt et carmina centum;
  Id quoque multiplices paginulæ faciunt.

Il s'agit ici de tablettes en forme de carré long, semblables à celles que nous avons décrites page 1016, d'après les peintures d'Herculanum. Elles se composoient de huit feuillets ne formant ensemble que quatorze pages, car la surface extérieure de la première et de la dernière tablette étoit sans enduit. Chaque page contenoit en longueur un hexamètre, et en hauteur huit vers : les quatorze pages contenoient donc ensemble quatorze fois huit vers, c'est-à-dire cent douze.

Les vers de l'abbé de Bourgueil prouvent encore que l'usage des tablettes de cire s'est conservé jusque dans des temps assez mo-

(1) Properce, III, 22.

(2) Supplem., p. 51. Voy. aussi le mémoire de l'abbé Lebeuf parmi ceux de l'Académie des inscr. et belles-lettres, éd. in-12, tom. 33, p. 485.

dernes. On peut voir, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la dissertation par laquelle l'abbé Lebeuf a établi que l'emploi des tablettes et du style n'avoit jamais entièrement cessé depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIIIe siècle. Nous nous contenterons de faire observer, après le savant abbé, que, du VIIIe au XIIe siècle, il étoit d'usage d'écrire d'abord sur la cire les brouillons des ouvrages qu'on mettoit ensuite au net sur du parchemin. Guibert, abbé de Nogent en 1108, en écrivant sa vie, atteste l'existence de cet usage en déclarant qu'il ne s'y astreignoit pas lui-même. Au VIIIe siècle, l'auteur de la vie de saint Boniface, archevêque de Mayence, termine ainsi son ouvrage : *Ego Wilibaldus episcopus, vitam et passionem Bonifacii conscripsi*, primum in cereis tabulis *ad probationem Lulli et Magengaudi; post eorum examen in pergamenis rescripsi* (1).

Dans les beaux siècles de la chevalerie, les écuyers suivoient assidûment les tournois pour en étudier et en apprendre les usages; ils notoient, sur des tablettes qu'ils apportoient exprès avec eux, les circonstances qui leur sembloient les plus remarquables, et dont ils espéroient tirer quelque profit (2).

Enfin nous trouvons, dès les temps les plus anciens, les tablettes employées de diverses manières dans les églises. Au cierge pascal, qu'on bénit et qu'on allume, avec du feu nouveau, le samedi saint, jour qui marquoit, autrefois, le commencement d'une nouvelle année, on attachoit une tablette de cire, nommée *indiculus*, sur laquelle on écrivoit toutes les notes chronologiques qui concouroient avec l'année nouvelle : c'étoient ordinairement l'année de l'Incarnation, l'indiction, le concurrent et l'épacte; on y ajoutoit souvent le cycle lunaire, le terme pascal, la lettre dominicale, le nombre d'or, le nom du pape et du roi régnant avec l'année du pontificat de l'un et du règne de l'autre. Chaque église faisoit, à ces indications générales, quelques additions tirées de ses fêtes particulières (3). Nous avons dit, ailleurs, que les inventaires du bien des églises s'écrivoient aussi sur des tablettes de cire. A la fin du XVe siècle, l'usage de l'église de Sens étoit d'écrire, sur la cire, les noms de ses officiers. A Saint-Martin-de-Savigny, au dio-

(1) Mém. de l'Ac. des inscr. et belles-lettres, tom. 33, p. 482-487.

(2) Ibid., tom. 34, p. 522 et tom. 35, p. 135. Mém. de la Curne de Sainte-Palaye.

(3) Voy. du Cange, Gloss, au mot *Cereus*.

cèse de Lyon, les tablettes de chœur, où l'on marquoit les noms des ecclésiastiques qui devoient officier et desservir le chœur pendant la semaine, étoient tracées sur de la cire avec un poinçon d'argent. La même coutume fut observée dans l'église de Rouen ; au moins jusqu'en 1722 : seulement, au lieu d'un style d'argent, on se servoit d'un simple poinçon en fer (1).

CHAPITRE HUITIÈME.

Des Copistes et des Libraires.

Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus (2), fait allusion à un proverbe grec ainsi conçu : λόγοισιν Ἑρμόδωρος ἐμπορεύεται, *Hermodore trafique de discours*. Cet Hermodore, disciple de Platon, avoit recueilli et publié les leçons de son maître (3). Comme, ni dans le nom de l'éditeur, ni dans le fait de l'édition, on ne voit rien d'assez remarquable pour avoir donné naissance à un proverbe, on pourroit supposer que la spéculation d'Hermodore étoit tout à fait nouvelle, et que sa singularité fut la source du dicton. Cependant Xénophon avoit déjà, peut-être, publié les leçons de Socrate (4), et nous savons que, de son temps, il y avoit dans Athènes des libraires pourvus, surtout, de livres d'agrément qu'ils envoyoient dans les contrées voisines et jusque sur les bords du Pont-Euxin (5). Quelque temps après la mort de Platon, Zénon, jeté par un naufrage sur les côtes de l'Attique, vint à Athènes ; il entra chez un libraire qui lisoit à haute voix un ouvrage de Xénophon ; et cette lecture produisit sur lui une impression telle qu'il abandonna le commerce pour se livrer à l'étude de la philosophie (6). D'après Eckhard (7), les livres étoient encore fort rares, ce qui obligeoit les

(1) Voy. Lebeuf, Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres, tom. 33, p. 497 et suiv.

(2) XIII, 21.

(3) Suidas, au mot Λόγος.

(4) Diogen. Laërce, l. II, p. 45, c.

(5) Barthélemy, d'après Xénoph., Expédition de Cyrus, l. VII, p. 412.

(6) Diogène Laërce, l. VII, p. 164, c.

(7) Exercit. critic., de Editione librorum apud veteres. Isenaci, 1777, in-4, p. 23.

personnes studieuses à se réunir chez les libraires pour les entendre lire, moyennant une certaine rétribution, ou à les louer de ces mêmes libraires, comme cela eut lieu, au témoignage de Diogène Laërce, pour les œuvres de Platon. Il y a, dans cette assertion d'Eckhard, un malentendu : le passage de Diogène Laërce, auquel il fait allusion, ne parle nullement de libraires, et se rapporte, d'ailleurs, à une époque postérieure au temps où vivoit Platon. Il est question de notes ou signes insérés dans les écrits du célèbre philosophe. Diogène dit que les exemplaires ainsi notés furent d'abord rares, et que ceux qui les possédoient les prêtoient pour de l'argent (1).

La publication des leçons de Platon, par son disciple Hermodore, celle des discours de Socrate par Xénophon, peuvent servir à prouver ce fait, avancé aussi par Eckhard (2), que, dans les temps les plus reculés, comme dans les commencemens de l'imprimerie, ce sont des hommes instruits et éclairés qui ont entrepris de propager les livres, parce qu'ils étoient seuls en état de rendre cette propagation véritablement utile, en donnant des textes purs et corrects. Chez les Hébreux, le mot qui correspondoit à l'expression grecque, γραμματεῖς (copistes), étoit un titre honorifique, et désignoit des savans, interprètes des saintes écritures (3). Il paroît même que, pour les mettre à même de vaquer plus librement à leurs doctes travaux, on leur avoit assigné une résidence particulière. C'étoit une ville nommée en hébreu *Kiriath sepher*, mots rendus dans la version des Septante par πόλις γραμματῶν, et par *civitas litterarum* (la ville des lettres), dans la traduction latine (4). A Rome, ce furent encore des hommes lettrés qui les premiers s'occupèrent activement de publications littéraires (5).

Mais, en Grèce comme en Italie, la librairie devint bientôt un commerce pur et simple. Le mal n'auroit pas été bien grand si les libraires marchands avoient apporté dans l'exercice de leur pro-

(1) Diog., l. III, p. 85, c. Voy. aussi les Comment. de Ménage.

(2) Ouvr. cité, p. 18.

(3) Eckhard, p. 10.

(4) Voy. Josué, XII, 15 et 16; les Juges, I, 11 et 12.

(5) Quelquefois des hommes studieux s'astreignoient, pour leur propre utilité, à copier des livres ; c'est ainsi que Démosthènes, afin de former son style, avoit transcrit huit fois de sa main l'histoire de Thucydide. Lucien, Advers. indoct., § IV.

fession un esprit éclairé et un peu d'amour pour les lettres. Malheureusement il n'en fut pas toujours ainsi, surtout en Grèce, où l'ignorance des libraires fournissoit matière à la verve satirique de Lucien : « Qui pourroit, dit-il, lutter, pour la science, avec les libraires, βιβλιοκαπήλοις, qui ont une si grande quantité de livres ? » Et, pour qu'on ne puisse se méprendre à cet éloge ironique, il leur reproche ensuite de ne rien comprendre, d'ignorer les plus simples notions de la philosophie, et même de ne pas savoir parler leur langue (1). Suivant Strabon (2), rien n'étoit plus incorrect que les livres qu'on vendoit soit à Rome, soit à Alexandrie, parce que les libraires se mettoient peu en peine de les collationner, et qu'ils employoient, pour les écrire, de mauvais copistes, γραφεῦσι φαύλοις χρώμενοι.

Dans des temps où l'écriture à la main étoit le seul moyen de publication connu, la valeur des livres dépendoit évidemment de l'instruction et de l'habileté des copistes. Aussi les Romains attachoient-ils un prix immense à leurs esclaves lettrés : ces esclaves coûtoient fort cher ; ceux qui étoient versés dans la littérature grecque se payoient jusqu'à 80 mille sesterces (20,000 francs) (3). Calvisius, érudit charlatan et plein d'affectation, payoit 100 mille sesterces (25,000 francs) chacun de ses *servi litterati* (4). Aussi, les propriétaires économes, soit pour s'épargner des frais d'achat considérables, soit pour faire une spéculation avantageuse, élevoient-ils eux-mêmes, dès l'enfance, leurs esclaves dans ces arts qui leur donnoient un si haut prix. Atticus avoit dans sa maison des esclaves très-instruits, d'excellens lecteurs (anagnostæ), de nombreux copistes (librarii), et il les élevoit tous de telle sorte qu'il n'y avoit pas même chez lui un valet de pied qui ne sût lire et écrire (5). Marcus Crassus, qui possédoit aussi des lecteurs, des copistes, des architectes, etc., présidoit lui-même à leurs exercices et surveilloit avec soin leur éducation (6). Les anciens s'attachoient à leurs esclaves

(1) Advers. indoctum, t. II, p., 556.

(2) L. XIII, p. 419.

(3) Horace, épître II, 5.

(4) Sénèque, epist. 27. Dans une loi où Justinien fixe, entre cohéritiers, un maximum pour le prix des esclaves qui font partie d'une succession, le prix des sténographes (notarii) est de 2/5 au-dessus de celui des esclaves adultes artisans. *Cod. Just.*, VI, XLIII, 3.

(5) Cornel. Nepos, Vie d'Atticus, c. XIII.

(6) Plutarque, Vie de Crassus, ch. 2.

en raison des services qu'ils en tiroient ; ils s'inquiétoient de leur santé, et s'affligeoient de leur mort presque autant que s'ils avoient fait partie de leur famille. « J'ai l'esprit fort troublé, écrit Cicéron à Atticus, car je viens de perdre un jeune esclave, appelé Sosithée, qui me servoit de lecteur, et j'en suis plus affligé qu'on ne devroit, ce semble, l'être de la mort d'un esclave (1). » Lorsque les maîtres s'étoient convaincus, par une longue expérience, que l'attachement d'un esclave lettré répondoit au leur, ils l'affranchissoient, et ce bienfait, loin de donner à l'affranchi le désir de jouir complétement de son indépendance, ne faisoit ordinairement que l'attacher davantage à son ancien maître. On peut voir, dans le XVI[e] livre des *Lettres familières*, combien Cicéron avoit d'attachement pour Tiron, son affranchi, combien la maladie de ce compagnon de ses travaux lui causoit d'inquiétude. La mort d'un affranchi lettré, nommé Athamante, chagrinoit fort Atticus ; Cicéron, en le consolant de cette perte, lui recommande vivement la santé d'Alexis, autre copiste qu'il affectionnoit parce que son écriture ressembloit à celle de son maître (2) : Soignons-le bien, dit Cicéron, et, s'il règne dans votre quartier quelque épidémie, faites-le transporter, ainsi que Tisamène, dans ma maison, dont le dernier étage est vacant (3). Un affranchi de Pline le jeune, nommé Zozime, qui joignoit à beaucoup d'autres talens celui de lire parfaitement les discours, les histoires et les poëmes, fut atteint, à deux reprises, d'un crachement de sang dangereux ; son patron l'envoya d'abord passer quelque temps en Égypte, ensuite il emprunta une maison de campagne dans le midi des Gaules, où Zozime put aller refaire sa santé délabrée (4). Il faut voir en quels termes affectueux, avec quelle sollicitude paternelle le même auteur raconte à un de ses amis la maladie et les symptômes de convalescence d'un autre lecteur, son cher Encolpius (5).

(1) Et mehercule, eram conturbatior. Nam puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus quam servi mors debere videbatur commoverat. Ad Attic., I, 12.

(2) Ad Attic., VII, 2.

(3) Alexim vero curemus..... et siquid habet collis ἐπιδήμιον, ad me cum Tisameno transferamus ; tota domus superior vacat ut scis. Ad Attic., XII, 10.

(4) Plin. jun. V, XIX.

(5) *Ibid.*, VIII, 1.

Parmi ces esclaves lettrés, les copistes sont ceux qui réclament surtout notre attention. En général, on appeloit βιβλιογράφοι, *librarii*, ceux dont le principal emploi était de copier les livres; γραμματεῖς, *scribæ*, les greffiers et les secrétaires officiels des fonctionnaires publics; ὑπογραφεῖς, *amanuenses*, les expéditionnaires. Cette terminologie n'était pas néanmoins tellement rigoureuse que, dans tous les cas et dans tous les auteurs, il faille attribuer au même mot une signification invariable. Cicéron désigne, par exemple, par le mot de *librarius*, *librariolus*, non seulement un faiseur de livres (1), mais encore un secrétaire, ce que d'autres auteurs appelaient *servus ab epistolis* (2). Les secrétaires des édiles, des préteurs, des questeurs, etc., se nommoient tantôt *scribæ*, tantôt *scribæ librarii*, ou simplement *librarii* (3). Suétone donne aussi au mot *amanuenses* la simple signification de secrétaires (4). Quelques femmes ont même, chez les anciens, professé l'art d'écrire, comme le prouve cette inscription publiée par Gruter :

SEXSIA XANTA
SCRIBA LIBRARIA (5)

On ne pouvoit confondre les copistes avec les auteurs, qu'on appelait *scriptores*; la distinction est clairement établie dans cette phrase de Tite-Live (6) : *Malim equidem* librarii *mendum quam mendacium* scriptoris *esse in summa auri et argenti*. Horace (7), il est vrai, donne une fois à un copiste le nom de *scriptor*, mais il le fait suivre immédiatement du mot *librarius*. On trouve aussi le mot de *scriptor* avec la signification de copiste, dans l'inscription de Stratonicée, contenant l'édit de Dioclétien dont nous avons parlé plus haut; mais le sens de la phrase est trop clair pour qu'on puisse hésiter sur la signification du mot : *Scriptori in scriptura optima versuum numero centum* (8)... On voit que le sa-

(1) Ad Attic., XIII, 21, 23; XXII, 22, etc., etc.
(2) Ad Attic., IX, 16, 18; XV, 1.
(3) Saumaise, De secretariis, ap. Sallengr., tom. II, col. 663.
(4) Vie de Titus, c. 3.
(5) Gruter, p. 594, 3.
(6) XVIII, 55.
(7) Art poétique, vers 354.
(8) An edict of Diocletian, p. 20, Giraud, *Droit de Propriété*, pièces just., p. 48. Nous proposons de rétablir ainsi les trois lignes que nous citons, et dont la seconde seule est intacte : MEMBRANA SCRIPTORIA DIMENSIONE PEDALI

laire de l'écrivain était fixé à tant par cent lignes; malheureusement la pierre est dégradée à l'endroit où devait se trouver le chiffre de ce salaire; le prix du parchemin, le salaire du tabellion, *in scriptura libelli vel tabulæ versibus numero centum*, manquent aussi dans cette précieuse inscription.

Le mot *antiquarius* signifiait aussi copiste, dans les écrivains de la basse latinité. Sidoine Apollinaire parle d'un *antiquarius* qui ne pouvoit écrire que difficilement parce que son encre se gelaît dans le roseau (1). Cassiodore, dans un chapitre spécial consacré à l'orthographe et aux copistes, appelle toujours ces derniers *antiquarii* (2). Isidore de Séville signale une différence entre les *antiquarii* et les copistes ordinaires, appelés *librarii*; ceux-ci copioient toute espèce de livres anciens et modernes; les premiers ne copioient que les vieux ouvrages (3), et c'est de là qu'ils avoient pris leur nom.

Pendant le moyen âge, la profession de copiste fut longtemps le partage exclusif des moines et des ecclésiastiques; il arriva de là que le mot *clerc* (clericus) devint synonyme de copiste (4).

Les esclaves lettrés ne travailloient que pour leurs maîtres; mais peu de personnes étoient assez riches pour en avoir. D'un autre côté, nous savons qu'aucune disposition de loi ne garantissoit aux auteurs la propriété de leurs œuvres, et que chacun avoit le droit de les copier. Ainsi Artémidore, envoyant à son fils un livre qui lui étoit dédié, lui recommande formellement de le réserver pour ses études, et de ne pas le communiquer à des personnes *qui pourroient en prendre des copies*, *καὶ μὴ πολλοῖς κοινωνῇς ἀντιγράφοις* (5). Pline le jeune, après avoir raconté par quel concours de circonstances il avoit été amené à faire un volume de petits vers, ajoute : Je ne m'en repens point, car on le lit, on *le copie*, on le chante même; *legitur*, describitur, *cantatur etiam* (6). Ceux qui avoient un exem-

PERGAMENA. — Scriptori in scriptura optima, etc. — Communis scripturæ versuum numero centum.

(1) Licet antiquarium moraretur insiccabilis gelu pagina et calamo durior gutta. Epître IX, 16.

(2) *De Instit. divin. litterar.*, c. 30. Cf. Ausone, épître XVI, 1.

(3) Librarii autem idem et antiquarii vocantur; sed librarii sunt qui et nova et vetera scribunt, antiquarii qui tantummodo vetera, unde et nomen sumpserunt. Orig., VI, 14.

(4) Du Cange, Glossaire, au mot *clericus*.

(5) Artem. ad fil., IV, 1, p. 198; nous empruntons ce passage à Eckhard, p. 18.

(6) Epist. VII, 4, 9.

plaire d'un ouvrage le prêtoient pour le copier à ceux qui désiroient l'avoir : « J'ai reçu, écrit Cicéron à Atticus, le livre que vous m'avez envoyé par Vibius ; l'auteur est mauvais poëte, mais il sait quelque chose et n'est pas tout à fait inutile : je le fais copier et je vous le renvoie aussitôt, *describo et remitto* (1). » Si maintenant on réfléchit au grand nombre de Romains lettrés qui n'avoient sans doute ni les moyens d'acheter et d'entretenir des copistes, ni le loisir de copier eux-mêmes les livres dont ils avoient besoin, on comprendra qu'au début même de la littérature latine, il a dû s'établir à Rome des copistes de profession consacrant leur vie à transcrire, pour les vendre, les ouvrages qui tomboient entre leurs mains (2). Ce commerce dut être, comme tous les autres, exercé par des affranchis et des étrangers. Les Grecs, surtout, durent y réussir ; car, en subjuguant la Grèce, Rome ne cessa point de reconnoître sa suprématie littéraire. Tous les noms de copistes que nous avons eu l'occasion de citer et beaucoup d'autres que nous pourrions citer encore sont des noms grecs. Ces écrivains publics auroient pu faire de très-bonnes affaires en se bornant à transcrire et à vendre les monumens de leur propre littérature, tant les lettres grecques étoient cultivées et répandues dans la capitale du monde romain; mais ils copioient aussi des livres latins, quoique dans les livres de ce genre leur talent ne se montrât pas sous un beau jour. Cicéron, chargé par son frère Quintus d'acheter à Rome des ouvrages en langue latine, ne sait où s'adresser à cause de l'incorrection de ceux que transcrivent et vendent les libraires, *ita mendose scribuntur et veneunt* (3). C'est probablement pour échapper à cet inconvénient qu'il avait lui-même des copistes qui publioient ses ouvrages, et peut-être même ceux d'autrui; son frère, par exemple, étant éloigné de Rome, lui envoyoit ses mémoires avec prière de les revoir et de les publier : *ita remittit, ut me roget ut annales suos emendem et edam* (4).

Dans les premiers temps, la profession du libraire n'étoit pas distincte de celle du copiste, la même personne vendoit les livres qu'elle copioit, de même que dans nos provinces tous les imprimeurs ont encore aujourd'hui un magasin de librairie. C'est à

(1) Ad Atticum, II, 20.
(2) Pollux, VII, XXXIII, 211.
(3) Ad Quintum fratr., III, 5.
(4) Ad Attic., II, 16.

cause de ce cumul que les marchands de livres furent d'abord appelés *librarii*, nom qui désignoit proprement des copistes. Catulle ayant reçu en présent, de Calvus, un détestable ouvrage veut lui envoyer, en échange, tout ce qu'il trouvera de plus mauvais dans les rayons des marchands et il s'exprime ainsi :

Non modo hoc tibi, salse, sic abibit ;
Nam, si luxerit, *ad librariorum*
Curram scrinia Cæsios, Aquinios,
Suffenum, omnia colligam venena,
Ac te his suppliciis remunerabor (1).

Il va sans dire que le soin de coller, de relier, d'orner les livres étoit aussi laissé à celui qui les copioit. « De même, dit Vossius (2), que chez les Grecs, l'écrivain (bibliographus), le relieur (bibliopegus), le marchand (bibliopola) n'étoient qu'une seule et même personne, de même, à Rome, ces trois emplois étoient réunis entre les mains de celui qu'on appeloit *librarius*. » Nous avons vu, en effet, que Cicéron demandoit à Atticus de jeunes copistes, *librarioli*, qui pussent servir de colleurs à Tyrannion (3). Tyrannion arrangeoit à Antium la bibliothèque de l'orateur romain ; Atticus lui envoya Denys et Ménophile, qui collèrent des titres sur les livres, les ornèrent d'enveloppes de luxe et les disposèrent merveilleusement dans leurs cases (4). Ainsi, même dans les ateliers d'Atticus, la division du travail n'existoit pas; le même ouvrier écrivoit, colloit et ornoit les livres, disposoit les cases ou les rayons destinés à les recevoir. Là cependant se trouvoit en germe la distinction du copiste et du libraire. Atticus, avec ses nombreux esclaves lettrés, étoit un véritable libraire, quoiqu'il n'en portât pas le nom ; c'est une chose qui, à la rigueur, n'auroit pas besoin d'être prouvée ; il étoit naturel qu'il tirât parti du travail de ses copistes, comme il tiroit parti de la vigueur et de l'adresse de ses gladiateurs (5). Atticus étoit éditeur; Cicéron lui confia entre autres éditions celle de ses Académiques, de l'Orateur, d'un discours contre Antoine, de ses lettres (6). Un libelle, dans lequel Hirtius avoit ramassé tout

(1) Catull., ed. Vossius, p. 26.
(2) Ibid., p. 54.
(3) Voy. plus haut, p. 832.
(4) Voy. Ad Attic., IV, 5 et 8.
(5) Ad Attic , IV, 4 et 8.
(6) Ad Attic., XVI, 21 sq.; XII, 6 ; XV, 13 ; XVI, 5.

ce qui se pouvoit dire contre Caton d'Utique, fut aussi publié par Atticus à la prière et sur les vives instances de Cicéron. J'ai envoyé, dit celui-ci, le livre à Musca pour qu'il le donne à vos copistes, car je veux qu'il soit publié. Et plus bas : Je veux que vos gens publient la lettre d'Hirtius contre Caton, leurs injures ne peuvent qu'ajouter à sa gloire (1).

Mais Atticus ne se bornoit certainement pas à publier les ouvrages composés par Cicéron et ceux que celui-ci le chargeoit de répandre. C'étoit bien réellement un libraire, un entrepreneur de publications. Sans cela, comment expliquer la promesse qu'il avoit faite à son ami de lui monter une bibliothèque? Songez, lui écrit Cicéron, au moyen de remplir l'engagement que vous avez pris de me créer une bibliothèque. C'est sur vos soins obligeans que je fonde l'espérance des jouissances que je me promets de goûter quand je me serai tiré de l'embarras des affaires (2). Pour remplir une pareille promesse ne falloit-il pas avoir un assortiment de livres nombreux et variés? En effet, cette bibliothèque d'Atticus dont Cicéron avoit tant d'envie, qu'il lui recommandoit de conserver précieusement lors même qu'on lui en offriroit un très-haut prix, pour laquelle enfin il accumuloit toutes ses épargnes (3), cette bibliothèque, au jugement de tous les commentateurs, n'étoit autre chose que la librairie, le fond de magasin d'Atticus. « Il ne s'agit « pas, dit l'abbé Mongault, de la bibliothèque à l'usage d'Atticus, « un homme de lettres comme lui n'avoit garde de s'en défaire; il « s'agit de livres qu'il faisoit copier à ses esclaves pour les vendre « ensuite; car personne ne fut plus appliqué à tirer parti de tout « et à augmenter son bien de toutes les manières possibles. »

(1) Misi librum ad Muscam ut tuis librariis daret, volo enim eum divulgari, quod, quo facilius fiat imperabis tuis. Ad Attic., XII, 40. Librum propterea volo divulgari a tuis, ut ex istorum vituperatione sit illius major laudatio. Ibid., XII, 44. Voy., dans le même livre, les lettres 45 et 47.

(2) Et velim cogites, id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostræ, quam, quum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus. Ad Atticum, I, 7.

(3) Libros tuos conserva, et noli desperare eos me meos facere posse. Ad Attic. I, 4. Bibliothecam tuam cave cuiquam despondeas, quamvis acrem amatorem inveneris : nam ego omnes meas vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parem. Ibid., I, 10. Libros tuos cave cuiquam tradas; nobis eos quemadmodum scribis conserva. Ibid. I, 11.

Il est donc bien avéré qu'Atticus faisoit un commerce de livres. Aussi ne voyons-nous pas la nécessité d'entendre métaphoriquement cette phrase de Cicéron à son ami : *Ligarianam præclare vendidisti* (1), ni même ce qui suit : *posthac, quidquid scripsero tibi præconium deferam*, quoiqu'on puisse, à la rigueur, en conclure que *vendere* dans le premier membre signifie *faire valoir*. Il nous semble qu'on peut traduire ainsi : *Vous avez très-bien vendu mon discours pour Ligarius, et désormais je vous confierai la vente de tous mes ouvrages.* Notez que c'étoit bien, en effet, Atticus qui avoit fait l'édition. Dans ce plaidoyer, Cicéron avoit parlé comme d'un homme vivant de L. Corfidius, qui étoit mort depuis assez longtemps. Instruit de cette erreur, il pria Atticus de faire effacer ce nom par Pharnace, Anthée et Salvius dans tous les exemplaires (2). Remarquons, en passant, que les exemplaires devoient être assez nombreux, puisque trois copistes furent employés à y effacer un seul nom. Un autre passage des lettres de Cicéron prouve d'une manière péremptoire qu'Atticus vendoit ses livres et qu'il tenoit même un registre où il portoit les livres vendus et ceux qu'il envoyoit en présent. « Je vous suis fort obligé, lui dit Cicéron, de m'avoir expédié l'ouvrage de Sérapion ; j'ai donné ordre qu'il vous fût payé comptant, afin que vous ne l'inscrivissiez pas comme un don sur vos registres (3). »

Dans la suite, des affranchis ou des étrangers, assez riches pour acheter une certaine quantité d'esclaves lettrés, se livrèrent exclusivement au commerce de la librairie ; on les appela *bibliopolæ*. Martial, dans une de ses épigrammes, fait dire à Lucain : On prétend que je ne suis pas poëte, mais telle n'est pas l'opinion du libraire qui me vend :

Sunt quidam qui me dicunt non esse poetam,
Sed qui me vendit bibliopola putat (4).

Les auteurs latins nous ont fait connaître le nom et la demeure de plusieurs des libraires de l'ancienne Rome. Les vers d'Horace ont immortalisé le nom des Sosie, dont la boutique étoit sur le fo-

(1) Ad Attic., XIII, 12.
(2) Ad Attic., XIII, 44.
(3) Fecisti mihi pergratum quod Serapionis librum ad me misisti. Pro eo tibi præsentem pecuniam solvi imperavi, ne tu expensum muneribus ferres. Ad Attic., II, 4.
(4) Martial, XIV, 194.

rum de César, près des temples de Vertumne et de Janus (1). Dans le voisinage du temple de la Paix, un affranchi, nommé Secundus, faisoit aussi le commerce de la librairie (2). Martial nomme encore deux autres libraires, dont il n'indique pas les demeures : le premier est Valerianus Pollius Quinctus (3) ; le second est Tryphon, l'éditeur de Quintilien (4). Le quartier d'Argilet, dans la seconde région de la ville, étoit le quartier de la librairie ; Martial dit à son livre, en le publiant :

Argiletanas mavis habitare tabernas
Cum tibi, parve, liber, scrinia nostra vacent (5).

Parmi les libraires qui l'habitoient, un des plus renommés s'appeloit Attrectus. Martial, afin de se défaire d'un importun, qui veut emprunter son livre pour se dispenser de l'acheter, l'adresse à cet Attrectus, dont la boutique, dit-il, est dans Argilet, proche du forum de César (6). Enfin Sénèque nomme un certain Dorus, libraire et propriétaire des œuvres de Cicéron pour les avoir achetées, *tanquàm emptor* (7) : ces deux mots semblent prouver que les libraires de Rome ne se contentoient pas de faire transcrire chez eux les livres qu'ils vendoient, mais encore qu'ils achetoient, pour les revendre, les ouvrages transcrits par ceux que nous appellerions aujourd'hui des ouvriers en chambre.

Il est à remarquer que Sénèque appelle ce Dorus, non point *bibliopola*, mais *librarius* (8), mot qui rappelle les premiers temps, pendant lesquels il n'y avoit d'autres marchands de livres que des copistes, mettant en vente les produits de leur propre industrie. Cet état de choses se maintint peut-être dans les provinces. Sidoine Apollinaire, parlant d'un libraire de Reims, l'appelle un scribe ou un marchand de livres, *scribam seu bibliopolam*, et un très-ancien commentateur donne ce même mot de *bibliopola* comme l'é-

(1) Horace, épître. I, 20, Art. p., vers 345.

(2) Martial, I, 3.

(3) Idem, I, 114.

(4) Idem, IV, 71 ; XIII, 3.

(5) Idem, I, 4.

(6) Idem, I, 118.

(7) De beneficiis, VII, 6.

(8) Aulugelle se sert de la même expression, *Noctes atticæ*, XVIII, 4.

quivalent des mots *scriptor librarius*, par lesquels Horace désigne un copiste (1).

Il existoit des libraires dans les Gaules, dès les premiers siècles de notre ère. « Je ne croyois pas, dit Pline le jeune, qu'il y eût des libraires à Lyon ; je n'en ai eu que plus de plaisir à apprendre par vos lettres qu'on y vend mes ouvrages, et je me réjouis de voir que la faveur dont ils jouissent à Rome les a suivis encore hors de l'Italie (2). » Martial nous fait connaître, dans les Gaules, non loin de Lyon, une autre ville littéraire, c'est Vienne en Dauphiné ; l'épigramme du poëte est si flatteuse pour le bon goût et le jugement des Viennois, qu'on nous excusera de la rapporter ici en entier :

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos
Inter delicias pulcra Vienna suas.
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coram tetrico casta puella viro.
Hoc ego maluerim, quam si mea carmina cantent
Qui Nilum ex ipso protinus ore bibunt,
Quam meus hispano si me Tagus impleat auro ;
Pascat et Hybla meas, pascat Hymettos apes.
Non nihil ergo sumus, nec blandæ munere linguæ
Decipimur. Credam jam puto, Lause, tibi (3).

Enfin on pourroit conjecturer, d'après un vers de Martial, qu'il y avoit, de son temps, des libraires dans la Grande-Bretagne :

Dicitur et nostros cantare Britannia versus (4).

On s'est autorisé d'un vers d'Horace (5) et d'un chapitre d'Aulugelle (6), pour prétendre que les libraires de Rome se débarrassoient des mauvais livres en les expédiant dans les provinces où ils étoient vendus à vil prix ; il falloit ajouter que les provinces réclamoient aussi l'envoi des ouvrages en vogue.

Hic meret æra liber Sosiis, *hic et mare transit* (7),

(1) Art p., vers 354.

(2) Bibliopolas Lugduni esse non putabam : ac tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos, quibus peregre manere gratiam quam in urbe collegerint, delector. Plin. j., IX, XI, 2.

(3) Epigr. VII, 88, adressée à *Lausus*.

(4) Epigr. XI, 3.

(5) Epître I, 20, 11. — (6) IX, 4.

(7) Art poét., v. 345.

dit Horace en parlant d'un bon livre qui instruit à la fois et amuse le lecteur. Ovide et Martial se glorifient, en vingt endroits de leurs ouvrages, d'être lus dans tout l'univers :

> Quumque ego præponam multos mihi, non minor illis
> Dicor, *et in toto plurimus orbe legor* (1).

> Notus *gentibus* ille Martialis
> Et notus *populis* (2).

> *Toto* legor *orbe* frequens et dicitur : Hic est (3).

Il y avoit des librairies à Rome du temps de Catulle ; cet auteur les appelle *libelli*, à l'imitation des Athéniens qui désignoient les boutiques des marchands par le nom des objets qu'on y vendoit (4). Clodius, poursuivi par Antoine sur le forum, n'échappa à la mort qu'en se réfugiant dans l'escalier d'une boutique de librairie, *in scalis tabernæ librariæ* (5). Aulugelle nomme les magasins de livres simplement *librariæ*, d'où est venu notre mot *librairie*.

Les devantures de ces boutiques étoient, des deux côtés de l'entrée, couvertes d'inscriptions indiquant les ouvrages en vente et les noms de leurs auteurs. Les murs intérieurs étoient garnis de rayons disposés en cases, comme les magasins de papiers peints ; ces cases se nommaient *des nids* (*nidi*) (6). Martial, envoyant chez Attrectus le libraire l'importun qui lui emprunte ses ouvrages, s'exprime ainsi :

> Argi nempe soles subire LETUM.
> Contra Cæsaris est forum taberna,
> Scriptis postibus hinc et inde totis
> Omnes ut cito perlegas poetas.
> Illinc me pete ; me roges Attrectum :
> Hoc nomen dominus gerit tabernæ.
> De primo dabit alterove *nido* (7).

Les librairies étoient un lieu de rendez-vous pour les oisifs, les hommes lettrés, les grammairiens, les rhéteurs et leurs élèves. Te

(1) Tristes, IV, 10. Voy. aussi IV, IX, 19.
(2) Martial, X, 9.
(3) Idem, V, 13. Voy. aussi VIII, 3, 61 ; IX, 10 ; X, 103.
(4) Vossius in Catull., p. 120.
(5) Cicer. Philip., II, 9.
(6) V, 4 ; XIII, 30.
(7) Martial, I, 118.

plaira-t-il enfin de nous apprendre où tu te caches? dit Catulle à Camérius; nous t'avons cherché partout, dans le champ de Mars, dans le Cirque, dans *toutes les librairies*, dans le temple de Jupiter, etc.

Te campo quæsivimus minore
Te in circo, te in omnibus *libellis* (1).

Aulugelle, dans une librairie, confondit, devant une nombreuse assemblée (*aliis qui aderant compluribus*), un faux savant qui prétendoit pouvoir seul expliquer les satires de Varron (2); un autre pédant du même genre, qui se faisoit fort de pénétrer le sens le plus intime des ouvrages de Salluste, fut livré par Sulpice Apollinaire à la risée d'un cercle nombreux (*multorum hominum cœtu*) réuni chez des libraires du quartier dit *Sandaliarium* (3).

Ce qu'on estimoit le plus dans un livre, c'était la correction du texte; nous verrons plus tard les précautions qu'on prenoit pour éviter ou faire disparoître les fautes : comme il étoit bien difficile qu'il ne s'en glissât pas toujours quelques unes, les personnes qui vouloient acheter un livre se faisoient accompagner, chez le libraire, par un grammairien instruit, pour faire ce que nous appellerions la collation de l'ouvrage. Dans une librairie du quartier appelé *Sigillaria*, Aulugelle vit marchander ainsi un exemplaire des Annales de Fabius; le grammairien qui assistoit l'acheteur prétendoit avoir trouvé une faute, le libraire offroit de parier ce qu'on voudroit qu'il n'y en avoit aucune (4). Ce petit fait prouve combien libraires et acheteurs attachoient du prix à la correction du texte des ouvrages.

Tous les livres ne se vendoient pas en boutique, et les anciens avoient comme nous des marchands en plein vent, des bouquinistes qui tenoient à vil prix des livres de rebut, enfin des étalages sous les portiques, comme nous en voyons dans les passages, sous les galeries de l'Odéon, du Palais-Royal, etc. Aulugelle, revenant de la Grèce, s'arrêta à Brindes, où il acheta *sur le port*, pour un prix très-modique, une grande quantité de livres de rebut écrits en langue grecque (5). Stace se plaignoit à Plotius d'avoir reçu de lui,

(1) Catulle, ed. Vossius, p. 119.
(2) Nuits attiques, XIII, 30.
(3) Ibid., XVIII, 4.
(4) Ibid., V, 4.
(5) Ibid., IV, 9.

en échange d'un bon et bel ouvrage, un détestable volume acheté dans les boîtes d'un misérable bouquiniste, *de capsa miseri libellionis emptum* (1). Enfin, suivant un ancien commentateur, c'est un étalage disposé entre les colonnes d'un portique qu'Horace a prétendu désigner, dans les vers suivans, par le mot *pila* :

Nulla taberna meos habet neque pila libellos
Queis manus insudet vulgi (2).

Le second vers indique qu'il s'agit bien de livres exposés, que chacun peut consulter et examiner, et non de simples affiches, ou bien de courtes pièces de vers écrites sur des colonnes, double interprétation qu'on peut appliquer à ces deux autres vers de l'art poétique :

Mediocribus esse poetis
Non Dî, non homines non concessere columnæ (3).

Outre les colonnes et les portes des boutiques, il y avoit, dans les villes de l'Italie, des pans de muraille blanchis et disposés exprès pour recevoir des affiches ; ces affiches n'étoient pas sur du papier collé au mur, mais écrites avec de l'encre rouge sur la muraille même. Il en existe encore, dans ce genre, un assez grand nombre à Pompéi, annonçant des fêtes, des chasses, des combats de gladiateurs, des représentations théâtrales (4); les annonces de librairie devoient bien certainement trouver place parmi ces affiches diverses. Il est également fort présumable que les boutiques de libraire avoient, comme toutes les autres, au-dessus de leur porte, une enseigne emblématique, comme on en voit encore tant de nos jours. Les ruines de Pompéi offrent, à chaque pas, des enseignes de ce genre. Sur la porte d'une école est représenté un sévère pédagogue, battant à outrance un malheureux écolier pour quelque tour espiègle, ou quelque défaut de mémoire (5) dans le récit de sa leçon. Malheureusement on ne peut que soupçonner le fait, sans même pouvoir former une conjecture sur la nature des enseignes des librairies.

(1) Silv., IV, IX, 20.
(2) Satyre I, IV, 71.
(3) Art poét., vers 372.
(4) Viaggio à Pompei, pag. 47 et suiv.
(5) Ibid., p. 58 et suiv., 78 notes.

Les libraires de Rome faisoient, à ce qu'il paroît, des profits considérables. Tryphon, par exemple, l'éditeur de Martial et de Quintilien, retirait cent pour cent de la vente de ses livres, si, toutefois, il faut prendre au pied de la lettre cette épigramme de Martial :

Omnis in hoc gracili Xeniorum turba libello
Constabit nummis quattuor empta tibi.
Quatuor est nimium : poterit constare duobus
Et faciet lucrum bibliopola Tryphon (1).

Il s'agit ici du XIIIe livre de Martial intitulé *Xenia*, qui se compose de 127 titres de deux mots au plus, et de 274 vers ; on voit que chaque exemplaire revenoit au libraire à moins de deux sesterces (0 fr. 45 c.); il le vendoit quatre sesterces environ (99 c.). Le premier livre des épigrammes de Martial, qui est beaucoup plus long, puisqu'il se compose de 119 épigrammes formant ensemble plus de 700 vers, se vendoit, avec tous ses ornemens, cinq deniers (4 fr. 95 c.) (2); enfin un gros volume, ne renfermant pas d'excellentes choses, *tomus vilis*, alloit de six sesterces (1 fr. 50 c.) jusqu'à dix sesterces ou 2 fr. 20 c. Ces prix paroissent inférieurs à ceux qui ont cours aujourd'hui ; mais il en étoit bien autrement dans les temps où le commerce de la librairie étoit encore dans l'enfance. Platon paya trois petits traités de Philolaüs cent mines attiques, somme dont la valeur intrinsèque égaloit, en monnoie de France, environ 10,000 francs, et Aristote donna 3 talents (16,465 fr.) du petit nombre de livres qui avoient appartenu à Speusippe, disciple de Platon (3).

L'invasion des barbares porta, dans l'Occident, un coup mortel aux lettres ; on peut se figurer avec quelle rapidité dut tomber en Italie le commerce de la librairie sous des rois qui ne savoient même pas signer leur nom. Depuis cette époque, nous ne trouvons pas de libraires proprement dits jusqu'au XIIe siècle, et les monumens des littératures anciennes auroient à jamais péri, si, durant cette longue période de barbarie, à peine interrompue par le règne

(1) Martial, XIII, 3.

(2) De primo dabit alterove nido
Rasum pumice, purpuraque cultum
Denariis tibi quinque Martialem. I, 118.

(3) Diogène Laërce, IV, 5 ; in Platon., III, 9 ; VIII, 85 ; Aulugelle, III, 17. Ce dernier dit que les trois Traités de Philolaüs coûtèrent 10,000 deniers, évaluation identique avec celle de Diogène Laërce.

brillant de Charlemagne, les moines ne s'étoient appliqués à transcrire et à perpétuer les anciens livres. Déjà, dès le ive siècle, saint Jérôme (1) recommandoit la transcription des livres comme une des occupations les plus convenables à la vie monastique; à la même époque, saint Ephrem (2) nous montre les moines occupés, soit à tisser de la toile, soit à faire des corbeilles, soit enfin à transcrire des livres et à teindre en pourpre des parchemins; et la copie des livres étoit la seule occupation des religieux, dans les couvens fondés par saint Martin de Tours (3). Deux siècles après, Cassiodore (4) recommandoit encore aux moines les travaux des copistes (antiquariorum), et traçoit à leur usage un traité de transcription et d'orthographe. Il alla même plus loin, et, en introduisant d'habiles relieurs dans son monastère de Viviers, il composa pour eux un recueil varié de dessins de reliures, parmi lesquelles on devoit choisir celle qui conviendroit le mieux à chaque ouvrage. A peu près dans le même temps, saint Benoît fondoit son immortel institut, dont les immenses travaux devaient jeter un jour tant de lumière sur toute l'histoire du moyen âge. Mais, au sein des ordres religieux les moins renommés dans l'histoire des lettres, la transcription des manuscrits fut l'occupation principale des cénobites; les règles des chartreux, tout en accordant aux frères de diverses professions les instrumens nécessaires pour l'exercice de leur industrie, énoncent comme un fait qu'il y a dans l'ordre bien peu de religieux qui ne soient pas écrivains : « Presque tous ceux que nous « recevons, y est-il dit, nous leur apprenons à écrire, si c'est pos- « sible. » Et plus loin, une punition est infligée au moine qui, sachant et pouvant écrire, refuseroit de s'adonner à cet exercice (5).

Ce que les moines s'efforçoient surtout d'atteindre dans leurs travaux, c'étoit cette pureté, cette correction du texte qui font le plus grand prix des ouvrages. « Je l'avoue, dit Cassiodore à ses religieux, parmi tous les travaux auxquels vous vous livrez, ceux des copistes, pourvu toutefois qu'ils écrivent correctement (*si tamen veraciter scribant*), sont ceux que j'approuve le plus. » Saint Jérôme, en per-

(1) Ad Rusticum, ep. 95, alias 4.

(2) Cité par Eckhard, d'après Mabillon, p. 52.

(3) Sulpice Sévère, Vie de S. Martin, chap. VII, cité par Du Cange, au mot *scriptores*.

(4) Institut. divin., lect. c. 30.

(5) Statut., cart. II, XVI, 8; XXXII, 5.

mettant de laisser prendre à ceux qui le désireroient des copies de sa traduction d'Esdras, recommande qu'on écrive distinctement les mots hébreux qui s'y trouvent en grand nombre; car, dit-il, à quoi servira d'avoir fait un livre correct, si les copistes ne mettent tous leurs soins à conserver la pureté du texte (1)? Et ce n'étoient pas seulement des livres de dévotion, des ouvrages de dogme ou de morale que copioient les moines, c'étoient des auteurs profanes, des poëmes, des histoires, des œuvres scientifiques, Cicéron, Salluste, Virgile, Pline l'ancien, etc., etc., toujours avec le même soin, avec la même attention à conserver le texte primitif dans toute sa pureté (2).

Mais, tant que la propagation des livres a été abandonnée aux moines, il n'y a pas eu, à proprement parler, d'éditions, c'est-à-dire d'entreprises de publications se manifestant par de nombreuses copies d'un même livre, faites dans le but de le répandre. Les clercs et les moines travailloient, soit pour eux-mêmes, soit surtout pour leur église ou pour leur couvent. Des communications littéraires étoient ouvertes entre les maisons religieuses les plus éloignées; elles se prêtoient mutuellement les livres qui manquoient dans leur bibliothèque, et se les renvoyoient après les avoir copiés; ces copies servoient elles-mêmes d'originaux pour de nouvelles transcriptions, et celles-ci, à leur tour, étoient encore copiées. Comme il étoit bien difficile qu'un texte ne s'altérât point en passant successivement entre tant de mains différentes, les copistes avoient coutume de placer au commencement ou à la fin des manuscrits un avertissement, à ceux qui copieroient après eux, de collationner soigneusement leur travail, et, quelquefois, des imprécations contre ceux qui ajouteroient au texte ou qui en retrancheroient quelque chose (3). On peut voir un exemple d'adjuration de ce genre en tête de la Chronique d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, et, à la fin de l'Apocalypse de saint Jean, des imprécations contre les copistes infidèles.

Les moines continuèrent à s'occuper de la transcription des livres jusqu'à l'invention de l'imprimerie, et non-seulement ils étoient copistes, mais encore peintres, enlumineurs et relieurs; ce fait est

(1) Præf. in Esdram.

(2) Voy., dans les Annales de philosophie chrétienne, numéros de janvier et février 1839, les articles de M. Achery sur les bibliothèques au moyen âge.

(3) Voy. Fabricius, biblioth. grecq., l. V, c. 1.

prouvé par un passage de Trithême, abbé de Spanheim, au xv[e] siècle, passage où l'on voit aussi que les religieux, plus éclairés en cela que les copistes de l'ancienne Rome, se partageoient entre eux le travail : « Que l'un, dit-il, corrige le livre que l'autre a « écrit; qu'un troisième fasse les ornemens à l'encre rouge; que « celui-ci se charge de la ponctuation, un autre des peintures; « que celui-là colle les feuilles et relie les livres avec des tablettes « de bois; vous, préparez ces tablettes; vous, apprêtez le cuir; « vous, les lames de métal qui doivent orner la reliure. Que l'un « de vous taille les feuilles de parchemin, qu'un autre les polisse; « qu'un troisième y trace au crayon les lignes qui doivent guider « l'écrivain; enfin qu'un autre prépare l'encre, et un autre les « plumes (1). » Ces travaux, auxquels les religieux attachoient une extrême importance, s'exécutoient dans une salle spéciale qu'on appeloit *scriptorium*, consacrée par une bénédiction particulière dont Du Cange a donné la formule (2). D'après les règles de l'ordre de Saint-Victor de Paris, ce lieu devoit être dans l'intérieur du cloître, mais, cependant, séparé du reste du couvent; les écrivains devoient s'y tenir renfermés et y garder un religieux silence; personne n'avoit le droit d'y entrer, si ce n'est l'abbé, le prieur, le sous-prieur et le bibliothécaire; celui-ci fournissoit aux écrivains non-seulement le matériel de l'écriture, mais encore les originaux qu'ils devoient copier (3).

Cassiodore nous apprend lui-même qu'il avoit disposé, dans la salle de son monastère de Viviers destinée aux copistes, une horloge solaire, une clepsydre, enfin des lampes mécaniques qui pouvoient se passer de la main de l'homme et s'entretenoient elles-mêmes d'huile en quantité suffisante pour donner pendant longtemps une vive lumière (4). Nous citons ces deux faits parce qu'ils prouvent que, dès le principe, les heures de travail étaient réglées dans les monastères et que les copistes prolongeoient leur tâche assez avant dans la nuit.

Nous avons dit que les marchands de livres reparaissent au xii[e] siècle; on trouve, en effet, dans Pierre de Blois, la mention

(1) Tract. de Laud. scriptor. manual., cité par Eckhard, p. 52.

(2) Gloss., au mot *scriptorium*.

(3) Voir les extraits des statuts de l'abbaye de S.-Victor, cités par Du Cange, au mot *scriptores*.

(4) De insit. divin. litter., c. 30.

d'un *publicus mango librorum* (1). Ces libraires, institués pour les besoins des écoles, étoient soumis à la censure et à la juridiction des universités ; on les nommoit *librarii* ou *stationnarii :* il est bon de noter que le mot de *stationes* est employé déjà par un vieux scoliaste d'Horace pour désigner les étalages des librairies placés sous les portiques publics (2). Ces libraires employoient, pour la transcription des livres, des copistes de profession, nommés *escrivains ;* ils plaçoient dans leur boutique les livres qu'ils recevoient de ces copistes et les vendoient ensuite aux écoliers. A la fenêtre de la boutique étoit affiché un placard de parchemin, sur lequel étoient écrits, en lettres visibles et bien formées, les titres des ouvrages en vente, avec le tarif de leur prix, tarif qui était fixé par des commissaires que l'université nommoit *ad hoc*. Avant d'être admis à exercer la profession de libraire, il falloit prêter serment de la remplir toujours avec la plus grande bonne foi et fournir même une caution que ce serment seroit fidèlement observé ; le moindre délit auroit été sévèrement puni par l'université (3). En 1292, il y avoit dans Paris une rue qui portoit le nom de rue *des escrivains*, à cause de la profession exercée par le plus grand nombre de ses habitants ; et, dans le rôle de la taille de cette année, on trouve 24 copistes, 17 relieurs et 8 libraires ; en 1342, époque du règlement le plus explicite qui ait été fait par l'université sur le commerce de la librairie, 28 libraires acceptèrent ce règlement et en jurèrent l'observation (4).

(1) Epitr. 71.

(2) Horace, Satyr. I, IV, 71, éd. de Gessner. Le mot *stationners* est resté dans la langue angloise.

(3) Voyez les statuts concernant la librairie dans l'histoire de l'université de Paris, t. III, p. 419 ; tom. IV, pp. 37, 278 et suiv., 341, 425.

(4) Voy. mon Paris sous Philippe le Bel, p. 318, 508, 519.

CHAPITRE NEUVIÈME.

De l'édition des Livres.

La question de l'édition des livres chez les anciens a été traitée par J.-F. Eckhard, directeur du gymnase d'Iéna, dans une brochure in-4 de 58 pages, ayant pour titre : *Exercitatio critica de editione librorum apud veteres*. Le savant allemand s'occupe tour à tour des Hébreux, des Grecs et des Latins, et il termine par quelques considérations sur les livres en Occident pendant le moyen âge. Il établit d'abord clairement ce qu'il faut entendre par édition d'un ouvrage. C'est la mise en vente, dans un endroit indiqué, à un prix fixé, d'un nombre plus ou moins considérable d'exemplaires de cet ouvrage. Mais il oublie bientôt ce principe et reconnoît dans l'antiquité au moins deux modes d'édition qui sont loin de remplir les conditions que nous venons d'indiquer. S'autorisant d'un seul fait que nous avons déjà signalé, Zénon entendant lire chez un libraire d'Athènes un écrit de Xénophon, il suppose qu'il étoit d'usage de déposer à l'avance, dans une librairie, un exemplaire d'un livre, afin de s'assurer des acheteurs pour les copies qu'on en feroit ensuite. Cette coutume fort problématique, et l'usage parfaitement constaté où étoient les auteurs romains de lire en public leurs ouvrages, sont regardés par Eckhard comme deux modes particuliers d'édition. Faire faire un certain nombre d'exemplaires d'un livre par ses propres copistes ou par ceux d'un ami, ou bien confier ce soin aux libraires étoient, suivant le même auteur, deux autres manières distinctes d'éditer un livre. « Quiconque, dit-il formellement, employoit un de ces modes de publication étoit censé faire une édition, *is edere librum putabatur* (1). » Du reste, les libraires achetoient-ils les manuscrits des auteurs ? leur payoient-ils au moins un droit pour la publication de leurs ouvrages? faisoient-ils l'édition à leurs frais et à leurs risques ou de compte à demi ? recevoient-ils directement de l'auteur le livre à publier, ou faisoient-ils copier le premier

(1) Voy. p. 24 et 39.

exemplaire qui leur tomboit sous la main ? Pas un mot sur toutes ces questions.

Pour procéder avec ordre, il faut d'abord se rendre compte de ce que les Latins entendoient par *éditer* un livre, et la manière la plus sûre d'arriver à ce but c'est d'examiner les expressions dont ils se servoient pour désigner une publication. Publier un livre se disoit, en latin, *librum edere* (1), *publicare* (2), *emittere* (3), *divulgare* (4), *pervulgare* (5), *proferre* (6), *foras dare* (7) ; et paroître, en parlant d'un livre, se disoit *exire* (8). Ces expressions, et notamment *emittere*, *proferre*, *foras dare*, *exire* s'expliquent-elles suffisamment par le dépôt d'un ouvrage dans une librairie, ou par sa lecture publique ? non sans doute. Il y a dans tous ces mots quelque chose de plus : l'idée d'un livre qui sort des mains de son auteur *exit*, et se répand dans le public *profertur*, *foras datur*. Lorsque Pline le jeune veut persuader à Octave de publier enfin les excellens poëmes qu'il garde en portefeuille, il lui dit : « Quant à l'édition, vous agirez plus tard « comme vous voudrez ; mais au moins récitez, les applaudisse- « mens vous engageront à publier ensuite (9). » La récitation et l'édition étoient donc deux choses parfaitement distinctes, et un ouvrage récité n'en étoit pas moins inédit. Que falloit-il donc pour qu'un livre fût censé publié ? Il falloit qu'il fût copié, affiché, mis en vente. C'est encore Pline le jeune qui nous l'apprend dans sa lettre à Suétone, dont il avoit d'avance annoncé les ouvrages. Il presse son ami de publier enfin ses écrits et de le dégager ainsi de l'espèce d'engagement qu'il a pris lui-même envers le public : Que je voie enfin, dit-il, vos ouvrages affichés, que j'apprenne qu'on les copie, qu'on les lit, qu'ils sont en vente (10).

Mais la récitation en public précédoit la publication ; si ce n'étoit pas une édition proprement dite, c'étoit au moins un préliminaire de l'édition. Le but avoué de cette cérémonie étoit de pressentir le jugement du public et de corriger dans un ouvrage les endroits

(1) Cicéron, Ad Attic., XIII, 21. Martial, passim, — (2) Plin. jun. I, 1, 1. I, v, 2. — (3) Id. I, II, 6. — (4) Cicer., Ad Attic., XII, 40, 44, 47. — (5) Id. *ibid.*, 45. — (6) Id. *ibid.*, XV, 13. — (7) Id. *ibid.*, XIII, 22.

(8) *Ibid.*, XVI, 21.

(9) Et de editione quidem interim ut voles : recita saltem quo magis fibeat emittere, etc. Epître II, x, 6.

(10) Patere me videre titulum tuum : patere audire describi, legi, vænire volumina Tranquilli mei. V, XI, 3.

qui n'auroient pas obtenu son approbation à la lecture. *Silius Italicus*, dit Pline, *judicia hominum recitationibus experiebatur*. L'auteur du panégyrique de Trajan étoit lui-même un grand partisan des récitations publiques ; il ne craignoit même pas de lire devant un nombreux auditoire des poésies peu compatibles avec la gravité de sa profession. « Voici, dit-il, les raisons qui m'engagent « à réciter en public : d'abord celui qui récite, par respect pour « l'assemblée, revoit ses écrits avec une attention plus scrupuleuse ; « ensuite il a dans son auditoire une sorte de conseil dont le juge- « ment décide ses doutes. Il reçoit des critiques de beaucoup de « ses auditeurs ; sinon il devine aisément leur sentiment à leur « physionomie, à leurs regards, à un geste de la tête ou de la main, « à leur murmure, à leur silence. Sur de tels indices, on distingue « facilement un jugement véritable d'une approbation de com- « plaisance. De plus, si quelqu'un de mes auditeurs tient par ha- « sard à lire ce qu'il aura entendu réciter, il verra que j'ai changé « ou supprimé certains passages, peut-être d'après son avis, quoi- « qu'il ne me l'ait pas formellement exprimé (1). » « Chacun, dit « un peu plus loin le même auteur, a ses motifs de réciter. Pour « moi, je l'ai souvent dit, je le fais pour qu'on m'indique mes « fautes s'il m'en échappe, et il m'en échappe sans aucun « doute (2). » Pline parle-t-il sincèrement, ou faut-il voir, dans les passages que nous venons de citer, les détours d'une vanité hypocrite cherchant à voiler, sous le masque d'une apparente bonhomie, un amour excessif des flatteries et des applaudissemens ? C'est là ce qu'il importe fort peu d'examiner ; il suffit qu'ils nous révèlent le but primitif, le but avoué des récitations publiques. Chacun sentira aisément que bien peu d'usages prêtoient aux abus autant que celui-là.

Les récitations publiques commencèrent à Rome sous Auguste ; l'usage en fut introduit par Asinius Pollion (3). Auparavant on se contentoit de lire ou de faire lire les ouvrages durant les repas, chez soi ou chez ses amis. Cicéron, par exemple, envoyant de Pouzzoles son traité de la gloire à Atticus qui étoit à Rome, lui re-

(1) Plin. j., V, III, 8, 9, 10.
(2) VII, XVII, 1.
(3) Pollio Asinius primus omnium Romanorum advocatis hominibus scripta sua recitavit. Sénèq., excerpt. e controv. IV, prœmium.

commande de ne pas le publier, mais d'en noter les plus beaux endroits qu'il pourra faire réciter à table par son lecteur Salvius, devant des auditeurs bien disposés (1). Mais déjà la vanité s'étoit emparée de cette coutume, et les mauvais écrivains, sous prétexte de donner à dîner à leurs amis, leur infligeoient, comme un accessoire obligé, l'audition de leurs rapsodies (2). Cet abus, à la fois si commode et si flatteur pour la médiocrité vaniteuse, prit un rapide accroissement et finit par devenir un usage presque universel. Aussi le spirituel épigrammatiste latin, invitant à souper son ami Turannius et n'ayant à lui offrir qu'une très-maigre chère, s'engageoit, par forme de compensation, à ne lui pas faire subir l'ennui d'une lecture (3).

L'idée des réunions purement littéraires obtint en peu de temps une vogue immense. Les hommes sages ne pouvoient méconnoître ce qu'il y avoit de bon et d'utile dans la coutume de lire en public, mais ils lisoient rarement, sans apprêt, sans ostentation, et seulement devant leurs amis (4). Ils recevoient chez eux, ou bien, s'ils n'avoient pas un logement convenable, dans la maison d'un autre; ils trouvoient toujours de zélés amateurs des lettres, disposés à prêter la leur pour ces sortes de cérémonies (5). Ceux qui n'avoient point une maison à eux, qui ne pouvoient disposer de celle d'un autre, ou qui ne se contentoient pas d'un auditoire peu nombreux, récitoient véritablement en public, sous les portiques, dans les théâtres, dans les temples, dans les jardins publics, au forum,

(1) De Gloria misi tibi. Custodies igitur ut soles : sed notentur eclogarii; quos Salvius, bonos auditores nactus, in convivio duntaxat legat, Ad Attic., XVI, 2. Enfin, voyez aussi, pour l'usage de lire dans les repas, Martial, IV, 8, v, 16; Plin. j., I, xv, 2.

(2) .... Tussim
Sextio ferat frigus
Qui me vocat quum malum legit librum.

Catulle ed. Vossius, p. 102. Voyez aussi la charmante épigramme de Martial sur l'infatigable Ligurinus. III, 50.

(3) Parva est cœnula, quis potest negare?
Sed finges nihil, audiesve fictum,
Et vultu placidus tuo recumbes;
Nec crassum dominus leget volumen.
V, 78.

(4) Nec recitem quidquam, nisi amicis; idque coactus.
Horace, satyr. I, iv, 73, cf. Plin. j., V, iii, 12; VII, xvii, 12.

(5) Juvénal, VII, 40. Martial, IV, 6. Plin. j., VIII, xii, 1, 2.

dans les bains (1), etc. Ovide, tout jeune encore, avoit lu des vers devant le peuple :

Carmina cum primum populo juvenilia legi
Barba resecta mihi bisve semelve fuit (2),

Et Pomponius Secundus le tragique, lorsqu'il ne tomboit pas d'accord avec ses amis des corrections qu'il falloit faire à ses ouvrages, avoit coutume d'en appeler au peuple (3). Les poëtes de Rome avoient formé entre eux une espèce d'académie qui se réunissoit dans un lieu particulier nommé *schola poetarum* (4). C'est là, suivant Juste-Lipse, que se faisoient leurs lectures. Ils avoient même, au dire du savant commentateur, un jour particulier où ils se réunissoient tous les ans pour resserrer, dans un repas de corps, les liens de confraternité qui les unissoient (5).

Les auteurs qui devoient lire en public invitoient leurs amis par des lettres particulières, *codicilli*. Les étrangers étoient prévenus par des annonces, *libelli*, qu'on faisoit distribuer dans la ville, ou par des affiches écrites sur les colonnes des portiques (6). C'étoit presque une fête publique que l'annonce d'une lecture faite par un écrivain en vogue : Lætam fecit cum Statius urbem promisitque diem (7).

Le peuple se portoit alors en foule à l'assemblée et, dans son enthousiasme frénétique, brisoit souvent les bancs de l'auditoire. C'est ce qu'exprime Juvénal au même endroit en disant de l'auteur de la Thébaïde

Fregit subsellia versu.

Les Romains manifestoient leur approbation par des applaudissemens de divers genres. C'étoient des murmures flatteurs (bombi),

(1) Juvénal, I, 12; VII, 45. Aulugelle, XVIII, 5. Horace, satyre I, IV, 75. Pétron., p. 24, l. 33. J. Lipse, epist. select., lettre 46. Casaubon, Commentaires sur Perse.

(2) Tristes, IV, X, 57.

(3) Plin. j., VII, XVII, 11.

(4) Martial, III, 20; IV, 61.

(5) Juste-Lipse, Lettre sur les récitations, epistol. select., 46. Je n'ai pu vérifier ce fait que Juste-Lipse avance d'après l'autorité d'Ovide, attendu que, suivant sa coutume, il ne cite pas le passage.

(6) Plin. j., III, XVIII, 4. Martial, XIV, 142. Vet. scholiast. ad Horatii Art. poet., V, 373.

(7) Juvénal, VII, 83.

des bruits de tuiles (imbrices), de vases de terre ou de tessons (testæ), espèces de castagnettes que l'on frappoit les unes sur les autres ou avec de petits bâtons (1); des cris d'encouragement, des bravos (2), enfin des baisers (3) qu'on envoyoit à l'acteur ou au lecteur qu'on vouloit applaudir. Souvent on se levoit spontanément comme pour témoigner au lecteur l'enthousiasme qu'il inspiroit (4). Le sifflet étoit, comme chez nous, l'interprète d'un auditoire mécontent (5); nous verrons tout à l'heure tous les moyens qu'employoient les auteurs pour conjurer cette désapprobation terrible.

C'étoit une espèce de devoir pour les parens et les amis d'un auteur que d'assister à ses lectures (6). Pline le jeune savoit un gré infini à sa femme de ce qu'elle venoit, couverte d'un voile, écouter lorsqu'il récitoit en public (7). Le même auteur raconte (8) que Passienus Paullus, poëte élégiaque assez distingué, devoit un jour lire des vers devant une assemblée dont faisoit partie Javolenus Priscus en qualité d'ami intime du poëte. La pièce que devoit lire Paullus commençoit par ces mots : Vous l'ordonnez, Priscus. « Moi? je n'ordonne rien, » répondit aussitôt Javolenus, qui prit pour lui l'apostrophe. Cette distraction démonta pour tout le reste de la séance la gravité de l'auditoire.

Suétone raconte une aventure analogue arrivée à l'empereur Claude; car plusieurs empereurs romains se mêlèrent d'écrire, récitèrent en public et assistèrent aux récitations (9). Claude, dans sa jeunesse, avoit écrit une histoire d'après le conseil de Tite-Live et avec l'aide de Sulpicius Flavus; il commençoit à la réciter devant un nombreux auditoire, lorsqu'un des bancs de l'amphithéâtre, s'étant brisé par le poids d'un des assistans, entraîna dans sa chute plusieurs des gradins inférieurs. Tout le monde de rire et Claude

(1) Sueton. in Neron., c. 20.

(2) Perse, I, 49. Horace, Art. poét., vers 428.

(3) Martial, I, 4 et 77.

(4) Martial, X, 10. Plin. j., VI, 17.

(5) Cicer., pro Roscio comœdo, c. 11. Ad Atticum, II, 18, 19. Horace, satyr. I, 1, 66.

(6) Voy. Plin., epist. I, XIII, 6 et passim.

(7) Plin., IV, XIX, 3.

(8) VI, XV.

(9) Suétone, Vie d'Auguste, c. 85. Vie de Néron, c. 20. Capitolin, Vie de Pertinax, c. 11. — Lampride, Vie d'Alexandre Sévère, c. 35. — Plin. j., I, XIII, 3.

tout le premier, si bien qu'il ne put reprendre assez de gravité pour faire écouter convenablement sa lecture.

Ces petits faits et quelques autres que nous trouvons dans Pline ne sont pas de nature à prouver qu'il y eût à Rome un grand zèle pour les lectures publiques, surtout dans la classe des auditeurs : on y assistoit par habitude, tout en maugréant contre l'usage, comme beaucoup de personnes chez nous s'astreignent aux visites du 1er janvier, tout en appelant de leurs vœux l'abolition de cette assujettissante coutume. Parmi les invités, les uns ne venoient pas du tout, les autres faisoient un acte de complaisance forcée et regardoient comme du temps perdu celui qu'ils passoient à écouter une lecture ; aussi ne se piquoient-ils pas d'une grande exactitude. Ils musoient longtemps à la porte de l'auditoire, faisoient demander si le lecteur étoit arrivé, s'il avoit débité sa préface, si son livre avançoit. Alors seulement ils entroient, lentement et les uns après les autres. Ils s'asseyoient, mais du reste pas d'attention, pas un mot d'encouragement, pas un geste d'approbation, et, comme nous l'avons vu, ils saisissoient toutes les circonstances qui pouvoient faire diversion à l'ennui du récit. La plupart même quittoient la séance avant la fin, les uns en dissimulant autant que possible leur sortie, les autres ouvertement et sans gêne (1). Cette indifférence ne refroidissoit pas le zèle des auteurs, et chacun des jours des mois d'avril, de juillet et d'août, spécialement consacrés sans doute à ces solennités, étoit marqué par une lecture publique (2).

Les plus mauvais écrivains n'étoient pas les moins zélés, et s'il faut en juger par quelques traits satyriques de Martial, de Juvénal et d'Horace, les Francaleu n'auroient pas manqué aux poëtes comiques de l'ancienne Rome qui auroient voulu composer une métromanie. Pour ces récitateurs fanatiques tous les endroits étoient bons : dans des thermes publics, au milieu du forum, ils étoient tout aussi à l'aise que dans leur propre maison (3). Martial a personnifié, sous le nom d'un certain Ligurinus, cette malheureuse manie de récitation qui faisoit de chaque petit poëte un fléau pour ceux qui l'approchoient. Nous ne pouvons résister au désir de rapporter, quoiqu'elle soit un peu longue, la première des trois épigrammes consacrées à ce personnage.

(1) Voy. Plin. j., I, XIII; VI, XVII.
(2) Id., I, XIII, 1 ; VIII, XXI, 2. Juvénal, III, 9.
(3) Horace, satyre I, IV, 75.

Occurit tibi nemo quod libenter,
Quod, quacumque venis, fuga est et ingens
Circa te, Ligurine, solitudo,
Quid sit scire cupis? Nimis poeta es;
Hoc valde vitium periculosum est.
Non tigris catulis citata raptis,
Non dipsas medio perusta sole,
Nec sic scorpius improbus timetur,
Nam tantos, rogo, quis ferat labores?
Et stanti legis et legis sedenti.
Currenti legis et legis cacanti.
In thermas fugio, sonas ad aurem.
Piscinam peto, non licet natare.
Ad cœnam propero, tenes euntem.
Ad cœnam venio; fugas sedentem.
Lassus dormio; suscitas jacentem.
Vis quantum facias mali videre?
Vir justus, probus, innocens... timeris (1).

Rome étoit pleine de pareils personnages à qui rien ne coûtoit pour se produire. Louer à grands frais une maison, des bancs et des chaises, et disposer une salle en amphithéâtre, briguer des auditeurs, répandre des annonces, s'épuiser enfin en démarches et en frais de tout genre (2), telles étoient les conditions auxquelles on se soumettoit pour un triomphe d'un instant.

On ne peut, sans un vif sentiment d'intérêt et de curiosité, lire dans les poëtes satyriques de l'époque, et les prétentions des auteurs, et leurs minauderies devant le public, et les précautions prises d'avance pour se ménager un succès. Nous ne sommes plus alors dans la Rome d'Auguste; on diroit que Martial, Perse et Juvénal ont deviné nos vanités de salon et nos intrigues de coulisses. Entrons dans cet Athénée romain, vaste amphithéâtre dont les gradins s'élèvent jusqu'au toit (3). Devant un public nombreux est assis le récitateur, sur un siége élevé (4); il est peigné avec soin, revêtu d'une robe blanche toute neuve; à sa main gauche brille une pierre précieuse (5); son cou est entouré d'une cravate en laine ou en fourrure prouvant, au dire de Martial, qu'il lui est aussi dif-

(1) III, 45; cf., 47 et 50.
(2) Juvénal, VII, 45. Tacite, de Orator., 9.
(3) Sidoine Apoll., II, 9; IX, 14.
(4) Perse, I, 17.
(5) Id. *ibid.*, 15.

ficile de parler que de se taire (1). Pour entretenir la pureté de sa voix, il se rince le gosier avec une liqueur émolliente (2). Il tire enfin de son sein un énorme volume et commence à réciter du bout des lèvres, avec des yeux mourans, des airs de tête langoureux, une voix efféminée, une manière de prononcer pleine d'affectation (3). Quelquefois le lecteur s'interrompoit, et, avec un regard où petilloit la plus vive impatience de continuer la lecture : « Je « finirai, disoit-il, si vous le désirez. » — Continuez, continuez, lui crioient ceux même qui auroient voulu le voir cesser à l'instant (4). Et l'auteur enchanté reprenoit son récit, que coupoient de temps à autre des applaudissemens de commande. Dans beaucoup d'auditoires les gens qui témoignoient le plus vif enthousiasme étoient ceux qui écoutoient le moins. Leurs yeux étoient constamment fixés, non sur le lecteur, mais sur un des auditeurs dont ils épioient les signes. Celui-ci étoit le mésochoros ou chef de claque ; un geste de sa main commandoit les bravos (5) à des esclaves, à des affranchis, à des malheureux qui, pour trois deniers, un repas ou un habit neuf, s'étoient d'avance engagés à applaudir et avoient été répartis dans tous les rangs de l'amphithéâtre (6). Mais voici une manière bien plus piquante de se ménager un brillant succès, nous en devons la connoissance à Casaubon (7), qui lui-même l'a empruntée à Philostrate. Un financier ignorant et qui se piquoit de littérature aimoit fort à réciter ses écrits en public, et tenoit surtout à faire sensation dans son auditoire. Lorsqu'il prêtoit de l'argent, il stipuloit d'abord un honnête intérêt, mais ajoutoit toujours au prêt une condition *sine qua non*, à savoir que l'emprunteur viendroit l'écouter et l'applaudir ; si quelqu'un y manquoit, il le poursuivoit en justice pour inexécution d'une clause essentielle du contrat.

(1) Qui recitat lana fauces et colla revinctus
Hic se posse loqui posse tacere negat.
Martial, VI, 41.

Cette cravate se nommoit *focale* (Id., XIV, 142). Martial dit ailleurs qu'elle seroit plus convenablement placée sur les oreilles des auditeurs qu'autour du cou de celui qui récite. IV, 40.

(2) Perse, I, 17.

(3) Id., *ibid.*, 18, 33 sq. 98, 104 sq.

(4) Sénèque, epist. 95.

(5) Plin. j., II, XIV, 7.

(6) Juvénal, VII, 43. Perse, I, 53. Pline, l., c. Pétron., p. 4, l. 27, ed. Lotich.

(7) Comment. sur Perse, p. 98.

Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails sur les lectures publiques, parce qu'elles étoient dans le principe, et qu'elles furent toujours pour les auteurs sérieux, une institution utile, un moyen efficace d'améliorer leurs ouvrages, et le préliminaire obligé de l'édition proprement dite (1); venons maintenant à l'édition.

Un auteur a aujourd'hui trois manières de se défaire d'un ouvrage inédit : c'est de le vendre, de le donner ou de le publier à ses frais. On peut d'abord poser en fait que les libraires de Rome n'achetoient pas les manuscrits des auteurs ; les seuls ouvrages qui se vendissent inédits étoient les pièces de théâtre (2), encore étoient-elles achetées, non par les libraires, mais par les comédiens ou les personnes qui donnoient des jeux au peuple.

Nous lisons cependant dans Suétone que le grammairien Pompilius Andronicus, retiré à Cumes, se trouva dans un tel dénûment, qu'il fut forcé de vendre *à quelqu'un*, pour 16 mille sesterces (3,960 fr.), un ouvrage capital intitulé *elenchi annalium*, ou *annales elenchi* (3). Pompilius Andronicus étoit contemporain d'Antoine Gniphon, lequel enseignoit à Rome du temps de Cicéron (4). Or, à cette époque, il y avoit bien des copistes, *librarii*, qui transcrivoient et vendoient les livres qui tomboient entre leurs mains ; mais il n'est pas bien certain qu'il y eût encore des entrepreneurs de publications en grand, des libraires proprement dits, puisque le mot de *bibliopola* ne se montre, dans les auteurs latins, qu'à partir du siècle d'Auguste. D'ailleurs, dans le passage de Suétone, il n'est pas question de libraire; l'ouvrage de Pompilius Andronicus fut vendu, dit-il simplement, à quelqu'un, et ce quelqu'un n'étoit pas un éditeur de profession, puisque le livre seroit resté inconnu si le grammairien Orbilius ne l'avoit racheté dans la suite et publié sous le nom de son auteur (5). L'acheteur étoit peut-être un de ces hommes qui, jaloux de se faire à peu de frais une réputation d'écrivain, achetoient les livres d'autrui et s'en attribuoient le mé-

(1) Plin. jun., III, x et xv ; V, xiii et passim.

(2) Aulugelle, III, 3. Juvénal, VII, 90 sq.

(3) Adeo inops atque egens, ut coactus sit præcipuum illud opusculum annalium elenchorum sedecim millibus nummum cuidam vendere. Suéton., de Illustrib. gramm., c. 8.

(4) Id., *ibid.*, c. 7 et 8.

(5) Quos libros Orbilius suppressos redemisse se dixit, vulgandosque curasse nomine auctoris.

rite (1); peut-être étoit-ce bien réellement un auteur qui avoit besoin pour ses travaux du livre d'Andronicus, et auquel ce dernier, à cause de son indigence, étoit forcé de vendre les documents que Salluste recevoit en pur don du grammairien Ateius (2).

On pourroit nous opposer encore un autre passage de Sénèque, le seul qu'on ait allégué jusqu'ici avec quelque apparence de raison, pour prouver que les auteurs vendoient leur manuscrit aux libraires. Après avoir accumulé une foule de subtilités sur les diverses manières de posséder, Sénèque ajoute : « Nous disons que « les ouvrages de Cicéron lui appartiennent; Dorus, le libraire, « prétend qu'ils sont à lui, et ces deux propositions sont vraies : « l'un peut les revendiquer comme auteur, l'autre comme ache- « teur; et on peut dire avec raison qu'ils sont à l'un et à l'autre, « car ils appartiennent à chacun d'eux d'une manière différente. « De même Tite-Live peut acheter ou recevoir en présent ses ou- « vrages du libraire Dorus (3). » A la rigueur, on concevroit ici la mention de Tite-Live, comme d'un homme vivant, car l'historien de Padoue n'est mort qu'en 770 de Rome, et Sénèque avoit alors quinze ou dix-huit ans; encore faudroit-il qu'il eût écrit son *Traité des bienfaits* à cet âge et non, comme on le croit généralement, après la mort de Claude. Mais, comment supposer qu'un libraire du temps de Sénèque ait pu acheter la propriété des œuvres de Cicéron? Si l'on n'admet pas l'explication que nous avons donnée ailleurs du mot *emptor* (4), dans ce passage, il faudra convenir au moins qu'il y a ici une altération du texte qui ne permet pas d'en tirer une conjecture plausible.

Revenons à notre assertion. Nous pensons qu'il n'y avoit entre les auteurs et les libraires aucune relation d'intérêt, et, quoique nous ne puissions appuyer ce sentiment que sur des preuves négatives, elles nous paraissent tellement convaincantes qu'elles engendrent à nos yeux une certitude.

Stace, dont la *Thébaïde*, lue en public, mettoit en mouvement

(1) Martial, I, 67.
(2) Suétone, Ouvr. cit., c. 10.
(3) Libros dicimus esse Ciceronis : eosdem Dorus librarius suos vocat et utrumque verum est. Alter illos tanquam auctor, alter tanquam emptor asserit; ac recte utriusque dicuntur esse. Utriusque enim sunt sed non eodem modo. Sic potest T. Livius a Doro accipere aut emere libros suos. De beneficiis, VII, 6.
(4) Voy. p. 1041.

primant un vif regret de ne pas pouvoir lui offrir davantage ; cette fois Auguste fut obligé de comprendre, il fit compter au rusé poëte cent mille sesterces (24 mille francs) (1). Les successeurs d'Auguste suivirent son exemple et récompensèrent les hommes de lettres, tantôt par des honneurs, tantôt par des présents. Domitien enrichit Quintilien et paya généreusement les flatteries de Martial ; Trajan combla de faveurs Pline le jeune, et Vespasien donna en une seule fois à Saleius 500 mille sesterces (123 mille francs). Tacite, qui rapporte ce dernier trait, ajoute : Il est beau, sans doute, de mériter, par ses talens, les libéralités du prince ; mais combien n'est-il pas plus beau encore, si notre fortune nous impose des besoins, de ne recourir qu'à soi, de n'implorer que son génie, de n'avoir que soi pour bienfaiteur ? Cette ressource qu'avoient les orateurs manquoit donc aux poëtes. Aussi, sans les libéralités des empereurs, ils n'auroient eu, dit Juvénal (2), d'autre parti à prendre que de se faire garçons de bains, mitrons, crieurs publics, délateurs ou faux témoins. Ils n'auroient certainement pas été réduits à une aussi triste condition, s'ils avoient pu vendre leurs manuscrits aux libraires, et partager avec ces derniers les bénéfices de la publication des ouvrages en vogue. Mais l'idée même d'une spéculation pareille n'existoit pas à Rome ; car, dans l'état de détresse où étoient les littérateurs, leur verve satyrique, qui s'exerçoit sans gêne contre la lésinerie des grands, n'auroit pas épargné l'avarice des libraires.

S'il falloit encore d'autres preuves pour établir que les auteurs ne trafiquoient pas de leurs livres, nous en trouverions une sans réplique dans le silence des lois sur la propriété littéraire. En admettant que la condition des éditeurs dans l'antiquité fût absolument la même que celle de nos éditeurs modernes, il faudroit admettre aussi que les ouvrages de l'esprit étoient, comme chez nous, une propriété dont l'exploitation étoit aliénable, soit à terme, soit pour toujours. Mais des transactions de cette nature ne pouvoient évidemment avoir lieu que sous l'égide d'une législation spéciale, qui réglât et garantît les droits respectifs de l'auteur et de l'éditeur, du propriétaire et de l'usufruitier. Or cette législation n'a jamais existé ; on n'en trouve aucune trace dans le vaste recueil des lois romaines, depuis les lois des Douze Tables jusqu'aux dernières novelles des empereurs d'Orient.

(1) Voy. Macrobe, Saturn. II, 5 in fin.
(2) Juvénal, VII, 1 sqq.

Il restoit donc aux écrivains l'alternative ou de publier leurs ouvrages à leurs frais ou de les donner à un libraire qui se chargeât de l'édition. Le premier moyen a été rarement employé, mais il l'a été sans aucun doute. Les riches Romains qui, comme Crassus et Atticus, avoient un grand nombre d'esclaves lettrés, n'avoient pas besoin d'une entremise étrangère lorsqu'ils vouloient publier un écrit. Dire que Cicéron avoit aussi ses copistes, c'est dire en même temps qu'il a été souvent lui-même l'éditeur de ses propres ouvrages. Nous trouvons des exemples de cette manière de publier, même à une époque où le commerce de la librairie avoit déjà pris un assez grand développement. Du temps de Pline le jeune, un certain Regulus, plutôt par ostentation que par un vrai sentiment de douleur et de regret, avoit composé un livre sur la mort de son fils : d'abord il le lut publiquement à Rome, ensuite il le fit transcrire à mille exemplaires et l'expédia dans toute l'Italie et dans les provinces (1). Mais ce mode de publication dut, nous le répétons, être fort rare aussitôt qu'il y eut des libraires soigneux et en nombre suffisant ; car les bons auteurs n'avoient pas besoin d'y avoir recours ; les mauvais devoient rarement en avoir les moyens.

Arrivons donc au troisième mode de publication et à la véritable condition des libraires. Ceux-ci étoient, en thèse générale, des gens qui recevoient gratuitement des auteurs les ouvrages inédits, qui les faisoient transcrire à leurs risques et périls et qui s'indemnisoient des frais de publication en percevant seuls tous les bénéfices de la vente. Ils avoient, comme on voit, sur les éditeurs modernes cet avantage, qu'en aucun cas ils n'avançoient rien au delà du prix de la main-d'œuvre et de la matière première des livres. Nous pouvons maintenant donner une nouvelle preuve à l'appui d'un fait que nous avons avancé ailleurs, à savoir qu'Atticus étoit, même pour Cicéron, un véritable libraire. On ne contestera pas que le noble chevalier, dans l'édition des ouvrages de son ami, ne fournît au moins la main-d'œuvre ; la chose est trop bien connue : ce qui l'est moins, c'est qu'il faisoit aussi les avances du matériel. Cicéron avoit composé ses Académiques en deux livres, et l'édition en étoit déjà commencée, lorsqu'il s'avisa de les refaire sur un nouveau plan et de les mettre en quatre livres. En annonçant à Atticus ce remaniement, il lui dit : Les copies que vous avez

(1) Plin. j., IV, VII, 2.

des anciennes Académiques sont maintenant inutiles, *mais vous supporterez aisément cette perte* (1); et aussitôt il se mit à faire l'éloge de son nouvel ouvrage, qui égale, à son avis, ce que les Grecs ont écrit de plus parfait. L'intention de Cicéron est évidente, il cherche à consoler Atticus d'une dépense inutile, en lui prouvant que la vente du nouvel ouvrage, plus travaillé que le précédent, le dédommagera amplement d'une perte d'ailleurs peu considérable.

Quelquefois les travaux des auteurs étoient rendus publics à leur insu, et leur nom seul suffisoit pour donner la vogue à cette édition. Une des causes qui engagèrent Quintilien à publier ses Institutions oratoires, ce fut qu'on colportoit dans Rome deux livres sur l'éloquence, qui étoient bien de lui à la vérité, mais qui n'avoient pas été destinés à voir le jour et dont lui-même n'avoit pas surveillé l'édition. C'étoient des leçons qu'il avoit publiquement prononcées; sténographiées par ses élèves, elles avoient été, sans son aveu, livrées à la publicité. Quintilien, du reste, ne trouve rien à redire à ce procédé, sinon qu'il n'auroit pas fallu mettre au jour un travail fait pour rester inédit; mais *ces bons jeunes gens*, dit-il, c'est l'intérêt qu'ils me portent qui les a fait agir (2)! Nouvelle preuve que les Romains n'avoient pas l'idée de ce que nous appelons la propriété littéraire. Trois siècles après, nous retrouvons encore un fait du même genre. Pammaque, ami de saint Jérôme, faisoit son possible pour supprimer à Rome tous les exemplaires de l'ouvrage écrit contre Jovinien par le célèbre solitaire de Bethléem, ouvrage qui devoit nuire à son auteur dans l'opinion publique, à cause de l'extrême sévérité avec laquelle l'institution du mariage y est appréciée. Saint Jérôme, tout en remerciant son ami, le prévient que ses efforts sont inutiles, que plusieurs exemplaires de son livre sont répandus en Orient, qu'on y en a même apporté de Rome; car, ajoute-t-il, à peine ai-je écrit quelque chose, *que mes amis ou mes envieux s'empressent de le publier* (3).

Les libraires se tenoient au courant des besoins et des caprices du public lettré, soit par les réunions qui avoient lieu dans leurs

(1) Tu illam jacturam feres æquo animo, quod illa quæ habes de Academicis frustra descripta sunt. Ad Atticum, XIII, 13.

(2) Boni Juvenes sed nimium amantes mei temerario editionis honore vulgaverunt. Quintil. Proemium, ad Marcellum.

(3) Epist. ad Pamm., vet. edi. 52.

boutiques, soit par les récitations qu'ils suivoient sans doute avec une grande assiduité; ils pouvoient ainsi calculer à l'avance les chances d'écoulement qu'auroit tel ou tel ouvrage. Aussi, lorsqu'il se présentoit une spéculation avantageuse, n'épargnoient-ils ni les visites, ni les sollicitations, ni les flatteries pour obtenir de l'auteur le précieux manuscrit dont la publication leur promettoit quelques avantages. « Il faut publier quelque chose, dit Pline le jeune, il le « faut pour plusieurs raisons, surtout parce que les livres que j'ai « déjà mis au jour sont très-répandus, quoiqu'ils n'aient plus le « mérite de la nouveauté. C'est du moins ce que disent les libraires « et peut-être veulent-ils me flatter. Mais qu'importe si, en « me trompant, ils me rendent mes études plus chères (1)? » Un document unique en son genre, et que pour cela même on nous permettra de rapporter en son entier, c'est la lettre par laquelle Quintilien, pressé par le libraire Tryphon, lui confie enfin la publication de ses Institutions oratoires (2). En voici la traduction : « *Vous me sollicitez chaque jour, et avec de vives instances* (3), de « commencer enfin l'édition des livres sur l'art oratoire, que j'avois « composés pour mon cher Marcellus. Je ne pensois pas encore « avoir suffisamment mûri cet ouvrage; j'y ai travaillé, vous le sa- « vez, un peu plus de deux ans, distrait d'ailleurs par de nom- « breuses affaires; encore ce temps a-t-il été consacré moins à la « composition qu'aux recherches presque infinies et aux innom- « brables lectures qu'exigeoit le plan que je m'étois tracé. D'un « autre côté, me conformant au précepte d'Horace qui, dans son « Art poétique, conseille de ne pas précipiter l'édition, mais de la « renvoyer à la neuvième année, je laissois reposer mon travail « pour donner à l'amour-propre d'auteur le temps de se refroidir; « je voulois alors revoir plus scrupuleusement mon livre et l'exa- « miner avec l'impartiale attention d'un lecteur désintéressé. Mais, « si le public le demande avec autant d'instances que vous me l'af- « firmez, livrons au vent les voiles, coupons le câble et souhaitons « au navire un heureux voyage. Surtout que les copies soient aussi « correctes que possible; je me confie beaucoup pour cela dans

(1) Nisi tamen auribus nostris bibliopolæ blandiuntur. Sed sane blandiantur, dum, per hoc mendacium, nobis studia nostra commendent. Plin., I, 11, 6.

(2) Elle est imprimée en tête de l'ouvrage.

(3) Efflagitasti quotidiano convicio.

« votre exactitude et votre diligence. » Nous avons déjà montré ailleurs combien les anciens attachoient de prix à la correction des livres. Le premier moyen d'obtenir cette qualité précieuse étoit d'avoir un bon original, et comme cet original étoit fourni par l'auteur, celui-ci devoit l'écrire ou le faire écrire sous ses yeux et en surveiller la confection avec une attention scrupuleuse. Cicéron faisoit transcrire ses ouvrages par ses propres copistes avant de les livrer à Atticus, et il n'envoyoit à ce dernier, pour les publier définitivement, ces premières copies qu'après une sévère révision. « Les livres que je dédie à Varron, dit-il, sont terminés ; on cor« rige seulement les fautes des copistes (1). » Nous voyons, par un autre passage, que l'orateur romain avoit fait aussi transcrire par ses propres écrivains le traité *de Finibus*, avant d'en confier l'édition à son ami (2). Mais les soins que prenoient les auteurs de revoir sévèrement les exemplaires de leurs livres, qui devoient servir d'originaux dans les ateliers du libraire, ne dispensoient pas celui-ci de faire collationner encore chacune des copies exécutées par ses ouvriers. Strabon (3) reproche pourtant aux libraires de Rome et d'Alexandrie de ne pas s'astreindre à ce soin indispensable. En effet, la collation pouvoit être faite de deux manières : ou bien chaque copie étoit lue successivement à haute voix par un copiste, tandis qu'un autre suivoit sur l'original ; ou bien, pendant que l'original étoit lu à haute voix, un certain nombre de copistes suivoient la lecture sur autant de copies. La collation exigeoit ainsi ou beaucoup de temps ou beaucoup de monde, et dans aucun cas elle ne devoit plaire à celui qui faisoit de la librairie un pur métier, et dont le but étoit, sans s'inquiéter du plus ou moins de perfection, de faire beaucoup en peu de temps. Mais il faut cependant croire que dans le nombre des libraires il s'en trouvoit quelques-uns assez zélés pour les lettres, ou assez jaloux de l'honneur de leur maison, pour chercher à répandre autant que possible des livres irréprochables sous le rapport de la correction et de l'exactitude du texte. La dernière phrase de la lettre de Quintilien, que nous avons rapportée plus haut, sembleroit prouver que Tryphon étoit de ce nombre.

(1) Libri ad Varronem sunt detexti tantùm librariorum menda tolluntur. Ad Attic., XIII, 23.

(2) Ibid., XIII, 21.

(3) XIII, 204 et 419.

Ordinairement les anciens ne publioient un ouvrage que lorsqu'il étoit entièrement terminé ; nous en avons déjà vu un exemple dans le cours de rhétorique de Quintilien. Cicéron ne livra ses Académiques à son éditeur Atticus que lorsque l'ouvrage fut complet. De même on ne peut douter que l'Énéide de Virgile, dans laquelle on trouve un assez grand nombre de vers inachevés, n'ait été publiée d'un seul coup, après la mort de l'auteur. Mais, comme chaque livre d'un ouvrage formoit un volume, il arrivoit quelquefois, surtout pour les pièces détachées, que les publications se faisoient par livraisons. C'est ainsi qu'ont paru successivement les quatorze livres d'épigrammes de Martial ; on peut s'en convaincre en lisant les premières épigrammes de chaque livre. Le même mode de publication étoit parfois employé pour les histoires. C. Fannius mourut, au rapport de Pline le jeune (1), après avoir publié trois livres de l'histoire des proscriptions de Néron, et laissant son ouvrage incomplet.

Il y auroit sans doute de la folie à méconnoître la supériorité immense de nos moyens de publication sur le procédé unique employé dans l'antiquité : il y a loin du foible roseau des copistes à la miraculeuse puissance de la presse ; et cependant, en y regardant de plus près, on se prend à ne plus mépriser autant les moyens si bornés, l'instrument si imparfait des éditeurs antiques. Pour tout ce qui ne tient pas à la rapide diffusion des ouvrages, il est peu d'avantages que l'imprimerie puisse disputer à l'écriture à la main. On trouveroit presque dans tous les siècles des manuscrits qui, pour la propreté, la régularité, la correction de l'écriture, la profusion, l'élégance et la richesse des ornemens, le disputeroient aux plus belles impressions. Quant à ce que nous appellerons les tours de force de la presse, nous doutons qu'elle puisse présenter quelque chose d'aussi extraordinaire que cet exemplaire manuscrit de l'Iliade et de l'Odyssée, qui entroit dans une coquille de noix (2). Le véritable triomphe de l'imprimerie, c'est qu'elle peut faire beaucoup en très-peu de temps. Ici l'écriture à la main a évidemment le dessous, et néanmoins elle fut peut-être, dans l'antiquité, plus active qu'on n'est généralement porté à le croire. Martial, énumérant les avantages d'un livre court, dit d'abord que le co-

(1) V, v, 3.
(2) Plin. l'ancien, VII, 21.

piste peut le transcrire en une heure, *una peragit librarius hora* (1). Il s'agit de son 2e livre, composé de 93 épigrammes formant ensemble 540 vers. Le poëte exagère sans doute la rapidité du copiste : ajoutons donc 3 heures et donnons à chaque écrivain 4 heures pour transcrire 540 vers. Supposons, de plus, que, dans l'atelier du libraire, cinq copistes, sous la dictée d'un lecteur, soient occupés à transcrire le 2e livre de Martial et qu'ils travaillent 8 heures par jour, ils auront fait 10 exemplaires chaque jour et 300 exemplaires en un mois.

Un autre avantage de la forme des éditions dans l'antiquité, c'est qu'en tout état de choses l'auteur pouvoit faire des corrections à son livre, et que ces corrections étoient à l'instant reportées sur tous les exemplaires de l'ouvrage qui étoient encore en magasin. Nous avons cité le passage des lettres de Cicéron où il prie Atticus d'employer trois de ses copistes à effacer un mot dans le plaidoyer pour Ligarius (2). Voici un autre passage non moins remarquable, pris à la même source : « Vous lisez mon traité de l'orateur et je vous « en suis bien reconnaissant ; je le serai encore davantage si, non« seulement dans vos exemplaires, *mais dans ceux des autres*, vous « voulez remplacer le nom d'Eupolis par celui d'Aristophane (3). » Que signifient les mots *non modo in libris tuis sed etiam in aliorum?* L'éditeur, en pareil cas, faisoit-il annoncer les corrections importantes, afin que les personnes qui déjà avoient acheté l'ouvrage pussent elles-mêmes le corriger ? c'est ce que nous n'osons décider. Mais il n'en est pas moins constant qu'on pouvoit corriger et qu'on corrigeoit, en effet, les livres avant que l'édition fût épuisée et qu'on songeât à en faire une nouvelle. Aux exemples que nous avons cités, l'on peut ajouter une lettre adressée par Pline le jeune à Népos. Celui-ci, ayant acheté quelques ouvrages de Pline, y avoit vraisemblablement trouvé beaucoup de fautes ; il s'empressa d'en prévenir l'auteur, qui promit de les faire corriger (4). On conçoit, d'après ce que nous avons dit ailleurs sur les palimpsestes, que de simples corrections ne devoient offrir aucune difficulté, puisqu'on avoit le moyen d'effacer la première écriture sur une feuille entière et

(1) Martial, II, 1, 5.
(2) Voy. plus haut, p. 1040.
(3) Ad Attic., XII, 6.
(4) Petis ut libellos meos, quos studiosissime comparasti, recognoscendos emendandosque curem ; faciam. IV, XXVI, 1.

d'employer une seconde fois cette même feuille comme si elle n'eût jamais servi. Aussi Cicéron, après avoir fait faire l'original de ses Académiques, écrivoit-il à Atticus, en le priant de bien considérer s'il falloit décidément dédier l'ouvrage à Varron : « Quoique « les noms soient déjà écrits, il est, disoit-il, facile de les effacer « ou de les remplacer par d'autres (1). »

Les changemens faits par les auteurs à leurs livres ne se bornoient pas à de simples corrections, ils y ajoutoient quelquefois des notes, probablement en marge, et des variantes en interlignes. Pline, envoyant un de ses ouvrages à Minucius, avoit prévenu les critiques qu'il prévoyoit pour quelques expressions ambitieuses, en écrivant, au-dessus, des locutions un peu plus simples, quoiqu'il fût loin d'approuver ces changemens appropriés au goût de son ami (2).

L'exemplaire sur lequel l'auteur avoit, de sa main, écrit des notes et indiqué des corrections à faire, acquéroit par cela même un prix plus élevé que les autres : c'est ce que nous apprenons d'une épigramme de Martial contenant l'envoi de ses sept premiers livres avec des notes et des corrections autographes :

Septem quos tibi mittimus libellos
Auctoris calamo sui notatos ;
Hæc illis prætium facit litura (3).

Une autre épigramme du même auteur (4) témoigne encore du prix qu'on attachoit, à Rome, aux pièces écrites par la main même d'un auteur en réputation. L'écriture de telle ou telle personne se nommoit *chirographus*. Suétone se sert de ce mot lorsqu'il dit qu'Auguste ne séparoit pas les mots en écrivant quelque chose de sa main, *notavi et in chirographo non dividit verba*, etc. (5). Ailleurs, il nous apprend qu'Auguste exerçoit ses neveux à imiter son écriture, *chirographum* (6). Enfin le même auteur dit avoir eu sous les

(1) Etsi nomina jam facta sunt ; sed vel induci vel mutari possunt. Ad Attic., XIII, 14.

(2) Laudabor in eo quod adnotatum invenies, et suprascripto aliter explicitum, etc. VII, XII, 2. Peut-être le mot *adnotatum* indique-t-il les signes de correction, *notæ*, qu'on mettoit en marge des volumes.

(3) Epigr., VII, 17.

(4) VII, 11.

(5) Vie d'Auguste, c. 87.

(6) Ibid., c. 64.

yeux des tablettes et des *libelli* renfermant des vers écrits de la main de Néron, *ipsius chirographo* (1). L'écrit original se nommoit, comme chez nous, un écrit autographe, par exemple : *litteræ Augusti autographæ* (2).

S'il étoit toujours facile de corriger, au gré de l'auteur, tous les exemplaires de son livre qui restoient en magasin, il étoit bien difficile de faire participer à ces améliorations successives les copies déjà vendues, surtout celles qui avoient été expédiées au loin. Il y avoit donc une certaine diversité entre les différens exemplaires d'une même édition, et c'est dans cette diversité qu'ont pris naissance les variantes recueillies par les érudits des temps modernes, dans les anciens manuscrits qui nous restent d'un même ouvrage.

Nous avons parlé de *première édition*, d'*écoulement des livres*, d'*édition nouvelle*, il est important de ne pas se méprendre sur la signification qu'il faut donner à ces termes dans l'antiquité. Il n'est pas probable que les libraires de Rome fissent exécuter de suite, comme font les nôtres, une quantité considérable d'exemplaires du même ouvrage, et qu'ils attendissent, pour faire faire de nouvelles copies, l'entier écoulement des premières ; ç'auroit été s'exposer, sans motif et sans utilité, à conserver en magasin des livres qui, réprouvés peut-être par le goût public, auroient pu, au bout d'un certain temps, n'avoir plus aucune valeur. Le procédé de publication employé dans l'antiquité permettoit, au contraire, à tout libraire-éditeur d'échapper à cette chance de perte, car il pouvoit fort bien s'arrêter après avoir fait faire un petit nombre d'exemplaires d'un même livre, et se borner ensuite à remplacer par de nouvelles copies celles qu'il auroit vendues ; de cette manière, il n'étoit jamais pris au dépourvu et ne s'exposoit pas à perdre sans aucun fruit des dépenses considérables. Avec de tels procédés un livre pouvoit n'avoir qu'une seule édition d'une durée indéfinie.

Si l'auteur, non content de quelques corrections partielles, faciles à introduire dans les copies déjà faites de son ouvrage, entreprenoit une révision complète de cet ouvrage, le refondoit, l'abrégeoit ou l'augmentoit, les copies qui en étoient faites après cette révision formoient alors une nouvelle édition. Martial, par exemple, donna

(1) Néron, c. 52.
(2) Suét., vie d'Auguste, c. 87.

une deuxième édition de son dixième livre, dans laquelle il corrigea soigneusement le peu qu'il conserva de la première édition, et ajouta beaucoup d'épigrammes nouvelles :

Festinata prior decimi mihi cura libelli
Elapsum manibus nunc revocavit opus.
Nota leges quædam, sed lima rasa recenti;
Pars nova major erit; lector utrique fave (1).

Plus tard le poëte abrégea encore ce dixième livre en même temps que le onzième, et les publia tous deux ensemble en les dédiant à Domitien :

Longior undecimi nobis decimique libelli
Arctatus labor est et breve rasit opus.
Plura legant vacui, quibus otia tuta dedisti:
Hæc lege tu, Cæsar; forsan et illa leges (2).

Les traductions diverses, faites par différentes personnes, d'un ouvrage en langue étrangère étoient regardées comme autant d'éditions du même ouvrage. Isidore de Séville (3) compte *sept éditions* des Livres saints. Ce sont, d'abord la version des Septante, ensuite celles d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion; puis cette version vulgaire qui, ne portant pas de nom d'auteur, étoit simplement appelée *quinta editio;* enfin la double traduction d'Origène, formant les sixième et septième éditions, que l'auteur avoit enrichies d'une concordance avec les éditions précédentes.

Il nous reste à parler de quelques moyens employés soit par les auteurs, soit par les libraires pour procurer aux ouvrages en vente un prompt écoulement. Ici encore on pourra peut-être appliquer ce dicton si rebattu, mais si vrai : Rien de nouveau sous le soleil. Les auteurs sérieux visoient à mériter l'approbation du public éclairé en ne publiant que des ouvrages solides, instructifs, irréprochables surtout pour le style. Dans cette vue, ils ne se lassoient pas de les revoir, de les corriger, de les *limer*, c'étoit leur mot (4). Non contens de cela, ils les lisoient et les communiquoient à leurs amis, recevoient les critiques, les discutoient, les admettoient en tout ou en partie; en un mot, ils ne publioient que lorsqu'ils

(1) Epigr. X, 2.
(2) Ibid., XII, 5.
(3) Orig., VI, 4.
(4) Voy. Pline et Martial passim, Forcellini et Gessner, au mot *lima*.

étoient satisfaits et d'eux-mêmes et du jugement de leurs aristarques (1). Les partisans de la littérature facile, les écrivains paresseux et efféminés contre lesquels Perse s'indigne avec tant d'énergie, employoient de tout autres moyens pour captiver la faveur du public; ils s'éloignoient des bons modèles, et, pour flatter le mauvais goût des lecteurs, n'hésitoient pas à descendre à leur niveau. Les idées et le style de ces écrivains se ressentoient de cette affectation prétentieuse qu'ils apportoient, comme on a vu, dans les récitations. Mais c'étoit surtout dans la composition du titre de l'ouvrage que se concentroient tous les efforts de leur esprit alambiqué. Aulugelle et Pline l'Ancien, dans leurs préfaces, ont donné de ces titres à la mode une liste qui suffiroit à défrayer pendant longtemps nos modernes auteurs de rêveries poétiques et sentimentales. *Rayons*, *prairies*, *fleurs*, *fruit*, *corne d'abondance*, *problèmes*, *découvertes*, *conjectures* : tels étoient les titres que les auteurs grecs et latins se plaisoient à mettre en tête de leurs livres, sans doute sans s'inquiéter beaucoup du rapport qu'ils avoient avec le sujet.

Ces titres, écrits ensuite en grosses lettres sur les devantures des boutiques de librairie et sur les colonnes et les murailles destinées aux affiches, excitoient vivement la curiosité des lecteurs. Pour aider à leur effet, les éditeurs faisoient copier séparément un ou deux chapitres, une ou deux pièces de vers de l'ouvrage qu'ils alloient mettre en vente, et les faisoient répandre dans le public. Pline le jeune allègue cet exemple à Lupercus pour s'excuser de lui avoir envoyé seulement une partie d'un discours sur lequel il lui demande son jugement. Si vous ne pouvez, lui dit-il, juger de l'ensemble, vous pourrez au moins me dire votre avis sur le morceau que je vous envoie, comme vous pourriez prononcer sur le mérite d'une tête sculptée sans pouvoir toutefois juger de l'exactitude des proportions entre cette tête et le reste de la statue. Et il ajoute : *nec alia ex causa* principia librorum circumferuntur, *quam quia existimatur pars aliqua*, *etiam sine ceteris, esse perfecta* (2). Ces espèces d'extraits, envoyés en forme de spécimen pour donner un avant-goût de l'ouvrage, devoient sans doute indiquer, comme nos prospectus, le lieu et le jour de la mise en

(1) Plin. jun., VII, XVII, 7; XX, 1, etc.
(2) Plin. j., II, V, 12.

vente, le prix du livre et les autres détails qu'il importoit aux acheteurs de connoître. Si, de plus, on fait attention que la propriété littéraire n'étoit pas garantie, que tout libraire pouvoit faire copier et vendre pour son compte un livre aussitôt qu'il étoit répandu, on sera porté à croire que le libraire à qui l'auteur confioit d'abord son manuscrit devoit chercher les moyens de se réserver l'exploitation exclusive de l'ouvrage aussi longtemps que possible. La meilleure manière d'arriver à ce but étoit de ne mettre en vente aucun exemplaire avant de s'être assuré d'avance, pour le livre, un nombre considérable de souscripteurs, et la distribution des prospectus et des spécimens devoit aider puissamment au succès de cette petite ruse commerciale.

Ce moyen de se procurer du débit étoit, du reste, fort légitime; en voici un qui l'est beaucoup moins : Sur le déclin de l'empire d'Occident, à l'époque où la littérature païenne s'éclipsa devant les savans travaux des Pères de l'Église catholique, des libraires ne craignirent pas, dans l'intérêt de leur commerce, de publier de fort mauvais ouvrages sous l'autorité d'un nom illustre; de là les écrits faussement attribués à S. Cyprien, à S. Augustin, à S. Ambroise, etc. Cette supercherie, qui passa facilement dès l'abord, grâce à la célébrité du nom qu'on mettoit en avant, ne se put découvrir pendant le moyen âge, époque entièrement dépourvue de critique, et trompa les amateurs des lettres jusqu'après la renaissance (1).

Eckhard (2) signale une erreur du même genre, mais qui auroit eu une cause toute différente. Les libraires de l'antiquité avoient, à ce qu'il paroît, la coutume, comme les copistes du moyen âge et nos modernes éditeurs, de mettre leur nom sur les livres qu'ils publioient; il est arrivé de là que, dans des temps d'ignorance, on a pris quelquefois dans les anciens manuscrits le nom du libraire pour celui de l'auteur. C'est ainsi que les vies des grands capitaines, écrites suivant l'opinion la plus accréditée, telles que nous les avons aujourd'hui par Cornélius Népos, ont été longtemps attribuées à Æmilius Probus, *libraire* (3) du temps de Théodose, et même imprimées d'abord sous son nom. De combien d'erreurs pareilles sommes-nous peut-être encore aujourd'hui les dupes!

(1) Eckhard, p. 48.
(2) *Ibidem*.
(3) C'est Eckhard qui le qualifie ainsi.

CHAPITRE DIXIÈME.

Des Bibliothèques.

Il n'étoit guère possible de traiter des livres chez les anciens, sans consacrer au moins quelques pages à leurs bibliothèques; mais les travaux qu'ont publiés sur ce sujet des savants du premier ordre (1) ne nous permettent pas l'espoir de trouver là-dessus quelque fait nouveau et intéressant : si donc nous nous y arrêtons, ce sera pour ainsi dire par manière d'acquit, en glissant rapidement sur les détails historiques généralement connus, pour n'insister que sur quelques notions moins saillantes, et qui, par conséquent, ont été plus négligées, nous voulons parler de la disposition intérieure des bibliothèques.

La plus ancienne collection de livres dont il soit fait mention dans l'histoire est celle que réunit le roi égyptien Osymandias, dans son immense palais de Thèbes : sur la porte de la salle qui les renfermoit, étoit écrite cette célèbre inscription : *Trésor des remèdes de l'âme*, ou plus prosaïquement, *Pharmacie de l'âme*, ψυχῆς ἰατρεῖον (2); on ne dit pas si cette collection étoit publique ou exclusivement réservée à l'usage du prince. La première bibliothèque que nous trouvions dans l'ordre chronologique, après celle d'Osymandias, est la bibliothèque ouverte au public athénien par Pisistrate. Cette collection fut enlevée et transportée en Perse par Xerxès; mais les Athéniens la recouvrèrent dans la suite, grâce à la libéralité de Seleucus Nicanor (3). Au deuxième siècle, Athènes renfermoit plu-

(1) Voyez entre autres Struvius, Bibliotheca historiæ litterariæ selecta, ouvrage terminé par Jugler, qui l'a publié en 3 vol. in-8. Jena, 1754. La Notice sur les bibliothèques est dans le 1er volume, ch. 2, 3, 4 et 5. Tous les travaux antérieurs, et ils sont en très-grand nombre, s'y trouvent mentionnés.

(2) Diodore de Sicile, I, 49.

(3) Aulugelle, VI, 17, cf. Athénée, I, 4.

sieurs belles bibliothèques (1). De ce nombre étoit celle qu'y fit construire l'empereur Adrien près du Panthéon, qu'il orna de marbre de Phrygie, de statues, de peintures, d'or et d'albâtre (2). Du temps de Pisistrate, Polycrate, tyran de Samos, un peu plus tard Cléarque, premier tyran d'Héraclée-du-Pont (3), et le poëte Euripide, eurent de nombreuses collections de livres. Athénée (4), louant Larensius de son zèle à rassembler des livres grecs, dit qu'il l'emportoit en cela sur Polycrate de Samos, Pisistrate, tyran d'Athènes, Euclide l'Athénien, Nicocrate de Chypre, Euripide le poëte, Aristote le philosophe et Nélée qui conserva les livres de ce dernier. La bibliothèque d'Aristote ne passa dans les mains de Nélée qu'après avoir appartenu à Théophraste (5). Nélée la vendit à Ptolémée Philadelphe, qui la réunit aux autres livres achetés par lui à Athènes et à Rhodes, et envoya le tout dans cette fameuse bibliothèque d'Alexandrie dont nous parlerons tout à l'heure (6). Quant aux livres d'Aristote qui, après avoir été longtemps enfouis par les héritiers de Nélée, furent vendus plus tard à Apellicon de Théos et transportés d'Athènes à Rome par Sylla (7), la manière dont Strabon en parle ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse des œuvres mêmes du célèbre philosophe, de celles de Théophraste et des copies qu'en avoit fait faire Apellicon.

La collection formée par Aristote donna, s'il faut en croire Strabon, aux successeurs d'Alexandre, l'idée de cette célèbre bibliothèque d'Alexandrie, qui compta jusqu'à 700 mille volumes (8). Elle fut fondée par Ptolémée Soter, dans le quartier de la ville nommé Brucchium, et probablement contiguë à ce musée, où les savans, réunis par le roi en une espèce de corporation, avoient une promenade, un lieu garni de siéges pour leurs conférences et une grande salle pour prendre leurs repas. Lorsque la bibliothèque du Brucchium, par les soins de Ptolémée Philadelphe et de ses successeurs, eut atteint le chiffre de 400 mille volumes, on songea à for-

(1) Aristid. ap. Photium, cod. 246, p. 1231, éd. Genèv., 1612.
(2) Pausanias in Atticis, p. 16 et 17, éd. Sylburg, 1583.
(3) Memnon apud Phot., biblioth., cod. 224, p. 704, éd. Genève, 1612.
(4) L. c.
(5) Strabon, XIII, t. IV, 2e part., p. 202, trad. fr. Plutarq., Sylla, c. 26.
(6) Athénée, l. c.
(7) Strabon et Plutarque, l. c.; Lucien, adv. indoct., c. 4.
(8) Ammien Marcell., XXII, xvi, 13. Aulugelle, VI, 17.

mer dans un autre endroit une bibliothèque supplémentaire. Les livres nouveaux furent donc réunis dans le Sérapeum, et ceux-ci s'élevèrent, à la longue, au nombre de 300 mille. Le Brucchium ayant été incendié lorsque César se rendit maître d'Alexandrie, les 400 mille volumes qu'il renfermoit périrent dans les flammes (1); il ne resta plus que les 300 mille volumes du Sérapeum. Mais, dans la suite, cette bibliothèque s'augmenta de toute celle des rois de Pergame dont Antoine fit présent à la reine Cléopâtre (2), et elle subsista ainsi jusqu'à la destruction du temple de Sérapis sous Théodose.

Le fondateur de la bibliothèque de Pergame fut, selon Strabon (3), Eumène, fils d'Attale premier au IIe siècle avant J.-C. Lorsque cette bibliothèque fut donnée par Antoine à la reine d'Égypte, elle renfermoit, dit Plutarque (4), 200 mille volumes simples βιβλίων ἁπλῶν, c'est-à-dire, selon Schwarz (5), des volumes qui ne contenoient chacun, suivant l'usage, qu'un seul livre du même ouvrage. Il ne faut donc pas se laisser imposer par ces nombres de 200, 300, 400, 700 mille volumes, qui, à la rigueur, sembleroient prouver que la bibliothèque d'Alexandrie étoit presque aussi considérable que notre grande Bibliothèque royale. Si l'on pense à l'exiguïté des anciens volumes, on comprendra facilement que l'immense collection des Ptolémées renfermoit peut-être moins de matières que plusieurs de nos bibliothèques particulières.

Le premier directeur de la bibliothèque d'Alexandrie fut Démétrius de Phalère, qui apporta à sa formation un grand zèle et une grande activité (6). Nous trouvons après lui, sous Philadelphe, Zénodote d'Éphèse; Eratosthène, sous Évergète; Apollonius de Rhodes et Aristonyme, sous Ptolémée Épiphane; Aristophane de Byzance, sous Évergète II; sous Tibère, un grammairien nommé Chærémon; et peu après, Denys, fils de Glaucus (7).

(1) Sénèque, de Tranquill. anim., c. 9. Orose, l. 6, c. 15.

(2) Tertullien, Apolog. XVIII, cité par Juste Lipse, Syntagm. de Biblioth., c. 2, et Plutarque Vie d'Antoine, c. 58.

(3) Liv. XIII, 2e part. du t. IV, p. 242, tr. fr.

(4) Vie d'Antoine, c. 58.

(5) II, XI, p. 65.

(6) Josephe, Antiq., jud., XII, II, 1.

(7) Voy. Suidas et Heyne, opusc. acad., tom. I, p. 129. Bonamy, Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres, éd. in-12, t. 13, p. 623 et suiv., p. 638.

La littérature et les livres ne furent en honneur à Rome que fort tard. Lorsque Carthage eut succombé sous les armes de Scipion, les bibliothèques trouvées dans cette capitale n'excitèrent en aucune manière la convoitise des vainqueurs; ils en firent présent aux roitelets de l'Afrique et ne réservèrent que les 28 volumes de Magon sur l'agriculture, qu'ils voulurent, à cause de l'utilité du sujet, faire traduire en latin (1). La première collection de livres un peu considérable qui se soit vue à Rome est, suivant Isidore de Séville (2), celle que Paul-Émile y apporta, l'an 160 av. J.-C., après la défaite de Persée. Vint ensuite la bibliothèque de Sylla, composée des livres d'Apellicon de Théos, que le dictateur avoit enlevés à Athènes. Parmi les trésors que Lucullus rapporta de ses guerres d'Asie, et dont il orna sa maison de Tusculum, il faut compter une précieuse collection de livres, qu'il se fit gloire d'augmenter encore et dont il permit le libre accès aux savans et aux littérateurs, surtout aux Grecs (3). Mais, à cette époque, l'amour des livres commençoit à se répandre; des libraires étoient établis à Rome, et de riches personnages avoient des esclaves lettrés, continuellement occupés aux travaux de transcription. Atticus avoit, comme nous l'avons vu, ou une riche bibliothèque, ou, suivant les commentateurs, un fonds considérable de livres à vendre. Dans tous les cas, ses livres étoient toujours à la disposition de Cicéron (4) et probablement de bien d'autres personnes; nous avons vu que Cicéron avoit la plus grande envie des livres d'Atticus, et qu'il destinoit à les acheter toutes ses économies (5). A peu près dans le même temps qu'il en exprimoit si vivement le désir, il reçut en présent de Papirius Petus, frère de Servius Claudius, la bibliothèque de ce dernier (6); c'est peut-être cette collection qu'il fit transporter dans sa maison d'Antium, et dont le classement et la disposition furent confiés aux soins de Tyrannion, aidé de deux esclaves lettrés d'Atticus. Les bibliothèques commençoient, comme on voit, à sortir de la capitale et à se répandre dans l'Italie. Cicéron, étant à Cumes, trouvoit un trésor de lectures instructives dans l'ancienne bibliothèque de

(1) Pline, XVIII, 5.
(2) Orig., VI, 5.
(3) Isidor., ibid. Plutarque, Vie de Lucullus, c. 42.
(4) Ad Attic., IV, 14.
(5) Voy. plus haut, p. 1039.
(6) Ad Atticum, I, 20.

Sylla, qui avoit passé entre les mains de L. Cornel. Sylla Faustus, son fils (1).

Cependant César songeoit à doter Rome d'une bibliothèque publique; il chargea Varron de former et de classer une collection de livres grecs et latins aussi considérable que possible (2); mais l'histoire ne dit pas que ce projet ait jamais reçu d'exécution. En effet, la première bibliothèque publique que Rome ait possédée fut fondée par Asinius Pollion et magnifiquement ornée par lui des dépouilles des Dalmates (3). Deux vers d'Ovide prouvent qu'elle étoit située dans un temple de la Liberté.

Nec me, quæ doctis patuerunt *prima* libellis,
Atria Libertas tangere passa sua est (4).

Après la défaite définitive des Dalmates, Auguste fit construire, avec leurs dépouilles, un monument entouré de portiques, dans lequel Octavie consacra une bibliothèque en l'honneur de son fils Marcellus (5). Cette bibliothèque, qui prit le nom d'Octavienne, étoit probablement double, c'est-à-dire composée de livres grecs et latins. Suétone dit, en effet, que le grammairien Melissus, affranchi de Mécène, reçut la mission de classer *les bibliothèques* dans le portique d'Octavie (6). Telle étoit aussi la bibliothèque palatine que fonda Auguste dans son palais même à côté du temple d'Apollon (7). Ce fut peut-être cette collection dont le classement fut confié au grammairien Pompeius Macer, qui reçut d'Auguste la défense de rendre publiques certaines productions de la jeunesse de César (8). Higynus, affranchi d'Auguste, semble, d'après la courte notice que lui consacre Suétone, avoir eu la direction de la bi-

(1) Ego hic pascor bibliotheca Fausti, Ad Attic., IV, 10.

(2) Bibliothecas græcas et latinas, quas maximas posset, publicare, data M. Varoni cura comparandarum ac digerendarum. Suéton., Vie de César, c. 44.

(3) Pline, VII, 31; XXXV, 2. Isidore, VI, 5. Pline (VII, 31) dit : Bibliotheca quæ *prima in orbe* ab Asinio Pollione ex manubiis publicata Romæ est. Il y a évidemment erreur; il faut lire avec Juste Lipse : quæ, prima in urbe, ab, etc.

(4) Tristes, III, 1, 71.

(5) Dion, XLIX, 43. Plutarq., Vie de Marcellus, à la fin.

(6) De illustr. gramm., c. 21.

(7) Suétone, Vie d'Auguste, ch. 29. Dion, LIII, 1. Horace, épîtr. I, III, 17.

(8) Suétone, Vie de César, c. 56.

bliothèque entière du palais, *præfuit palatinæ bibliothecæ* (1). Juste Lipse rapporte cependant deux anciennes inscriptions qui prouvent que chaque partie de la bibliothèque, c'est-à-dire la partie grecque et la partie latine, avoit un préposé particulier. L'une est l'épitaphe d'un certain Julius Félix, directeur de la bibliothèque grecque palatine (*a bibliotheca græca palatina*) ; l'autre est l'épitaphe d'Antiochus, conservateur, sous Tibère, de la bibliothèque latine d'Apollon (*a bibliotheca latina Apollinis*) (2). Une autre inscription publiée par Orelli (3) nous fait aussi connaître un Grec nommé Alcibiade, qui étoit à la fois conservateur de la bibliothèque latine du palais et secrétaire de l'empereur pour les lettres latines, *scriba ab epistolis latinis*. Le bibliothécaire désigné dans les inscriptions que nous venons de citer par les mots *a bibliotheca* se nommoit aussi *custos* (4). Les bibliothèques de Rome étoient-elles toutes soumises à une direction générale ? c'est ce qu'on pourroit conclure de la notice de Suidas sur ce Denys, fils de Glaucus, que Heyne croit avoir été directeur de la bibliothèque d'Alexandrie après le philosophe Chærémon. Denys vint à Rome sous Néron et y vécut jusqu'à l'empire de Trajan. Il fut, dit Suidas, préposé aux *bibliothèques* et secrétaire des empereurs (5).

Tibère fonda, dans la partie du palais qu'il habitoit, une bibliothèque qu'on appela bibliothèque de Tibère, ou bibliothèque de la maison de Tibère (6). Juste Lipse attribue à Vespasien l'établissement de celle qui étoit contiguë au temple de la Paix, dans laquelle Aulugelle trouva un traité, qu'il avoit longtemps cherché, de L. Ælius, précepteur de Varron (7). Trajan construisit, sur le forum auquel il donna son nom, une bibliothèque qui fut depuis transportée dans les Thermes de Dioclétien (8). Aulugelle la nomme *bibliothèque du temple de Trajan*. Vopiscus, qui en parle en quatre endroits différens, l'appelle toujours *bibliothèque Ulpienne* (9), du

(1) *Idem*, de illustr. grammat., c. 20.

(2) Just. Lipse, Syntagm. de bibliothecis, c. vi.

(3) Orelli, Select. inscr., nº 41.

(4) Ovide, Tristes, III, 1, 63.

(5) Καὶ τῶν βιβλιοθηκῶν προὔστη, καὶ τῶν ἐπιστολῶν καὶ πρεσβειῶν ἐγενέτο, καὶ ἀποκριμάτων.

(6) Aulugell., XIII, 19. Vopiscus, Vie de Probus, c. 2.

(7) Aulugelle, XVI, 8.

(8) Dion, LXVIII, 16. Vopiscus, Hist. de Probus, c. 2.

(9) Vie d'Aurélien, c. 1, 8. Vie de Tacite, c. 8. Vie de Probus, c. 2.

nom d'*Ulpius*, qui étoit le nom de famille de cet empereur. Enfin il y avoit encore une bibliothèque considérable au Capitole : elle périt dans un incendie, probablement celui qui arriva sous Titus, et qui détruisit aussi la bibliothèque Octavienne et plusieurs autres monumens considérables (1). Domitien déploya un grand zèle pour la restauration de ces collections précieuses; il fit venir des livres de tous côtés, entre autres d'Alexandrie, où il envoya exprès des copistes pour copier et collationner différens ouvrages. Le nombre des bibliothèques publiques s'accrut encore sous les empereurs suivans; au temps de Constantin, Rome en comptoit vingt-neuf, parmi lesquelles la bibliothèque Palatine et la bibliothèque Ulpienne étoient les plus considérables (2).

Ces collections publiques ne durent pas peu contribuer à entretenir chez les particuliers l'amour des livres. Déjà, du temps de Sénèque, le luxe des bibliothèques étoit poussé à Rome à un degré inimaginable. Une bibliothèque étoit regardée dans une maison comme un ornement nécessaire; aussi en trouvoit-on jusque chez les gens qui savoient à peine lire, et si considérables que la lecture des titres des livres auroit seule rempli la vie du propriétaire (3). C'est vers ce temps que vint à Rome le grammairien Epaphrodite de Chéronée, qui ramassa jusqu'à trente mille volumes de choix (4). Plus tard, Sammonicus Severus, précepteur de Gordien le jeune, laissa à son élève la bibliothèque qu'il avoit reçue de son père, et qui se montoit à soixante-deux mille volumes (5).

Les riches Romains avoient des collections de livres dans leurs maisons de campagne. Lorsqu'une maison de ce genre étoit léguée avec son mobilier, les livres et la bibliothèque qu'elle contenoit faisoient partie du legs (6). On peut citer pour exemple la bibliothèque de Jules Martial, de Pline le jeune, et les nombreuses collections de Silius Italicus (7).

(1) Orose, VII, 16. Dion, LXVI, 24.

(2) P. Victor, Descriptio Romæ, à la suite de la Notice des dignités de l'empire, publiée par Labbe, à Paris, en 1651, in-18, p. 261.

(3) Sénèque, de Tranquill. anim., c. 9.

(4) Suidas.

(5) J. Capitolin, Vie de Gordien le j., c. 18.

(6) Instructo fundo legato, libri quoque et bibliotheca quæ in eodem fundo sunt legato continentur. Pauli Sentent. III, vi, 51.

(7) Martial VII, 17. Plin. jun., II, xvii, 8; III, vii, 8.

Enfin nous trouvons, dès le IIe siècle, des bibliothèques publiques dans de petites villes de l'Italie : Tibur en possédoit une assez bien fournie, située dans un temple d'Hercule (1). Pline le jeune nous apprend lui-même qu'il avoit prononcé un discours pour l'inauguration de la bibliothèque de Côme, sa patrie (2); et l'ensemble de sa lettre prouve que cette collection avoit été formée peut-être en entier, mais bien certainement en partie par lui et sa famille (3). Dans une ancienne inscription découverte à Milan, nous trouvons, entre autres choses, que Pline le jeune avoit donné, pour la réparation ou l'entretien de cette bibliothèque (*in tutelam bibliothecæ*), une somme de 100,000 sesterces (environ 25,000 francs) (4).

Les chrétiens héritèrent du zèle des littérateurs romains pour la formation de collections bibliographiques : S. Pamphile, prêtre et martyre posséda jusqu'à trente mille volumes (5), dont il fit présent à l'église de Césarée. Saint Jérôme et Gennadius, au rapport d'Isidore de Séville, recherchèrent dans tout l'univers les ouvrages des écrivains ecclésiastiques, et en dressèrent un catalogue. Les exemples et les préceptes de ces hommes célèbres firent naître, au sein des institutions monastiques, cette foule de copistes aux travaux desquels nous devons la conservation de ce qui nous reste des anciennes littératures. Les empereurs romains, lorsqu'ils eurent transporté à Constantinople le siége de leur autorité, s'occupèrent de former aussi, dans la nouvelle capitale, une collection de livres. Une loi de Valens, de l'an 372, institua des gardiens pour cette bibliothèque, et y établit sept copistes, quatre grecs et trois latins, pour transcrire les livres nouveaux et renouveler les anciens (6). Cédrénus raconte que, sous l'empereur Basiliscus, un incendie dévora, dans la bibliothèque de Constantinople, cent vingt mille volumes (7). Nous trouvons encore dans l'Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (8) la mention d'une collection

(1) Aulugelle, IX, 14. XIX, 5.

(2) Plin. I, VIII, 2.

(3) Onerabit hoc modestiam nostram, etiamsi stylus ipse fuerit pressus demissusque, propterea quod cogimur cum de munificentia parentum nostrorum tum de nostra disputare.

(4) Orelli, Select. inscr., n° 1172.

(5) Isidore, Origin., VI, 6.

(6) Code Théod., XIV, IX, 2; t. IV, p. 202.

(7) Mabillon, De re diplom., I, 8, p. 33.

(8) Éd. in-12, tom. IV, p. 524 et suiv.

de livres formée à Constantinople, et qui survécut à la chute de l'empire grec. Des scrupules religieux portèrent Amurat IV à la livrer aux flammes.

Chez les Romains comme chez nous, le mot de bibliothèque avoit trois acceptions différentes : il signifioit tantôt une collection de livres, tantôt l'édifice ou la partie de l'édifice où étoit conservée cette collection, tantôt, enfin, les casiers (*pegmata*) dans lesquels étoient déposés les volumes (1), absolument comme les rouleaux de papier chez nos marchands de papiers peints. Les cases pouvoient avoir de trois pieds à trois pieds et demi de long, s'il faut en juger d'après le dessin donné par Schwarz, d'un ancien marbre trouvé à Nimègue, et sur lequel est sculptée une bibliothèque remplie de rouleaux. Chaque volume présentoit celle de ses tranches dans laquelle étoit inséré le *pittacium*, qui, retombant sur la tranche, offroit aux yeux le titre de l'ouvrage. Les fascicules, qui réunissoient plusieurs volumes d'un même ouvrage, étoient placés tout attachés dans les cases des bibliothèques; on en a trouvé quelques-uns à Herculanum (2).

Les cases se nommoient *nidi*, comme celles des magasins de librairie (3) ou bien *foruli* (4), *capsæ* (5), peut-être même *loculi*. Nous trouvons du moins le mot de *loculamentum* dans Sénèque (6) pour désigner un casier, un assemblage de plusieurs cases, ce que, dans nos bibliothèques, nous nommons une travée, et que les anciens appeloient une armoire, *armarium* (7). Les armoires destinées aux livres carrés renfermoient des rayons à rebord formant plusieurs étages de plans inclinés, sur lesquels les livres étoient placés à plat, à côté les uns des autres, occupant ainsi une place égale à leur largeur. Celle de leurs tablettes sur laquelle le titre étoit écrit se trouvoit ordinairement en dessus exposée aux yeux. Dans les deux dessins de ce genre d'armoires publiés par Pancirol (8), on voit qu'on ne s'astreignoit pas toujours à écrire le titre du livre sur la

(1) Digeste, XXXII, LII, 7. Festus.

(2) A. de Jorio, offic. de' Papiri, p. 60, not. 99, et pl. A cc. B x.

(3) Martial, VII, 17.

(4) Juvénal, III, 219 et vet. scholiast. h. l. (5) Digeste, XXXIII, x, 3.

(6) De Tranquill. anim., c. 9.

(7) Au moyen âge, ce mot désignoit la bibliothèque entière, et *armarius* le bibliothécaire.

(8) Notice des Dignités de l'empire, fol. 109 vers. et 110 rect.

même tablette; il étoit tantôt sur un des plats, et tantôt sur l'autre.

Dans les bibliothèques des riches Romains, les armoires étoient quelquefois en bois de cèdre avec des ornemens d'ivoire (1). Il semble même, d'après un passage du Digeste, que quelques-unes étoient entièrement en ivoire (2). Ce luxe dans l'ornement des bibliothèques se prolongea jusqu'après la chute de l'empire d'Occident; car, dans la *Consolation philosophique* de Boèce, ouvrage écrit un peu avant l'année 526, il est encore question de bibliothèques dont *les murs* sont ornés d'ivoire et de verre, *comptos ebore et vitro parietes* (3). Juste-Lipse, qui cite ce passage, s'en autorise pour avancer que les armoires n'étoient pas adossées aux parois latérales, mais élevées au milieu de la salle, comme c'étoit, dit-il, l'usage de son temps dans les bibliothèques publiques. Nous avons bien de la peine à croire que les anciens, dont les ouvrages exigeoient une si grande place, se soient volontairement privés de la moitié de l'espace qu'ils pouvoient mettre à profit dans leurs bibliothèques. Pline le jeune dit formellement que la collection de livres qu'il avoit à sa maison de campagne étoit renfermée dans une armoire fixée au mur, en forme de bibliothèque. Parieti ejus (cubiculi) in bibliothecæ speciem armarium insertum est, quod non legendos libros, sed lectitandos capit (4). La pièce dans laquelle ont été découverts les manuscrits d'Herculanum est fort petite; deux hommes avec les bras étendus peuvent en toucher les extrémités. Il y avoit, en effet, dans le milieu, une armoire isolée dont on pouvoit aisément faire le tour, remplie de livres des deux côtés. Mais aux murailles, dans tout le contour de la pièce, étoient adossées d'autres armoires qui ne s'élevoient que jusqu'à hauteur d'homme (5). Ce fait semble prouver que l'usage des échelles étoit inconnu dans les anciennes bibliothèques de Rome; car, si quelqu'un devoit sentir le besoin de gagner de l'espace en hauteur pour distribuer sa collection de livres, c'étoit à coup sûr le philosophe épicurien, propriétaire de la maison des papyrus à Herculanum, dont le cabinet avoit à peine dix ou douze pieds carrés. Cependant, comme Sénèque,

(1) Sénèque, de Tranquill. anim., c. 9.
(2) Ut dicimus *eboream bibliothecam emit*, XXXII, LII, 7.
(3) Cité par Juste-Lipse, Syntagma de bibliothecis, c. 9.
(4) Epist. II, XVII, 8.
(5) Offic. de' papiri, p. 12.

dans sa brusque sortie contre le luxe des bibliothèques, parle de casiers étagés jusqu'au toit, *loculamenta tecto tenus instructa*, nous n'osons nous prononcer sur cette question d'une manière trop affirmative. Nous constatons seulement un fait, c'est qu'il y avoit, avant le IIe siècle de notre ère, des bibliothèques disposées comme les nôtres, dont les rayons étoient loin de s'élever jusqu'au plafond. Dès lors on n'a pas besoin, pour interpréter le passage de Boèce, de soutenir que les armoires fussent exclusivement dans le milieu de la pièce; elles pouvoient être le long des murs, et laisser encore, dans la partie supérieure de ces murs, assez de place pour des ornemens en verre et en ivoire. A moins qu'on ne préfère donner un autre sens aux paroles de Boèce, et dire, ce qui se peut faire à la rigueur, qu'il a voulu parler simplement d'armoires à cadres d'ivoire et à panneaux en verre adossés aux murailles.

Un autre fait que l'autorité de Juste-Lipse a presque fait passer en force de chose jugée, c'est que les armoires des bibliothèques publiques étoient numérotées. La seule preuve qu'on puisse en donner est cette phrase de Vopiscus : la bibliothèque Ulpienne renferme, *dans l'armoire sixième*, un livre d'ivoire, etc. (1). Cette preuve est-elle bien convaincante? et n'auroit-on pu, sans que chaque armoire portât un numéro d'ordre, désigner la position de l'une d'elles relativement aux autres? Peut-être pensera-t-on que l'adjectif numérique *sextus*, par sa position après le substantif, est bien l'expression d'un chiffre réel; nous laissons cette question au jugement des philologues.

Ce qui paroît un peu moins douteux, c'est que les bibliothèques des anciens étoient cataloguées. Nous venons de voir, par un passage d'Isidore de Séville, que S. Jérôme et Gennadius avoient fait un catalogue de leurs collections de livres. Pline le jeune, se proposant de faire connoître tous les ouvrages de son oncle à Macer, qui se plaisoit à les lire, lui dit : Je ferai, pour vous, l'office d'un catalogue, *fungar indicis partibus* (2). «Prenez, dit Sénèque, le catalogue des philosophes, *sume in manus indicem philosophorum*, l'aspect seul de tant de travaux suffira pour vous réveiller et vous engager à faire aussi quelque chose (3).» C'étoit peut-être un catalogue

(1) Habet bibliotheca Ulpia in armario sexto, librum elephantinum, etc. Vie de Tacite, c. 8.

(2) Plin. jun., III, v. 2.

(3) Sénèque, épître 39.

raisonné, une espèce de manuel de bibliographie que cet ouvrage du grammairien Aurelius Opilius intitulé *Pinax*, dans lequel il écrivoit par deux initiales son surnom que Suétone trouvoit écrit par une seule dans la plupart *des catalogues* et des titres de ses livres, *in plerisque indicibus et titulis* (1). Enfin, Quintilien voulant, sans s'exposer au reproche d'ignorance, se dispenser de citer un grand nombre de poëtes d'un ordre inférieur : Il n'est personne, dit-il, quelque étranger qu'il soit à la poésie, qui ne puisse prendre dans une bibliothèque et insérer dans ses ouvrages le catalogue des poëtes. Si donc j'en passe quelques-uns sous silence, ce n'est pas qu'ils me soient inconnus (2). Ces catalogues étoient-ils de simples inventaires, ou bien l'inscription de chaque ouvrage y étoit-elle suivie d'une indication propre à faire sur-le-champ trouver la place assignée au livre dans la bibliothèque? c'est ce qu'il est même impossible de conjecturer. Nous avons rencontré dans les manuscrits de la Bibliothèque royale quelques catalogues de bibliothèques monacales du XIIe et du XIIIe siècle. Ce sont des inventaires purs et simples sans numéro d'ordre : seulement ils sont divisés par chapitres, correspondans aux diverses parties du système bibliographique de l'époque. Il peut donc se faire que les ouvrages inscrits dans un chapitre n'occupassent pas, dans la bibliothèque, la même place que ceux qui étoient marqués dans un chapitre différent. Il pouvoit, par exemple, y avoir une armoire pour les exemplaires de l'Écriture sainte, une autre pour les Pères, une troisième pour les philosophes, une quatrième pour les grammairiens, ainsi de suite.

Revenons aux bibliothèques de l'antiquité. En reconnaissant qu'il y avoit en Italie des collections *publiques* de livres, il étoit évidemment inutile d'accumuler, comme on l'a fait, les citations, afin de prouver que les bibliothèques étoient pour les littérateurs des lieux de rendez-vous et qu'on y avoit disposé des siéges pour leur commodité. Tout ce qu'on peut faire remarquer, c'est qu'on y permettoit les réunions par groupes et les conversations, ainsi que le prouve, d'une manière péremptoire, le 19e chapitre du 13e livre d'Aulugelle. On pourroit conjecturer, d'après un autre passage du même auteur, que le prêt des livres au dehors n'étoit pas

(1) De illustr. grammat., c. 6.

(2) Nec sane quisquam est tam procul a cognitione eorum (poetarum) remotus, ut non indicem certe ex bibliotheca sumptum transferre in libros suos possit. Inst. orat. X, 1, tom. I, p. 739, ed. varior.

interdit aux conservateurs des bibliothèques publiques. Aulugelle étoit à Tibur avec plusieurs amis de son âge dans la maison de campagne d'un homme riche, où, au milieu des chaleurs de l'été, ils se rafraîchissoient en buvant de la glace fondue. Parmi eux étoit un péripatéticien qui s'évertuoit à leur prouver, en invoquant Aristote, que la glace fondue, très-salutaire, du reste, pour les plantes, étoit tout à fait nuisible à l'homme. Ne pouvant les convaincre, il alla chercher à la bibliothèque de Tibur, qui étoit alors dans le temple d'Hercule et assez bien garnie de livres, l'ouvrage même d'Aristote dont il invoquoit l'autorité et le leur apporta (1).

Outre le bois de cèdre, l'ivoire et le verre, on employoit encore, pour l'ornement des bibliothèques, le marbre et l'or. Les *habiles* architectes, dit Isidore de Séville (2), ne dorent pas les plafonds des bibliothèques, parce que l'éclat de l'or peut nuire aux yeux; ils les pavent en marbre vert, couleur qui est salutaire à la vue. On peut conclure de cette phrase que ces précautions n'étoient pas toujours observées et que les marbres blancs et les dorures enrichissoient quelquefois les pièces destinées à renfermer des livres; mais leurs ornemens les plus répandus, c'étoient les portraits et les statues des grands hommes dont elles renfermoient les ouvrages. « Je « ne dois pas, dit Pline l'Ancien, omettre ici une invention moderne. « Depuis quelque temps on consacre dans les bibliothèques, en « or, en argent, ou du moins en airain, les bustes des grands « hommes dont la voix immortelle retentit dans ces lieux; et « même, quand leur image ne nous a pas été transmise, nos regrets « y substituent les traits que notre imagination leur prête; c'est ce « qui est arrivé pour Homère, et certes je ne conçois pas de plus « grand bonheur pour un mortel que ce désir qu'éprouvent les « hommes de tous les siècles de savoir quels ont été ses traits. L'u- « sage dont je parle fut établi à Rome par Asinius Pollion, qui « le premier, ouvrant une bibliothèque publique, rendit le génie « des grands écrivains le patrimoine des nations. Je ne pourrois dire « si les rois d'Alexandrie et de Pergame, qui se disputèrent la gloire « de fonder des bibliothèques, n'ont pas fait la même chose avant

(1) Sed quum bibendæ nivis pausa fieret nulla, *promit* e bibliotheca Tiburti, quæ tunc in Herculis templo satis commode instructa libris erat, Aristotelis librum, *eumque ad nos adfert*. Noct. Attic., XIX, 5.

(2) Origin., VI, 11.

« lui (1). » Outre l'or, l'argent et le bronze, les anciens employoient, pour faire des bustes ou des statues, la cire, l'ivoire, le marbre(2) et le plâtre (3). Les simples portraits trouvoient aussi place dans les bibliothèques ; on pourroit le conjecturer peut-être d'après ce passage où Pline le jeune dit en parlant de Silius Italicus (4): Il possédoit plusieurs maisons de campagne, et dans toutes, beaucoup de livres, beaucoup de statues, beaucoup de portraits qu'il conservoit, ceux de Virgile surtout, avec une grande vénération. Ordinairement on ne recherchoit les portraits des hommes célèbres qu'après leur mort. Pline le jeune dit, en parlant de Pompeius Saturninus, qui vivoit encore : S'il avoit vécu parmi nos aïeux, nous rechercherions avidement, non-seulement ses livres, mais encore ses portraits (5). Dans la lettre suivante, il loue Titinius Capito, qui plaçoit dans sa maison, partout où il pouvoit, les portraits des Brutus, des Cassius, des Caton. Le seul homme vivant dont Pollion admit l'image dans sa bibliothèque fut Varron (6), et cette exception lui fit d'autant plus d'honneur que Varron étoit son rival en érudition et en science. Plus tard on trouve plusieurs exemples de statues d'hommes vivans placées dans les bibliothèques, soit publiques, soit particulières.

Une inscription étoit ordinairement tracée au bas du portrait ou de la statue. Martial a composé un quatrain pour mettre au bas de son portrait, que Stertinius avoit fait mettre dans sa bibliothèque, parmi ceux de plusieurs autres hommes célèbres (7). Numérien, au rapport de Vopiscus (8), étoit si éloquent, qu'on lui décerna une statue dans la bibliothèque Ulpienne, non en sa qualité de César, mais en sa qualité de rhéteur. Au bas de la statue étoit cette inscription : NVMERIANO CAESARI ORATORI TEMPORIBVS SVIS POTENTISSIMO. Enfin Sidoine Apollinaire nous apprend lui-même qu'une statue portant son nom lui fut consacrée, sans doute par l'empereur

(1) Hist. nat., XXXV, 2, trad. fr. de M. Guéroult.

(2) Juvénal, II, 4.

(3) Plin. j., IV, VII, 1.

(4) III, VII, 8.

(5) Si inter eos quos nunquam vidimus floruisset, non solum libros ejus, verum etiam imagines conquireremus. Epîtr. I, XVI, 8.

(6) Pline, VII, 31.

(7) Voy. Epigrammes, IX, 1.

(8) Notice sur Numérien, au commencement.

Avitus, son beau-père, dans la bibliothèque de Trajan (1).

Il n'est guère possible de déterminer avec précision la place que les statues occupoient dans les bibliothèques. S'il étoit parfaitement prouvé que les casiers ne s'élevoient jamais au delà de la hauteur d'un homme, nous pencherions à croire qu'elles étoient sur les corniches mêmes des armoires ou sur les petites colonnes qui les séparoient. Juste-Lipse pense qu'elles étoient placées sur de petits pupitres, devant l'armoire où étoient les livres des auteurs qu'elles représentoient. Il cite ce passage un peu amphibologique de Juvénal :

Indocti primum, quanquam plena omnia gypso
Chrysippi invenias : nam perfectissimus horum est
Si quis Aristotelem similem vel Pittacon emit,
Et jubet archetypos pluteum servare cleanthas (2).

Le mot *pluteus*, comme nous l'avons remarqué ailleurs d'après Isidore et un vieux commentateur de Juvénal, est synonyme d'*armarium* et ne désigne pas ici un pupitre ou un socle de statue. D'un autre côté, une statue placée sur un pupitre devant une armoire pleine de livres auroit été assez embarrassante. Peut-être étoient-elles aux côtés de l'armoire comme placées en sentinelles pour en garder les trésors ; c'est du moins un des sens les plus plausibles qu'on puisse donner au dernier des vers de Juvénal que nous venons de citer. Cette interprétation ne rendroit pas plus obscur le sens de cet ancien distique, qui étoit placé au bas de la statue de Virgile, et qui est rapporté par Juste-Lipse :

Lucis damna nihil tanto nocuere poetæ
Quem præsentat honos carminis et plutei (3).

Cet *honos plutei* s'expliqueroit par le soin qu'on auroit eu de placer la statue du poëte soit au-dessus, soit à côté de l'armoire, *pluteus*, qui étoit spécialement consacrée à conserver les divers exemplaires de ses œuvres. De même ceux qui, dans la 10e lettre du 1er livre à Atticus, lisent *plutealia sigilla*, au lieu de *putealia sigillata*, doivent entendre ces mots de statuettes propres à orner les armoires d'une bibliothèque ; car, comme le fait observer Juste-Lipse, si avant Pollion on n'admettoit pas dans les bibliothèques les por-

(1) Epître 16, liv. IX.
(2) Satire II, 4.
(3) Syntagm. de bibliot., c. 10.

traits des grands hommes, on y plaçoit au moins les images des Dieux.

Nous terminerons ce chapitre par une note très-succincte sur les collections de livres formées à différentes époques dans notre patrie et en indiquant l'origine de la plus riche collection que possède aujourd'hui la France.

En Gaule, les lettres ne cessèrent d'être cultivées en dehors des monastères que lorsque la puissance romaine y fut entièrement anéantie. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en Auvergne, nous fait encore connaître, au v[e] siècle, plusieurs collections de livres particulières, la plupart dans la Gaule méridionale. Ce sont, entre autres, les bibliothèques de Loup, professeur à Périgueux (1), celle du consul Magnus à Narbonne (2), celle de Rurice, évêque de Limoges (3), enfin la plus riche et la plus curieuse de toutes, celle que Tonance Ferreol possédoit, dans sa maison de Prusiane, sur les bords du Gardon, non loin des frontières du Rouergue (4).

Au VIII[e] siècle nous trouvons une collection de livres formée par Charlemagne, et que ce prince, par son testament, ordonna de vendre, pour en distribuer le prix aux pauvres (5). Cette prescription ne fut pas observée ou bien une nouvelle collection fut créée par Louis le Débonnaire, car il y eut une bibliothèque du palais jusqu'après Charles le Chauve. Ebbon, depuis archevêque de Reims, Garward, dont Eginhard a inséré six vers élégiaques dans la vie de Charlemagne, et Hilduin, depuis abbé de Saint-Bertin, furent successivement préposés à la garde et à la conservation de cette collection (6).

Enfin il paroît, par le testament d'Éverard, comte de Frioul au IX[e] siècle (7), que l'exemple des empereurs avoit engagé des particuliers à amasser des livres. Mais depuis le VI[e] siècle jusqu'au XIV[e], c'est dans les monastères qu'il faut chercher les bibliothèques un peu considérables. Nous renvoyons à l'histoire littéraire de la France ceux qui seroient curieux de quelques détails sur chacune des collections monastiques. Il nous suffira de dire ici que, dans toutes les maisons religieuses, une bibliothèque étoit regardée

(1) Epître. VIII, 11. — (2) Carm. XXIV, 90 sq. — (3) Epître. V, 15. — (4) Epître. II, 9, cf. Carm. ultim.

(5) Eginhard, Vie de Charlem., à la fin.

(6) Histoire littéraire, tom. IV, p. 223 sqq.

(7) Spicilége, éd. in-fol., tom. II, p. 876 sq.

comme aussi indispensable qu'un arsenal dans une place forte : de là le proverbe : *Claustrum sine armario, quasi castrum sine armamentario.* On devine aisément à cette allusion que les bibliothèques monastiques étoient surtout des collections de livres religieux ; néanmoins les compositions purement scientifiques et littéraires n'en étoient jamais exclues. Il existe, au contraire, une foule de preuves de l'ardeur avec laquelle les moines recherchoient les anciens ouvrages grecs et latins, du soin qu'ils mettoient à les transcrire, à introduire dans le texte la plus grande correction possible (1). C'est, sans contredit, à leurs travaux que nous devons tout ce qui nous reste des écrivains de l'antiquité ; c'est dans les bibliothèques des monastères que les premiers imprimeurs, qui furent aussi les premiers érudits, trouvèrent la plupart des manuscrits précieux sur lesquels furent d'abord publiés les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et romaine. Les soins les plus minutieux étoient sévèrement prescrits pour la conservation de ces trésors bibliographiques; un religieux devoit demander pardon comme d'une faute punissable d'avoir laissé tomber un livre ; il devoit veiller avec soin à ce que ceux qu'il empruntoit à la bibliothèque du couvent ne fussent exposés ni à la fumée ni à la poussière ; la moindre tache arrivée par leur négligence étoit un sujet d'un grave reproche. Enfin le prêt des livres, même lorsqu'ils ne devoient point sortir de la maison, étoit soumis à des garanties bien autrement efficaces que dans nos bibliothèques publiques. Le sacristain ou le bibliothécaire, *armarius*, dans les monastères où cette charge existoit, devoient non-seulement inscrire l'emprunt, mais encore exiger de l'emprunteur un gage qui n'étoit remis qu'au moment où le livre étoit restitué (2). Voilà comment les moines entendoient la conservation des livres ; aussi possédoient-ils déjà de riches collections, lorsque nos rois commençoient à peine à réunir quelques rares manuscrits, plutôt encore pour leur usage particulier que dans une vue d'utilité publique.

Au XIII[e] siècle, les croisades, qui imprimèrent aux esprits une impulsion si puissante dans de nouvelles voies, occasionnèrent en France le premier essai de bibliothèque publique. Saint Louis,

(1) Voy., dans les Ann. de philos. chrétienne de janvier et février 1839, les articles intitulés : *Des Bibliothèques au moyen âge.*

(2) Stat. cartus, II, XVI, 9; I, XLI, 3. Voy. aussi Felibien, Hist. de Paris, pièces justific., t. III, p. 177.

excité par l'exemple d'un prince d'Orient qui ramassoit des livres de tous côtés, fit faire des exemplaires de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église, et d'autres ouvrages; il en forma une collection qu'il mit à la disposition des savans, des professeurs et même des étudians; mais, par une étrange aberration, le saint roi détruisit lui-même l'avenir que se pouvoit promettre une si sage institution, en dispersant ses livres et en les distribuant par testament entre divers monastères. Une collection semblable, commencée par Philippe le Bel, ne paraît pas non plus avoir subsisté après la mort de ce prince (1). Ce fut seulement vers la fin du XIV[e] siècle, sous le règne de Charles V, que se forma, à Paris, une collection bibliographique devenue, depuis, la plus considérable et la plus riche des bibliothèques de l'Europe. D'après l'inventaire de la bibliothèque du Louvre, dressé en 1377 par Gilles Mallet (2), qui en fut le premier garde, elle se composoit de 900 manuscrits répartis dans trois étages d'une tour du palais nommé, à cause de sa destination, *Tour de la librairie*. Tels furent les modestes commencemens de notre magnifique Bibliothèque royale qui, indépendamment de ses riches collections de médailles, d'antiques, de cartes et d'estampes, possède au moins 70 mille manuscrits et 900 mille volumes imprimés.

(1) Histoire littéraire, tom. XVI, p. 34.
(2) Publié par extrait dans l'Hist. de l'Acad. des inscr., t. I, p. 421, et en entier par M. Van Praët. 1 vol. in-8, chez Crapelet, 1837.

FIN.

74

